B. U. SORBONNE

LIVRET DE L'ÉTUDIANT — PARIS

1959-60

14
(12°)

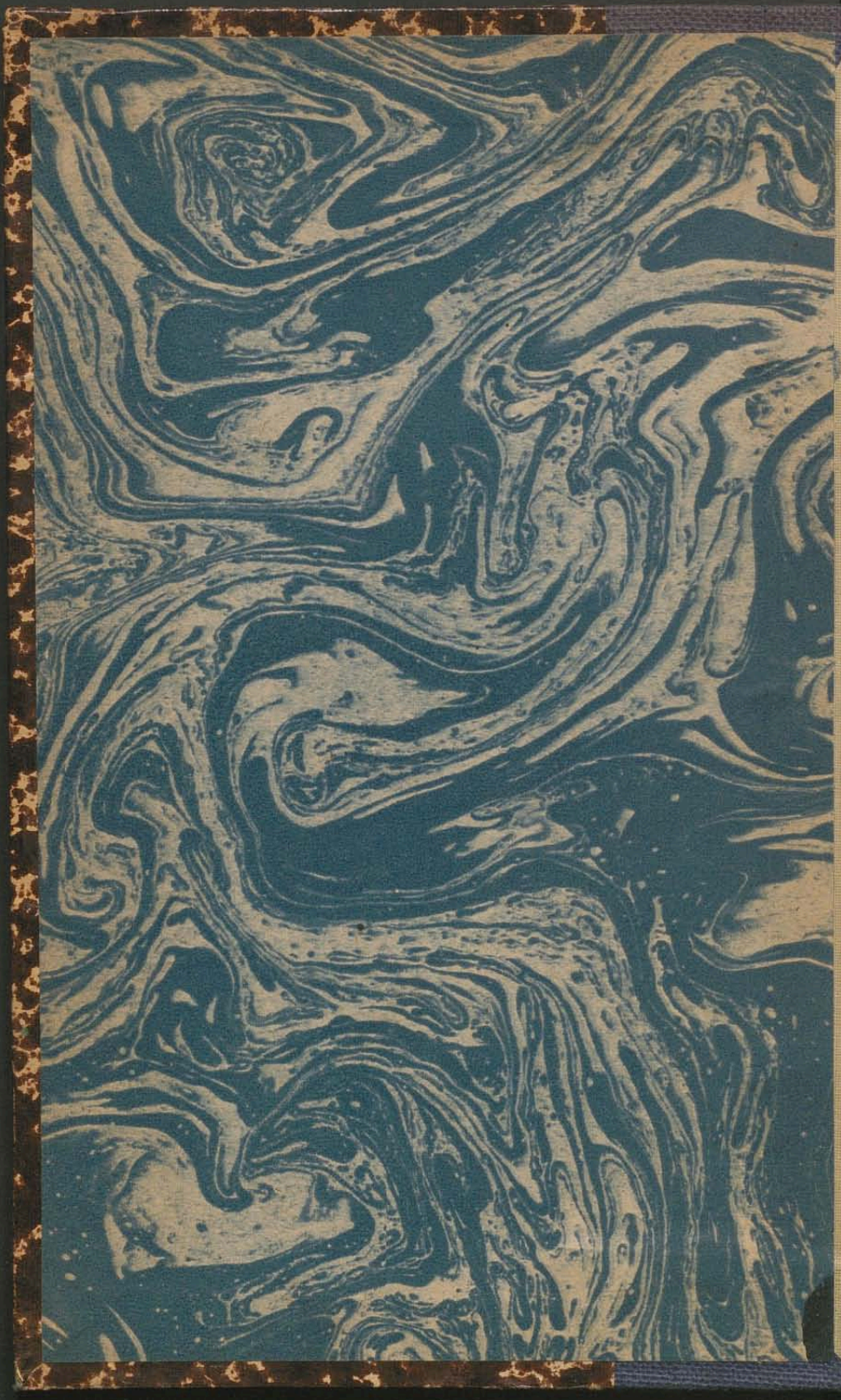

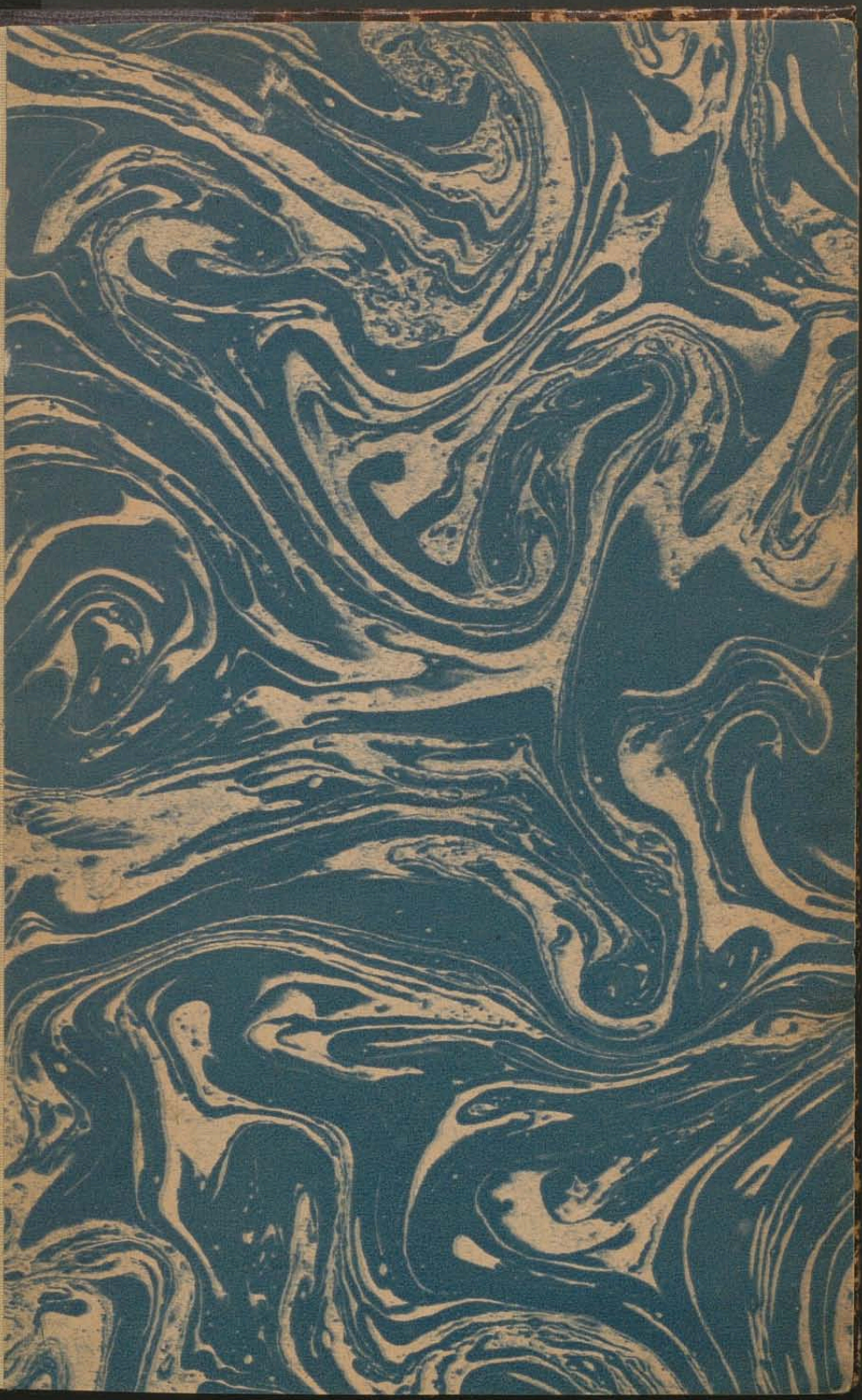

Réserve
P 14, in-12
Périodiques

UNIVERSITÉ DE PARIS

HOMMAGE
du Bureau des Renseignements
de l'Université de Paris

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
SORBONNE

UNIVERSITÉ DE PARIS
1215 - 1896

1959-1960

BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE
D00324335 0

Pour l'étude approfondie des langues

GRAMMAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE

DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE
par Adolphe V. Thomas (ouvrage couronné par l'Académie française). 448 pages.

DICTIONNAIRE DES LOCUTIONS FRANÇAISES
par M. Rat. 448 pages.

DICTIONNAIRE DES SYNONYMES
par R. Bailly (ouvrage couronné par l'Académie française). 640 pages.

DICTIONNAIRE ANALOGIQUE
par Ch. Maquet. 600 pages.

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE
par A. Dauzat. Éd. revue et augmentée. 860 pages.

DICTIONNAIRE D'ANCIEN FRANÇAIS
par R. Grandsaignes d'Hauterive. 604 pages.

DICTIONNAIRE DES RACINES DES LANGUES EUROPÉENNES
par R. Grandsaignes d'Hauterive. 370 pages.

PRÉCIS D'HISTOIRE DE LA LANGUE ET DU VOCABULAIRE FRANÇAIS
par A. Dauzat. 252 pages.

PHONÉTIQUE ET GRAMMAIRE HISTORIQUES DE LA LANGUE FRANÇAISE
par A. Dauzat. 305 pages.

MANUEL DE PHONÉTIQUE ET DE DICTION FRANÇAISES A L'USAGE DES ÉTRANGERS
par M. Peyrollaz et M.-L. Bara de Tovar. 350 pages.

MANUEL DE FRANÇAIS COMMERCIAL A L'USAGE DES ÉTRANGERS
par G. Mauger et J. Charon. 311 pages.

PHONÉTIQUE HISTORIQUE DE L'ALLEMAND
par A. Moret. 173 pages.

GRAMMAIRE COMPLÈTE DE LA LANGUE ANGLAISE
par Ch. Cestre et M.-M. Dubois. 592 pages.

NUEVO PEQUEÑO LAROUSSE ILUSTRADO
en espagnol.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Tous les livres de tous les éditeurs sont en vente à la Succursale de la LIBRAIRIE LAROUSSE, 58, rue des Écoles, Paris (5^e)

UNIVERSITÉ DE PARIS

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

1959-1960

Rédaction arrêtée au 1er août 1959

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, VIe
PARIS

1

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

SON HISTOIRE ET SON ORGANISATION

Dès le milieu du XII^e^ siècle, les écoles parisiennes étaient nombreuses et la renommée que leur avaient acquise des maîtres tels que Abélard et Guillaume de Champeaux, attirait à elles les étudiants de tous les pays. On y enseignait les sciences alors connues et tout d'abord, les arts libéraux constituant le *trivium* et le *quadrivium*, puis des sciences plus spéciales, la Médecine, le Droit civil, le Droit canonique et la Théologie.

Ces écoles étaient placées sous l'autorité directe de l'évêque de Paris, qui délivrait la *licencia docendi* sans laquelle on ne pouvait enseigner et conservait, tant sur l'enseignement que sur la discipline, un droit permanent de surveillance. Cette dépendance étroite de l'autorité épiscopale se marquait dans la situation même de ces écoles qui, à l'origine, étaient toutes groupées dans l'île de la Cité, autour de l'église Notre-Dame. Mais bientôt, écoles et écoliers devenant plus nombreux s'y trouvèrent à l'étroit et durent passer l'eau pour aller s'établir dans le voisinage des cloîtres fameux de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor.

Cette émigration fut pour les écoles de Paris, à l'égard de l'autorité épiscopale, le commencement d'une émancipation qui, bientôt, grâce à l'appui du pouvoir royal et de la papauté, allait être complète. Provoquée par un besoin commun, elle avait eu pour premier effet de donner au monde des écoles une conscience nette de ses intérêts communs et du rôle qu'il pouvait jouer. De ce sentiment résulta un besoin spontané de se grouper qui aboutit à l'organisation d'une puissante corporation, celle des maîtres et des écoliers, l'*Universitas magistrorum et scolarium Parisiensium*, l'Université de Paris. L'organisme et le nom existent dès le second tiers du XII^e^ siècle. L'Université de Paris n'a plus dès lors qu'à obtenir du pouvoir royal d'abord, puis du Saint-Siège, les privilèges qui feront d'elle un corps autonome bientôt tout-puissant.

En 1200, à l'occasion d'une rixe survenue entre étudiants et bourgeois, une charte de Philippe-Auguste enlève l'Université à la juridiction civile pour la soumettre aux seuls juges d'Église. Un peu plus tard, en 1215, une bulle papale la constituant comme corporation

ecclésiastique lui reconnaît le droit de réunion et de coalition, celui aussi de posséder un sceau et, la plaçant sous l'autorité directe du Saint-Siège, la soustrait définitivement à l'autorité épiscopale.

Puis, durant ce même XII^e siècle, des groupements se forment dans son propre sein, que déterminent les affinités des diverses disciplines. C'est de ce travail interne que naissent les Facultés. Il y eut quatre Facultés : la Faculté des Arts, la plus importante par le nombre de ses maîtres et de ses étudiants, la Faculté de Droit canon, la Faculté de Médecine et la Faculté de Théologie.

Dans la Faculté des Arts elle-même, le grand nombre des écoliers et leur diversité d'origine amenèrent la formation d'autres groupes, *les Nations*, qui réunirent les maîtres et les étudiants originaires du même pays. Chaque nation élisait son procureur qui avait charge de veiller à ses intérêts. A partir de 1245, les procureurs furent subordonnés à un Recteur élu lui aussi et pour peu de temps. Le Recteur ne fut ainsi, à l'origine, que le chef des quatre nations de la Faculté des Arts, mais son autorité grandit au point de s'imposer à celle des Doyens que chaque Faculté avait aussi pris l'habitude d'élire. Le Recteur devint bientôt le chef de l'Université tout entière.

Cette organisation interne de l'Université de Paris précéda son installation matérielle. Elle fut longtemps sans avoir sa maison. Pour leurs réunions, les Facultés et les Nations empruntaient, soit un cloître soit un réfectoire de couvent et les assemblées de l'Université avaient lieu dans une église. Les maîtres, eux, enseignaient où ils voulaient, certains dans des maisons particulières, d'autres, sous les arceaux d'un cloître ou même dans les carrefours.

Les collèges qui se créent à partir du XIII^e siècle, ne sont, à l'origine, que des maisons fondées en faveur des étudiants pauvres pour leur assurer le vivre et le couvert. Le plus illustre d'entre eux, celui que fonde en 1257, Robert de Sorbon, maître en théologie et confesseur du roi, n'eut d'abord d'autre raison d'être que de recevoir seize pauvres maîtres ès arts, aspirant au Doctorat en Théologie. Mais bientôt certains maîtres de l'Université étant venus s'établir dans les collèges, ces collèges deviennent des maisons d'enseignement qui, pour la plupart, relèvent de la Faculté des Arts. Le collège de Sorbonne ayant accueilli les maîtres de théologie devint, en fait, la Faculté de Théologie et l'importance que prit par la suite, au XVI^e et au XVII^e siècles, cette Faculté, explique que son nom ait longtemps servi à désigner toute l'Université de Paris.

Malgré l'insuffisance de ces installations, l'importance de l'Université de Paris allait toujours grandissant. La période qui s'étend du XIII^e au XV^e siècle est assurément l'une des plus brillantes de son histoire. Elle est, à ce moment, dans la capitale, l'unique dispensatrice de la science. L'autorité de ses maîtres étend son influence dans l'univers tout entier. Papes et rois tiennent à honneur d'entretenir des

relations avec elle. Et il en fut ainsi jusqu'à la fin du Moyen Age.

La décadence commença pour elle avec la Renaissance et l'avènement de l'humanisme. Pour n'avoir pas su s'adapter aux besoins nouveaux des esprits, elle eut à subir de redoutables concurrences sous lesquelles son prestige s'éclipsa.

Ce fut d'abord le Collège royal de France, fondé en 1530 par François Ier, le protecteur des humanistes. Ce furent ensuite les collèges fondés par les Jésuites et dont le succès fut vite considérable. En même temps, les progrès du pouvoir royal tendaient à restreindre les privilèges et l'autonomie de l'Université. En 1579, l'édit de Blois tente une réorganisation de l'enseignement universitaire. Plus tard, sous Henri IV, la royauté s'efforça de faire prévaloir son droit de diriger et de contrôler l'éducation de la jeunesse. En 1627, Richelieu, proviseur de Sorbonne depuis 1624, confia à Lemercier la reconstitution, achevée en 1642, des anciens bâtiments du collège, mais réduisit beaucoup l'importance de la Sorbonne qui ne fut plus guère, dès lors, qu'un tribunal ecclésiastique. Colbert, à son tour, réorganisa les Facultés de Droit et une pareille réforme, émanant de l'autorité royale, atteignit à leur tour en 1707 les Facultés de Médecine.

Entre temps, d'autres concurrences s'étaient déclarées contre l'Université. Aux Collèges des Jésuites, s'étaient ajoutés ceux des Oratoriens et aussi les Écoles de Port-Royal, qui, par la nouveauté de leurs méthodes et la valeur de leurs maîtres, avaient conquis la faveur de la société éclairée.

De plus en plus, par une étrange méconnaissance de ses intérêts l'Université se fermait aux influences du dehors, n'opposant à tous ces enseignements renouvelés et rajeunis que la scolastique du Moyen Age. Une chance de salut s'offrit pourtant à elle quand, en 1762, les Jésuites ayant été expulsés de France, le célèbre Collège de Louis-le-Grand tomba entre ses mains. Mais elle sut à peine en profiter. Quand éclata la Révolution, la vie s'était presque retirée d'elle. Un décret de la Convention la supprima, le 15 septembre 1793, en ordonnant la fermeture des collèges dans toute l'étendue de la République.

Lors de la réorganisation générale de l'enseignement, entreprise par Napoléon, une *Université Impériale*, centralisant tout l'enseignement public, fut fondée par la loi du 10 mai 1806, complétée par les décrets des 17 mars 1808 et 15 novembre 1811. Elle avait pour chef un Grand Maître, assisté d'un Conseil de l'Université et l'Empire était divisé en Académies, régies chacune par un Recteur assisté d'un Conseil Académique.

Paris devint ainsi le siège d'une Académie et fut doté des cinq Facultés nouvelles de Droit, de Médecine, des Sciences, des Lettres et de Théologie catholique. Toutefois, ces Facultés n'avaient entre elles aucun lien, aucun organe commun et leurs ressources étaient, en général, fort restreintes. L'Université Impériale devint l'Université de

France, mais son organisation subsista et ne fut profondément modifiée que sous la IIIe République.

Les décrets des 25 juillet et 28 décembre 1885 établirent, en effet, le *Conseil général des Facultés* présidé par le Recteur, assisté des Doyens et de deux membres délégués par chaque Faculté, lequel avait pour mission de délibérer sur toutes les questions touchant aux intérêts communs des Facultés. La loi de Finances du 28 avril 1893 reconnut la personnalité civile aux corps formés par la réunion de plusieurs Facultés de l'État dans un même ressort académique. Enfin, la loi du 10 juillet 1896, complétée par les décrets des 21 et 22 juillet 1897, rendit aux corps de Facultés ainsi constitués le nom d'Universités.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS *se compose essentiellement, au point de vue administratif et financier, des établissements suivants :* FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ; FACULTÉ DE MÉDECINE ; FACULTÉ DES SCIENCES ; FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ; FACULTÉ DE PHARMACIE ; ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ; ÉCOLE NATIONALE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE REIMS, *ainsi que des* INSTITUTS, ÉCOLES, BIBLIOTHÈQUES, LABORATOIRES, OBSERVATOIRES, *etc., qui y sont annexés.*

Chaque Faculté est dirigée par un Doyen élu par l'Assemblée de la Faculté, et nommé pour trois ans par le ministre.

A la tête de l'Université est placé le Recteur de l'Académie de Paris, Président du Conseil de l'Université.

Les éléments de cette notice historique ont été empruntés en grande partie à la monographie consacrée à *l'Université de Paris*, par LOUIS LIARD (1 vol. in-4°, Paris, Laurens, 1909). Voir aussi sur l'histoire et la description de la Sorbonne, les ouvrages de Jean BONNEROT : *La Sorbonne* (1 vol. 230 pages. Paris, Presses Universitaires de France, 1927) ; *L'Université de Paris* (1 vol. Larousse).

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

1° Membres de droit

MM.

Jean SARRAILH, Recteur de l'Académie de Paris, président.
Gabriel LE BRAS, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.
Léon BINET, Doyen de la Faculté de Médecine.
Joseph PÉRÈS, Doyen de la Faculté des Sciences.
André AYMARD, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
René FABRE, Doyen de la Faculté de Pharmacie.
Jean HYPPOLITE, Directeur de l'École Normale Supérieure.
Albert KIRRMANN, Directeur adjoint de l'École Normale Supérieure.
René FRANQUET, Directeur de l'École Nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims.

2° Membres élus

Marcel WALINE, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.
Émile JAMES, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.
Jean VERNE, professeur à la Faculté de Médecine.
Jean QUÉNU, professeur à la Faculté de Médecine.
Jean WYART, professeur à la Faculté des Sciences.
Marcel PRENANT, professeur à la Faculté des Sciences.
Marcel DURRY, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
Pierre-Maxime SCHUHL, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
Maurice JANOT, professeur à la Faculté de Pharmacie.
Guillaume VALETTE, professeur à la Faculté de Pharmacie.
Maurice LEULIER, professeur à l'École Nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims.

3° Membres désignés par le Conseil

Gaston MONNERVILLE, Président du Sénat.
M. PUISOYE, Président de la Chambre des Notaires de Paris.
Jean MARCOU, Président de la Chambre de Commerce de Paris.
Mme BECOURT-FOCH, Présidente de la IVe Commission au Conseil municipal.

Secrétaire : Pierre BARTOLI, Secrétaire général de l'Université de Paris.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ACADÉMIE DE PARIS

A LA SORBONNE, 47, rue des Écoles, Paris (V^e^)

Secrétaire général : M. Pierre BARTOLI

Secrétaires principaux : M. Pierre MÉRIEN
M. Pierre MONCLA

Les bureaux sont ouverts au public tous les après-midi, de 14 à 18 heures (sauf le samedi) et le jeudi, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures. Tél. : Odéon 24-13.

ATTRIBUTIONS DES BUREAUX DE L'ACADÉMIE DE PARIS

I^re^ Division : *Enseignement Supérieur et Administration Académique*

1^er^ Bureau : *Affaires générales et Personnel.*

1^re^ *section :* Documentation. Personnel. Instituts.

1^re^ *section bis :* Personnel de l'Administration académique.

2^e^ *section :* Comités médicaux. Accidents du travail. Enseignement supérieur libre. Œuvres en faveur des étudiants.

2^e^ Bureau : *Scolarité et Bourses.*

3^e^ *section :* Scolarité. Bourses de fondation. Prêts d'honneur.

4^e^ *section :* Bourses d'enseignement supérieur.

3^e^ Bureau : *Comptabilité et matériel.*

5^e^ *section :* Comptabilité de l'Université. Travaux. Marchés.

5^e^ *section bis :* Traitements du personnel de l'Administration Académique.

Service intérieur : Matériel. Concession de salles. Transmission des diplômes.

II^e^ Division : *Enseignements des 2^e^ et 1^er^ degrés*
Liaison avec l'enseignement technique, la Jeunesse et les Sports, l'Orientation Professionnelle
et le Service de Santé Scolaire et Universitaire

19^e^ *section :* Affaires réservées, liaisons administratives avec les autres services extérieurs.

14^e^ *section :* Constructions scolaires et équipement.

4^e^ Bureau I *Administration générale.*

20^e^ *section :* Administration générale et carte scolaire.

6^e^ *section :* Scolarité.

13e *section :* Frais généraux du 2e degré : liquidation des dépenses.

21e *section :* Tutelle financière des lycées, collèges nationaux et écoles normales.

22e *section :* Frais généraux du 2e degré : ordonnancement des dépenses.

15e *section :* Enseignement privé et contentieux.

5e Bureau : *Personnel.*

8e *section :* Congés et autorisation d'absence : comité médical et commission de réforme.

9e *section :* Personnel enseignant et de surveillance : titulaires et délégués ministériels.

10e *section :* Délégations rectorales d'enseignement et de surveillance.

11e *section :* Agents des lycées et des écoles normales. Personnel de secrétariat.

17e *section :* Personnels d'inspection ; personnel 1er degré.

6e Bureau : *Examens et concours. Bourses.*

12e *section :* Bourses nationales et exonérations rectorales.

7e *section :* Examens.

16e *section :* Concours de recrutement.

18e *section :* Colonies de vacances.

INSPECTION ACADÉMIQUE

Bureaux de l'Académie : A LA SORBONNE, 47, rue des Écoles (Ve)

Les Inspecteurs de l'Académie de Paris reçoivent le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 17 heures.

SERVICE CENTRAL DES EXAMENS DU BACCALAURÉAT

Le service du Baccalauréat est situé 22, rue Vauquelin (Ve). (Tél. : Gobelins 29-34.)

Directeur : M. ÉCHARD.

Secrétaires administratifs : M. DAVERÈDE, Mlle QUESNOY, secrétaires principaux d'administration académique.

LES BIENFAITEURS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

UNIVERSITÉ

PELRIN. Bourses d'Enseignement supérieur. — DE BARKOW. Bourses d'Enseignement supérieur. — Baronne HIRSCH. Prêt aux étudiants. — Albert KAHN. Bourses de voyage autour du monde. — BISCHOFFSHEIM. Don de l'Observatoire de Nice. — Armand COLIN. Bourses de voyage. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ. Bourses de voyage. — Duc DE LOUBAT. Chaire à la Faculté de Médecine. — S. A. S. le prince ALBERT Ier DE MONACO. Contribution à l'achat des terrains de la rue Saint-Jacques. — O. GRÉARD. Bourse de voyage. — Andrew CARNEGIE. Fondation des bourses des Curie. — Gustave-Adolphe COMMERCY. Don de quatre millions pour l'avancement des sciences. — MM. SOLVAY & Cie et la CHAMBRE SYNDICALE DES PRODUITS CHIMIQUES. Chaire de chimie appliquée. — Basil ZAHAROF, Chaire d'aviation. — Henry DEUTSCH (de La Meurthe). Don de l'Institut aérotechnique. — Émile PATHÉ. Archives de la parole. — Marquise ARCONATI-VISCONTI, née PEYRAT. Legs universel pour les lettres et les sciences. Don de l'Institut de Géographie. Trois millions pour l'Institut de l'Histoire de l'Art. — Auguste-Tranquille LOUTREUIL. Don de deux millions et demi pour le progrès des laboratoires scientifiques des Universités. — Paul MELLON. Bourses de Patronage. — Jacques DOUCET. Don de sa bibliothèque d'art et d'archéologie. Don de sa bibliothèque littéraire. — Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE. Don de dix millions pour l'édification d'une cité universitaire. — Mme Jules FERRY. Bourse Jules FERRY. Legs de la bibliothèque Jules FERRY. — Baronne Salomon DE ROTHSCHILD. Don à la Société des Amis de l'Université. — Louis LIARD. Bourse de voyage. — Fondation Edgard STERN. — Mme BULTEAU. Fondation Ernest LAVISSE. Bourses annuelles. — Fondation de la Bourse Émile VERHAEREN. — Fondation BLUMENTHAL. — Fondation de l'Ambassadeur GÉRARD. Bourse de voyage autour du monde. — Fondation HANDELSMANN. — Mme Veuve Henri GOLDET. Bourses. — M. Lucien MASSON. Legs universel. — M. le Doyen Henri GAUTIER. — M. DAVID-WEILL. Bourses de séjour dans des Universités étrangères. — Don de cinq millions. — M. Edmond HARAUCOURT. Don d'une maison de repos au bord de la mer pour les étudiants de la Cité Universitaire. — Baronne THIESSÉ DE ROSEMONT. Legs universel. — Donation JEAN SAUBERAN. Trois millions pour prêts d'études. —

M. et Mme Jean SAUBERAN. Don de trois millions pour la création d'une Bibliothèque centrale universitaire. Don d'un million pour l'Institut de Chimie. — Legs CASTAIGNE, pour la chaire Victor-Hugo. — Legs FAVEREAUX, pour les laboratoires scientifiques. — Fondation Émile et Théodore VAUTIER (1930), pour les laboratoires de physique de la Faculté des Sciences.

Le duc DE RICHELIEU, marquis DE JUMILHAC, don du domaine de Richelieu, legs du domaine du Haut-Buisson. — MM. HUGUENY et Paul DUVAL, prix biennal à l'Institut de Physique du Globe : PRIX ROVEL. — Mme Camille BLOCH, legs universel, bourses aux étudiants. — MM. CARON et R. GUYOT.

Donation LEE KOHNS pour une chaire de littérature et civilisation américaines. — Subventions pour la création de l'Institut Henri-Poincaré : fondations ROCKEFELLER et Ed. DE ROTHSCHILD. — Fondation ROCKEFELLER pour les laboratoires maritimes. — Fondation ROCKEFELLER pour les recherches des sciences sociales. — Pr TEISSIER. Legs universel pour la Faculté de Médecine. — M. ROSNOBLET. Legs universel pour l'Éducation physique. — M. André LAZARD. Legs d'un million pour l'Institut du Radium. — Fondation Helen EDWARD NATHAN. Bourses. — Mlle Blanche ROULLIER. Legs en faveur de l'Institut du Radium, de l'École de Puériculture et de la Cité Universitaire. — Donation de la *Mitsui Gomei Keisha* pour la création d'un Institut d'Études Japonaises. — Mme Veuve LAMBERT. Legs universel. — Mme Veuve PERRISSIN. Legs universel. — Mlle Thérèse BELLE. Legs universel pour l'Institut du Radium. — M. Gaston LAMBERT. Legs pour l'Institut du Radium. — Mme Veuve TROUVÉ. Legs pour des candidats au Doctorat ès Lettres ou ès Sciences. — MM. S.-R. RANA et Maurice HESS. Donation pour l'Institut de Civilisation indienne (fondation KRISHNAVARMA). — Legs J.-J. JAFFÉ. — Legs Jeanne GUIDI pour l'Institut du Radium. — Mme Marie CLAUDON. Legs universel. — Legs Mme BRAUER-HAAS. — Donation par Mme WHITNEY-HOFF du Foyer International des Étudiantes. — Don FALKNER. — Don de M. Jérôme CARCOPINO (Prix Antoine Carcopino). — Legs Alfred NEUMANN. — Legs Veuve SOTTAS. — Legs Anne-Marie BICHARD. — Don anonyme pour Prix Nadia MASSARI. — Legs MAYER. — Legs VARENCE. — Legs LE BAIL. — Legs BELLANGER. — Legs NOGUÈS. — Legs LÉONARD. — Legs Oran RABER. — Legs HENRIOT. — Legs HERBETTE. — Legs MARTINENCHE. — Legs MOUSSELET. — Legs PLISSON. — Legs REGNAULT. — Legs Veuve VAUCLIN, née CHANTEPIE. — Donation de Mme MARTEAUX pour Fondation Jacques LETEN. — Legs FÉNÉON. — Legs AGUIRRE BASUALDO. — M. Victor LYON : Don de cent millions pour construction d'une maison d'étudiants à la Cité Universitaire. — Donation pour bourses à 5 étudiants de la Cité. — Legs GUISEZ. — Donation de M. et Mme HONNORAT. — Legs André HONNORAT. — Donations

de M. Léon BARATZ et de Mme LUBOV-DOBRY. — Mme HOSTATER. — Donation par l'American Aid to France de la « Maison de l'Étudiant ». — Donations de Mme Romain ROLLAND et de Mlle Madeleine ROLLAND (Fonds Romain Rolland. Foyer Jean-Christophe). — Legs Veuve DUMONT. — Legs Veuve MARQUESTE. — Mme Henri GOY : Don d'un million pour une bourse. — Donation par Mmes DE COSSETTE, FINALY, LE BRET et BOUNIN d'un immeuble à Florence. — Donation du Comité fédéral d'Outre-Mer pour les bourses d'études Victor Schœlcher. — Mme Veuve DELHEIM, legs pour la Cité Universitaire. — Legs LABROUQUÈRE, pour l'Institut du Radium et pour bourse « Professeur André Labrouquère ». Prix Louis FOREST (legs Veuve Forest).

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Dons et fondations de prix : VILLE DE PARIS. Prix aux élèves de Licence. — Ernest BEAUMONT. Fondation de prix aux élèves de Licence. — Comte ROSSI. Prix de droit constitutionnel et de législation civile. — Baron DE TRÉMONT. Bourse d'études. — GOULLENCOURT. Prix de Licence et de Doctorat. — SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES. Prix de Doctorat. — Louis COPIN. Prix attribué à deux étudiants de Licence. — Charles LEFEBVRE. Prix triennal de thèse. — Ernest VERGNIAUD. Bourse de voyage. — Godefroy-Barthélemy SAINT-HILAIRE. Bourse. — M. VOUTERS. Prix. — Baronne Salomon DE ROTHSCHILD. Bourses. — Legs Veuve Henri MICHEL. — Don anonyme pour prix Paul DESCHANEL. — Legs DU HAMEL DU BREUIL. — Prix du Doyen Edgar ALLIX. Meilleure thèse de Législation financière. — Prix Henri CAPITANT. Meilleure thèse de Droit civil. — Legs Jules JACQUES. — Don de Mme JUSTIN. — Prix Jean-Bertrand NOGARO. — Legs Veuve LACOUR.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bourses municipales, dons et fondations de prix : CORVISART. — MONTYON. — BARBIER. — CHATEAUVILLARD. — DE TRÉMONT. — FAUCHER. — LACAZE. — JEUNESSE. — SAINTOUR. — BÉHIER. — Ch. LEPROUX. — MARJOLIN. — LANNELONGUE. — VERET. — BAUCHET. — *Fondation de l'Anonyme.* — DIEULAFOY. — H. VIVIER. — DÉROULÈDE. — HERVIEUX. — P. SEGOND. — Serge-Henry SALLE. — CARVILLE. — Georges-Levi FRANCKEL. — Salomon ROTHSCHILD. — Duc DE LOUBAT. — VILLE DE PARIS. Fondation des chaires de Clinique propédeutique, de Clinique gynécologique, de Clinique chirurgicale infantile et orthopédie. — Institut du cancer. — Fondation Veuve POTTER pour un cours de Radiologie médicale. — Legs CHASLIN pour les Bibliothèques de la Faculté. — *Prix :* DEMARLE. — MATHIAS. — DUVAL. — CABANES. — MALTERRE. — BERNHEIM. — DÉJERINE. —

JAVAL. — GIRARD. — Fondation J.-A. SICARD. — Legs GILBERT. — Legs SELIGMANN. — Donation Veuve LÉRI. — Legs RIGOUT. — Legs Veuve ROY pour le Laboratoire de Physiologie. — Legs BOULAY. — Legs Mme Veuve LEMOINE. — Legs Dr CHAUFOUR. — Legs GRENIER pour l'Institut du Cancer. — Legs TARLET. — Legs universel de Mme BAUCHAIN, Veuve ROUSSEL. — Legs VAQUEZ. — Legs AUDAS. — Donation Veuve FREY. — Donations MANNHEIMER. — Legs Mme Veuve DE JOUSSELIN. — Legs Léon BERNARD. — Legs Veuve THÉBAULT. — Legs CHAPOTON. — Legs CAILLET. — Legs CASTEX. — Legs Veuve MARCHAND. — Legs Pierre MARIE. — Legs Veuve REY. — Legs VRAIN. — Legs GUISEZ. — Legs POIX.

FACULTÉ DES SCIENCES

Dons et fondations de prix : Baron DE TRÉMONT. Fondation d'un prix. — VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire d'Évolution des êtres organisés. — Fondation de la chaire des Hautes Températures. — Paul BERT. Don de sa bibliothèque. — LONQUETY. Don au Laboratoire de Wimereux. — DE LACAZE DUTHIERS. Don au Laboratoire de Banyuls-sur-Mer. — DE RUFZ DE LAVISON. Physiologie végétale. — MM. SOLVAY & Cie. — M. Andrew CARNEGIE. — S. A. S. le Prince DE MONACO. — M. Georges LEYGUES. — MANUFACTURE DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN. — M. Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE. — COMPAGNIE DES PRODUITS CHIMIQUES D'ALAIS ET DE LA CAMARGUE, COMPAGNIE DES FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS, SOCIÉTÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE FRANÇAISE DE FORGES, CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS, *Donateurs ayant contribué à l'installation de l'Institut de Chimie.* — M. Henri GOLDET. — Prix Solange COËMME. — M. Paul APPELL. Prix de Doctorat. — Legs Veuve HÉBERT. — Legs J. et C. FERRIÈRE. — Bourse Henri B. REITLINGER, Arthur B. REITLINGER. — M. T. et F. LACORRE-RONSO.

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Dons et fondations de prix : VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire d'Histoire de la Révolution française. — LES AMIS D'ALBERT DUMONT. Fondation d'un prix. — FLAMMERMONT. Prêt aux étudiants en histoire moderne. — MICHONIS. Bourses de séjour à l'étranger. — L. et J. MARILLIER. — Mme AUBRY. Don de la bibliothèque Pierre Aubry. Donations en faveur des études musicales. — Mme DURKHEIM. Fondation Émile et André DURKHEIM. Bourse de voyage. — Mme LE GÉNISEL. — Baron MITSUI, et autres notables japonais. — Mme la princesse Edmond DE POLIGNAC. Fondation d'une bourse. — Marquise ARCONATI-VISCONTI, née PEYRAT. Création d'une chaire d'Histoire littéraire du XVIIIe siècle en France *(chaire Alphonse-Peyrat).*

— GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE. Fondation de la chaire Ernest-Denis. Histoire et Civilisation des Slaves. — Henri et Marthe MICHEL-LÉVY. Bourses. — Legs FISCHER, pour un prix d'histoire. — Legs BASTIAN, pour un prix de géographie physique. — Bourse Dominique CORTICCHIATO, annuelle, à un étudiant de préférence angliciste. — Legs MASSON-OURSEL.

FACULTÉ DE PHARMACIE

Dons et fondations de prix : MM. GOBLEY. — LAILLET. — LAROZE. — LEBEAULT. — FLON. — DEMARLE. — LE METTAIS. — MOISSAN. — LAFAY. — BUIGNET. — DESPORTES. — MENIER. — GILLES. — POUSSON. — Chambre Syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques. — VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire de Chimie biologique et *Bourses municipales.* — Bourses de la Société des Amis de la Faculté, fondations GIRARD-ROQUES. — Bourses de la COOPÉRATIVE DE MELUN. — Bourses SALMON. — Fondation FRAYSSE. — Legs Jean FAURE. — Legs JUNGFLEISCH. — Legs DORCHY.

DOCTEURS « HONORIS CAUSA » DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DE 1918 A 1958 INCLUS

MM.

ALLEMAGNE

† Einstein 1929
† Dr Volhard 1933
† Ernst Robert Curtius.. 1954
Georg Wittig 1957

ARGENTINE

Bernard A. Houssay.. 1935
Castex 1945
V. Deulofeu 1955
R. Bielsa 1956

AUTRICHE

Freiherr von Eiselsberg 1934
R. Wasicky 1935
Alfred Verdross 1957

BELGIQUE

† Brachet 1919
Bordet 1922
† Pirenne 1922
† Wilmotte 1923
Van den Heuvel 1924
De la Vallée Poussin. 1925
† Henrijean 1927
† Baron Descamps 1928
Franz Cumont 1929
† S. M. Albert Ier 1930
Ansiaux 1931
J. Bidez 1935
† Servais 1939
Fourmarier 1945
Charlier 1945
De Visscher Charles.. 1946
De Visscher Fernand.. 1948
Roskam 1949
Grégoire 1949
Léon Graulich 1950
G.-E. Dupréel 1950
P. Brien 1951
Vivario 1951
P. Harsen 1953
F. L. Ganshof 1953
Jean Dabin 1956
P. Martens 1956
A. Castille 1958

BRÉSIL

† Chagas 1926
Ozorio de Almeida.... 1945
Philadelpho Azevedo . 1949
Olympio de Fonseca.. 1952
Carlos Chagas 1954
Antonio Carneiro Leão 1954

CANADA

Pierre B. Mignault.... 1935
Edward Archibald 1937
† Roy 1939
Best 1945

MM.

Ch. Vezina 1951
A. Rivard 1953
Wilder Penfield 1954

CHILI

Cruz Coke 1947
A. Alessandri-Rodriguez 1952

CHINE

Shu che Tchang..... 1920

CUBA

Antonio S. de Bustamante 1938

DANEMARK

† Nyrop 1919
Ehlers 1922
† Fibiger 1927
Jespersen 1927
S. P. L. Sörensen... 1938
Niels Bohr 1945
E. Hertzsprung 1949
† H. Ussing 1951
E. Lundsgaard 1953
Baggesgaard Rasmussen 1954
C. W. Westrup 1957

ESPAGNE

† Torres y Quevedo 1923
Menendez Pidal 1924
† Ramon y Cajal 1924
† Altamira 1928
Marañon 1932
† Puig i Cadafalch 1933

ÉTATS-UNIS

† Président Wilson 1918
† Elihu Root 1920
† Murray Butler 1921
† Lawrence Lowell 1921
† Michelson 1922
† Keen 1923
† Walcott 1924
Seligman 1925
Omer Haskins 1926
James Brown Scott... 1927
† Thayer 1928
† Dewey 1930
† Osborn 1931
† Walter B. Cannon.... 1931
† Will. Guthrie..... 1932
Harvey Cushing 1933
† Thomas Hunt Morgan. 1935
† D. Birkhoff 1936
Millikan 1939
Mitchell 1945
Longcope 1945

MM.

† Smith 1945
Doisy 1945
† Rand 1945
Morse 1946
Lancaster 1946
Evans 1946
Philipp Jessup..... 1947
E. E. Hume 1947
W. Stanley..... 1947
J. M. Clark..... 1948
L. C. Pauling..... 1948
Seymour 1949
P. Bailey..... 1949
M. Heidelberger..... 1949
Bridgman 1950
René-J. Dubos..... 1950
† Blakeslee 1951
E. H. Chamberlin ... 1951
N. L. Torrey 1951
R. Loeb..... 1952
† H. Weyl 1952
A. D. Nock 1952
E. Hamilton..... 1952
H. S. Gasser..... 1953
L. F. Fieser 1953
I. C. Rubin 1955
Bernard Berenson 1955
John U. Nef..... 1955
Went 1956
Von Kármán..... 1957
W. Albert Noyes..... 1957
P. P. Ewald..... 1958

FINLANDE

Arthur Längfors..... 1938
A. Virtanen 1952

GRANDE-BRETAGNE

† Sir Frederic Pollok ... 1919
Greenish 1919
† Rudyard Kipling 1921
† Sir James Frazer..... 1921
Sir J. J. Thomson ... 1923
Wright 1924
† Sir Paul Vinogradoff.. 1925
† Sir Rutherford 1925
† Sir Edmund Gosse ... 1925
Townsend 1927
Sir Frederic Kenyon.. 1927
Sir Sherrington..... 1928
† Lord Melchett 1928
Jenks 1929
Sir W. Beveridge..... 1934
Sir W. Buckland 1935
Sir Rolleston..... 1939
Lord Keynes..... 1945
Gutteridge 1945

MM.

De Zulueta 1945
Sir Dale 1945
Sir Fleming 1945
† Hopkins 1945
Tawney 1945
Sir Robinson 1945
Harington 1945
Sir Lawrence Bragg .. 1946
Dirac 1946
Haldane 1947
† Sir J. Drummond 1948
Sir H. S. Jones 1949
† Lord Cooper 1950
C. M. Bowra 1950
Sir David Ross 1950
T. S. Eliot 1951
R. A. Peters 1952
Sir J. Learmonth 1953
N. F. Mott 1954
Sir Ifor Evans 1955
W. A. Robson 1955
C. K. Ingold 1955
Sir Price Thomas ... 1956
H. A. Krebs 1956
John Orr 1956
Lord Adrian 1957
R. G. W. Norrish 1958

GRÈCE

† Oikonomos 1947
S. Livieratos 1951
G. S. Maridakis 1954

HONGRIE

Albert Szent-Györgyi .. 1938
† Frédéric Riesz 1954

INDE

Sir Raman 1932

ISRAËL

Martin Buber 1958

ITALIE

† Vito Volterra 1919
† Rajna 1922
† Scialoja 1923
† Golgi 1923
† Ettore Pais 1925
† Bonfante 1930
† Sanarelli 1932
Vivante 1933
Levi-Civita 1933
† Gaetano de Sanctis ... 1934
A. Mainri 1948
† Benedetto Croce 1948
Einaudi 1949
Ugo Cerletti 1950
G. Devoto 1953
V. Arangio-Ruiz 1955
Carlo Pellegrini 1956

MM.

G. Ugo Papi 1958
M. Covello 1958

JAPON

† Noguchi 1925
Sugiyama 1932
T. Kariyone 1955
Yukawa 1956

MEXIQUE

Chavez 1948
Torres Bodet 1951
Alfonso Reyes 1958

NORVÈGE

Frederik Stang 1937
Magnus Olsen 1938
Seip 1945
C. Stormer 1953

PAYS-BAS

† Salverda de Grave ... 1923
† Lorentz 1924
† Snouck Hurgronje 1926
Naber 1927
† Zwaardemaker 1930
† Zeeman 1930
Van Itallie 1933
A. S. de Blécourt 1936
† Meijers 1947
Gorter 1948
† H. A. Kramers 1949
Barend Jansen 1950
† H.-R. Kruyt 1950
F. J. Nuboer 1958

POLOGNE

Mosciki 1929
† Zielinski 1930
Sierpinski 1939
Pienkowski 1945
Nitsch 1945
Parnas 1945
Jerzy Kurylowicz 1957

PORTUGAL

Dos Santos 1948
Moses Bensabat Amzalak 1950
Fernando da Silva ... 1950
Lopo de Carvalho 1957

ROUMANIE

† Jorga 1931

U. R. S. S.

† Pavlov 1925
Bernstein 1945
Kapitza 1945
Joffe 1945
† Tarle 1945
Judine 1946
A. N. Kolmogorov ... 1955

URUGUAY

Juan Mussio Fournier 1956

MM.

SUÈDE

† Svante Arrhenius 1923
† Medin 1926
† Staaff 1932
I. Holmgren 1936
Löfstedt 1946
Schaumann 1946
Bagge 1947
Stensiö 1947
Martin P. Nilsson 1948
Arne Tiselius 1948
K. Michaëlsson 1949
A. J. Wallgren 1949
C. Crafoord 1950
Svedberg 1950
Theorell 1951
Bertil Ohlin 1952
Manne Siegbahn 1952
Sven Hörstadius 1954
J. H. Akerman 1955
Hans W. Ahlmann ... 1957
G. Liljestrand 1958

SUISSE

Lugeon 1922
Guye 1926
Roux 1929
† Guillaume 1934
Charles Bally 1937
Paul Karrer 1938
† Reymond 1939
Huber 1945
Ruziska 1945
Stoll 1945
Meylan 1946
Piaget 1947
Reichstein 1947
Briner 1948
† A. Simonius 1949
W. H. Schöpfer 1949
Pittard 1950
E. Gaümann 1953
G. Fanconi 1955
P. Carry 1958

TCHÉCOSLOVAQUIE

† Benès 1921
† Masaryk 1921
Belehradek 1945
† Hrosny 1945
† Votocek 1946

TURQUIE

Köprülü 1939
Nihat Belger Rechad. 1957

YOUGOSLAVIE

† Cvijic 1924
† Nicolas Tesla 1937
† Jean-Ivan Giaja 1954

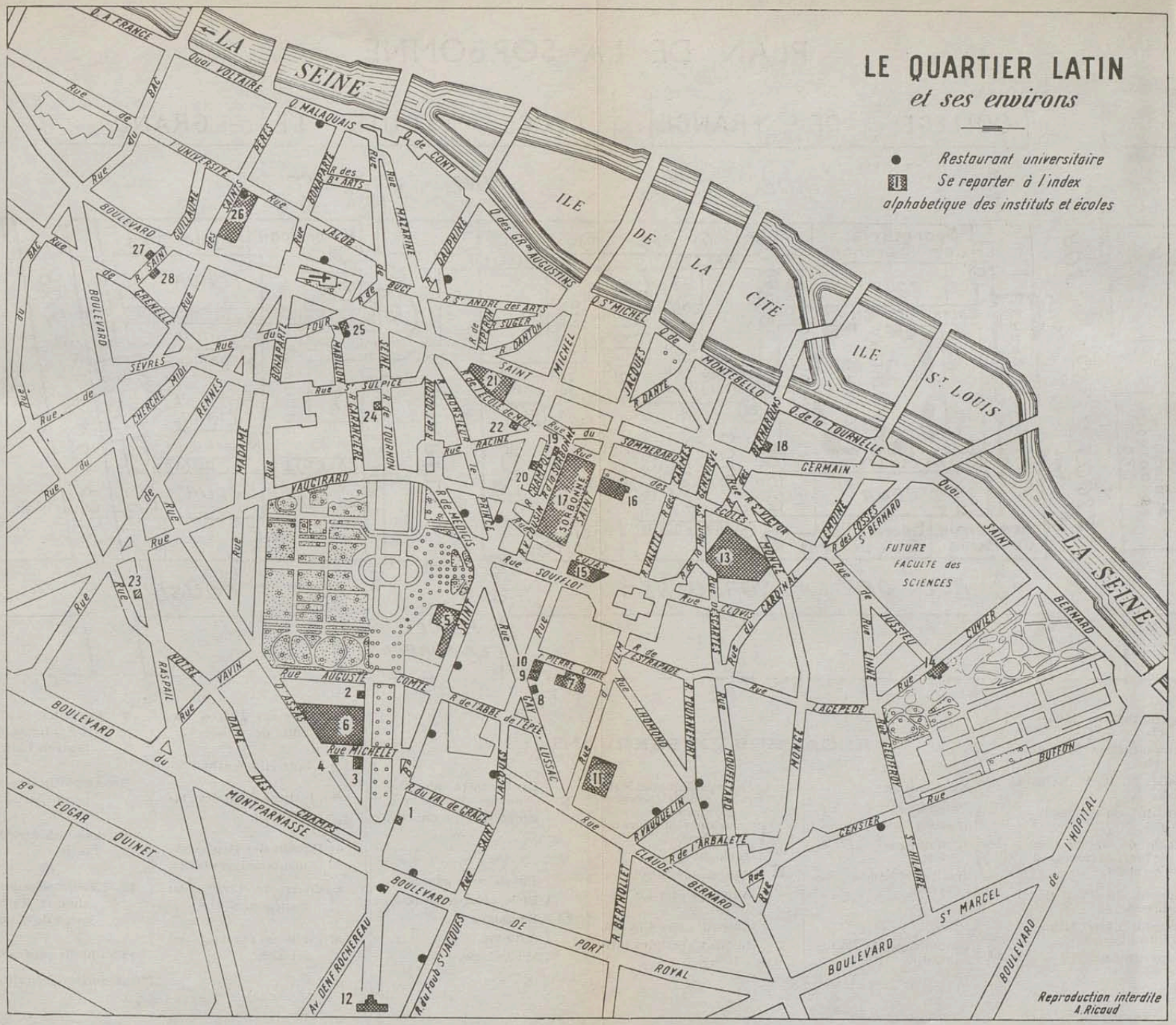
LE QUARTIER LATIN
et ses environs
Restaurant universitaire
Se reporter à l'index alphabetique des instituts et écoles
LA SEINE
ILE DE LA CITÉ
ILE St LOUIS
FUTURE FACULTE des SCIENCES
Reproduction interdite
A. Ricaud

PLAN DE LA SORBONNE

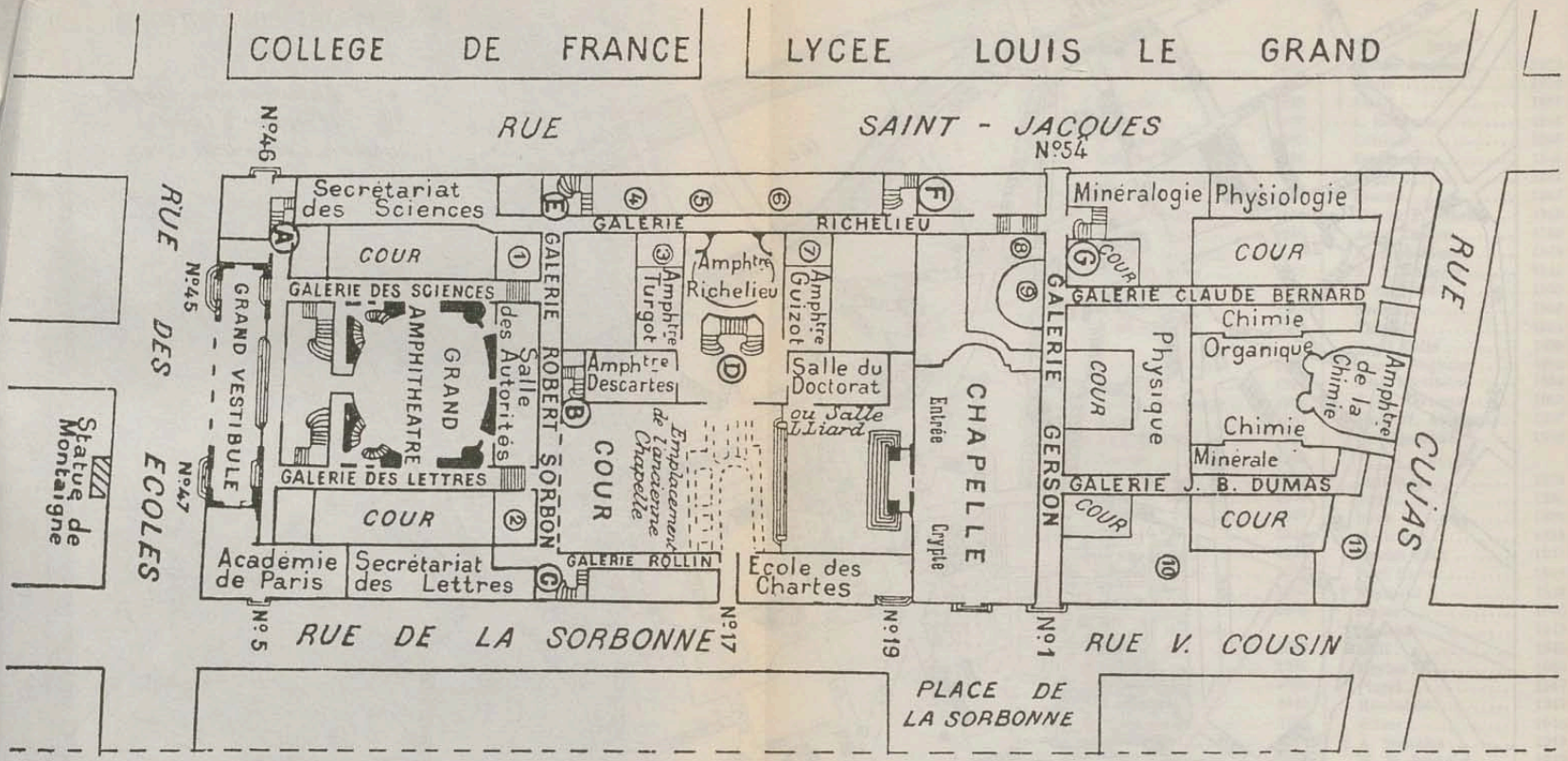

ESCALIERS DESSERVANT :

A
- Amphithéâtre Michelet.
- Amphithéâtre E. Quinet.
- Salles M, R, V, K, S, Y, Z.
- Institut de Psychologie.
- Ecole de préparation de prof. de français à l'étranger.

B
- Bureau du Prêt des Livres.
- Amphithéâtre Milne-Edwards.
- Papyrologie.

C
- Linguistique.
- Philosophie.
- Histoire.
- Bibliothèque E. Lavisse.
- Institut d'Études slaves.

D
- Bibliothèque de l'Université.

E
- École pratique des Hautes études (Sciences Historiques, Philologiques et Sciences religieuses).
- Zoologie.
- Géographie physique.
- Amphithéâtre Le Verrier.
- Amphithéâtre Chasles.
- Institut d'études latines.

F
- Laboratoire d'anatomie comparée.
- Amphithéâtre Cauchy.

G
- Physiologie générale.
- Biologie expérimentale.
- Botanique.
- Aviation.
- Minéralogie.

1 Salle des Thèses. Faculté des Sciences.

2 Salle Blumenthal.

3 Institut d'Études chinoises.

4 Bureau des Renseignements universitaires.

5 Cours de Civilisation française.

6 Salle des étudiants des Sciences.

7 Travaux pratiques d'Anatomie et Civilisation indienne.

8 Amphithéâtre de Minéralogie.

9 Amphithéâtre de Géologie.

10 Laboratoires de recherches et d'enseignement de chimie.

11 Chimie générale.

(Reproduction interdite.)

Pour consulter le Livret

PLAN GÉNÉRAL

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

	Pages
Règlements scolaires	25
Statistique des Étudiants	29
I. — Faculté de Droit et des Sciences Économiques :	
Enseignement	31
Instituts	40
Inscriptions, Examens et Diplômes	46
Débouchés	74
Bibliothèque	81
II. — Faculté de Médecine :	
Enseignement	83
Bibliothèque	93
Instituts	95
Inscriptions, Examens et Diplômes	101
III. — Faculté des Sciences :	
Enseignement	121
Bibliothèque et Laboratoires	126
Instituts	135
Inscriptions, Examens et Diplômes	146
Débouchés	166
IV. — Faculté des Lettres et Sciences Humaines :	
Enseignement	174
Bibliothèques	183

Pages

Instituts 184
Inscriptions, Examens et Diplômes 193
Débouchés 225

V. — Faculté de Pharmacie :

Enseignement 232
Bibliothèque et Collections 237
Institut 237
Inscriptions, Examens et Diplômes 238
Débouchés 245

VI. — École Nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims 247

VII. — Écoles et Instituts :

1° Écoles Normales Supérieures ..... 251 et 253
2° Instituts d'Université 255
3° Organismes universitaires 287

LIVRE DEUXIÈME

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

(Extérieurs à l'Université)

I

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

1° Relevant des services du Premier Ministre :

École Nationale d'Administration 297
Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires 299
École Nationale de la France d'Outre-Mer 300
École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale 300
Institut d'élevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux 301

2° Relevant du ministère de l'Éducation nationale :

a) *Direction de l'Enseignement supérieur :*

Collège de France 302
École des Chartes 310

Pages

École Nationale des Langues orientales vivantes. 311
École Pratique des Hautes Études 318
Muséum d'Histoire naturelle 339
Musée de l'Homme..... 342
Observatoire de Paris 343
École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré (Saint-Cloud)..... 343
École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré (Fontenay-aux-Roses) ... 343
Institut National d'Hydrologie et de Climatologie. 344

b) *Direction de l'Enseignement technique :*

École Centrale des Arts et Manufactures 345
Conservatoire National des Arts et Métiers et Instituts annexes..... 346
École Nationale d'Arts et Métiers..... 350
École Normale Supérieure de l'Enseignement technique 351
École Nationale Supérieure de Céramique 352
Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction mécanique..... 352
École Nationale de Radiotechnique et d'Électricité Appliquée 353

c) *Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports :*

Écoles Normales Supérieures d'Éducation Physique 354

3° Ministère d'État aux Affaires culturelles :

Conservatoire National de Musique..... 354
Conservatoire National d'Art dramatique 355
École Nationale Supérieure des Beaux-Arts 355
École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs .. 356
École du Louvre 357
Institut des Hautes Études Cinématographiques . 358

4° Relevant du ministère de l'Agriculture :

Institut National Agronomique 359
École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques appliquées 360
École Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires 361
École Nationale d'Horticulture..... 362
École Nationale du Génie Rural..... 362

Pages

École d'Application des Ingénieurs des Travaux Ruraux 363
École Nationale Vétérinaire d'Alfort 363
Centre National de Recherches Agronomiques 364

5° Relevant du ministère des armées :

École Nationale Supérieure de l'Aéronautique ... 364
École Nationale d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques 365
École Polytechnique 366
École d'Application du Service de Santé Militaire. 366
École Nationale Supérieure du Génie Maritime... 367

6° Relevant du ministère des Finances et des Affaires Économiques :

École d'Application de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques 368
École d'Application des Manufactures de l'État. 368

7° Relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce :

École Nationale Supérieure des Mines 369
Institut français du Pétrole, des Carburants et Lubrifiants 371

8° Relevant du ministère des Postes, Télégraphes, Téléphones :

École Nationale Supérieure des P. T. T. 373
École Nationale Supérieure des Télécommunications 374

9° Relevant du ministère de la Santé publique et de la Population :

École Nationale de la Santé publique 375
Institut National d'Études Démographiques 375

10° Relevant du ministère des Travaux publics et des Transports :

École Nationale de l'Aviation Civile 375
École Nationale de la Météorologie 376
École Nationale des Ponts et Chaussées 376
École Nationale des Sciences Géographiques 377

II

ÉTABLISSEMENTS LIBRES

	Pages
1° Enseignement général :	
Institut Catholique	379
École Normale libre de Neuilly	380
Collège Sévigné	380
2° Biologie :	
École Supérieure d'Anthropo-biologie	380
École d'Anthropologie	380
École Supérieure de Biochimie et de Biologie	381
Institut de Biologie sociale et d'Hygiène mentale	381
Institut Océanographique	381
Institut de Paléontologie humaine	382
Institut Pasteur	382
3° Chimie :	
École Supérieure libre de Chimie	383
4° Commerce :	
École Supérieure de Commerce	384
École des Hautes Études Commerciales	384
Collège libre des Sciences Sociales et économiques.	386
École de Haut Enseignement Commercial pour les jeunes filles	387
École Supérieure des Sciences économiques et commerciales de l'Institut catholique	388
5° Écoles dentaires :	
École Dentaire	388
École Dentaire de Paris	388
École de Chirurgie Dentaire et de Stomatologie de Paris	389
6° Droit :	
École de Législation professionnelle	389
École de Notariat	390
Écoles Polytechniques de Notariat, de Droit, de Procédure et d'Assurances	390
7° Journalisme :	
École Supérieure de Journalisme	390
Centre de formation des Journalistes	391

Pages

8° Langues :

Alliance française 391
Institut britannique 392
Société pour la propagation des Langues étrangères en France 393

9° Religions :

Institut International d'Études Hébraïques 395
Séminaire Israélite (École Rabbinique) de France. 394
Institut de Théologie orthodoxe 393
Faculté libre de Théologie protestante 394

10° Sciences politiques :

Institut international d'Études et de Recherches Diplomatiques 396
École des Hautes Études Internationales 397
Institut International de Philosophie politique.... 396
Académie internationale de Science Politique et d'Histoire constitutionnelle 395

11° Sciences sociales :

Institut de Psychanalyse 398
École des Hautes Études Sociales 397
École Pratique de Service Social 398
École des Surintendants d'usines et de Services sociaux 398

12° Technique :

École spéciale des Travaux Aéronautiques 399
École Technique d'Aéronautique et de Construction automobile 399
Institut technique de Pratique Agricole 399
École Spéciale d'Architecture 400
École Supérieure du Bois 400
École d'Enseignement technique de l'Institut français du Caoutchouc 400
École de Chauffage industriel 401
École Supérieure d'Électricité 401
École d'Électricité industrielle de Paris (Charliat) 402
École d'Électricité et de Mécanique industrielles (Violet) 402
École Spéciale de Mécanique et d'Électricité (Ampère) 403
École Théorique et pratique d'Électricité (Bréguet) 403

PAGES

Cours Normal d'Enseignement Ménager 404
École Supérieure de Fonderie 404
Institut de Recherches pour les Huiles et oléagineux 405
École Supérieure de perfectionnement Industriel. 405
École technique supérieure du Laboratoire 405
École Française de Meunerie 406
École Nouvelle d'Organisation économique et sociale 406
Institut d'Optique théorique et appliquée 407
École Supérieure d'Optométrie 407
Centre de Perfectionnement dans l'administration des affaires 408
Centre de Perfectionnement technique 408
École Polytechnique féminine 408
École française de Radioélectricité 408
École technique Scientia 409
École Supérieure de Soudure autogène 409
École d'Enseignement Technique féminin 409
École Spéciale des Travaux publics 410
École Supérieure des Industries du Vêtement.... 411

N. B. — Dans la table ci-dessus (ÉTABLISSEMENTS LIBRES) les Écoles sont classées dans un ordre doublement alphabétique :

1° Les rubriques — sauf la première — sont classées alphabétiquement : *biologie, commerce, dentaire,* etc.

2° Dans chaque rubrique, les écoles sont classées alphabétiquement d'après les mots-clefs : *aéronautique, architecture, bois,* etc.

LIVRE TROISIÈME

RESSOURCES DIVERSES DU TRAVAIL INTELLECTUEL A PARIS

I

BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES

1° BIBLIOTHÈQUES 412
2° ARCHIVES 432
3° MUSÉES ET COLLECTIONS 434

II

SERVICES, GROUPEMENTS ET ŒUVRES

Pages

1° Services, Instituts et groupements 441
2° Associations d'étudiants 458
3° Groupements confessionnels 462
4° Œuvres privées 463

III

BOURSES, PRIX, FONDATIONS

1° Bourses, Prix et Fondations 468
2° Cité universitaire 479

La rédaction du présent Livret a été arrêtée le 1er août 1959. Toutefois, quelques renseignements arrivés en cours d'impression ont pu y être ajoutés.

24

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

RÈGLEMENTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS

L'inscription annuelle constitue la formalité obligatoire pour tous les étudiants en vue de l'accès aux Facultés et Établissements d'Enseignement supérieur. Elle n'est valable que pour une année universitaire et doit être renouvelée dans tous les cas, quel que soit le résultat obtenu aux examens et même en l'absence de toute candidature ou présentation à un examen. Elle confère la qualité d'étudiant.

L'inscription annuelle est personnelle. Nul ne peut se faire inscrire par un tiers.

Seuls sont dispensés de cette formalité les auditeurs libres qui ne sont pas étudiants et ne peuvent suivre les cours réservés à ceux-ci.

L'autorisation de prendre rétroactivement l'inscription annuelle ne peut être accordée que par décision individuelle et si l'étudiant justifie d'un empêchement légitime, sous réserve des dispositions réglementaires particulières aux divers ordres d'études.

En ce qui concerne le contrôle de l'assiduité exigée par les règlements en vigueur, les étudiants qui ne rempliraient pas les conditions requises ne seraient pas admis à se présenter aux examens.

Les étudiants versent, au moment où ils prennent l'inscription annuelle, l'ensemble des droits exigés (inscription, bibliothèque, travaux pratiques, etc.).

ÉTUDIANTS FRANÇAIS

L'étudiant français doit, pour prendre sa première inscription, produire 1° Un extrait de son acte de naissance sur papier libre et s'il est mineur, le consentement de son père ou tuteur ; 2° Le diplôme de bachelier ou brevet supérieur ou diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme complémentaire d'études secondaires ; ou à défaut une dispense de baccalauréat ; 3° Sa carte d'identité.

Les étudiants français peuvent obtenir des dispenses du baccalauréat. Ces dispenses sont accordées aux étudiants qui possèdent un des diplômes ou des titres français compris dans les listes établies pour chaque Faculté.

Peuvent être dispensés du baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés les candidats de nationalité française, vietnamienne, tunisienne, marocaine, laotienne et cambodgienne, ayant subi avec succès un *examen spécial d'entrée en Faculté*.

Sont autorisés à se présenter à cet examen les candidats âgés au moins de 21 ans au 1er janvier de l'année de l'examen. Toutefois, s'ils ont déjà subi les épreuves du baccalauréat, ils doivent être âgés de 25 ans au moins au 1er janvier de l'année de l'examen.

— (Pour les modalités relatives à cet examen, se reporter à la rubrique de chaque Faculté.)

— Des équivalences du baccalauréat en vue de tous les grades, — titres et diplômes d'État, délivrés par les Facultés peuvent être accordées à des Français qui ont dû faire leurs études à l'Étranger — leurs parents y étant domiciliés pendant 5 ans au moins avant l'obtention du diplôme.

(La justification du séjour de 5 ans n'est pas exigée des enfants de fonctionnaires que les nécessités du service ont contraints à résider hors de France.)

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'étudiant étranger doit pour prendre sa première inscription produire :

1° Son acte de naissance, ou un document authentique en tenant lieu ;

2° Le diplôme de bachelier français ou à défaut une équivalence du baccalauréat.

L'équivalence permet aux étrangers de s'inscrire en vue des grades et diplômes délivrés par les Facultés de l'Université, à l'exception des diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien et de Chirurgien-dentiste pour lesquels les titres initiaux français requis par les règlements (baccalauréat ou brevet supérieur ou diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme complémentaire d'études secondaires) sont exigés.

Une liste des diplômes, titres et certificats étrangers admis en équivalence du baccalauréat (réserve faite des diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien et de Chirurgien-dentiste), est dressée par le ministre de l'Éducation nationale — ces équivalences peuvent être accordées même à des étrangers naturalisés après avoir obtenu le diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine.

EXAMEN SPÉCIAL

Sont dispensés du baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés et autres établissements d'enseignement supérieur en vue des grades et titres autres que les diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Chirurgien-dentiste et de Pharmacien, les candidats de nationalité étrangère ayant subi avec succès un examen spécial.

Sont autorisés à se présenter à cet examen, par décision individuelle du ministre de l'Éducation nationale, les candidats qui pour des motifs jugés suffisants ne justifient pas d'un titre étranger admis en équivalence du baccalauréat français.

Les candidats de nationalité vietnamienne, tunisienne, marocaine, laotienne et cambodgienne admis à se présenter aux examens spéciaux d'entrée dans les Facultés ne peuvent être autorisés à se présenter à l'examen spécial des étudiants étrangers.

MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE

Il est créé à l'Université de Paris en vue du dépistage des maladies et, particulièrement de la tuberculose, un service de la *médecine préventive universitaire*, chargé de procéder à l'examen médical des étudiants des établissements publics d'Enseignement supérieur ressortissant de cette Université.

Cet examen, qui a un caractère préventif et non thérapeutique, est effectué chaque année. Il a pour but d'éclairer chaque étudiant sur son état de santé, dans le respect du secret médical, et ne peut, en aucun cas, avoir pour conséquence d'exclure l'étudiant de l'Université.

Tous les étudiants *quel que soit leur âge* doivent : 1° Acquitter le droit de contrôle médical (300 francs par an) ; 2° Subir les examens de médecine préventive.

A l'issue de chaque visite médicale, il est remis à l'étudiant une attestation nominative ne portant aucune indication médicale, attestation qui doit être remise par l'étudiant au Secrétariat de sa Faculté ou de son École (décret du 16 juillet 1942).

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

La loi du 10 août 1943 institue l'assurance scolaire obligatoire pour les élèves et étudiants des établissements publics d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ils doivent être assurés contre les accidents dont ils seraient victimes au cours des activités auxquelles ils sont amenés à se livrer à l'occasion de la fréquentation de ces établissements.

SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

Le régime des assurances sociales est applicable aux étudiants dans les conditions fixées par la *loi du 23 septembre 1948*.

Sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales, les étudiants des Facultés qui remplissent les conditions suivantes :

1° Agés de moins de 26 ans ;

2° Ressortissants de l'Union française, des pays de protectorat et des pays étrangers ayant passé à cet effet une convention diplomatique avec la France (Grande-Bretagne à l'exclusion des Dominions, Danemark, Luxembourg, Norvège, Afghanistan ; apatrides et réfugiés régis par la Convention de Genève du 28-7-1951) ;

3° N'être pas assurés sociaux à un autre titre (salariés, fonctionnaires élèves d'une autre École) ;

4° N'être pas ayants droit d'un assuré social (père, mère ou tuteur).

STATISTIQUE DES ÉTUDIANTS

Arrêtée au 30 juin 1958

Nombre des étudiants de l'Université de Paris ayant fait acte de scolarité pendant l'année 1957-1958 :

Faculté de Droit et des Sciences Économiques	15.525
— de Médecine	12.865
— des Sciences	17.454
— des Lettres et Sciences Humaines	20.031
— de Pharmacie	2.567
École Nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims	343
	68.785

	Français		Union française		Étrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Faculté de Droit et des Sc. Éc.	9.745	3.521	837	113	1.194	115
— de Médecine	8.070	3.158	617	82	836	102
— des Sciences	10.020	5.229	452	170	1.319	264
— des Lettres et Sc. H.	5.314	9.811	354	404	2.156	1.992
— de Pharmacie	886	1.307	118	87	110	59
École de Médecine de Reims	198	119	12	9	4	1
TOTAUX	34.233	23.145	2.390	865	5.619	2.533
TOTAUX GÉNÉRAUX	57.378		3.255		8.152	
TOTAL GÉNÉRAL	68.785					

I

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

12, place du Panthéon
Secrétariat : Tél. : Dan. 21-50

ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur GABRIEL LE BRAS.
Assesseur : M. le professeur MARCEL WALINE.
Secrétaire général : M. GUSTAVE DELMAS, administrateur civil.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous.

Le Secrétaire général reçoit le mardi, le jeudi et le samedi, de 9 heures à 11 h. 30.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours, de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 16 heures.

DOYENS HONORAIRES

M. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, M. JOSEPH HAMEL.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. MESTRE, BASDEVANT, SCELLE, HUGUENEY, NOYELLE, AMIAUD, GEMAEHLING, JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, PERROUX, MILLIOT, ROUAST, LAVERGNE, PICARD, ESMEIN, BAUDIN, LÉVY-BRUHL, PETOT, LAUFENBURGER, HAMEL.

ENSEIGNEMENT

PROGRAMME DES COURS DE LICENCE

(*Ouverture des cours le lundi 26 octobre 1959*)

1re ANNÉE

INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET DROIT CIVIL. — M. FREJAVILLE, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DES FAITS SOCIAUX. — M. GAUDEMET, professeur.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. PIETTRE, professeur.
DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS POLITIQUES. — M. VEDEL, professeur.
INSTITUTIONS INTERNATIONALES. — M. PINTO, professeur.
INSTITUTIONS FINANCIÈRES. — M. CHARLIER, professeur.

2e ANNÉE

DROIT CIVIL. — M. FRÉJAVILLE, professeur.
HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DES FAITS SOCIAUX. — M. LEMARIGNIER, professeur.
DROIT ADMINISTRATIF. — M. WALINE, professeur.
ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. PIETTRE, professeur.
DROIT DU TRAVAIL. — M. CAMERLYNCK, professeur.
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET CRIMINOLOGIE. — M. STEFANI, professeur.

3e ANNÉE

DROIT CIVIL. — M. H. MAZEAUD, professeur.
DROIT COMMERCIAL. — M. L. MAZEAUD, professeur.
PROCÉDURE PÉNALE. — M. LEVASSEUR, professeur.
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL COMPLÉMENTAIRE. — M. LEVASSEUR, professeur.
MÉTHODE DE LA SCIENCE POLITIQUE. — M. BURDEAU, professeur.
HISTOIRES DES IDÉES POLITIQUES. — M. BERLIA, professeur.
SÉCURITÉ SOCIALE. — M. DURAND, professeur.
SCIENCE ET TECHNIQUE FISCALES. — M. BERLIA, professeur.
FLUCTUATIONS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. — M. COURTIN, professeur.
PROCÉDURE CIVILE. — M. SOLUS, professeur.
DROIT ROMAIN ET ANCIEN DROIT FRANÇAIS (OBLIGATIONS). — M. DUMONT, professeur.
DROIT ROMAIN ET ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — M. DUMONT, professeur.
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI. — Mme BASTID, professeur.
VIE POLITIQUE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. — M. CHARLIER, professeur.

HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE. — M. HENRI BARTOLI, professeur.

STATISTIQUE ET MÉTHODE D'OBSERVATION. — M. GUITTON, professeur.

COURS COMMUNS A LA LICENCE ET AU DOCTORAT

DROIT CIVIL APPROFONDI. — MM. FLOUR, JEAN CHEVALLIER, professeurs.

4e ANNÉE

DROIT CIVIL. — M. LE BALLE, professeur.

DROIT COMMERCIAL. — M. LAGARDE, professeur.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATIFFOL, professeur.

DROIT MARITIME. — M. RODIÈRE, professeur.

TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS. — M. RODIÈRE, professeur.

VOIES D'EXÉCUTION. — M. SOLUS, professeur.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE. — M. DESBOIS, professeur.

ENREGISTREMENT. — M. N..., professeur.

DROIT CIVIL COMPARÉ. — M. DAVID, professeur.

DROIT DES ASSURANCES. — M. BESSON, professeur.

DROIT PÉNAL SPÉCIAL. — M. HUGUENEY, professeur.

LES GRANDS SERVICES PUBLICS ET LES ENTREPRISES NATIONALES. — M. DE LAUBADÈRE, professeur.

DROIT D'OUTRE-MER. — M. LAMPUÉ, professeur.

LIBERTÉS PUBLIQUES. — M. BURDEAU, professeur.

LES GRANDS PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS. — Mme BASTID, professeur.

ORGANISATION EUROPÉENNE. — M. REUTER, professeur.

DROIT MUSULMAN. — M. BERGER-VACHON, professeur.

ETHNOLOGIE JURIDIQUE. — M. LÉVY-BRUHL, professeur.

STRUCTURES ÉCONOMIQUES. — M. A. MARCHAL, professeur.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — M. COURTIN, professeur.

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES. — M. BYÉ, professeur.

GESTION DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE. — M. LASSÈGUE, professeur.

ÉCONOMIE FINANCIÈRE. — M. BARRÈRE, professeur.

ÉCONOMIE RURALE. — M. FAUVEL, professeur.

HISTOIRE DU TRAVAIL. — M. LASSERRE, professeur.

ÉCONOMIE D'OUTRE-MER ET DU DÉVELOPPEMENT. — M. LEDUC, professeur.

COMPTABILITÉ NATIONALE. — M. Y..., professeur.

DÉMOGRAPHIE. — M. BUQUET, professeur.

DROIT ROMAIN ET ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — M. GAUDEMET, professeur.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE DU DROIT. — M. GAUDEMET, professeur.

Année scolaire 1959-60

SUJETS DES COURS DE DOCTORAT

(*Ouverture des cours le lundi* 26 *octobre* 1959)

SECTION DE DROIT ROMAIN ET D'HISTOIRE DU DROIT

DROIT ROMAIN :

— M. LEVY Philippe (Histoire du Droit privé de l'Antiquité) : « Recherches sur la vente dans les droits de l'Antiquité. »

— M. BESNIER (Histoire économique du Moyen Age et des temps modernes jusqu'en 1815) : « Les origines de l'économie moderne ; l'essor économique de l'Europe au XVI^e siècle. »

— M. VILLERS (Histoire des institutions politiques et administratives du Moyen Age et des temps modernes) : « Opposition et doctrine d'opposition aux XVII^e et XVIII^e siècles. »

— M. BESNIER : « Les origines de l'économie moderne : l'essor économique de l'Europe au XVI^e siècle. »

— M. MAGDELAIN (Histoire des institutions politiques et administratives de l'Antiquité) : « Aspects sacrés du Droit public romain. »

— M. BOYE (Histoire de la philosophie du Droit) : « *Philosophie du Droit* (commun à toutes les sections) et Histoire de la philosophie du Droit. »

— M. GAUDEMET : « La société conjugale. »

— M. LE BRAS (Histoire du Droit canonique) : « L'administration de l'Église au Moyen Age. »

— M. TIMBAL (Histoire du Droit privé) : « Le mariage dans l'ancienne France. »

SECTION DE DROIT PUBLIC

DROIT PUBLIC :

— M. HAURIOU (Droit constitutionnel étranger) : « Les institutions et la vie politique des pays sous-développés qui ont accédé à l'indépendance. »

— M. REUTER (Cours commun à la 4e année de licence, commencera le 1er sem.) : « Organisations européennes. »

— M. ROUSSEAU (Droit international public) : « La responsabilité internationale. »

— M. VEDEL (Droit des mines et de l'énergie) : « Les nationalisations et la jurisprudence. »

— M. BASTID (Droit constitutionnel) : « La notion de Chef d'État. »

— M. MATHIOT (Droit des services publics) : « Le personnel des services publics. »

— M. LAMPUE (Droit d'Outre-Mer) : « La Communauté. »

— M. EISENMANN (Droit administratif) : « Le régime des actes administratifs unilatéraux. »

— M. J.-J. CHEVALLIER (Histoire des idées politiques) : « La naissance de la théorie politique dans la cité grecque. »

— M. DUVERGER (Sociologie politique) : « Sociologie politique de la Ve République. »

— M. RIVERO (Libertés publiques) : « Recherches sur la notion de liberté publique. »

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET SCIENCES ÉCONOMIQUES

ÉCONOMIE POLITIQUE :

— M. PHILIP (Économie politique et sociale) : « La politique sociale comparée du Japon et de l'Inde. »

— M. LHOMME (Histoire des faits économiques et sociaux depuis 1815) : « Croissance économique et mouvements sociaux en France, de 1815 à 1848. »

— M. WEILLER (Théorie économique) : « Convertibilité monétaire, équilibre et croissance. »

— M. VILLEY (Philosophie économique).

— M. JAMES (Histoire de la pensée économique) : « Équilibre économique et équilibre monétaire. »

— M. BYE (Relations économiques internationales) : « Le déséquilibre des comptes extérieurs dans l'expérience mondiale : 1945-1960. »

— M. MARCZEWSKI (Conjoncture économique) : « La conjoncture de l'économie mondiale depuis 1953. » « Cours de politique économique et financière : La politique économique et financière de la France depuis 1959. »

SECTION DE DROIT PRIVÉ

DROIT PRIVÉ :

— M. HEMARD : Le mandat commercial.
— M. DESBOIS (Propriété littéraire, artistique et industrielle) : « La loi du 11 mars 1957 *(suite)* : Les droits de l'auteur. »
— M. DE JUGLART (Droit pénal) : « Le Droit pénal aérien français. » (Droit pénal international) : « Les grands principes du Droit pénal international. »
— M. BESSON (Droit des assurances) : « L'assurance automobile. »
— M. BOULANGER (Droit civil) : « Présentation systématique des grandes créations de la jurisprudence civile dans le Droit des contrats. »
— M. CARBONNIER (Sociologie juridique) : « La théorie sociologique du droit. Étude sociologique de la vente. »
— M. RAYNAUD (Droit civil) : « Aspects modernes de la propriété immobilière. »

CERTIFICAT DE CAPACITÉ

1re ANNÉE

DROIT PRIVÉ. — M. CHEVALLIER, professeur.
DROIT PUBLIC. — M. J.-J. CHEVALLIER, professeur.
DROIT COMMERCIAL. — M. HOUIN, professeur.

2e ANNÉE

PROCÉDURE CIVILE. — M. TUNC, professeur.
DROIT PÉNAL. — M. STEFANI, professeur.
DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL. — M. PINTO, professeur.
DROIT PRIVÉ NOTARIAL. — M. TUNC, professeur.
DROIT SOCIAL. — M. CAMERLYNCK, professeur.
DROIT FISCAL. — M. N..., professeur.
ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. BAUDIN, professeur.
DROIT COMMERCIAL. — M. HOUIN, professeur.

CONFÉRENCES ET TRAVAUX PRATIQUES

TRAVAUX PRATIQUES OBLIGATOIRES DE LICENCE

Le nouveau régime de la Licence en Droit en quatre ans comporte outre les cours :

— deux séances de travaux pratiques hebdomadaires de 1 h. 30 auxquelles l'assistance est rigoureusement obligatoire. Pour les étudiants ayant une occupation professionnelle exercée en dehors de Paris et de sa banlieue, un régime spécial sera institué, si toutefois il leur est impossible de venir aux deux séances hebdomadaires du régime normal.

Dès la prise de leur première inscription, il sera demandé aux étudiants quels travaux pratiques ils désirent suivre, et ce choix, une fois fait, sera irrévocable ; l'examen écrit de fin d'année portera sur les deux matières qui auront fait l'objet de travaux pratiques, choisis au début de l'année par le candidat.

Par exemple, les candidats à l'examen de 1re année auront à choisir les travaux pratiques de deux matières parmi les suivantes :

1° Institutions judiciaires et droit civil ;
2° Histoire des Institutions et des faits sociaux ;
3° Économie politique ;
4° Droit constitutionnel et Institutions politiques ;
5° Institutions internationales et Institutions financières.

Les futurs étudiants en droit ne devront pas être surpris que la Faculté leur demande de désigner au moment même de leur inscription les deux matières qu'ils auront choisies (pour les travaux pratiques seulement). Les étudiants de 1re, 2e, 3e, 4e année pourront demander les brochures destinées à guider leur choix dans les matières de travaux pratiques et les diverses sections.

Ceux d'entre eux qui ont l'intention de rechercher plus tard (option à faire en 3e année) la Licence de Droit Privé ont intérêt à choisir dès la 1re année les travaux pratiques « d'Institutions judiciaires et Droit Civil » et ceux « d'Histoire des Institutions et des faits sociaux ».

Il s'agit particulièrement des étudiants qui se destinent aux carrières suivantes : magistrature, barreau, offices ministériels (avoués, notaires, etc.), agréés près les Tribunaux de Commerce, etc.

Ceux qui ont l'intention de s'orienter vers la Licence de Droit Public ont intérêt à choisir les travaux pratiques de « Droit Constitutionnel et Institutions politiques » et d' « Institutions Internationales et Institutions Financières ».

Il s'agit principalement des étudiants qui se destinent à des fonctions administratives.

Ceux qui ont l'intention de s'orienter vers la Licence d'Économie Politique ont naturellement intérêt à choisir les travaux pratiques

d'Économie Politique. Leur seconde option peut porter sur telle autre matière à leur choix, notamment sur le groupe comportant, à côté des Institutions Internationales, les Institutions Financières.

Il s'agit principalement des étudiants qui envisagent une carrière de Conseil ou Expert-économique, ou l'Inspection des Finances, ou enfin, de ceux qui se destinent aux affaires ou aux carrières sociales.

Les futurs étudiants auront à retirer avant leur inscription au Secrétariat de la Faculté une fiche « questionnaire » qu'ils auront à remplir soigneusement et à déposer au guichet en même temps que les pièces réglementaires exigées pour constituer leur dossier.

Le Secrétariat les informera après leur inscription des horaires des exercices pratiques pour le groupe auquel ils seront affectés.

Pour la 4e année, les matières à option, spéciales à chaque section, et qui peuvent faire l'objet d'une 5e interrogation sont les suivantes :

Section de Droit privé

Cours semestriels :

1) Droit Maritime ; 2) Transports Terrest. et Aériens ; 3) Voies d'exécution ; 4) Prop. lit. art. et ind. ; 5) Enregistrement ; 6) Droit Civil comparé ; 7) Droit des assurances ; 8) Droit Pénal spécial ; 9) Ethnologie juridique ; 10) Droit Musulman.

Section d'économie politique

a) Cours annuels :

1) Économie rurale ; 2) Histoire du Travail ; 3) Économie d'Outre-Mer et du Développement ; 4) Démographie.

b) Cours semestriels :

Comptabilité nationale.

Section de Droit public

Cours semestriels : Organisations européennes.

CONFÉRENCES FACULTATIVES DE CAPACITÉ

En dehors des conférences *obligatoires* de licence, des conférences et des exercices pratiques *facultatifs*, semestriels ou annuels, sont institués à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques pour compléter la préparation aux examens de la Capacité, et de la Licence.

Les étudiants qui désirent prendre part à ces travaux doivent se faire inscrire au Secrétariat. Les droits sont fixés à 400 francs par semestre et par matière.

CONFÉRENCES D'AGRÉGATION

Des conférences préparatoires aux 4 concours d'Agrégation des Facultés de Droit et des Sciences Économiques sont ouvertes aux docteurs en Droit qui désirent entrer dans la carrière professorale.

SALLES DE TRAVAIL

Dans ces salles pourvues de bibliothèques spéciales, les étudiants sont appelés à faire, sous la direction des professeurs, des travaux pratiques et des recherches scientifiques en vue de la préparation au Doctorat ou à l'Agrégation en Droit.

DROIT ROMAIN ET ÉPIGRAPHIE JURIDIQUE.
HISTOIRE DU DROIT CANONIQUE.
HISTOIRE DU DROIT.
DROIT CIVIL.
DROIT COMMERCIAL ET DROIT MARITIME.
DROIT PUBLIC.
STATISTIQUE ET ÉCONOMIE POLITIQUE.
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.
ETHNOLOGIE JURIDIQUE ET DROIT MUSULMAN.
DROIT PÉNAL.
LÉGISLATION CIVILE COMPARÉE.
SCIENCES FINANCIÈRES.
SCIENCES POLITIQUES.
DÉMOGRAPHIE.

LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Une Licence ès Sciences Économiques est créée dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques, par décret du 17 août 1959. Le régime des études et des examens en vue du diplôme de licencié ès Sciences Économiques entrera en vigueur à compter de l'année universitaire 1960-1961, et sera fixé par décret, après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur.

INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT DE CRIMINOLOGIE

Directeur : M. le Pr STÉFANI
Directeur Adjoint : M. le Pr LEVASSEUR

L'Institut de Criminologie est placé sous la direction scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Il a pour objet de développer l'étude du Droit pénal et des sciences relatives au phénomène criminel. Il dispense l'enseignement théorique et pratique nécessaire à ceux qui se préparent à exercer des fonctions requérant une formation criminologique : magistrats, cadres de la Gendarmerie, de la Police, de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation Surveillée, membres des Services sociaux, etc.

L'Institut comprend deux sections : Section de Science Criminelle et Section de Sciences Criminologiques.

Ne sont admis à s'inscrire dans chaque section, à moins d'une autorisation spéciale accordée par le Doyen, que les étudiants ayant au moins le grade de bachelier en Droit ou le certificat de capacité en Droit.

Les étrangers pourvus d'un grade d'une Faculté de Droit étrangère peuvent être admis à s'inscrire avec une autorisation spéciale du Doyen, subordonnée, le cas échéant, à un examen préalable.

L'Institut délivre pour chaque section un certificat donnant droit au titre de « Gradué de l'Institut de Criminologie ». Les étudiants désirant acquérir le titre de « Diplômé de l'Institut de Criminologie de Paris » doivent obtenir les deux certificats délivrés par cet Institut et, en outre, rédiger et soutenir un mémoire dactylographié sur un sujet agréé par l'un des professeurs de l'Institut. (Voir Diplômes d'Université, p. 67.)

Droits d'inscription : 3.500 francs par an.
— d'examen : 500 francs.

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année, aux mois de juin et d'octobre.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Science criminelle : MM. STÉFANI, ANCEL, HUGUENEY, BROUCHOT, et LE CLÈRE.

Sciences criminologiques : MM. PINATEL, PIÉDELIÈVRE, HEUYER, COSTA, CÉNAC et MICHAUX.

INSTITUT DE DROIT ROMAIN

(A la Faculté de Droit, Salle de travail de Droit romain)

Directeur : M. H. LÉVY-BRUHL

L'Institut de Droit romain, créé en novembre 1946, est un organisme plus scientifique que pédagogique. Il se propose de coordonner et de développer les recherches ayant pour objet le droit et les institutions non seulement de Rome, mais des divers peuples de l'Antiquité, ainsi que le Droit romain au Moyen Age. Il est divisé en trois sections : Droit romain antique (*Directeur :* M. N.) ; Droit romain au Moyen Age (*Directeur :* M. LE BRAS) ; Droits des peuples de l'Antiquité (*Directeur :* M. G. BOYER, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse).

L'activité de l'Institut se manifeste surtout par des conférences et des publications. Dans les conférences, qui ont lieu les vendredis, à 17 heures, des savants français et étrangers viennent exposer et soumettre à la discussion une théorie personnelle, ou encore faire le point d'une question, ou enfin communiquer les plus récentes découvertes épigraphiques, papyrologiques, etc. Quant aux publications, elles prennent place dans une collection intitulée « Publications de l'Institut de Droit romain », où onze ouvrages ont dès à présent paru.

Un fichier central est constitué, et est constamment tenu à jour. Un assistant bibliothécaire se tient à la disposition des chercheurs.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

A la Faculté de Droit

Directeur : M. CHARLES ROUSSEAU

But : étude du Droit international sous tous les aspects.

Durée des études : deux années, sanctionnées par un diplôme, après examen à la fin de chacune des années scolaires et remise d'un mémoire sur une question de Droit international.

Condition d'inscription en vue du diplôme : pour les français : être titulaire de la Licence en Droit, ou de la Licence ès Lettres ou du Diplôme de l'Institut d'Études politiques ; pour les étrangers : être titulaire d'un diplôme équivalent à la Licence en Droit.

Année scolaire 1959-1960

THÉORIE GÉNÉRALE DU DROIT INTERNATIONAL :

— M. Louis DELBEZ, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Montpellier : « Les sujets de droit en Droit international. »

— M. W. C. JENKS, sous-directeur général de l'Organisation internationale du Travail : « Les maîtres britanniques du Droit des gens. »

— M. Henri THEVENAZ, professeur à la Faculté de Droit de Neuchâtel : « Le Droit international vu par Hans Kelsen. »

ORGANISATION INTERNATIONALE :

— M. H. T. ADAM, membre du Secrétariat juridique du Conseil de l'Europe : « Le régime juridique des entreprises publiques internationales. »

— M. Maxime CHRÉTIEN, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille : « Le statut fiscal des Organisations internationales. »

— M. Pierre LALIVE, professeur à la Faculté de Droit de Genève : « Questions actuelles concernant l'arbitrage international. »

— M. Eugène PÉPIN, ancien directeur juridique de l'O.A.C.I. : « L'organisation de l'aviation civile internationale. »

— M. Georges PERRIN, professeur à la Faculté de Droit de Lausanne : « La fonction publique internationale. »

ASPECT JURIDIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES :

— M. Casimir LIBERA, professeur à la Faculté de Droit de Varsovie : « Les institutions du Droit consulaire international. »

ORGANISATION EUROPÉENNE :

— M. Édouard BONNEFOUS, membre de l'Institut, ancien ministre : « Le problème des transports dans l'Europe des Six *(suite)*. »

— M. Pierre DUCLOS, professeur à l'Institut d'Études politiques : « L'Européen (essai sur la condition du particulier dans l'Europe organisée). »

DROIT CONSULAIRE AMÉRICAIN :

— M. Ricardo GALLARDO, professeur à l'Université du Salvador : « La Fédération de l'Amérique centrale dans le cadre du Droit international américain. »

— M. J. M. YEPES, professeur à la Faculté de Droit de Bogota : « L'œuvre juridique des Conférences panaméricaines. »

POLITIQUE INTERNATIONALE :

— M. Maurice BAUMONT, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut : « Les relations franco-allemandes entre les deux guerres mondiales. »

— M. Maurice FLORY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Aix-en-Provence : « L'O.N.U. et les pays d'Outre-Mer. »

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ :

— M. Henri BATIFFOL, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris : « Les effets des jugements étrangers. »

EXERCICES ET TRAVAUX PRATIQUES :

— 1re *année :* M. Georges BERLIA, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

— 2e *année :* M. François LE ROY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille.

Les cours commenceront le lundi 3 *novembre* 1959.

L'inscription à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques ou à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est de rigueur pour quiconque postule l'inscription à l'Institut. Les frais d'inscription sont de 2.500 francs par semestre, plus 1.000 francs de droits d'examen. L'Institut admet, au titre d'auditeurs, ceux qui désirent suivre un ou plusieurs cours spéciaux. Les frais d'inscription sont, dans ce cas, de 500 francs par cours.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 12, place du Panthéon, Paris (Ve), qui est ouvert, à partir du 5 octobre 1959, *les lundis, mercredis, vendredis, de* 15 *à* 18 *heures.* (Tél. : Dan. 21-50.)

CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE L'INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES APPLIQUÉES AUX AFFAIRES

(Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Paris)

OBJET DU CENTRE

Le Centre d'Enseignement de l'Institut des Sciences juridiques et financières appliquées aux Affaires a été créé en 1946 sous les auspices de la Faculté de Droit de l'Université de Paris et avec le concours de l'Ordre national des Experts Comptables. Il est destiné à former des juristes pour la vie des Affaires. Il ne cherche pas à préparer des chefs d'entreprise ou des hommes d'affaires, mais des hommes qui, dans la vie commerciale, soient les conseillers juridiques des entreprises : chefs de contentieux et de services juridiques ou fiscaux, directeurs de cabinets juridiques ou fiscaux, avocats spécialisés dans les questions commerciales, agréés près les tribunaux de commerce, etc. Il s'efforce tout spécialement de faciliter aux jeunes

gens formés dans la Faculté de Droit l'accès aux carrières de l'expertise comptable.

Le Centre reçoit des élèves et des auditeurs. Les élèves doivent être en principe licenciés en Droit, ou étudiants de 4e année, ou avoir subi avec succès le deuxième examen préliminaire d'expert comptable (pour les dérogations, voir ci-dessous). L'enseignement et la culture qui leur sont donnés les orientent vers les tâches concrètes de la vie juridique des affaires mais dans le cadre d'une formation supérieure. C'est pourquoi, en même temps qu'ils suivent les cours du Centre, les élèves licenciés sont vivement encouragés à préparer leur doctorat en Droit.

CENTRE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

A la Faculté de Droit

Directeur : M. Robert GOETZ

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, Directeur honoraire de l'Institut commercial de l'Université de Nancy

Directeur adjoint : M. Alain BARRÈRE

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

(Voir p. 68)

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ
(Voir p. 262)

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
(Voir p. 274)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
(Voir p. 275)

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
(Voir p. 281)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 283)

INSTITUT D'URBANISME
(Voir p. 285)

INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE
(Voir p. 261)

INSTITUT D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
26, boulevard Raspail, Paris (6e)

INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLOMES

Pour les inscriptions, les étudiants français et étrangers doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1) (2).

GRADES ET DIPLOMES D'ÉTAT

Les diplômes d'État que confère la Faculté de Droit et des Sciences Économiques sont :

La Licence en Droit ;

Les Diplômes d'Études Supérieures de Droit ;

Le Doctorat en Droit ès Sciences Économiques ou en Sciences Politiques ;

Le Certificat de Capacité en Droit.

LICENCE EN DROIT

INSCRIPTION ET DISPENSES

Les ÉTUDIANTS FRANÇAIS qui s'inscrivent en vue de la Licence en Droit doivent posséder un des diplômes requis ou avoir obtenu une *dispense* du Baccalauréat. Les ÉTUDIANTS ÉTRANGERS doivent posséder un des diplômes français requis ou produire une *équivalence* du Baccalauréat.

I. — DES DISPENSES DU BACCALAURÉAT en vue de la Licence en Droit peuvent être accordées par le ministre aux candidats français qui possèdent un des titres, diplômes ou certificats mentionnés ci-après : Titre d'ancien élève de l'École Polytechnique, de l'École de Saint-Cyr, de l'École Navale, de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, de l'École Centrale des Arts et Manufactures, de l'Institut Agronomique, de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, de l'École Nationale des Mines de Saint-Étienne, de l'École des Ponts et Chaussées, de l'École d'Application du Génie maritime, de l'École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy, admis aux examens de sortie ou ayant obtenu

(1) Cf. p. 25.

(2) Les étudiants qui ont pris une inscription à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques peuvent sans acquitter de nouveaux frais d'études se faire inscrire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. (La réciproque n'existe pas.)

le diplôme le plus élevé conféré par l'École. — Diplôme de sortie de l'École Militaire des Cadets de la France combattante à Ribbesford (Grande-Bretagne), de l'École Navale des Forces françaises libres, de l'École Navale britannique (Royal Naval College) de Dartmouth. — Brevet de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications. — Licence ès Sciences obtenue avec dispense du Baccalauréat. — Diplôme de l'École des Hautes Études (Section des Sciences historiques et philologiques *ou* Section des Sciences religieuses *ou* Section des Sciences économiques et sociales). — Diplôme de l'École Nationale des Langues orientales vivantes, à condition que le diplôme ne porte ni sur la langue maternelle du candidat, ni sur une langue spécifiée par arrêté du ministre de l'Éducation nationale comme appartenant au même domaine linguistique. — C. A. à l'Enseignement secondaire des jeunes filles (lettres). — C. A. à l'Enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges. — C. A. au professorat des classes élémentaires de l'Enseignement secondaire. — C. A. au professorat dans les Écoles Normales et dans les Écoles Primaires Supérieures (lettres). — C. A. à l'Inspection primaire et à la Direction des Écoles Normales. — C. A. au professorat commercial dans les Écoles pratiques de Commerce et d'Industrie. — Diplôme de l'Institut d'Études Supérieures islamiques d'Alger.

II. — DISPENSE DU BACCALAURÉAT EN FAVEUR DE CERTAINS CAPACITAIRES EN DROIT, DE NATIONALITÉ FRANÇAISE.

Sont admis à s'inscrire en vue de la Licence en Droit, avec dispense du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, les candidats de nationalité française, titulaires du Certificat de Capacité en Droit, ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 14 pour l'ensemble des épreuves des deux examens de ce certificat et ayant subi avec succès un examen d'admission. — L'examen d'admission comporte les épreuves écrites suivantes : 1° Une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat ; 2° Une épreuve d'histoire ; 3° Une épreuve de géographie. — La durée de chaque épreuve est de trois heures. Les sujets sont choisis par le Ministre de l'Éducation Nationale. Un seul sujet est proposé aux candidats pour chaque épreuve.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. — Pour être admis, le candidat doit obtenir 30 points au moins.

Une session d'examen a lieu chaque année dans la première semaine du mois de novembre.

III. — EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Épreuves de l'examen :

1° Une épreuve orale (conversation avec le jury) ;
2° Cinq épreuves écrites :
a) Dissertation d'ordre général ;
b) Une version latine ou une composition de mathématiques, comportant une question de cours et un problème ;
c) Une composition d'histoire ;
d) Une composition de géographie ;
e) Une épreuve de langue vivante étrangère.

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les études en vue de la licence en Droit sont réparties sur une durée de quatre années et exigent la prise de 4 inscriptions annuelles. Le titre de Licencié est acquis aux étudiants ayant subi à la fin de chacune des quatre années un examen écrit et oral sur les matières

enseignées pendant l'année. Le succès à l'examen terminant la deuxième année d'études confère le grade de Bachelier en Droit.

Les droits à acquitter sont fixés comme suit :

Inscriptions, 4 à 1.000 francs	4.000	francs
Bibliothèque, 4 à 600 francs	2.400	—
Conférences obligatoires, 4 à 2.000 francs	8.000 (1)	—
Quatre droits de contrôle médical à 300 francs	1.200	—
Examens de 1re année	250	—
— Baccalauréat	250	—
— Licence	250	—

LICENCE EN DROIT

RÈGLEMENTS ET PROGRAMMES

Un nouveau régime de la Licence en Droit est entré en vigueur au début de l'année scolaire 1955-1956 pour la première année d'études.

Instituée par décret en date du 27 mars 1954, la nouvelle Licence en Droit comporte 3 sections spécialisées. Les études en vue de ce diplôme durent quatre ans. Le même décret crée un DIPLOME DE SCIENCES ADMINISTRATIVES qui permet d'obtenir en trois ans un diplôme juridique.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. — Les études en vue du diplôme de licencié en Droit durent quatre années.

A l'expiration de chacune des quatre années, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen dans les conditions fixées à l'article 9 du présent décret.

ART. 2. — Les aspirants au diplôme de licencié en Droit prennent quatre inscriptions annuelles. Au moment de la première inscription, ils doivent produire le diplôme de bachelier de l'Enseignement secondaire ou l'un des titres admis par décret en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence en Droit (2). Nul ne peut prendre les deuxième, troisième et quatrième inscriptions s'il n'a subi avec succès respectivement les examens de première, de deuxième et de troisième années.

ENSEIGNEMENT

ART. 3. — L'enseignement donné par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques en vue de la Licence est théorique et pratique. Il est organisé sous la direction et la responsabilité des professeurs et des agrégés.

(1) Pour la troisième année (ancien régime) le droit annuel de conférences est de 800 francs.

(2) Voir p. 47 la possibilité pour certains Capacitaires de nationalité française d'accéder aux études de la Licence en Droit.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

ART. 4. — L'enseignement théorique comprend les matières suivantes :

PREMIÈRE ANNÉE

Institutions judiciaires et Droit civil (introduction générale, tableau d'ensemble des institutions civiles et judiciaires, les personnes, la personnalité morale, la famille)	2	semestres
Histoire des institutions et des faits sociaux	2	—
Economie politique (introduction générale, éléments de démographie, structure de la production, théories de l'échange, valeur, coût et prix)	2	—
Droit constitutionnel et institutions politiques (théorie générale, les droits individuels et sociaux, les principaux systèmes politiques étrangers, la République française, l'Union française)	2	—
Institutions internationales	1	semestre
Institutions financières	1	—

DEUXIÈME ANNÉE

Droit civil (les obligations, les droits réels principaux)	2	semestres
Histoire des institutions et des faits sociaux	2	—
Droit administratif	2	—
Economie politique (monnaie, crédit, change, commerce extérieur, répartition et consommation)	2	—
Droit du travail	1	semestre
Droit pénal général et criminologie	1	—

TROISIÈME ANNÉE

Matières communes aux trois sections

Droit commercial (actes de commerce et commerçants, fonds de commerce, bourse et banque, sociétés)	2	semestres
Sécurité sociale	1	semestre

Matières spéciales à la section de Droit Privé

Droit civil (les sûretés, la publicité foncière, les principaux contrats)	2	semestres
Procédure pénale (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)	1	semestre
Droit pénal général complémentaire	1	—
Procédure civile (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)	1	—
Droit romain et ancien Droit français (Droit des obligations)	1	—
Droit romain et ancien Droit français (Droit des biens ou fluctuations de l'activité économique)	1	—

Matières spéciales à la section de Droit Public et Science Politique

Méthodes de la Science politique	1	—
Droit international public approfondi	1	—
Science et technique fiscales (matière commune avec la section d'Economie politique)	1	—
Histoire des idées politiques (matière commune avec la section d'Economie politique)	1	—

Procédure civile (matière commune avec la section de Droit privé) ..... 1 semestre
Procédure pénale (matière commune avec la section de Droit privé) ou la vie politique française contemporaine..... 1 —
Fluctuation de l'activité économique (matière commune avec la section d'Economie politique)..... 1 —

Matières spéciales à la section d'Économie Politique

Fluctuations de l'activité économique (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)..... 1 —
Histoire de la pensée économique et Analyse des théories contemporaines..... ..... 2 semestres
Statistique et méthodes d'observation économique..... 2 —
Science et technique fiscales (matière commune avec la section de Droit Public et Science Politique) ..... 1 semestre
Histoire des idées politiques (matière commune avec la section de Droit Public et Science Politique) ..... 1 —

QUATRIÈME ANNÉE

Matières spéciales à la section de Droit Privé

Droit civil (régimes matrimoniaux, successions, libéralités).. 2 semestres
Droit romain et ancien Droit français (régimes matrimoniaux, successions, libéralités) ..... 1 semestre
Droit commercial (contrats commerciaux, titres de commerce, faillite) et Droit fiscal des affaires..... 2 semestres
Droit international privé (nationalité, condition des étrangers, théories générales des conflits de loi), matière commune avec la section de Droit public et Science politique ..... 1 semestre
Une matière faisant l'objet d'un cours annuel ou deux matières faisant chacune l'objet d'un cours semestriel et choisies soit parmi les matières spéciales de la section de Droit public et Science politique ou de la section d'Economie politique de 4e année, soit sur une liste fixée pour chaque Faculté, par arrêté du Ministre de l'Education Nationale sur proposition de la Faculté, après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa section permanente ..... 2 semestres

Matières spéciales à la section de Droit Public et Science Politique

Les grands services publics et les entreprises nationales..... 2 —
Droit d'Outre-Mer..... 1 semestre
Libertés publiques..... 1 —
Droit international privé (nationalité, condition des étrangers, théorie générale des conflits de lois), matière commune avec la section de Droit privé, ou les grands problèmes politiques contemporains ..... 1 —
Economie financière (matière commune avec la section d'Economie politique) ..... 1 —
Une matière faisant l'objet d'un cours annuel ou deux matières faisant chacune l'objet d'un cours semestriel et choisies soit parmi les matières spéciales de la section de Droit privé, ou de la section d'Economie politique de 4e année, soit sur une liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Education Nationale, sur proposition de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa section permanente ..... 2 semestres

Matières spéciales à la section d'Économie Politique

Systèmes et structures économiques	2	semestres
Géographie économique	1	semestre
Relations économiques internationales	1	—
Gestion de l'entreprise et comptabilité	1	—
Economie financière (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)	1	—
Une matière faisant l'objet d'un cours annuel ou deux matières faisant chacune l'objet d'un cours semestriel et choisies soit parmi les matières spéciales de la section de Droit privé ou de la section de Droit public et Science politique de 4e année, soit sur une liste fixée, pour chaque Faculté, par arrêté du Ministre de l'Education Nationale sur proposition de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa section permanente	2	semestres

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

ART. 5. — La participation des étudiants à l'enseignement pratique est obligatoire. Cet enseignement comporte, pour chacune des quatre années de Licence, deux séances hebdomadaires de une heure trente chacune. Nul ne peut se présenter à l'examen de fin d'année s'il n'a pas satisfait à cette obligation. L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes qui sont communiquées aux jurys et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales et pour l'admission.

ART. 6. — L'enseignement pratique est organisé pendant un an pour les matières faisant l'objet d'un cours annuel et pour les fluctuations de l'activité économique, pendant un semestre pour les autres matières faisant l'objet d'un cours semestriel.

Il porte en *première année :*

Sur deux des matières ou groupes de matières suivants au choix du candidat :

Institutions judiciaires et Droit civil ;
Histoire des institutions et des faits sociaux ;
Économie politique ;
Droit constitutionnel et institutions politiques ;
Institutions internationales et institutions financières.

En *deuxième année :*

Sur le Droit civil et sur une matière choisie par le candidat parmi celles qui font l'objet d'un cours annuel.

En *troisième année :*

Pour la section de Droit privé,

Sur le Droit commercial,
Et, au choix du candidat, soit sur le Droit civil, soit sur la procédure pénale et le Droit pénal général complémentaire.

Pour la section de Droit public et Science politique,

Sur le Droit commercial,
Et, au choix du candidat, sur les Méthodes de la Science politique et l'Histoire des idées politiques, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la technique fiscales.

Pour la section d'Economie politique,

Sur les Fluctuations de l'activité économique,

Et, au choix du candidat, soit sur le Droit commercial, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la Technique fiscales.

En *quatrième année :*

Sur :

Le Droit civil pour la section de Droit privé,

Les Grands services publics et les entreprises nationales pour la section de Droit public et Science politique,

Les Systèmes et Structures économiques pour la section d'Economie politique,

et, sur une autre matière choisie par le candidat parmi les matières spéciales à sa section pour lesquelles l'enseignement pratique est organisé et en dehors des matières à option figurant sur la liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Le choix des matières sur lesquelles porte l'enseignement pratique est effectué par le candidat au moment de la prise de l'inscription du premier semestre. Ce choix peut être modifié, sur autorisation du Doyen, au moment de la prise de l'inscription du deuxième semestre.

ART. 7. — Les étudiants ne sont réputés avoir satisfait à l'obligation prévue à l'article 5 que s'ils ont assisté régulièrement aux séances d'enseignement pratique. Toutefois, pour ceux d'entre eux qui seraient dans l'impossibilité absolue d'assister aux séances normales, l'enseignement pratique est organisé suivant les modalités fixées par l'Assemblée de la Faculté.

Le bénéfice de ce régime spécial est accordé par le Doyen.

ART. 8. — Les élèves des Instituts d'Etudes politiques peuvent, sur leur demande, être autorisés par le Doyen à remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique prévues à l'article 5, à l'exception de celle de deuxième année portant sur le Droit civil, par une séance d'enseignement pratique organisée à l'Institut d'Etudes politiques.

Examens

ART. 9. — Les examens qui déterminent la collation du grade de licencié en Droit sont au nombre de quatre.

Il y a deux sessions d'examens par an, la première en juin-juillet, la deuxième en octobre. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors de ces deux sessions.

Les jours, heures et lieux des examens sont fixés par le Doyen.

Le 1er examen est subi à la fin de la première année d'études, après la 1re et avant la 2e inscription ; le 2e à la fin de la deuxième année, après la 2e et avant la 3e inscription ; le 3e à la fin de la troisième année après la 3e et avant la 4e inscription ; le 4e à la fin de la quatrième année, après la 4e inscription.

Le grade de Bachelier en Droit est conféré après le 2e examen, le grade de Licencié en Droit après le 4e examen.

ART. 10. — Dans tous les examens, deux épreuves écrites anonymes précèdent l'examen oral. Elles sont éliminatoires.

La valeur de chaque épreuve écrite ou orale est exprimée par une note de 0 à 20.

ART. 11. — Les candidats doivent faire connaître, au plus tard au moment de la prise de l'inscription du deuxième semestre, celles des matières laissées à leur choix qui seront l'objet de leurs épreuves écrites dans les conditions fixées à l'article 12.

Ils doivent avoir suivi au moins pendant le second semestre l'enseignement

pratique correspondant à ces matières, sauf, pour l'une des épreuves, s'ils ont obtenu le bénéfice des dispositions de l'article 8.

ART. 12. — Les épreuves écrites de l'examen de première année portent sur deux des matières ou groupes de matières suivants, au choix du candidat :

Institutions judiciaires et Droit civil ;
Histoire des institutions et des faits sociaux ;
Economie politique ;
Droit constitutionnel et institutions politiques ;
Institutions internationales et institutions financières.

En deuxième année, la première épreuve porte obligatoirement sur le Droit civil, la deuxième sur une matière choisie par le candidat parmi celles qui font l'objet d'un cours annuel.

En troisième année, les épreuves écrites portent :

— Pour la section de Droit privé,
Sur le Droit commercial,
Et, au choix du candidat, soit sur le Droit civil, soit sur la Procédure pénale et le Droit pénal général complémentaire ;
— Pour la section de Droit public et Science politique,
Sur le Droit commercial,
Et, au choix du candidat, soit sur les Méthodes de la Science politique et l'Histoire des idées politiques, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la Technique fiscales ;
— Pour la section d'Economie politique,
Sur les Fluctuations de l'activité économique,
Et, au choix du candidat, soit sur le Droit commercial, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la Technique fiscales.

En quatrième année, la première épreuve porte :

— Pour la section de Droit privé, sur le Droit civil ;
— Pour la section de Droit public et Science politique, sur les Grands Services publics et les Entreprises nationales ;
— Pour la section d'Economie politique, sur les Systèmes et Structures économiques.

La seconde épreuve porte sur une matière choisie par le candidat parmi les matières spéciales à sa section n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve et dont il a suivi l'enseignement pratique.

ART. 13. — Pour chacune des quatre années, l'une des épreuves est une dissertation portant sur le programme de l'enseignement théorique, l'autre épreuve doit être propre à sanctionner l'enseignement pratique (commentaire d'un texte, d'une décision de jurisprudence ou d'une statistique, solution de questions concrètes, etc.).

Le caractère de chacune des épreuves écrites est déterminé par le Doyen et porté à la connaissance des candidats dix jours francs avant l'examen.

ART. 14. — Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le Doyen. Pour la dissertation, il est proposé deux sujets entre lesquels les candidats ont le choix.

Pour l'autre épreuve, un seul sujet est proposé.

ART. 15. — La durée de chaque épreuve écrite est de trois heures.

ART. 16. — Pour les épreuves écrites, le jury est composé de trois membres désignés par le Doyen. Il doit comprendre au moins un professeur ou un agrégé, président.

Au cas où le correcteur propose une note inférieure à 10, la composition est soumise, avant la délibération, à l'examen d'un second correcteur.

Les notes sont données par le jury.

ART. 17. — A chacun des quatre examens de fin d'année, les épreuves orales comprennent des interrogations portant sur les matières qui n'ont pas fait l'objet des épreuves écrites.

Lorsqu'un groupe de matières n'a pas fait l'objet d'une épreuve écrite, les matières constituant ce groupe donnent lieu à une seule épreuve orale sanctionnée par une note unique.

Lorsqu'un groupe de matières a été choisi pour une épreuve écrite, aucune des matières constituant ce groupe ne fait l'objet d'une épreuve orale.

ART. 18. — En quatrième année, les candidats doivent indiquer au moment de la prise de l'inscription du deuxième semestre les matières à option choisies par eux sur la liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

ART. 19. — Pour les épreuves orales, le jury est présidé par un professeur ou un agrégé. Il est composé d'autant de membres que l'examen comporte d'interrogations. Toutefois, un professeur ayant assuré l'enseignement de deux matières peut être désigné comme examinateur pour ces deux matières. Dans tous les cas, le jury comprend au moins trois membres.

Lorsque les épreuves orales portent sur un groupe de deux matières, le Doyen peut désigner un examinateur pour chaque matière ; la note donnée pour l'épreuve est la moyenne des notes attribuées pour les deux matières.

ART. 20. — Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a obtenu la moyenne de 10 aux épreuves écrites. Toutefois, un candidat n'ayant pas obtenu cette moyenne peut être déclaré admissible en raison des notes obtenues aux exercices d'enseignement pratique et par délibération spéciale du jury dont il est fait mention au procès-verbal.

Pour être admis, le candidat doit obtenir la moitié du maximum des points, sans que la moyenne des notes obtenues aux épreuves orales soit inférieure à 8.

Aucun candidat ne peut être ajourné après les épreuves orales sans que le jury ait pris connaissance, dans les conditions fixées à l'article 5, des notes obtenues pour l'enseignement pratique.

Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par les jurys.

ART. 21. — L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la session de juin-juillet est valable pour cette session et pour la session d'octobre suivante. L'admissibilité prononcée à la session d'octobre n'est valable que pour cette session.

ART. 22. — Après quatre échecs à un même examen, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à cet examen.

Le 4e échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du dossier de l'étudiant.

Il est fait mention au procès-verbal de cette délibération et de cet examen.

ART. 23. — En troisième et en quatrième années, les étudiants ne peuvent, dans la même année, subir l'examen que dans une seule section.

Ceux qui ont satisfait à l'examen de troisième année dans une section peuvent subir l'examen de quatrième année dans une autre section, à condition d'avoir subi avec succès un examen complémentaire comprenant deux épreuves écrites portant sur l'ensemble des matières de troisième année spéciales à la nouvelle section choisie. Cet examen peut avoir lieu, au choix du candidat, soit au début (session d'octobre), soit à la fin (session juin-juillet) de la quatrième année.

Ceux qui ont satisfait à l'examen de quatrième année dans une section ne peuvent se présenter au même examen dans une autre section qu'après avoir accompli une année de scolarité dans la nouvelle section choisie et subi avec succès l'examen complémentaire prévu ci-dessus.

Les candidats qui ont échoué à l'examen dans une section ne peuvent se présenter au même examen dans une nouvelle section qu'après avoir accompli une année de scolarité dans la nouvelle section choisie.

Dispositions diverses

ART. 24. — Les Certificats d'Aptitude établis en vue du Baccalauréat et de la Licence en Droit portent les mentions suivantes :

Passable, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13 ;
Assez bien, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15 ;
Bien, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 15 et inférieure à 17 ;
Très bien, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 17.

ART. 25. — Par décision ministérielle, et sur avis de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa section permanente, l'équivalence de deux ans de scolarité et des deux premiers examens au maximum peut être accordée en raison de titres obtenus dans des Facultés étrangères.

Ces dispositions, entrées en vigueur au début de l'année scolaire 1955-1956 pour la première année, seront appliquées respectivement au début des années scolaires 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959 pour les deuxième, troisième et quatrième années.

Les étudiants qui, antérieurement à l'année scolaire 1955-1956, auront pris au moins 4 inscriptions en vue du Diplôme de licencié en Droit continueront à bénéficier du régime des études et des examens prévu par le décret du 2 août 1922, modifié :

Pour l'examen de 2e année, jusqu'à la session de novembre 1957 incluse ;
Pour l'examen de 3e année, jusqu'à la session de novembre 1959 incluse.

Les dispositions de l'article 22 du décret du 2 août 1922, concernant les étudiants admis à l'une des deux parties de l'examen oral de 3e année, cesseront d'avoir effet à la session de novembre 1959.

Les étudiants qui ne justifieront pas du succès à l'examen de 1re, 2e ou 3e année dans les délais prévus par l'article 2 du présent décret seront soumis au nouveau régime, le bénéfice des examens subis avec succès restant acquis aux étudiants de 2e et de 3e année. Le programme des examens en vue de la Licence en Droit (nouveau régime) a été fixé par arrêté du 29 décembre 1954 et publié au *J. O.* du 8 janvier 1955 [Cf. *B. O. E. N.* n° 3 (20 janvier 55)].

DÉCRET DU 15 JUIN 1959 PORTANT RÉFORME DU DOCTORAT DANS LES FACULTÉS DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Des grades et des diplômes

Les Facultés de Droit et des Sciences économiques confèrent aux candidats qui en sont déclarés dignes après soutenance d'une thèse les grades suivants :

— Doctorat en Droit, avec l'une des mentions suivantes :
  — Histoire du droit et des faits sociaux ;
  — Droit privé ;
  — Sciences criminelles ;
  — Droit public ;
— Doctorat en Science politique ;
— Doctorat ès Sciences économiques.

Sont admis à soutenir une thèse en vue de l'un des doctorats prévus au paragraphe précédent les candidats titulaires du diplôme d'études supérieures correspondant.

Les diplômes d'études supérieures suivants sont délivrés par les Facultés de Droit et des Sciences économiques :

— Diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit privé ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences criminelles ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit public ;
— Diplôme d'études supérieures de Science politique ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

La liste des diplômes d'études supérieures délivrés par chaque Faculté de Droit et des Sciences économiques est fixée par l'Assemblée de la Faculté et approuvée par le ministre de l'Éducation nationale.

Les aspirants aux diplômes d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux, de Droit privé, de Sciences criminelles et de Droit public doivent justifier, au moment de leur inscription, du diplôme de licencié en Droit ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921.

Les aspirants aux diplômes d'études supérieures de Science politique et de Sciences économiques doivent justifier, au moment de leur inscription, du diplôme de licencié en Droit ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921 ou répondre aux conditions particulières déterminées par arrêté du ministre de l'Éducation nationale.

Des études et des examens

Les modalités des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures prévus ci-dessus sont fixées par arrêté du ministre de l'Éducation nationale.

De la thèse

Le sujet de la thèse est choisi par le candidat. Il doit être accepté par un professeur et approuvé par le doyen.

Le doyen désigne trois professeurs chargés d'examiner le manuscrit de la thèse et de décider si la thèse peut être admise à la soutenance.

Si la thèse n'est pas admise à la soutenance, le doyen peut soit la refuser définitivement, soit inviter le candidat à la soumettre à nouveau après modification.

La soutenance de la thèse a lieu devant un jury de trois membres choisis par le doyen dans le personnel enseignant des Facultés de Droit et des Sciences économiques et siégeant ensemble.

A titre exceptionnel, le nombre des membres du jury peut être porté à cinq. Dans ce cas, le doyen peut appeler à siéger des professeurs honoraires des Facultés de Droit et des Sciences économiques ou des personnalités extérieures à la Faculté.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. L'admission est prononcée avec indication de l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien, très bien.

De la date d'application et des dispositions transitoires

Les dispositions du présent décret sont applicables à compter de l'année scolaire 1959-1960.

Toutefois les candidats ayant obtenu un diplôme d'études supérieures avant l'année scolaire 1959-1960 resteront soumis, sur leur demande, en ce qui concerne les diplômes d'études supérieures, au régime d'examen antérieur

au présent décret, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1961-1962, ce délai étant prolongé d'une durée égale au temps passé par les candidats sous les drapeaux postérieurement à l'obtention du diplôme d'études supérieures.

Les candidats justifiant de deux diplômes d'études supérieures obtenus suivant le régime antérieur au présent décret soutiendront la thèse dans les conditions fixées ci-dessus.

Régime des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures dans les Facultés de Droit et des Sciences économiques

(*Arrêté du 15 juin 1959*)

Dispositions générales

En application de l'article 2 du décret du 15 juin 1959 susvisé, les diplômes d'études supérieures suivants peuvent être délivrés par les Facultés de Droit et des Sciences économiques :

— Diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit privé ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences criminelles ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit public ;
— Diplôme d'études supérieures de Science politique ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Section I. — *De l'enseignement et de ses méthodes*

L'enseignement est assuré par des cours et des directions d'études et de recherches.

Pour chaque matière, les cours ont une durée d'une heure par semaine.

Les directions d'études et de recherches comportent pour chaque matière au moins dix séances par an, d'une durée d'une heure et demie chacune.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, des dispositions particulières sont fixées par les articles 87 et 88 du présent arrêté.

Les cours portent pour chaque matière sur les questions choisies par les professeurs et approuvées par l'Assemblée de la Faculté.

Les directions d'études et de recherches sont assurées par des professeurs agrégés, chargés de cours ou chefs de travaux des Facultés de Droit et des Sciences économiques.

Il peut être fait également appel à des docteurs des Facultés de Droit et des Sciences économiques et à des spécialistes nommés annuellement par arrêté du ministre de l'Éducation nationale sur proposition du Conseil de la Faculté.

Les travaux effectués par les étudiants dans le cadre des séances de directions d'études et de recherches ainsi que les appréciations écrites ou notes données par les directeurs sont communiqués aux jurys, qui en tiennent compte lors des délibérations.

Section II. — *Des examens*

Il y a deux sessions d'examen par an, en octobre et en février-mars, aux jours fixés par le doyen.

Les candidats ne peuvent se présenter pour a première fois qu'à la session d'octobre suivant une année complète d'études.

Ils peuvent subir à des sessions distinctes, d'une part, les épreuves écrites, y compris l'épreuve du mémoire, d'autre part, les épreuves orales.

La note obtenue pour le mémoire, lorsqu'elle est égale ou supérieure à la moyenne, reste définitivement acquise au candidat et entre en ligne de compte à toutes les sessions auxquelles il est en droit de se présenter. Toutefois, le candidat peut renoncer à la note obtenue pour le mémoire et rédiger un autre mémoire.

L'admissibilité aux épreuves orales est valable pour trois sessions, dans un délai de trois années suivant la session au cours de laquelle elle a été acquise et dans la limite des sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter.

Après quatre échecs, le candidat n'est plus admis à se présenter aux épreuves d'un diplôme.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs l'ajournement aux épreuves prévues à l'article 97.

Les programmes d'examen sont déterminés au début de chaque année scolaire par l'Assemblée de la Faculté.

Le sujet du mémoire choisi par le candidat est approuvé par le doyen sur proposition d'un professeur ou agrégé de la Faculté.

Les épreuves écrites consistent en une dissertation ou une consultation ou un commentaire de documents. Elles ont chacune une durée de cinq heures et sont anonymes. Les sujets sont choisis par le doyen. Il est proposé un seul sujet par épreuve.

L'épreuve orale d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion dure une demi-heure.

Pour l'épreuve d'exposé et discussion, le jury doit indiquer au candidat, une heure avant le début de l'épreuve, le sujet de l'exposé. Le candidat prépare l'épreuve en un lieu clos, en ne disposant que des documents autorisés par le jury. L'exposé a une durée de dix à quinze minutes ; il est suivi d'une discussion.

Pour l'épreuve d'interrogation et discussion, le jury peut indiquer au candidat, une heure avant le début de l'épreuve, un ou plusieurs des problèmes qui feront l'objet de la discussion. En ce cas, le candidat prépare l'épreuve en un lieu clos, en ne disposant que des documents autorisés par le jury. Il peut être invité par le jury à faire un exposé oral de dix à quinze minutes.

L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consiste en une traduction, un commentaire de texte et une conversation. Elle a une durée de quinze minutes.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 peut être déclarée éliminatoire par décision du jury.

Lorsque la note donnée par le correcteur à une épreuve écrite est inférieure à 10, la copie est soumise à un deuxième correcteur. En cas de désaccord entre les deux correcteurs, la note est attribuée par le jury.

Pour l'épreuve du mémoire et pour l'épreuve d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion, chacun des membres du jury propose une note. En cas de désaccord, la note attribuée est la plus basse des deux plus hautes notes proposées.

La note attribuée à une épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en considération que si elle est supérieure à 10. Les points excédant la note 10 n'entrent en ligne de compte que pour le calcul de la mention.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, les modalités relatives aux épreuves facultatives de langues vivantes étrangères sont fixées aux articles 97 et 98.

Les membres des jurys sont désignés par le doyen. Le président est un professeur ou un agrégé des Facultés de Droit et des Sciences économiques.

Le jury comprend trois membres siégeant ensemble pour chacune des épreuves ou groupes d'épreuves ci-après :

— Soutenance du mémoire ;
— Épreuves écrites ;
— Épreuves d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion ;
— Épreuves préliminaires du diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Chacune des interrogations orales est jugée par un examinateur. Un même examinateur ne peut interroger sur plus de deux matières.

Le jury des épreuves orales comprend :

Pour le diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux, les examinateurs des épreuves orales ;

Pour le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, les trois membres du jury de l'épreuve d'interrogation et discussion ;

Pour les autres diplômes d'études supérieures, les trois membres du jury de l'épreuve d'exposé et discussion et, s'ils sont différents, les examinateurs des interrogations orales.

Les examinateurs des épreuves facultatives communiquent au jury les notes qu'ils ont données et ne participent pas aux délibérations.

Les diplômes d'études supérieures sont délivrés par les recteurs d'Académie.

Ils portent les mentions suivantes :

Passable, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13 ;

Assez bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15 ;

Bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note au moins égale à 15 et inférieure à 17 ;

Très bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 17.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT PUBLIC

Deux épreuves écrites (l'une de ces épreuves peut être remplacée par un mémoire) :

— 1re *épreuve :* Droit constitutionnel (cours de M. Bastid) ;
— 2e *épreuve :* Droit administratif (cours de M. Einsemann), ou : Droit international public (cours de MM. Rousseau-Reuter).

Trois interrogations orales :

— 1re *et* 2e *interrogations :* Elles portent sur les matières n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve écrite parmi les épreuves ci-dessous :

— Droit constitutionnel (cours de M. Bastid) ;
— Droit administratif (cours de M. Eisenmann) ;
— Droit international public (cours de MM. Rousseau-Reuter) ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité (cours de M. Magdelain) ;

— Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes (cours de M. Villers).

(Les candidats ayant choisi le Droit administratif à l'écrit doivent obligatoirement prendre l'une de ces deux dernières matières.)

— Droit des services publics (cours de M. Mathiot) ;
— Droit constitutionnel étranger (cours de M. Hauriou) ;
— Droit international privé (cours de M. Batiffol) ;
— Droit public de la France d'Outre-Mer (cours de M. Lampué) ;
— Libertés publiques (cours de M. Rivero) ;
— Droit des Mines et de l'énergie (cours de M. Vedel) ;
— Droit du Travail (M. N...) ;
— Histoire des Institutions publiques du XIXe siècle (cours de M. Marcel David) ;

— 3e *interrogation :* Elle porte sur une matière n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve et choisie par le candidat parmi les matières ayant donné lieu à un enseignement en vue des six Diplômes d'Études supérieures.

Épreuve orale d'exposé et de discussion :

a) Droit constitutionnel ;
b) Droit administratif ou Droit international public, suivant le choix fait pour la 2e épreuve écrite.

Les candidats peuvent demander à subir une épreuve facultative sur une langue vivante étrangère ayant donné lieu à une direction d'études ou de recherches ou admise par l'Assemblée de la Faculté.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

1° *Trois épreuves préliminaires :*

a) Épreuve pratique de statistique ;
b) Une version sans dictionnaire d'un texte économique écrit dans une langue vivante ayant donné lieu à une direction d'études, ou admise par l'Assemblée de la Faculté ;
c) Interrogation orale sur les mathématiques applicables à l'économie.

2° *Deux épreuves écrites :* Elles se déroulent dans les conditions posées par l'article 99 du décret du 20 juin 1959 ci-dessous :

ART. 99. — Les épreuves écrites consistent en commentaires de documents. La première épreuve écrite porte, au choix du candidat, sur une des matières ayant donné lieu à une direction de recherches en application des articles 92 et 95.

La seconde épreuve écrite porte sur une autre matière, choisie par le candidat parmi :

Les matières ayant fait l'objet d'une direction de recherches en application des articles 92, 93, 94 et 95 ;

Les matières faisant l'objet d'une direction de recherches ou d'une direction d'études et de recherches à la Faculté de Droit et des Sciences économiques en vue de l'un des six diplômes d'études supérieures ;

Les matières d'ordre ou d'intérêt économique, financier, démographique ou social faisant l'objet dans un autre établissement d'enseignement supérieur d'un enseignement de recherches agréé chaque année par l'Assemblée de la Faculté.

Les cours concernant ces deux épreuves écrites sont les suivants :

— Théorie économique (cours de M. Weiller). Direction de recherches : M. Barrère ;
— Histoire des faits économiques depuis 1815 (cours de M. Lhomme) ;
— Histoire de la pensée économique (cours de M. James) ;
— Économie des entreprises (cours de M. Lasserre). Direction de recherches : M. Lassègue ;
— Économie et politique sociales (cours de M. Philip) ;
— Politique économique et financière (cours de M. Marczewski). Direction de recherches : M. Villey ;
— Relations économiques et internationales (cours de M. Byé). Direction de recherches : M. Weiller ;
— Économie du développement (cours de M. Leduc) ;
— Conjoncture économique (cours de M. Marczewski) ;
— Technique de planification (cours de M. Buquet) ;
— Histoire économique et sociale du Moyen Age et des Temps modernes (cours de M. Besnier) ;
— Philosophie économique (cours de M. Villey).

En plus des cours sus-indiqués, les candidats peuvent choisir une des matières des six D.E.S. enseignées à la Faculté ou une matière d'ordre ou d'intérêt économique, financier, démographique ou social, faisant l'objet d'un enseignement de recherches dans un autre établissement d'enseignement supérieur, et agréée chaque année par l'Assemblée de la Faculté.

3° *Interrogations orales :* Elles portent obligatoirement sur :
— la Théorie économique (cours de M. Weiller) ;
— l'Histoire des faits économiques depuis 1815 (cours de M. Lhomme) ;
— l'Histoire de la pensée économique (cours de M. James),

à condition que ces matières n'aient pas fait l'objet d'une épreuve écrite.

Dans le cas contraire, elles portent sur l'une des matières visées à l'article 99 ci-dessus.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT PRIVÉ

Deux épreuves écrites :

A) 1re *épreuve :* Droit civil (1er cours : M. Boulanger) ;

B) 2e *épreuve :* Les candidats ont le choix entre les matières suivantes, et peuvent remplacer cette épreuve par un mémoire :

a) Droit commercial (cours de M. Hémard) ;
b) Droit pénal général et Procédure pénale (cours de M. de Juglart) ;
c) Droit international privé (cours de M. Batiffol) ;
d) Droit civil (2e cours : M. Raynaud).

Deux interrogations orales :

A) 1re *interrogation,* au choix du candidat :

a) Histoire du Droit privé de l'Antiquité (cours de M. Lévy) ;
b) Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes (cours de M. Timbal).

B) 2e *interrogation :* Les candidats ont le choix entre toutes les matières des six D.E.S. enseignés à la Faculté et n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve.

Épreuve orale d'exposé et de discussion : Elle porte sur l'une des matières enseignées pour le D.E.S. de Droit privé, n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve ; soit sur une des matières figurant dans la liste ci-dessous :

a) Droit civil comparé (cours de M. David) ;
b) Droit du travail (M. N...) ;
c) Droit des assurances (cours de M. Besson) ;
d) Propriété littéraire, artistique et industrielle (cours de M. Desbois)
e) Droit musulman (cours de M. Berger-Vachon) ;
f) Philosophie du Droit (cours de M. Boyé) ;
g) Voies d'exécution (cours de licence de M. Solus) ;
h) Droit maritime (cours de licence de M. Rodière) ;
i) Transports terrestres et aériens (cours de licence de M. Rodière).

Les trois cours suivants font obligatoirement l'objet d'une direction de recherches :

— Droit civil (1er cours : M. Boulanger) ;
— Droit commercial (M. Hémard) ;
— Droit pénal (M. de Juglart).

Les candidats peuvent demander à subir une épreuve facultative sur une langue vivante étrangère, ayant donné lieu à une direction d'études et de recherches ou admise par l'Assemblée de la Faculté.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE DU DROIT ET DES FAITS SOCIAUX

1° *Rédaction et soutenance d'un mémoire,* portant sur un sujet d'histoire du Droit ou des faits sociaux.

2° *Épreuve écrite :* Elle porte, au choix ; sur l'une des matières de la branche d'études qu'il a choisie :

a) Branche de l'histoire du Droit et de l'Économie de l'Antiquité :

— Histoire du Droit privé de l'Antiquité (cours de M. Lévy) ;

— Histoire des institutions politiques et administratives de l'Antiquité (cours de M. Magdelain) ;

b) Branche de l'histoire du Droit et de l'Économie du Moyen Age et des Temps modernes :

— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes (cours de M. Timbal) ;

— Histoire des institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes (cours de M. Villers) ;

c) Branche d'histoire du Droit privé :

— Histoire du Droit privé de l'Antiquité (cours de M. Lévy) ;

— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes (cours de M. Timbal) ;

d) Branche d'histoire du Droit public :

— Histoire des institutions politiques et administratives de l'Antiquité (cours de M. Magdelain) ;

— Histoire des institutions administratives et politiques du Moyen Age et des Temps modernes (cours de M. Villers) ;

e) Branche d'histoire économique :

— Histoire de la pensée économique (cours de M. James).

3° 4 *épreuves orales :*

1. 1re *interrogation :* Elle consiste en une ou plusieurs explications de textes suivies d'une discussion, et elle porte sur l'une des matières énumérées ci-dessus (2°), à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une épreuve écrite.

2. *Les* 2e *et* 3e *interrogations orales portent :*

a) Sur l'une des matières énumérées ci-dessus et n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve, ou :

b) Sur l'une des matières suivantes :

— Histoire des institutions politiques au XIXe siècle (M. Marcel David) ;

— Histoire des idées politiques (M. J.-J. Chevallier) ;

— Histoire du droit canonique (cours de M. Le Bras) ;

— Philosophie du droit (cours de M. Boyé) ;
— Sociologie juridique et historique (cours de M. Gaudemet) ;
— Histoire du travail et des mouvements sociaux (M. Lhomme).

3. *La 4e épreuve orale* porte sur une des matières autres que les matières historiques ayant donné lieu à un enseignement en vue des cinq autres D.E.S. ou bien, à la demande du candidat et avec l'agrément du doyen, sur une épreuve portant sur une science auxiliaire de l'histoire.

Sont dispensés de la quatrième épreuve orale les candidats titulaires de l'un des diplômes d'études supérieures de Droit privé, de Sciences criminelles, de Droit public, de Science politique ou de Sciences économiques.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES POLITIQUES

1. Rédaction et soutenance *d'un mémoire* sur un sujet de Science politique.

2. *Épreuve écrite* portant sur le Droit constitutionnel (cours de M. Bastid).

3. *Épreuves orales :* Trois interrogations :
— Sociologie politique (cours de M. Duverger) ;
— Méthode de la Science politique (cours de M. Colliard) ;
— Histoire des idées politiques (cours de M. J.-J. Chevallier).

4. *Une épreuve orale d'exposé* et de discussion portant sur une ou plusieurs des matières exposées ci-dessus.

Les candidats peuvent choisir une épreuve facultative de langue vivante étrangère ayant donné lieu à une direction d'études et de recherches, ou admise par l'Assemblée de la Faculté.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES CRIMINELLES

1° *Deux épreuves écrites :*

A) 1re *épreuve :* Droit pénal général et Procédure pénale (cours de M. de Juglart) ;

B) 2e *épreuve :* Droit civil (1er cours : M. Boulanger).

La première épreuve écrite peut être remplacée par un mémoire.

2° *Trois interrogations orales :*

A) 1re *interrogation :* Droit pénal spécial (M. N...) ;

B) 2e *interrogation,* au choix du candidat :
— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité (cours de M. Magdelain) ;

— Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes (M. Villers) ;

C) 3e *interrogation :* porte sur une matière quelconque n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve et faisant partie du programme des six D.E.S.

3° *Une épreuve d'exposé et de discussion,* au choix des candidats :

1. Droit pénal spécial ;
2. Une des 3 matières suivantes :

— Droit pénal des affaires (M. de Juglart) ;
— Science pénitentiaire (cours de l'Institut de Criminologie) ;
— Sociologie juridique (M. Carbonnier).

4° *Épreuve facultative,* portant sur une langue vivante étrangère ayant donné lieu à une direction d'études et de recherches ou admise par l'Assemblée de la Faculté.

CERTIFICAT DE CAPACITÉ

Les études en vue de l'obtention du Certificat de Capacité en Droit ont une durée de deux années et sont constatées par la prise de 2 inscriptions annuelles. Aucun diplôme n'est exigé pour s'inscrire. L'étudiant doit être âgé de dix-sept ans accomplis au 1er novembre de l'année de la 1re inscription. Dans aucun cas les inscriptions de capacité ne peuvent être converties en inscriptions de Licence, quand bien même les aspirants justifieraient d'un diplôme de Bachelier de l'Enseignement secondaire.

Les droits à acquitter sont fixés comme suit :

2 inscriptions	2.000	francs
Examen de 1re année	35	—
— 2e — et certificat	95	—
2 droits de contrôle médical à 300 francs	600	—
— d'assurance accident à 1.000 francs	2.000	—

Les examens sont au nombre de 2 : le premier est subi à la fin de la 1re année d'études, le second est subi à la fin de la 2e année.

Les examens comprennent des épreuves écrites, éliminatoires, et des épreuves orales. Les sessions d'examens ont lieu selon les règles générales de la Faculté.

Le *Certificat de Capacité en Droit* est conféré après le second examen.

Matières sur lesquelles porte l'examen — Nouveau régime
(Décret du 30 mars 1956, modifié par celui du 27 juin 1956)

En vigueur pour la 1re année à partir de la session de juin 1957 et pour la 2e année à partir de la session de juin 1958.

1° *Épreuves écrites :* 1er examen : Droit privé et Droit public. — 2e examen : les épreuves portent sur deux matières choisies par le

candidat parmi les matières suivantes : Procédure civile et voies d'exécution ; Droit pénal et procédure pénale ; Économie politique ; Droit administratif spécial ; Droit privé notarial ; Droit social.

Ces deux dernières matières ne peuvent être choisies par le candidat que si elles sont enseignées à la Faculté et figurent sur la liste prévue à l'article 3 du présent décret.

Les épreuves écrites sont éliminatoires.

2° *Épreuves orales :* 1er examen : deux interrogations sur le Droit privé et une sur le Droit public. — 2e examen : quatre interrogations portant chacune sur une matière choisie par le candidat parmi celles qui sont enseignées en 2e année et qui n'ont pas fait l'objet d'une épreuve écrite.

DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ

Les diplômes d'Université conférés par la Faculté de Droit et des Sciences Économiques sont :

Le Doctorat de l'Université de Paris (réservé aux étrangers) ;

Le Diplôme de Droit Criminel et Science Pénitentiaire (de l'Institut de Criminologie) ;

Le Diplôme de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières appliquées aux Affaires ;

Le Certificat d'Études Administratives et Financières ;

Le Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer ;

Le Certificat d'Études Juridiques Nord-Africaines ;

Le Brevet de Terminologie et le Diplôme de l'Institut de Droit Comparé ;

Le Diplôme de l'Institut des Hautes Études Internationales.

Le Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises.

DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

(accessible seulement aux étudiants de nationalité étrangère)

L'Université de Paris peut conférer le titre de Docteur de l'Université de Paris, mention « Droit » accompagnée de l'une des désignations suivantes :

1° Droit Privé ; 2° Droit Commercial ; 3° Droit Pénal ; 4° Droit Romain ; 5° Histoire du Droit ; 6° Droit International ; 7° Droit International Public ; 8° Droit International Privé ; 9° Droit Constitutionnel et Sciences Politiques ; 10° Droit Administratif ; 11° Sciences Économiques ; 12° Économie et Législation Ouvrières ; 13° Science Financière ; 14° Droit comparé ; 15° Droit du Travail et Sécurité Sociale.

Ce titre n'est accessible qu'aux étudiants de nationalité étrangère, admis à s'inscrire sur la production soit du diplôme de Licencié en

Droit obtenu devant une Faculté française, soit de tous autres titres français ou étrangers, jugés équivalents par la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Nul ne peut être admis au titre de Docteur de l'Université de Paris, mention « Droit » qu'après avoir soutenu une thèse, précédée d'un examen comportant une composition écrite en cinq heures et quatre interrogations orales portant sur les matières correspondant à chacune des sections énumérées ci-dessus.

Le sujet de la thèse du Doctorat d'Université doit être choisi dans l'une des matières figurant à l'examen passé par le candidat et approuvé par le Doyen.

Droits d'inscription : 1.000 francs.
— d'examens : 105 francs.
— de thèse : 240 francs.
Bibliothèque : 600 francs.
Contrôle médical : 300 francs.
Assurances accidents : 1.000 francs.

Un Diplôme d'Études supérieures de l'Université de Paris sera délivré :

1° Aux candidats dont la thèse aurait été jugée par le jury insuffisante pour obtenir le titre de docteur ; 2° Aux candidats qui auraient délibérément choisi de soutenir un simple mémoire à la place d'une thèse.

DIPLÔME DE L'INSTITUT DE CRIMINOLOGIE

Ce diplôme a pour but de sanctionner les études de Criminologie. Les épreuves comportent, dans chaque section : 1° Un *écrit* (2 compositions de 3 heures chacune : l'une sur un sujet obligatoire, l'autre sur une matière tirée au sort un mois avant la session) ; 2° Un *oral* (3 interrogations sur les matières n'ayant pas fait l'objet d'une composition écrite et désignées par tirage au sort quinze jours avant le début des épreuves orales).

DIPLÔME DE L'INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES APPLIQUÉES AUX AFFAIRES

La durée des études est de deux ans.

A la fin de la deuxième année, les élèves passent un examen de sortie portant sur l'ensemble des matières enseignées au centre et donnant droit au Diplôme de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières appliquées aux Affaires. Cet examen comprend, en plus des interrogations orales, un rapport écrit sur une difficulté juridique concernant la vie des entreprises commerciales, et un exposé oral de dix minutes sur une question juridique de Droit des Affaires.

CERTIFICAT D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Ce certificat a pour objet de sanctionner les études organisées en vue de compléter l'instruction juridique, économique et financière des étudiants qui se destinent aux carrières administratives et financières.

Les candidats devront justifier de leur assiduité aux cours de Droit Constitutionnel, de Droit Administratif, d'Économie Politique et de Législation Financière professés à la Faculté. Ils devront en outre compléter ces études en assistant régulièrement, pendant deux années, à 4 des enseignements mentionnés au programme ci-après. Toutefois, la durée de la scolarité pourra être réduite à un an en faveur des étudiants bacheliers en Droit et des étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'une Université ou d'une École supérieure étrangère.

ENSEIGNEMENTS : *Principes généraux de Droit constitutionnel et d'organisation administrative. — Matières administratives. — Le régime administratif du département de la Seine et de la Ville de Paris. — Législation française des finances. — Sciences des finances et crédit public. — Économie politique. — Droit fiscal. — Exercices pratiques et exposés oraux sur les matières administratives et financières.*

L'examen à la suite duquel ce certificat est délivré comprend : 1° 4 compositions écrites se rapportant aux matières de l'enseignement ; 2° 4 interrogations sur les mêmes matières.

Sont admis à postuler le certificat :

1° Les étudiants en Droit français ou étrangers régulièrement inscrits ; 2° les étudiants français ou étrangers pourvus du Baccalauréat ou du Certificat de Capacité en Droit, ou dispensés de ces titres par le Doyen.

Un droit unique de 300 francs par année est perçu pour l'obtention du certificat et la rémunération des enseignements qui y préparent.

CENTRE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

L'Administration des Entreprises réclame aujourd'hui la connaissance et la mise en œuvre de techniques diverses : les relations humaines, les problèmes juridiques, économiques, comptables qui en sont la matière, deviennent de plus en plus complexes. Aussi a-t-il semblé nécessaire de créer dans le cadre des Universités une préparation à l'Administration des Entreprises.

De nombreux étudiants entrent dans les entreprises à l'issue de leurs études à l'Université, mais il a semblé utile qu'ils connaissent davantage les grandes techniques de gestion des entreprises.

C'est dans cet esprit qu'a été institué par un décret du 28 juillet 1955 un Centre d'Administration des Entreprises habilité à délivrer un certificat.

L'enseignement du Centre, inauguré le 18 janvier 1956 par M. Gaston BERGER, directeur général de l'Enseignement Supérieur, s'adresse aux étudiants de formations diverses pourvus d'une solide culture générale égale au moins à celle d'une Licence, et qui désirent être informés des problèmes particuliers à l'Administration des Entreprises.

Le Centre d'Administration des Entreprises a son siège à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, 12, place du Panthéon (tél. : Danton 21-50).

La rentrée aura lieu le 26 octobre 1959.

I. CONDITIONS DE SCOLARITÉ : *Durée des études.* — La durée des études en vue du Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises est fixée à une année.

Conditions d'admission. — Le certificat est destiné aux étudiants de l'Enseignement supérieur titulaires au moment de leur première inscription d'une Licence en Droit, ou justifiant du diplôme de licencié ès Lettres, ou ès Sciences, ou du diplôme de Pharmacien, ou pouvant produire un titre équivalent. Dans ce dernier cas, ils doivent être reconnus aptes à s'inscrire par décision individuelle du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Droits d'inscription :

Droit d'inscription (semestriel)	1.000	francs
Droit de travaux pratiques (semestriel)	1.000	—
Droit de bibliothèque (annuel)	600	—
Droit d'examen (annuel)	1.000	—

II. ENSEIGNEMENT : Le corps enseignant est composé de professeurs de l'Université et de personnalités du monde des Affaires et de l'Administration.

L'enseignement comprend des cours et des travaux pratiques.

1° Les cours portent sur les matières suivantes :

Psychologie sociale appliquée à l'entreprise	1	semestre
Relations industrielles	1	—
Organisation générale de l'entreprise	1	—
Organisation scientifique de la production et du travail	1	—
Gestion commerciale et financière de l'entreprise	2	semestres
Comptabilité générale et industrielle	2	—
Problèmes juridiques des affaires	2	—
Problèmes économiques fondamentaux	2	—

2° Des travaux pratiques sont organisés et la participation des étudiants est *obligatoire*. Ces travaux pratiques portent sur les matières suivantes :

Comptabilité générale et industrielle. — Gestion commerciale et

financière. — Psychologie sociale. Les travaux pratiques ont une durée minimum de 4 heures par semaine.

3° L'enseignement est complété par des projections de films, des visites d'usines, l'organisation de stages. Les cours sont donnés à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, généralement entre 18 et 20 heures ; les travaux pratiques ont lieu soit à 21 heures, soit le samedi après-midi.

III. Régime des examens : *Les épreuves écrites comprennent :*

1° Une composition portant sur les matières autres que les problèmes juridiques des affaires et les problèmes économiques fondamentaux ;

2° Une épreuve propre à sanctionner l'enseignement pratique (commentaire d'un texte ou d'une statistique, solution de questions concrètes, etc.) ;

3° Une composition portant sur les problèmes juridiques des affaires ;

4° Une composition portant sur les problèmes économiques fondamentaux.

Peuvent être dispensés de la 3e et de la 4e épreuve :

— Sur leur demande, les candidats justifiant du succès au 3e examen de licence en Droit ;

— Par décision du Ministre de l'Éducation Nationale, sur avis de l'Assemblée de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et de la Section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur, les candidats justifiant d'une formation juridique et économique suffisante. La durée de chaque épreuve est de 3 heures.

Les épreuves orales comprennent : une interrogation sur chacune des matières de l'enseignement n'ayant pas fait l'objet d'une composition écrite. Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a obtenu la moyenne de 10 aux épreuves écrites, *deux notes inférieures à 8 étant éliminatoires.*

Toutefois, un candidat n'ayant pas obtenu cette moyenne peut être déclaré admissible en raison des notes obtenues aux exercices pratiques et par délibération spéciale du jury dont il est fait mention au procès-verbal. Pour être admis, le candidat doit obtenir la moitié du maximum des points et n'avoir pas eu aux épreuves orales deux notes inférieures à 8. Il y a deux sessions d'examen par an : en juin-juillet, et en octobre. La session de juin-juillet comporte uniquement les deux épreuves écrites portant sur les problèmes juridiques des affaires et les problèmes économiques fondamentaux. La session d'octobre comporte l'ensemble des épreuves écrites et orales de l'examen.

Une notice détaillée sur les programmes du Certificat d'Administration des Entreprises sera prochainement mise à la disposition des étudiants.

CERTIFICAT D'ÉTUDES JURIDIQUES NORD-AFRICAINES

La Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris a été autorisée, par un arrêté ministériel du 17 janvier 1955, à dispenser les enseignements correspondant au Certificat d'Études Juridiques Nord-Africaines organisé par le décret du 24 mai 1949 et que délivre déja la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Alger.

La possession de ce certificat est exigée aujourd'hui de tous les jeunes gens désireux de commencer une carrière judiciaire en qualité de juge suppléant, en Algérie.

Les enseignements sont ouverts à tous les étudiants titulaires du diplôme de licencié ou du certificat de capacitaire en Droit, qu'ils désirent s'orienter vers la carrière sus-indiquée, ou qu'ils aient simplement l'intention de parfaire leurs connaissances sur le droit et l'économie des trois pays d'Afrique du Nord.

Ils comprennent essentiellement un cours annuel général de Législation des pays d'Afrique du Nord en 40 leçons, un cours annuel de Droit Musulman et Coutumes de l'Afrique du Nord, également en 40 leçons, enfin un cours semestriel en 20 leçons sur l'Économie Générale des Pays d'Afrique du Nord.

Le certificat d'Études Juridiques Nord-Africaines est délivré après succès à un examen subi à la fin de l'année scolaire et qui comprend en premier lieu une épreuve de deux compositions écrites portant respectivement sur : Législation, d'une part, Droit musulman et coutumes d'autre part ; en second lieu une épreuve orale de trois interrogations (Législation, Droit musulman et coutumes, Économie). Une seconde session d'examens destinée aux ajournés de la session précédente est organisée au commencement de l'année scolaire.

CERTIFICAT DE DROIT ET COUTUMES D'OUTRE-MER

Il est institué un certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques.

Les candidats à ce certificat doivent justifier :

1° Du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire ou d'un titre admis en dispense du diplôme de bachelier en vue de la licence ès Lettres ;

2° D'une inscription annuelle spéciale dans une Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

3° De l'examen de première année de Licence en Droit ou de l'attestation d'études juridiques préparatoires délivrée par l'École Nationale

de la France d'outre-mer. (Le programme de l'enseignement juridique préparatoire est publié au *Journal Officiel du 4 août* 1951, p. 8460.)

Les matières enseignées comprennent : Le Droit Musulman ou le Droit des peuples d'Indochine. — Le Droit des Pays d'Outre-Mer. — L'Économie des Pays d'Outre-Mer. — L'Ethnologie Juridique.

L'examen comprend : Une composition écrite portant sur une matière tirée au sort parmi les matières obligatoires ; quatre interrogations orales portant sur chacune des matières.

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

Pour s'inscrire à ce certificat, les candidats doivent justifier :

a) Du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat en vue de la licence ès Lettres ;

b) Du Certificat d'études littéraires générales ou d'un titre admis en dispense.

L'enseignement est donné sous forme de directions d'études comportant des conférences et des travaux pratiques, afin d'initier les étudiants aux méthodes et aux mécanismes économiques.

La durée de l'enseignement est d'une année scolaire. Le programme est le suivant :

— Principales méthodes et principaux mécanismes économiques ;
— Structures et systèmes économiques (4e année de licence) ;
— Histoire de la pensée économique (3e année de licence) ;
— Fluctuations économiques (3e année de licence).

Cet examen est subi lors des sessions des examens de licence en Droit. Il comprend :

1° *Épreuves écrites :*

a) Une composition, d'une durée de trois heures, portant sur les systèmes et les structures économiques ;

b) Une composition, d'une durée de trois heures, portant, au choix du Doyen, sur l'initiation aux méthodes et aux mécanismes économiques ou sur l'histoire de la pensée économique.

Il faut obtenir au moins 40 points pour l'ensemble des épreuves écrites.

2° *Épreuves orales :*

a) Une interrogation portant sur les fluctuations économiques ;

b) Une interrogation portant sur celle des deux matières qui n'aura pas été retenue pour la composition écrite.

La moyenne générale exigée pour être reçu est de 10 points. Toutefois, un candidat peut être ajourné, après délibération spéciale du jury, quelles que soient ses notes d'écrit, s'il n'a pas obtenu à l'oral une note moyenne au moins égale à 6.

L'admissibilité acquise à la session de juin ne demeure valable que pour la session d'octobre-novembre suivante, et elle ne vaut que pour cette session.

Le jury se compose de trois membres au moins, désignés par le Doyen.

APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE DROIT (1)

I. Barreau. — L'exercice de la profession d'avocat est réglementé par les lois du 26 juin 1941 et du 3 avril 1954, et par les décrets du 10 avril 1954, du 13 octobre 1954 et du 7 décembre 1954, instituant notamment le *Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat.*

Ce certificat n'est exigé ni des personnes dispensées du stage par l'article 29 du décret du 10 avril 1954 susvisé, ni des professeurs et agrégés des Facultés de Droit et des Sciences Économiques des Universités, ni des anciens avoués près les cours d'appel ou les tribunaux de première instance présentant les conditions d'aptitude voulues pour être nommés avoués honoraires.

Le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat doit avoir été obtenu cinq ans au plus avant la demande d'admission au stage. Toutefois, le temps pendant lequel le titulaire du certificat a exercé la profession d'avocat dans les territoires d'outre-mer ou les fonctions d'officier public ou ministériel soit en France, soit dans les territoires d'outre-mer, n'est pas compté dans cette période de cinq ans. Il en est de même pour le temps passé, à titre obligatoire, sous les drapeaux.

Afin de préparer les candidats au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, il est institué dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques des Universités des cours, conférences et exercices pratiques. Cet enseignement, qui donne lieu à deux inscriptions spéciales prises semestriellement, est ouvert aux étudiants de dernière année de Licence. Les licenciés en Droit peuvent également s'y faire inscrire.

L'enseignement est organisé sous l'autorité du Doyen de la Faculté et donné avec le concours de professeurs de la Faculté, de magistrats désignés par la cour d'appel, d'avocats proposés par le Conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel, et d'avoués proposés par la chambre de discipline des avoués près la cour d'appel et par la chambre départementale des avoués de première instance.

Il comprend :

1° Un cours sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire et sur la législation régissant sa profession, avec étude de droit comparé ;

(1) Pour tous renseignements concernant les carrières énoncées ci-après, s'adresser au B. U. I. C., 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 71-43). Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours, sauf le samedi (9 heures à 11 h. 45).

2° Des conférences sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, et des travaux pratiques comportant des exercices de consultations orales et écrites, de préparation de dossiers, de plaidoiries ;

3° Des conférences et exercices pratiques, avec rédaction d'actes de procédure sur les principes et les techniques de la procédure pénale, civile et administrative en usage devant les diverses juridictions auprès desquelles les avocats exercent légalement leur profession.

D'autres cours ou conférences complémentaires pourront être organisés s'il y a lieu.

Une session d'examen a lieu chaque année au mois d'otobre ou de novembre au siège de chaque Faculté. Les licenciés en Droit et les étudiants accomplissant leur dernière année de Licence peuvent, seuls, s'y présenter. Nul ne peut se présenter à plus de 4 sessions d'examen.

Le jury d'examen comprend :

Un professeur de Faculté de Droit et des Sciences Économiques désigné par le Doyen, président ; un professeur ou agrégé des Facultés de Droit et des Sciences Économiques désigné par le Doyen ; un magistrat désigné par le Doyen sur présentation de la cour d'appel siégeant en Assemblée générale ; deux avocats désignés par le Doyen sur présentation du Conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel ; un avoué de première instance désigné par le Doyen sur présentation de la Chambre départementale des avoués de première instance.

L'examen comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une composition écrite permettant d'apprécier la culture générale du candidat (coefficient : 2) ;

2° Un exposé de quinze minutes, après une heure de préparation, sur une question de droit tirée au sort et choisie dans le programme des matières de Droit Privé et de Droit Public de la Licence en Droit (coefficient : 2).

Les épreuves d'admission comprennent :

1° Une interrogation sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire française, sur la législation régissant sa profession et sur des notions de Droit Comparé (coefficient : 1) ;

2° Une interrogation sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, la préparation des dossiers et la technique de la consultation et de la plaidoirie (coefficient : 1) ;

3° Une interrogation sur les principes et les techniques de la procédure (coefficient : 1).

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a obtenu la moyenne aux épreuves d'admissibilité. L'admissibilité n'est valable que pour la session au cours de laquelle elle a été acquise. Pour être définitivement admis, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne générale au

moins égale à 10. Des arrêtés conjoints du garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et du Ministre de l'Éducation Nationale, pourront préciser les programmes de certaines des épreuves prévues ci-dessus.

A l'issue des épreuves, le jury d'examen dresse et rend publique la liste des candidats définitivement admis.

Le certificat est délivré aux candidats définitivement admis par le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Les candidats au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat sont tenus d'acquitter deux droits semestriels d'inscription, deux droits semestriels de travaux pratiques et un droit d'examen.

La préparation de ce certificat a lieu à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Cet enseignement est ouvert aux étudiants bacheliers en Droit inscrits en 3e année de licence. Les licenciés en Droit peuvent également s'y faire inscrire.

Inscription au Secrétariat du 15 au 30 novembre.

Les cours et conférences ont lieu le samedi après-midi.

Ils comprennent : 1° Un cours sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire française et sur la législation régissant sa profession, avec étude de Droit comparé ; 2° Des conférences sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, et des travaux pratiques comportant des exercices de consultations orales et écrites, de préparation de dossiers, de plaidoiries ; 3° Des conférences et exercices pratiques, avec rédaction d'actes de procédure sur les principes et les techniques de la procédure pénale, civile et administrative en usage devant les diverses juridictions auprès desquelles les avocats exercent légalement leur profession.

N. B. — Les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'avocat ont avantage à poursuivre leurs études jusqu'au Doctorat en Droit (1).

II. Offices ministériels. — (Études d'avoués, de notaires, d'huissiers, de commissaires-priseurs, etc.). Licenciés et Capacitaires en Droit trouvent dans les offices ministériels des situations de clercs. Ceux qui désirent devenir eux-mêmes officiers ministériels peuvent par la suite se rendre acquéreurs d'une charge. En général, aucun diplôme n'est exigé (sauf la Capacité en Droit pour les avoués) ; l'âge minimum est 25 ans (24 ans pour les greffiers) ; il faut en outre avoir effectué un stage, d'une durée variable selon l'office ministériel envisagé et selon les diplômes possédés (1 à 6 ans), et passer un examen professionnel. Le stage de clerc est d'une durée limitée pour les licenciés (2).

(1) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la statistique des avocats, ainsi qu'une liste des villes où les jeunes avocats trouveraient d'intéressants débouchés.

(2) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la statistique des officiers ministériels.

III. MAGISTRATURE. — Pour pouvoir être nommé magistrat, il faut remplir les conditions suivantes : 1° être Français (1) ; 2° avoir la jouissance de ses droits civils, civiques et politiques ; 3° être de bonne vie et mœurs ; 4° être licencié en Droit ; 5° avoir prêté le serment d'avocat et avoir fait, en cette qualité, un an de stage au moins (sont dispensés du stage : *a)* les titulaires d'un prix d'une Faculté de Droit d'État ; *b)* les juges de paix et leurs suppléants rétribués en fonction depuis un an) ; 6° avoir l'âge fixé par la loi, c'est-à-dire 22 ans pour les substituts de 1re instance et 25 ans pour les juges suppléants ou juges titulaires, qui font généralement les fonctions de début dans la carrière.

Il faut de plus que le candidat ait subi avec succès les épreuves d'un examen professionnel.

Sont seuls admis à prendre part à l'examen : 1° les docteurs ou licenciés en Droit qui justifient que pendant un an ils ont accompli un stage au ministère de la Justice, au Parquet soit de la Cour de cassation, soit d'une Cour d'appel, soit d'un tribunal de 1re instance ; 2° les docteurs ou licenciés en Droit qui justifient par des certificats d'inscription réguliers, contrôlés et visés par les chefs de Cour ou du Tribunal, d'un stage effectif de deux ans dans une étude d'avoué ; 3° toute personne ayant obtenu un prix d'une Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'État ; les secrétaires de la Conférence des Avocats près la Cour d'Appel de Paris.

Les candidats se font inscrire au Parquet du Procureur de la République de l'arrondissement où ils résident.

L'examen comprend :

— des épreuves écrites comportant : 1° une composition portant sur un sujet de culture générale — 2° et 3° deux compositions portant chacune sur un sujet tiré de matières fixées par l'arrêté du 15 janvier 1952 ou sur des questions de pratique judiciaire s'y rapportant, et

— des épreuves orales composées de 2 interrogations et d'un exposé oral portant sur les mêmes matières que les 2e et 3e épreuves écrites ainsi que sur des questions d'administration judiciaire.

L'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de *juge de paix* est accessible aux licenciés en Droit ayant accompli un stage de deux ans dans un barreau, une étude ou un greffe. Le programme a été fixé par l'arrêté du 1er février 1951.

L'examen professionnel d'entrée dans la *Magistrature d'Outre-Mer* est accessible aux licenciés en Droit reçus au concours d'entrée à l'École Nationale de la France d'outre-mer (section Magistrature) et ayant accompli, en même temps que leurs études à l'École, un

(1) Tout Français de l'un ou l'autre sexe, répondant aux conditions légales, peut accéder aux fonctions de la magistrature (loi du 11 avril 1946).

stage d'un an dans un parquet et un stage d'un an dans un barreau. Le C. A. P. A. n'est exigé que pour l'entrée en 2e année.

Les licenciés en Droit peuvent également se présenter directement à l'examen professionnel mais ils débutent à un grade inférieur à celui de leurs collègues diplômés de l'E. N. F. O. M. (mêmes modalités que dans la Métropole, avec 6 mois de stage seulement).

IV. ADMINISTRATION. — a) *École Nationale d'Administration*. Le concours d'entrée dans cette École est ouvert notamment aux jeunes gens et aux jeunes filles licenciés en Droit ayant 26 ans au plus. Il se prépare à l'Institut d'Études Politiques de Paris qui complète et coordonne les enseignements des Facultés de Droit et des Sciences Économiques et de Lettres et Sciences Humaines.

Après trois années d'études (1 an de stage et 2 ans de scolarité), les élèves répartis en 4 sections sont préparés aux carrières suivantes : Conseil d'État, Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances et de l'Intérieur, Attaché d'ambassade, Consul Suppléant, Attaché Commercial, Contrôleur Civil du Maroc et de la Tunisie, Administrateur Civil des Ministères, Administrateur des services civils d'Algérie, Contrôleur général de la Sécurité sociale, Inspection du Travail.

b) *Corps des Secrétaires d'Administration*. Ils étaient recrutés par concours accessible aux bacheliers et aux capacitaires en Droit. Le dernier concours a eu lieu en 1953. Ce Corps a été récemment remplacé par un corps de Secrétaires Administratifs et un corps d'Attachés d'Administration. Aucun concours n'a encore été annoncé.

c) *Autres concours*. De nombreux concours administratifs subsistent encore pouvant intéresser les étudiants en cours de licence ou ayant terminé leurs études juridiques. Tels sont par exemple les concours donnant accès aux fonctions suivantes : Inspecteur de la Répression des fraudes, Inspecteur-élève de la Direction générale des Impôts, Inspecteur-élève des Douanes, Rédacteur-élève des Manufactures de tabac, Attaché de Préfecture, Administrateur de l'Inscription maritime, Inspecteur-élève des P. T. T., Inspecteur du Travail, Inspecteur, Secrétaire ou Officier de police, Sous-Intendant des Établissements d'Enseignement, Stagiaire du Trésor, Inspecteur des Lois Sociales en Agriculture, etc.

Les concours suivants sont accessibles aux capacitaires en Droit : Secrétaire administratif de Préfecture, Officier de Police, Rédacteur de l'Administration Académique, Rédacteur et Sous-économe des Hôpitaux, Rédacteur des Directions régionales de la Sécurité sociale, Commis-greffier dans les Territoires d'Outre-Mer, Secrétaire de Parquet, Adjoint Administratif, etc.

d) *S. N. C. F.* Les licenciés en Droit peuvent être recrutés directement par la S. N. C. F. comme attachés, pour les bureaux admi-

nistratifs notamment (échelle 10 à 12 au début). Cependant la S. N. C. F. ne recrute pratiquement pas, actuellement, de personnel administratif.

V. Carrières administratives privées. Secrétariat. — Les Banques, les Compagnies d'assurances, les Compagnies de navigation, les Services administratifs des grandes entreprises commerciales et industrielles recrutent pour leurs emplois supérieurs un certain nombre de *licenciés* et *docteurs en Droit*.

Ces mêmes services font appel pour des postes moins importants à des *capacitaires en Droit*.

Enfin, ils recherchent tout particulièrement la collaboration de jeunes filles *licenciées en Droit* connaissant la sténo-dactylographie à qui sont offertes d'intéressantes situations de secrétaires.

Le Secrétariat constitue d'ailleurs un débouché pour les *licenciés en Droit*.

VI. Contentieux. — En dehors des cabinets particuliers de contentieux, il existe dans la plupart des administrations, des entreprises commerciales et industrielles, des Banques et Compagnies d'assurances, des Services contentieux où les docteurs, licenciés et capacitaires en Droit peuvent occuper d'intéressantes situations de chefs de contentieux ou de rédacteurs à condition d'avoir complété par un stage pratique de clerc dans un office ministériel l'enseignement qu'ils ont reçu à la Faculté.

VII. Actuariat. — La carrière d'actuaire intéresse les jeunes gens pourvus à la fois d'une licence en Droit et d'une licence de Mathématiques et qui ont en outre suivi les cours de l'Institut de Statistique.

Cette carrière peut s'exercer :

Dans l'administration : ministères du Travail, des Transports et Communications, des Finances, Statistique générale de la France.

Dans les services privés : Banques, Compagnies d'assurances, Compagnies de navigation, entreprises commerciales.

VIII. Expertises. — Des connaissances juridiques approfondies sont indispensables à ceux qui se destinent à une des carrières de l'expertise : carrières d'expert-comptable, d'expert-fiscal, assureurs-conseils qui, en dehors des études nécessaires à leur spécialisation, ont avantage à préparer à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, soit la Licence, soit la Capacité en Droit.

L'expertise comptable offre des débouchés importants. L'examen préliminaire exige deux années de préparation que l'on peut faire simultanément avec les études de droit. Après trois années de stage chez un expert-comptable, les stagiaires subissent un examen final qui leur donne le titre d'expert-comptable (3 ans d'études sont nécessaires pour y préparer).

IX. Commissariat de la Marine et Commissariat de l'Armée de l'Air. — La *Licence en Droit* est exigée des candidats au concours

d'entrée à l'École des Élèves-commissaires de la Marine Militaire et de l'Armée de l'Air.

Elle assure en outre une priorité pour l'accès aux fonctions de commissaire de la Marine marchande. Certaines Compagnies de navigation réservent même leurs postes de commissaires aux licenciés en Droit.

X. ENSEIGNEMENT. — Le recrutement des professeurs des Facultés de Droit se fait par le concours de l'Agrégation, ouvert aux docteurs en Droit titulaires de 3 diplômes d'études supérieures.

Les docteurs en Droit peuvent, d'autre part, poser leur candidature aux fonctions de professeurs dans les divers établissements d'enseignement donnant un enseignement du Droit : Écoles de Commerce (supérieures et secondaires), Écoles de Secrétariat, Écoles de Service social, etc.

XI. — Il faut noter enfin que l'enseignement donné par la Faculté de Droit, en dehors même de toute préoccupation professionnelle, porte sur des matières présentant un intérêt pratique certain et qu'il peut être suivi avec profit par des personnes se destinant aux carrières les plus diverses : carrières commerciales, industrielles, sociales, militaires, etc.

BIBLIOTHÈQUE

(Tél. : Odéon 74-44)

2, rue Cujas

La bibliothèque est réservée aux étudiants inscrits à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. *Elle est ouverte tous les jours pendant l'année scolaire sauf les dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 19 h. 30.*

Durant les vacances universitaires elle est ouverte : du 14 au 31 juillet et du 3 septembre au 2 octobre les lundis, mercredis, vendredis, de 9 heures à 12 heures et les mardis, jeudis, samedis, de 14 heures à 18 heures, pour tous les étudiants en règle.

Les Catalogues sur fiches (Catalogue général analytique, Catalogues des Thèses) sont à la disposition des lecteurs. Les ouvrages sont consultés sur place.

BIBLIOTHÈQUE POL COLLINET

Constituée par un don de Mme COLLINET, cette bibliothèque qui comprend les importantes collections de son mari est installée dans l'ancienne salle de travail de Droit romain. Elle est ouverte aux candidats à l'agrégation, aux étudiants de Doctorat et à tous ceux qui s'intéressent au Droit romain.

BIBLIOTHÈQUE PIERRE NOAILLES

Mme Vve NOAILLES a fait don à la Faculté de la bibliothèque de feu le professeur Noailles. Cette bibliothèque comprend un fonds très riche de Droit ancien et d'Histoire du Droit. Elle est ouverte aux étudiants depuis le 1er novembre 1952.

II

FACULTÉ DE MÉDECINE

12, rue de l'École-de-Médecine (Tél. : Dan. 55-36)
45, rue des Saints-Pères (Tél. : Bab. 00-71, 72, 73, 74)

ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur Léon BINET, membre de l'Institut.
Assesseur : M. le professeur Jean VERNE, membre de l'Institut.
Secrétaire général : M. LÉNA.
Secrétaire : Mlle CHAINTREUIL.

Le Doyen reçoit les étudiants sur rendez-vous.
Le Secrétaire général reçoit le mercredi, à 14 h. 30.
La Secrétaire reçoit le lundi, à 14 h. 30.
Les bureaux du Secrétariat sont ouverts au public tous les jours, de 13 à 16 heures.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. AUBIN (A.), BÉNARD (H.), BROCQ (P.), BULLIARD (H.), CADENAT (F.), CHABROL (Et.), CHAMPY (C.), CHEVALLIER (P.), DEBRE (R.), DONZELOT (E.), GASTINEL (P.), GUILLAIN (G.), HALPHEN (E.), HARVIER (P.), HAZARD (R.), HEUYER (G.), LANTUEJOUL (P.), LAROCHE (G.), LAUBRY (Ch.), LÉVY-SOLAL (E.), LIAN (C.), LOEPER (M.), MARION (G.), MATHIEU (P.), MOCQUOT (P.), MONDOR (H.), MONOD (R.), MOREAU (R.), MULON (P.), OLIVIER (E.), PASTEUR VALLERY-RADOT, PETIT-DUTAILLIS, RICHET (Ch.), STROHL (A.), TANON (L.).

ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine est donné dans des *cours théoriques*, dans des *conférences*, dans des *cliniques*, dans les *cliniques annexes*, dans les *laboratoires* de la *Faculté*, dans les *laboratoires des*

cliniques, dans les *laboratoires de recherches*, et dans des *travaux pratiques* répartis entre les cinq premières années d'études.

Des *cours complémentaires*, des *cours de perfectionnement* sont organisés dans les laboratoires ou dans les cliniques. Ces cours sont destinés aux élèves ayant terminé leur scolarité et aux docteurs français et étrangers désireux de se mettre au courant des progrès de la science. La Faculté a organisé en outre un vaste *enseignement libre* ouvert à tous les étudiants, et auquel tous les médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux de l'Assistance publique de Paris sont appelés à prendre part.

PERSONNEL ENSEIGNANT
(Enseignements théoriques et cliniques)

I. — PROFESSEURS

Anatomie : M. G. CORDIER.
Anatomie (chaire à titre personnel) : M. A. DELMAS.
Anatomie pathologique : M. J. DELARUE.
Anesthésiologie : M. J. BAUMANN.
Bactériologie : M. R. FASQUELLE.
Biochimie médicale : M. M.-F. JAYLE. Professeur à titre personnel : M. SCHAPIRA.
Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports : M. P. CHAILLEY-BERT.
Biologie médicale : M. R. FAUVERT.
Cancérologie médicale et sociale : M. J. BERNARD.
Clinique carcinologique chirurgicale (Inst. G.-Roussy) : M. H. REDON.
Clinique cardiologique (Broussais) : M. M. MOUQUIN.
Cliniques chirurgicales :
Beaujon : M. A. SICARD.
Cochin : M. J. QUÉNU.
Hôtel-Dieu : M. G. PATEL.
Saint-Antoine : M. J. GOSSET.
Salpêtrière : M. P. MOULONGUET.
Clinique de chirurgie infantile et orthopédique (Enfants-Malades) : M. M. FÈVRE.
Clinique chirurgicale orthopédique et réparatrice (Cochin) : M. R. MERLE D'AUBIGNÉ.
Clinique de chirurgie cardio-vasculaire (Broussais) : M. F. DE GAUDART-D'ALLAINES.
Clinique de chirurgie pleuro-pulmonaire (Laënnec) : M. J. MATHEY.
Clinique endocrinologique (Pitié) : M. J. DECOURT.
Clinique génétique médicale (Enfants-Malades) : M. M. LAMY.
Clinique gynécologique (Broca) : M. P. FUNCK-BRENTANO.

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques (Saint-Louis) : M. R. DEGOS.
Clinique des maladies des enfants (Enfants-Malades) : M. J. CATHALA.
Clinique des maladies infectieuses (Claude-Bernard) : M. P. MOLLARET.
Clinique des maladies mentales et de l'encéphale (Sainte-Anne) : M. J. DELAY.
Clinique des maladies métaboliques (Necker) : M. J. HAMBURGER.
Clinique des maladies du sang (Broussais) : M. G. MARCHAL.
Clinique des maladies du système nerveux (Salpêtrière) : M. T. ALAJOUANINE.

Cliniques médicales :

Broussais : M. L. DE GENNES.
Cochin : M. L. JUSTIN-BESANÇON.
Hôtel-Dieu : M. M. BARIÉTY.
Lariboisière : M. P. SOULIÉ.
Pitié : M. G. DREYFUS.
Saint-Antoine : M. R. KOURILSKY.

Clinique médicale d'hydrologie thérapeutique et climatologie (Bichat) : M. CH. DEBRAY.
Clinique médicale propédeutique : M. L. DE GENNES.
Clinique médico-sociale du diabète sucré et des maladies de la nutrition (Hôtel-Dieu) : M. M. DEROT.
Clinique de neuro-chirurgie (Pitié) : N...
Cliniques obstétricales :

Baudelocque : M. M. LACOMME.
Port-Royal : M. J. VARANGOT.
Foch (Suresnes) : M. MERGER.

Clinique ophtalmologique (Hôtel-Dieu) : M. G. RENARD.
Clinique oto-rhino-laryngologique (Lariboisière) : M. M. AUBRY.
Clinique de pédiatrie sociale (Enfants-Malades) : M. J. MARIE.
Clinique de pneumo-phtisiologie (Laënnec) : M. E. BERNARD.
Clinique psychiatrique infantile (Salpêtrière) : M. L. MICHAUX.
Clinique de puériculture (Saint-Vincent-de-Paul) : M. M. LELONG.
Clinique de rhumatologie médicale et sociale (Cochin) : M. F. COSTE.
Clinique stomatologique (Pitié) : M. M. DECHAUME.
Clinique thérapeutique chirurgicale (Vaugirard) : M. J. SÉNÈQUE.
Clinique thérapeutique médicale (Saint-Antoine) : M. A. LEMAIRE.
Clinique urologique (Cochin) : M. B. FEY.
Électrophysiologie médicale (chaire à titre personnel) : M. A. DJOURNO.
Embryologie : M. A. GIROUD.
Histoire de la médecine et de la chirurgie : M. DE SÈZE.
Histologie : M. J. VERNE.

Hygiène des collectivités (chaire à titre personnel) : M. M. DEPARIS.
Hygiène et clinique de la première enfance (Trousseau) : M. R. TURPIN
Hygiène et médecine préventive : M. P. JOANNON.
Médecine du travail : M. H. DESOILLE.
Médecine légale : M. R. PIÉDELIÈVRE.
Parasitologie : M. H. GALLIARD.
Pathologie chirurgicale : M. R. COUVELAIRE.
Pathologie exotique : M. G. LAVIER.
Pathologie expérimentale et comparée : M. J. LENÈGRE.
Pathologie humorale et immunologie expérimentale (chaire à titre personnel) : M. F.-P. MERKLEN.
Pathologie médicale : M. M. MILLIEZ.
Pathologie et thérapeutique générales : M. R. GARCIN.
Pharmacologie : M. J. CHEYMOL. — Professeur à titre personnel : Mlle J. LEVY.
Physiologie : M. L. BINET.
Physiologie (chaire à titre personnel) : M. D. BARGETON.
Physique médicale : M. A. DOGNON.
Radiologie médicale : M. H. DESGREZ.
Technique chirurgicale : M. N...
Thérapeutique : M. G. BROUET.

II. — PROFESSEURS SANS CHAIRE, PROFESSEURS AGRÉGÉS ET MAITRES DE CONFÉRENCES AGRÉGÉS

Anatomie : MM. C. CABROL, C. COUINAUD, G. OLIVIER.
Anatomie pathologique : Mlle P. GAUTHIER-VILLARS (pr. s. ch.), MM. F. BUSSER, Ch. GOUYGOU, L. ORCEL, J. PAILLAS.
Anesthésiologie : M. G. VOURC'H.
Bactériologie : MM. A. NÉVOT (pr. s. ch.), P. BARBIER, D. CHRISTOL, P. TOURNIER.
Biochimie médicale : MM. P. DESGREZ (pr. s. ch.), J. POLONOSKI (m. conf.).
Biologie médicale : M. F. BOURLIÈRE (m. conf.).
Sports : M. F. PLAS.
Carcinologie : MM. P. DENOIX, G. MATHE.
Dermato-Syphiligraphie : M. B. DUPERRAT.
Électro-Radiologie : M. G. LEDOUX-LEBARD.
Embryologie : M. H. TUCHMANN-DUPLESSIS.
Hématologie : MM. G. BILSKI-PASQUIER, J. DAUSSET.
Histologie: MM. R. COUJARD (pr. s. ch.), M. MAROIS, J. RACADOT.
Hydrologie : M. A. CORNET.
Hygiène : MM. J. BOYER (pr. s. ch.), Mme L. CORRE-HURST.
Maladies infectieuses : MM. R. BASTIN, V. DUPONT.
Médecine légale : MM. L. DEROBERT (pr. s. ch.), A. HADENGUE, E. FOURNIER, M. GUENIOT.

Médecine du travail : M. C. ALBAHARY.
Neuro-chirurgie : M. M. DAVID.
Neurologie : M. F. LHERMITTE.
Obstétrique : MM. A. GRANJON, E. HERVET, G. LE LORIER, P. MORIN, R. MUSSET, M. ROBEY, J. THOYER-ROZAT.
Ophtalmologie : MM. P. BRÉGEAT, H. SARAUX.
Orthopédie : MM. R. JUDET, J. RAMADIER.
Oto-Rhino-Laryngologie : M. J. DEBAIN.
Parasitologie : MM. L.-C. BRUMPT (pr. s. ch.), A. CHABAUD.
Pathologie chirurgicale : MM. J. BARCAT, J.-P. BINET, J. CAUCHOIX, C.-L. CHATELIN, Ch. DUBOST, Cl. DUBOST, J. FAUREL, F. FLABEAU, A. GERMAIN, G. LAURENCE (agr. per.), J.-L. LORTAT-JACOB, J. LOYGUE, MERCADIER, J. PERROTIN, H. ROBERT, G. THOMERET.
Pathologie exotique : M. J. SCHNEIDER.
Pathologie expérimentale : MM. J. CROSNIER, L. HARTMANN, J. LŒPER, J. MAURICE, F. PLAS, G. RICHET.
Pathologie médicale : MM. M. AUSSANNAIRE, H. BOUR, J. BOUVIER, Y. BOUVRAIN, H. BRICAIRE, H. BRISSAUD, H. BROCARD, A. BUGE, P. CASTAIGNE (m. conf.), J. CATINAT, F. CONTAMIN, C. COURY, J. FREZAL, E. HOUSSET, Cl. LAROCHE, R. LESOBRE, C. MACREZ, J. NICK, H. PEQUIGNOT (m. conf.), P. ROYER, R. WOLFROMM.
Pédiatrie-Puériculture : MM. R. JOSEPH, R. MANDE, P. MOZZICONACCI, C. POLONOVSKI, A. ROSSIER.
Pharmacologie : MM. J. BOISSIER, P. LECHAT.
Physiologie : MM. J. PARROT (pr. s. ch.), P. DEJOURS.
Physique médicale : MM. L. GOUGEROT (m. conf., pr. s. ch.), M. C. KELLERSHOHN.
Pneumo-phtisiologie : M. B. KREIS.
Psychiatrie : M. P. PICHOT.
Psychiatrie infantile : M. D. DUCHÉ.
Rhumatologie : M. F. DELBARRE.
Stomatologie : M. P. CERNÉA, Mme A. CHAPUT (m. c. agr.), M. M. GRELLET.
Thérapeutique : MM. P. CHASSAGNE, M. LAMOTTE.
Urologie : M. L. QUENU.

III. — Professeurs sans chaire et agrégés chargés de cours de clinique annexe à titre permanent

Anatomie : M. DEBEYRE.
Clinique chirurgicale : MM. P. ABOULKER, A. AMELINE, J. HUGUIER, L. LÉGER, C. OLIVIER, P. PADOVANI, F. POILLEUX, M. ROUX, J.-M. VERNE.

Clinique médicale : MM. J. HAGUENEAU (pr. s. ch.), G. BOUDIN, M. CONTE, A. DOMART, M. PERRAULT, P. RAMBERT, S. THIEFFRY, J. TURIAF.
Clinique neuro-rhumatologique : M. N...
Clinique obstétricale : MM. J. GRASSET, F. LEPAGE, M. MAYER, J. RAVINA.
Clinique ophtalmologique : MM. P. DESVIGNES, G. OFFRET.
Clinique oto-rhino-laryngologique : M. R. MADURO.
Clinique pédiatrique et puériculture : M. R. LAPLANE.
Clinique psychiatrique : M. H. BARUK.
Clinique urologique : M. R. KUSS.
Médecine du travail : M. GAULTIER.

IV. — Professeurs détachés dans les universités étrangères

Bactériologie : M. P. HAUDUROY (pr. s. ch.).
Biochimie médicale : M. J. ETTORI (pr. à t. pers.).
Pathologie chirurgicale : M. J. RUDLER (pr. s. ch.).

STAGES HOSPITALIERS

1re *année*

BEAUJON. Chirurgie : Pr SICARD.

BROUSSAIS. Médecine : Pr DE GENNES (Endocrino.).

COCHIN. Médecine : Pr J. BESANÇON. Chirurgie : Pr QUENU (Chir. abd. thor.).

ENFANTS-MALADES. Chirurgie : Pr FÈVRE (Chir. inf.).

HOTEL-DIEU. Médecine : Pr BARIETY. Chirurgie : Pr PATEL.

LARIBOISIÈRE. Médecine : Pr SOULIÉ.

SAINT-ANTOINE. Médecine : Pr LEMAIRE, Pr KOURILSKY.

SALPÊTRIÈRE. Chirurgie : Pr MOULONGUET.

1re *(redoublants), 2e année*

ANTOINE-CHANTIN. Chirurgie : Pr HUGUIER.

BEAUJON. Médecine : Dr MAHOUDEAU, Dr AZERARD (Nutrition Endocrino.), Dr WEISSMANN-NETTER, Dr Mme BERTRAND-FONTAINE. Chirurgie : Pr BAUMANN (Chir. thor.), Dr Sylvain BLONDIN (Chirurg. thyroïd.).

BICÊTRE. Médecine : Pr DEPARIS, Dr TANRET, Dr LEREBOULLET. Chirurgie : Dr RAYMOND BERNARD.

BICHAT. Médecine : Dr KLOTZ, Dr LAMBLING. Chirurgie : Dr HEPP.

BOUCICAUT. Médecine : Pr LENÈGRE (Cardio.). Chirurgie : Dr TALHEIMER.

BRETONNEAU. Chirurgie : Pr agr. LAURENCE (Chir. inf.).

BROCA. Chirurgie : Pr FUNCK-BRENTANO (Gynéco.).

BROUSSAIS. Médecine : Pr agr. DOMART. Chirurgie : Pr DE GAUDART D'ALLAINES, Dr BANZET.

COCHIN. Chirurgie : Pr MERLE D'AUBIGNÉ (Chir. orth.).

CORENTIN-CELTON (Petits-Ménages). Médecine : Dr ANTONELLI. Chirurgie : Pr agr. POILLEUX.

CRÉTEIL. Chirurgie : Pr agr. GERMAIN.

FOCH (Suresnes). Médecine : Dr MORIN (Méd. gén.). Chirurgie : Pr agr. PADOVANI.

HOTEL-DIEU. Médecine : Pr DEROT, Dr RUBENS-DUVAL, Dr BOUSSER, Dr GUY ALBOT.

HOSPICE D'IVRY. Médecine : Dr VIGNALOU. Chirurgie : Dr GUÉNIN.

INSTITUT GUSTAVE-ROUSSY. Chirurgie : Pr REDON.

LAËNNEC. Médecine : Dr BENOIST FERNAND, Dr ALBEAUX-FERNET (Endocrino.), Dr BOLTANSKI (Gastro-entéro.). Chirurgie : Pr MATHEY (Chir. thor.), Pr agr. ROUX.

LARIBOISIÈRE. Médecine : Pr DE SEZE (Neuro-rhum.), Pr agr. PERRAULT (Endocrino.), Dr WORMS, Dr SCHWOB (Neuro-rhum.), Dr CACHIN. Chirurgie : Pr agr. LÉGER, Dr CALVET, Dr LE BEAU (Neuro-chir.).

MAISON MUNICIPALE DE SANTÉ. Médecine : Dr BOUVRAIN, Pr agr. GAULTIER. Chirurgie : Pr agr. J.-M. VERNE.

MARMOTTAN. Chirurgie : Dr BILLET.

NECKER-ENFANTS-MALADES. Médecine : Dr CATINAT, Pr HAMBURGER, Dr ABEL LAFITTE, Dr JACQUELIN. Chirurgie : Pr FÈVRE (Chir. inf.), Pr agr. AMELINE (Gastro-ent. gynéco.).

HOSPICE PAUL-BROUSSE (Villejuif). Chirurgie : Dr MONSAINGEON.

PITIÉ. Médecine : Dr UHRY, Pr agr. RAMBERT, Pr DECOURT (Endocrino.), Pr GILBERT-DREYFUS (Endocrino.-nutrition), Dr LAVANI. Chirurgie : Pr N... (Neuro-chir.), Dr WELTI, Pr CORDIER.

RAYMOND-POINCARÉ (Garches). Médecine : Dr CLAISSE. Chirurgie : Pr agr. JUDET (Tuberculose ostéo-articulaire).

HOPITAL ROTSCHILD. Chirurgie : Dr LONGUET.

SAINT-ANTOINE. Médecine : Pr LEMAIRE, Pr agr. BOUDIN, Dr CATTAN (Gastro-entéro.), Dr CELICE, Dr POUMAILLOUX. Chirurgie : Pr GOSSET, Dr LEIBOVICI.

SAINT-LOUIS. Médecine : Dr SALLET, Dr MOUSSOIR. Chirurgie : Dr GÉRARD-MARCHANT (Tuberculose ostéo-articulaire), Dr LANCE (Chir. inf.), Pr agr. CAUCHOIX, Pr agr. Cl. OLIVIER.

HOPITAL DE SAINT-DENIS. Chirurgie : Dr B. DUHAMEL.

SALPÊTRIÈRE. Médecine : Pr R. GARCIN, Dr PERON (Neuro-intoxic.),

TENON. Médecine : Dr HILLEMAND (Tube dig.), Dr SIGUIER, Dr ROUQUES (Mal. nerv.), Dr LIÈVRE (Méd. génér.), Dr FACQUET (Cardio.), Dr WELTI. Chirurgie : Pr agr. LORTAT-JACOB.

TROUSSEAU. Chirurgie : Dr CHIGOT (Chir. inf.).

VAUGIRARD. Chirurgie : Pr SÉNÈQUE.

3e *année*

MÉDECINE INFANTILE

BRETONNEAU. Dr J. WEILL, Dr KAPLAN.

ENFANTS-MALADES. Pr CATHALA, Pr LAMY (Génétique), Pr agr. JOSEPH.

HEROLD. Dr MALLET, Dr ROSSIER, Dr Clément LAUNEY.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Pr LELONG.

SAINT-LOUIS. Pr Jean BERNARD.

SALPÊTRIÈRE. Pr Léon MICHAUX, Dr FOUQUET (Phtisio. infantile) (1).

TROUSSEAU. Pr TURPIN, Pr agr. LAPLANE, Dr MARQUEZY.

BICÊTRE. Pr agr. MOZZICONACCI, Dr SERINGE.

PNEUMO-PHTISIOLOGIE

LAËNNEC. Pr Étienne BERNARD, avec la collaboration du Dr EVEN.

SAINT-ANTOINE. Pr KOURILSKY.

BEAUJON. Dr BENDA.

HOTEL-DIEU. Pr BARIETY.

BICHAT. Pr agr. TURIAF.

BOUCICAUT. Dr André MEYER.

COCHIN. Pr BROUET.

(1) Les étudiants qui accompliront le stage de médecine infantile dans le service du Dr FOUQUET ne seront pas dispensés du stage de phtisiologie.

TENON. Dr BROCARD.
FOCH (Suresnes). Dr ISRAEL.
PAUL-BROUSSE (Villejuif). Pr DELARUE.

STAGE DE SPÉCIALITÉ

Rhumatologie *(Cochin)* : Pr COSTE.
Cardiologie *(Broussais)* : Pr MOUQUIN.
Hématologie *(Broussais)* : Pr MARCHAL.
Hydro-climatologie *(Bichat)* : Pr CH. DEBRAY.

CLINIQUES D'ACCOUCHEMENTS ET DE SPÉCIALITÉS

4e *année*

Neurologie *(Salpêtrière)* : Pr ALAJOUANINE, avec la collaboration du Pr agr. BOUDIN.
Dermatologie *(Saint-Louis)* : Pr DEGOS, avec la collaboration de MM. les Dermatologues des Hôpitaux.
Maladies infectieuses *(Claude-Bernard)* : Pr MOLLARET.

ACCOUCHEMENTS

(Service à désigner en tenant compte de la série de stage)

Pr VARANGOT *(Port-Royal)*. Pr LACOMME *(Baudelocque)*. Pr MERGER *(Hôpital Foch*-Suresnes). Dr SUZOR *(Boucicaut)*. Dr JAMAIN *(Tenon)*. Pr agr. RAVINA *(Lariboisière)*. Pr agr. GRASSET *(Pitié)*. Pr agr. MAYER *(Saint-Antoine)*. Pr agr. LEPAGE *(Saint-Vincent-de-Paul)*. Pr agr. ROBEY *(Bichat)*. Pr agr. MORIN *(Bretonneau)*.

5e *année*

Psychiatrie *(Sainte-Anne)* : Pr DELAY.
Urologie *(Cochin)* : Pr FEY, avec la collaboration de MM. les Urologues des Hôpitaux de Paris.
Ophtalmologie *(Hôtel-Dieu)* : Pr RENARD.
Oto-rhino-laryngologie *(Lariboisière)* : Pr AUBRY, avec la collaboration de MM. les Oto-Rhino-Laryngologistes des Hôpitaux de Paris.

COURS COMPLÉMENTAIRES

COURS DE PERFECTIONNEMENT
COURS DE VACANCES

Tous les ans une série de cours de perfectionnement a lieu à la Faculté de Médecine. Ces cours portent sur des sujets variés et souvent d'actualité. Le programme peut être consulté au Secrétariat de la Faculté de Médecine ; au Bureau des Renseignements de la Faculté de Médecine A. D. R. M. *(Siège de l'Association pour le développement des relations médicales) ;* SALLE HENRI-HARTMANN *à la Faculté ; ou au Bureau des Renseignements universitaires de l'Université de Paris à la Sorbonne.*

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
12, rue de l'École-de-Médecine (Tél. : Danton 56-36, poste 52)

BIBLIOTHÈQUE ANNEXE
45, rue des Saints-Pères (Tél. : Babylone 00-71, poste 110)

Conservateur, chef d'établissement : Dr ANDRÉ HAHN.
Conservateur et bibliothécaires : Mlles DUMAITRE, GOICHON, LAURENT, LE NOIR, QUIÉVREUX.

La *bibliothèque de la Faculté* (section Médecine de la bibliothèque de l'Université) est *ouverte* aux membres du personnel enseignant des Facultés et à tout étudiant ou docteur en Médecine, français ou étranger, régulièrement inscrit, ainsi qu'aux personnes autorisées par M. le Doyen, sur justification du paiement des droits de bibliothèque (600 francs par an), de 12 à 19 *heures*, sauf les jours de fêtes légales et de vacances universitaires. Un service spécial de lecture et de prêt fonctionne pendant la 2e quinzaine de juillet et en septembre (cf. les affiches). (Fermée en août.) La *salle réservée* (Bibliothèque Centrale) n'est ouverte qu'aux lecteurs munis d'une carte spéciale délivrée par le Bibliothécaire pour une durée limitée et des travaux déterminés.

On peut consulter à la bibliothèque environ 650.000 ouvrages médicaux et paramédicaux, les journaux, revues et périodiques, publiés en France et à l'étranger, les thèses soutenues devant les Facultés du monde entier ainsi qu'une collection iconographique et de microfilms. Les lecteurs ont à leur disposition un Catalogue alphabétique par noms d'auteurs, un Catalogue analytique de matières, les Catalogues imprimés des Thèses de Paris et des principaux Périodiques et Congrès, ainsi que la collection des *Titres et Travaux* et les bibliographies médicales et scientifiques courantes.

Les *Bibliothécaires* (bureau au centre de la salle de lecture) donnent aux lecteurs tous les renseignements techniques désirés pour la direction de leurs recherches et ils s'efforcent de satisfaire, dans la limite des règlements, à leurs demandes de documentation médicale ou paramédicale. Un registre de demandes d'acquisitions se trouve à la disposition des lecteurs.

Le *prêt* (durée : 15 jours ; maximum : 5 volumes) n'est accordé qu'aux membres du personnel enseignant et aux médecins, chirur-

giens et spécialistes assimilés des Hôpitaux de Paris spécialement autorisés par M. le Doyen (Bureau de prêt ouvert, à la Bibliothèque Centrale, de 14 heures à 18 heures). Par extension du service du prêt, un *service de reproductions microfilmées* fonctionne à la bibliothèque. Il est accessible à toute personne ou institution autorisée à fréquenter les bibliothèques universitaires. (Demandes à présenter par écrit en double exemplaire (cf. : notice) ; les publications non périodiques ne sont pas reproduites.)

INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT DE DIÉTÉTIQUE

Par arrêté ministériel du 14 mai 1958 a été créé un Institut de Diététique rattaché à la Faculté de Médecine, destiné à être un centre d'enseignement, d'information, d'enquêtes et de recherches concernant la diététique.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

INSTITUT DE MÉDECINE TROPICALE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Doyen de la F. M. P.

Secrétaire général : M. le Pr G. LAVIER

L'Institut de Médecine tropicale a été fondé en 1902 pour donner aux médecins français et étrangers un enseignement théorique et pratique des maladies tropicales.

La session d'études commence au début d'octobre et se termine à la fin de décembre.

Diplôme. — A la fin des cours de la session, les étudiants subissent un examen en vue du diplôme de : « Médecin tropical de l'Université de Paris. » Les examens ont lieu à la fin de décembre. Tout candidat qui les subit avec succès reçoit le diplôme de *Médecin tropical de l'Université de Paris.*

Pour renseignements plus détaillés et pour les droits d'inscription, s'adresser au Pr G. LAVIER, Secrétaire général de l'Institut de Médecine tropicale.

INSTITUT D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET DE MÉDECINE DU TRAVAIL

15, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr DESOILLE

Cet Institut a pour objet la formation de médecins hygiénistes du travail.

L'enseignement comprend : 1° Un cours de Médecine du Travail

professé par M. DESOILLE et M. le professeur ALBAHARY, assistés de spécialistes et complété par un stage clinique ; 2° Un cours d'Hygiène et de Toxicologie industrielles professé par le Pr René FABRE, Doyen de la Faculté de Pharmacie ; 3° Un cours de Physiologie du Travail sous la direction du Pr L. BINET, Doyen de la Faculté de Médecine et du Pr SOULA ; 4° Un cours d'Orientation et Sélection professionnelles, sous la direction du Pr PIÉRON, du Collège de France. Il est complété par des travaux pratiques et des visites et stages d'usine.

Ces cours ont lieu *le jeudi et le samedi*, de novembre à juin. Ils sont donnés à l'École Pratique, 15, rue de l'École de Médecine.

L'Institut délivre, après examens, un Certificat d'Études Spéciales de Médecine du Travail.

ÉCOLE DE MALARIOLOGIE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr H. GALLIARD

Un enseignement spécial de la malariologie est donné à la Faculté de Médecine de Paris, en *juin-juillet*, en vue de l'obtention du diplôme de Médecin Malariologiste de l'Université de Paris.

L'École de Malariologie, rattachée à l'Institut de Parasitologie de l'Université de Paris, a été fondée en 1926, sur l'initiative et avec le concours du Comité d'Hygiène de la Société des Nations. Elle a pour but de former des spécialistes destinés à combattre le paludisme dans les pays où sévit cette endémie. Les cours et les exercices pratiques ont lieu au Laboratoire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris sous la direction du Pr H. GALLIARD.

Droits d'études : inscription, bibliothèque et droits de laboratoire.

L'enseignement est donné par MM. H. GALLIARD, LAVIER, DURUPT, CHEYMOL, L. Ch. BRUMPT, MALLARMÉ et A. CHABAUD.

Hématologie, Protozoologie, Parasites du paludisme, Entomologie, Étude clinique et épidémiologie du paludisme, Prophylaxie. A la suite de cet enseignement un diplôme peut être délivré après examen.

INSTITUT DE MÉDECINE LÉGALE

2, place Mazas

Directeur : M. le Pr R. PIÉDELIÈVRE

L'enseignement donné par l'*Institut de Médecine légale* est destiné aux docteurs en médecine français et étrangers et aux étudiants ayant terminé leur scolarité postulant le Certificat d'Études Spé-

ciales de Médecine Légale, qui permet l'inscription sur la liste des experts sans attendre les cinq ans d'exercice de la profession médicale obligatoires pour les autres docteurs en médecine.

Cet enseignement est réparti pendant toute la durée de l'année scolaire et comprend des cours, conférences, enseignement clinique et travaux pratiques.

L'Institut délivre, après examen, un Certificat d'Études spéciales de Médecine légale.

INSTITUT DE PARASITOLOGIE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr H. GALLIARD

Le laboratoire dépendant de la chaire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris a été transformé en Institut de Parasitologie (arrêté du 17 juillet 1935). A cet Institut est rattachée la Station de Parasitologie expérimentale du domaine universitaire de Richelieu (Indre-et-Loire).

Le but de cet Institut est triple : 1° Dispenser l'enseignement de scolarité aux étudiants en médecine de 3e année ; 2° Effectuer des recherches de parasitologie humaine et comparée, pour améliorer la connaissance de l'étiologie, la prophylaxie et le traitement des maladies parasitaires humaines ; 3° Donner un enseignement supérieur de la parasitologie. Cet enseignement est réalisé par les cours complémentaires afférents aux diplômes suivants :

Malariologie, Médecine tropicale, Hématologie, Coprologie ; cours de Mycologie théorique et clinique ; cours en liaison avec l'enseignement de l'Institut d'Hygiène (Pr JOANNON) et l'Institut de Médecine vétérinaire exotique (Pr N...).

Inscriptions. — Les laboratoires, cours, conférences, exercices pratiques de l'Institut de Parasitologie sont ouverts, en principe, aux docteurs en Médecine français ou étrangers, aux étudiants en médecine ayant terminé leur scolarité et aux internes des hôpitaux. Toutefois, le Directeur pourra admettre toute personne qu'il jugera apte à suivre l'enseignement et à prendre part aux recherches.

INSTITUT DE PROGENÈSE

La Progenèse est une science. Elle a pour objet l'étude des facteurs préconceptionnels du développement. L'Institut de Progenèse est dirigé par le Professeur d'Hygiène et de Clinique de la Première Enfance de la Faculté de Médecine de Paris. L'activité de cet Institut est surtout consacrée à l'étude des facteurs progénésiques humains.

ÉCOLE DE PUÉRICULTURE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

26, boulevard Brune (XIVe) (Tél. : Vaugirard 32-20)

Directeur : M. le Pr MARCEL LELONG

L'enseignement de l'École de Puériculture de la Faculté de Médecine s'adresse :

1° Aux médecins français et étrangers, ou aux étudiants *ayant terminé leur scolarité* et ayant accompli dans les hôpitaux d'enfants le stage clinique indispensable. Il comprend un cours régulier qui se poursuit pendant six mois et comporte un examen probatoire permettant l'obtention de l'*Attestation d'Études Complémentaires de Pédiatrie et de Puériculture*, délivré par la Faculté de Médecine.

2° Aux jeunes filles qui préparent les diplômes d'État d'Infirmière Hospitalière, d'Assistante sociale et de Puéricultrice.

INSTITUT DE PUÉRICULTURE DE LA VILLE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Hôpital Saint-Vincent-de-Paul

74, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIVe)

L'Institut de Puériculture de la Ville de Paris et du département de la Seine fonctionne à l'*Hôpital Saint-Vincent-de-Paul*, sous la direction de M. le Pr Marcel LELONG, médecin de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul et avec la collaboration de ses assistants.

L'enseignement y est donné pendant le semestre d'hiver, *tous les jeudis*. Il est destiné aux dames et jeunes filles, futures mères de famille. (S'inscrire au secrétariat du service, au début d'octobre.)

L'enseignement, d'ordre essentiellement pratique, comprend des leçons, complétées par des stages dans les consultations de nourrissons et d'enfants, les crèches et nourriceries, les biberonneries et les services diététiques de l'Hôpital.

Les élèves, sous la direction du personnel hospitalier, sont exercées à la pratique des soins journaliers aux nourrissons sains ou malades.

A la fin du cours, un certificat est délivré aux élèves qui l'ont suivi régulièrement et ont subi, avec succès, l'examen final.

INSTITUT DE RADIO-BIOLOGIE CELLULAIRE ET HISTOCHIMIE

Par arrêté ministériel du 3 mai 1958 a été créé un Institut de Radiobiologie cellulaire et histochimie rattaché à la Faculté de Médecine, où seront réalisés des recherches et un enseignement se rapportant aux problèmes essentiels de la Biologie cellulaire.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

ÉCOLE DE SÉROLOGIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

(Fondation de la Ligue Nationale Française contre le Péril vénérien)

Institut Alfred-Fournier, 25, boulevard Saint-Jacques (XIV^e^)
(Tél. : Gobelins 06-65)

Directeur : M. le D^r^ SICARD DE PLAUZOLES

L'enseignement comprend : stage préparatoire, conférences et travaux pratiques et stage de perfectionnement.

Cet enseignement donne lieu à l'attribution du Certificat d'Études Spéciales de Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes.

Les cours de l'École de Sérologie sont ouverts aux médecins et aux pharmaciens français et étrangers.

Les frais d'études s'élèvent à la somme de 12.000 francs, plus les droits d'inscription à la Faculté.

Trois sessions, de cinquante-six jours environ chacune, sont prévues chaque année.

Pour les personnes qui ne sont ni médecins ni pharmaciens mais qui se destinent à la carrière d'aide de laboratoire, et qui, déjà pourvues de certificats de Chimie ou de Bactériologie, désirent avoir un Certificat de Technique Sérologique, un cours de Sérologie pratique d'une durée d'un mois est fait chaque année du 20 septembre au 20 octobre. Frais d'études, 6.000 fr. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut Alfred-Fournier.

INSTITUT DE STOMATOLOGIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

20, passage Dauphine (VI^e^) (Tél. : Danton 46-90)

Anciennement École de Stomatologie, l'Institut de Stomatologie de la F. M. P. a pour but de préparer au Certificat d'Études Spéciales de Stomatologie (*arrêté du 10 octobre 1949*).

Sont admis à s'inscrire en vue de ce certificat :

1° les docteurs en Médecine français ;

2° les étrangers pourvus d'un diplôme de docteur en Médecine d'une Université française ou d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays ;

3° les étudiants en Médecine pourvus de 6 inscriptions validées ainsi que les internes des villes de Faculté.

L'enseignement dure trois années et commence le premier lundi de novembre. (S'inscrire au début d'octobre.) Droits de T. P. : 25.000 francs par an.

Le Certificat d'Études Spéciales de Stomatologie est délivré par le Recteur de l'Académie aux élèves qui ont satisfait aux examens obligatoires de fin d'Études.

INSTITUT D'ANESTHÉSIOLOGIE

Centre d'Enseignement et de Recherches

Institut d'Anesthésiologie, fondé par l'arrêté du 28 juillet 1953 dans le but de constituer un centre d'enseignement et de recherches anesthésiques.

INSTITUT DE DOCUMENTATION OPHTALMOLOGIQUE

Un Centre de Documentation ophtalmologique comprenant un grand nombre de volumes et de traités anciens et modernes, et surtout des collections de la plupart des périodiques ophtalmologiques mondiaux, a été créé à la Faculté de Médecine de Paris.

Ce centre est administré par un Comité composé de :

M. le Doyen de la Faculté de Médecine, le Professeur de Clinique ophtalmologique à la Faculté, et M. le Secrétaire général de la Société française d'ophtalmologie.

Une bibliothécaire en assurera la direction effective.

Des travaux sont en cours pour l'aménagement des locaux et dès que ceux-ci seront terminés les étudiants et chercheurs auront accès au Centre situé à l'ancienne Faculté de Médecine. Les intéressés seront prévenus par voie d'affiche de l'ouverture du centre.

INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLÔMES

Pour les inscriptions, les étudiants français et étrangers doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1).

Les étudiants inscrits peuvent être admis, sur leur demande, à participer à divers travaux et cours complémentaires et de perfectionnement, après versement des droits correspondant à chaque spécialité de travaux (2).

Inscription au titre d'étudiant libre. — Un étudiant d'une Faculté étrangère, qui désire suivre, même pendant un temps limité, les cours ou travaux pratiques, doit être porté comme étudiant sur le registre d'inscription.

L'inscription au titre d'étudiant libre a lieu sur demande présentée au Doyen et accompagnée de diplômes ou certificats, et du passeport. Elle ne vaut que pour l'année scolaire. Elle peut être renouvelée.

Les étudiants libres inscrits peuvent être admis, sur leur demande, à participer aux divers travaux pratiques après versement d'un droit, correspondant à chacun des travaux pratiques.

Assistants étrangers. — Les docteurs en Médecine étrangers peuvent être officiellement attachés aux cliniques de la Faculté, en qualité d'assistants, après acceptation par une Commission composée de tous les professeurs de clinique. Ces assistants étrangers sont en fonctions pendant un minimum d'un an. Un diplôme leur est délivré à l'expiration de leurs fonctions. Aucun traitement n'est attaché à la fonction d'assistant étranger.

Droits à acquitter : s'adresser au Secrétariat.

MM. les Docteurs étrangers sont admis à fréquenter la bibliothèque de la Faculté en acquittant seulement le droit de bibliothèque, soit 600 francs.

Les étudiants en Médecine peuvent être inscrits à la Faculté des Sciences sans avoir à acquitter de nouveaux droits d'inscription. Ils

(1) Cf. p. 25.

(2) Tout docteur en Médecine ou étudiant français ou étranger régulièrement inscrit à la Faculté de Médecine, et qui a suivi avec assiduité un cours de perfectionnement, ou qui a travaillé dans une clinique ou un laboratoire, peut demander au Secrétariat de la Faculté un certificat spécial indiquant la nature de ses études et leur durée ainsi que les travaux qu'il a faits.

n'ont à verser que les droits afférents aux travaux pratiques et aux examens.

La Faculté de Médecine confère des diplômes d'État et des diplômes d'Université.

CONDITIONS D'INSCRIPTION EN VUE DES PROFESSIONS A CARACTÈRE MÉDICAL

(Médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme)

(Ordonnance du 24 septembre 1945 complétée par la loi du 9 juin 1949) (1)

CHAPITRE PREMIER

Des conditions d'exercice de la profession de médecin, de chirurgien-dentiste et de sage-femme

ARTICLE PREMIER. — Nul ne peut exercer la profession de médecin, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme en France, s'il n'est :

1° Muni du diplôme français d'État de docteur en médecine, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme ou bénéficiaire des dispositions transitoires de la loi du 30 novembre 1892 ou des dispositions spéciales aux praticiens alsaciens et lorrains (arrêté du 24 septembre 1919, loi du 13 juillet 1921, loi du 10 août 1924, décret du 5 juillet 1922 ratifié par la loi du 13 décembre 1922, loi du 31 décembre 1924, loi du 8 août 1927) ou aux praticiens sarrois (lois des 26 juillet 1935 et 27 juillet 1937) ;

2° Citoyen ou sujet français ou ressortissant d'un pays placé sous le protectorat de la France ;

3° Inscrit à un tableau de l'ordre des médecins, à un tableau de l'ordre des chirurgiens-dentistes ou à un tableau de l'ordre des sages-femmes.

Toutefois, cette troisième condition ne s'applique pas aux docteurs en médecine et aux chirurgiens-dentistes appartenant au cadre actif

(1) Lorsqu'un État étranger accorde à des médecins, chirurgiens-dentistes ou sages-femmes nationaux français ou ressortissants français, le droit d'exercer leur profession sur son territoire, le ressortissant de cet État pourra être autorisé à pratiquer son art en France si des accords ont été passés à cet effet avec cet État, et si l'équivalence de la valeur scientifique du diplôme est reconnue par le ministre de l'Éducation Nationale et sous certaines conditions.

Lorsqu'un établissement hospitalier, établi sur le territoire français par un organisme étranger, aura obtenu la reconnaissance d'utilité publique avant la promulgation de la présente loi, le ministre de la Santé publique et de la Population pourra autoriser, par arrêté individuel, certains praticiens attachés à cet établissement à exercer leur art en France, par dérogation aux dispositions des paragraphes 1 et 2 ci-dessus et sous certaines conditions (*loi du 9 juin 1949. J. O. du 10 juin 1949*).

du service de santé des armées de terre, de mer ou de l'air et aux médecins et chirurgiens-dentistes fonctionnaires n'ayant pas de clientèle privée.

ART. 2. — Par dérogation aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article précédent et sous réserve des dispositions transitoires prévues à l'article 70 ci-après, les médecins et chirurgiens-dentistes étrangers exerçant légalement leur profession en France à la date du 3 septembre 1939 et les sages-femmes étrangères exerçant légalement leur profession en France à la date de la présente ordonnance, sont autorisés à continuer la pratique de leur art.

. . . . . .

ART. 4. — Les chirurgiens-dentistes ne peuvent prescrire que les médicaments figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de la Santé publique, pris après avis de l'Académie de Médecine.

Les sages-femmes ne peuvent employer que les instruments dont la liste est fixée par leur code de déontologie. En cas d'accouchement dystocique ou de suite de couches pathologiques, elles doivent faire appeler un docteur en médecine.

Elles ne peuvent prescrire que les médicaments figurant sur une liste fixée par un arrêté du ministre de la Santé publique pris après avis de l'Académie de Médecine.

Les sages-femmes sont autorisées à pratiquer les vaccinations et revaccinations antivarioliques.

ART. 5. — Les internes français des hôpitaux et hospices des villes de Facultés et Écoles de Médecine, nommés au concours et munis de 16 inscriptions validées et les étudiants en médecine français ayant 20 inscriptions validées peuvent être autorisés à exercer la médecine en temps d'épidémie ou à titre de remplaçants de docteur en médecine.

Cette autorisation, délivrée par le préfet après avis favorable du Conseil départemental de l'ordre, est limitée à trois mois ; elle est renouvelable dans les mêmes conditions.

Lorsque les besoins de la santé publique l'exigent, le ministre de la Santé publique peut, par arrêté, abaisser jusqu'à 16, pour une partie ou la totalité des étudiants en médecine, le nombre des inscriptions nécessaires pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article. L'arrêté fixe le délai pendant lequel il est applicable.

ART. 6. — Les docteurs en médecine, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes sont tenus, dans le mois qui suit leur établissement, de faire enregistrer sans frais leur titre à la préfecture ou sous-préfecture et au greffe du tribunal civil de leur arrondissement. Le changement oblige à un nouvel enregistrement du diplôme dans les mêmes conditions.

Il en est de même pour les praticiens qui, ayant interrompu depuis deux ans l'exercice de leur profession, décident de le reprendre.

Il est interdit d'exercer la médecine, l'art dentaire ou la pratique des accouchements sous un pseudonyme.

Les médecins, les chirurgiens-dentistes et sages-femmes ayant droit d'exercer en France ne peuvent donner de consultations dans les locaux ou les dépendances des locaux commerciaux où sont vendus les appareils qu'ils prescrivent ou qu'ils utilisent.

Les infractions aux dispositions des deux précédents alinéas seront punies des peines prévues à l'article 12 de cette ordonnance.

ART. 7. — Il est établi, chaque année, dans les départements, par les soins des préfets, des listes distinctes des médecins, des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes, portant pour chacun d'eux les nom, prénoms, la résidence professionnelle, la date et la provenance du diplôme, la date d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, des chirurgiens-dentistes ou des sages-femmes.

Cette dernière mention n'est portée ni pour les médecins du cadre actif du service de santé des armées de terre, de mer et de l'air, ni pour les médecins fonctionnaires n'ayant pas de clientèle privée.

Ces listes sont, chaque année, insérées au *Recueil des Textes Administratifs* de la préfecture et affichées, chaque année, au mois de janvier, dans toutes les communes du département. Des copies certifiées conformes sont transmises au Ministère de la Santé publique, au Conseil National de l'Ordre et au Conseil Régional intéressé. (*J. O. du 28 septembre* 1945.)

RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DE L'ORDONNANCE N° 45-2184 DU 24 SEPTEMBRE 1945 ET RELATIF A L'OBTENTION DES DIPLÔMES DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIEN-DENTISTE ET SAGE-FEMME PAR LES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE OU LES TITULAIRES DE DIPLÔMES ÉTRANGERS, ET A L'EXERCICE DE LEUR ART PAR CERTAINS ÉTRANGERS NATURALISÉS.

ARTICLE PREMIER. — Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent s'inscrire aux Facultés et Écoles en vue du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou du diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, s'ils ne possèdent pas des titres étrangers équivalents aux titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste.

ART. 2 (1). — Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent s'inscrire aux Facultés et Écoles en vue du diplôme français d'État de

(1) Voir p. 116. *(Facilités accordées aux étudiants ayant acquis la nationalité française.)*

Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste s'ils ne justifient pas des titres initiaux exigés par les règlements afférents à ces diplômes.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, les Mauriciens titulaires d'un certificat de « matriculation », délivré par une des Universités de la Grande-Bretagne, peuvent, par décision du ministre de l'Éducation Nationale et sur avis favorable du Conseil de l'enseignement supérieur ou sa section permanente, être dispensés de produire le Baccalauréat français en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste.

ART. 3. — Les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, doivent remplir les conditions fixées à l'article premier. Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux trois premières années d'études et des trois premiers examens de fin d'année.

ART. 4. — Les étrangers titulaires d'un diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État de Docteur en Médecine doivent :

1° Justifier des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ;

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première, deuxième, troisième et cinquième années d'études.

ART. 5. — Les étrangers ou les Français titulaires d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine, ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État doivent :

1° Justifier des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ;

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux trois premières années d'études.

ART. 6. — Les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de Chirurgien-dentiste ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, doivent remplir les conditions fixées à l'article premier. Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études et des premier et quatrième examens de fin d'année.

ART. 7. — Les étrangers titulaires d'un diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française ou ayant accompli des études en

vue de ce diplôme qui postulent le diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste, doivent :

1° Justifier de l'un des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste et du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques français ;

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études.

ART. 8 (1). — Les étrangers ou les Français titulaires d'un diplôme étranger de Chirurgien-dentiste ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État, doivent :

1° Être titulaires de l'un des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État ;

2° Justifier du certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques français.

Ils peuvent être dispensés de la scolarité afférente à la première année d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

ART. 9. — Les étrangers naturalisés français après avoir obtenu les titres étrangers équivalents aux titres initiaux français et avant d'avoir pris la première inscription en vue des études de médecine ou de chirurgie dentaire ne peuvent être admis à s'inscrire en vue du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou du diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française.

Ils ne peuvent s'inscrire en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste que lorsqu'ils justifient des titres initiaux français exigés par les règlements afférents à ces diplômes.

ART. 10. — Les étrangers naturalisés français au cours de leurs études en vue du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, peuvent poursuivre ces études jusqu'à la 24e (2) inscription non comprise. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils possèdent les titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques. Ils ne peuvent être dispensés alors, en vue du diplôme français d'État, que de la scolarité afférente aux première, deuxième, troisième et cinquième années d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

ART. 11. — Les étrangers naturalisés français au cours de leurs études en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française peuvent poursuivre ces études jusqu'à la 20e (3) inscription non

(1) Voir p. 116. *(Facilités accordées aux étudiants ayant acquis la nationalité française.)*

(2) 6e inscription annuelle.

(3) 5e inscription annuelle.

comprise. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils justifient de l'un des titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste, et du certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques français.

Ils ne peuvent être dispensés alors en vue du diplôme français d'État que de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

ART. 12. — Les étrangers naturalisés français après avoir obtenu le diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou le diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, doivent, pour pouvoir postuler le diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste, justifier des titres initiaux exigés des candidats à ces diplômes.

Ils peuvent alors bénéficier des dispenses de scolarité prévues en faveur des titulaires du diplôme d'une Université française, candidats au diplôme français d'État.

ART. 13. — Les titulaires d'un diplôme étranger de Sage-femme ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État, peuvent bénéficier de dispenses de scolarité dont l'étendue varie avec la nature et la durée des études faites à l'étranger.

Elles ne sont pas dispensées du concours d'entrée dans les écoles de Sages-femmes et doivent remplir toutes les conditions d'âge et de titres exigées pour l'accès à ce concours.

ART. 14. — Les équivalences de titres et les dispenses de scolarité ou d'examens prévues aux articles précédents sont accordées par le ministre de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil de l'enseignement supérieur ou de sa section permanente et en outre, pour les dispenses prévues à l'article 13 après avis du Conseil de perfectionnement des écoles de Sages-femmes.

ART. 15. — Tout étranger naturalisé titulaire du diplôme français d'État de Docteur en Médecine et inscrit au tableau de l'ordre :

1° Peut immédiatement exercer la Médecine s'il a accompli le temps légal de service militaire actif imposé aux Français de sa classe de recrutement, ou s'il a servi dans une unité combattante de l'armée française depuis 1914, ou s'il a été mobilisé ou engagé volontaire dans l'armée française pendant six mois au moins durant les guerres 1914-1918 et 1939-1945 ou au cours d'opérations militaires, ou s'il a été exempté totalement des obligations militaires françaises par un conseil de révision ou partiellement par un conseil de réforme, ou si la loi de recrutement ne lui est pas applicable en raison de son sexe ;

2° Peut exercer la Médecine, seulement après un délai égal à la durée du service militaire qu'il n'aura pas accompli si, en raison de son âge, il a été dispensé de la totalité ou d'une partie du temps légal du service militaire actif, ce délai devant partir du jour de l'obtention du diplôme.

RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

Années	Enseignement théorique	Enseignement théorique et pratique	Enseignement clinique
1re année		Anatomie, histologie et embryologie, physiologie, physique médicale, chimie médicale.	Stages de médecine générale et de chirurgie générale.
2e —		Anatomie, histologie et embryologie, physiologie, physique médicale, chimie médicale.	Stages de médecine générale et de chirurgie générale.
3e —		Anatomie pathologique, bactériologie, parasitologie, médecine expérimentale.	3e, 4e et 5e années. Stages de médecine et de chirurgie générales. Stages d'accouchements et spécialités.
4e —	Pathologie chirurgicale, pathologie médicale et obstétrique.	Anatomie médico-chirurgicale et médecine opératoire, pharmacologie, obstétrique.	Stages de dermato-syphiligraphie, de psychiatrie et de neurologie.
5e —		Hygiène, médecine légale et déontologie, thérapeutique et hydrologie.	Stage de médecine infantile, etc.
6e —			Un stage pratique de 6e année à effectuer dans les services hospitaliers *(décret du 6 mars 1934, modifié par les décrets du 16 avril 1949 et 21 mars 1951).*

Les dispositions du présent article s'appliquent aux chirurgiens-dentistes.

ART. 16. — Les dispositions des articles 1er à 14 du présent règlement d'administration publique sont applicables à l'Algérie, aux départements et territoires d'outre-mer.

Celles de l'article 15 sont applicables à l'Algérie ; elles ne deviendront applicables aux départements et territoires d'outre-mer que sous réserve des modalités d'adaptation nécessaires qui seront faites par décret. (*Décret du 20 mars 1951.*)

GRADES ET DIPLOMES D'ÉTAT

Les grades et diplômes d'État délivrés par la Faculté de Médecine sont :

Le diplôme de Docteur en Médecine ;
Le diplôme de Chirurgien-Dentiste ;
Le diplôme de Sage-Femme ;
Le diplôme de Docteur-Vétérinaire.

DOCTORAT EN MÉDECINE

L'étudiant français qui désire se faire inscrire en vue d'obtenir ce diplôme doit produire les titres initiaux qui sont : 1° le Baccalauréat français ou le Brevet Supérieur ou le Diplôme de fin d'Études Secondaires ou le Diplôme complémentaire d'Études Secondaires et 2° le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques. A défaut du Baccalauréat, les aspirants au Doctorat peuvent produire le diplôme d'État de Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres, ou de Docteur en Droit, ou le titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes, femmes) ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'entrée dans les Facultés de Médecine. (Voir rubrique Facultés des Sciences.)

DISPENSE DU P. C. B.

Un *décret du 31 juillet* 1951 dispense de produire le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques en vue du diplôme de Docteur en Médecine, les candidats titulaires du diplôme de Docteur Vétérinaire ou de Pharmacien ou du Certificat d'Études Supérieures portant sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle (S. P. C. N.), délivré par les facultés des sciences ; et les candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée aux écoles normales supérieures (rue d'Ulm et Sèvres), section des sciences, groupe II.

Un décret du 5 juin 1954 complète ainsi qu'il suit le précédent : Ne peuvent être admis à s'inscrire en vue du Doctorat en Médecine les candidats qui ont échoué soit au S. P. C. N. soit au P. C. B., soit à l'un et à l'autre de ces deux certificats et qui ont subi au total quatre échecs postérieurement au mois de novembre 1952.

Décret du 20 décembre 1952 portant dérogation aux dispositions des articles 2, 5 et 8 du décret du 20 mars 1951 ci-dessus : les Français ou les Sarrois qui ont obtenu le Certificat d'Études Physiques, Chimiques ou

Biologiques à la Faculté des Sciences de l'Université de la Sarre peuvent être dispensés du Certificat d'Études Physiques, Chimiques ou Biologiques français en vue du diplôme d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-Dentiste.

Tableau des Examens de fin d'année

Examens de fin d'année	Épreuves pratiques	Épreuves théoriques	
		Écrites	Orales
1er examen		2 épreuves : 1° Anatomie ; 2° Une composition tirée au sort parmi les 4 autres branches (histologie et embryologie, physiologie, physique médicale, chimie médicale).	Anatomie, histologie et embryologie, physiologie, physique médicale, chimie médicale.
2e examen	Anatomie, histologie, physique médicale, chimie médicale.	2 épreuves : 1° Physiologie ; 2° Une composition tirée au sort parmi les 4 autres branches (anatomie, histologie et embryologie, physique médicale, chimie médicale).	Physiologie, anatomie, histologie et embryologie, physique médicale, chimie médicale.
3e examen	Anatomie pathologique, parasitologie, bactériologie.		Anatomie pathologique, médecine expérimentale, parasitologie, bactériologie.
4e examen	1re *partie :* Anatomie médico-chirurgicale et médecine opératoire.		Accouchement, pathologie chirurgicale, pathologie médicale.
	2e *partie :* Pharmacologie.		Pathologie générale, pharmacologie.
5e examen			1° Hygiène ; 2° médecine légale et déontologie ; 3° thérapeutique et hydrologie.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET ÉTUDIANTS FRANÇAIS AYANT FAIT LEURS ÉTUDES A L'ÉTRANGER

L'étudiant vietnamien ou *l'étudiant français* titulaire du Baccalauréat vietnamien ou diplômes obtenus à l'Université de Hanoï a un régime spécial en ce qui concerne les équivalences.

L'étudiant étranger postulant le diplôme d'État de Docteur en Médecine devra justifier de la possession des titres initiaux français. Il ne pourra

obtenir aucune dispense d'examens, ou de scolarité en vue de son inscription dans les Facultés et Écoles de Médecine, quelle que soit la durée des études faites par lui à l'étranger. Toutefois, s'il est titulaire d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine, il lui sera accordé des *dispenses de scolarité*. Ces dispenses ne pourront en aucun cas être de plus de trois années.

Les titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine d'une Université française et les étudiants en cours d'étude pour ce diplôme, qui postuleront le diplôme d'État, seront astreints aux mêmes obligations. Toutefois, la dispense de scolarité pourra être étendue pour eux à quatre années.

Voir p. 117 les précisions sur le titre de Maître ès Sciences médicales décerné aux docteurs en Médecine de nationalité étrangère.

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études médicales est de six années non comprise l'année préparatoire au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques (P. C. B.).

Les stages doivent être accomplis au siège de la Faculté ou École de plein exercice ou École Préparatoire pendant les trois premières années et au siège de la Faculté ou École de plein exercice pendant les 4e et 5e années.

Le stage pratique de 6e année a lieu dans les services hospitaliers habilités des villes de Faculté et d'École ou des villes qui ne possèdent ni Faculté ni École.

Sont dispensés des stages afférents aux années d'études dans lesquelles ils se trouvent les internes et les externes des hôpitaux publics des villes de Faculté ou École de plein exercice.

Sont dispensés des stages afférents aux 5e et 6e années d'études les internes nommés au concours dans des hôpitaux ou des sanatoriums ou des hôpitaux psychiatriques ou autres établissements hospitaliers.

A titre exceptionnel, et avec l'autorisation du conseil de la Faculté, le stage pratique de 6e année peut être accompli dans des établissements autres que ceux désignés ci-dessus, soit en France, soit à l'étranger. L'étudiant devra fournir la preuve que les stages faits à l'étranger ont été réellement accomplis.

L'enseignement comprend : un *enseignement théorique* de cours et conférences donné à la Faculté ; un *enseignement technique* de travaux pratiques donné dans les laboratoires ; un *enseignement clinique* donné dans les hôpitaux.

EXAMENS

Les examens qui déterminent la collation du grade de Docteur en Médecine sont les suivants :

I. — Cinq examens de fin d'année ;
II. — Trois examens de clinique ;
III. — Thèse.

Thèse. — Le grade de Docteur en Médecine est conféré à celui qui, ayant subi avec succès tous les examens, soutient ensuite une thèse.

Les droits à acquitter sont fixés ainsi qu'il suit :

Diplôme d'État, 5 inscriptions annuelles de Doctorat en Médecine à 2.800 francs l'une (inscription : 1.000 fr. ; bibliothèque : 600 fr. ; travaux pratiques : 1.200 fr.) ..	14.000	francs
Dernière inscription : 1.000 fr. ; bibliothèque : 600 fr.	1.600	—
1 examen	65	—
8 examens à 55 francs l'un	440	—
Thèse	240	—
6 droits annuels de contrôle médical à 300 francs.....	1.800	—
6 droits annuels d'affiliation à la Sécurité sociale à 1.500 fr.	9.000	—
6 droits annuels Mutuelle des étudiants et assurance scolaire obligatoire à 1.000 francs	6.000	—
AU TOTAL	33.145	francs

Échec des candidats aux examens de Médecine. — Après 4 échecs à un même examen (examen de fin d'année ou examen de clinique), le candidat ne peut plus être admis à se présenter à cet examen.

Le 4e échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du livret universitaire. Il est fait mention au procès-verbal de cette délibération et de cet examen. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury.

(*Décret du 5 mars 1952, modifiant celui du 6 mars 1934.*)

DIPLOME DE CHIRURGIEN-DENTISTE

NOUVEAU RÉGIME

ARTICLE PREMIER. — Les études en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste durent cinq années. A l'expiration de chacune des cinq années, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen pour être autorisés à continuer leurs études.

Ces études sont accomplies soit dans les Facultés et Écoles de Médecine où l'enseignement de la chirurgie dentaire est organisé, soit dans les établissements libres d'Enseignement supérieur dentaire constitués conformément aux prescriptions du décret du 11 avril 1949.

ART. 2. — Les aspirants au diplôme de Chirurgien-dentiste prennent 4 inscriptions annuelles. Au moment de prendre la première inscription, ils doivent produire le diplôme de Bachelier de l'Enseignement secondaire ou le Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire ou le Diplôme de fin d'Études secondaires ou le Diplôme Complémentaire d'Études secondaires ou le Diplôme d'État de Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres ou de Docteur en Droit ou le titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes, femmes).

ART. 3. — Il est établi un livret au nom de chaque étudiant. Ce livret est obligatoirement communiqué au jury à tous les examens. Il en est tenu compte pour le résultat de l'examen.

ART. 4. — L'enseignement en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste est réparti ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE ANNÉE. — Enseignement préparatoire au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques (P. C. B.). — Anatomie dentaire, éléments d'ostéologie cranio-faciale. — Mécanique et compléments de physique et chimie appliquées à l'art dentaire. — Métallotechnie. — Prothèse fondamentale (bio-morphologie). — Prothèse au laboratoire.

DEUXIÈME ANNÉE. — Anatomie des principaux systèmes organiques. — Éléments d'embryologie et d'histologie, de chimie biologique, de physiologie. — Pathologie générale. — *Stages de propédeutique médicale et chirurgicale.*

Matières spéciales : Anatomie de la face et du cou. — Anatomie dentaire comparée. — Embryologie et histologie dentaires. — Éléments de pathologie dentaire. — Prothèse fondamentale (biomécanique) et Prothèse de laboratoire. — Métallotechnie.

TROISIÈME ANNÉE. — Éléments de pathologie interne et externe, d'anatomie pathologique générale, de pharmacologie et de thérapeutique générale. — Anesthésie (physiologie et technologie). — Hygiène générale. — *Stages de propédeutique médicale et chirurgicale.*

Matières spéciales : Éléments de pathologie, d'anatomopathologie et de thérapeutique spéciales. — Hygiène dentaire. — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Notions préliminaires d'orthopédie dento-faciale. — Éléments de radiographie et de physiothérapie.

QUATRIÈME ANNÉE. — Pathologie, anatomopathologie et thérapeutique spéciales. — Radiographie et physiothérapie. — Dentisterie opératoire clinique. — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Prothèse clinique et au laboratoire (céramique comprise). — Prothèse maxillo-faciale. — Orthopédie dento-faciale. — *Stages dans les services hospitaliers agréés de stomatologie.*

CINQUIÈME ANNÉE. — Pathologie et thérapeutique spéciales. — Dentisterie opératoire clinique. — Prothèse clinique et au laboratoire (céramique comprise). — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Prothèse maxillo-faciale. — Orthopédie dento-faciale. — Médecine légale dentaire, sociologie, déontologie, organisation professionnelle, droit professionnel. — *Stages dans les services hospitaliers agréés de stomatologie.*

Pendant les quatrième et cinquième années, les étudiants suivent des conférences cliniques de dermatologie, syphiligraphie, carcinologie, oto-rhino-laryngologie et ophtalmologie.

ART. 5. — Les services hospitaliers où sont accomplis les stages prévus à l'article précédent sont des cliniques de Facultés ou Écoles de Médecine ou des services hospitaliers agréés par les Facultés.

ART. 6. — Les examens qui déterminent la collation du diplôme de Chirurgien-dentiste sont organisés dans les conditions suivantes :

Les examens des trois premières années comportent deux parties qui sont subies devant des jurys distincts, la première partie portant sur les éléments de base, la deuxième sur les matières spéciales.

(*Décret du 24 mai 1949.*)

DISPENSE DU P. C. B. — L'article 6 ci-dessus est complété ainsi qu'il suit :

1. Sont dispensés de produire le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste : 1° Les candidats titulaires du diplôme de Docteur vétérinaire ou de Pharmacien ou du Certificat d'Études Supérieures portant sur la Physique, la Chimie et l'Histoire Naturelle (S. P. C. N.), délivré par les Facultés des Sciences ; 2° Les candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée aux écoles normales supérieures (rue d'Ulm et de Sèvres), section des sciences, groupe II.

2. (*Décret du 23 octobre 1954*). Toutefois, ne peuvent être admis à s'inscrire, en vue du Diplôme de Chirurgien-dentiste, les candidats qui ont échoué soit au certificat S. P. C. N., soit au Certificat d'Études P. C. B., soit à l'un et l'autre de ces deux certificats et qui ont subi au total 4 échecs, postérieurement au mois de novembre 1952.

Pour le détail et règlements des examens, consulter le Journal officiel *du 26 mai 1949 et du 26 janvier 1951 et le Décret du 21 juillet 1956.*

Les sessions d'examens ont lieu deux fois par an, à la fin et au commencement de l'année scolaire.

Une *circulaire du 10 octobre 1949* précise que les aspirants au Doctorat en Médecine, pourvus de 3 inscriptions annuelles, qui désirent postuler le diplôme de Chirurgien-dentiste ne bénéficieront plus d'aucune dispense.

Bien entendu, ils n'auront pas à subir à nouveau les épreuves du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques dont ils sont obligatoirement titulaires mais, conformément aux dispositions du *Décret du 24 mai 1949, article 14*, ils ne pourront prendre la deuxième inscription annuelle en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste que lorsqu'ils auront subi avec succès la partie de l'examen de fin de première année portant sur les matières spéciales. Aucune dispense de travaux pratiques ne pourra leur être accordée.

DIPLOME DE SAGE-FEMME (1)

Une nouvelle réglementation du diplôme de Sage-Femme a été publiée au *J. O. du 18 octobre 1946* et modifiée par *décret*

(1) Les équivalences ci-après sont accordées pour des études faites à Strasbourg ou en Allemagne sous l'occupation : neuf mois d'études allemandes : dispense de la première année de scolarité française avec obli-

du 14 juin 1951. Désormais, le concours d'entrée aux Écoles de Sages-Femmes est un concours sur titres et sur épreuves.

Les candidates titulaires au moins du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, 1re partie, ou du Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire, ou du Diplôme de fin d'Études Secondaires, ou du Brevet élémentaire de l'Enseignement primaire ou de l'Enseignement primaire supérieur, sont dispensées de passer le concours sur épreuves si leur nombre, au jour de la clôture des inscriptions, est inférieur au nombre de places mises au concours. Si le nombre est supérieur, seules sont dispensées éventuellement les candidates titulaires du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire 1re partie, ou du Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire.

Les candidates doivent avoir au moins 18 ans au 1er juillet de l'année du concours. Aucune dispense n'est accordée.

Les épreuves du concours sont du niveau du brevet élémentaire. Elles sont uniquement écrites et comprennent :

— Une composition française ;
— Une dictée complétée par une explication de mots ;
— Une composition sur l'histoire naturelle.

Les candidates reçues sont affectées aux écoles dans l'ordre des concours et de leurs préférences, les élèves résidant dans la région où elles composent ayant toutefois une priorité, quel que soit leur rang, pour l'école de cette région.

A la fin de la première année d'études, les élèves subissent un examen de passage portant sur le programme du premier cycle d'enseignement (études d'infirmières).

Les examens de passage ont lieu en juillet. Les élèves refusées à l'un quelconque des examens de passage, ou empêchées de s'y présenter par défaut de scolarité, peuvent, après un stage supplémentaire effectué pendant les vacances, se présenter à la deuxième session des examens de passage, en octobre. En cas d'échec, elles devront refaire entièrement l'année et acquitter l'intégralité des frais d'études.

Pour tous renseignements concernant les conditions d'inscription et le programme du concours, s'adresser à M. le Directeur régional de la Santé et de l'Assistance du lieu de résidence (pour Paris, 3, avenue Victoria (IVe).

gation de passer le premier examen de fin d'année. — Dix-huit mois d'études allemandes sans examen final (Hebammen-Prüfung) : dispense de la première et de la deuxième années de scolarité française, avec obligation de passer le deuxième examen de fin d'année. — Dix-huit mois d'études allemandes avec examen final (Hebammen-Prüfung) : dispense de la première et de la deuxième années de scolarité française avec obligation de passer le deuxième examen de fin d'année (*circulaire du 7 janvier 1946*).

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le diplôme de Docteur (mention Médecine) de l'Université de Paris est délivré *exclusivement aux étudiants étrangers* qui ont obtenu l'autorisation de faire leurs études et de subir leurs examens à la Faculté de Médecine de Paris sans être pourvus du Baccalauréat français, à la faveur d'une équivalence du Baccalauréat. Il ne confère pas le droit d'exercer la médecine en France.

Les étudiants étrangers sont soumis aux mêmes règles de scolarité que les aspirants au diplôme d'État. Les uns et les autres reçoivent les mêmes enseignements, et sont examinés par les mêmes professeurs, sur les mêmes matières.

Les droits à acquitter sont fixés ainsi qu'il suit :

5 inscriptions à 2.800 francs l'une (inscription : 1.000 fr. ; bibliothèque : 600 fr. ; travaux pratiques : 1.200 fr.)	14.000 francs
Dernière inscription : 1.000 fr. ; bibliothèque : 600 fr.	1.600 —
9 examens à 150 francs	1.350 —
Thèse	200 —
6 droits annuels de contrôle médical à 300 francs.....	1.800 —
6 droits annuels d'assurance-accident à 250 francs. Mutuelle des étudiants et assurance obligatoire	6.000 —
AU TOTAL	24.950 francs

Les *étudiants étrangers* qui désirent s'inscrire en vue d'obtenir ce diplôme et les *médecins étrangers*, pourvus d'un diplôme étranger, qui postulent le grade de docteur de l'Université de Paris, trouveront la réglementation les concernant à la page 104.

Transformation du diplôme universitaire en diplôme d'État. — Loi du 26 juillet 1935. Les médecins et les étudiants en médecine de nationalité étrangère, admis à postuler le Doctorat Universitaire mention Médecine, pourront, en cas de naturalisation ultérieure et après avis du Comité consultatif de l'enseignement supérieur public (Commission de la Médecine et de la Pharmacie), être autorisés à postuler, avec *dispense de scolarité*, le diplôme d'État de Docteur en Médecine, à la condition de justifier du Baccalauréat français de l'Enseignement secondaire ou du diplôme d'État français de Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres, ou de Docteur en Droit, ou du titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire français (hommes, femmes), et du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques. Il n'est accordé aucune dispense d'examen. La dispense de scolarité est de trois années. Elle peut être de quatre années pour ceux qui auront accompli en France le cycle complet des études en vue du Doctorat universitaire.

Facilités accordées aux étudiants ayant acquis la nationalité française depuis l'obtention du diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine admis en équivalence du Baccalauréat français en vue des études médicales, pharmaceutiques ou de chirurgie dentaire. — (Décret du 14 janvier 1930). — Les étudiants d'origine étrangère, bien qu'ayant acquis la nationalité française depuis l'obtention du diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine admis en équivalence du Baccalauréat français, peuvent obtenir cette équivalence.

Lorsqu'ils présenteront le diplôme de Bachelier de l'Enseignement secondaire ou l'un des autres titres initiaux requis par le règlement pour l'inscription au diplôme d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien ou de Chirurgien-dentiste, ces étudiants, admis antérieurement à suivre les études en vue des titres universitaires, pourront obtenir des dispenses de scolarité qui leur permettront de poursuivre leurs études en vue du diplôme d'État. Pour le diplôme d'État de Docteur en Médecine, le P. C. B. est également requis.

MAITRISE ÈS SCIENCES MÉDICALES

Un titre de Maître ès Sciences Médicales, réservé aux Docteurs en Médecine de nationalité étrangère, a été créé par décret en date du 5 août 1954.

Ce titre est attribué par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition du jury.

Les candidats doivent avoir accompli, après l'obtention du Doctorat en Médecine français ou étranger, un stage de cinq ans dans les services de clinique ou les laboratoires des Facultés de France métropolitaine et d'Algérie.

Ce stage doit comporter un minimum de séjour de trois ans dans une même Faculté.

Les stages visés ci-dessus sont réduits respectivement à trois ans et à deux ans pour les candidats titulaires du diplôme français d'État de Docteur en Médecine.

Les candidats doivent avoir été déclarés admissibles au concours d'Agrégation de Médecine et de Pharmacie ou justifier de la possession d'un Certificat d'Études Spéciales figurant dans une liste établie par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de la section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Les candidats doivent être proposés au scrutin secret par le Conseil de la Faculté auprès de laquelle ils ont effectué le séjour visé au 2e alinéa de l'article 2 du présent décret. Le Doyen de cette Faculté désigne un professeur qui est chargé d'établir un rapport écrit sur cette candidature.

La section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur désigne un jury de 7 membres chargé d'examiner les titres des candidats d'après les dossiers qui lui sont soumis.

A l'exception du président, les membres du jury peuvent être choisis en dehors du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Toutes les décisions doivent être prises en présence de 5 membres au moins.

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre :

a) Un relevé des études faites pour obtenir le Doctorat en Médecine, soit en France, soit à l'étranger ;

b) L'appréciation du Doyen de la Faculté qui a décerné le diplôme de Docteur en Médecine ;

c) La copie du rapport prévu à l'article 4 ;

d) Tous documents officiels permettant d'apprécier les titres et mérites personnels du candidat ;

e) Une liste de travaux, d'ouvrages et d'articles publiés par lui.

Le jury prévu à l'article 5 du présent décret peut demander communication de toutes autres pièces qui lui paraîtraient nécessaires.

La liste des Certificats d'Études spéciales de Médecine prévue à l'article 3 du décret du 5 août 1954 est fixée comme suit :

Certificat d'Études spéciales de Cardiologie.
— — de Dermato-Vénéréologie.
— — de Gynécologie médicale.
— — de Neuro-Psychiatrie.
— — d'Obstétrique.
— — d'Oto-Rhino-Laryngologie.
— — d'Ophtalmologie.
— — de Pédiatrie et Puériculture.
— — de Pneumo-phtisiologie.
— — de Stomatologie.

Pour les disciplines auxquelles ne correspond pas un Certificat d'Études spéciales, les intéressés doivent faire l'objet d'une proposition motivée de leur chef de service.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

Les étudiants en médecine doivent, pour pouvoir s'inscrire en vue des certificats d'Études spéciales de Médecine, justifier de 6 inscriptions annuelles validées. Ces dispositions sont applicables aux internes et externes des hôpitaux.

Les étrangers, diplômés d'une Faculté de Médecine étrangère, peuvent s'inscrire en vue d'un Certificat d'Études spéciales.

LISTE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

dont l'enseignement est organisé
par la Faculté de Médecine de Paris

Certificat d'Études spéciales de Médecine aéronautique.
— — d'Anatomie pathologique.
— — d'Anesthésiologie.
— — de Bactériologie médicale et technique.
— — de Biochimie médicale et technique.

Certificat d'Études spéciales de Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports.
— — de Cardiologie.
— — de Dermato-Vénéréologie.
— — d'Électro-Radiologie.
— — de Gynécologie médicale et d'Obstétrique.
— — d'Hématologie.
— — d'Hygiène et d'Action sanitaire et sociale.
— — de Médecine légale.
— — de Médecine du travail.
— — de Neuro-Psychiatrie.
— — d'Ophtalmologie.
— — d'Oto-Rhino-Laryngologie.
— — de Parasitologie.
— — de Pédiatrie et Puériculture.
— — de Pneumo-Phtisiologie.
— — de Rhumatologie.
— — de Sérologie.
— — de Stomatologie.

ÉQUIVALENCE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES DE NEURO-PSYCHIATRIE, DE DERMATO-VÉNÉRÉOLOGIE, DE PNEUMO-PHTISIOLOGIE, D'OPHTALMOLOGIE, DE PÉDIATRIE ET PUÉRICULTURE, DE CARDIOLOGIE, D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE, DE GYNÉCOLOGIE MÉDICALE, D'OBSTÉTRIQUE ET DE RHUMATOLOGIE.

L'équivalence des Certificats d'Études spéciales de Neuro-psychiatrie, de Dermato-vénéréologie, de Pneumo-phtisiologie, d'Ophtalmologie, de Pédiatrie et Puériculture, de Cardiologie, d'Oto-rhinolaryngologie, de Gynécologie médicale, d'Obstétrique et de Rhumatologie peut être accordée par décision individuelle du Ministre de l'Éducation Nationale aux internes des hôpitaux des villes de Faculté, nommés au concours, ayant accompli intégralement leur internat et ayant exercé leurs fonctions dans un service spécialisé pendant le temps fixé en ce qui les concerne par le règlement de chaque certificat. La décision du Ministre de l'Éducation Nationale prévue est prise sur proposition du jury chargé d'examiner les épreuves écrites de chaque certificat, en considération des titres universitaires, hospitaliers et scientifiques des intéressés.

L'équivalence est accordée de plein droit aux anciens internes des hôpitaux des villes de Faculté nommés au concours, qui ont été admis

au concours du clinicat et qui ont exercé les fonctions de chef de clinique pendant au moins un an. Cette équivalence est valable pour la spécialité dans laquelle ils ont subi les épreuves du concours.

Arrêtés { du 6 mai 1955 (*J. O.* du 15 mai 1955). du 29 mars 1957 (*J. O.* du 13 avril 1957). du 31 déc. 1958 (*J. O.* du 20 janv. 1959).

Autres diplômes

Attestation d'Études d'Aide anesthésiste.

Attestation d'Études complémentaires de Pédiatrie et de Puériculture.

Attestation d'Études d'Orthophonie.

Certificat de Capacité d'Aide orthoptiste.

Diplôme de Médecine tropicale.

III

FACULTÉ DES SCIENCES

1, rue Victor-Cousin (V^e^) (Tél. : Odéon 24-13)

ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur J. PÉRÈS, membre de l'Institut.
Assesseur : M. le professeur JEAN WYART.
Secrétaire général : M. CHARLES MONIER.
Secrétaire principal : M. JEANNIN.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous au Secrétariat de la Faculté.
Le Secrétaire général de la Faculté reçoit sur rendez-vous.
Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours au public, de 9 h. 30 à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi après-midi ; celui de la scolarité, de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 15 h. 30, sauf le samedi après-midi.

DOYENS HONORAIRES

MM. MAURAIN, MONTEL, CABANNES, CHÂTELET

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BRILLOUIN, PORTIER, G. BERTRAND, WINTREBERT, MAURAIN, MILLOT, GUICHARD, MONTEL, PERRIN F., BEGHIN, LERAY, GAULT, FRÉCHET, JACOB, LAVAL, PASCAL, HACKSPILL, VILLAT, LICHNEROWICZ, BAUER, COMBES, CHÂTELET A., HADAMARD, RIBAUD, CROZE, AUBEL, DENJOY, LUTAUD, CABANNES, THIRY.

ENSEIGNEMENT(1)

MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES. — MM. ZAMANSKY, PISOT, GODEMENT, CHEVALLEY, FRANÇON, DAVID, LEFORT, D. CURIE.

(1) ***Les étudiants ont toujours intérêt à consulter les affiches publiées par la Faculté, et qui portent à leur connaissance les programmes et horaires complets au début de chacun des deux semestres.***

ASTRONOMIE APPROFONDIE. — MM. DANJON, SCHATZMANN, J. LÉVY.

MÉCANIQUE ANALYTIQUE ET MÉCANIQUE CÉLESTE. — MM. JANET, FORTET, BRELOT.

CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL. — MM. CHOQUET, CARTAN, Mme LELONG.

GÉOMÉTRIE SUPÉRIEURE. — MM. GARNIER, FAVARD, RAMIS.

ANALYSE SUPÉRIEURE. — MM. JULIA, JEAN FAVARD, JACQUES DIXMIER.

ALGÈBRE ET THÉORIE DES NOMBRES. — MM. DUBREIL, PISOT.

THÉORIE DES FONCTIONS ET TOPOLOGIE. — MM. CHOQUET, LELONG, BRELOT.

MÉTHODES MATHÉMATIQUES DE LA PHYSIQUE. — MM. JANET, FORTET, SCHWARTZ.

MATHÉMATIQUES APPROFONDIES. — M. CARTAN.

MÉCANIQUE RATIONNELLE. — MM. PONCIN, GARNIER, FAVARD, GAUTHIER, THIRY.

MÉCANIQUE PHYSIQUE ET EXPÉRIMENTALE. — MM. FOCH, GAUTHIER, FORTIER.

MÉCANIQUE DES FLUIDES. — MM. PONCIN, MALAVARD, BRUN.

AÉRODYNAMIQUE ET HYDRODYNAMIQUE SUPÉRIEURES. — MM. PÉRÈS, FORTIER, MALAVARD, BRUN.

MÉTÉOROLOGIE ET PHYSIQUE DE L'ATMOSPHÈRE. — MM. QUENEY, VASSY, BRICARD, ROULLEAU.

CALCUL DES PROBABILITÉS ET PHYSIQUE MATHÉMATIQUE. — MM. G. DARMOIS, DESTOUCHES, DUGUÉ, FORTET.

CALCUL AUTOMATIQUE. — M. VILLE.

AÉRODYNAMIQUE APPLIQUÉE ET MÉCANIQUE DU VOL. — MM. MALAVARD, BRUN, PÉRÈS.

PHYSIQUE GÉNÉRALE. — MM. LUCAS, MORAND, KASTLER, CASTAING, JACQUINOT, MATHIEU, GUINIER.

THÉORIES PHYSIQUES. — MM. DE BROGLIE, SOLEILLET, DESTOUCHES, Mme TONNELAT, M. GAZIN.

SPECTROSCOPIE. — MM. JACQUINOT, J.-P. MATHIEU, LENNUIER.

PHYSIQUE DU SOLIDE. — MM. GUINIER, AIGRAIN, FRIEDEL.

PHYSIQUE THÉORIQUE APPROFONDIE. — M. DE BROGLIE, Mme TONNELAT, MM. DESTOUCHES, DAUDEL, MESSIAH, NATAL, LEFEBVRE.

PHYSIQUE NUCLÉAIRE ET RADIOACTIVITÉ. — MM. HAISSINSKY, TEILLAC, GRÉGOIRE, BOUISSIÈRES.

ÉLECTRONIQUE. — MM. LAPORTE, GRIVET, BERTEIN, LEGROS.

CHIMIE PHYSIQUE APPROFONDIE. — Mlle Y. CAUCHOIS, MM. G. ALLARD, P. BARCHEWITZ, M. MAGAT, B. PULLMAN.

PHYSIQUE NUCLÉAIRE ET RADIOCHIMIE. — MM. HAISSINSKY, TEILLAC, BOUISSIÈRES.

ÉLECTROTECHNIQUE GÉNÉRALE. — MM. PAUTHENIER, CASTAING, GUIBERT.

OPTIQUE APPLIQUÉE. — MM. ARNULF, FLEURY, MARÉCHAL, BURCHER.

OPTIQUE APPROFONDIE. — MM. ARNULF, MARÉCHAL.

CHIMIE ORGANIQUE. — MM. Marc JULIA, MAITTE.

PHYSIQUE DU GLOBE. — MM. COULOMB, THELLIER, CAGNIARD.

GÉOPHYSIQUE GÉNÉRALE. — MM. COULOMB, THELLIER, QUENEY, BLAMONT.

CHIMIE GÉNÉRALE. — MM. LAFFITTE, QUELET, BENARD, SOUCHAY, BRUSSET, DUBOIS, Ch. PRÉVOST, A. CHRÉTIEN, AMIEL, NORMANT.

CHIMIE MINÉRALE PURE. — MM. A. CHRÉTIEN, J. BENARD, P. SOUCHAY, H. BRUSSET.

CHIMIE APPLIQUÉE. — MM. CHAUDRON, CHRÉTIEN, CHAMPETIER, WILLEMART, JULIA, LACOMBE.

CHIMIE MACROMOLÉCULAIRE. — MM. J. CHAMPETIER, MAGAT.

ÉLECTROCHIMIE. — Mlle QUINTIN, Mme E. DARMOIS, M. G. ALLARD.

ÉLECTROCHIMIE APPROFONDIE. — Mlle QUINTIN, Mme E. DARMOIS, M. M. BONNEMAY.

CHIMIE MÉTALLURGIQUE. — MM. CHAUDRON, LACOMBE, TALBOT.

CHIMIE PHYSIQUE. — Mlle Y. CAUCHOIS, MM. G. ALLARD, P. BARCHEWITZ, M. MAGAT, B. PULLMAN.

MICROSCOPIE ET DIFFRACTION ÉLECTRONIQUE. — MM. TRILLAT, MAGNAN, LEGRAND.

PHYSIQUE THÉORIQUE ATOMIQUE ET NUCLÉAIRE. — MM. MAURICE LÉVY, PIERRE AIGRAIN, JEAN BROSSEL.

CHIMIE BIOLOGIQUE. — MM. WURMSER, Mme CHAIX, MM. CHAMPETIER, LEDERER, TONNELAT.

CHIMIE BIOLOGIQUE APPROFONDIE. — MM. WURMSER, LEDERER, Mme CHAIX.

CHIMIE ORGANIQUE STRUCTURALE. — MM. WIEMANN, DUPONT, AMIEL, SOUCHAY, PULLMAN, WILLEMART, MAITTE, GASTAMBIDE.

ZOOLOGIE. — MM. PRENANT, TEISSIER, DRACH, DEVILLERS, BERGERARD.

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. — MM. MONNIER, CHOUARD, ULRICH, JOST, Mlle LE BRETON, MM. LENORMANT, MOYSE, Mlle VEIL, MM. BINET, BEAUVALLET.

NEUROPHYSIOLOGIE. — MM. MONNIER, SOULAIRAC, LAGET.

PHYSIOLOGIE CELLULAIRE. — MM. ANDRÉ THOMAS, R. COUTEAUX, LENORMAND, BARRAUD.

PHYSIOLOGIE DE LA NUTRITION. — Mlle LE BRETON, MM. JACQUOT, TREMOLIÈRES.

PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE. — MM. CHOUARD, ULRICH, MOYSE.

ENDOCRINOLOGIE. — MM. JOST, POSSOMPÈS, STUTINSKY.

PSYCHOPHYSIOLOGIE. — MM. A. SOULAIRAC, P. LAGET, R. BUSNEL, Mme ALBE-FESSARD.

BIOLOGIE GÉNÉRALE. — MM. GRASSÉ, ANDRÉ THOMAS, CH. NOIROT, RIZET.

GÉNÉTIQUE. — MM. EPHRUSSI, TEISSIER, L'HÉRITIER, RIZET.

ÉCOLOGIE. — M. GRASSÉ.

EMBRYOLOGIE. — MM. GALLIEN, LENDER, POSSOMPÈS.

GÉNÉTIQUE APPROFONDIE. — MM. EPHRUSSI, L'HÉRITIER, RIZET, TEISSIER.

HISTOLOGIE ET CYTOLOGIE. — MM. PRENANT, GRASSÉ, COUTEAUX.

OCÉANOGRAPHIE BIOLOGIQUE. — MM. TEISSIER, PETIT, DRACH.

ANTHROPOLOGIE. — MM. J. PIVETEAU, A. SOULAIRAC, Mme E. GENET-VARCIN, M. H. VALLOIS.

ETHNOLOGIE. — MM. JACQUES MILLOT, LEROI-GOURHAN, HARTWEG, DELOST, MILLOT, CHAMPAULT.

PALÉONTOLOGIE. — MM. J. PIVETEAU, Ch. DEVILLERS, J.-P. LEHMAN.

BIOLOGIE PHYSICOCHIMIQUE. — MM. R. WURMSER, R. LATARJET, J. TONNELAT.

BOTANIQUE. — MM. PLANTEFOL, MANGENOT, EICHHORN, CHOUARD, CHADEFAUD, ULRICH, RIZET, MOYSE.

BOTANIQUE CRYPTOGAMIQUE. — MM. PLANTEFOL, CHADEFAUD, FELDMANN.

GÉOLOGIE. — MM. PRUVOST, Éd. ROCH, P. TERMIER, J. JUNG, L. GLANGEAUD, J. PIVETEAU.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET GÉOLOGIE DYNAMIQUE. — MM. BOURCART, GLANGEAUD, GANDILLOT.

GÉODYNAMIQUE. — M. GLANGEAUD.

OCÉANOGRAPHIE PHYSIQUE. — MM. BOURCART, GLANGEAUD.

GÉOLOGIE STRUCTURALE ET APPLIQUÉE. — MM. L. BARRABÉ, J. CUVILLIER, P. ROUTHIER, F. ELLENBERGER, P. COMTE.

PÉTROGRAPHIE. — MM. JUNG, HOCART, BOURCART.

MÉTALLOGÉNIE. — MM. L. BARRABÉ, P. ROUTHIER, J. ORCEL.

SÉDIMENTOLOGIE. — MM. RIVIÈRE, BELLAIR, CAILLEUX.

MICROPALÉONTOLOGIE. — MM. Jean CUVILLIER, D. BOULANGER, Mme M. NEUMANN.

MINÉRALOGIE. — MM. J. WYART, R. HOCART, H. CURIEN.

MINÉRALOGIE ET CRISTALLOGRAPHIE. — MM. J. WYART, R. HOCART, M. CURIEN.

BIBLIOTHÈQUE ET LABORATOIRES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

La Bibliothèque de la Faculté des Sciences est installée à la Sorbonne, en commun avec celle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, formant ainsi la Bibliothèque de la Sorbonne.

Elle est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 *heures à* 22 *heures*. Les étudiants y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription. On trouvera une notice sur l'organisation de la Bibliothèque de la Sorbonne et des *conseils pratiques à l'usage des lecteurs (p.* 412, *Bibliothèques)*.

Il existe en outre dans la plupart des laboratoires des collections et bibliothèques accessibles aux étudiants inscrits et autorisés à y travailler.

PERSONNEL ENSEIGNANT

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PROFESSEURS TITULAIRES DE CHAIRES

M. PIERRE AUGER. Physique quantique et relativité.
M. BARRABÉ. Géologie structurale et Géologie appliquée.
M. BOULIGAND. Analyse appliquée à la Géométrie.
M. BOURCART. Géographie physique et Géologie dynamique.
M. DE BROGLIE. Théories physiques.
M. HENRI CARTAN. Mathématiques E. N. S.
Mlle CAUCHOIS. Chimie physique.
M. CHAMPETIER. Chimie macromoléculaire, École Supérieure de Physique et de Chimie, 10, rue Vauquelin.
M. CHAUDRON. Chimie appliquée, Directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie.
M. CHEVALLEY. Géométrie algébrique et Théories des groupes.
M. CHOQUET. Théorie des fonctions et Topologie.
M. CHOUARD. Physiologie végétale.
M. CHRÉTIEN. Chimie minérale.
M. COULOMB. Physique du Globe.
Mlle COUSIN. Biologie animale S. P. C. N.
M. CUVILLIER. Paléontologie.

M. DANJON. Astronomie.
M. GEORGES DARMOIS. Calcul des probabilités et Physique mathématique.
M. DUBREIL. Arithmétique et théorie des nombres.
M. ÉPHRUSSI. Génétique.
M. FAVARD. Géométrie supérieure.
M. FOCH. Mécanique physique et expérimentale.
M. FORTIER. Mécanique expérimentale des fluides.
M. GALLIEN. Embryologie.
M. GARNIER. Géométrie supérieure.
M. GAUTHIER. Mécanique appliquée.
M. GRASSÉ. Évolution des Êtres organisés, 105, boulevard Raspail.
M. GRIVET. Radioélectricité.
M. JACQUINOT. Spectroscopie et Physique céleste.
M. JANET. Mécanique analytique et Mécanique céleste.
M. JOST. Physiologie comparée.
M. GASTON JULIA. Analyse supérieure et Algèbre supérieure.
M. KIRRMANN. Théories chimiques.
M. LAFFITTE. Chimie générale.
M. LEDERER. Chimie biologique.
M. LUCAS. Recherches physiques.
M. MALAVARD. Aviation (Technique aéronautique).
M. MANGENOT. Biologie végétale.
M. MONNIER. Physiologie générale.
M. MONOD. Chimie du métabolisme.
M. MORAND. Physique enseignement.
M. OLMER. Chaire énergétique générale.
M. PÉRÈS. Mécanique des fluides et applications.
M. PETIT. Biologie maritime, Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
M. PIVETEAU. Paléontologie.
M. PLANTEFOL. Botanique.
M. PRENANT. Anatomie et Histologie comparées.
M. PRÉVOST. Chimie organique.
M. PRUVOST. Géologie.
M. QUENEY. Météorologie et Dynamique atmosphérique.
M. ROCARD. Physique E. N. S.
M. SCHWARTZ. Calcul différentiel et intégral.
M. SOULAIRAC, Psychophysiologie.
M. TEILLAC. Physique nucléaire et radioactivité.
M. TEISSIER. Zoologie.
M. ANDRÉ THOMAS. Biologie cellulaire.
Mme TONNELAT. Physique théorique.
M. TRILLAT. Microscopie et diffraction électronique.
M. VASSY. Physique de l'Atmosphère.

M. WIEMANN. Chimie organique structurale.
M. WURMSER. Biologie physico-chimique.
M. WYART. Minéralogie et cristallographie.

PROFESSEURS TITULAIRES A TITRE PERSONNEL

M. AIGRAIN. Électrotechnique.
M. AMIEL. Chimie générale.
M. ARNOULT. Physique Orsay.
M. ARNULF. Optique appliquée.
M. BELLAIR. Géologie S. P. C. N.
M. BENARD. Chimie minérale.
M. BRELOT. Calcul différentiel et intégral.
M. BUVAT. Botanique E. N. S.
M. CAGNIARD. Géophysique appliquée.
M. CHADEFAUD. Botanique.
M. CHAPELLE. Physique P. C. B.
M. COTTE. Physique M. P. C.
M. COUTEAUX. Biologie animale, P. C. B.
M. DE CUGNAC. Biologie végétale S. P. C. N.
M. MAURICE CURIE. Physique S. P. C. N.
M. DELANGE. Mathématiques Orsay.
M. DENY. Mathématiques Orsay.
M. DESTOUCHES. Théories physiques.
M. DESTRIAU. Physique M. P. C.
M. DIXMIER. Mathématiques M. P. C.
M. DODE. Chimie Orsay.
M. DRACH. Zoologie.
M. DUBOIS. Chimie S. P. C. N.
Mme DUBREIL. Math. agrég. féminine.
M. DUGUÉ. Statistiques mathématiques.
M. EHRESMANN. Topologie algébrique.
M. EICHHORN. Biologie végétale, P. C. B.
M. FELDMANN. Biologie végétale marine.
M. FORTET. Méthodes mathématiques de la Physique.
M. FRANÇON. Physique S. P. C. N.
M. FREYMANN. Physique S. P. C. N.
M. GAUTHERET. Biologie végétale P. C. B.
M. GELOSO. Chimie M. P. C.
M. P. GERMAIN. Mécanique théorique des Fluides.
M. GLANGEAUD. Géographie physique et Géologie dynamique.
M. GODEMENT. Mathématiques générales.
M. GUINIER. Physique des solides.
M. GUINOCHET. Biologie végétale Orsay.
M. HOCART. Minéralogie et cristallographie.
Mlle JOSIEN. Chimie P. C. B.

M. JUNG. Pétrographie.
M. KASTLER. Physique E. N. S.
M. LAPORTE. Électronique.
Mlle LE BRETON. Physiologie.
Mme LELONG. Mathématiques E. N. S. féminines.
M. LELONG. Mathématiques M. P. C.
M. L'HÉRITIER. Génétique.
M. GABRIEL LUCAS. Géologie.
M. MARÉCHAL. Optique théorique et appliquée.
M. J.-P. MATHIEU. Recherches physiques, Sorbonne.
M. MAY. Biologie animale P. C. B.
M. MICHEL. Chimie S. P. C. N.
M. NORMANT. Laboratoire de Synthèse organique générale, Sorbonne.
M. PISOT. Calcul des Probabilités.
M. PONCIN. Mécanique générale.
M. QUELET. Chimie organique.
M. RIVIÈRE, Géologie S. P. C. N. Orsay.
M. ROCH. Géologie.
M. ROLLET. Chimie P. C. B.
M. ROUAULT. Physique générale.
M. SALEM. Mathématiques générales.
M. SOLEILLET. Physique P. C. B.
M. SOUCHAY. Chimie M. P. C.
M. TERMIER. Paléontologie stratigraphique.
M. THELLIER. Physique du globe.
M. ULRICH. Physiologie végétale.
M. ZAMANSKY. Mathématiques générales.

PROFESSEUR CHARGÉ D'UN ENSEIGNEMENT

M. HALBAN. Physique des Hautes Énergies.

PROFESSEURS ASSOCIÉS

M. HAISSINSKY. Physique nucléaire et Radioactivité.
M. LOEVE. Calcul des Probabilités.
M. RAWER. Physique de l'Atmosphère.
M. VAN DYKE. Technique aéronautique.

PROFESSEURS SANS CHAIRE

Mme ALBE-FESSARD. Psychophysiologie.
M. ALLARD. Chimie physique.
M. BARCHEWITZ. Chimie physique.

M. BERTHELOT. Physique nucléaire et radioactivité.
M. BRICARD. Météorologie.
M. BROSSEL. Physique atomique.
M. BRUN. Mécanique expérimentale des Fluides.
M. BRUSSET. Chimie minérale.
M. BUSER. Biologie animale P. C. B.
M. CAMUS. Biologie végétale P. C. B.
M. CASTAING. Physique générale.
Mme CHAIX. Chimie biologique.
Mlle CORDIER. Physique (École des Sciences de Reims).
M. CURIEN. Minéralogie et Cristallographie.
M. DAVID (MARCEL). Mathématiques (École des Sciences de Reims).
M. DEVILLERS. Anatomie et Histologie comparées.
Mme FOURÈS-BRUHAT. Mathématiques (École des Sciences de Reims).
M. FRIEDEL. Physique du solide.
Mlle GONTCHAROFF. Biologie animale (École des Sciences de Reims).
Mme HUREL. Biologie végétale P. C. B.
M. M. JULIA. Chimie organique.
M. LAMOTTE. Zoologie E. N. S.
M. LENDER. Biologie animale Orsay.
M. LENNUIER. Physique M. G. P.
M. M. LÉVY. Physique théorique.
M. MAGAT. Physicochimie des Rayonnements.
M. MOYSE. Physiologie végétale.
M. NOIROT. Évolution des Êtres organisés.
M. PANNETIER. Chimie S. P. C. N.
M. PIAUX. Chimie M. P. C.
M. POSSOMPÈS. Biologie animale P. C. B.
M. PULLMAN. Chimie théorique.
Mlle QUINTIN. Électrochimie.
M. RIZET. Génétique, à Gif.
M. ROUTHIER. Géologie appliquée.
M. SCHATZMANN. Astrophysique.
M. TONNELAT. Biologie physico-chimique.
M. VILLE. Économétrie.
M. WILLEMART. Chimie P. C. B.

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

M. BERGERARD. Biologie animale S. P. C. N.
M. BERTEIN. Électronique.
M. BLAMONT. Géophysique (Ionosphère).
M. BOUISSIÈRES. Chimie des radioéléments.

M. CAILLEUX. Géologie S. P. C. N.
Mme COUTURE. Physique P. C. B., Labo. Aimé-Cotton à Bellevue.
M. DANIEL CURIE. Physique M. G. P.
M. DAUDEL. Mécanique ondulatoire appliquée à la Chimie théorique et à la Physique nucléaire.
M. DURAND-DELGA. Géologie.
M. ELLENBERGER. Géologie appliquée.
Mlle FOURCROY. Biologie végétale S. P. C. N.
M. FRÉON. Chimie P. C. B.
M. HELLER. Physiologie végétale.
M. JEAN. Physique Orsay.
M. MAGNAN. Physique P. C. B.
M. MATTLER. Physique Orsay.
M. LOUIS MICHEL. Physique théorique.
M. RUMPF. Chimie P. C. B.
M. SCHNELL. Botanique tropicale. Labo. de Biologie à Avon, Fontainebleau.
M. STOLKOWSKI. Biologie animale S. P. C. N.

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ADJOINTS

M. BOUGIS. Biologie maritime.
M. DAVY DE VIRVILLE. Biologie végétale P. C. B.
M. DELAMARRE-DEBOUTEVILLE. Biologie maritime.
M. FOURNIER. Physique P. C. B.
Mme GENET-VARCIN. Paléontologie.
M. GRÉGOIRE. Physique nucléaire et Radioactivité.
M. ROSE. Minéralogie et Cristallographie.
Mlle VEIL. Physiologie générale.

CHEFS DE TRAVAUX

M. M. CHATELET. E. N. S. C. P.
M. OBATON. Biologie animale P. C. B.
M. VIALLARD. Chimie physique.
M. HOCH. Chimie organique II.
M. GUINTINI. Physique P. C. B.
M. GANDILLOT. Géographie physique et Géologie dynamique.
M. HUPE. Géologie.
M. METTETAL. Biologie maritime.
M. RINCK. Chimie appliquée.
M. SAUTEREY. Chimie générale.
M. BRASSEUR. Chimie P. C. B.
M. JULLIEN. E. N. S. C. P.
M. SADDY. Physique M. P. C.
M. QUETEL. Biologie végétale P. C. B.

Mme LÉVY-BRUHL. Mathématiques (préparation à l'agrégation).
Mme THELLIER. Physique du Globe.
M. PROST. Physique P. C. B.
Mme J. DARMOIS. Physique M. G. P.
M. CHABBLAY. Chimie générale.
Mme LÉVY. Chimie P. C. B.
M. FRITZ. E. N. S. C. P.
M. GUILBERT. Électrotechnique générale.
M. PALLAUD. E. N. S. C. P.
Mme LECUIR. Chimie P. C. B.
M. Guy LEFORT. Mathématiques générales.
M. GENEVES. Botanique.
M. RATEAU. Services généraux.
M. MOREL. Mécanique expérimentale des Fluides.
M. RICOUX. Physique enseignement.
Mme COLSON-GUASTALLA. Biologie physico-chimique.
M. BARUCH. Physique E. N. S.
Mlle BEAUVALLET. Physiologie comparée.
M. ROCH. Chimie M. P. C.
M. COMTE. Géologie structurale et Géologie appliquée.
Mme LUMBROSO. Chimie P. C. B.
Mlle BRIGANDO. Chimie générale.
Mlle CHAUVELIER. Chimie organique.
M. G. PREVOST. Génétique.
Mme G. DARMOIS. Physique enseignement.
M. P. CARRE. Mécanique physique et expérimentale.
Mme BROUTY. E. N. S. C. P.
Mme GRENIER. Physique P. C. B.
M. SIGWALT. Chimie macromoléculaire.
M. LUCQUIN. Chimie générale.
M. ROUX. Physique P. C. B.
M. BEAUMONT. Anatomie et Histologie comparées.
M. BARRAUD. Biologie cellulaire.
Mme GANS. Génétique.
Mme DUPRÉ. Biologie animale P. C. B.
M. LAGET. Physiologie générale.
M. NICOLAS. Géologie structurale et Géologie appliquée.
M. SCHAAL. Chimie générale.
Mme SCHWARTZ. Calcul différentiel et intégral.
M. BIGORGNE. E. N. S. C. P.
M. RIOU. Physique nucléaire et Radioactivité.
M. BARDOLLE. E. N. S. C. P.
M. RAVIER. Pétrographie.
M. LEGROS. Électronique.
M. TAXI. Biologie animale P. C. B.

Mme OBERLIN. Minéralogie et Cristallographie.
M. ÉCHALIER. T. P. de Biologie animale P. C. B.
M. S. JULIA. Chimie organique.
M. CADIOT. Chimie P. C. B.
M. KARA. Recherches physiques.
Mlle GAUTHERON. Chimie biologique.
M. BEETSCHEN. Biologie animale P. C. B.
M. TALBOT. E. N. S. C. P.
M. CAGNET. Institut d'Optique.
M. ARPIARIAN. Physique M. P. C.
M. LAURENTIAUX. Géologie.
M. MONTEL. Chimie physique.
M. LANG. Chimie minérale.
M. AVIGNON. Physique nucléaire et Radioactivité.

INSTITUT NATIONAL DE BIOLOGIE MARITIME

L'Institut National de Biologie Maritime de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris a été créé par délibération du Conseil de l'Université de Paris, approuvée par décret en date du 3 mai 1925.

Cet Institut est constitué par l'union solidaire des deux stations biologiques de Roscoff, sur la Manche, et de Banyuls, sur la Méditerranée.

Chacune des stations est administrée d'une manière indépendante par un Directeur particulier, professeur à la Faculté des Sciences.

I. — Station biologique de Roscoff

(Laboratoire Lacaze-Duthiers)

Directeur : M. le professeur Georges TEISSIER

Sous-Directeur : M. le professeur Pierre DRACH

La Station biologique de Roscoff est à la fois un établissement d'enseignement et un laboratoire de recherches. Elle est ouverte toute l'année, aux travailleurs scientifiques et aux étudiants en Sciences biologiques.

Enseignement. — Deux stages de cinq semaines sont organisés pendant l'été pour les étudiants du Certificat de Zoologie approfondie de la Faculté des Sciences de Paris. Un nombre limité de places est réservé, dans chacun de ces stages, à de jeunes zoologistes appartenant à d'autres Universités, françaises ou étrangères. Depuis 1957, sont organisés en outre deux stages d'algologie, l'un à Pâques, l'autre en fin septembre et début d'octobre.

Des notices détaillées et des feuilles de demande sont à la disposition des étudiants au Laboratoire de Zoologie de la Sorbonne. Elles peuvent être envoyées sur demande adressée au Directeur, M. le pro-

fesseur G. TEISSIER, Laboratoire de Zoologie, 1, rue Victor-Cousin (Ve).

RECHERCHE. — La Station biologique de Roscoff est équipée pour la plus grande partie des disciplines pouvant être pratiquées sur du matériel marin (Histologie, Cytologie, Embryologie, Physiologie, Biochimie). Chaque travailleur dispose d'une stalle de travail et d'un grand aquarium. Chaque stalle est pourvue de gaz, d'électricité, d'eau douce, d'eau de mer et d'une paillasse permettant les élevages en eau courante.

Les travailleurs français sont admis gratuitement ; la fourniture du matériel usuel est également gratuite, mais le remboursement peut être exigé pour des produits particulièrement coûteux ou consommés en grandes quantités. Les travailleurs étrangers doivent payer une redevance mensuelle, à l'exception de ceux appartenant à un pays qui loue une stalle à la Station biologique.

Il est recommandé aux travailleurs de s'informer à l'avance si l'outillage dont ils ont besoin existe au laboratoire, surtout lorsqu'ils ont besoin d'un équipement très spécialisé. Chaque travailleur doit apporter ses instruments de dissection et son microscope.

LOGEMENT. — La Station biologique de Roscoff peut loger un certain nombre d'étudiants ou de travailleurs moyennant une légère rétribution.

II. — CHAIRE DE BIOLOGIE MARITIME

Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer

Directeur : M. le professeur GEORGES PETIT

Le Laboratoire Arago est ouvert toute l'année, dans les mêmes conditions que le laboratoire de Roscoff. Les demandes d'admission doivent être adressées au Directeur, M. le professeur G. PETIT, à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

Il n'est pas demandé de rétribution aux travailleurs français, ni aux étrangers. Une vingtaine de chambres peuvent leur être attribuées, dans la limite des disponibilités.

INFORMATIONS D'AÉROTECHNIQUE

Un centre d'information, placé sous la direction de M. le professeur MALAVARD et annexé à la chaire d'Aviation, a été installé à la Faculté des Sciences. Il comprend des ouvrages et périodiques relatifs à l'aérotechnique.

INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT AÉROTECHNIQUE

Route de Bois-d'Arcy, à Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise) (Tél. : Man. 00-09)

L'Institut Aérotechnique de Saint-Cyr (Seine-et-Oise) a été fondé en 1910 par M. Henry DEUTSCH DE LA MEURTHE qui en fit don à l'Université de Paris.

Actuellement ce laboratoire a été mis par l'Université de Paris à la disposition du Conservatoire National des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris, auquel l'Institut est rattaché.

L'Institut Aérotechnique s'occupe de toutes recherches et essais concernant la technique des appareils en équilibre ou en mouvement dans l'air. Il effectue des travaux et des essais et reçoit des travailleurs dans ses laboratoires. La direction technique de l'Institut est assurée par M. GRUSON, du Conservatoire national des Arts et Métiers ; la direction scientifique est confiée à M. MALAVARD, professeur à la Faculté.

Pour être admis à travailler dans les laboratoires, une demande devra être adressée au Directeur scientifique, accompagnée d'une note précisant, autant que possible, les travaux ou les études à effectuer et leur durée.

La Bibliothèque de l'Institut, composée des ouvrages et publications relatifs à l'Aérotechnique, est ouverte aux personnes munies d'une autorisation du Directeur technique.

ENSEIGNEMENT : M. MALAVARD, professeur (Certificat d'Aérodynamique Appliquée), *mardi et vendredi à 9 heures, Institut Henri-Poincaré* (Salle 118), 11, rue Pierre-Curie.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE

11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odéon 01-38 et 39)

Directeur honoraire : M. le professeur L. HACKSPILL

Directeur : M. le professeur G. CHAUDRON

Sous-Directeurs : M. le professeur BÉNARD et M. WILLEMART

Secrétaire général : M. MATHIEU

BUT DE L'ENSEIGNEMENT. — L'objet essentiel de cet établissement est de former des ingénieurs-chimistes qui pourront se diriger soit vers différentes branches de l'industrie chimique, soit vers la recherche

scientifique théorique ou appliquée, soit vers l'enseignement. Les élèves de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris doivent, en même temps que le diplôme d'Ingénieur, préparer une Licence ès Sciences. D'une façon générale l'ingénieur-chimiste doit avoir une forte culture générale, avant toute spécialisation ; il doit avoir l'esprit de méthode et le goût de la recherche, et être un expérimentateur précis, adroit et bien entraîné. De plus, la chimie et la physique sont maintenant indissolublement liées et les mathématiques sont trop indispensables à l'étude de la physique pour qu'une sérieuse formation mathématique ne soit pas indispensable à l'ingénieur-chimiste.

ÉTUDES. — La durée des études est de trois ans, le régime de l'École est l'externat.

Le montant des frais d'études est actuellement de 5.000 francs par année scolaire, payables en deux versements (novembre et mars).

Les élèves, en vue de la préparation de la Licence ès Sciences, doivent en outre acquitter les droits correspondants à ces inscriptions. Ils sont dispensés des droits de travaux pratiques de Chimie générale et de Chimie appliquée.

Des bourses, des prêts d'honneur peuvent être accordés aux élèves. Le Secrétariat de l'École leur fournira toutes indications utiles à cet effet.

CONDITIONS D'ADMISSION. — L'admission à l'École a lieu à la suite d'un concours annuel. Le nombre des places mises au concours est fixé chaque année. Les candidats doivent être munis du Baccalauréat complet.

Les étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les Français. Leur admission est, dans la limite des places, prononcée en surnombre.

L'âge minima requis est 18 ans. Si le candidat a moins de 18 ans dans l'année du concours, il doit joindre à son dossier une demande de dispense d'âge en la justifiant par des titres ou diplômes.

Les candidates sont admises à concourir dans les mêmes conditions que les jeunes gens.

L'admission directe en 2e année n'a lieu qu'à titre exceptionnel dans la mesure des places disponibles, et les candidats doivent être titulaires des C. E. S. de Physique générale et de Chimie générale. Les candidats devront adresser leur demande avant le 1er août.

Pièces à fournir

1° Demande sur papier libre avec l'autorisation du représentant légal si l'étudiant est mineur ;

2° Engagement à verser trimestriellement le montant des droits d'études (cet engagement peut être écrit sur la même feuille que la demande d'inscription) ;

3° Acte de naissance sur papier libre ;

4° Court exposé des études faites par l'étudiant ;

5° Les titres ou diplômes, s'il y a lieu (original ou copies certifiées) ;

6° Deux enveloppes timbrées.

Les droits d'examen d'entrée, fixés à 1.000 francs devront, être acquittés avant les épreuves.

Les inscriptions au concours sont reçues au Secrétariat de l'École, du 1er au 10 juin. On peut s'inscrire par correspondance en adressant son dossier à M. le Secrétaire général de l'École Nationale Supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie, Paris (Ve). Le concours a lieu à Paris. La date du concours et les délais d'inscription sont fixés chaque année par arrêté rectoral. Le concours a lieu d'ordinaire dans la deuxième quinzaine de juin. Il n'y a pas de limite d'âge, mais les candidats ne peuvent se présenter qu'à trois concours.

ÉPREUVES

1° *Épreuves écrites d'admissibilité :* 4 compositions de 3 heures : chimie, physique, mathématiques, composition française.

2° *Épreuves d'admission :* 2 interrogations : de chimie (chacune coefficient 1), de physique (chacune coefficient 1), de mathématiques (chacune coefficient 0,5) ; un examen sur une langue étrangère, anglais ou allemand, au choix du candidat (coefficient 1). Cette dernière épreuve comporte une interrogation écrite (coefficient 0,5) et une interrogation orale (coefficient 0,5).

Toutes les épreuves sont cotées de 0 à 20. Le classement définitif est établi d'après le total des points obtenus aux épreuves écrites et orales.

Majoration de points. — Les candidats titulaires du Certificat d'Études Supérieures M. P. C. bénéficient, pour l'admission définitive, d'une majoration de 2 points pour la mention « passable » ; 3 points pour la mention « assez bien » ; 5 points pour la mention « bien » ; 8 points pour la mention « très bien ». Pour bénéficier de cette majoration de points, les candidats devront être titulaires du Certificat d'Études Supérieures M. P. C. obtenu au plus tard à la session de juin-juillet de l'année du concours. Les candidats âgés de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du concours bénéficient d'une majoration de 3 points ; ceux âgés de moins de 19 ans d'une majoration de 6 points.

INSTITUT DE MÉCANIQUE

Secrétariat : Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie

L'Institut de Mécanique, fondé en 1932, groupe tous les services de l'ancien Institut de Mécanique des Fluides avec ceux de la Mécanique Physique et Expérimentale, ainsi que les services relatifs à l'Aviation et à la Technique Aéronautique de la Faculté.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MÉCANIQUE

Les Cours du C. E. S. M., *Section des Fluides compressibles*, reprendront vers le 15 octobre, et se termineront vers le 15 mai.

Cet enseignement spécialisé, hors programme des Certificats de Licence et des Écoles d'Ingénieurs, s'adresse en principe à des Ingénieurs déjà formés, désirant se perfectionner dans cette branche importante de la Mécanique des Fluides, soit à des chercheurs et des scientifiques préparant des travaux personnels, candidats docteurs ès Sciences ou ingénieurs-docteurs qui trouveront auprès des Professeurs des conseils et un patronage pour leurs travaux.

Il comporte des cours théoriques et pratiques et des séances d'application d'Aérothermodynamique.

Les conférences et travaux pratiques auront lieu à l'Institut Henri-Poincaré (11, rue P.-Curie), *les lundis et samedis matin et après-midi.*

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat, 108, boulevard Montparnasse (XIVe) (tél. : Dan. 19-09). Permanence : *lundi et vendredi, de 14 à 16 heures.*

MÉCANIQUE DES FLUIDES ET AVIATION

M. le Doyen PÉRÈS, professeur. — Cours de Recherches *(second semestre), les mercredis et vendredis à 18 heures* (Inst. H.-Poincaré, salle B).

M. FORTIER, professeur de Mécanique expérimentale des Fluides. — Cours de Recherches *(second semestre), les lundis et samedis à 8 h. 30* (Inst. H.-Poincaré), Laboratoires à Saint-Cyr-l'École.

M. MALAVARD, professeur d'Aviation. — Aérodynamique appliquée, *les mardis et vendredis à 9 heures* (Inst. H.-Poincaré, salle 118).

M. GERMAIN, professeur. — Dynamique des gaz, *les vendredis à 10 h. 30* (salle 118). — Mécanique des milieux continus *(second semestre), les lundis à 14 heures et mercredis à 16 h. 15* (Inst. H.-Poincaré, salle 28).

M. BRUN, professeur. — Mécanique des Fluides réels, *les mardis à 10 h. 30* (salle 118). — Mécanique des Fluides I *(second semestre), les jeudis et vendredis à 10 h. 30* (Inst. H.-Poincaré, amph. Hermite).

INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE

191, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Odéon 77-16)

Directeur : M. E. THELLIER

L'Institut de Physique du Globe de l'Université de Paris est chargé d'effectuer des recherches dans le domaine de la Physique du Globe et d'assurer les observations régulières nécessaires (magnétisme terrestre, marées terrestres, séismologie, radiation solaire, climatologie,

volcanologie) dans les observatoires annexes de Saint-Maur (Seine), Chambon-la-Forêt (Loiret), Nantes, La Martinique, La Guadeloupe. Parmi les enseignements de Géophysique de la Faculté des Sciences, ceux de Géophysique générale (2e cycle) et de Physique du Globe (3e cycle) dépendent plus particulièrement de cet Institut. Les cours et travaux pratiques ont lieu au Service Central (191, rue Saint-Jacques) et à l'Observatoire du Parc Saint-Maur. Des recherches peuvent être entreprises à l'Institut de Physique du Globe pour l'obtention de diplômes d'Études supérieures, de thèses d'Ingénieur-Docteur, de Doctorats de Spécialité (3e cycle) et de Doctorats d'État.

INSTITUT HENRI-POINCARÉ

11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odéon 42-10)

Président du Conseil d'Administration :
le Doyen de la Faculté des Sciences de Paris (M. J. PÉRÈS)

Directeur : M. PAUL MONTEL

Secrétaire-bibliothécaire en chef : M. PAUL BELGODÈRE

Fondé en 1928, sous la direction de M. Émile BOREL, l'Institut Henri-Poincaré a été, à l'origine, construit grâce à la libéralité de l'International Education Board (Fondation Rockefeller) et du baron Edmond DE ROTHSCHILD. Une nouvelle donation de l'International Education Board a permis la création de divers enseignements de Théories physiques, de Calcul des Probabilités et Physique Mathématique, et de conférences, portant sur ces domaines de la Science, faites par des savants français ou étrangers.

De 1952 à 1954, un crédit commun du Centre national de la Recherche Scientifique et de la Direction de l'Enseignement supérieur permit à M. Albert CHÂTELET, doyen de la Faculté des Sciences de Paris, de faire surélever et agrandir le bâtiment, pour réaliser un centre mathématique adapté aux besoins.

Les activités groupées dans le bâtiment Henri-Poincaré, toutes consacrées à un enseignement de niveau élevé, et à l'avancement des Mathématiques et de leurs applications, sont extrêmement variées :

— Tous les cours, travaux pratiques et interrogations de Mathématiques pures et appliquées, y compris la Mécanique, la Physique théorique et la Statistique, de la Faculté des Sciences de Paris, à l'exception des enseignements propédeutiques, des travaux pratiques de Mécanique expérimentale, et de l'Astronomie, ont actuellement lieu dans le bâtiment Henri-Poincaré. Une salle de travail est ouverte aux étudiants de Mathématiques (propédeutique exclue), chaque jour de 9 heures à 19 heures, sauf dimanches, jours fériés et mois d'août (le samedi, fermeture à 18 heures). Des ouvrages utiles pour la préparation de la Licence d'Enseignement peuvent y être consultés par les étudiants.

— De nombreux Séminaires de Recherches fonctionnent régulière-

ment, et sont signalés, comme les enseignements classiques ou avancés, sur l'affiche semestrielle « Enseignement des Mathématiques » : Séminaire d'Algèbre et Théorie des Nombres (P. DUBREIL et C. PISOT, professeurs) ; Séminaire d'Analyse (G. CHOQUET, professeur, et P. LELONG, professeur) ; Séminaire sur les Équations aux dérivées partielles (L. SCHWARTZ, professeur) ; Séminaire sur la Théorie des corps valués (M. KRASNER, maître de recherches) ; Séminaire d'Histoire des Mathématiques (M. FRÉCHET, professeur honoraire et R. TATON, maître de recherches) ; Séminaire BOURBAKI ; Séminaire « Sophus LIE » ; Séminaire de Théories physiques (L. DE BROGLIE, professeur) ; Séminaire de Logique mathématique (J.-L. DESTOUCHES, professeur) ; Séminaire de « Physique des ondes et théorie des groupes » (T. KAHAN, maître de recherches) ; Séminaire de Calcul des Probabilités (G. DARMOIS, professeur) ; Séminaire de Recherches Opérationnelles (T. GUILBAUD) ; Séminaire de Théorie des Informations ; Séminaire d'Économétrie (R. ROY) ; Séminaire d'Aérodynamique (J. PÉRÈS, professeur) ; Séminaire d'Aérothermique (E. BRUN, maître de conférences), etc. Pour la plupart de ces Séminaires, ainsi que pour le Séminaire de Géométrie Algébrique (H. CARTAN, professeur), qui se tient dans les locaux de l'École Normale supérieure, les textes des exposés sont régulièrement multigraphiés et distribués aux participants. En plus de la Bibliothèque, une salle de travail est ouverte aux chercheurs. Chaque année, de nombreuses thèses de Doctorat ès Sciences sont soutenues, auprès de la Faculté des Sciences de Paris, par les chercheurs dont l'Institut Henri-Poincaré est le lieu de travail principal.

— De nombreuses conférences, de niveau très élevé, organisées par la Faculté des Sciences de Paris, par l'Institut de Mécanique, par l'Institut de Statistique, par la Société Mathématique de France, etc., ont lieu dans le bâtiment Henri-Poincaré. En particulier, des conférenciers français et étrangers sont spécialement invités par le Conseil d'Administration de l'Institut Henri-Poincaré (où figurent à la fois des professeurs de la Faculté des Sciences de Paris, des savants extérieurs à la Faculté et des représentants du C. N. R. S.) pour exposer leurs recherches récentes en Physique théorique et en Calcul des probabilités ; les *Annales de l'Institut Henri-Poincaré* (G. PETIAU, secrétaire) publient une partie des textes de ces conférences, ainsi que des articles relatifs à ces domaines de la Science.

— Des colloques spécialisés, organisés par la Faculté des Sciences de Paris, ou par le C. N. R. S., ou avec leur participation, utilisent fréquemment les locaux de l'Institut Henri-Poincaré.

— Le Secrétariat Mathématique (Mlle D. LARDEUX, intendante), créé en 1949 et rendu officiel en 1954, assure à la fois la gestion matérielle du bâtiment, la multigraphie mathématique et un Secrétariat Général pour les Mathématiques, particulièrement pour ce qui concerne le « Département Mathématique » de la Faculté des Sciences

de Paris. Il fonctionne régulièrement *du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.* Il est fermé les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés et, sauf nécessité de service, pendant la totalité du mois d'août. En dehors de ces dates, le Secrétariat Mathématique fonctionne sans interruption, même pendant les congés universitaires.

— La Bibliothèque de l'Institut Henri-Poincaré (Cabinet du Département des Sciences Mathématiques ; Mlle M. ESTÈVE, bibliothécaire) est réservée aux Professeurs et aux Chercheurs autorisés. Elle n'est pas ouverte aux étudiants. La présentation de la carte d'autorisation est exigible.

La Bibliothèque est également ouverte pour la lecture sur place, dans la salle de consultation, à des lecteurs dont elle ne constitue pas le lieu principal de travail, pour les ouvrages et périodiques, se rapportant à des spécialités indiquées, qui ne se trouvent pas dans les bibliothèques accessibles. Certaines catégories d'étudiants avancés peuvent, le samedi après-midi seulement, accéder à la salle de consultation.

La Bibliothèque, considérée comme Bibliothèque mathématique prioritaire, fonctionne grâce à des crédits réguliers de la Faculté des Sciences de Paris et du Centre national de la Recherche Scientifique. Elle reçoit des dons de périodiques de la Société mathématique de France, du *Bulletin des Sciences mathématiques* et des *Annales de l'Institut Henri-Poincaré.* La Bibliothèque accepte les dons d'ouvrages, de périodiques et de brochures concernant les Mathématiques pures et appliquées, la Mécanique théorique, la Physique théorique et l'Histoire des Sciences, utiles pour son domaine d'activité. Des fonds spéciaux (modèles, médailles, portraits, tables numériques, congrès et colloques, mélanges jubilaires, ouvrages russes, ouvrages anciens, thèses, notices, brochures et tirages à part, etc.) font l'objet d'efforts particuliers, dans la limite des possibilités. Il n'y a pas de prêt : la consultation a lieu exclusivement sur place. La photocopie des articles de périodiques appartenant à la Bibliothèque peut être fournie par le Centre de Documentation du C. N. R. S.

La Bibliothèque est ouverte chaque jour de semaine, *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures (le samedi, service réduit et fermeture à 18 heures).* La Bibliothèque est, avec l'Institut Henri-Poincaré tout entier, fermée chaque dimanche, ainsi que les jours fériés et, sauf nécessité de service, pendant la totalité du mois d'août. En dehors de ces dates, la Bibliothèque fonctionne sans interruption, même pendant les congés universitaires.

Des Services, disposant de crédits spéciaux, ont une activité particulière :

— Le Laboratoire de Mécanique des Fluides (H. PONCIN, professeur) dispose d'un Secrétariat commun avec l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (H. PONCIN, directeur). Le

Centre d'Études Supérieures de Mécanique, section des Fluides compressibles (A. OUDART) fait régulièrement des cours spéciaux pour ingénieurs et chercheurs. L'Institut de Mécanique coordonne les enseignements et les conférences de ses spécialités.

— Le service de Théories Physiques (L. DE BROGLIE, professeur) dispose d'une petite Bibliothèque particulière. Le Centre d'Études Mathématiques en vue des Applications (L. DE BROGLIE et N..., directeurs) rédige un formulaire et des monographies, éditées par le C. N. R. S. Le Centre d'Études de Logique Symbolique (J.-L. DESTOUCHES) invite des conférenciers.

— L'Institut de Statistique de l'Université de Paris (G. DARMOIS, directeur) assure un enseignement particulier. [Voir la rubrique spéciale]. Son Secrétariat (Mme SOURY), commun avec le Centre d'Économétrie du C. N. R. S. (G. DARMOIS, directeur), gère une importante Bibliothèque spécialisée. L'Institut de Statistique de l'Université de Paris a créé en 1952 le « Centre de Formation des Ingénieurs et Cadres aux applications industrielles de la Statistique ». Le Secrétaire général est M. A. VESSEREAU.

— La Société Mathématique de France (M. ROY, président), dont le Secrétariat administratif est à l'origine du Secrétariat Mathématique de l'Institut Henri-Poincaré, publie le *Bulletin de la Société Mathématique de France* (G. CHOQUET, secrétaire), organise des Conférences (P. LELONG, secrétaire) et informe ses membres des diverses activités mathématiques (P. BELGODÈRE, secrétaire). Le Comité national français de Mathématiciens (M. BRELOT, secrétaire), qui groupe les délégués de l'Académie des Sciences, du C. N. R. S. et de la Société Mathématique de France, organise la représentation française officielle auprès de l'Union Mathématique Internationale et des Congrès internationaux de Mathématiciens.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE REIMS

26, rue Simon (Tél. : 47-77-09)
Secrétariat, 51, rue Simon (Tél. : 47-23-42)

Cette école, rattachée à la Faculté des Sciences de Paris, préparera, en octobre 1959, aux certificats de M. G. P., M. P. C., S. P. C. N., Mathématiques 1, Mathématiques 2, Mécanique générale, Option de Mécanique, Électricité, Chimie organique. Elle a pour but, d'une part d'offrir aux étudiants de la Champagne, de l'Aisne et des Ardennes un enseignement parallèle à celui de Paris (programmes et épreuves d'examens sont les mêmes, les bourses d'études sont égales à celles de Paris), mais dans de meilleures conditions de travail.

Des bibliothèques et des salles de travail sont à la disposition des étudiants.

L'École des Sciences de Reims doit être transformée en Faculté indépendante.

Mathématiques : Professeurs : Mme FOURES-BRUHAT, M. DAVID. — Maître de conférences : Mme SCHWARTZ. — Chargé de conférences : M. LEFORT.

Physique : Professeur : Mlle CORDIER. — Maîtres de conférences : M. DUPEYRAT, M. N...

Chimie : Maîtres de conférences : M. FAUCHERRE, M. N...

Biologie animale : Professeur : Mlle GONTCHAROFF.

Biologie végétale : Maître de conférences : M. FAVRE-DUCHARTRE.

Géologie : Maître de conférences : M. NICOLAS.

FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS
CENTRE D'ORSAY (S.-ET-O.)

Domaine de Launay
Tél. : 928-53-80 ou 928-57-80
Secrétariat scolarité-poste 179

M. G. P. Mathématiques : M. DENY. Physique : M. ARNOULT.
M. P. C. Mathématiques : M. DELANGE. Physique : M. MATTLER. Chimie. M. GUÉRIN.
S. P. C. N. Physique : M. JEAN. Chimie : M. DODE. Biologie animale : M. LENDER. Biologie végétale : M. GUINOCHET. Géologie : M. RIVIÈRE.

Le Centre propédeutique d'Orsay, ouvert en novembre 1958, sera doté en novembre 1959 de nouveaux laboratoires pour le second cycle. Directement relié au Quartier Latin, à la Cité Universitaire et à la Résidence Jean-Zay-d'Antony, ce centre se trouve à une très grande proximité de la station du Guichet (ligne chemin de fer métropolitain). Il est admirablement situé dans le cadre de verdure d'un parc de la vallée de Chevreuse et doté d'amphithéâtres et salles de travaux pratiques comportant un matériel moderne, de salles d'études ou de travail, de collections, de bibliothèques, d'un restaurant universitaire. D'autres aménagements d'ordre culturel et sportif y sont également envisagés. Un ensemble résidentiel pour étudiants est prévu.

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ
(I. P. E. S.)

Directeur : M. le professeur AMIEL
Secrétariat : Faculté des Sciences
1, rue Victor-Cousin (Paris Ve) (Tél. : Odéon 24-13, poste 348)

Pour les renseignements généraux et les conditions exigées des candidats à l'I. P. E. S., voir p. 188 (I. P. E. S. de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines).

Le nombre, la nature des épreuves du concours d'entrée à l'I. P. E. S., ainsi que le programme sur lequel elles portent, leur durée, leur mode de notation et leurs coefficients sont les mêmes que ceux des épreuves écrites des certificats d'Études supérieures préparatoires à la Licence ès Sciences (M. G.-M. P. C.-S. P. C. N.).

Les candidats reçus au concours d'entrée à l'I. P. E. S. bénéficient de la dispense des épreuves écrites du certificat d'Études supérieures correspondant aux épreuves qu'ils ont subies. Dans ce cas, ils conservent les notes qu'ils ont obtenues au concours. Ceux qui ont échoué à ce concours, mais qui ont obtenu la moitié au moins du maximum des points sont admis au bénéfice de ces dispositions.

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ OU ORGANISMES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

INSTITUT D'ETHNOLOGIE
(Voir p. 264)

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE
(Voir p. 266)

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
(Voir p. 277)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 283)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET CHIMIE INDUSTRIELLES
(Voir p. 287)

OBSERVATOIRE DE NICE
(Voir p. 294)

OBSERVATOIRE DE PARIS
(Voir p. 343)

INSTITUT DU RADIUM
(Voir p. 294)

INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLÔMES

L'*inscription* est soumise aux conditions générales en vigueur à l'Université (1).

Les étudiants français, tunisiens, marocains, vietnamiens, laotiens et cambodgiens peuvent s'inscrire en vue des certificats, en présentant, à défaut des diplômes requis, un des certificats, titres ou grades mentionnés ci-après :

Titre d'ancien élève des Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs, de l'École Polytechnique, de l'École Navale, de l'École de Saint-Cyr, de l'École Centrale des Arts et Manufactures, de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, de l'École Nationale des Mines de Saint-Étienne, de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, de l'École des Ponts et Chaussées, de l'École Nationale des Télécommunications, de l'École d'Application du Génie maritime, de l'Institut Agronomique et des Écoles Nationales d'Agriculture de Grignon, Montpellier, Rennes et Alger, de l'École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy, de l'Institut Agricole de l'Université de Toulouse, de l'École Municipale de Physique et de Chimie de la Ville de Paris, de l'École Supérieure d'Électricité, de l'École Centrale Lyonnaise, de l'École Nationale d'Horticulture, de l'École Nationale des Industries agricoles, admis aux examens de sortie ou ayant obtenu le diplôme le plus élevé conféré par l'École. — Diplôme de sortie de l'École Militaire des Cadets de la France combattante à Ribbesford (Grande-Bretagne), de l'École Navale des Forces françaises libres, de l'École Navale britannique (Royal Naval College) de Dartmouth. — Diplôme d'Ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers. — Diplôme d'Ingénieur Électricien (J. E. G.), d'Ingénieur Hydraulicien (J. H. G.), de l'Institut Polytechnique de Grenoble, diplôme d'Ingénieur de l'Institut d'Électrochimie et d'Électrométallurgie de Grenoble. Diplôme d'Ingénieur Électricien (I. E. T.), de l'Institut Électrotechnique de Toulouse; diplôme d'Ingénieur de l'Institut Agricole de l'Université de Nancy. Diplôme d'Ingénieur de l'École Supérieure d'Électrotechnique et de Mécanique de Nancy. — Brevet de l'École Nationale Supérieure des P.T.T. — C. A. à l'Enseignement secondaire des jeunes filles (sciences). — C. A. au professorat des classes élémentaires de l'Enseigne-

(1) Cf. p. 25.

ment secondaire. — Première partie du C. A. au Professorat dans les Écoles Normales et dans les Écoles Primaires Supérieures (Sciences et Sciences appliquées) et première partie du C. A. au Professorat obtenue par le concours d'entrée à Fontenay et Saint-Cloud. — C. A. au Professorat industriel et Certificat d'Aptitude à l'Enseignement pratique. — Brevet d'Ingénieur des Écoles Nationales d'Arts et Métiers, présenté par les anciens élèves qui auront obtenu, pour la Composition française, la moyenne 12 au moins, à l'examen de première année. — Grade d'Ingénieur Adjoint des Travaux publics (Service des Mines). — Grade d'Ingénieur Adjoint des Travaux publics (Service des Ponts et Chaussées). Grade d'Ingénieur Adjoint des travaux ruraux. — Baccalauréat Vietnamien et Cambodgien. — Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques, obtenu avec 330 points par les candidats pourvus soit du brevet d'Enseignement primaire supérieur, soit du brevet d'Études du premier cycle du second degré, soit du Diplôme d'Études secondaires des jeunes filles (régime de 1929) obtenu avant le 1er novembre 1932.

EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DES SCIENCES EN VUE DU P. C. B. ET DANS LES FACULTÉS DE MÉDECINE

Épreuves de l'examen :

1° une épreuve orale : conversation avec le jury ;

2° cinq épreuves écrites : *a)* dissertation d'ordre général ; *b)* composition de Mathématiques (question de cours et problème) ; *c)* composition de Sciences physiques (question de cours de Physique et de Chimie) ; *d)* composition de Sciences naturelles (question de cours) ; *e)* composition de Psychologie.

EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DES SCIENCES (EN VUE DE LA LICENCE ÈS SCIENCES)

Épreuves de l'examen :

1° une épreuve orale (conversation avec le jury) ;

2° quatre épreuves écrites : *a)* dissertation d'ordre général ; *b)* au choix du candidat, trois des quatre épreuves suivantes :

— composition de Mathématiques comportant 2 problèmes ;

— composition de Physique comportant deux problèmes ;

— composition de Chimie (question de cours avec application numérique) ;

— composition de Sciences naturelles, question de cours.

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai.

TRAVAUX PRATIQUES

Pour prendre part aux travaux pratiques et être autorisé à travailler dans les laboratoires, il faut acquitter au commencement de chaque année des droits de travaux pratiques ou de travaux de recherches, qui varient de 300 à 1.200 francs suivant la nature des études.

GRADES ET DIPLOMES D'ÉTAT

Les grades et diplômes d'État délivrés par la Faculté des Sciences sont :

Le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ;
Les Certificats d'Études Supérieures de Sciences (1er, 2e et 3e cycles) ;
La Licence ès Sciences (sanctionnant les études du 2e cycle) ;
Un diplôme de Doctorat sanctionnant les études du Troisième Cycle ;
Les Diplômes d'Études Supérieures de Sciences ;
Le titre scientifique d'Ingénieur-docteur ;
Le Doctorat ès Sciences.

LICENCE ÈS SCIENCES

(Nouveau régime)

La Faculté des Sciences de Paris délivre les certificats d'Études supérieures correspondant aux matières enseignées par elle et qui sont répartis en groupes par spécialités. Pour chaque certificat, les examens comprennent des épreuves écrites, pratiques et orales. Les 2 premières sont éliminatoires.

La Licence comprend plusieurs certificats d'Études supérieures délivrés par les Facultés des Sciences qui, sauf pour les aspirants aux fonctions de l'Enseignement et au Doctorat, peuvent être choisis librement par le candidat dans les groupes de certificats, sous réserve de l'incompatibilité des certificats figurant dans un même groupe (1).

(1) Le nouveau régime n'étant pas encore définitivement fixé, il n'est pas possible d'indiquer la liste complète des nouveaux certificats et la composition des groupes. Les indications sur le nouveau régime sont d'ailleurs données sous toutes réserves en attendant la publication des textes.

PREMIER CYCLE

Le premier cycle d'enseignement est sanctionné par un des trois certificats d'Études supérieures préparatoires suivants :

— certificat de Mathématiques Générales et Physique (M. G. P.) (1) ;

— certificat de Mathématiques, Physique et Chimie (M. P. C.) (1).

— certificat de Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles (S. P. C. N.) (1), ou par l'un des titres admis en équivalence par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale pris après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

DEUXIÈME CYCLE

Licence libre

Cinq certificats d'Études supérieures sanctionnent le deuxième cycle d'enseignement pour la Licence libre.

Trois au moins de ces Certificats doivent appartenir à des groupes différents. Un au moins de ces Certificats doit être choisi sur une liste arrêtée par le Ministre de l'Éducation Nationale après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Licence d'enseignement

En vue de l'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements publics pour lesquelles le grade de Licencié ès Sciences est requis, la Licence ès Sciences comporte, en plus d'un certificat d'Études supérieures préparatoires, les certificats d'Études supérieures suivants :

I. SCIENCES MATHÉMATIQUES. — 1. Mathématiques I. — 2. Électricité ou Thermodynamique et Mécanique physique ou Optique. — 3. Mathématiques II. — 4. Mécanique générale. — 5. Un certificat d'Études supérieures orienté vers la Mécanique ou les Probabilités ou l'Astronomie ou le Calcul numérique ou l'Algèbre et choisi sur une liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

II. — SCIENCES MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES. — 1. Mathématiques I. — 2. Techniques mathématiques de la Physique. — 3. Mécanique générale. — 4. Électricité ou Optique ou Thermodynamique

(1) Les candidats aux Certificats de Mathématiques Générales et Physique, Certificats de Mathématiques, Physique et Chimie et de Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles s'inscrivent, 1, rue Guy-de-La Brosse (Paris, V^e^). Une préparation à ces Certificats est également assurée à l'Annexe d'Orsay.

et Mécanique physique. — 5 et 6. Deux certificats d'Études supérieures orientés vers la Mécanique ou les Probabilités ou l'Astronomie ou le Calcul numérique ou l'Algèbre et choisis sur une liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

III. Sciences physiques (Mention Physique I). — 1. Techniques Mathématiques de la Physique. — 2. Électricité. — 3. Optique. — 4. Thermodynamique et Mécanique physique. — 5. Chimie minérale ou Chimie organique ou Chimie systématique. — 6. Mécanique générale ou Astronomie ou Méthodes mathématiques de la Physique I ou Cristallographie physique ou un autre certificat d'Études supérieures choisi sur une liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

IV. Sciences physiques (Mention Physique II). — 1. Techniques mathématiques de la Physique. — 2. Électricité. — 3. Optique. — 4. Thermodynamique et Mécanique physique. — 5. Électrotechnique ou Électronique. — 6. Mécanique générale ou Astronomie ou Méthodes mathématiques de la Physique I ou Cristallographie physique ou un autre certificat d'Études supérieures choisi sur une liste fixée par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

V. Sciences physiques (Mention Chimie). — 1. Chimie générale I (Atomistique et Chimie structurale). — 2. Physique expérimentale ou Électricité. — 3. Chimie organique. — 4. Chimie minérale. — 5. Chimie générale II (Thermodynamique et Cinétique). — 6 Métallurgie et traitements thermiques ou Chimie analytique et industrielle ou un autre certificat d'Études supérieures choisi sur une liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

VI. Sciences naturelles (Mention Sciences Biologiques). — 1. Botanique. — 2. Zoologie. — 3. Biochimie, Microbiologie et Physiologie végétale. — 4. Biologie générale. — 5. Physiologie animale. — 6. Géologie générale.

VII. Sciences naturelles (Mention Sciences de la Terre). — 1. Botanique. — 2. Zoologie. — 3. Géologie générale. — 4. Biologie générale. — 5. Géologie historique. — 6. Minéralogie ou Physiologie animale ou Chimie minérale ou Chimie systématique ou un autre certificat d'Études supérieures choisi sur une liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

VIII. CHIMIE-PHYSIOLOGIE. — 1. Physique expérimentale ou Électricité. — 2. Chimie générale 1 (Atomistique et Chimie structurale). — 3. Biochimie, Microbiologie et Physiologie végétale. — 4. Physiologie animale. — 5. Chimie organique.

TROISIÈME CYCLE

Il a été créé, par décret du 20 juillet 1954, dans les Facultés des Sciences, un 3e Cycle d'enseignement ayant pour objet de donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et de les initier à la recherche.

Ce 3e Cycle d'enseignement succède au cycle d'initiation à l'enseignement supérieur, sanctionné par l'un des Certificats d'Études supérieures préparatoires (1er cycle) et au cycle de formation scientifique générale préparant à la Licence (2e cycle).

La durée du 3e Cycle d'enseignement dans les Facultés des Sciences est fixée à deux années au minimum. Au début de chacune des deux premières années, les étudiants prennent une inscription annuelle. Pour prendre la 2e inscription, les candidats doivent justifier d'un Certificat d'Études Supérieures figurant sur une liste fixée par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur. Ce certificat peut être obtenu soit au cours du Cycle de la Licence, soit à l'issue de la première année du 3e Cycle.

Les candidats doivent en outre satisfaire à une épreuve orale et soutenir avec succès une thèse. L'épreuve orale comprend une interrogation et des exercices pratiques. Elle est destinée à vérifier la possession par les candidats d'une initiation suffisante aux techniques de la recherche et leur connaissance de la discipline à laquelle se rattache leur thèse. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être admis à soutenir la thèse s'il n'a obtenu 10 points au moins à l'épreuve orale. La thèse doit être inédite. Elle doit porter sur un sujet répondant à l'une des spécialités agréées dans les conditions fixées à l'article 5 du présent décret. Elle est soutenue oralement. L'épreuve orale a lieu trois mois au moins avant la soutenance de la thèse.

Le jury de l'épreuve orale et celui de la soutenance de thèse sont désignés par le Doyen. Ils comprennent au moins trois membres, dont un professeur président, et deux professeurs ou maîtres de conférences auxquels peuvent être adjointes des personnalités compétentes dans la spécialité choisie par le candidat.

Il est délivré aux candidats ayant soutenu avec succès la thèse un diplôme de Docteur défini par l'une des spécialités dont la liste est fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur. Pour l'Université de Paris la liste des spécialités est fixée comme suit : biologie, biolo-

gie physico-chimique, botanique, chimie biologique, chimie générale, chimie industrielle, chimie macromoléculaire, chimie minérale, chimie organique, chimie physique, génétique, géologie, mathématiques pures, mathématiques statistiques, mécanique des fluides, minéralogie, optique appliquée, physiologie animale, physiologie végétale, physique du solide, physique nucléaire, physique théorique, physique moléculaire, géophysique, océanographie, physique des accélérateurs de particules, métallurgie.

Le Doctorat du 3e Cycle est admis en équivalence du Diplôme d'Études Supérieures en vue de l'inscription aux Agrégations des Sciences mathématiques, des Sciences physiques et des Sciences naturelles.

Des allocations d'études peuvent être accordées aux étudiants du 3e Cycle.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES

(*Décret du* 6 *avril* 1959, modifié par arrêté du 4 juillet 1959)

La Faculté des Sciences de l'Université de Paris délivre les Certificats d'Études Supérieures suivants :

Aérodynamique appliquée et Mécanique du vol.
Aérodynamique et hydrodynamique supérieures.
Algèbre.
Algèbre et théorie des nombres.
Analyse supérieure.
Astronomie II.
Anthropologie.
Biochimie approfondie.
Biochimie générale.
Biologie générale approfondie.
Biologie physico-chimique.
Botanique approfondie.
Botanique cryptogamique.
Botanique tropicale.
Calcul automatique.
Calcul des probabilités et physique mathématique.
Chimie appliquée minérale.
Chimie appliquée organique.
Chimie biologique.
Chimie macromoléculaire.
Chimie métallurgique.
Chimie minérale pure.
Chimie organique approfondie.
Chimie organique structurale des propriétés physiques.
Chimie organique structurale des propriétés chimiques.

Chimie physique approfondie.
Chimie physique (réaction chimique).
Chimie physique (liaison chimique).
Chimie physique (structure de la matière).
Cinétique chimique.
Écologie.
Électrochimie.
Électrochimie approfondie.
Embryologie.
Endocrinologie.
Énergétique.
Ethnologie.
Génétique.
Génétique approfondie.
Géodynamique externe.
Géodynamique interne.
Géologie dynamique.
Géologie structurale et appliquée (gîtes métallifères et charbons).
Géologie structurale et appliquée (Géologie du pétrole et hydrogéologie).
Géométrie supérieure.
Géophysique générale.
Histologie et cytologie.
Mathématiques approfondies.
Mécanique céleste.
Mécanique des fluides I.
Mécanique des fluides II (Théorie mathématique de la dynamique des gaz).
Mécanique des fluides II (Dynamique des fluides réels).
Mécanique des milieux continus.
Mécanique physique et expérimentale.
Mécanique des vibrations.
Métallogénie.
Météorologie.
Méthodes mathématiques de la physique II.
Microscopie et diffraction électronique.
Micropaléontologie.
Minéralogie et cristallographie supérieures.
Neurophysiologie.
Océanographie biologique.
Océanographie physique.
Optique appliquée.
Optique approfondie.
Paléontologie.
Pétrographie.

Physiologie cellulaire.
Physiologie comparée.
Physiologie générale.
Physiologie de la nutrition.
Physiologie végétale approfondie.
Physiologie végétale supérieure.
Physique de l'atmosphère.
Physique du globe.
Physique des milieux ionisés.
Physique nucléaire et radioactivité.
Physique nucléaire et radiochimie approfondie.
Physique du solide.
Physique théorique approfondie.
Physique théorique atomique et nucléaire.
Psychophysiologie générale.
Psychophysiologie comparée.
Radiochimie.
Sédimentologie.
Spectroscopie.
Théorie des fonctions et topologie.
Théories physiques.
Zoologie approfondie.

DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES

La Faculté des Sciences délivre : un Diplôme d'Études Supérieures de Mathématiques ; un Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Physiques ; un Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Naturelles.

Pour ces diplômes, aucune condition d'âge, d'inscription, ou de grade universitaire n'est requise. Les candidats doivent seulement être inscrits et satisfaire aux épreuves suivantes :

a) Composition d'un travail écrit sur un sujet agréé par la Faculté ;

b) Interrogation sur ce travail et sur des questions données trois mois au moins à l'avance et se rapportant à la même partie des sciences.

Le travail peut consister soit en recherches originales, soit dans l'étude d'un mémoire avec reproduction et vérification des expériences ou observations.

Est tenu pour équivalent du Diplôme d'Études Supérieures de Mathématiques un des certificats suivants délivrés en conformité du décret du 22 janvier 1896 sur la Licence ès Sciences : *Géométrie supérieure, Analyse supérieure, Physique mathématique, Mécanique*

céleste, Mécanique physique et expérimentale, Astronomie approfondie, Mathématiques supérieures, Calcul des probabilités et physique mathématique, Aérodynamique et hydrodynamique supérieures, Théorie des fonctions et théories des transformations, Algèbre et théorie des nombres, Topologie, Calcul des probabilités et statistiques, Chronométrie, Mathématiques approfondies, Calcul numérique, Calcul automatique.

TITRE SCIENTIFIQUE D'INGÉNIEUR-DOCTEUR

Le diplôme d'Ingénieur-docteur dans les Facultés des Sciences a pour objet de favoriser les recherches concernant les applications de la science.

Sont admis à s'inscrire en vue du diplôme d'Ingénieur-docteur les candidats titulaires d'un titre d'ingénieur diplômé créé par l'État ou reconnu par l'État qui justifient :

1° Du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de l'un des titres admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Sciences ;

2° De deux Certificats d'Études Supérieures de Sciences librement choisis par le candidat, en sus de l'un des trois Certificats de Mathématiques Générales, M. P. C. ou S. P. C. N.

Toutefois, sont dispensés des Certificats d'Études Supérieures prévus au paragraphe précédent les ingénieurs diplômés d'une école figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel, à condition qu'ils possèdent l'un des titres initiaux exigés des candidats à la Licence ès Sciences.

A titre exceptionnel, pourront être également dispensés des Certificats d'Études Supérieures prévus ci-dessus les ingénieurs diplômés qui, à la suite d'un stage préliminaire d'un an dans un laboratoire d'une Faculté des Sciences, seront reconnus dignes d'être admis à s'inscrire par décision du ministre de l'Éducation nationale, sur avis favorable de l'assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa section permanente.

Sont également admis à postuler le diplôme d'Ingénieur-docteur, les candidats étrangers justifiant de l'un des titres étrangers inscrits sur la liste ci-après établie par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa section permanente.

Le diplôme d'Ingénieur-docteur est délivré après deux années d'études et de recherches dans un laboratoire scientifique, suivies de la soutenance de deux thèses.

La première thèse sera une étude originale pouvant aboutir à des résultats nouveaux d'ordre technique ou à des résultats d'ordre scientifique susceptibles d'applications pratiques.

La deuxième thèse, dont le sujet sera choisi par le professeur, devra permettre d'apprécier les connaissances générales du candidat ; elle pourra également constituer une étude originale.

Les aspirants prennent deux inscriptions annuelles délivrées dans les Facultés des Sciences au début de chaque année scolaire du 15 octobre au 30 novembre.

En aucun cas ces inscriptions ne peuvent être prises cumulativement.

Le diplôme d'Ingénieur-docteur ne confère pas à ses détenteurs les avantages accordés aux membres du personnel de l'enseignement public titulaires du grade de Docteur ès Sciences.

LISTE DES ÉCOLES QUI DÉLIVRENT UN DIPLÔME D'INGÉNIEUR DISPENSANT DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES EXIGÉS DES CANDIDATS AU DIPLÔME D'INGÉNIEUR-DOCTEUR.

École Nationales Supérieures d'Ingénieurs ;
École Nationale Supérieure de l'Aéronautique ;
École Centrale des Arts et Manufactures ;
École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy ;
École Supérieure d'Électricité de Paris ;
École Nationale du Génie Rural ;
École Nationale Supérieure du Génie Maritime ;
Écoles Nationales Supérieures des Mines de Paris et de Saint-Étienne ;
École de Physique et de Chimie industrielle de Paris ;
École Polytechnique ;
École Nationale Supérieure des Ponts et Chaussées ;
École Nationale Supérieure des Télécommunications ;
École Navale ;
École Supérieure de Chimie de Mulhouse ;
École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy ;
Institut National Agronomique.
Institut de Chronométrie de Besançon.
Conservatoire national des Arts et Métiers.
École Supérieure du Pétrole et des Moteurs à combustion interne (diplôme d'Ingénieur avec moyenne 16/20).

LISTE DES GRANDES ÉCOLES ÉTRANGÈRES D'INGÉNIEURS dont les anciens élèves diplômés pourront postuler le titre d'Ingénieur-docteur

GRANDE-BRETAGNE :

M. Sc. (Master of Science in Engineering) : grade délivré par l'un des Collèges ou l'une des Universités suivantes :

Faculty of Engineering, Birmingham Univers. Birmingham ;
— — Bristol — Bristol ;
— — Cambridge — Cambridge
King's College, Newcastle-on-Tyne ;
Faculty of Engineering, Leeds University, Leeds ;
— — Liverpool — Liverpool ;
University College, Gower St., London W. C. 2 ;
King's College, Strand, London W. C. ;
Imperial College of Science and Technology, South Kensington, London S. W. 7 ;
Queen Mary College, London ;

Municipal College of Technology, Manchester ;
Faculty of Engineering, Sheffield University, Sheffield;
University College, Nottingham ;
— Southampton;
Technical College, Bradford ;
— Doncaster ;
Battersea Polytechnic, London S. W. 11 ;
Borough Polytechnic, London E. C. 1 ;
Northampton Polytechnic, London E. C. 1 ;
Woolwich Polytechnic, London S. E. 18 ;
Loughborough College, Loughborough ;
Technical College, Totherham ;
Wigan and District Mining and Technical College, Wigan.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

M. Sc. (Master of Science of Engineering) : grade délivré par l'un des Collèges ou l'une des Universités faisant partie de l'Association des Universités américaines.

BELGIQUE :

Titre d'Ingénieur civil délivré par les Universités de Gand, Liège, Louvain, Bruxelles, Faculté polytechnique de Mons.

PAYS-BAS :

Titre délivré par la Technische Hoogeschool de Delft.

ESPAGNE :

Titre délivré par les Écoles spéciales : Ingenieros de caminos, canales y puertos, Escuela Especial Madrid ; de minas, Escuela Especial Madrid ; de montes, Escuela Especial Madrid.

SUÈDE :

Diplôme délivré par : Kungl. Tekniska H Hogskolan Stockholm.

DANEMARK :

Diplôme délivré par : Danmarks teckniske Højskole Kobenhavn.

FINLANDE :

Diplôme délivré par : Teknillinen Korkeskoulu Helsinki ; Abo Akadem Turku.

AUTRICHE :

Diplôme d'Ingénieur, délivré par : Université technique de Vienne, Université technique de Graz, École supérieure des Mines de Leoben, École supérieure d'Agriculture de Vienne.

ALLEMAGNE :

Titre d'Ingénieur délivré par : Technische Hochschole.

PORTUGAL :

Diplôme délivré par l'Institut supérieur d'Agronomie de Lisbonne.

NORVÈGE :

Diplôme délivré par : Norges Tekniske Högskole de Trondheim.

SUISSE :

Titre d'Ingénieur délivré par : École Polytechnique Fédérale de Zurich ; École Polytechnique de Lausanne.

POLOGNE :

Diplôme délivré par l'École Polytechnique de Varsovie (Polytechnika).

TCHÉCOSLOVAQUIE :

Diplôme délivré par les Écoles Supérieures Techniques de Prague, de Brno et de Bratislava.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE :

Diplôme délivré par la Facultad de Ingeniera y Ciencias Exactas, de Buenos-Aires.

CANADA :

Titre d'Ingénieur délivré par : Université Laval de Québec ; École Polytechnique de Montréal.

ITALIE :

Diplôme délivré par : « Politecnico Milan », « Politecnico Turin ».

HONGRIE :

Diplôme délivré par : l'Institut Jozsef Nador Muegyetem (section Mécanique, Chimie, Génie civil) de l'École Polytechnique de Budapest.

IRAN :

Diplôme d'ingénieur délivré par la Faculté technique de Téhéran.

INDE :

Diplôme d'ingénieur délivré par l'Université de Roorkee et de l'Indian Institute of science de Bangalore (à condition que le titulaire ait été classé dans le premier quart de la liste de sortie).

DOCTORAT ÈS SCIENCES

(Nouveau régime)

Décret du 15 juin 1959

Pour être admis à subir les épreuves du Doctorat ès Sciences, les candidats doivent justifier du diplôme de Licencié avec mention d'un des groupes suivants :

Groupe I : 1° Trois des quatre premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences mathématiques, dont obligatoirement M1 et M2.

2° Un certificat choisi par le candidat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

3° Un certificat au choix du candidat. Ce dernier certificat peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Groupe II : 1° Trois des quatre premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences mathématiques appliquées ;

2° Trois certificats au choix du candidat, dont un figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur. L'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Groupe III : 1° Trois des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention Physique I) ;

2° Trois certificats au choix du candidat. L'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures ;

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Groupe IV : 1° Trois des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention : Physique II) ;

2° Trois certificats au choix du candidat. L'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures ;

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Groupe V : 1° Quatre des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention : Chimie), dont obligatoirement le certificat de Chimie générale I et celui de Physique expérimentale ou d'Électricité ;

2° Deux certificats au choix du candidat. L'un de ces deux certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures ;

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Groupe VI : 1° Quatre certificats d'une même Licence d'enseignement de l'ordre des Sciences ;

2° Deux certificats portant sur la Biologie, autres que ceux de la Licence d'enseignement de Sciences biologiques et figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur ;

3° Un certificat au choix du candidat. L'un des trois derniers certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Groupe VII : 1° Certificat de Géologie générale ;

2° Certificat de Géologie historique ;

3° Certificat de Minéralogie *ou* de Géophysique *ou* de Zoologie *ou* de Botanique *ou* l'un des certificats de Physique *ou* de Chimie entrant dans la composition des Licences ès Sciences d'enseignement des Sciences physiques (Physique I, Physique II, Chimie) ;

4° Trois certificats au choix du candidat ;

5° Un certificat portant sur les Sciences de la Terre et figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Mi-

nistre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

L'un des quatre derniers certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Les candidats aux groupes III à VII justifiant de six des certificats exigés peuvent s'inscrire en vue de préparer la Thèse. Ils doivent justifier du septième certificat au moment du dépôt du manuscrit de la Thèse.

Les Licenciés ès Sciences justifiant de certificats ne correspondant pas à l'un des groupes déterminés ci-dessus peuvent être admis, par décision du Ministre de l'Éducation Nationale, à subir les épreuves du Doctorat ès Sciences après avis favorable de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Sont maintenues en vigueur les dispositions du décret du 15 février 1921 relatif aux équivalences de Licence en vue du Doctorat.

Conditions exigées des docteurs en médecine, des pharmaciens et des docteurs vétérinaires aspirant au Doctorat ès Sciences

Décret du 5 août 1959

Les Docteurs en Médecine, les Pharmaciens et les Docteurs Vétérinaires aspirant au Doctorat ès Sciences sont admis à subir les épreuves sans produire le Diplôme de Licencié ès Sciences.

Ils devront toutefois justifier, selon les groupes, des trois certificats d'Études supérieures suivants :

Groupe I : Deux des quatre premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences mathématiques.

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe I défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe II : Deux des quatre premiers certificats de la Licence d'enseignement de Mathématiques appliquées.

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe II défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe III : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Physique I).

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe III défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe IV : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Physique II).

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe IV défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe V : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Chimie) dont, obligatoirement celui de Chimie générale I.

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe V défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Groupe VI : Deux certificats portant sur la Biologie autres que ceux de la Licence d'enseignement des Sciences biologiques et figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe VI défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

Un certificat quelconque, à l'exception du certificat de Physiologie animale.

Groupe VII : Certificat de Géologie générale.

Certificat de Géologie historique.

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 5 du groupe VII défini par le décret nº 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

CERTIFICATS

D'ÉTUDES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (P. C. B.)

D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE ET CHIMIE (M. P. C.)

DE PHYSIQUE, CHIMIE ET HISTOIRE NATURELLE (S. P. C. N.)

DE MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES ET PHYSIQUE (M. G. P.)

1, rue Guy-de-La-Brosse, Paris (Vᵉ)

Le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques (P. C. B.) est exigé des étudiants qui désirent poursuivre des études de Médecine ou de Chirurgie dentaire.

Les étudiants qui désirent préparer une Licence ès Sciences doivent être titulaires de l'un des trois certificats d'Études supérieures suivants :

— Mathématiques Générales et Physique (M. G. P.) ;
— Mathématiques, Physique et Chimie (M. P. C.) ;
— Physique, Chimie et Histoire Naturelle (S. P. C. N.).

Les inscriptions pour les certificats de P. C. B., de M. P. C. et de S. P. C. N. sont uniquement reçues au Secrétariat-annexe de la Faculté des Sciences, 12, rue Cuvier, à Paris (Vᵉ).

Les cours et travaux pratiques correspondant à ces 3 certificats ont lieu, 12, rue Cuvier.

Conditions d'inscription : Seuls sont admis à s'inscrire aux certificats de P. C. B., de M. P. C. et de S. P. C. N. de la Faculté des Sciences de Paris, les étudiants dont les parents directs sont régulièrement domiciliés dans le ressort de l'Académie de Paris.

Tout candidat est tenu de se présenter lui-même, 12, rue Cuvier, pour y accomplir les formalités d'inscription. Il devra déposer au

Secrétariat au moment de son inscription les pièces réglementaires suivantes accompagnées de 2 photographies :

1° Un extrait de naissance ;

2° S'il est mineur, le consentement sur papier libre de son père ou de son tuteur (ce consentement doit indiquer le domicile du père ou du tuteur ; la signature doit être légalisée) ;

3° Soit :

— Le Certificat d'admission à la seconde partie du Baccalauréat ;
— Le Diplôme de fin d'Études secondaires ;
— Le Diplôme complémentaire d'Études secondaires ;
— Le Diplôme du Brevet Supérieur.

4° Un certificat de domicile (imprimé spécial fourni par le Secrétariat).

Étudiants étrangers. — Les étudiants de nationalité étrangère, en possession de titres ou diplômes étrangers, qui désirent poursuivre auprès de la Faculté des Sciences de Paris l'obtention de l'un des Certificats de P. C. B., de M. P. C. et de S. P. C. N., doivent demander à M. le Ministre de l'Éducation nationale l'équivalence de leurs titres ou diplômes avec le Baccalauréat de l'Enseignement secondaire.

A leur demande ils joignent les originaux, visés par le Consulat français, de leurs titres ou diplômes, de leur acte de naissance, ainsi que la traduction de ces pièces faite sur papier timbré par un traducteur-juré. (Pour les étrangers se trouvant à Paris, la demande accompagnée des pièces désignées ci-dessus peut être déposée au Secrétariat de la Faculté des Sciences à la Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin (5e) — Service de la Scolarité).

L'équivalence accordée, ils sont autorisés à prendre leur inscription.

Sur demande adressée à M. le Doyen de la Faculté des Sciences et sur production des pièces désignées ci-dessus, une autorisation d'inscription pour l'année scolaire à venir peut être envoyée aux étudiants étrangers se trouvant hors de France, ceci afin de leur faciliter les formalités de visa pour l'entrée en France (la date et le lieu de naissance doivent figurer sur la demande).

L'inscription se fait au Secrétariat-annexe, 12, rue Cuvier, dans les 3 premières semaines d'octobre.

Le nombre des places étant limité, les registres pourront être clos avant la date limite.

Montant des droits annuels : 2.600 francs.

Montant des droits d'examen : Pour le certificat de P. C. B., 85 francs ; pour les certificats de M. P. C. et de S. P. C. N., 35 francs.

Les droits de Contrôle médical, d'Assurance, de Sécurité sociale, de Mutuelle et la consignation pour frais de casse se paient avec l'inscription.

Le versement des droits a lieu sur présentation d'un bulletin délivré par le Secrétariat. Il peut être effectué, soit :

— à la Caisse du Receveur des Droits Universitaires, 5, rue Clovis, à Paris (V^e^) — (Compte de Chèques postaux : Paris 105-72) ;
— à l'une quelconque des Recettes-Perceptions du département de la Seine (excepté dans le V^e^ arrondissement).

Des dispenses de droits d'inscription peuvent être accordées aux étudiants de nationalité française (demander au Secrétariat les conditions à remplir et la liste des pièces à fournir).

Les étudiants inscrits en vue du Certificat d'Études P. C. B. sont répartis dans cinq sections différentes dont une est réservée aux étudiants dentistes. Le programme des cours et travaux pratiques est le même pour chaque section, seuls les Professeurs diffèrent.

L'assiduité aux travaux pratiques est obligatoire ; il y a 4 séances de travaux pratiques par section et par semaine.

Une blouse blanche (portant dans le dos l'indication du numéro-matricule et de la section de l'étudiant) est indispensable pour les travaux pratiques.

L'ouverture des cours a lieu le 4 novembre, 12, rue Cuvier.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, P. C. B.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent justifier de leur inscription et de leur participation aux travaux pratiques.

A la suite de l'enseignement et après examens subis, il est délivré un Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques.

L'examen est subi devant la Faculté où l'étudiant a pris inscription. Il comprend : une interrogation et une épreuve pratique de physique ; une interrogation et une épreuve pratique de chimie ; une interrogation et une épreuve pratique de biologie animale ; une interrogation et une épreuve pratique de biologie végétale. La valeur des épreuves est cotée comme suit : Physique : de 0 à 140 ; Chimie : de 0 à 140 ; Biologie animale : de 0 à 160 ; Biologie végétale : de 0 à 80. Nul n'est admis s'il n'a obtenu 260 points au minimum. Les notes obtenues par le candidat aux interrogations et aux travaux pratiques, ainsi que celles relatives à l'assiduité, interviennent d'une façon déterminée dans le résultat de l'examen final.

Échec des candidats aux examens du P. C. B. — Après 4 échecs aux épreuves du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à ces épreuves.

Le 4^e^ échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du livret universitaire. Il est fait

mention au procès-verbal de cette délibération et de cet examen. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury.

Candidats au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques pourvus de certains Certificats d'Études Supérieures de Sciences. — Les candidats au P. C. B., pourvus des certificats d'Études Supérieures de Physique générale, Chimie générale, ou Botanique sont dispensés de la partie de la scolarité et de la partie de l'examen relatives aux matières correspondant aux certificats dont ils sont titulaires.

La dispense totale de la scolarité et l'autorisation de prendre une inscription rétroactive en vue du P. C. B. sont accordées de droit aux étudiants titulaires du Certificat d'Études Supérieures de Physique, Chimie et Histoire naturelle (S. P. C. N.) ou du Certificat d'Études Supérieures de Mathématiques, Physique et Chimie (M. P. C.).

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, S. P. C. N.

Les épreuves comprennent une composition écrite portant sur des explications numériques relatives à des questions tirées du programme de physique et de chimie, du certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques.

Les épreuves de S. P. C. N. sont fixées comme suit :

Epreuves écrites (éliminatoires) : 1 épreuve de Physique (2 h.). Coefficient 2 ; 1 épreuve de Chimie (2 h.). Coefficient 2 ; 1 épreuve de Biologie animale (2 h.). Coefficient 2 ; 1 épreuve de Biologie végétale (2 h.). Coefficient 2 ; 1 épreuve de Géologie (2 h.). Coefficient 2 ; 1 épreuve (facultative) de Mathématiques (2 h.). Coefficient 3.

Epreuves pratiques (éliminatoires) (coefficient 1 pour chacune d'elles) : Physique ; Chimie ; Biologie animale ; Biologie végétale ; Géologie.

Epreuves orales : Physique, Chimie, Biologie animale, Biologie végétale, Géologie (coefficient 2).

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Pour l'épreuve écrite facultative de Mathématiques du Certificat S. P. C. N., seuls entrent en ligne de compte les points au-dessus de 30, le minimum exigé pour l'ensemble des épreuves écrites étant de 100 points.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, M. P. C.

Les épreuves de M. P. C. sont fixées comme suit :

Épreuves écrites (éliminatoires) : 1 épreuve de Mathématiques (3 h.). Coefficient 2 ; 1 épreuve de Physique (3 h.). Coefficient 2 ; 1 épreuve de Chimie (2 h.). Coefficient 2.

Épreuves pratiques (éliminatoires) : 1 épreuve de Physique. Coefficient 1 ; 1 épreuve de Chimie. Coefficient 1 ; 1 épreuve de Mathématiques. Coefficient 1.

Épreuves orales : Mathématiques. Coefficient 2 ; Physique. Coefficient 2 ; Chimie. Coefficient 2.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, M. G. P.

Les épreuves de Mathématiques générales et Physique (M. G. P.) sont fixées comme suit :

Epreuves écrites (éliminatoires) : première épreuve de Mathématiques (4 h.). Coefficient 2 ; deuxième épreuve de Mathématiques (3 h.). Coefficient 1 ; 1 épreuve de Physique (3 h.). Coefficient 1.

Epreuves pratiques et orales : 1 épreuve pratique de Physique. Coefficient 1 ; 1 interrogation de Mathématiques. Coefficient 2 ; 1 interrogation de Physique. Coefficient 1.

DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les diplômes d'Université délivrés par la Faculté des Sciences sont :
Le Doctorat d'Université ;
Le diplôme d'Ingénieur-chimiste ;
Le diplôme délivré par l'Institut de Statistique (p. 283) ;
Le diplôme de Géologue-prospecteur.
Le diplôme d'Océanographe-physicien.

DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

Les candidats au Doctorat d'Université délivré par la Faculté des Sciences doivent accomplir une scolarité d'une année, mais la Faculté peut en accorder la dispense partielle ou totale. En outre cette scolarité peut être accomplie soit à la Faculté, soit dans un des grands établissements scientifiques de Paris. Toutefois les droits d'inscription et de laboratoire doivent être versés à la Faculté.

Aucun grade n'est expressément exigé. Les candidats doivent produire, avec leur *curriculum vitæ*, leurs titres et leurs diplômes, et la liste de leurs travaux scientifiques dont la Faculté apprécie la valeur.

Les étudiants français et étrangers peuvent aspirer à ce titre, qui est d'ordre purement scientifique et ne confère aux titulaires aucun droit aux fonctions ou à l'exercice des professions pour lesquelles sont requis les grades d'État.

Les épreuves consistent dans la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et dans la discussion de questions proposées par la Faculté.

DIPLÔME D'INGÉNIEUR-CHIMISTE

Le diplôme d'Ingénieur-chimiste est délivré par l'École Nationale Supérieure de Chimie, dans les conditions qui sont spécifiées dans la notice consacrée à cet établissement (p. 135).

DIPLÔME DE GÉOLOGUE-PROSPECTEUR

Deux options : Métallogénie et Minéralogie *ou* Hydrogéologie.

Sont admis à demander leur inscription en vue du diplôme, les Licenciés ès Sciences titulaires des certificats M. P. C. ou S. P. C. N., Géologie Minéralogie, Géographie physique ou Pétrographie, Géologie structurale et Géologie appliquée (ou Géologie appliquée) ou éventuellement d'un diplôme étranger reconnu équivalent par la Faculté.

Durée des études : un an.

L'enseignement comporte la préparation d'un diplôme d'Études supérieures, des conférences, des stages pratiques.

La préparation de ce diplôme est assurée sous la direction du Directeur du Laboratoire de Géologie structurale et Géologie appliquée.

L'enseignement est sanctionné par un examen qui comporte la soutenance du diplôme d'Études Supérieures, la justification de notes suffisantes aux divers stages.

Les étudiants en cours d'études ayant bénéficié de l'ancien régime de la Licence seront dispensés de M. P. C. ou S. P. C. N.

APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE SCIENCES

NOTIONS GÉNÉRALES

I. ENSEIGNEMENT. — La Licence d'Enseignement de Sciences ouvre la voie à la préparation du Diplôme d'Études Supérieures et de l'*Agrégation* qui permet d'enseigner dans les lycées (voir ci-après) ; du *concours d'entrée aux centres pédagogiques régionaux*, à l'issue duquel les candidats subissent les épreuves du Certificat d'Aptitude au professorat de l'Enseignement secondaire (1).

Les Licenciés d'Enseignement peuvent être nommés *maîtres d'internat, surveillants d'externat ou adjoints d'enseignement* dans les lycées et collèges.

Le *Doctorat* est exigé de ceux qui visent à l'enseignement dans les Facultés.

Les titres ouvrant le droit d'enseigner en France permettent également d'exercer les fonctions de professeurs dans les territoires d'outre-mer.

La possession de certains C. E. S. de Sciences ou de la Licence permet de se présenter à la 1re partie du C. A. au professorat des Collèges Techniques et Écoles Nationales professionnelles. Les épreuves de ce concours sont communes avec celles du concours d'entrée en 3e année de l'E. N. S. de l'Enseignement Technique.

II. CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 13, quai Anatole-France, Paris. — Les Licenciés ès Sciences peuvent être admis comme stagiaires dans les laboratoires, Centres d'études, Instituts du C. N. R. S.

L'admission est prononcée par le Directeur du Centre après examen des titres des candidats par des commissions spécialisées.

Les chercheurs sont nommés pour un an avec possibilité de renouvellement chaque année si leurs travaux ne sont pas terminés.

Suivant leurs titres et leur ancienneté au C. N. R. S., les chercheurs appartiennent aux catégories suivantes : stagiaires, attachés de

(1) A dater du 1er janvier 1954, tous les élèves-professeurs affectés dans les centres pédagogiques régionaux sont nommés adjoints d'enseignement au C. P. R. dont ils dépendent, et reçoivent en conséquence le traitement afférent à l'indice 225 augmenté des indemnités auxquelles ont droit les fonctionnaires selon leur situation de famille.

recherches, chargés de recherches, maîtres de recherches, directeurs de recherches.

Les stagiaires sont les chercheurs en service pour une ou plusieurs années de stage. Ils deviennent attachés de recherches, chargés de recherches, etc., suivant leurs capacités et leurs titres.

III. LABORATOIRES. — Les Licenciés de Sciences pourvus de certificats de Chimie ou de Physique trouvent un débouché dans les travaux de laboratoires :

Laboratoires des Facultés des Sciences et des Écoles scientifiques (situations d'assistants, de chefs de travaux ou de chargés de travaux);

Laboratoires administratifs (relevant de la préfecture de la Seine, de la préfecture de Police, de l'Assistance publique, du ministère de la Santé publique, du ministère des Finances, de l'Agriculture) ;

Laboratoires de produits pharmaceutiques ;

Laboratoires de recherches (Institut Pasteur, etc.) ;

Laboratoires industriels ;

IV. — OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER. — Les titulaires d'une Licence ès sciences donnant accès au Doctorat d'État peuvent être admis dans un Centre de formation de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (voir notice spéciale) et intégrés ensuite dans le cadre des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

L'admission a lieu sur titres.

Pendant les deux années d'études, les élèves perçoivent une rémunération annuelle de 817.000 francs.

Le classement indiciaire des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer va de 300 à 750.

V. OBSERVATOIRES. — Les observatoires recrutent leur personnel (assistants, aides-astronomes, astronomes) parmi les Licenciés de Sciences spécialisés en mathématiques et en astronomie qui ont obtenu leur inscription sur une liste d'aptitude dressée par le ministère de l'Éducation nationale.

VI. ADMINISTRATION. — La licence ès Sciences figure au nombre des diplômes permettant de participer au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. On trouvera des précisions sur cette École dans le chapitre concernant les débouchés de la licence en Droit, p. 78 et p. 297.

En outre, la Licence ès Sciences est utile aux candidats à certains concours administratifs comportant un programme scientifique : emplois d'Inspecteurs des Instruments de mesure, d'Ingénieur-élève de la Météorologie, d'Ingénieur-élève militaire de l'Air, d'Administrateur à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, de Commissaire-contrôleur adjoint stagiaire des Assurances, d'Ingénieur-élève de la Navigation aérienne, d'Inspecteur-stagiaire au Service de technologie et de contrôle de l'Office scientifique des

pêches maritimes, d'Assistant à l'Office scientifique des pêches maritimes, de Commissaire de police du Service de la répression des fraudes et du contrôle des prix, etc.

Les Licenciés ès Sciences (Licence d'Enseignement) peuvent être recrutés directement par la S. N. C. F. comme attachés, pour les bureaux administratifs notamment. Les débouchés sont ici très limités.

VII. ACTUARIAT. — La carrière d'actuaire intéresse les jeunes gens pourvus d'une Licence de Sciences et de Droit qui, en outre, ont suivi les cours de l'Institut de Statistique. Cette carrière peut s'exercer :

Dans l'Administration (Ministères de l'Agriculture, du Travail, des Finances. Administration de la Statistique générale de la France, Préfecture de la Seine) ;

Dans des Services privés (banques, Compagnies d'Assurances, entreprises de transports, grandes maisons de commerce).

VIII. CARRIÈRE D'INGÉNIEUR. — Les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'Ingénieur ont le plus grand intérêt à s'inscrire dans une Faculté des Sciences pour y préparer une Licence. L'enseignement de la Faculté des Sciences est une excellente initiation à la méthode expérimentale et il donne les connaissances scientifiques générales indispensables à tout ingénieur ; en outre, la plupart des grandes Écoles techniques accordent aux Licenciés ès Sciences ou aux titulaires de certains certificats le privilège d'être admis directement dans leur 2e ou 3e année d'études.

D'autre part, le titre d'*Ingénieur-docteur*, délivré par la Faculté des Sciences, est particulièrement apprécié dans l'industrie.

IX. SECRÉTARIAT TECHNIQUE. — C'est là une carrière vers laquelle peuvent se diriger les jeunes filles Licenciées de Sciences qui ont ajouté à leur culture scientifique la connaissance plus pratique de la sténo-dactylographie et, si possible, de langues vivantes (anglais ou allemand). Le secrétariat technique s'exerce dans l'industrie ou les laboratoires.

X. — Les étudiants qui ont préparé à la Faculté des Sciences le *Certificat de P. C. B. ou de S. P. C. N.*, peuvent s'inscrire à la Faculté de Médecine en vue de préparer le diplôme de Docteur en Médecine ou passer le concours d'entrée à l'École du Service de Santé militaire pour devenir médecins militaires. Ils peuvent également être admis sur titre aux écoles annexes du service de Santé de la Marine qui préparent au concours d'entrée à l'École principale du service de Santé de la Marine de Bordeaux.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour être pourvu d'un enseignement régulier dans les Facultés des Sciences et des Lettres et Sciences Humaines, il faut justifier :

1° Du grade de Licencié (Licence d'Enseignement) ;

2° Du grade de Docteur ès Sciences ou ès Lettres.

Une dérogation est possible à l'égard de personnalités savantes, en raison de l'importance de leurs travaux, après avis favorable du Comité consultatif.

Chefs de travaux. — Choisis parmi les docteurs, agrégés, après inscription sur une liste d'aptitude établie par la Commission compétente du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur (section Sciences).

Maître de conférences. — Pour être nommé maître de conférences dans une Faculté, il faut être inscrit sur une liste de candidats aux fonctions de maître de conférences, établie, chaque année, par les Commissions compétentes du Comité consultatif des Universités.

Professeurs titulaires. — Dans les Universités les professeurs titulaires de chaires sont nommés sur présentation successive :

1° Des commissions compétentes formées au sein du Comité consultatif des Universités ;

2° Du Conseil de la Faculté intéressée.

Chacune des listes de présentation comporte, classés dans l'ordre de préférence, les noms de tous les candidats qui ont fait valoir régulièrement leurs titres.

Les titulaires de chaires nouvelles sont nommés après consultation des commissions compétentes du Comité consultatif des Universités.

Il est procédé dans les mêmes conditions à la nomination aux chaires dont les titulaires sont rétribués sur les fonds des Universités, mais dans ce cas la présentation faite par le conseil de la Faculté doit être soumise pour approbation au conseil de l'Université.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement public du Second Degré (C. A. P. E. S.)

Le C. A. P. E. S. a pour but de répondre aux besoins croissants des établissements publics d'Enseignement du second degré en professeurs et pour ne pas risquer d'abaisser le niveau du concours de l'Agrégation si on multipliait le nombre de candidats reçus.

Ce nouveau certificat doit permettre de choisir, pour en faire des professeurs, les plus aptes parmi les Licenciés.

Institué par un décret du 1er avril 1950, ce certificat est obtenu par concours et remplace le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les collèges.

Les candidats au concours du C. A. P. E. S. doivent être pourvus de la Licence ès Lettres ou de la Licence ès Sciences de l'Enseignement du second degré correspondant à la section du concours pour lequel le candidat est inscrit.

Des dérogations pourront être accordées par le Ministre, sur proposition du Recteur et du Doyen de la Faculté, à des candidats qui justifieront de la possession d'une Licence ès Lettres de l'Enseignement du second degré ne correspondant pas à la section qu'ils auront choisie.

Le C. A. P. E. S. comprend deux parties indépendantes :

1° une partie théorique qui comporte des épreuves écrites et une épreuve orale. Les candidats admis à la partie théorique sont affectés à un Centre pédagogique régional. Ils y effectuent sous la direction de conseillers pédagogiques une année d'initiation aux fonctions d'enseignement ;

2° une partie pratique comprenant des épreuves que le candidat subit à la fin de cette année d'initiation.

Les candidats admissibles à l'Agrégation peuvent être dispensés, sur proposition spéciale du jury d'agrégation, soit du C. A. P. E. S., soit de la partie théorique, soit des épreuves écrites comprises dans la partie théorique.

Les élèves de l'École Normale Supérieure, de l'École Normale Supérieure de jeune filles, de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, de l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, titulaires d'une Licence d'enseignement du second degré correspondant à la section du concours pour laquelle ils sont inscrits, bénéficient de la dispense des épreuves écrites comprises dans la partie théorique ; ils doivent subir l'épreuve orale de cette partie théorique.

Les sections suivantes sont prévues :

— Philosophie ;
— Lettres classiques ;
— Lettres modernes ;
— Histoire et Géographie ;
— Langues vivantes (anglais, allemand, espagnol, italien, russe) ;
— Mathématiques ;
— Sciences physiques ;
— Sciences naturelles.

Agrégation

L'*Agrégation* est un concours institué en vue d'assurer le recrutement des professeurs de lycées.

Il ne donne lieu ni à la collation d'un grade, ni à la délivrance d'un diplôme ; il désigne au choix de l'Administration les aspirants qui paraissent les plus dignes d'occuper les chaires à pourvoir dans les lycées.

Le nombre des candidats à recevoir est donc limité aux besoins constatés ou prévus du service, par un arrêté publié en principe en mars, avril ou mai.

Inscriptions. — Chaque candidat doit produire les pièces suivantes :

1° *Une demande d'inscription* qui contiendra l'engagement de se tenir, en cas de succès, à la disposition de l'Administration pour occuper pendant cinq ans au moins une chaire de lycée;

2° Une expédition de leur *acte de naissance.*

La limite d'âge aux agrégations est fixée à 35 ans au 1er octobre qui suit le concours, pour les candidats non fonctionnaires (limite reculée de la durée du service militaire et des services universitaires validables pour la retraite) ;

3° Les *diplômes* exigés pour l'admission à concourir (voir ci-après), et le certificat, la dispense ou équivalence de stage pédagogique ;

4° Un *extrait du casier judiciaire* ayant moins de trois mois de date ;

5° Un *certificat* attestant que le candidat a satisfait aux obligations militaires ;

6° Un *curriculum vitæ ;*

7° Une *notice individuelle* établie sur l'imprimé réglementaire ;

8° Un certificat médical délivré par une Commission médicale nommée par le Recteur de l'Académie.

CONDITIONS PRÉALABLES EXIGÉES DES CANDIDATS

1° La limite d'âge est 35 ans, sauf dispositions spéciales ;

2° Les candidats doivent être de nationalité française, et aptes aux fonctions publiques ;

3° *Stage pédagogique.* — Les candidats et candidates aux concours de recrutement de l'Enseignement secondaire sont astreints à un stage pédagogique comprenant un apprentissage professionnel ;

4° *Diplômes exigés.* — Les candidats aux divers ordres d'Agrégation doivent être pourvus, outre le certificat préparatoire exigé pour la Licence ès Sciences, des grades ci-après :

(Toutefois, les candidats à l'agrégation pourront, après avis du Comité consultatif (section de l'Enseignement secondaire), être dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures correspondant à l'Agrégation à laquelle ils désirent se présenter, s'ils sont pourvus d'un autre diplôme d'Études Supérieures du même ordre ou d'un titre reconnu équivalent.)

AGRÉGATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES (1)

1° Trois certificats de Licence : Calcul différentiel et intégral. — Mécanique rationnelle. — Physique générale ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Mathématiques.

(1) Nous donnons ici la réglementation correspondant à l'ancien régime de la Licence. Pour les Licences d'enseignement nouveau régime, voir p. 148.

Équivalences : Sont reconnus équivalents à ce diplôme en vue de l'Agrégation de Mathématiques, les Certificats d'Études Supérieures de : Géométrie supérieure, Analyse supérieure, Physique mathématique, Mécanique céleste, Mécanique physique et expérimentale, Mathématiques supérieures, Astronomie approfondie, Calcul des probabilités et Physique mathématique, Aérodynamique et Hydrodynamique supérieures, Théorie des fonctions et Théorie des transformations, Algèbre et théories des nombres, Topologie, Calcul des probabilités et de statistique, Chronométrie, Mathématiques approfondies, Calcul numérique, Calcul automatique.

AGRÉGATION DES SCIENCES PHYSIQUES (1)

1° Trois certificats de Licence : Physique générale. — Chimie générale. — Calcul différentiel et intégral ou Mécanique rationnelle, ou Analyse appliquée, ou Mathématiques appliquées, ou Méthodes mathématiques de la physique, ou Zoologie, ou Physiologie générale, ou Botanique, ou Géologie, ou Minéralogie.

2° Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Physiques.

AGRÉGATION DES SCIENCES NATURELLES (1)

1° Trois certificats de Licence : Zoologie ou Physiologie générale, Botanique, Géologie ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Naturelles.

Les titulaires de la Licence d'Enseignement de Sciences naturelles ancien régime ayant obtenu, au plus tard en 1949, l'un des C. E. S. composant cette Licence doivent de plus être titulaires du C. E. S. de Physique générale ou du C. E. S. de Chimie générale.

(Pour renseignements détaillés sur les débouchés, s'adresser au Bureau universitaire d'informations sur les carrières, 5, place Saint-Michel (V^e^). Dan 71-42 et 43. Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours sauf le samedi de 9 heures à 11 h. 45.)

(1) Voir note page précédente.

IV

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

17, rue de la Sorbonne (V^e^) (Tél. : Odéon 24-13)

ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur ANDRÉ AYMARD.
Assesseur : M. le professeur MARCEL DURRY.
Secrétaire général : M. GEORGES BOURJAC.
Secrétaire de l'administration académique : M^lle^ BONNEFOY.

Le Doyen reçoit le jeudi, de 15 à 18 heures.
Le Secrétaire général reçoit le mardi et le jeudi, à partir de 15 heures.
Le secrétaire reçoit tous les après-midi de 15 à 17 heures, à l'exception du samedi.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts au public les lundis, mercredis et jeudis, de 9 h. 15 à 11 h. 15 et de 14 h. 15 à 16 h. 15, et le samedi, de 9 h. 15 à 11 h. 15.

DOYENS HONORAIRES

MM. VENDRYÈS, CHOLLEY, DAVY, RENOUVIN

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BACHELARD, BATAILLON, ALBERT BAYET, BOUCHER, CHARLES BRUNEAU, COURCELLE, DIGEON, DION, DUNAN, ERNOUT, FAWTIER, GALLETIER, GILSON, GUÉROULT, GUILLAND, GUILLAUME, JOLIVET, LALANDE, LARNAUDE, LAVEDAN, LEVAILLANT, MAROUZEAU, MERLEAU-PONTY, MINDER, PERRIN, CHARLES PICARD, PIGANIOL, POMMIER, PONS, M^lle^ PORTIER, MM. POUTHAS, RÉAU, SÉCHAN, SORRE, VAUCHER, VERMEIL, ZELLER.

ENSEIGNEMENT

DIRECTION DES ÉTUDES

M. le professeur SOURIAU, *Directeur d'études pour la philosophie, reçoit les étudiants, le jeudi, de 15 à 17 heures (Cabinet du Directeur d'Études, escalier C, 1er étage).*

M. le professeur MARCEL DURRY, *Directeur de l'Institut d'Études Latines, reçoit les étudiants le lundi, à 15 heures, à l'Institut d'Études Latines, escalier E, 3e étage.*

M. le professeur PLASSART, *Directeur d'études pour le grec reçoit les étudiants le jeudi, à 11 heures, 16, rue de la Sorbonne, 2e étage.*

M. le professeur PIERRE MOREAU, *Directeur d'études pour le français, reçoit les étudiants le jeudi, à 11 heures (Institut de Français).*

M. le Doyen RENOUVIN, *Directeur d'études pour l'histoire, reçoit les étudiants, le jeudi, à 16 heures (Cabinet du Directeur d'études, escalier C).*

M. le professeur CHABOT, *Directeur d'études pour la géographie, reçoit les étudiants à l'Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques.*

M. le professeur LE BRETON, *Directeur d'études pour l'anglais, reçoit les étudiants à l'Institut de Langues vivantes, 5, rue de l'École-de-Médecine, le jeudi, à partir de 15 heures.*

M. le professeur COLLEVILLE, *Directeur d'études pour l'allemand, reçoit les étudiants à l'issue de ses cours et chez lui sur rendez-vous.*

M. le professeur RENUCCI, *Directeur d'études pour l'italien, reçoit les étudiants à l'Institut de Langues vivantes, 5, rue de l'École-de-Médecine, le mercredi, à 15 heures.*

M. le professeur RICARD, *Directeur d'études, reçoit à l'Institut d'Études hispaniques, après ses cours.*

M. le professeur BOURDON, *Directeur d'études pour le portugais, reçoit les étudiants à l'Institut d'Études portugaises et brésiliennes, à la Sorbonne, escalier C, 2e étage, le lundi de 9 heures à midi.*

M. le professeur GRAVIER, *Directeur d'études pour les langues scandinaves.*

M. le professeur PIERRE PASCAL, *Directeur d'études pour le russe, reçoit les étudiants à l'Institut de Russe, 16, rue de la Sorbonne, après ses cours, et chez lui, sur rendez-vous.*

M. le professeur BRACHIN, *Directeur d'études pour le néerlandais, reçoit les étudiants à l'issue de ses cours ou sur rendez-vous.*

M. le professeur PELLAT, *Directeur d'études pour l'arabe, reçoit les étudiants, 13, rue du Four, à l'Institut des Études islamiques (5e étage), le mercredi, à 17 heures.*

M. le professeur HAGUENAUER, *Directeur d'études pour la Japonologie, reçoit les étudiants à son domicile, sur rendez-vous.*

M. le professeur GERNET, *Directeur d'études pour le chinois.*

M. le professeur RENOU, *Directeur d'études pour les Études indiennes.*

RADIO-SORBONNE

17, rue de la Sorbonne (Ve)

Depuis le 1er décembre 1947, un certain nombre de cours de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Cours Publics, cours de Licence et cours d'Agrégation) sont radiodiffusés. A cet effet, la Radiodiffusion française a mis à la disposition de l'Université de Paris un émetteur fonctionnant sur ondes moyennes (312 m.) qui assure une bonne audition dans toute l'étendue de l'Académie.

Cette diffusion est destinée à aider les étudiants de la région parisienne qui, retenus par leur profession, ou empêchés par la maladie, ne peuvent pas assister à tous les cours, à préparer dans de meilleures conditions leurs examens ou concours. Elle permet aussi au public cultivé de se tenir au courant des progrès réalisés dans les diverses disciplines.

Une affiche fera connaître, en temps utile, l'horaire et le programme des cours radiodiffusés pendant l'année scolaire 1959-60, qui pourront être envoyés sur simple demande.

CONFÉRENCES (1)

(Ouverture des conférences, au début de novembre)

PHILOSOPHIE

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE. — M. RICŒUR, professeur.

LOGIQUE ET PHILOSOPHIE GÉNÉRALE. — M. RENÉ POIRIER, professeur.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES. — M. CANGUILHEM, professeur.

PSYCHOLOGIE. — Mme FAVEZ-BOUTONIER, professeur.

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — M. OLÉRON, maître de conférences.

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET PÉDAGOGIE. — M. PIAGET, professeur.

(1) Pour les sujets traités et les horaires, consulter les affiches de la Faculté.

PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. — M. LAGACHE, professeur. — Mme le Dr LEMPERIÈRE, chef de travaux.

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. STOETZEL, professeur.

MORALE ET PHILOSOPHIE MORALE. — M. JANKÉLÉVITCH, professeur.

PHILOSOPHIE. — M. JEAN WAHL, professeur.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE. — M. JEAN GUITTON, professeur.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE. — M. SCHUHL, professeur.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE. — M. PATRONNIER DE GANDILLAC, professeur.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. FERDINAND ALQUIÉ, professeur.

HISTOIRE DE LA PENSÉE RELIGIEUSE EN FRANCE DEPUIS LE XVIe SIÈCLE. — M. GOUHIER, professeur.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — M. BOYANCÉ, professeur. — (Correction de versions latines en vue de la préparation du Certificat d'Histoire de la Philosophie.)

PHILOSOPHIE ET HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — M. HYPPOLITE, professeur, actuellement détaché pour occuper les fonctions de Directeur de l'École Normale Supérieure.

PHILOSOPHIE COMPARÉE. — M. O. LACOMBE, maître de conférences.

SOCIOLOGIE. — M. GEORGES GURVITCH, professeur. — M. R. ARON, professeur.

ESTHÉTIQUE. — M. ÉTIENNE SOURIAU, professeur.

PÉDAGOGIE. — M. DEBESSE, professeur.

PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. FRAISSE, professeur.

HISTOIRE ANCIENNE

ÉGYPTOLOGIE. — M. MAURICE ALLIOT, professeur.

LANGUES ET CIVILISATIONS DES ANCIENS SÉMITES. — M. DUPONT-SOMMER, professeur.

HISTOIRE ET ÉPIGRAPHIE GRECQUES. — M. GEORGES DAUX, professeur, actuellement détaché dans les fonctions de Directeur de l'École française d'Athènes.

M. VAN EFFENTERRE, chargé du service de la chaire.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE. — M. PLASSART, professeur.

PAPYROLOGIE. — M. BATAILLE, professeur.

HISTOIRE ANCIENNE : M. AYMARD, Doyen.

HISTOIRE ROMAINE. — M. SESTON, professeur.

ÉPIGRAPHIE LATINE. — M. DURRY, professeur.
HISTOIRE DU CHRISTIANISME. — M. MARROU, professeur.
M. Oscar CULLMANN.
ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE. — M. DEMARGNE, professeur.
CIVILISATION DE L'INDE ET DU SUD-EST ASIATIQUE. — M. RENOU, professeur.
ARCHÉOLOGIE ROMAINE. — M. Gilbert PICARD, maître de conférences.

HISTOIRE DU MOYEN AGE

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. Édouard PERROY, professeur.
HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. RENOUARD, professeur.
HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. MOLLAT, professeur.
HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU MOYEN AGE. — M. BOUTRUCHE, professeur.
HISTOIRE ET CIVILISATION BYZANTINES. — M. LEMERLE, professeur.
HISTOIRE DE L'ART DU MOYEN AGE (Institut d'Art et d'Archéologie, 3, rue Michelet). — M. Élie LAMBERT, professeur.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — M. Pierre RENOUVIN, professeur.
HISTOIRE MODERNE. — M. TAPIÉ, professeur.
HISTOIRE MODERNE. — M. MOUSNIER, professeur.
HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — M. REINHARD, professeur.
HISTOIRE CONTEMPORAINE. — M. BAUMONT, professeur.
HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. GIRARD, professeur.
HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. DUPRONT, professeur.
HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — M. Ernest LABROUSSE, professeur.
HISTOIRE DE L'ART MODERNE (Institut d'Art et d'Archéologie, 3, rue Michelet). — M. A. CHASTEL, professeur.
HISTOIRE DE LA MUSIQUE (Institut de Musicologie, 3, rue Michelet). — M. CHAILLEY, professeur.
HISTOIRE DE LA COLONISATION. — M. Ch.-André JULIEN, professeur.
HISTOIRE ET CIVILISATION DES SLAVES. — M. PORTAL, professeur.

ARCHIVISTIQUE. — M. MICHEL FRANÇOIS, chargé de cours.
ETHNOLOGIE. — M. LEROI-GOURHAN, professeur.
ETHNOLOGIE SOCIALE ET RELIGIEUSE. — M. BASTIDE, maître de conférences.
HISTOIRE DE L'ORIENT MUSULMAN. — M. CLAUDE CAHEN, maître de conférences.

GÉOGRAPHIE

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. — M. BIROT, professeur.
GÉOGRAPHIE. — M. DRESCH, professeur.
GÉOGRAPHIE RÉGIONALE. — M. CHABOT, professeur.
GÉOGRAPHIE HUMAINE. — M. GEORGE, professeur.
GÉOGRAPHIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE. — M. PERPILLOU, professeur.
GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE DU NORD. — M. DESPOIS, professeur.
GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER ET DES RÉGIONS TROPICALES. — M. ROBEQUAIN, professeur.
HYDROLOGIE FLUVIALE ET MARINE. — M. GUILCHER, professeur.
CARTOGRAPHIE. — MM. LIBAULT, GRILHOT, MALLET, BONNAFOUS, chargés de cours complémentaires.
GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — M. ROUGERIE, chef de travaux.

LETTRES ET PHILOLOGIE ANCIENNES

LANGUES SÉMITIQUES ANCIENNES. — M. A. DUPONT-SOMMER, professeur.
ÉGYPTOLOGIE. — M. M. ALLIOT, professeur.
LANGUE ET LITTÉRATURE INDIENNES (Institut de civilisation indienne, galerie Richelieu). — M. MINARD, professeur.
LINGUISTIQUE (Institut de Linguistique, escalier C, 1er étage). — M. LEJEUNE, professeur, actuellement détaché pour occuper les fonctions de directeur adjoint au C. N. R. S.
M. MARTINET, chargé du service de la chaire.
HISTOIRE DE LA LANGUE GRECQUE. — M. CHANTRAINE, professeur.
PHILOLOGIE GRECQUE CLASSIQUE. — M. HUMBERT, professeur.
LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES — M. FLACELIÈRE, professeur.
LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — M. PLASSART, professeur, directeur de l'Institut d'Épigraphie Grecque.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION GRECQUES. — M. F. ROBERT, professeur.

PAPYROLOGIE (Institut de Papyrologie, escalier B, 4e étage, à la Sorbonne). — M. BATAILLE, professeur.

LITTÉRATURE GRECQUE POST-CLASSIQUE. — Mme HARL, maître de conférences.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — Mme WORMS DE ROMILLY, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. DURRY, professeur, directeur de l'Institut d'Études Latines.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. COLLART, chargé d'enseignement.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. BOYANCÉ, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES (Grammaire et philologie). — M. PERRET, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. HEURGON, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. WUILLEUMIER, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. GRIMAL, professeur.

POÉSIE LATINE. — M. JEAN BAYET, professeur, actuellement détaché dans les fonctions de Directeur de l'École française de Rome.

M. FONTAINE, chargé du service de la chaire.

LETTRES ET PHILOLOGIE MODERNES

a) LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

PHILOLOGIE ROMANE. — M. JEAN BOUTIÈRE, professeur.

GRAMMAIRE ET PHILOLOGIE FRANÇAISES. — M. WAGNER, professeur.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. ANTOINE, professeur.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE. — M. FRAPPIER, professeur.

LITTÉRATURE FRANÇAISE PRÉ-CLASSIQUE ET DE LA RENAISSANCE. — M. PIERRE LE GENTIL, professeur.

ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. PIERRE MOREAU, professeur.

HISTOIRE DE L'HUMANISME FRANÇAIS. — M. SAULNIER, professeur.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES. — M. LEBÈGUE, professeur.

HISTOIRE ET TECHNIQUE DU THÉATRE FRANÇAIS. — M. JACQUES SCHERER, professeur.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE. — M. JEAN FABRE, professeur.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE CLASSIQUE. — M. PINTARD, professeur.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DES XIX^e ET XX^e SIÈCLES. — M^me DURRY, professeur.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. ADAM, professeur.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION FRANÇAISES MODERNES ET CONTEMPORAINES. — M. OCTAVE NADAL, professeur.

LITTÉRATURE COMPARÉE. — M. CHARLES DÉDÉYAN, professeur.

M. ÉTIEMBLE, professeur.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. CASTEX, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES. — M. BLIN, maître de conférences.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — M. GOUGENHEIM, professeur.

PHONÉTIQUE (Institut de Phonétique, 19, rue des Bernardins, V^e). — M. PIERRE FOUCHÉ, professeur.

M^lle DURAND, chef de travaux.

b) LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

LITTÉRATURE ITALIENNE MODERNE (Institut d'études italiennes, 5, rue de l'École-de-Médecine, salle d'italien pour tous les cours et exercices). — M. RENUCCI, professeur. M. DEL BECCARD, lecteur italien, M. PUELLI-MAESTROLLI.

LANGUE ET LITTÉRATURE ITALIENNES. — M. MARGUERON, maître de conférences.

LANGUE ET LITTÉRATURE HISPANIQUES (Institut d'études hispaniques, 31, rue Gay-Lussac). — M. RICARD, professeur. M. AUBRUN, professeur, M. ARMENGAUD, chef de travaux, MM. MURCIA, VICENTE, QUINONÈS, lecteurs.

LANGUE ET LITTÉRATURE ESPAGNOLES. — M. RUMEAU, professeur.

ÉTUDES PORTUGAISES ET BRÉSILIENNES (Institut d'études portugaises et brésiliennes, 17, rue de la Sorbonne, escalier C, 2e étage). — M. LÉON BOURDON, professeur. M. MARTINO, lecteur portugais. M. DE ALENCAR, lecteur brésilien.

LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION ROUMAINES (Institut d'études roumaines, 16, rue de la Sorbonne, 3e étage). — M. JEAN BOUTIÈRE, professeur. M. TURDÉANU, lecteur.

LANGUE SERBO-CROATE ET CIVILISATION YOUGOSLAVE. — M. STIPCEVIC, lecteur.

LANGUE HONGROISE. — M. LORANT, lecteur.

GREC POST-CLASSIQUE ET MODERNE. LITTÉRATURE NÉO-HELLÉNIQUE (Institut d'études byzantines et néo-helléniques, à la Sorbonne, escalier C, 3e étage). M. ANDRÉ MIRAMBEL, chargé de cours. M. SPYRIDAKIS, lecteur.

LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION RUSSES (Annexe, 16, rue de la Sorbonne, 3e étage). — M. PIERRE PASCAL, professeur. M. SINANY et Mme STOLIAROFF, lecteurs.

LANGUE ET LITTÉRATURE RUSSES. — M. STREMOOUKOFF, maître de conférences.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. COLLEVILLE, professeur. M. AYRAULT, professeur. M. LENZ-MEDOC, lecteur.

LANGUE ET CIVILISATION ALLEMANDES. — M. SUSINI, professeur.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ALLEMANDES. — M. GRAPPIN, maître de conférences.

PHILOLOGIE DES LANGUES GERMANIQUES. — M. FOURQUET, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. DAVID, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE NÉERLANDAISES. — M. BRACHIN, professeur. M. MERKUS, lecteur.

LANGUES ET LITTÉRATURES SCANDINAVES (Institut d'études scandinaves, 16, rue de la Sorbonne). — M. GRAVIER, professeur. M. FENGER, lecteur danois. M. USTVEDT, lecteur norvégien. M. NORD, lecteur suédois. M. N..., lecteur islandais.

PHILOLOGIE ANGLO-SAXONNE ET LITTÉRATURE ANGLAISE DU MOYEN AGE. — M. N..., professeur.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE LA RENAISSANCE ANGLAISE. — M. MICHEL POIRIER, professeur.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION MODERNES DE LA GRANDE-BRETAGNE. — M. LAS VERGNAS, professeur.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE LA GRANDE-BRETAGNE CONTEMPORAINE. — M. FARMER, professeur.

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES. — M. MAYOUX, professeur.

LITTÉRATURE ANGLAISE. — M. J. B. FORT, professeur.

LANGUE ET CIVILISATION ANGLAISES. — M. BONNEROT, professeur.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES. — M. LANDRÉ, professeur.

PHILOLOGIE ANGLAISE. — Mlle DUBOIS, chef de travaux.

LANGUE ET CIVILISATION AMÉRICAINES. — M. LE BRETON, professeur.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION AMÉRICAINES. — M. N..., professeur. Mlle PATCHETT, M. MOERDYK, lecteurs d'anglais. M. LESSARD-ZWEIG, lecteur d'américain.

LANGUE ET CIVILISATION ARABES (Institut d'études islamiques, 13, rue du Four (VIe). — M. BLACHÈRE, professeur, M. SABBAH, lecteur.

ISLAMOLOGIE. — M. ROBERT BRUNSCHVIG, professeur.

LANGUE ET CIVILISATION ARABES. — M. CHARLES PELLAT, professeur.

LANGUE ET CIVILISATION JAPONAISES. — M. HAGUENAUER, professeur. M. MORI, lecteur japonais. M. LI, lecteur coréen.

LANGUE ET CIVILISATION CHINOISES. — M. GERNET, professeur. Mlle TCHEN, lectrice. M. TCHANG FU JOUEI, lecteur.

BIBLIOTHÈQUES

I. — BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

La bibliothèque de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est installée à la Sorbonne en commun avec celle de la Faculté des Sciences, formant ainsi la bibliothèque de la Sorbonne. Elle est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 heures à 22 heures. Les étudiants y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription.

On trouvera une notice sur l'organisation de la bibliothèque de la Sorbonne et des *Conseils pratiques à l'usage des lecteurs*, dans le chapitre intitulé Bibliothèques, Archives, Musées (p. 412 et s.), où est donnée la liste des bibliothèques de Paris avec de brèves indications sur chacune d'elles.

II. — BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALES

Bibliothèque Ernest Lavisse, 5.530 volumes (Histoire). — *Bibliothèque de la Salle de Travail des Étudiants en Philosophie*, 13.400 *volumes*. — *Bibliothèque de l'Institut de Littérature moderne comparée*. — *Bibliothèque de l'Institut de Langue et Littérature françaises* (Philologie romane. Langue et Littérature françaises), 10.000 volumes. — *Bibliothèque de l'Institut d'Études latines*.

Bibliothèque de l'Institut de Géographie (avec collection de cartes), 191, rue Saint-Jacques.

Bibliothèques de l'Institut d'Études Italiennes ; de l'Institut d'Études Anglo-Américaines ; de l'Institut d'Études Germaniques ; de l'Institut d'Études Hispaniques ; de l'Institut d'Études Scandinaves (à l'Institut des Langues Modernes, 5, rue de l'École-de-Médecine).

Bibliothèque d'Histoire des Religions (voir p. 423).

Bibliothèque de l'Institut de Papyrologie (voir p. 179).

Bibliothèque Victor-Cousin. — Bibliothèque Pierre-Aubry *(Institut d'Art)*. — Ouvertes aux étudiants avec autorisation spéciale du Secrétaire de la Faculté ou sur présentation de 2 professeurs de la Faculté.

Cabinet de paléographie. — Dans ce cabinet les étudiants peuvent, sous la direction du professeur, consulter les livres spéciaux, des recueils de planches paléographiques et des reproductions photographiques de documents.

Salles de travail. — Un certain nombre de salles sont ouvertes aux étudiants de Licence, de Diplôme d'Études et d'Agrégation.

INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE

16, rue de la Sorbonne

Directeur : M. PLASSART

(Voir p. 178)

INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

(Voir p. 177)

INSTITUT D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Escalier C, 3e étage)

Directeur : M. ERNEST LABROUSSE

Créé en 1938 par Marc BLOCH, l'Institut a pour objet « de développer, coordonner et aider les études relatives à l'histoire des faits économiques, en eux-mêmes, et dans leurs rapports avec l'histoire des idées, ainsi que des structures sociales ».

Sa bibliothèque et sa salle de travail sont ouvertes deux fois par semaine (horaire affiché à la porte de l'Institut) ; le prêt à domicile est autorisé sous conditions.

L'Institut est à la disposition des étudiants inscrits dans une des Facultés de l'Université de Paris ; des autorisations personnelles peuvent être accordées. Il contribue à la préparation du Certificat d'Histoire économique, du diplôme d'Études supérieures et de certains travaux personnels ou collectifs. Il organise ou contribue à organiser des colloques et des enquêtes.

INSTITUT D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Directeur : M. MARCEL REINHARD

Cet Institut a été créé en 1937. Il a pour objet d'organiser, d'encourager et de coordonner les études relatives aux origines de la Révolution française, à son histoire, à son influence, comme aussi à l'histoire de la période napoléonienne qui en est le prolongement.

Il est administré par un Comité directeur dont le Président est M. le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et le Vice-président, le professeur d'Histoire de la Révolution française.

L'Institut contribue à la préparation des examens et concours qui sanctionnent l'enseignement de la Faculté ; il peut en outre conférer, après examen, un Diplôme d'Études de la Révolution française et de l'Empire. L'examen comporte un mémoire sur un sujet agréé par le Comité, des interrogations sur l'histoire intérieure de la France de 1774 à 1814, sur l'histoire internationale durant la même période, sur 2 matières à option, et l'explication d'un texte. Sont admis à l'examen les étudiants inscrits à l'Institut pendant un an au moins. Peuvent être seuls inscrits, les étudiants inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et ayant acquitté un droit d'exercices pratiques de 100 francs par an. Les droits d'examen sont fixés à 100 francs.

INSTITUT D'ÉTUDES ITALIENNES

5, rue de l'École-de-Médecine (V^e^)

Directeur : M. RENUCCI

Cet Institut a pour but de coordonner et de développer les études relatives à la langue, à la littérature et à la civilisation italiennes ; de faciliter aux Italiens résidant à Paris l'étude de la langue et de la civilisation françaises, et aux Français, la connaissance des diverses manifestations de la vie italienne (voir p. 180).

L'Institut possède une bibliothèque et une salle de travail réservée aux étudiants régulièrement inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, et qui ont acquitté à la Faculté les droits de travaux pratiques. La bibliothèque et la salle de travail sont ouvertes du 3 novembre au 30 juin de chaque année scolaire, chaque jour non férié, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, sauf aux heures de certains cours, et le samedi après-midi. Les ouvrages mis à la disposition des étudiants sont uniquement destinés à être consultés sur place.

Pour tous les détails complémentaires, s'adresser à M. RENUCCI, professeur de Littérature italienne, qui reçoit à l'Institut, 5, rue de l'École-de-Médecine, le *mercredi, de* 15 *à* 17 *heures.*

INSTITUT DE LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES

(Voir p. 182)

INSTITUT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

(Voir pp. 179 et 180)

INSTITUT D'ÉTUDES LATINES

(Voir p. 179)

INSTITUT DE LINGUISTIQUE

Directeur : M. LEJEUNE

L'Institut de Linguistique de l'Université de Paris a pour objet de servir de centre aux études théoriques et pratiques qui se rapportent à la science du langage et de diriger les recherches dans les différents ordres qu'elle comporte. Il établit une coordination entre les enseignements déjà existants et organise des enseignements nouveaux, en vue d'offrir aux étudiants un ensemble cohérent et complet d'études linguistiques appuyées de travaux pratiques.

Une bibliothèque linguistique et une salle de travail sont à la disposition des étudiants inscrits à l'Institut *(Sorbonne, escalier C, 1er étage).*

INSTITUT DE LITTÉRATURES MODERNES COMPARÉES

(Voir p. 180)

INSTITUT DE PAPYROLOGIE

(Voir p. 179)

INSTITUT D'ÉTUDES PORTUGAISES ET BRÉSILIENNES

(à la Sorbonne, Escalier C, 2e étage)
(Tél. : Odéon 24-13, poste 307)
Directeur : M. BOURDON

L'Institut a pour but l'étude de la civilisation luso-brésilienne sous ses différents aspects : langue, littérature, histoire, géographie, art, ethnographie, sociologie, etc. Il comprend une bibliothèque de travail réservée aux personnes autorisées par le Directeur.

L'Institut prépare à la Licence de portugais (Licence d'Enseignement), au Certificat Supérieur d'Études Brésiliennes (Licence libre) et au Diplôme d'Études Supérieures de Langue et Littérature Luso-Brésiliennes.

CENTRE DE RECHERCHES SUR LA CIVILISATION DE L'EUROPE MODERNE

17, rue de la Sorbonne, Esc. C, 3e étage

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le Centre de Recherches sur la Civilisation de l'Europe moderne est un Institut de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines créé par arrêté ministériel du 17 avril 1958. Le Centre organise des recherches en vue de définir et de caractériser la civilisation européenne dans ses différentes manifestations qui embrassent les diverses activités humaines depuis le début du XVIe siècle. Son travail propre

est la menée d'enquêtes collectives, la mise au point d'études critiques, la préparation de synthèses, la formation des chercheurs et leur préparation aux divers Doctorats des Facultés par leur participation aux conférences de recherches des professeurs.

Sont admis à travailler au Centre, s'ils sont agréés par un professeur, les étudiants titulaires de l'un des diplômes suivants :

Licence ès Lettres ou en Droit, diplômes de l'Institut d'Études politiques, de l'École du Louvre, d'Archiviste-paléographe, de l'École pratique des Hautes Études. Peuvent être admis sur décision du Conseil d'Administration des chercheurs ne possédant aucun de ces titres.

INSTITUT DES LANGUES ROMANES

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Cet Institut réunit les professeurs d'italien, d'espagnol, de portugais, de roumain et de français de la Faculté et a pour objet l'étude des questions qui intéressent l'ensemble des langues romanes.

INSTITUT D'ÉTUDES ROUMAINES

(Voir p. 181)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PRÉPARATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

à la Sorbonne

Directeur : M. P. FOUCHÉ

Fondée par arrêté ministériel du 27 octobre 1920, l'École de Préparation est devenue, par arrêté ministériel en date du 30 octobre 1945, l' « École Supérieure de Préparation et de Perfectionnement des Professeurs de français à l'étranger ».

Organisme d'Enseignement supérieur, l'E. S. P. P. P. F. E. reçoit :

— les professeurs, français ou étrangers, qui désirent se perfectionner, renouveler leurs connaissances ou acquérir nos méthodes, applicables à toute langue vivante ;

— les étudiants, français ou étrangers, qui se destinent à l'enseignement et désirent une formation générale et technique approfondie ;

— les étudiants étrangers qui, sans rechercher essentiellement la formation pédagogique de l'École, désirent profiter des enseignements qu'elle donne dans l'un ou l'autre de ses cours, en vue de travaux personnels.

Les étrangers doivent être titulaires d'une équivalence de Baccalauréat.

ORGANISATION. — *Octobre :* Stage d'Initiation et d'Orientation (pour étrangers).

Novembre-juin : 1° *Cours supérieur de Langue ;* 2° *Cours de Littérature française contemporaine ;* 3° *Cours spéciaux de Perfectionnement ;* 4° *Professorat,* C. A. P. E. S. lettres modernes mention « Étranger ».

1er *juillet-14 août :* session d'été (pour étrangers) : 1° Cours de Littérature française contemporaine ; 2° Cours supérieur de Langue française ; 3° Enseignement de la Langue.

Renseignements. — La *brochure* donnant tous les détails des cours, notamment les renseignements concernant le C. A. P. E. S. lettres modernes mention « Étranger », est donnée sur simple demande :

Soit au Bureau des Renseignements Universitaires, à la Sorbonne, galerie Richelieu ;

Soit au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (cour de la Sorbonne) ;

Soit au Secrétariat de l'École Supérieure, Sorbonne, 46, rue Saint-Jacques.

Pour toute correspondance ou renseignements complémentaires, s'adresser à Mme LANSON-MARIN, Secrétaire générale. (Tél. : Odéon 24-13.)

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Directeur : M. le professeur R. FLACELIÈRE

(*Secrétariat :* Tél. : Odéon 24-13, poste 464)

(*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, 17, rue de la Sorbonne, Paris (Ve))

L'Institut groupe des étudiants qui se destinent à l'Enseignement des Lettres dans les lycées, collèges classiques et modernes, collèges techniques, écoles nationales professionnelles, écoles normales primaires. Ces étudiants ont la qualité d'élèves-professeurs, s'engagent à servir dans l'Enseignement public pendant dix ans au moins (à compter de la date d'admission à l'I. P. E. S.), reçoivent un traitement (des règlements fixent les indemnités qui s'ajoutent à ce traitement et les retenues qui doivent y être imputées).

Les candidats doivent réunir les conditions exigées par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 (statut général des fonctionnaires), c'est-à-dire :

— être de nationalité française ou la posséder depuis 5 ans au moins ;

— jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;

— être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée, et notamment, avoir obtenu, le cas échéant, une autorisation de sursis ;

— être régulièrement inscrits dans la Faculté où ils déposent leur candidature ;

— remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, être reconnus indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse ou mentale, etc., ou être reconnus définitivement guéris.

Les élèves-professeurs sont nommés soit à la suite du concours d'entrée propre à l'I. P. E. S., soit à la suite de leur admissibilité à l'un des concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures.

Les épreuves du concours d'entrée propre à l'I. P. E. S. sont les mêmes que les épreuves du certificat d'Études Littéraires générales.

Tout candidat déclaré admis à l'I. P. E. S. obtient, par là même, le certificat d'Études Littéraires générales.

Un candidat auquel son rang ne permet pas d'être déclaré admis à l'I. P. E. S. peut être déclaré titulaire du C. E. L. G., s'il a obtenu la moyenne suffisante.

Les dates d'inscription au concours d'entrée à l'I.P.E.S. sont celles du Certificat d'Études Littéraires générales.

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ OU ORGANISMES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'AMÉRIQUE LATINE
(Voir p. 256)

INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE
(Voir p. 258)

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CHINOISES
(Voir p. 260)

COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE
(Voir p. 287)

INSTITUT D'ETHNOLOGIE
(Voir p. 264)

INSTITUT DE FILMOLOGIE
(Voir p. 266)

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE
(Voir p. 266)

INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES
(Voir p. 267)

INSTITUT D'ÉTUDES BYZANTINES ET NÉO-HELLÉNIQUES
(Voir p. 267)

INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES
(Voir p. 267)

INSTITUT D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
(Voir p. 268)

INSTITUT DE CIVILISATION INDIENNE
(Voir p. 268)

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS
(Voir p. 269)

INSTITUT D'ÉTUDES IRANIENNES
(Voir p. 270)

INSTITUT D'ÉTUDES ISLAMIQUES ET CENTRE D'ÉTUDES DE L'ORIENT CONTEMPORAIN
(Voir p. 270)

INSTITUT D'ÉTUDES JAPONAISES
(Voir p. 271)

INSTITUT DE MUSICOLOGIE
(Voir p. 272)

CENTRE DES HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES
(Voir p. 256)

INSTITUT DE PHONÉTIQUE
(Voir p. 273)

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
(Voir p. 274)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
(Voir p. 275)

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
(Voir p. 277)

INSTITUT D'ÉTUDES SCANDINAVES
(Voir p. 279)

INSTITUT D'ÉTUDES SÉMITIQUES
(Voir p. 280)

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
(Voir p. 281)

INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
(Voir p. 282)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 283)

CENTRE D'ÉTUDES TURQUES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
(Voir p. 284)

INSTITUT D'URBANISME
(Voir p. 285)

INSCRIPTIONS (1)
EXAMENS ET DIPLOMES

GRADES ET DIPLÔMES D'ÉTAT

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines délivre après examens des Certificats d'Études Supérieures correspondant aux matières enseignées par elle.

LISTE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LETTRES DÉLIVRÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — *Certificats d'Études Supérieures de Philosophie*

Histoire générale de la philosophie. — Psychologie. — Philosophie générale et logique. — Morale et sociologie. — Histoire et philosophie des sciences. — Sociologie générale. — Esthétique et sciences de l'art. — Psychologie de l'enfant et de l'adolescent. — Psychologie sociale. — Pédagogie.

II. — *Certificats d'Études Supérieures de Lettres*

Études grecques. — Études byzantines et néo-helléniques. — Études latines. — Littérature française. — Grammaire et philologie. — Grammaire et philologie françaises. — Grammaire comparée des langues classiques. — Grammaire comparée des langues romanes. — Philologie romane. — Grammaire comparée des langues indo-européennes modernes. — Linguistique générale. — Phonétique. — Langues sémitiques anciennes.

III. — *Certificats d'Études Supérieures d'Histoire et Géographie*

Histoire ancienne. — Ethnologie. — Histoire du Moyen Age. — Histoire moderne et contemporaine. — Histoire économique. — Histoire des religions. — Histoire de l'art antique. — Histoire de l'art du Moyen Age. — Histoire de l'art moderne. — Histoire de

(1) Cf. p. 25.

la musique. — Histoire de la colonisation. — Histoire et Civilisation arabes. — Civilisation iranienne. — Civilisation chinoise. — Civilisation japonaise. — Géographie. — Géographie générale. — Géographie régionale. — Géographie économique. — Géographie coloniale. — Cartographie. — Histoire ancienne et médiévale. — Démographie. — Islamologie.

IV. — *Certificats d'Études Supérieures de Langues Vivantes* (1)

(Les langues vivantes à choisir pour les certificats dits d'Enseignement sont : ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, RUSSE.)

Littérature étrangère. — Philologie. — Études pratiques. — Lettres étrangères. — Philologie scandinave. — Langues et littératures scandinaves modernes. — Langue et littérature provençales. — Études brésiliennes. — Études indiennes. — Philologie et littérature roumaines. — Études roumaines. — Littérature comparée. — Littératures modernes comparées. — Littérature et Civilisation américaines. — Civilisation iranienne. — Études néerlandaises. — Littérature et Civilisation latino-américaines.

Avis important. — *L'inscription à la Faculté* pour suivre les cours, conférences et travaux pratiques en vue d'un ou plusieurs certificats NE DISPENSE PAS DE L'INSCRIPTION AUX EXAMENS (du 1er mars au 15 avril, pour la session de juin, du 1er au 31 juillet pour la session d'octobre).

Ces deux opérations sont distinctes.

EXAMENS

Les examens comprennent des épreuves écrites et des épreuves orales. L'épreuve ou les épreuves écrites déterminent l'admissibilité. L'admissibilité est valable pour la session où elle est acquise et une parmi les trois sessions qui suivront celle où le candidat a été déclaré admissible.

Ils ont lieu deux fois par an en juin et en octobre. Un étudiant ne peut se présenter aux épreuves écrites de plus de deux Certificats d'Études Supérieures lors de la même session. Pour subir ces examens, les étudiants doivent se faire inscrire du 1er mars au 15 avril pour la première session, du 1er juillet au 31 juillet pour la deuxième session. Les inscriptions par correspondance sont acceptées aux mêmes dates. (Les anciens admissibles doivent remplir les mêmes formalités.)

Il est fait une demande sur imprimé spécial fourni par le Secrétariat pour chaque certificat postulé.

(1) Tout candidat admissible aux épreuves orales d'un Certificat d'Études Pratiques portant sur l'une des langues étrangères indiquées ci-après doit subir une interrogation sur une seconde langue vivante.

La demande d'inscription peut être faite par correspondance. Elle devra être accompagnée d'une note indiquant les Certificats d'Études Supérieures déjà obtenus, la date et le numéro de quittance de chaque inscription (p. 5 du livret universitaire), et d'une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat (pour l'envoi des bulletins de versement).

LICENCE

Le diplôme de Licencié ès Lettres est délivré aux candidats qui justifient :

1° D'un diplôme de Bachelier ou de l'un des titres reconnus équivalents ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes, délivré par les Facultés des Lettres dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale ;

3° De 4 certificats d'études supérieures, sous réserve de certaines incompatibilités (voir p. 196 et suivantes).

A l'issue de la première année de scolarité, les candidats à la Licence ès Lettres ne pourront postuler que le Certificat d'Études Littéraires Générales. Ils ne pourront postuler plus de deux Certificats d'Études Supérieures à l'issue de l'année scolaire suivant leur admission au Certificat d'Études Littéraires Générales ou du titre qui les en dispense.

Le diplôme est délivré en même temps que le dernier certificat.

Pour obtenir le diplôme de Licencié ès Lettres, les candidats doivent subir une épreuve orale de langue vivante étrangère (1). Cette épreuve consiste en une traduction d'un texte tiré d'un ouvrage ou d'un article de revue se rapportant à l'ordre d'études du candidat. Elle est notée de 0 à 20 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire. Les candidats doivent l'avoir subie avec succès pour pouvoir se présenter à leur troisième certificat d'Études Supérieures.

Sont dispensés de cette épreuve, les candidats ayant subi une épreuve écrite de langue vivante étrangère au certificat d'Études Littéraires Générales.

Les sessions d'examen pour le Certificat d'Études Littéraires Générales et pour les Certificats d'Études Supérieures ont lieu deux fois par an : à la fin des cours et à la rentrée.

Seront admis de plein droit à poursuivre leurs études suivant le régime antérieur au présent décret, les étudiants pourvus de 4 inscriptions non périmées antérieurement à l'année 1948-1949.

(1) La liste dressée par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris comprend toutes les langues enseignées à la Faculté, c'est-à-dire : anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, roumain, russe, arabe, norvégien, suédois, danois, hollandais, grec moderne.

La scolarité normale pour toute licence est de trois années donnant lieu à une inscription chaque année.

Les Certificats d'Études Supérieures peuvent être obtenus par les candidats dans l'ordre de leur choix.

INCOMPATIBILITÉS

Dans le nombre des Certificats prescrits pour une Licence délivrée par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, on ne peut faire entrer à la fois deux Certificats inscrits dans un même groupe de la liste ci-après :

Série A. — Philosophie

I. *Histoire générale de la philosophie :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Histoire des doctrines philosophiques : Bordeaux.
Histoire de la philosophie ancienne : Poitiers.
Histoire de la philosophie moderne : Paris, Poitiers, Rennes.

II. *Histoire de la philosophie dans ses rapports avec les Sciences :* Paris.
Logique et philosophie scientifiques : Bordeaux.

III. *Psychologie :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

IV. *Psychologie de l'enfant et pédagogie :* Aix, Alger, Clermont, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

V. *Psychosociologie de l'homme au travail :* Lille.
Psychologie de la vie sociale : Aix, Alger, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

VI. *Philosophie générale et logique :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Philosophie générale : Bordeaux.

VII. *Esthétique :* Aix, Lyon.
Esthétique et sciences de l'Art : Paris.

VIII. *Morale et Sociologie :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Morale et histoire des idées morales : Bordeaux.
Sociologie : Bordeaux, Paris.

IX. *Pédagogie :* Bordeaux.

SÉRIE B. — LETTRES

I. *Études grecques :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

II. *Études byzantines et néo-helléniques :* Paris.
Grec moderne : Montpellier.

III. *Études latines :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

IV. *Études littéraires classiques :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Littérature française : toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

V. *Études médiévales françaises :* Clermont.
Études médiévales françaises (section littéraire) : Grenoble.
Langue et littérature françaises du Moyen Age : Lyon, Rennes.
Littérature française du Moyen Age : Strasbourg.

VI. *Études françaises modernes :* Lille, Lyon.
Littérature française moderne : Nancy.
Études sur la Renaissance française : Poitiers.
Littérature française classique : Strasbourg.
Littérature française du XIX^e siècle : Strasbourg.

VII. *Philologie française :* Alger, Besançon.
Grammaire et Philologie françaises : Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Langue française : Dijon.
Histoire de la langue française : Lyon.

VIII. *Études romanes :* Montpellier.
Philologie romane : Paris, Bordeaux.
Grammaire comparée des langues romanes : Paris.
Linguistique romane : Strasbourg.
Histoire comparée des littératures romanes au Moyen Age : Strasbourg.

IX. *Grammaire et philologie :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Grammaire comparée des langues classiques : Paris.

X. *Grammaire comparée des langues indo-européennes :* Bordeaux, Lyon.
Grammaire comparée des langues indo-européennes modernes : Paris.

XI. *Linguistique :* Montpellier.
Linguistique générale : Paris.
Linguistique et grammaire comparée : Strasbourg.

XII. *Phonétique :* Grenoble, Lille, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg.
Phonétique et grammaire du vieux français : Besançon.

XIII. *Langues et littératures celtiques :* Rennes.

XIV. *Langue et littérature sanscrites :* Strasbourg.
Études indiennes : Lyon, Paris.

XV. *Langues sémitiques :* Alger.
Langues sémitiques anciennes : Paris.
Assyriologie : Strasbourg.

SÉRIE C. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

I. *Histoire ancienne :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Histoire ancienne de l'Afrique du Nord : Alger.
Civilisation ancienne : Nancy.
Histoire ancienne et médiévale : toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

II. *Ethnographie et archéologie préhistorique de l'Afrique du Nord :* Alger.
Ethnologie : Lyon, Paris.
Ethnologie : Faculté des Sciences de Paris (équivalence d'un certificat).
Préhistoire : Montpellier.
Archéologie préhistorique : Toulouse.

III. *Institutions grecques et romaines :* Bordeaux, Lille.
Antiquités classiques : Clermont.
Antiquités nationales : Lyon, Strasbourg.
Antiquités grecques : Montpellier.
Antiquités romaines : Montpellier.
Antiquités et Institutions classiques : Poitiers.
Histoire et archéologie de la Syrie et de la Phénicie (époques gréco-romaine et byzantines) : Lyon.

IV. *Archéologie et épigraphie grecques :* Bordeaux.
Épigraphies grecque et latine et papyrologie : Lille.
Papyrologie : Strasbourg.

V. *Histoire du Moyen Age :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Études médiévales françaises (section historique) : Grenoble.
Études médiévales : Montpellier.
Civilisation du Moyen Age : Nancy.
Études supérieures médiévales : Rennes.
Histoire de France : Strasbourg, Lille.
Histoire ancienne et médiévale : toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

VI. *Histoire moderne et contemporaine :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Histoire contemporaine de l'Afrique du Nord : Alger.
Histoire des temps modernes : Strasbourg.
Histoire contemporaine : Strasbourg.
Histoire de France : Strasbourg.

VII. *Histoire économique :* Paris.
Histoire économique et sociale : Strasbourg.

VIII. *Histoire du christianisme :* Aix, Bordeaux, Montpellier, Strasbourg.
Histoire des religions : Lille, Paris, Strasbourg.

IX. *Histoire de l'art :* Alger, Caen, Montpellier, Rennes.
Archéologie et histoire de l'art : Nancy.
Histoire de l'art antique : Bordeaux, Dijon, Lyon, Nancy, Lille, Paris, Strasbourg.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Archéologie et histoire de l'art de l'Est européen : Strasbourg.
Histoire de l'art antique et des antiquités de la Grèce et de Rome : Toulouse.
Histoire de l'art français : Lille.
Archéologie classique : Nancy.

X. *Histoire de l'art :* Alger, Caen, Lille, Montpellier, Rennes.
Archéologie et histoire de l'art : Nancy.
Histoire de l'art du Moyen Age : Bordeaux, Clermont, Dijon, Lyon, Nancy, Paris, Strasbourg.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Archéologie et histoire de l'art de l'Est européen : Strasbourg.
Archéologie du Moyen Age et histoire de l'art moderne : Toulouse.

XI. *Histoire de l'art :* Alger, Caen, Lille, Montpellier, Rennes.
Archéologie et histoire de l'art : Nancy.
Histoire de l'art moderne et contemporain : Clermont.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Histoire de l'art moderne : Dijon, Lyon, Nancy, Paris, Strasbourg.
Archéologie du Moyen Age et histoire de l'art moderne : Toulouse.

XII. *Histoire de la musique :* Paris.
Histoire de la musique ancienne : Strasbourg.
Histoire de la musique moderne : Strasbourg.

XIII. *Histoire de la Provence :* Aix.
Langue et littérature provençales : Aix, Paris.

Histoire de l'art français et moderne dans ses contacts avec les arts en Bourgogne, en Suisse, en Allemagne du Sud et en Autriche : Besançon.
Études littéraires et historiques helvétiques et comtoises : Besançon.
Études régionales (Sud-Ouest de la France, mentions : 1° Langues et littératures : 2° Histoire) : Bordeaux.
Histoire de Normandie : Caen.
Archéologie, art et histoire de la Bourgogne : Dijon.
Philologie picarde et wallonne ancienne et moderne : Lille.
Histoire régionale de l'art : Lille.
Histoire régionale (Nord de la France, Belgique, Pays-Bas) : Lille.
Histoire du Languedoc : Montpellier.
Études provençales : Montpellier.
Études catalanes : Montpellier.
Études languedociennes : Montpellier.
Histoire régionale (Ouest de la France) : Poitiers.
Histoire de la Bretagne : Rennes.
Histoire d'Alsace : Strasbourg.
Études méridionales (mentions : lettres, philologie, histoire, archéologie méridionale et histoire de l'art) : Toulouse.
Études lorraines : Nancy.

XIV. *Études berbères :* Alger.

XV. *Histoire et civilisation des pays musulmans d'Occident :* Alger.
Études de l'Orient musulman : Alger.
Études arabes : Bordeaux.
Civilisations musulmanes : Bordeaux.
Histoire de l'Orient arabe : Lyon.
Égyptologie : Lyon, Strasbourg.
Histoire et civilisation arabes : Paris.
Civilisation iranienne : Paris.
Islamologie : Paris.

XVI. *Langues et littératures de l'Extrême-Orient :* Lyon.
Civilisations de l'Extrême-Orient : Lyon.
Civilisation chinoise : Paris.
Civilisation japonaise : Paris.

XVII. *Histoire de la colonisation :* Paris.
Histoire et Géographie coloniales : Lyon.
Histoire de la colonisation française et étrangère : Bordeaux, Lille.

XVIII. *Géographie générale :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

Géographie physique : Facultés des Sciences de Dijon, Lille, Lyon, Paris (équivalence d'un certificat).
Géographie physique : Rennes, Strasbourg.

XIX. *Géographie humaine :* Clermont, Rennes, Strasbourg.
Géographie économique : Lyon, Paris.
Histoire économique et géographie humaine : Montpellier.

XX. *Géographie de l'Afrique du Nord :* Alger.
Études coloniales : Bordeaux.
Géographie de la France d'Outre-Mer et des régions tropicales : Aix, Bordeaux, Lille, Paris.
Histoire et Géographie coloniales : Lyon.

XXI. *Géographie régionale :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Géographie physique et économique du Jura : Besançon.
Géographie régionale du Massif Central : Clermont.
Géographie alpine : Grenoble.
Géographie régionale (Nord de la France, Belgique et Pays-Bas) : Lille.
Géographie de la France : Lille.
Géographie régionale (Bassin du Rhône) : Lyon.
Géographie régionale (Ouest de la France) : Poitiers.
Géographie régionale de l'Ouest de la France : Rennes.
Géographie du Proche et du Moyen-Orient : Lyon.

XXII. *Cartographie :* Besançon, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg.

XXIII. *Démographie.*

Série D. — Langues vivantes

I. *Littérature allemande :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Lettres étrangères (langue principale : allemand) : Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse.

II. *Littérature anglaise :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Études anglaises modernes : Strasbourg.
Lettres étrangères (langue vivante principale : anglais) : Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse.

III. *Littérature espagnole :* Alger, Bordeaux, Clermont, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Lettres étrangères (langue vivante principale : espagnol) : Alger, Bordeaux, Clermont, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse.

IV. *Littérature italienne :* Aix, Bordeaux, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Strasbourg, Toulouse.

Langue et littérature italiennes : Rennes.

Lettres étrangères (langue vivante principale : italien) : Aix, Bordeaux, Clermont, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy, Paris, Toulouse.

V. *Littérature russe :* Bordeaux, Clermont, Lille, Lyon, Paris, Strasbourg.

Lettres étrangères (langue vivante principale : russe) : Bordeaux, Clermont, Lille, Lyon, Paris.

VI. *Littérature polonaise :* Lille.

Lettres étrangères (langue vivante principale : polonais) : Lille.

VII. *Littérature arabe :* Alger, Bordeaux, Lyon, Paris, Strasbourg.

Lettres étrangères (langue vivante principale : arabe) : Bordeaux, Lyon, Paris.

VIII. *Philologie allemande :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

IX. *Philologie anglaise :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

X. *Philologie espagnole :* Aix, Alger, Bordeaux, Clermont, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

XI. *Philologie italienne :* Aix, Clermont, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

XII. *Philologie russe :* Bordeaux, Clermont, Lille, Lyon, Paris, Strasbourg.

XIII. *Philologie polonaise :* Lille, Nancy.

Philologie slave (mention polonais) : Strasbourg.

XIV. *Philologie arabe :* Alger, Bordeaux, Lyon, Paris, Strasbourg.

XIV *bis. Grammaire et philologie celtiques :* Rennes.

XV. *Études pratiques d'Allemand :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

Études pratiques d'Anglais : toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.

Études pratiques d'Espagnol : Aix, Alger, Bordeaux, Clermont, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Études pratiques d'Italien : Aix, Bordeaux, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Nancy, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Études pratiques de Russe : Bordeaux, Clermont, Dijon, Lille, Paris, Strasbourg.

Études russes : Bordeaux.
Études roumaines : Paris.
Études polonaises : Bordeaux.
Études tchèques : Bordeaux.
Études hispaniques : Bordeaux.
Études germaniques : Bordeaux.
Études pratiques de polonais : Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Toulouse.
Études pratiques de tchèque : Dijon, Lille, Lyon, Strasbourg.
Études pratiques d'arabe : Lyon, Paris, Strasbourg.
Études pratiques de portugais : Montpellier, Paris, Poitiers, Toulouse.
Études portugaises et brésiliennes : Montpellier.
Lettres étrangères (langue vivante principale : allemand ou anglais ou arabe ou espagnol ou italien ou polonais ou portugais ou russe) : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse.

XVI. *Langue et littérature étrangères du Moyen Age (Allemagne, Angleterre, Italie) :* Lyon.

XVII. *Littérature comparée (mentions française et allemande, française et anglaise) :* Aix.
Littératures comparées : Bordeaux.
Littérature comparée : Besançon, Lille, Lyon, Paris.
Littératures modernes comparées : Paris, Strasbourg.

XVIII. *Études pratiques d'anglais :* toutes les Facultés des Lettres et Sc. H.
Études anglaises modernes : Strasbourg.

XX. *Langues et littératures scandinaves :* Nancy.
Langues et littératures scandinaves modernes (mentions : danois, suédois, rikamaal norvégien, landamaal norvégien, islandais) : Paris.

XXI. *Philologie scandinave :* Paris.

XXII. *Littérature portugaise :* Paris, Poitiers, Toulouse.
Lettres étrangères (langue vivante principale : portugais) : Paris, Poitiers, Toulouse.
Études brésiliennes : Paris.

XXIII. *Études portugaises et brésiliennes :* Montpellier.

XXIV. *Philologie roumaine et littérature roumaine :* Paris.

XXV. *Philologie slave (mentions : polonais, serbo-croate, bulgare) :* Strasbourg.

XXVI. *Arménien :* Strasbourg.

XXVII. *Iranien :* Strasbourg.

XXVIII. *Littérature tchèque :* Strasbourg.
XXIX. *Philologie tchèque :* Strasbourg.
XXX. *Philologie portugaise :* Paris, Poitiers, Toulouse.
XXXI. *Études néerlandaises :* Paris, Strasbourg.
XXXIII. *Catalan :* Toulouse.
XXXIV. *Littérature et civilisation latino-américaines :* Paris.
XXXV. *Littérature serbo-croate :* Bordeaux.

***

Il y a deux sortes de LICENCES, *l'une* LIBRE, *l'autre dite d'*ENSEIGNEMENT, *exigée des candidats qui se destinent au professorat de l'Enseignement secondaire.*

Toutes deux sont des Licences ès Lettres et se composent du Certificat d'Études Littéraires Générales et d'au moins 4 certificats.

Examen spécial d'entrée dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines

(conférant la dispense du Baccalauréat)

Prévu par le décret du 27 novembre 1956, cet examen dispense du Baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, en vue de la Licence et des autres titres pour lesquels le Baccalauréat est exigé, les candidats qui l'ont subi avec succès et qui remplissent les conditions suivantes :

1° Être âgé de 21 ans au moins au 1er janvier de l'année où ils se présentent ; toutefois, s'ils se sont présentés aux épreuves du Baccalauréat, ils devront être âgés de 25 ans au moins au 1er janvier de l'année où ils se présentent. Aucune dispense d'âge n'est prévue. 2° Être de nationalité française : toutefois, les dispositions du décret du 27 novembre 1956 sont applicables aux candidats de nationalité vietnamienne, tunisienne, marocaine, laotienne et cambodgienne. Les candidats doivent se présenter dans l'Académie de leur lieu de résidence.

ÉPREUVES DE L'EXAMEN

Épreuves orales : 1° une conversation entre le jury et le candidat portant sur les études et activités antérieures ainsi que sur les projets du candidat et destinée à vérifier ses aptitudes et ses connaissances (coefficient : 2) ; 2° une explication (destinée à éprouver la vocation et les aptitudes du candidat) d'un texte ou de documents se rapportant à l'une des spécialités énumérées ci-après et choisie par le candidat (coefficient : 1) :

— Littérature française, Langues et Littératures modernes, Philosophie, Préhistoire et Archéologie, Histoire de l'Art, Histoire (programme de la série philosophie du Baccalauréat), Géographie.

Épreuves écrites : 1° une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 3 ; 2 sujets au choix) ; 2° une version de langue ancienne ou de langue vivante étrangère au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 2) ; 3° une composition de philosophie (portant sur le programme de la série Sciences expérimentales du Baccalauréat) (durée : 3 heures ; coefficient : 2 ; 2 sujets au choix) ; 4° une composition d'histoire ou une composition de géographie au choix du candidat (programme de la série philosophie du Baccalauréat) (durée : 3 heures ; coefficient : 2 ; 2 sujets au choix).

Les candidats ont à choisir pour la 2e épreuve écrite et pour la 2e épreuve orale (Langues et Littératures classiques, Langues et Littératures modernes) entre les langues suivantes : grec ancien, latin, allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais, russe. L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé pour l'épreuve écrite.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves écrites s'il n'a obtenu au moins 30 points aux épreuves orales. Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir au moins 120 points pour l'ensemble des épreuves orales et écrites. Toutefois, toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

L'admissibilité aux épreuves écrites n'est valable que pour la session au cours de laquelle elle a été acquise. Il n'y a qu'une session d'examen par an, au courant du mois de mai. Après deux échecs à l'examen, le candidat ne peut plus être admis à s'y présenter.

Les inscriptions sont reçues du 15 mars au 15 avril au Secrétariat de la Faculté, Salle 6, Galerie Rollin, où les candidats trouveront à leur disposition les chemises-dossiers comportant toutes indications concernant les pièces à fournir.

Il n'existe pas à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de cours préparant à cet examen.

Certificat d'Études littéraires générales
(Propédeutique)

Le Certificat d'Études Littéraires Générales, *section classique ou moderne*, ouvre l'accès aux Licences d'enseignement ou aux Licences libres.

ÉPREUVES

Le Certificat d'Études Littéraires Générales comporte dans chacune de ses sections (classique ou moderne), les trois seules épreuves écrites suivantes :

1° *Études Littéraires Générales Classiques :*

a) Composition française (durée : 4 heures ; coefficient : 2) ;

b) Version latine ou grecque, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

c) Version grecque ou version de langue allemande ou anglaise ou arabe ou espagnole ou italienne ou portugaise ou russe, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ; ou composition d'histoire ou composition de géographie (durée : 4 heures ; coefficient : 1).

— Pourront seuls choisir la version grecque comme troisième épreuve les candidats ayant choisi la version latine comme deuxième épreuve.

2° *Études Littéraires Générales Modernes :*

a) Composition française (durée : 4 heures ; coefficient : 2) ;

b) Thème (1) allemand ou anglais ou arabe ou espagnol ou italien ou portugais ou russe, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

c) Version (1) de deuxième langue vivante étrangère (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

Ou composition d'histoire ou composition de géographie (durée : 4 heures ; coefficient : 1).

— La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. A l'épreuve de composition française, une note égale ou inférieure à 6 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci. Aux autres épreuves une note égale ou inférieure à 3 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci.

— Pour l'épreuve de composition française du Certificat d'Études Littéraires Classiques ou Modernes, il sera proposé au choix du candidat trois sujets d'ordre général, un de caractère littéraire, un de caractère philosophique et un de caractère historique.

— La composition d'histoire du Certificat d'Études Littéraires Générales portera sur un ensemble de questions figurant au programme du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure et approuvé par le Ministre de l'Éducation Nationale, sur la proposition de chaque Faculté après l'avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente.

Les candidats qui prendront comme épreuve *c)* de la section

(1) (*Arrêté du 14 février* 1953) « Les candidats originaires du Viet-Nam, du Laos, du Cambodge et de Madagascar peuvent, lorsqu'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, être autorisés par le Doyen à choisir leur langue maternelle au Certificat d'Études Littéraires Générales Modernes, soit pour l'épreuve de version, soit pour l'épreuve de thème. Dans ce dernier cas, ils doivent choisir comme troisième épreuve la composition d'histoire ou celle de géographie et subir l'épreuve orale prévue à l'article 11 du décret du 20 septembre 1920, modifié par le décret du 9 août 1948. Leur choix ne peut porter, pour cette dernière épreuve, que sur l'une des langues allemande, anglaise, arabe, espagnole, italienne, portugaise ou russe. »

moderne la version de deuxième langue vivante devront choisir cette deuxième langue dans un groupe linguistique différent de la langue de l'épreuve *b)*. Il est rappelé que ces groupes linguistiques s'établissent ainsi :

1° Allemand ; 2° Anglais ; 3° Arabe ; 4° Espagnol, Italien et Portugais ; 5° Russe.

Le quatrième échec au Certificat d'Études Littéraires Générales interdit à l'étudiant de s'y représenter, devant quelque Faculté que ce soit, ou d'en obtenir l'équivalence.

SCOLARITÉ

L'horaire des cours, conférences et travaux pratiques est fixé au début de chaque année scolaire. Les cours commencent dans la deuxième quinzaine d'octobre.

L'assiduité aux cours et travaux pratiques est obligatoire ; des dispenses d'assiduité sont exceptionnellement accordées pour tout ou partie des cours et travaux. Pour les étudiants boursiers de l'État, cette assiduité est l'objet d'un contrôle spécial du Secrétariat de la Faculté.

Le programme des épreuves du Certificat d'Études Littéraires Générales, à l'exception des compositions d'histoire ou de géographie (3e épreuve), n'est pas délimité.

MESURES SPÉCIALES

1° Étudiants bénéficiaires du régime antérieur au décret du 9 août 1948.

Les candidats à la Licence d'enseignement de *Philosophie* ou de *Langues vivantes* qui ont commencé leurs études sous l'ancien régime et désirent opter pour le nouveau régime, c'est-à-dire qui sollicitent l'autorisation de ne pas subir les épreuves du *Certificat d'Études Littéraires Classiques*, peuvent le remplacer par le *Certificat d'Études Littéraires Générales* classiques ou modernes.

Les candidats à la Licence d'Enseignement de *Philosophie* possédant un titre qui les dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales sont déclarés Licenciés d'Enseignement de Philosophie lorsqu'ils sont titulaires des 4 Certificats d'Études Supérieures suivants : *Histoire générale de la Philosophie, Philosophie générale et logique, Psychologie, Morale et Sociologie.*

Les candidats à une Licence d'Enseignement de *Langues vivantes*, qui ont commencé leurs études avant l'institution du Certificat d'Études Littéraires Générales et sollicitent l'autorisation d'opter pour le nouveau régime, s'ils possèdent un titre qui les dispense du

Certificat d'Études Littéraires Générales, sont déclarés Licenciés d'Enseignement avec les 3 Certificats de *Littérature*, *Philologie* et *Études pratiques* et l'un des Certificats suivants : Études grecques, ou Études latines, ou Littérature française, ou Grammaire et philologie, ou Grammaire et philologie françaises, ou Littérature comparée, ou Littérature, ou Philologie d'une deuxième langue vivante étrangère (1), ou Linguistique générale, ou Langues et Littératures scandinaves, ou Littérature et Civilisation américaines, ou Études néerlandaises, ou Littérature et Civilisation latino-américaines, ou Grammaire et Philologie celtiques.

Les candidats qui ne justifient pas d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales doivent subir les épreuves de la section classique ou de la section moderne du Certificat d'Études Littéraires Générales s'ils ne veulent pas subir les épreuves du *Certificat d'Études Littéraires Classiques* (cf. le premier alinéa de ce titre).

2° Étudiants candidats à une Licence d'Enseignement de Langues Romanes.

Les candidats à la Licence d'Enseignement de Langues Romanes qui ont choisi la section moderne du Certificat d'Études Littéraires Générales ou la version grecque comme deuxième épreuve à la section classique du Certificat d'Études Littéraires Générales et qui n'optent pas par la suite pour le Certificat d'Études Latines doivent subir, outre les 4 Certificats d'Études Supérieures exigés, une épreuve de latin qui est la version latine du Certificat d'Études Littéraires Générales, et obtenir à cette épreuve au moins 10/20.

DISPENSE DU CERTIFICAT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES GÉNÉRALES

Sont admis en dispense, en vue de la Licence ès Lettres, du Certificat d'Études Littéraires Générales (classiques ou modernes) :

1° L'admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée à l'une des écoles suivantes :

— École Normale Supérieure (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de Sèvres (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de Saint-Cloud (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses (section des Lettres) ;

— École Normale Supérieure de l'Enseignement technique (section des Lettres) ;

— École Nationale des Chartes.

2° Un diplôme d'État de Licencié ou de Docteur ;

3° Le diplôme d'État de Pharmacien ;

(1) Ce certificat de Philologie d'une deuxième langue vivante étrangère doit être choisi parmi les 7 langues vivantes suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe, portugais.

4° Le diplôme d'État de Docteur vétérinaire ;

5° Le diplôme de Bachelier en Droit ;

6° L'admission à l'examen subi à la fin de la deuxième année d'études dans les Instituts d'Études Politiques ;

7° Le diplôme de Bachelier ou de Licencié en Théologie protestante obtenu devant la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg ;

8° Le diplôme de Bachelier ou de Licencié en Théologie catholique obtenu devant la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg ;

9° Le titre d'Agrégé de l'enseignement du second degré ;

10° Le Certificat d'Aptitude à l'Inspection des Écoles Primaires et à la direction des Écoles Normales ;

11° Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles Normales et des Collèges Modernes (anciennes Écoles Primaires Supérieures) (2e partie, ordre des Lettres) ;

12° Certificat d'Aptitude au Professorat lettres-langues vivantes (2e partie) des Collèges techniques (anciennes Écoles Pratiques de Commerce et d'Industrie) ;

13° Certificat d'Aptitude au Professorat à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral (2e partie) (*J. O.*, 25-2-58).

14° Le diplôme de licencié en psychologie.

15° L'admission à l'école de Saint-Cyr (option histoire et géographie ou option langues) à partir du concours de l'année 1956.

16° École des Langues Orientales. En sont aussi dispensés : *a)* Les élèves titulaires du Baccalauréat à leur entrée à cette École, qui ont été admis à l'examen de 2e année ; *b)* Les candidats admis à l'examen de 2e année qui étaient titulaires, lors de leur entrée à cette École, d'un titre admis en équivalence du Baccalauréat en vue de la Licence en Droit ou ès Lettres. Pour ces deux sortes de candidats, l'épreuve orale de langue vivante étrangère (obligatoire pour obtenir la Licence ès Lettres) ne peut porter sur une langue vivante étrangère choisie en vue du diplôme de l'École ;

17° La dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales peut être accordée aux candidats ayant accompli dans l'enseignement public au moins deux années scolaires complètes dans une classe de première supérieure, ou dans une classe préparatoire à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud (section des Lettres), ou à l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses (section des Lettres), ou à l'École Normale Supérieure de l'Enseignement technique (section des Lettres), sur demande écrite accompagnée d'un certificat de scolarité et d'un relevé des notes trimestrielles ;

18° Sont dispensés du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence de Psychologie :

les étudiants ayant obtenu l'un des Certificats d'Études Supérieures préparatoires à la Licence ès sciences ou justifiant d'un titre admis en équivalence de l'un de ces trois certificats ;

les étudiants ayant obtenu un Certificat d'Études Supérieures de Sciences, à l'exception du Certificat de psycho-physiologie.

En aucun cas, la dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales n'est accordée aux étudiants ayant subi quatre échecs à ce Certificat.

Dérogation aux dispositions précédentes

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les candidats justifiant de deux années au moins d'études ou de recherches depuis l'obtention du titre initial peuvent être autorisés par le Doyen, sur avis favorable de l'Assemblée de la Faculté, à s'inscrire sans justifier du Certificat d'Études Littéraires Générales, en vue de la préparation d'*un seul Certificat* d'Études Supérieures, sous réserve que ce certificat ne figure pas sur la liste des Certificats d'Études Supérieures exigés des aspirants aux fonctions de l'enseignement public du second degré pour lesquelles le grade de Licencié ès Lettres est requis.

Les élèves de l'École Normale Supérieure d'Éducation physique et sportive peuvent être autorisés à s'inscrire sans justifier du Certificat d'Études Littéraires Générales, en vue de la préparation de 2 *Certificats* d'Études Supérieures portant sur la Psychologie. Ces candidats, lorsqu'ils seront titulaires de ces deux Certificats et du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation physique et sportive, pourront poursuivre leurs études en vue de la Licence ès Lettres sans justifier du Certificat d'Études Littéraires Générales.

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers pourront obtenir la dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales ou de la scolarité afférente à ce certificat dans les conditions fixées par le *décret du 28 sept.* 1948, stipulant « que l'équivalence de 2 certificats au plus pourra être accordée en raison de titres obtenus dans des Facultés étrangères ».

Les étudiants ayant accompli un an au moins d'études et satisfait à des examens dans une Université du British Commonwealth après l'obtention du titre qui a permis l'inscription dans cette Université peuvent obtenir une dispense du C. É. L. G.

Licence ès Lettres (libre)

Elle se compose du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes et de 4 certificats choisis par le candidat dans la liste des certificats délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (voir p. 193 et s.) sous réserve des incompatibilités (voir p. 196 et s.).

Licence ès Lettres d'enseignement

Les aspirants aux fonctions de l'enseignement public du second degré pour lesquelles le grade de Licencié ès Lettres est requis doivent être pourvus, après avoir obtenu le Certificat d'Études Littéraires Classiques ou Modernes, des Certificats d'Études Supérieures ci-après :

I. PHILOSOPHIE. — A) *Histoire générale de la philosophie.* — B) *Psychologie.* — C) *Philosophie générale et logique.* — D) *Morale et sociologie.*

II. LETTRES CLASSIQUES. — A) *Études grecques.* — B) *Études latines.* — C) *Littérature française.* — D) *Grammaire et philologie.*

III. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE :

« Option histoire. — *Histoire ancienne.* — *Histoire du Moyen Age.* — *Histoire moderne et contemporaine.* — *Géographie.*

« Option géographie. — *Géographie générale.* — *Géographie régionale.* — *Histoire moderne et contemporaine.* — *Histoire ancienne et médiévale* (arrêté 13-2-58. *J. O.*, 18-2-58).

(Les candidats (option Géographie) et les postulants à la Licence ès Lettres sont dispensés de l'épreuve pratique du Certificat d'Histoire ancienne ou du Certificat d'Histoire du Moyen Age. Sont astreints à subir cette épreuve tous les candidats qui, ayant obtenu l'un des deux certificats, se présentent à l'autre, quelle que soit la Licence qu'ils postulent.) Les étudiants titulaires avant le 31-12-58 d'un des certificats composant la Licence d'Histoire et de Géographie (option Géographie) sont autorisés à poursuivre leurs études en vue de la Licence ès Lettres, mention Histoire et Géographie, selon le régime antérieur.

IV. — LANGUES VIVANTES (1). — A) *Littérature étrangère.* — B) *Philologie.* — C) *Études pratiques.* — D) *Études latines*, ou *Études grecques*, ou *Littérature française*, ou *Grammaire et philologie*, ou *Grammaire et philologie françaises*, ou *Littérature comparée*, ou *Littérature*, ou *Philologie* d'une 2e langue vivante étrangère (1), ou *Linguistique générale*, ou *Langues et littératures scandinaves* (danois, suédois, riksmaal norvégien, landsmaal (nynorsk), norvégien, islandais), ou *Littérature et civilisation américaines*, ou *Études néerlandaises*, ou *Littérature et civilisation latino-américaines ou grammaire et philologie celtiques.*

V. — LETTRES ET LITTÉRATURES MODERNES. — A) *Littérature française.* — B) *Grammaire et philologie françaises.* — C) *Lettres étran-*

(1) (Les langues vivantes à choisir sont : ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, RUSSE.)

Pour les licences d'enseignement de langues romanes, voir p. 208.

gères. — D) *Littérature comparée*, ou *Phonétique*, ou *Histoire moderne et contemporaine*, ou *Géographie générale*, ou *Philologie* de la langue étrangère vivante principale choisie pour le Certificat de Lettres Étrangères.

Licence de Psychologie

Le diplôme de Licencié ès Lettres, mention Psychologie, est délivré aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier de l'enseignement secondaire ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Lettres ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres ou de l'un des titres prévus par le décret n° 57-500 du 15 avril 1957 ;

3° Des Certificats d'Études Supérieures de Lettres suivants :
Psychologie ;
Psychologie sociale ;
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;

4° Des Certificats d'Études Supérieures de Sciences suivants :
Psycho-physiologie générale ;
Psycho-physiologie comparée.

Les candidats à la Licence de Psychologie ne justifiant pas de l'un des titres exigés pour la Licence ès Sciences sont admis à s'inscrire dans une Faculté des Sciences uniquement en vue des Certificats d'Études Supérieures de Psycho-Physiologie générale et de Psycho-Physiologie comparée, à condition d'avoir obtenu l'un des Certificats d'Études Supérieures de Lettres de la Licence de Psychologie.

Licence d'études des populations d'outre-mer

Le diplôme de Licencié d'études des populations d'outre-mer est délivré aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier de l'enseignement du second degré ou d'un titre admis en dispense du diplôme de Bachelier en vue de la Licence ès Lettres ;

2° De leur inscription dans une Faculté des Lettres et Sciences Humaines et d'une inscription spéciale dans une Faculté de Droit et des Sciences Économiques ;

3° Du Certificat d'Études Littéraires Générales ;

4° Du Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer délivré par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques (Paris-Bordeaux-Dakar) ;

5° Des Certificats d'Études Supérieures de Lettres suivants :
Histoire de la colonisation (Paris-Bordeaux-Lille-Toulouse) ;
Géographie tropicale (toutes Académies) ;
Ethnologie, mention lettres ou sciences (Paris-Lyon-Toulouse-Bordeaux).

Les candidats devront en outre subir l'épreuve orale de langue étrangère prévue par le décret du 20 septembre 1920.

Les candidats à la Licence d'Études de la France d'Outre-Mer ne pourront se présenter au Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer que s'ils ont satisfait aux examens de la première année de la Licence en Droit, ou s'ils sont titulaires de l'attestation d'études juridiques préparatoires délivrée par l'École Nationale de la France d'Outre-Mer dans des conditions arrêtées par accord entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la France d'Outre-Mer.

Licence de Sociologie

Le diplôme de Licencié en Sociologie est délivré par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Lettres ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales classiques ou modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres ;

3° Des Certificats d'Études Supérieures de Sociologie Générale et Psychologie Sociale délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ;

4° Du Certificat d'Économie Politique et Sociale délivré par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques ;

5° De l'un des Certificats d'Études Supérieures d'Ethnologie, de Démographie ou de Géographie humaine délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ou du Certificat d'Études Supérieures d'Ethnologie délivré par les Facultés des Sciences ou de l'un des Certificats délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ou par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques figurant sur une liste établie pour chaque Faculté des Lettres et Sciences Humaines par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale.

Le Certificat prévu au paragraphe 5° ci-dessus n'est pas exigé des candidats titulaires de la Licence ès Lettres d'Enseignement, mention Philosophie ou mention Histoire et Géographie (option Histoire ou option Géographie) ou de la Licence d'Études des populations d'outre-mer.

Sont dispensés du Certificat d'Économie Politique et Sociale les candidats titulaires de la Licence en Droit (section d'Économie Politique) ou d'un diplôme d'Études Supérieures d'Économie politique.

Sont applicables à la Licence de Sociologie les dispositions réglementaires relatives à la Licence ès Lettres qui ne sont pas contraires au présent décret, notamment celles qui concernent l'épreuve orale de langue vivante étrangère.

Licence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

(*Décret du 29 juillet 1958*)

Le diplôme de Licencié d'Histoire de l'Art et d'Archéologie est délivré aux candidats qui, en plus des conditions requises pour l'admission aux examens, justifient :

1° Du Certificat d'Études Littéraires Générales classiques ou modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres, ou du diplôme de l'École du Louvre, ou du C.A.P.E.S. de dessin ;

2° Des Certificats d'Études Supérieures suivants :

a) Histoire de l'Art antique ;

b) Histoire de l'Art du moyen âge ;

c) Histoire de l'Art moderne ;

d) Esthétique ou Histoire comparée des Arts ou Histoire de la Musique ou Antiquités nationales ou Art et Archéologie régionale ou Archéologie préhistorique ou Égyptologie ou Art et Civilisation du Proche-Orient antique, ou Art et Civilisation de Byzance, ou Art et Civilisation de l'Islam, ou Art et Civilisation de l'Inde et de l'Asie du Sud-Est, ou Art et Civilisation de l'Extrême-Orient, ou Art et Civilisation de l'Amérique précolombienne.

Les candidats qui ne sont pas titulaires du Certificat d'Esthétique doivent satisfaire à une épreuve orale portant sur l'esthétique et la science de l'Art. Cette épreuve est notée de 0 à 20 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire. Les candidats doivent l'avoir subie avec succès pour pouvoir se présenter à leur quatrième Certificat d'Études Supérieures.

DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LETTRES

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines délivre :

Un diplôme d'Études Supérieures de Philosophie ;

Un diplôme d'Études Supérieures des Langues classiques ;

Un diplôme d'Études Supérieures de Langues et Littératures étrangères vivantes ;

Un diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ;

Un diplôme d'Études Supérieures de Géographie ;

Un diplôme d'Études Supérieures de Lettres modernes ;

Un diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie.

Seuls les candidats pourvus de la Licence ès Lettres sont admis à se présenter aux Diplômes d'Études Supérieures de Lettres.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent des candidats français ou étrangers peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le ministre de l'Éducation nationale, sur avis favorable de l'Assemblée d'une Faculté des Lettres et Sciences Humaines et du Conseil de l'enseignement supérieur ou de sa section permanente, à subir les épreuves d'un diplôme d'Études Supérieures de Lettres sans justifier de la Licence ès Lettres ou d'un titre reconnu équivalent.

Les candidats doivent être inscrits à la Faculté, avoir subi la visite médicale et satisfaire aux épreuves suivantes :

Observation commune aux divers D. E. S. — Les sujets des mémoires doivent être déposés au Secrétariat de la Faculté avant le 1er novembre qui précède l'année choisie pour cet examen, et les mémoires doivent être remis au Secrétariat (et non aux professeurs) dans la dernière semaine d'avril.

Les candidats admissibles, ajournés ou défaillants aux épreuves orales ou qui, pour une raison majeure, n'auraient pu se présenter au diplôme, doivent accomplir les mêmes formalités pour prendre part à la session de l'année scolaire suivante.

I. — Diplôme d'études supérieures de Philosophie

a) Composition d'un mémoire d'histoire de la philosophie ou de philosophie sur un sujet choisi par le candidat et agréé par la Faculté.

b) Interrogation sur le sujet du mémoire, et, d'une manière générale, sur les matières auxquelles ce sujet se rattache ;

c) Explication et discussion d'un passage étendu d'un texte philosophique indiqué au candidat trois mois à l'avance par la Faculté.

II. — Diplôme d'études supérieures des Langues classiques

1° Étude approfondie de 3 textes étendus — grec, latin, français — choisis par le candidat et agréés par la Faculté.

Cette étude donne lieu à deux épreuves :

a) Composition d'un mémoire écrit sur une question concernant un de ces 3 textes, choisie par le candidat, avec agrément de la Faculté, et discussion de ce mémoire ;

b) *Explication de textes.* — 1° L'explication des textes est moins destinée à permettre de juger des connaissances de l'étudiant que de sa méthode de travail.

Elle doit porter à la fois sur l'établissement du texte, sur l'interprétation proprement dite, et sur tous les problèmes grammaticaux, littéraires, historiques ou autres que le passage peut soulever ;

2° Les textes d'explication devront être choisis par les candidats et soumis à l'agrément d'un professeur. Ils ne pourront jamais être pris parmi ceux qui figurent la même année aux programmes de Licence et d'Agrégation ;

3° Le candidat apportera les notes qu'il a prises au cours de sa préparation, et pourra les utiliser pour son explication ; ces notes devront être communiquées au jury ;

c) *Matière à option.* — La matière à option sera prise exclusivement dans une des disciplines suivantes : Linguistique générale, Phonétique expérimentale, Grammaire comparée des langues classiques, Épigraphie grecque, Paléographie grecque, Papyrologie, Institutions grecques, Archéologie grecque, Histoire de la religion et mythologie grecque, Prosodie et métrique grecques, Morphologie grecque, Syntaxe grecque, Dialectologie grecque, Littérature grecque (Histoire d'une période ou d'un genre), Épigraphie latine, Paléographie latine, Institutions latines, Archéologie latine, Histoire de la religion romaine, Prosodie et métriques latines, Morphologie latine, Syntaxe latine, Littérature latine (Histoire d'une période ou d'un genre), Grammaire comparée des langues romanes, Dialectologie de la Gaule romane, Paléographie médiévale, Ancien provençal, Ancien français, Moyen français, Langue française du XVI^e siècle, Langue française classique, Langue française moderne, Versification française, Grammaire française, Méthodologie de l'histoire littéraire, toute étude d'histoire littéraire ou de littérature comparée embrassant dans son ensemble une période formant un tout, ou l'étude d'un genre littéraire au cours d'un des grands siècles ou d'une période étendue.

Les candidats seront interrogés sur la bibliographie de la matière qu'ils auront choisie.

III. — Diplôme d'études supérieures de Langues et Littératures étrangères vivantes

a) Composition en français, ou dans la langue étrangère choisie par le candidat, d'un mémoire sur un sujet agréé par la Faculté et relatif soit à la philologie, soit à l'histoire littéraire allemande, anglaise, arabe, italienne, espagnole, portugaise, russe, scandinave, néerlandaise, ou serbo-croate ;

b) Interrogation sur le sujet du mémoire ;

c) Explication grammaticale et littéraire d'un passage d'un auteur du Moyen Age ou de la Renaissance (1) choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

d) Explication d'un passage étendu d'un auteur moderne choisi par le candidat et agréé par la Faculté.

(1) Pour l'anglais, *du Moyen Age*, seulement.

IV. — Diplôme d'études supérieures d'Histoire

a) Composition d'un mémoire d'histoire dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ; discussion de ce mémoire ;

b) Discussion d'une question d'histoire indiquée au candidat trois mois à l'avance par la Faculté et choisie dans les périodes de l'histoire autres que celle à laquelle appartient le sujet du mémoire.

V. — Diplôme d'études supérieures de Géographie

a) Composition d'un mémoire de géographie, dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ; discussion de ce mémoire ;

b) Discussion d'une question de géographie indiquée au candidat trois mois à l'avance par la Faculté. Cette question est choisie dans les parties de la géographie autres que celle à laquelle appartiendra le sujet du mémoire.

Nota. — Indication des questions annexes d'Histoire et de Géographie avant le 1er janvier.

VI. — Diplôme d'études supérieures de Lettres modernes

a) Composition et discussion d'un mémoire écrit sur une question concernant l'un des trois textes ou sujets spécifiés ci-dessous *(b)* ou la matière à option indiquée ci-dessous *(c)* et dont le sujet est choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

b) Explication grammaticale et littéraire ou interrogation approfondie sur une partie de trois textes étendus ou de sujets spéciaux choisis par le candidat et agréés par la Faculté et portant sur :

Le français ancien (jusqu'à 1600) ;

Le français moderne (de 1600 à nos jours) ;

Une langue ancienne ou moderne enseignée à la Faculté et dont la connaissance est attestée par un Certificat d'Études Supérieures ;

1° L'explication des textes est moins destinée à permettre de juger des connaissances de l'étudiant que de sa méthode de travail.

Elle doit porter à la fois sur l'établissement du texte, sur l'interprétation proprement dite, et sur tous les problèmes grammaticaux, littéraires, historiques ou autres que le passage peut soulever ;

2° Les textes d'explication devront être choisis par les candidats et soumis à l'agrément d'un professeur. Ils ne pourront jamais être pris parmi ceux qui figurent la même année aux programmes de Licence et d'Agrégation ;

3° Le candidat apportera les notes qu'il a prises au cours de sa

préparation, et pourra les utiliser pour son explication ; ces notes devront être communiquées au jury ;

c) Interrogation ou exercice sur une matière choisie par le candidat parmi les diverses parties de la philologie (Paléographie, Bibliographie, Institutions grecques et romaines, Archéologie, Grammaire des langues classiques, Grammaire comparée, Histoire littéraire, Histoire de la langue française, etc.) et ne faisant pas double emploi avec l'un des sujets choisis en vue des épreuves précédentes.

Les candidats seront interrogés sur la bibliographie de la matière qu'ils auront choisie.

VII. — Diplôme d'études supérieures d'Art et d'Archéologie

Les candidats à ce diplôme doivent être titulaires des Certificats suivants : Histoire de l'Art antique, Histoire de l'Art du Moyen Age, Histoire de l'Art moderne, et du certificat d'Esthétique et Sciences de l'Art, ou Histoire de la musique.

a) Composition et discussion d'un mémoire d'histoire de l'art, dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

b) Discussion d'une question d'histoire de l'art prise dans une période autre que celle à laquelle appartient le sujet du mémoire ;

Le mémoire sera soutenu devant un jury de trois spécialistes.

c) Tout candidat titulaire du Diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie sera dispensé de la composition et de la discussion du mémoire en vue des Diplômes d'Études Supérieures d'Histoire ou des Langues classiques. S'il passe avec succès les autres épreuves de ces diplômes d'Études Supérieures, il aura le double titre de Diplômé d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie et de Diplômé d'Études Supérieures d'Histoire ou des Langues classiques.

***

TROISIÈME CYCLE

Le décret du 19 avril 1958, modifié par le décret du 18 juillet 1959, a créé un 3e cycle dans l'Enseignement Supérieur des Lettres, destiné à donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et à les former au maniement des méthodes de recherche.

Les étudiants qui possèdent le grade de Licencié ès Lettres ou qui ont donné la preuve d'une aptitude particulière à la recherche peuvent être admis par décision ministérielle individuelle à suivre l'enseignement du 3e cycle dont la durée est fixée au minimum à deux années, consécutives ou non.

Les étudiants admis à s'inscrire doivent participer aux activités

d'un groupe de travail placé sous le contrôle d'un directeur de recherches.

Ils ne sont admis à poursuivre leurs études en deuxième année que par décision conjointe de leur directeur de recherches et d'un autre directeur désigné par le Doyen ou par le chef de l'établissement ; ils devront leur soumettre un rapport sur le travail accompli au cours de la première année et faire preuve, dans une interrogation orale et des exercices pratiques, d'une initiation suffisante aux techniques de recherches propres à la spécialité qu'ils ont choisie.

Sur rapport motivé du directeur de recherches justifiant la demande et sur avis du doyen ou du chef de l'établissement, des candidats pourvus du Diplôme d'Études Supérieures de Lettres ou du Diplôme de l'École Pratique des Hautes Études (3e, 4e, 5e et 6e section) ou du Diplôme d'Archiviste Paléographe ou de Diplômes français ou étrangers obtenus après rédaction de travaux personnels pourront être dispensés de la première année de scolarité et du premier examen par décision de la commission nationale.

Tout candidat étranger devra, avant d'être admis à s'inscrire en deuxième année, justifier d'une connaissance suffisante de la langue française.

Les candidats soutiennent, à la fin de la 2e année ou ultérieurement, une thèse de doctorat de 3e cycle.

L'arrêté du 28 mars 1959 a fixé la liste des spécialités qui définissent ce diplôme.

***

DOCTORAT ÈS LETTRES

Pour être admis à s'inscrire en vue de la préparation au Doctorat ès Lettres, la condition préalable est de posséder le grade de Licencié ès Lettres. Des équivalences aux étudiants français et étrangers peuvent être accordées : 1° par mesure individuelle ; 2° en vertu de décisions de principe.

Les demandes individuelles sont instruites par le Doyen, soumises à l'examen de la Faculté, à l'avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur et à la décision du Ministre de l'Éducation Nationale.

Les décisions de principe portant équivalence du grade de Licencié ès Lettres ne visent que les titres universitaires étrangers. Elles sont prises sur la proposition d'une Commission spéciale, instituée par arrêté ministériel et après avis favorable du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale.

Mention de l'équivalence obtenue sera portée sur le diplôme de Docteur.

Le Doctorat obtenu après équivalence de Licence en vertu de

titres étrangers n'est pas valable, sauf exception prévue par un règlement spécial, pour l'admission aux emplois de l'enseignement public pour lesquels le diplôme de Docteur est ou sera exigé.

L'équivalence de la Licence ès Lettres en vue du Doctorat ne peut conférer aucun droit au diplôme de Licencié. Elle n'est valable que pour l'inscription au Doctorat devant la Faculté des Lettres.

Les épreuves consistent dans la soutenance de deux thèses. La première est rédigée en français et doit constituer un travail d'une originalité incontestable où le candidat témoigne d'un effort personnel de recherche, de critique et d'interprétation. La seconde peut être rédigée soit en français, soit dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la Faculté ; elle doit être, autant que possible, une contribution érudite : bibliographie ou catalogue critique, édition d'un texte intéressant, non publié déjà ou mal publié, recherche ou commentaire sur un document, etc.

***

Pour faire inscrire un sujet de thèse, adresser au Doyen une demande (sur papier libre), entre le 1er novembre et le 1er juin de chaque année scolaire.

Cette demande doit :

1° Rappeler où et quand a été obtenu le grade de Licencié ou l'équivalence de ce grade ;

2° Mentionner quels autres titres universitaires ou scientifiques (publications ou participation à des recherches collectives) possède le candidat ;

3° Énoncer le sujet de la thèse et indiquer quel professeur serait disposé à diriger éventuellement le travail.

Elle est examinée par la Commission du Doctorat qui, désignée par l'Assemblée de la Faculté, est chargée d'apprécier si le candidat est en mesure de s'engager dans des recherches toujours difficiles. Sur le rapport de cette Commission, le Doyen accorde ou refuse l'inscription.

Le sujet est inscrit pour une durée de dix ans. Passé ce délai, le candidat doit prévenir s'il en maintient l'inscription, sinon elle sera supprimée d'office (Prière de faire connaître au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines les changements d'adresse).

Les deux thèses, après avoir, sur le rapport des professeurs compétents, obtenu le visa du Doyen et le permis d'imprimer du Recteur, sont ensuite soutenues en séance publique. La thèse principale doit obligatoirement être imprimée (circulaire ministérielle du 18 février 1957). La seconde peut être soutenue, jusqu'à nouvel avis, sur exemplaires dactylographiés.

***

DIPLOME D'EXPERT-GÉOGRAPHE

Un diplôme d'Expert-Géographe a été créé dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines par décret du 25 juillet 1958 (*J. O.* du 31 juillet 1958).

***

GRADES ET DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les titres et diplômes d'Université délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines sont :

Le Doctorat d'Université ;
Le Diplôme d'Études Universitaires ;
Le Certificat d'Études Françaises ;
Le Diplôme de Phonétique.

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ

Les candidats à ce titre peuvent être Français ou étrangers.

Nul ne peut postuler le Doctorat d'Université s'il ne justifie du diplôme français de Licencié ès Lettres (Licence libre ou d'enseignement) ou d'un titre étranger admis en équivalence de la Licence ès Lettres en vue du Doctorat d'État. En outre, le Ministre de l'Éducation nationale peut, à titre exceptionnel, et par mesure individuelle, autoriser un candidat à postuler le Doctorat d'Université après avis favorable de l'Assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa Section permanente.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université. La durée des études est de deux années scolaires. Toutefois, les agrégés sont dispensés de droit d'une année de scolarité. La même dispense peut être accordée par le Recteur sur avis favorable de l'Assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à des candidats qui ne sont pas agrégés.

Les épreuves ont toutes lieu obligatoirement en langue française. Elles comprennent :

1° Une épreuve orale comprenant une interrogation et des exercices pratiques, et destinée à vérifier la possession par le candidat d'une initiation suffisante aux techniques de recherche et sa connaissance de la discipline spéciale à laquelle se rattache la thèse. Cette épreuve est notée de 0 à 20 et elle a le coefficient 2 ;

2° La soutenance d'une thèse inédite sur un sujet répondant à l'une des spécialités agréées (voir la liste ci-dessous). La thèse est soutenue oralement. Cette épreuve est notée de 0 à 20 et elle a le coefficient 4.

En aucun cas il n'est possible de présenter comme thèse un mémoire écrit déjà utilisé (notamment pour le Diplôme d'Études Supérieures).

L'épreuve orale a lieu six mois avant la soutenance de la thèse si la scolarité est de deux ans. Elle a lieu au plus tard avant la fin du premier semestre si la scolarité est d'un an.

Nul ne peut être admis à soutenir la thèse s'il n'a obtenu au moins 20 points à l'épreuve orale et justifié d'une connaissance suffisante de la langue française. L'épreuve orale est subie devant un seul professeur désigné par le Doyen. Le jury devant lequel a lieu la soutenance de la thèse est composé du Rapporteur et de deux professeurs désignés par le Doyen.

Le diplôme est signé par le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et par les membres du jury. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université par le Recteur d'Académie. Ce diplôme ne peut en aucun cas être admis en dispense du Doctorat ès Lettres (diplôme d'État) en vue de l'accès à l'Enseignement Supérieur. Il sera admis en équivalence du Diplôme d'Études Supérieures en vue de l'Agrégation.

Droits à acquitter : 5.300 francs dont : 2 inscriptions à 1.600 francs = 3.200 francs et 1 droit d'examen : 300 francs. Contrôle médical : 300 × 2 = 600 fr. Assurance accident : 600 × 2 = 1.200 francs.

Instructions relatives aux thèses de Doctorat (Doctorat ès Lettres, Doctorat d'Université).

Une thèse de Doctorat est un travail essentiellement personnel. Un candidat peut demander conseil sur le choix d'un sujet et sur la méthode à suivre, mais la rédaction de sa thèse doit être exclusivement son œuvre. — Les manuscrits terminés doivent être remis au Secrétaire de la Faculté, et non à l'un des professeurs. Les candidats n'ont pas à intervenir dans la composition du jury, si leur travail est admis à la soutenance. — Un manuscrit portant le visa du Doyen et le permis d'imprimer du Recteur est arrêté *ne varietur*. Il ne peut plus recevoir que des corrections grammaticales ou typographiques. Tout changement ou addition ultérieurs doivent être soumis à un nouveau visa. Un candidat qui ferait imprimer ou commencerait de faire imprimer sa thèse avant d'avoir obtenu le visa et le permis d'imprimer pourrait se voir refuser d'être admis à la soutenance. Les ouvrages imprimés ne sont acceptés pour la soutenance que s'ils sont conformes aux indications suivantes : 1° le livre doit avoir le format usuel des thèses (in-8°, 23 sur 14 ; ou grand in-8°, 25 sur 16). La composition doit être nette, le tirage soigné et le papier de bonne qualité ; 2° *les épreuves doivent être corrigées avec le plus grand soin* ; 3° l'ouvrage doit être terminé par une table analytique des matières, précédée, s'il y a lieu, par une bibliographie et par un ou plusieurs index alphabétiques (noms propres, sujets

traités, etc.) ; 4° la dernière page du texte doit reproduire exactement le visa et le permis d'imprimer ; 5° les titres et couvertures ne devront porter aucune mention commerciale, telle que : prix du volume, extrait du catalogue, etc. ; 6° chaque thèse de Doctorat doit porter sur le titre et sur la couverture la mention suivante : *Thèse pour le Doctorat ès Lettres* (ou *Thèse complémentaire pour le Doctorat ès Lettres* ou *Thèse pour le Doctorat de l'Université*), *présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, par...* (prénom usuel, nom et titres du candidat). — Il doit être remis gratuitement au Secrétariat 95 exemplaires de chaque thèse et 160 pour les thèses subventionnées. — Les candidats aux doctorats prennent rang pour la soutenance d'après la date du dépôt de leurs exemplaires de thèses au secrétariat de la Faculté. La date limite de ce dépôt est fixée au 15 mars pour le Doctorat d'État et au 1er mai pour le Doctorat d'Université.

Un délai minimum d'un mois est imposé entre le dépôt de la totalité des exemplaires d'une thèse et la date de la soutenance.

DIPLOME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Le Diplôme d'Études Universitaires (Philosophie, Lettres, Philologie, Histoire, Géographie) peut être postulé par les étudiants français et étrangers.

Les candidats doivent être inscrits à la Faculté pendant deux années et suivre au moins 3 cours ou conférences. Cette scolarité peut être abrégée par décision de la Faculté. La session d'examen a lieu en mai. Les candidats doivent adresser au Doyen de la Faculté une demande pour se présenter à l'examen. L'autorisation doit être remise au Secrétariat avant le 31 janvier.

L'examen comprend une épreuve écrite et des épreuves orales.

L'épreuve écrite consiste en un mémoire d'ordre littéraire, philologique, philosophique, historique ou géographique, composé en français et préparé à la Faculté.

Les épreuves orales comprennent : 1° la soutenance de ce mémoire, laquelle a lieu en français, devant un jury de 3 membres. A cet effet le mémoire admis à soutenance doit être déposé au Secrétariat en 3 exemplaires ou copies ; 2° une interrogation sur un des cours ou conférences suivis à la Faculté ; 3° l'explication, en français, d'un passage tiré d'un ouvrage agréé par un des membres de la Faculté.

Les droits d'examen sont fixés à 120 francs.

Les mémoires doivent être remis au Secrétariat avant le 1er mai en 3 *exemplaires*.

DIPLOME DE PHONÉTIQUE

L'Institut de Phonétique (voir p. 273) délivre après examen un diplôme de Phonétique. Peuvent subir cet examen les étudiants qui auront suivi les enseignements de l'Institut pendant deux semestres. Les droits à verser pour l'inscription à l'examen et la délivrance du diplôme sont de 50 francs.

CERTIFICAT D'ÉTUDES FRANÇAISES

L'examen pour l'obtention du certificat d'Études françaises est exclusivement réservé aux étudiants de nationalité étrangère, inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pendant la durée d'une année scolaire. Il comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les étudiants étrangers résidant en France en dehors de la région parisienne, peuvent, s'ils en font la demande par lettre adressée à M. le Doyen avant le 31 janvier, obtenir l'autorisation de ne prendre leur inscription qu'à la veille des compositions écrites.

a) *Épreuves écrites.* — 1° Traduction en français d'un passage tiré d'un auteur allemand, anglais, espagnol, italien, russe, suivant le choix du candidat, et traduction dans une de ces langues étrangères, suivant le choix du candidat, d'un passage tiré d'un auteur français. *L'examen peut porter sur une autre langue étrangère, par autorisation spéciale du Doyen de la Faculté.* Quatre heures sont accordées aux candidats pour ces 2 épreuves de traduction. Chacune est notée de 0 à 10. Le candidat qui pour les 2 épreuves obtient une note totale inférieure à 7 n'est pas admis à subir les épreuves orales.

2° Composition française dont les sujets sont pris dans deux périodes de l'*Histoire Littéraire ou Politique de la France* indiquées chaque année par la Faculté. Trois sujets sont proposés dont deux portent sur l'*Histoire Littéraire* et un sur l'*Histoire Politique*. Les candidats ont le choix entre ces trois sujets.

Trois heures sont accordées aux candidats pour cette épreuve.

Les compositions sont notées de 0 à 20. Sont déclarés admissibles aux épreuves orales les candidats ayant obtenu la moitié du total des points à l'ensemble des épreuves. Toutefois le candidat qui, pour l'épreuve de composition française, ou pour les deux épreuves de traduction, obtient une note inférieure à 7 n'est pas admis à subir les épreuves orales.

b) *Épreuves orales.* — 1° Explication de texte, commentaire grammatical et littéraire d'un des textes français du programme de licence étudiés à la Faculté pendant l'année scolaire dans une des conférences de littérature française ou de philosophie française, chaque candidat pouvant choisir son auteur ;

2° Interrogation sur un enseignement donné à la Faculté, relatif soit à l'histoire de France soit à la géographie de la France ;

3° Une interrogation sur la vie politique, économique, intellectuelle et artistique de la France au XIX^e siècle.

La session d'examen a lieu en mai, le droit à verser est de 100 francs.

APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE LETTRES

I. Enseignement. — Pour les conditions générales, voir p. 166, Carrières scientifiques ; pour l'entrée dans les différents ordres d'enseignement, voir ci-après p. 227.

II. Carrières administratives. — La Licence ès Lettres permet d'accéder au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration, sans toutefois constituer une préparation suffisante à ce concours. On trouvera des précisions sur l'École dans le chapitre concernant les débouchés de la licence en Droit (p. 78).

Les titulaires de la Licence ès Lettres peuvent, après avoir suivi la préparation spéciale assurée par la Bibliothèque Nationale ou après avoir effectué un stage de 3 mois dans une bibliothèque habilitée, se présenter à l'examen sanctionné par le Diplôme Supérieur de Bibliothécaire. Ils pourront, après obtention de la Licence d'Enseignement complète, se présenter au concours de recrutement des Bibliothécaires des Bibliothèques Nationales, Universitaires, Grandes Bibliothèques scientifiques et municipales classées.

Les Licenciés ès Lettres (d'Enseignement), titulaires du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire, peuvent se présenter au Concours de recrutement des Bibliothécaires de la Ville de Paris.

Les Licenciés ès Lettres âgés de 21 à 30 ans peuvent se présenter au concours de recrutement des Attachés de Musées d'Art et d'Histoire de la Ville de Paris.

Les Licenciés ès Lettres qui possèdent des connaissances juridiques, historiques et archéologiques peuvent se présenter au concours de recrutement d'inspecteur des monuments historiques.

Le concours de recrutement des Sous-Archivistes départementaux est ouvert aux titulaires du Baccalauréat. Mais la préparation d'une Licence ès Lettres (mention histoire) est à conseiller.

Les Licenciés ès Lettres (langues vivantes) peuvent se présenter au concours de recrutement de Traducteur au Ministère des Affaires Étrangères.

Les Licenciés ès Lettres bénéficient d'une majoration de points au concours de recrutement d'Officiers des Affaires Militaires Musulmanes. La connaissance de la langue arabe est obligatoire.

Les Licenciés ès Lettres peuvent être recrutés par le C. N. R. S. en qualité de Stagiaires ou Attachés de recherche suivant leurs résultats universitaires et l'avis de leurs professeurs.

Les Licenciés ès Lettres bénéficient d'une majoration de points pour l'admission à l'École du Louvre. Après obtention du Diplôme d'Études Supérieures de cette École, ils peuvent être recrutés en qualité d'Assistants de Musée.

Les Licenciés (toutes Licences, mais de préférence langues vivantes) peuvent se présenter au concours de traducteur chargé d'études à la Présidence du Conseil.

Les Licenciés (toutes Licences) peuvent se présenter au concours de Secrétaire des Débats dans les trois Assemblées, et à celui d'Administrateur à la Bibliothèque du Conseil de la République.

Les Licenciés (toutes Licences, mais de préférence Psychologie) peuvent se présenter au concours de Délégué Permanent à la Liberté Surveillée.

Le concours de Lecteur d'Épreuves à l'Imprimerie Nationale est ouvert aux titulaires du Baccalauréat. Mais la possession d'une Licence peut être intéressante.

Carrières de la S. N. C. F. — Les Licenciés ès Lettres (Licence d'Enseignement) peuvent être recrutés directement par la S. N. C. F. comme Attachés, pour les bureaux administratifs notamment.

III. Carrières para-administratives. Secrétariat. — Les Licenciés ès Lettres sont appréciés dans tous les emplois pour lesquels il est indispensable de justifier d'une bonne culture générale :

Emplois de *Rédacteurs* ou de *Traducteurs* dans les offices professionnels, les banques, les compagnies d'assurances, les agences de tourisme.

Emploi de *Secrétaires* (surtout pour les jeunes filles titulaires d'une Licence de Langues Vivantes et connaissant la sténo-dactylographie).

Journalisme.

IV. Carrières de l'orientation scolaire professionnelle. — Les étudiants de l'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle désireux d'obtenir le diplôme de Conseiller d'Orientation Professionnelle pour trouver des débouchés dans les différents services publics et privés d'orientation professionnelle ont le plus grand avantage à préparer à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines une Licence de Philosophie ou tout au moins des Certificats de Psychologie et de Pédagogie. Les titulaires de la Licence de Psychologie peuvent obtenir un poste de Psychologue Scolaire (ces postes sont encore très peu nombreux). Les Licenciés ès Lettres titulaires du diplôme d'État de Psychotechnicien peuvent obtenir un emploi de Psychotechnicien.

V. — Enfin, l'enseignement donné par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, qui est éminemment un enseignement de culture générale, peut être suivi avec profit, parallèlement avec un enseignement plus spécialisé, par les jeunes gens se destinant aux carrières les plus diverses (carrières juridiques, commerciales, industrielles, administratives, artistiques, sociales, etc.).

ACCÈS AUX FONCTIONS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(*Voir les explications déjà données à ce sujet dans le chapitre de la Faculté des Sciences, p.* 168)

Les candidats aux postes d'Assistants dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines devront justifier de la Licence ès Lettres requise pour l'Enseignement secondaire et du Diplôme d'Études Supérieures, et de l'Agrégation pour Paris.

Pourront être également nommés Assistants dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines : les titulaires de grades ou de titres d'État équivalents ou supérieurs à la Licence désignée ci-dessus ; les élèves diplômés de l'École des Chartes, de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes, de l'École Pratique des Hautes Études ; les titulaires d'un diplôme de Docteur de l'Université, mention Lettres.

Les Assistants des Facultés des Lettres et Sciences Humaines sont nommés pour un an sur proposition de l'Assemblée de la Faculté ; leur nomination peut être renouvelée annuellement pendant une période de trois ans. A titre exceptionnel, les Assistants des Facultés des Lettres et Sciences Humaines, arrivés au terme de leur 3e année d'exercice, pourront être maintenus en fonctions pour une 4e et dernière année.

Des Moniteurs de Travaux Pratiques sont choisis parmi les étudiants possédant au moins le diplôme de Licencié.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Certificat d'aptitude au professorat de l'Enseignement public du second degré (C. A. P. E. S.) (1)

(Voir p. 169 renseignements communs à Lettres et Sciences)

Agrégation

Pour les renseignements généraux (inscriptions, conditions préalables, stage pédagogique) voir les indications déjà données à ce sujet dans le chapitre de la Faculté des Sciences, p. 169.

Diplômes exigés. — Les candidats aux divers ordres d'Agrégation doivent être pourvus des grades énumérés ci-après ; toutefois, les

(1) Il existe 5 C. A. P. E. S. de langues vivantes, *allemand, anglais, espagnol, italien et russe.* Il existe également un certificat d'aptitude à l'Enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges : les candidats doivent être titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, du certificat d'Études littéraires générales et d'un certificat d'Études supérieures de langue arabe.

candidats pourront, après avis du Comité consultatif de l'Enseignement du second degré, être dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures correspondant à l'Agrégation à laquelle ils désirent se présenter, s'ils sont pourvus d'un autre Diplôme d'Études Supérieures du même ordre (lettres ou sciences) ou d'un titre reconnu équivalent.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

1° Licence ès Lettres ou Licence ès Sciences exigées des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Les candidats titulaires de la Licence ès Lettres doivent produire, en outre — soit la 2e partie du Baccalauréat de l'Enseignement du second degré, série Mathématiques — soit un certificat constatant qu'ils ont suivi au moins une des 3 séries (cours et travaux pratiques) comprises dans l'enseignement préparatoire au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Naturelles, ou au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ou au Certificat Mathématiques, Physique et Chimie, et subi avec succès la partie correspondante de ces épreuves — soit un des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés des Sciences ;

3° Diplôme d'Études Supérieures de Philosophie.

Les conditions préalables pour l'inscription à cette Agrégation sont, en ce qui concerne les jeunes filles, les mêmes que celles qui sont exigées des candidats hommes.

Toutefois, le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du second degré, nouveau régime (Lettres ou Sciences), peut tenir lieu, pour les candidates, de la Licence ès Lettres ou de la Licence ès Sciences exigée pour l'enseignement.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des aspirants aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ou, à défaut, soit le diplôme d'Archiviste-paléographe, soit le diplôme de l'École des Hautes Études (section d'Histoire et de Philologie, ou section des Sciences religieuses).

Cette Agrégation est uniquement masculine.

AGRÉGATION DE GÉOGRAPHIE

1° Licence ès Lettres d'enseignement exigée des aspirants aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Géographie.

Cette Agrégation est masculine et féminine.

AGRÉGATION FÉMININE D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidates aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ou de Géographie.

AGRÉGATION DES LETTRES

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures des Langues classiques.

Les Agrégés de Grammaire sont dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques en s'inscrivant pour le concours de l'Agrégation des Lettres.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques.

Les Agrégés des Lettres sont dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques en s'inscrivant pour le concours de l'Agrégation de Grammaire.

AGRÉGATION DES LETTRES MODERNES

(*Arrêté du 1er juillet 1959*)

1° Licence ès Lettres d'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Lettres Modernes.

A titre transitoire et jusqu'à la session de 1962 incluse, les professeurs en exercice dans l'enseignement public qui possèdent une Licence d'Enseignement de Lettres Modernes obtenue avant le 1er janvier 1955 pourront être dispensés du Diplôme d'Études Supérieures exigé pour l'inscription à l'Agrégation des Lettres Modernes, sur avis favorable de l'Inspection générale des Lettres.

La dispense du Diplôme d'Études Supérieures pourra être accordée dans les mêmes conditions aux professeurs en exercice dans l'Enseignement public, titulaires d'un Certificat d'Aptitude au Professorat dans les Écoles normales et dans les Écoles primaires supérieures, ordre des Lettres, deuxième partie, ou titulaires d'un C. A. P. E. T. d'ordre littéraire obtenu avant le 1er janvier 1955.

Les professeurs visés au paragraphe précédent pourront, en outre, être dispensés de la possession d'une Licence ès Lettres d'Enseignement du second degré sur avis favorable de l'inspection générale des Lettres.

Les candidats inscrits au concours de l'Agrégation des Lettres

Modernes par application des dispositions prévues aux trois premiers paragraphes du présent article pourront subir, jusqu'en 1962 inclus, les épreuves du régime transitoire.

AGRÉGATION DE LANGUES VIVANTES
(anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, russe)

1° Licence ès Lettres d'Enseignement secondaire ou Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Langues Vivantes dans les lycées et collèges, ou Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré, section Langues Vivantes, obtenu avant 1954, ou Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles normales (ordre des Lettres, section Langues Vivantes nouveau régime), ou Certificat d'Aptitude au Professorat des Langues Vivantes des Écoles Pratiques de commerce et d'industrie, ou Certificat d'Aptitude au Professorat Lettres-Langues Vivantes dans les Collèges techniques (section Langues Vivantes).

2° Diplôme d'Études Supérieures de Langues et Littératures Étrangères Vivantes.

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT L'AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ DES JEUNES FILLES

La Licence ès Lettres d'Enseignement peut être remplacée par le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du second degré (ordre des Lettres) pour les candidates aux Agrégations de géographie, d'histoire et de géographie, de lettres et de grammaire.

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Les Adjoints d'Enseignement sont recrutés directement, en principe, parmi les Licenciés d'Enseignement. En fait, ils le sont parmi les maîtres auxiliaires justifiant de plusieurs années d'exercice. Les Maîtres Auxiliaires sont des Licenciés d'Enseignement délégués par le recteur dans des fonctions d'enseignement et de surveillance.

ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ

La Licence ès Lettres donne des points de majoration sur le tableau d'avancement aux instituteurs âgés de 25 ans au moins et justifiant de cinq ans de service à titre de titulaire, qui sont candidats à un poste de professeur de cours complémentaire.

Les instituteurs remplaçants titulaires de Certificats de Licence peuvent être chargés de préférence des remplacements dans les cours complémentaires.

Les Licenciés ès Lettres âgés de 21 à 30 ans peuvent se présenter

au concours de recrutement des professeurs de langues dans les cours complémentaires du département de la Seine.

Les Licenciés de langues peuvent être chargés provisoirement de remplacements dans les cours complémentaires (enseignement des langues vivantes) en attendant leur succès au concours.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les titulaires d'un Certificat d'Études Supérieures figurant sur la liste des certificats exigés pour une Licence ès Lettres d'Enseignement, y compris le Certificat de Propédeutique, peuvent être admis, s'ils sont âgés de 21 à 30 ans, à se présenter au concours de recrutement de professeurs d'Enseignement général des centres d'apprentissage.

Les titulaires de 3 Certificats d'Études Supérieures, autres que le Certificat dit de Propédeutique, délivré par une Faculté des Lettres et Sciences Humaines, valables pour la Licence d'Enseignement ès Lettres, l'un d'eux étant obligatoirement grammaire et philologie françaises, ou littérature française, ou études littéraires classiques, peuvent se présenter au concours d'admission en 3e année de l'École Normale Supérieure de l'enseignement technique (sections E : français, histoire, géographie. — F. : langues vivantes, français. — G : histoire, géographie, français).

Les épreuves de ce concours sont communes avec celles de la 1re partie du C. A. à l'Enseignement dans les Écoles Nationales professionnelles et les Collèges techniques.

CENTRE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Voir p. 68 (Faculté de Droit)

Une section d'information et d'orientation a été créée à la Faculté des Lettres, en vue de diriger vers ce Centre les étudiants ès Lettres intéressés par l'administration des entreprises. Se renseigner au Secrétariat de la Faculté des Lettres.

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Voir p. 184 (Instituts de Faculté)

Pour tous renseignements concernant les carrières énoncées ci-dessus, s'adresser au Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières, 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 43). Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours sauf le samedi (9 heures à 11 h. 45).

V

FACULTÉ DE PHARMACIE

4, avenue de l'Observatoire

Tél. { *Secrétariat et Laboratoires :* Danton 85-10 et 85-11 Odéon 79-36 et 79-37.
Cabinet du Doyen : Danton 75-99
Cabinet du Secrétaire général : Danton 75-98

ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur RENÉ FABRE, membre de l'Institut.
Assesseur : M. le professeur M. JANOT.
Secrétaire général : M. G. CUVIER.
Secrétaire : M. L. JEANDEL.

Le Doyen reçoit le vendredi, de 8 h. 30 à 11 heures à la Faculté.

Le Secrétaire général reçoit le mardi, de 14 h. 30 à 17 heures, et le vendredi, de 10 à 11 h. 30.

Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours, de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

DOYEN HONORAIRE

M. RADAIS

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. DELÉPINE, FLEURY, LAUNOY, LEBEAU, MASCRÉ, PICON

ENSEIGNEMENT

PROGRAMME DES COURS ET CONFÉRENCES (1)

PREMIER SEMESTRE

COURS

TOXICOLOGIE. — M. FABRE. — Toxicologie des matières minérales et organiques. Analyse des gaz.

PHARMACODYNAMIE. — M. VALETTE. — Généralités : absorption, fixation, sort et élimination des médicaments. Synergie

(1) Pour les horaires, se reporter à l'affiche annuelle de la Faculté.

et Antagonisme. — Principes généraux des titrages biologiques. Interprétation mathématique des résultats. — Modificateurs du système nerveux de la vie de relation. — Curarisants. — Modificateurs du système nerveux végétatif. — Histamine et antihistaminiques. — Cardiotoniques et Antifibrillants. — Vaso-constricteurs et Vaso-dilatateurs. — Anticoagulants. — Modificateurs du fonctionnement digestif. — Antiseptiques et désinfectants.

HISTOIRE NATURELLE DES MÉDICAMENTS SIMPLES D'ORIGINE VÉGÉTALE. — M. PARIS. — Pharmacognosie spéciale *(suite)* : Médicaments simples fournis par les Dicotylédones. — Dialypétales caliciflores et gamopétales.

PHYSIQUE (2e année). — M. GUILLOT. — États de la matière. Chaleur. Physique moléculaire.

ZOOLOGIE APPLIQUÉE (2e année). — M. RAOUL. — Anatomie et physiologie humaines.

CHIMIE BIOLOGIQUE. — M. COURTOIS. — Biochimie générale et Chimie clinique des Lipides et Protides. Les principales explorations fonctionnelles.

CHIMIE GÉNÉRALE ET MINÉRALE (1re année). — M. DOMANGE. — Généralités. Métalloïdes.

ZOOLOGIE APPLIQUÉE (1re année). — M. CAVIER. — Zoologie appliquée et Biologie animale.

LÉGISLATION, DÉONTOLOGIE ET HISTOIRE DE LA PHARMACIE. — M. N... — Évolution de la pharmacie. — Organisation professionnelle. — L'exercice de la pharmacie de détail. — L'industrie pharmaceutique. Règles déontologiques.

CHIMIE GÉNÉRALE ET MINÉRALE (2e année). — M. FLAHAUT, maître de conférences. — Généralités. Métaux.

CHIMIE ORGANIQUE (2e année). — M. J. RENAULT, maître de conférences. — Série cyclique.

CONFÉRENCES

CRYPTOGAMIE ET TECHNIQUE BACTÉRIOLOGIQUE — M. DEYSSON, maître de conférences : Étude des champignons. Notions succinctes sur les algues et les lichens. — M. DESVIGNES, chargé des fonctions de maître de conférences : Technique bactériologique. Méthodes d'Études des Bactéries.

CONFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

M. TRUHAUT, professeur. Toxicologie et Hygiène industrielles.

M. GUY, professeur. Mathématiques préparatoires aux Sciences expérimentales. Éléments de calcul des probabilités et de statistique en vue des applications biologiques.

M. PIETTE, professeur. Hématologie.

M. GIRARD, maître de conférences. Caractères analytiques des sels (1re année).

M. ROSSIGNOL, maître de conférences. Pharmacodynamie.

M. LE HIR, maître de conférences. Enseignement destiné aux stagiaires ou aux étudiants du Certificat d'Études supérieures de Pharmacotechnie.

M. N..., maître de conférences. Chimie biologique appliquée.

Divers conférenciers. Conférences sur le contrôle analytique des denrées alimentaires.

DEUXIÈME SEMESTRE

COURS

PHARMACIE GALÉNIQUE. — M. JANOT. — I. Pharmacopée et sources bibliographiques. — II. Les médicaments pour l'usage interne obtenus par division, distillation, solution et évaporation.

CHIMIE ORGANIQUE (1re année). — M. GAUTIER. — Généralités et série acyclique.

MICROBIOLOGIE. — Mlle LAMBIN. — Structure, Biologie et Physiologie générale des Bactéries. Immunologie, Microbiologie systématique : Bactéries et Virus pathogènes.

BOTANIQUE (1re année). — M. CRÉTÉ. — Organisation générale. Reproduction et Systématique des Angiospermes.

HYDROLOGIE. — M. MORETTE. — Hydrologie générale. Notions de Climatologie et d'Hydrogéologie. Analyse des eaux. Eaux potables. Eaux industrielles. Eaux thermo-minérales.

HYGIÈNE. — M. QUEVAUVILLER. — Les grands problèmes actuels de l'Hygiène et de la Sécurité publique. Hygiène et Santé de l'homme. Hygiène et Sécurité du séjour. Hygiène et Protection de l'ambiance.

PHARMACIE CHIMIQUE (2e année). — M. MOREAU. — Médicaments minéraux et organo-minéraux. Médicaments organiques des séries acyclique et aromatique.

CHIMIE ANALYTIQUE (2e année). — M. MALANGEAU. — Les bases physico-chimiques de l'Analyse. Principes de la séparation, de l'identification, du dosage des principaux cations et anions. Principes des dosages volumétriques. Éléments d'analyse instrumentale.

CHIMIE ANALYTIQUE (3e année). — M. GIRARD, maître de conférences. — Méthodes d'extraction et d'isolement des principes immédiats. Analyse élémentaire qualitative et quantitative. Ana-

lyse fonctionnelle des composés organiques d'intérêt pharmaceutique ou biochimique. Principes de l'analyse des principales matières alimentaires.

BOTANIQUE (2e année). — MM. DEYSSON et DILLEMANN, maîtres de conférences. — Biologie cellulaire et végétale. Physiologie de la nutrition et de la croissance. Organisation. Reproduction et systématique des Ptéridophytes et des Gymnospermes.

PHARMACIE CHIMIQUE (3e année). — M. HENRI RENAULT, maître de conférences. — Médicaments des séries hydrocyclique et hétérocyclique.

ÉLÉMENTS DE MINÉRALOGIE (1re année). — M. FLAHAUT, maître de conférences. — Caractères extérieurs, géométriques, physiques et chimiques des minéraux. Minéralogie descriptive.

PHYSIQUE (1re année). — M. LARUELLE, maître de conférences. — Électricité. Optique. Rayonnement.

CONFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

HISTOIRE DE LA PHARMACIE. — M. N..., professeur.

M. GERMAN, professeur. Conférences complémentaires de Bactériologie et Virologie.

M. PIETTE, professeur. Hématologie.

M. LE MOAN, maître de conférences. Toxicologie.

M. GIRARD, maître de conférences. Caractères analytiques des sels (1re année). (Suite du 1er semestre.)

Divers conférenciers. Conférences sur le Contrôle analytique des denrées alimentaires.

TRAVAUX PRATIQUES

PREMIER ET DEUXIÈME SEMESTRES

La haute direction des travaux pratiques appartient à MM. les professeurs GAUTIER et DOMANGE, pour la chimie générale. — MALANGEAU, pour la chimie analytique. — GUILLOT, pour la physique. — PARIS et CRÉTÉ, pour la micrographie. — RAOUL et CAVIER, pour la Biologie animale. — FABRE, JANOT, COURTOIS, MOREAU, MALANGEAU, pour les travaux chimiques de 4e année. — Mlle LAMBIN, pour la microbiologie. Ils ont lieu sous la direction effective de :

Première année. — M. HARISPE, chef des travaux de chimie générale et pharmaceutique. M. GARDENT, chef des travaux d'analyse qualitative.

Deuxième et troisième années. — M. F. PELLERIN et M. HENRY, chefs des travaux de chimie analytique. Mlle ROLLEN chef des

travaux de micrographie végétale. M. SAVEL, chef des travaux de biologie animale et parasitologie.

Première et deuxième années. — M. CORRIEZ, chef des travaux de physique.

Quatrième année. — M. PERCHERON, chef des travaux de 4e année. Essais et diagnoses des médicaments. Essais des matières alimentaires. Hydrologie. Analyses biologiques et toxicologiques. M. DUCHENNE, chef des travaux de microbiologie : microbiologie et hématologie.

Cinquième année. — M. BORY, chef des travaux de Sérologie. M. LECLERC, chef des travaux de chimie biologique. M. GESTEAU, chef des travaux de physique biologique. M. POTTIER, chef des travaux de pharmacie galénique industrielle. Préparation aux Certificats d'Études Supérieures et Spéciales.

Les candidats au Doctorat en Pharmacie, qui font une année supplémentaire d'études, sont autorisés à participer, dans les différents laboratoires de la Faculté, à tous les travaux et exercices utiles à leurs études.

Des herborisations sont organisées par M. le professeur de botanique.

BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS

BIBLIOTHÈQUE. — La Bibliothèque de la Faculté, qui est une des sections de la Bibliothèque de l'Université de Paris (v. p. 412), possède environ 105.000 volumes, brochures et périodiques français et étrangers, surtout de pharmacie, de chimie et de botanique et la collection complète des brevets d'invention français (environ 1.100.000).

La salle de lecture est ouverte aux étudiants, *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures*, sauf le lundi matin, et, en période scolaire, *le lundi : de 20 à 22 heures*. Elle est fermée trois semaines en août ; en septembre, elle est ouverte *six demi-journées par semaine*.

COLLECTIONS. — *Matière médicale :* Collection ouverte *tous les jours, sauf le mercredi, de 14 à 16 heures.*

Zoologie, minéralogie, cryptogamie : Collections ouvertes, *les mardis, jeudis, samedis, de 13 à 16 heures.*

JARDIN BOTANIQUE. — Placé sous la direction du professeur de botanique générale, le Jardin botanique constitue un des services les plus considérables et les plus intéressants de la Faculté de Pharmacie à laquelle il est attenant. Il renferme toutes les plantes pharmaceutiques indigènes, un assez grand nombre d'espèces de la flore parisienne et de vastes serres dans lesquelles sont cultivées de nombreuses plantes médicinales exotiques.

Le Jardin botanique est ouvert aux étudiants *tous les jours non fériés, de 8 à 18 heures* en été, et *de 8 à 16 heures*, en hiver.

INSTITUT DE LA FACULTÉ

INSTITUT DE PHARMACOTECHNIE ET DE PHARMACODYNAMIE

Le Conseil d'Administration de cet Institut comprend, à côté de professeurs de la Faculté, des représentants de la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Produits pharmaceutiques. Il a pour objet de mettre à la disposition de l'industrie pharmaceutique des pharmaciens diplômés ayant acquis des connaissances théoriques et pratiques approfondies leur permettant de diriger des laboratoires de recherches, de préparation et de contrôle des médicaments. L'enseignement, assuré par trois Chefs de Travaux et deux Assistants, conduit à la délivrance d'un Certificat d'Études Supérieures de Pharmacotechnie Chimique et Galénique et d'un Certificat d'Études Supérieures de Pharmacodynamie et d'Essais Biologiques des Médicaments.

La réglementation de ces certificats est résumée au chapitre ci-après des Certificats d'Études Supérieures, p. 239.

INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLOMES

Pour l'inscription, les étudiants *français ou étrangers* doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1).

La Faculté de Pharmacie délivre des grades et diplômes d'État et des titres d'Université.

DIPLOMES D'ÉTAT

Les diplômes d'État délivrés par la Faculté de Pharmacie sont :
Le Diplôme de Pharmacien ;
Des Certificats d'Études Supérieures ;
Le Diplôme de Docteur.

DIPLÔME DE PHARMACIEN

La possession du diplôme de Pharmacien que délivre l'État est obligatoire pour ceux qui veulent exercer en France la profession de pharmacien.

Les études pour l'obtention du diplôme de Pharmacien durent cinq années, savoir : une année de stage officinal et quatre années de scolarité, comportant 1 inscription annuelle. Le stage officinal est constaté au moyen d'inscriptions. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté. Il faut pour être admis à s'inscrire : 1° avoir 16 ans accomplis ; 2° être pourvu du diplôme du Baccalauréat, ou du Brevet Supérieur, ou du Diplôme de Fin d'Études Secondaires ou du Diplôme Complémentaire d'Études secondaires, ou du diplôme d'État de Docteur ès Sciences ou de Docteur ès Lettres ou de Docteur en Droit, ou posséder le titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes et femmes). Le stage ne peut être accompli que dans des officines dont le titulaire a été agréé par le Recteur. Les stagiaires qui justifient d'une année de stage régulier subissent un examen de validation à la Faculté de Pharmacie.

Les examens sont de deux ordres :

1° Des examens de fin d'année, au nombre de 3, subis à la fin de la 1re, de la 2e, et de la 3e année d'études ;

2° D'un examen probatoire ou de fin d'études, en deux parties, subi au terme de la 4e année d'études.

(1) Cf. p. 25.

Échec des candidats aux examens de Pharmacie. — Après 4 échecs à un même examen de fin d'année, le candidat ne peut plus être admis à se représenter à cet examen.

EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DE PHARMACIE

Épreuves de l'examen :

1° épreuve orale : conversation avec le jury ;

2° cinq épreuves écrites :

a) dissertation d'ordre général ; *b)* composition de Mathématiques (question de cours et problème) ; *c)* composition de Physique (question de cours et problème) ; *d)* composition de Chimie (question de cours) ; *e)* composition de Sciences naturelles (question de cours).

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Ces certificats sont actuellement :

1° Chimie biologique appliquée ;

2° Microbiologie, Sérologie, Hématologie et Parasitologie ;

3° Pharmacotechnie chimique et galénique ;

4° Pharmacodynamie et Essais biologiques des Médicaments ;

(Les deux derniers certificats sont délivrés par l'Institut de Pharmacotechnie et de Pharmacodynamie.)

5° Analyse physicochimique appliquée au Contrôle des médicaments ;

6° Analyse biologique, appliquée au Contrôle des médicaments.

Deux de ces certificats choisis dans des groupes différents permettent aux titulaires du diplôme de Pharmacien de postuler le Doctorat en Pharmacie d'État (se renseigner au Secrétariat).

Le certificat de Microbiologie, Sérologie, Hématologie et Parasitologie est agréé par M. le Ministre de la Santé, pour la direction des Laboratoires d'Analyses et Examens sérologiques.

Conditions d'admission. — Pour être admis à suivre ces enseignements, il faut remplir les conditions suivantes :

1° Être titulaire du diplôme de Pharmacien ;

2° Avoir subi avec succès un examen d'entrée qui a lieu au début d'octobre et dont les épreuves portent sur les cours correspondants professés à la Faculté. Pour certains de ces certificats, il y a en plus une épreuve de langues vivantes (anglais et allemand).

L'enseignement oral et pratique dure toute l'année scolaire.

Les candidats aux Certificats d'Études Supérieures prennent 1 inscription annuelle par année supplémentaire d'études.

Les droits d'études se montent à 4.200 francs par an.

DOCTORAT EN PHARMACIE D'ÉTAT

Le décret du 11 août 1939 a supprimé le Diplôme Supérieur de Pharmacien de 1re classe et l'a remplacé par un Diplôme de Docteur en Pharmacie (Doctorat d'État) qui confère toutes les prérogatives attachées au titre supprimé.

Pour être admis à postuler le Diplôme de Docteur en Pharmacie d'État, les candidats doivent posséder le diplôme de Pharmacien et, en outre :

1° Soit le diplôme de Licencié ès Sciences physiques ou ès Sciences naturelles (Licence d'Enseignement) ;

2° Soit les groupes des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés des Sciences et admis par ces Facultés pour les candidats au Doctorat ès Sciences Physiques ou ès Sciences Naturelles, pourvus du titre de pharmacien ;

3° Soit deux des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés de Pharmacie et les Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Les deux certificats doivent appartenir à des groupes différents.

Ils doivent également avoir accompli une année de recherches spécialisées dans un laboratoire de l'Université, au cours de laquelle ils auront pris une inscription dans une Faculté de Pharmacie ou dans une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.

Ils soutiennent ensuite une thèse devant un jury de 3 membres.

Ils ont, en outre, à exposer et à discuter une question proposée par la Faculté lors de la délivrance du permis d'imprimer. Le texte de cette question sera imprimé à la suite de la thèse de Doctorat.

Les titulaires d'un diplôme de Pharmacien étranger autorisés à s'inscrire par décision individuelle, peuvent être candidats aux Certificats d'Études Supérieures.

Les droits d'études se montent à 6.045 francs par an.

DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les diplômes d'Université délivrés par la Faculté de Pharmacie sont:

Le Diplôme de Pharmacien de l'Université de Paris ;

Le Diplôme de Docteur de l'Université de Paris.

Les Certificats d'Études Spéciales : biochimie pharmaceutique et technique. — Parasitologie pharmaceutique et technique. — Hématologie. — Bactériologie pharmaceutique et technique. — Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes.

Les Certificats d'Études Complémentaires : optique et acoustique médicales (appareillage). — Phytopharmacie. — Techniques toxicologique et sanitaire industrielles.

Le Certificat d'Études techniques d'acoustique appliquée à l'appareillage de prothèse auditive.

DIPLÔME DE PHARMACIEN DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Ce diplôme est réservé aux étudiants étrangers qui, n'étant pas pourvus du Baccalauréat français, ne peuvent aspirer au diplôme d'État. Il a la même valeur scientifique que le diplôme d'État, mais ne donne pas le droit d'exercer la profession de pharmacien en France. Les étudiants étrangers suivent les mêmes cours, sont astreints aux mêmes obligations de stage, subissent les mêmes examens et paient les mêmes droits que les étudiants français. Ils sont admis à prendre leurs inscriptions selon les règles générales, avec une équivalence du Baccalauréat.

Les étudiants qui auraient commencé à l'étranger des études en pharmacie pourront obtenir des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études déjà faites par eux.

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ

Le Doctorat de l'Université de Paris, mention Pharmacie, peut être postulé par des candidats français ou étrangers.

Le candidat français doit justifier du diplôme de Pharmacien. Le candidat étranger doit présenter des attestations d'études, diplômes, titres scientifiques obtenus à l'étranger ou en France, et justifier de 2 Certificats d'Études correspondant à deux examens subis devant les jurys de la Faculté portant sur les matières suivantes : 1° pharmacie chimique et toxicologie ; 2° pharmacie galénique et matière médicale.

La durée de la scolarité à accomplir à la Faculté est d'une année au moins.

L'épreuve consiste dans la soutenance d'une thèse attestant des recherches personnelles.

Les droits à acquitter sont fixés ainsi qu'il suit :

1 inscription annuelle à 1.000 francs.
Droits de laboratoire : 10.000 francs la 1re année, 3.000 les années suivantes.
— de thèse ..... 300 francs
— de contrôle médical et d'assurance accident..... 1.300 —

CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

La Faculté de Pharmacie délivre les Certificats d'Études Spéciales d'Hématologie (p. 119), de Parasitologie pharmaceutique et technique (p. 243), de Bactériologie pharmaceutique et technique (p. 242), de Biochimie pharmaceutique et technique (p. 243).

Elle délivre également le Certificat d'Études Spéciales de Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes, et les Certificats

d'Études Complémentaires d'Optique et d'Acoustique médicale (appareillage), de Phytopharmacie et de Techniques toxicologique et sanitaire industrielles, et le Certificat d'Études techniques d'acoustique appliquée à l'appareillage de prothèse auditive.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE BACTÉRIOLOGIE PHARMACEUTIQUE ET TECHNIQUE

Nul ne peut s'inscrire en vue de ce certificat s'il n'est titulaire du diplôme français de Pharmacien d'État ou d'Université, ou d'un diplôme étranger de pharmacien équivalent.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire. La direction en est assurée par le professeur de Bactériologie. Il est donné par des professeurs, des maîtres de conférences agrégés, des agrégés et par toute autre personne à qui il pourra être fait appel en raison de sa compétence.

Il y a une session d'examen par an, à la fin de l'année scolaire.

L'examen comprend :

1° Une épreuve écrite anonyme, d'une durée de trois heures après une heure de réflexion, comportant 3 questions (notées de 0 à 20) relatives à :

— La bactériologie générale ;
— La bactériologie des germes ;
— Les ultra-virus ou l'immunologie.

Pour être admis à subir les épreuves pratique et orale, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 30 à l'épreuve écrite ;

2° Trois épreuves pratiques suivies d'une épreuve orale, notées de 0 à 20.

a) Isolement d'un mélange microbien ;

b) Isolement d'un germe à partir d'un animal inoculé avec identification ;

c) Épreuve de sérologie générale.

Pour être admis définitivement à l'examen, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 40 pour l'ensemble des épreuves pratique et orale.

L'épreuve écrite est jugée par un jury national désigné par le Ministre de l'Éducation Nationale comprenant des professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Le jury des épreuves pratique et orale désigné par le Doyen, comprend 3 membres : un professeur, président, un professeur ou maître de conférences-

agrégé ou agrégé et un 3e membre choisi en raison de sa compétence.

Les droits exigés sont de 21.150 francs.

[Voir le programme détaillé annexé à l'arrêté du 11 octobre 1954. *B. O. E. N.*, nº 39 (4 novembre 1954).]

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE BIOCHIMIE PHARMACEUTIQUE ET TECHNIQUE

Nul ne peut s'inscrire en vue de ce certificat s'il n'est titulaire du diplôme français de Pharmacien d'État ou d'Université ou d'un diplôme étranger de pharmacien équivalent.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire.

Il y a une session d'examen par an. L'examen comprend :

1º Une épreuve écrite notée de 0 à 20 portant sur le programme d'enseignement théorique (coefficient 1).

Pour être admis à subir les épreuves pratique et orale, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 10 à l'épreuve écrite ;

2º Une épreuve pratique notée de 0 à 20 (coefficient 2) ;

3º Une épreuve orale notée de 0 à 20 (coefficient 1).

L'épreuve écrite est jugée par un jury national désigné par le Ministre de l'Éducation Nationale et comprenant des professeurs maîtres de conférences-agrégés ou agrégés des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Le jury des épreuves pratique et orale désigné par le Doyen, comprend 3 membres, deux professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie, et un 3e membre choisi en raison de sa compétence.

Les droits exigés sont de 21.150 francs.

[Voir le programme détaillé annexé à l'arrêté du 11 octobre 1954. *B. O. E. N.*, nº 39 (4 novembre 1954).]

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE PARASITOLOGIE PHARMACEUTIQUE ET TECHNIQUE

Nul ne peut s'inscrire en vue de ce certificat s'il n'est titulaire du diplôme français de Pharmacien d'État ou d'Université ou d'un diplôme étranger de pharmacien équivalent.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire. Il comporte :

1º Un stage dans un laboratoire de Parasitologie ou d'histoire naturelle médicale et parasitologie, ou de Zoologie médicale ou de Pathologie exotique ;

2° Vingt séances de travaux pratiques individuelles d'une durée de trois heures et vingt conférences ou conférences-démonstrations d'une durée d'une heure.

Il y a une session par an. L'examen comporte :

1° Une épreuve écrite : *a)* Composition portant sur le programme d'enseignement didactique, durée trois heures (notée de 0 à 20) ; *b)* Composition portant sur le programme d'enseignement des méthodes et techniques de diagnostic, durée une heure (notée de 0 à 20).

Pour être admis à subir les épreuves pratique et orale, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 20 à l'épreuve écrite. L'épreuve écrite et l'épreuve pratique sont éliminatoires ;

2° Une épreuve écrite pratique comprenant : *a)* Un examen coprologique, noté de 0 à 10 ; *b)* Un examen de parasites sanguicoles noté de 0 à 10 ; *c)* Un examen mycologique comportant un ou plusieurs temps de méthode des cultures, noté de 0 à 10 ; *d)* Une épreuve technique : préparation d'un frottis ou goutte épaisse de sang, coloration, coproculture, montage de préparation, noté de 0 à 10 ;

3° Une épreuve orale : *a)* Exposé d'un commentaire sur un travail (mise au point bibliographique et présentation de préparation) réalisé par l'étudiant au cours de son stage (noté de 0 à 10) ; *b)* Une interrogation notée de 0 à 10.

Tout échec sera réparé sauf motif grave reconnu valable par le Doyen devant la Faculté où il a été subi. Les candidats ayant échoué à l'épreuve écrite ou à l'épreuve pratique ne pourront se représenter à l'examen qu'à condition d'avoir suivi à nouveau la totalité de l'enseignement. Ceux qui auront échoué à l'épreuve orale pourront subir à nouveau les épreuves de l'examen sans avoir à accomplir une nouvelle scolarité. Ils ne pourront, en cas de nouvel échec, se représenter à l'examen qu'à condition d'avoir suivi à nouveau la totalité de l'enseignement. Les candidats qui n'ont pas été reçus lors de leur deuxième année sont éliminés définitivement à moins qu'ils n'aient pu se présenter à l'examen pour une raison majeure reconnue valable par le Doyen de la Faculté.

L'épreuve écrite est jugée par un jury national désigné par le Ministre de l'Éducation Nationale et comprenant des professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Le jury des épreuves pratique et orale est désigné par le Doyen et comprend 3 professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés.

Les droits exigés sont de 21.150 francs.

[Voir le programme détaillé annexé à l'arrêté du 4 février 1957. *B. O. E. N.*, n° 8 (14 février 1957).]

APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE PHARMACIE (1)

I. Exercice de la pharmacie. — Le principal débouché ouvert aux pharmaciens diplômés est l'exploitation d'une officine après achat ou la création d'une pharmacie (2).

II. Emplois dans une grande pharmacie. — Les grandes pharmacies doivent obligatoirement employer des pharmaciens diplômés lorsque leur chiffre d'affaires dépasse une certaine limite. Un certain nombre de pharmaciens trouveront donc des emplois d'Assistants dans ces grandes pharmacies.

III. Pharmacie des hôpitaux. — Les pharmaciens ayant accompli les fonctions d'interne en pharmacie pendant trois ans au minimum peuvent prendre part au concours de pharmaciens des hôpitaux de Paris, ouvert par l'Administration de l'Assistance publique.

IV. Laboratoires. — Un certain nombre de laboratoires, notamment des laboratoires de produits pharmaceutiques, emploient des pharmaciens concurremment à des ingénieurs chimistes. Signalons à cet effet l'existence aux Facultés de Montpellier et de Lyon d'un Diplôme de Pharmacie Industrielle. Les Pharmaciens peuvent aussi ouvrir et gérer des laboratoires d'analyses médicales.

V. Pharmacie militaire. — Les étudiants en pharmacie des deux sexes peuvent, soit après leur année de stage, soit après les 1re, 2e ou 3e années d'études à la Faculté, passer le concours d'entrée à l'École du Service de Santé militaire de Lyon, pour devenir pharmaciens militaires.

VI. Pharmacie de la Marine et des colonies. — Les étudiants des deux sexes peuvent, dans les mêmes conditions, passer le concours d'admission à l'École du Service de Santé de la Marine de Bordeaux où ils prépareront le diplôme de Pharmacien et auront

(1) Voir la Monographie éditée par le B. U. S. et pour tous renseignements concernant les débouchés, s'adresser au Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières, 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 43). Bureaux ouverts tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

(2) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la liste des localités offrant des possibilités aux jeunes pharmaciens.

ensuite la possibilité d'être versés dans le corps de Santé de la Marine ou dans celui des Troupes coloniales. Le concours d'entrée aux deux Écoles est commun.

VII. ADMINISTRATION. — Le diplôme de Pharmacien permet de participer au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration (voir p. 297).

Par ailleurs, les pharmaciens peuvent concourir pour divers emplois dans les laboratoires de l'Administration (Ministère des Finances, de la Santé publique, de l'Agriculture, Ville de Paris, etc.).

VIII. ENSEIGNEMENT. — 1° Dans les Facultés de Pharmacie et les sections « Pharmacie » des Facultés mixtes, l'enseignement est donné :

a) *Par les Professeurs titulaires :*

Ils doivent posséder le Doctorat d'État en Pharmacie, ou le Doctorat ès Sciences.

b) *Par les Maîtres de Conférences :*

Recrutés par la voie d'un concours national d'agrégation. Sont admis à concourir les titulaires soit du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, soit du Diplôme d'État de Pharmacien et du Doctorat d'État en Médecine, soit du diplôme d'État de Pharmacien et du Doctorat ès Sciences ;

c) *Par les Chefs de Travaux Pratiques :*

Nommés parmi les Docteurs en Pharmacie ou ès Sciences et même parmi les assistants inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de Chefs de travaux ;

d) *Par les Assistants :*

Recrutés sur place et nommés par le Recteur parmi les candidats licenciés ès Sciences ou pourvus du Diplôme d'État de Pharmacien.

2° Dans les Écoles de plein exercice et les Écoles préparatoires.

Le recrutement du personnel est désormais le même que dans les Facultés.

L'ORDRE DES PHARMACIENS

Il groupe obligatoirement tous les Pharmaciens habilités à exercer leur art. Il a pour objet d'assurer le respect des devoirs professionnels et d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession. Il a son siège 4, avenue Ruysdaël, Paris (VIII^{e}).

VI

ÉCOLE NATIONALE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE REIMS

Directeur : M. FRANQUET
Assesseur : M. LEULIER
Secrétaire : M. DOHAIN

L'École nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims prépare au Certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques (P.C.B.), aux cinq premières années d'études en vue du Doctorat en Médecine et des trois premières années en vue du Diplôme de Pharmacien.

D'autre part, y sont annexées :

— une École dentaire ; les 5 années d'études peuvent y être suivies ;
— une École de sages-femmes dont l'enseignement est donné à l'Hôpital civil de Reims.

TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS

ANATOMIE. — M. QUÉREUX, agrégé F.M. et chef de travaux pratiques.

PHYSIOLOGIE. — M. GIRARD, maître de conférences agrégé ; M. BAZELAIRE, chef de travaux pratiques.

HISTOLOGIE. — M. LEFÈVRE, professeur titulaire ; M. FESNEAU, chef de travaux pratiques.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE. — M. BASTIEN, professeur ; M. LARDENNOIS, professeur chargé de cours à titre permanent.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — M. JACQUET, professeur chargé de cours à titre permanent ; M. TEXIER, chef de travaux pratiques.

PHARMACOLOGIE. — M. LEULIER, chargé de cours.

CHIMIE MINÉRALE ET CHIMIE GÉNÉRALE. — M. REYNAUD, maître de conférences agrégé.

PATHOLOGIE MÉDICALE. — M. FRANQUET, professeur titulaire ; M. VILDE, professeur ; M. CALLAY, assistant.

BACTÉRIOLOGIE ET PARASITOLOGIE. — Mlle GRAND, chargée de cours ; M. J. LEULIER, chef de travaux.

CLINIQUE MÉDICALE. — M. JACQUINET, professeur chargé de cours à titre permanent ; M. CALLAY, chef de clinique.

CLINIQUE CHIRURGICALE. — M. BILLARD, professeur titulaire ; M. GUY, chargé de cours ; M. COZE, chef de clinique.

CLINIQUE OBSTÉTRICALE. — M. CHAPPAZ, professeur titulaire.

PHYSIOLOGIE OBSTÉTRICALE. — M. BAZELAIRE, chargé de cours.

TOXICOLOGIE. — M. LEULIER, chargé de cours.

CHIMIE P.C.B. — M. BERNARD, chargé de cours ; M. BERTRAND, chef de travaux pratiques.

CHIMIE BIOLOGIQUE. — M. BAULIEU, maître de conférences agrégé ; M. QUIRIN, chef de travaux pratiques.

PHYSIQUE MÉDICALE. — M. ROUCAYROL, professeur titulaire et chef de travaux pratiques.

PHYSIQUE PHARMACIE ET P.C.B. — M. MENET, chargé de cours ; M. BERNARD, chef de travaux pratiques.

ZOOLOGIE, PHYSIOLOGIE, PHARMACIE. — M. AUROUSSEAU, chargé de cours et chef de travaux pratiques.

BOTANIQUE P.C.B. — M. BERTIN, chargé de cours et chef de travaux pratiques.

PHARMACIE CHIMIQUE. — M. LEULIER, professeur titulaire ; M. QUIRIN, chef de travaux pratiques.

PHARMACIE GALÉNIQUE ET MAT. MÉDICALE. — M. LE MEN, professeur titulaire.

CHIMIE ANALYTIQUE. — M. QUIRIN, assistant.

BIOLOGIE P.C.B. — M. BEAUMONT, chargé de cours et chef de travaux pratiques.

BOTANIQUE PHARMACIE. — M. LECLERC, chargé de cours ; Mlle GOSSET, assistante.

STOMATOLOGIE. — M. TRAMUSET, professeur chargé de cours à titre permanent.

MÉDECINE LÉGALE ET MÉDECINE DU TRAVAIL. — M. CECCALDI, agrégé F.M.

THÉRAPEUTIQUE. — M. VILDE, chargé de cours.

HYGIÈNE. — Mme FAIL, chargée de cours.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE. — M. QUENTIN, chargé de cours.

CLINIQUE NEUROLOGIQUE. — M. MORICE, chargé de cours.

CLINIQUE PSYCHIATRIQUE. — M. COCHEME, chargé de cours.

CLINIQUE PHTISIOLOGIQUE. — M. DUBOIS DE MONTREYNAUD, chargé de cours.

CLINIQUE OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUE. — M. HECQUET, chargé de cours.

CLINIQUE PÉDIATRIQUE. — M. FANDRE, chargé de cours.

CLINIQUE DERMATOLOGIQUE. — M. R. LEVY, chargé de cours.

CLINIQUE DES MALADIES INFECTIEUSES. — M. HARDEL, chargé de cours.

VII

ÉCOLES ET INSTITUTS

1° ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

45, rue d'Ulm

Tél. { *Administration :* Odéon 06-45
Laboratoires : Odéon 06-45
Élèves : Odéon 28-10

ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE

Directeur : M. JEAN HYPPOLITE.
Directeur adjoint : M. A. KIRRMANN.
Sous-Directeur : M. JEAN PRIGENT.
Bibliothécaire en chef : M. R. MARTIN.
Intendant : M. M. COUSIN.
Sous-Intendant : M. FERBER.
Secrétaire : M. LOUIS ALTHUSSER.
Secrétariat : M. CLAUDE FOUSSIER.

Le Directeur reçoit à l'École les mardis, de 9 heures à 12 heures.

Fondée par un décret de la Convention en date du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), l'École Normale reçoit un premier statut par un décret impérial du 17 mars 1808. Après diverses vicissitudes, l'École est installée en 1847 dans les bâtiments qu'elle occupe encore de nos jours. Le décret du 10 novembre 1903 l'a rattachée à l'Université de Paris, tout en lui conservant son indépendance intellectuelle et budgétaire, liée à son caractère d'établissement national.

L'École Normale Supérieure est destinée à recruter et à former des jeunes gens pour l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur en France et à l'étranger, pour la Recherche scientifique, et pour les Écoles et Institutions de recherches spécialisées en France et à l'étranger (Écoles de Rome et d'Athènes, Institut français du

Caire, Centre National de la Recherche scientifique, Commissariat à l'Énergie atomique, etc.).

Les élèves sont recrutés au concours : ils reçoivent dès leur admission le statut de fonctionnaire stagiaire, et le conservent tout au long de leurs études à l'École. Leurs obligations et leur scolarité sont définies par la loi du 20 mars 1954 et le décret du 4 juillet 1956. L'École admet aussi des auditeurs libres, et des élèves ou des pensionnaires étrangers.

Le Directeur organise, compte tenu des cours de l'Université de Paris, et des règlements en vigueur, un enseignement intérieur qui prépare les élèves et auditeurs aux divers concours d'Agrégation et à la recherche spécialisée. L'École possède une bibliothèque de 600.000 volumes ouverte à ses élèves, anciens élèves et professeurs.

PERSONNEL ENSEIGNANT

LETTRES

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES. — MM. LE GENTIL, BOSSUAT ETIEMBLE, PRIGENT, MAUZI, MOREL, FAYOLLE.

LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES. — MM. BOYANCÉ, HEURGON, GRIMAL, Mme DE ROMILLY, MM. SIRINELLI, POUTHIER, ROBERT.

PHILOLOGIE, ARCHÉOLOGIE, ÉPIGRAPHIE. — MM. CHANTRAINE, MONTEIL, PIGNON, DEVAMBEZ, DEMARGNE.

PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE. — MM. HYPPOLITE, VUILLEMIN, MARTIN, ALTHUSSER, BEAUFRET, GOLDSCHMIDT.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE. — MM. SESTON, TAPIE, VILAR, LE GOFF, JEANNIN, DRESCH, PERPILLOU, MONBEIG, RONCAYOLO, RENOUARD, GAILLARD, GUILLOU, REMONDON, DUBOIS.

LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — MM. FARMER, LEFRANC, SUSINI, DAVID, PASCAL, MAYOUX, VILLEGIER, BARKER, SCHLOCKER.

SCIENCES

a) Professeurs ayant tout leur service à l'École :

MATHÉMATIQUES. — M. CARTAN.

PHYSIQUE. — MM. ROCARD, KASTLER.

CHIMIE. — M. KIRRMANN.

BOTANIQUE. — M. BUVAT.

b) Cours :

MM. CARTAN, BRELOT, GAUTHIER, GERMAIN, GODEMENT, LELONG, RAMIS, LICHNEROWICZ, DELANGE, DENY, BERROIR.

CORRECTION DE PROBLÈMES. — M. DOUADY.

PHYSIQUE ET CHIMIE. — MM. KASTLER, DELCROIX, CURIEN, MARÉCHAL, BAURAND, WIEMANN, PASCAL, KIRRMANN, PANNETIER, BRUSSET, BENARD, DULOU, VILKAS.

SCIENCES NATURELLES. — MM. TEISSIER, L'HÉRITIER, REY, BERGERARD, LAMOTTE, PLANTEFOL, BUVAT, HELLER, BARRABÉ, RIVIÈRE, ELLENBERGER, PROUST.

TRAVAUX PRATIQUES, PHYSIQUE ET CHIMIE. — MM. PEBAY-PEYROULA, MOSNIER, NOZIÈRES, CAGNAC, BOK, SCHUTTLER, HAMELIN, GAGNAIRE.

TRAVAUX PRATIQUES, SCIENCES NATURELLES. — MM. BAUCHOT, DREUX, CHANGEUX, PASCAUD, Mlle CATESSON, MM. GIRAUD, PROUST, BLOCH, AUBOIN, BARKER, SCHLOCKER.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DES JEUNES FILLES

48, boulevard Jourdan (Tél. : Por. 08-33)

Directrice : Mme Marie-Jeanne DURRY

Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Instituée par la loi du 26 juillet 1881 et installée à Sèvres jusqu'en 1940, l'École Normale Supérieure des Jeunes Filles fonctionne actuellement à Paris, 48, boulevard Jourdan (14e) dans des constructions neuves.

L'École Normale Supérieure des Jeunes Filles forme des professeurs par la préparation de l'Agrégation pour l'Enseignement secondaire et par l'initiation à la recherche scientifique pour l'Enseignement supérieur.

L'admission à l'École se fait par concours annuel.

Les candidates doivent être âgées de 18 ans au moins et de 23 ans au plus, au 1er janvier de l'année du concours (des dispenses d'âge peuvent être accordées, dans les deux sens), et ne doivent pas s'être présentées en totalité ou en partie à plus de deux concours antérieurs.

Les élèves sont inscrites soit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, soit à la Faculté des Sciences, pour l'initiation à la recherche, la préparation de la Licence, du Diplôme d'Études Supérieures et de l'Agrégation. Des enseignements complémentaires sont donnés à l'École. La durée des études est de trois ou quatre

ans suivant l'Agrégation préparée. Des auditrices libres peuvent suivre pendant un an les cours de l'École.

Le régime de l'École est l'internat. Toutes les dépenses (instruction, nourriture, blanchissage), sont supportées par l'État à l'exception des médicaments (Sécurité Sociale), de la fourniture et de l'entretien du trousseau. Depuis le 1er janvier 1954, toutes les élèves touchent un traitement (1re année, indice 200 ; 2e année, indice 225; 3e et 4e années, indice 250), avec lequel elles payent à l'École le montant de leur bourse d'internat.

2° INSTITUTS D'UNIVERSITÉ

(par ordre alphabétique des matières étudiées)

PAGES

Centre de Hautes Études Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes 256
Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine 256
Institut d'Art et d'Archéologie 258
Institut de Biologie Clinique 259
Institut du Cancer Gustave-Roussy 259
École Supérieure de Cartographie Géographique 259
Institut des Hautes Études Chinoises 260
Institut de Démographie 261
Institut d'Études du Développement Économique et Social . 261
Institut de Droit comparé 262
Centre français de Droit comparé 262
Institut d'Éducation physique 263
Institut d'Ethnologie 264
Institut de Filmologie 266
Institut de Géographie 266
Institut d'Études Germaniques 267
Institut d'Études byzantines et Néo-Helléniques 267
Institut d'Études Hispaniques 267
Institut d'Histoire des Sciences et des Techniques 268
Institut de Civilisation Indienne 268
École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs 269
Institut des Études Iraniennes 270
Institut d'Études Islamiques et Centre d'Études de l'Orient contemporain 270
Institut d'Études Japonaises 271
Institut de Musicologie 272
Institut de Pédiatrie sociale 273
Institut de Phonétique 273
Institut d'Études Politiques de Paris 274
Fondation nationale de Sciences Politiques 275
Institut français de Presse 276
Institut de Psychologie 277
Institut d'Études Scandinaves 279
Institut d'Études Sémitiques 280
Institut d'Études Slaves 282

Institut des Sciences Sociales du Travail 281
Institut de Statistique 283
Institut d'Études Turques 284
Institut d'Urbanisme 285

(Abréviations : F. L., Faculté des Lettres et Sciences Humaines; C. F., Collège de France ; H. E. et H. E. R., École des Hautes Études; L. O., École des Langues orientales ; E. L., École du Louvre.)

CENTRE DE HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES

(ex-Centre de Hautes Études d'Administration Musulmane)
(13, rue du Four (VI^e^) (Tél. : DAN. 96-90 et 70-64)
Fondateur : M. ROBERT MONTAGNE
Directeur : M. PIERRE RONDOT

Créé en 1936, le C. H. E. A. M. a pour mission de compléter la formation des fonctionnaires et agents de l'État ou des collectivités publiques appelés à servir en Afrique ou en Asie.

Les candidats doivent, sauf dispense, être âgés de plus de 30 ans et de moins de 45, compter six ans au moins de service effectif dont quatre en Afrique ou en Asie. Le concours d'admission comprend la présentation d'un mémoire fondé sur des observations personnelles et portant sur un sujet politique, économique ou social, et une épreuve orale de langues orientales ou africaines.

La durée des cours est de trois mois, de novembre à février. Les stagiaires désireux de postuler le Brevet du Centre poursuivent ensuite leurs travaux personnels en liaison avec les Directeurs d'Études pendant deux ans au moins. A l'issue de cette période, ils doivent satisfaire aux épreuves suivantes :

1° Soutenance d'un mémoire de fin d'études ;

2° Interrogation sur les problèmes généraux contemporains africains et asiatiques ;

3° Connaissance pratique d'une langue africaine ou orientale.

Le Centre reçoit également des auditeurs administratifs, fonctionnaires métropolitains recrutés sur titres, et des auditeurs libres n'appartenant pas aux services publics.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'AMÉRIQUE LATINE

28, rue Saint-Guillaume (Paris VII^e^) (Tél. : Babylone 35-93)
Directeur : M. P. MONBEIG

L'Institut, créé par décret du 23 février 1954, est un Institut d'Université placé sous la direction du Recteur assisté des Doyens des cinq Facultés de l'Université. Il donne un enseignement consacré

à l'Amérique Latine, à l'étude de la géographie et de la géologie des pays latino-américains, comme à celle des civilisations successives qui s'y sont épanouies jusqu'à nos jours, dans leurs aspects historique, sociologique, économique, littéraire, et artistique.

L'Institut prépare les étudiants au Certificat d'Études Supérieures de Littérature et Civilisation Latino-Américaines, délivré par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, et valable pour l'obtention de la Licence d'Enseignement.

Six séminaires d'études et de recherches fonctionnent à l'Institut :

1° Un séminaire d'études économiques, sociologiques, et politiques contemporaines d'Amérique Latine ;

2° Un séminaire de géomorphologie, géologie et paléontologie d'Amérique Latine ;

3° Un séminaire d'histoire du Brésil : Préparation de l'édition de Tollenare *Notes dominicales* ;

4° Un séminaire d'histoire coloniale de l'Amérique Latine ;

5° Un séminaire d'archivistique et d'initiation à la recherche historique : essai de recensement des ressources des archives parisiennes et françaises ayant trait à l'Amérique Latine ;

6° Un séminaire de littérature hispano-américaine.

Une bibliothèque, groupant livres et revues, est mise à la disposition des étudiants et chercheurs, qui ont aussi la possibilité de consulter différents journaux d'Amérique Latine.

La collection des « Travaux et Mémoires de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine », inaugurée en 1957 par la publication de *L'économie du Mexique d'aujourd'hui*, s'est enrichie en 1959 de : Jean ROCHE : *La colonisation allemande et le Rio Grande do Sull* ROCHEFORT : *Rapport entre la pluviosité et l'écoulement dans le Brésil subtropical et tropical atlantique.*

Heures de réception : Le Directeur reçoit le mardi de 10 h 30 à 12 h.

ENSEIGNEMENT

GÉOLOGIE ET GÉOMORPHOLOGIE. — M. ROBERT HOFFSTETTER, maître de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique. — M. FRANCIS RUELLAN, directeur du Laboratoire de Géomorphologie de l'École Pratique des Hautes Études, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rennes.

GÉOGRAPHIE. — M. PIERRE MONBEIG, professeur de Géographie au Conservatoire National des Arts et Métiers. — M. FRANCIS RUELLAN.

ETHNOLOGIE. — M. HENRI LEHMANN, sous-directeur du Musée de l'Homme.

HISTOIRE. — M. MARCEL BATAILLON, administrateur du Collège de France. — M. LÉON BOURDON, professeur à la Sorbonne. — M. PIERRE CHAUNU, professeur agrégé d'histoire, détaché au C. N. R. S. — M. VICTOR-L. TAPIÉ, professeur à la Sorbonne.

SOCIOLOGIE. — M. ROGER BASTIDE, maître de Conférences à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études (VI^e^ section).

HISTOIRE DE L'ART. — M. JEAN CASSOU, conservateur en chef du Musée National d'Art Moderne. — M. LUIZ HEITOR CORREA DE AZEVEDO, de l'U. N. E. S. C. O. — M. ÉLIE LAMBERT, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

LITTÉRATURE. — M. HERON DE ALENCAR, lecteur brésilien. — M. CHARLES-V. AUBRUN, professeur à la Sorbonne. — M. MARCEL BATAILLON. — M. LÉON BOURDON. — M. JACQUES LAFAYE, professeur agrégé d'espagnol. — M. PAUL VERDEVOYE, assistant à la Sorbonne. — M. ALBERTO ZEREGA-FOMBONA, représentant permanent du Venezuela à l'U. N. E. S. C. O.

INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

3, rue Michelet (VI^e^) (Tél. : Danton 94-14)

Directeur : M. CH. PICARD, Membre de l'Institut
Professeur honoraire à la Sorbonne

L'Institut d'Art et d'Archéologie de l'Université de Paris donne un enseignement supérieur d'archéologie, d'histoire de l'art médiéval et moderne, de musicologie et d'esthétique. Il dispose de nombreuses collections : bibliothèques, moulages, photographies, clichés à projections, disques, etc. Les cours ont lieu dans le bâtiment construit à l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Michelet. La *Bibliothèque d'Art et d'Archéologie* de l'Université de Paris *(fondation Jacques-Doucet)* y est installée, avec diverses autres collections de livres.

Enseignements réguliers : *Archéologie classique (Égypte, Grèce, Rome), Art du Moyen âge, Art moderne, Histoire de la musique, Esthétique*, etc. Voir, pour le détail, les cours des professeurs de la Sorbonne :

Archéologie classique : M. P. DEMARGNE (Grèce).
Égyptologie : M. M. ALLIOT.
Archéologie romaine : M. Gilbert PICARD.
Art du Moyen âge : M. É. LAMBERT.
Arts modernes : M. A. CHASTEL.
Arts d'Extrême-Orient : M. R. BOISSELIER.
Histoire de la musique : M. J. CHAILLEY.
Esthétique et science de l'Art : M. ÉT. SOURIAU.

Les Fondations pour l'étude des Arts et Civilisations de la Méditerranée ont créé successivement des sections *d'Art et civilisation de la Syrie, d'Art et civilisation de la Catalogne, de l'Occident musulman*, etc.

Nombreuses conférences documentaires sur les arts, les techniques.

L'Institut d'Art et d'Archéologie participe à tous les examens de la Sorbonne. Il délivre la licence d'art et d'archéologie, le *Diplôme d'Études Supérieures d'art et d'archéologie*. L'obtention de ce diplôme est réglée par l'*arrêté ministériel du* 24 *mars* 1948 (*J. O. du* 2 *avril* 1948).

INSTITUT DE BIOLOGIE CLINIQUE

Clinique médicale de Cochin
Hôpital Cochin, 27, faubourg Saint-Jacques (XIVe)
Directeur : Pr JUSTIN-BESANÇON

L'Institut de Biologie Clinique a été créé par décret du 15 février 1930 et a pour objet l'étude purement médicale des applications de la Biologie à la clinique.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Clinique médicale de l'Hôpital Cochin.)

INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LE CANCER GUSTAVE-ROUSSY

16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine)
(Tél. : ITA. 45-58)
Directeur : Dr CH. OBERLING
Professeur au Collège de France

Cet Institut du C. N. R. S. et de l'Université de Paris comprend des services :

— *d'Anatomie Pathologique :* M. VERMES.
— *de Cytobiologie, Culture de tissus :* M. FEBVRE.
— *de Microscopie Électronique :* M. BERNHARD.
— *de Médecine Expérimentale :* M. GUÉRIN.
— *de Biochimie :* M. VENDRELY.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CARTOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE

191, rue Saint-Jacques (Ve) (Institut de Géographie)
(Tél. : DAN. 78-36)
Directeur : M. G. CHABOT

Créé par décret du 23 septembre 1958 (*Journal officiel* du 30 septembre 1958), cet Institut a pour objet de former des cartographes-géographes qui soient, en même temps que des spécialistes des techni-

ques cartographiques, des géographes aptes à faire apparaître les connexions des phénomènes à la surface du globe.

Pour tous renseignements concernant le régime des études, l'examen d'entrée, etc., s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CHINOISES

(*A la Sorbonne*, Galerie Richelieu)

Administrateur : M. DES ROTOURS

Secrétaire général : M. LOUIS HAMBIS

ENSEIGNEMENTS DE L'INSTITUT

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE SINOLOGIQUE. — M. L. HAMBIS.

LITTÉRATURE CHINOISE. — M. R. RUHLMANN.

RELIGIONS CHINOISES. — Mme Nicole NICOLAS-VANDIER. — M. M. KALTENMARK.

ÉLÉMENTS D'HISTOIRE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE. — M. Et. BALAZS.

HISTOIRE DE LA CHINE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. G. DUBARBIER.

ART CHINOIS. — M. L. HAMBIS. — Mme NICOLAS-VANDIER.

Le programme précis et complet des enseignements sera porté sur l'affiche de l'I. H. E. C. à partir du 1er octobre 1959.

Tous les cours et conférences de l'Institut sont publics. Ils ont lieu dans les locaux de l'Institut : Galerie Richelieu, à la Sorbonne. Ces locaux comprennent une salle de travail réservée aux étudiants inscrits à l'Institut.

Pour être admis comme étudiant à l'Institut des Hautes Études Chinoises, il faut : 1° être inscrit à l'une des Facultés de l'Université de Paris ; 2° se faire inscrire à l'Institut (Sorbonne, Galerie Richelieu). Les étudiants régulièrement inscrits peuvent subir les examens en vue du Certificat de Langue et Civilisation Chinoises (Licence ès Lettres), du Brevet d'Élève Titulaire, après un an de scolarité et du Diplôme de Hautes Études Chinoises, après deux ans de scolarité.

M. DES ROTOURS, Administrateur, reçoit les étudiants à l'Institut.

M. LOUIS HAMBIS, Secrétaire général, se tient à la disposition des étudiants et tout particulièrement des étudiants chinois désireux de recevoir des conseils sur l'orientation de leurs études (après son cours).

INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE

Annexe de la Faculté de Droit (3e étage) (Tél. : Danton 25-90)

Directeur : M. A. SAUVY

Directeur adjoint : M. BUQUET

Créé par décret du 3 octobre 1957, cet Institut a pour objet de développer l'enseignement de la démographie et des sciences annexes, d'assurer la formation d'experts-démographes et de fournir un complément de connaissances démographiques aux spécialistes des disciplines apparentées.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

INSTITUT D'ÉTUDE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

96, boulevard Raspail (VIe) (Tél. : Babylone 25-03)

Directeur : M. H. LAUGIER

Secrétaire général : M. F. GAZIER

Cet Institut a été créé par un décret du 16 octobre 1957 pour répondre à un besoin qui s'était exprimé dans les milieux les plus divers, tant dans l'Université qu'en dehors d'elle.

A son Conseil d'Administration se trouvent associés, outre les cinq Facultés et plusieurs autres établissements de recherche et d'enseignement de l'Université de Paris, les grandes administrations publiques intéressées aux problèmes du développement économique et social et diverses personnalités choisies en raison de leur qualification dans ce domaine.

L'objet de l'Institut est de promouvoir toutes études et recherches et d'organiser tous enseignements relatifs aux problèmes économiques, sociaux, juridiques, administratifs ou autres que pose la situation actuelle des pays en voie de développement.

L'Institut a inauguré son activité enseignante par un cycle de conférences au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 1957-1958. Il dispense un enseignement systématique depuis le début de l'année scolaire 1958-1959. Cet enseignement a comporté en 1958-1959 une année d'études. Il s'étendra sur deux années à compter du début de l'année scolaire 1959-1960. L'Institut poursuit également divers travaux de recherche.

Se renseigner au siège de l'Institut.

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ

Secrétariat Général : 28, rue Saint-Guillaume (VII^e^)
(Tél. : Babylone 35-93)
Permanence : Faculté de Droit, 1^er^ étage
Odéon 43-17
Directeur : M. HAMEL
Directeur adjoint : M. BATIFFOL
Secrétaire général : M. J. B. HERZOG

L'Institut de Droit Comparé développe son activité sur deux plans principaux : l'enseignement et la recherche scientifique.

I. En tant qu'Institut d'Enseignement Supérieur, il offre à ses étudiants :

1° Des cours de Droit Comparé et de Droit étranger sanctionnés par un Diplôme de Droit Comparé ;

2° Des cours de Terminologie juridique dans les langues allemande, anglaise, arabe, espagnole, italienne, russe, sanctionnés par un Brevet de Terminologie juridique.

II. En tant que Centre de Recherche scientifique, ses principaux moyens d'action sont :

1° L'organisation de sections spécialisées (Droit privé, Droit public, Droit pénal et Science criminelle, Finances publiques, Droit économique, Droit international privé, Droit social), de Centres d'Études (Défense sociale, Droit médical comparé, Droit des transports, Droits de l'Orient et du Moyen-Orient, Artisanat) et de Commissions qui se donnent pour but l'étude de problèmes particuliers de Droit Comparé, choisis pour leur importance et leur caractère d'actualité ;

2° L'organisation de conférences publiques données par des spécialistes français ou étrangers sur des sujets se rapportant aux questions mises à l'étude ou intéressant le Droit Comparé en général ;

3° La diffusion des publications qu'il poursuit directement ou auxquelles il accorde son patronage.

CENTRE FRANÇAIS DE DROIT COMPARÉ

28, rue Saint-Guillaume (Paris VII^e^) (Tél. : Babylone 35-93)
Président : M. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE
Secrétaire général : M. MARC ANCEL

Le Centre Français de Droit Comparé a été reconnu d'utilité publique par décret du 2 avril 1951. Il groupe, comme organismes fondateurs :

— l'Institut de Droit Comparé de l'Université de Paris,
— la Société de Législation Comparée,
— le Comité de Législation Étrangère du Ministère de la Justice.

Le Centre a pour objet :

a) De coordonner et de promouvoir les travaux des institutions publiques et des associations privées se consacrant à l'étude des législations étrangères, du Droit Comparé et du Droit international ;

b) De coordonner le programme de leurs recherches et leurs publications ;

c) De coopérer à la conservation, à l'accroissement et à l'utilisation, dans les conditions les plus conformes à l'intérêt général, de leurs bibliothèques, fichiers et archives.

Heures d'ouverture du Secrétariat et de la Bibliothèque : 9 *heures à* 12 *heures et* 14 *heures à* 18 *heures (sauf le samedi après-midi).*

INSTITUT D'ÉDUCATION PHYSIQUE

1, rue Lacretelle (XV^e^) (Tél. : Vaugirard 55-62)

Directeur : M. CHAILLEY-BERT

Cet Institut constitue à la fois :

I. — *Un Centre d'Enseignement* de l'Éducation physique et de ses applications, destiné aux candidats au Professorat d'Éducation physique, première et deuxième parties.

Les étudiants désirant s'inscrire aux cours préparant à ce Professorat, qui comprennent un enseignement théorique et technique et des exercices pratiques, doivent fournir : 1° un certificat médical attestant qu'ils sont physiquement en état de suivre les cours pratiques ; 2° un certificat réglementaire de vaccination contre la variole, la diphtérie et le tétanos.

Ils passent ensuite un examen comportant une épreuve écrite et des épreuves pratiques. Les étudiants admis sont inscrits à la Faculté de Médecine.

Dans les 15 jours qui suivent leur admission, ils sont soumis à une visite morphologique devant une Commission nommée par la Direction générale de la Jeunesse et des Sports. Seuls les étudiants reconnus aptes par cette Commission peuvent se présenter aux examens du Professorat d'Éducation Physique.

Droits à verser : Immatriculation et Bibliothèque : 900 francs par an. — Inscriptions et assurances : 4.100 francs par an plus : Sécurité Sociale obligatoire des étudiants : 1.500 francs par an.

L'Institut d'Éducation Physique est également en liaison avec le cours de Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports ; c'est dans son dispensaire, dans ses locaux et sur son stade qu'ont lieu les travaux pratiques et les exercices d'application pour les médecins et étudiants en médecine préparant le Certificat d'Études Spéciales de Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports (voir p. 119).

II. — *Un Centre d'Études et de Recherches Scientifiques* relatives à l'Éducation Physique.

III. — *Un Dispensaire d'Éducation Physique et d'Hygiène Scolaire* qui examine et traite les enfants d'âge scolaire ayant besoin d'éducation physique médicale. Consultation le jeudi matin, à 9 heures.

IV. — *Un Centre d'Examen médico-sportif (Centre de Surexpertise Médico-Sportif Paris-Sud)* où sont examinés, contrôlés et orientés les sportifs envoyés soit par leur club ou leur fédération, soit par leur médecin traitant. Consultation le mardi soir à 18 heures.

INSTITUT D'ETHNOLOGIE

(*Musée de l'Homme*, Palais de Chaillot)
Place du Trocadéro (XVI[e]) (Tél. : Passy 74-46)

Secrétaires généraux : MM. CLAUDE LÉVI-STRAUSS et André LEROI-GOURHAN

Cet Institut a pour but de coordonner, d'organiser et de développer les études ethnologiques, en particulier celles qui se rapportent aux pays de la France d'outre-mer, de former des travailleurs pour ces études et de publier leurs travaux.

Pour être élève titulaire de l'Institut d'Ethnologie, il faut être inscrit à l'une des Facultés de l'Université de Paris.

Il renseigne les étudiants sur les cours déjà existants ; il les conseille sur le choix et l'ordre des enseignements qu'ils doivent suivre pour acquérir, après plusieurs années d'études, une formation ethnologique, générale ou spécialisée.

Sans intervenir directement dans la préparation des certificats de licence, qui est du ressort de chaque Faculté, l'Institut peut être appelé, par les professeurs compétents, à donner une collaboration, sous forme de travaux pratiques ou d'enseignements de complément.

L'Institut est dirigé par une Assemblée, où sont invités à siéger tous les professeurs en exercice, titulaires d'une chaire de caractère ethnologique dans un des établissements publics d'enseignement supérieur de Paris, représentés à la Commission nationale du troisième cycle. La participation au troisième cycle constitue, en effet, une activité essentielle de l'Institut.

On trouvera ci-dessous un rappel des enseignements existants en dehors de l'Institut. Pour les enseignements de complément et les travaux pratiques organisés par l'Institut, consulter l'affiche et la notice éditées par le Secrétariat.

Le Secrétariat est ouvert tous les jours, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Cours de licence

FACULTÉ DES LETTRES. — MM. LEROI-GOURHAN, BASTIDE.

FACULTÉ DES SCIENCES. — M. PIVETEAU.

FACULTÉ DE DROIT. — MM. LÉVY-BRUHL, POIRIER, ALLIOT, CHABAS.

Enseignements généraux

ANTHROPOLOGIE PHYSIQUE. — MM. MILLOT, PIVETEAU, VALLOIS.

ETHNOLOGIE CULTURELLE ET PRÉHISTOIRE. — M. LEROI-GOURHAN.

ETHNOLOGIE SOCIALE ET RELIGIEUSE. — MM. BASTIDE, LÉVI-STRAUSS.

Enseignements régionaux

AFRIQUE AU NORD DU SAHARA. — Mlle TILLION, M. BERQUE.

AFRIQUE AU SUD DU SAHARA. — Mmes DIETERLEN, PAULME ; MM. BALANDIER, MERCIER, TUBIANA.

MADAGASCAR. — MM. DESCHAMPS, FAUBLÉE.

AMÉRIQUE. — MM. BASTIDE, LÉVI-STRAUSS, SOUSTELLE, STRESSER-PÉAN.

INDE ET ASIE DU SUD-EST. — MM. DUMONT, FILLIOZAT, LÉVY, MUS.

OCÉANIE. — M. GUIART.

EUROPE. — MM. LEROI-GOURHAN, VARAGNAC.

Enseignements spéciaux

ETHNOLOGIE LINGUISTIQUE. — MM. COHEN, MARTINET (pour les enseignements linguistiques régionaux, se reporter aux affiches de l'*École nationale des Langues orientales*, et de l'*École pratique des Hautes Études*, 4e *section*).

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — MM. BALANDIER, DUMONT, LÉVI-STRAUSS, MERCIER.

ETHNOLOGIE JURIDIQUE. — MM. ALLIOT, CHABAS, LÉVY-BRUHL, POIRIER.

ETHNOLOGIE RELIGIEUSE. — Mme DIETERLEN, MM. BASTIDE, GUIART, LÉVI-STRAUSS, LÉVY, STRESSER-PÉAN.

ANTHROPOLOGIE APPLIQUÉE. — MM. BALANDIER, MERCIER.

PRÉHISTOIRE. — MM. LEROI-GOURHAN, VARAGNAC.

INSTITUT DE FILMOLOGIE

Président : M. MARIO ROQUES
Directeur : M. GILBERT COHEN-SÉAT

Le programme de l'Institut est publié et communiqué par voie d'affiche. Le *diplôme* de l'Institut peut être obtenu après 2 ans d'études.

Les conférences de l'Institut de Filmologie commencent au mois de novembre ; elles sont ouvertes aux étudiants inscrits dans les Facultés de l'Université de Paris.

Un droit d'inscription spécial est prévu pour la participation aux séances comportant des exercices pratiques.

Renseignements et inscriptions au Secrétariat de l'Institut : *le mardi et le vendredi, de* 10 *heures à* 12 *heures*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Escalier C, 1er étage.

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE (1)

191, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Danton 79-36)
Directeur : M. G. CHABOT

L'enseignement géographique est donné à l'Institut de Géographie, qui est un Institut d'Université, 191, rue Saint-Jacques. Les étudiants ont à leur disposition une salle de travail avec bibliothèque. Ils peuvent y consulter aussi les livres et cartes de la bibliothèque générale de l'Institut et de la salle des cartes. L'enseignement comprend :

Des cours de Géographie physique (professeurs DRESCH et BIROT), d'Hydrographie (professeur GUILCHER), de Géographie humaine (professeur GEORGE), de Géographie politique et économique (professeur PERPILLOU), de Géographie régionale (professeur CHABOT), sur les régions d'Outre-Mer (professeur ROBEQUAIN), sur l'Afrique du Nord (professeur DESPOIS), des cours de Cartographie (professeurs LIBAULT et GRILHOT), des travaux pratiques se rapportant à ces cours, des conférences d'initiation pour les étudiants avancés, des cours et conférences pour les candidats à l'Agrégation. Les excursions géographiques forment une partie essentielle de l'enseignement. Outre les excursions d'une journée, il est organisé chaque année des excursions de plusieurs jours avec nombre de participants limité. Une École Supérieure de Cartographie Géographique est annexée à l'Institut.

L'Institut de Géographie est en outre le siège du *Centre de Documentation cartographique et géographique* créé par le Centre Natio-

(1) Voir p. 178, le programme des cours de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

nal de la Recherche Scientifique qui tient à jour un fichier contenant l'indication de tous les documents parus dans les revues et se rapportant à toutes les branches de la Géographie, et qui possède une riche collection d'atlas et de cartes étrangères. Au Centre sont également associés des ateliers de cartographie et de photographie.

INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES

5, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^)

Directeur : M. COLLEVILLE

Le programme de l'enseignement de Langue, Littérature et Civilisation Allemandes est publié à la p. 181.

La bibliothèque de l'Institut est ouverte, *de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, sauf le samedi* (25.000 volumes). Conditions d'admission : être inscrit à la Faculté des Lettres et payer, en outre, un droit annuel de 300 francs (Licence) et 500 francs (Agrégation, C. A. P. E. S. et Diplôme) à la Faculté.

INSTITUT D'ÉTUDES BYZANTINES ET NÉO-HELLÉNIQUES

A la Sorbonne

Directeur : M. ANDRÉ MIRAMBEL

L'Institut a pour but l'étude de la Grèce post-classique et moderne sous ses différents aspects, principalement littéraire, philologique et linguistique. Il comprend une bibliothèque de 14.000 volumes, salle de travail pour les étudiants et accessible aux chercheurs, des photographies de manuscrits, une riche série de projections. Il publie, sous le titre *Collection de l'Institut d'Études byzantines et néo-helléniques*, des ouvrages se rapportant à la Grèce et au grec post-classique (25 volumes publiés). Il délivre après examen un Certificat d'Études Byzantines et Néo-helléniques. Pour tous renseignements, s'adresser à M. André MIRAMBEL, Directeur de l'Institut, après ses cours.

INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES

31, rue Gay-Lussac (V^e^) (Tél. : Odéon 38-18)

Directeurs : MM. RICARD et AUBRUN

L'Institut d'Études Hispaniques de l'Université de Paris, section de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, se propose de resserrer les liens d'amitié existant entre les milieux intellectuels français et espagnols et de s'associer aux efforts faits en France en faveur des études hispaniques.

L'Institut se met à la disposition de tous ceux qui se livrent à des recherches ou poursuivent des études sur l'Espagne. Il facilite aussi aux boursiers de langue espagnole l'accomplissement de leur mission, notamment la préparation de leurs thèses de Lettres ou d'Histoire, en les aidant de ses conseils et en leur accordant tout son appui.

MM. RICARD et AUBRUN reçoivent sur rendez-vous, 31, rue Gay-Lussac.

(Voir p. 180, le programme des cours de langue et littérature espagnoles de la Faculté des Lettres.)

Une bibliothèque contenant 12.000 volumes est ouverte *tous les jours, sauf le samedi après-midi, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures.*

INSTITUT D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

13, rue du Four (Tél. : Odéon 60-36)

Directeur : M. GEORGES CANGUILHEM

Le Directeur reçoit à l'Institut *sur rendez-vous.*

La Bibliothèque est ouverte *le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de* 14 *heures à* 17 *heures.*

I. — *L'Institut d'Histoire des Sciences et des Techniques.* — Institut d'Université, il a pour objet d'organiser, de coordonner, de développer les études supérieures d'Histoire des Sciences et des Techniques ;

II. — *L'Institut prépare directement : 1° Au Diplôme d'Histoire des Sciences et des Techniques.*

2° Au Certificat d'Histoire et Philosophie des Sciences de la Faculté des Lettres de Paris *(Certificat de Licence).*

A l'écrit, les examens de ce certificat comportent 2 options :

a) *Sciences exactes et Cosmologie ;*

b) *Biologie et Anthropologie.*

III. — *Recueil des Travaux (Thalès).* — Le recueil des travaux scientifiques de l'Institut est la revue *Thalès*, éditée par les Presses Universitaires de France.

IV. — *Bibliothèque.* — Une bibliothèque spécialisée est constituée au siège : tous les livres d'histoire ou de philosophie des sciences dont il pourrait être fait don à la bibliothèque de l'Institut seront accueillis avec reconnaissance.

INSTITUT DE CIVILISATION INDIENNE

(A la Sorbonne)

Directeur : M. L. RENOU

LANGUES ET CIVILISATIONS VÉDIQUE ET SANSKRITE. — L. RENOU (F. L., H. E.), J. FILLIOZAT (C. F., H. E.), A. MINARD (F. L., H. E.) (1).

(1) Voir l'explication des signes, p. 256.

LANGUES ARYENNES MODERNES ET LANGUES DRAVIDIENNES. — P. MEILE (L. O.).

PHILOSOPHIES ET RELIGIONS DE L'INDE. — L. RENOU (F. L.), P. MUS (C. F.), P. DEMIEVILLE (H. E.), O. LACOMBE (H. E. R.), FILLIOZAT (C. F., H. E.).

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART. — M. Ph. STERN (E. L.).

EXPANSION INDIENNE. — Linguistique indochinoise : F. MARTINI (L. O., H. E.) ; Philologie indo-khmère : AU CHHIENG (H. E.).

ETHNOLOGIE. — P. LÉVY (H. E.), L. DUMONT (H. E.).

TIBÉTAIN. — Mlle LALOU (H. E.).

L'Institut de Civilisation indienne a pour mission de coordonner et de centraliser les enseignements relatifs à l'Inde ancienne et moderne, et plus particulièrement à l'étude des textes sanskrits, qui sont donnés dans les établissements d'Enseignement supérieur de Paris. Les cours de cet Institut préparent au Certificat d'Études Indiennes, qui compte comme certificat de Licence. Le siège en est à la Sorbonne, galerie Richelieu. Une vaste bibliothèque est à la disposition des travailleurs. Le Secrétariat et la Bibliothèque sont ouverts *tous les jours ouvrables, de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 17 *heures.*

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS

15, rue Champollion (Tél. : Odéon 24-13 à 24-19)

Directeur : M. M. GRAVIER

Directeur adjoint : M. R. OUVRIEU (Traduction)

Sous-Directeur : M. A. GAUCHERON (Interprétation)

Créée par décret du 3 octobre 1957, par transformation de l'Institut des Hautes Études d'Interprétariat, l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université de Paris forme des interprètes de conférences et des traducteurs spécialisés dans la traduction technique et la traduction des textes de conférences.

L'École se divise en deux sections : traduction et interprétation. Un enseignement général est donné à l'École pour familiariser les étudiants avec le fonctionnement des institutions internationales et avec les aspects essentiels du monde politique et économique contemporain.

Sont admis à l'École : les Licenciés de toutes disciplines et les élèves du Cours préparatoire (patronné par la Société des Amis de l'Université), ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'entrée. Les candidats titulaires d'une Licence d'enseignement (men-

tion langues vivantes) sont dispensés d'une partie des épreuves de cet examen.

La durée des études est de deux ans. Les élèves de l'École ayant satisfait aux examens de sortie obtiennent le titre de traducteur ou d'interprète diplômé de l'Université de Paris.

Secrétariat ouvert *de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 16 *heures.*

INSTITUT D'ÉTUDES IRANIENNES

Bibliothèque : salle Anquetil-Duperron, 19, avenue d'Iéna (XVIe)

Directeur : M. MASSIGNON

L'Institut a pour mission d'organiser, de coordonner et de développer les enseignements et les recherches existant à Paris et se rapportant à l'Iran ancien et moderne. Il exerce en outre un patronage scientifique sur l'Institut d'Études Iraniennes de Téhéran, et il constitue un centre d'accueil pour les savants et les étudiants iraniens et les personnalités iraniennes présentes à Paris. Les études sont sanctionnées par la délivrance d'un Certificat d'Études Supérieures de Civilisation Iranienne. Conférences préparatoires données par M. Gilbert LAZARD à la Sorbonne.

COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS (1)

Iranien ancien et moyen : M. E. BENVENISTE (C. F. et H. E.). — Persan : M. G. LAZARD (L. O. et Institut d'Études Iraniennes). — Kurde : M. BEDIR KHAN (L. O.). — Mazdéisme : M. J.-P. DE MENASCE (H. E.). — Histoire des idées religieuses (Iran islamique) : M. H. CORBIN (H. E.). — Histoire : M. COLOMBE (L. O.). — Géographie : M. J. DRESCH (L. O.). — Iran antique : M. PARROT (E. L.). — Art musulman : M. DAVID-WEILL (E. L.).

INSTITUT D'ÉTUDES ISLAMIQUES

13, rue du Four (VIe), 5e étage (Tél. : Odéon 43-44)

Directeur : M. R. BLACHÈRE

Directeur adjoint : M. R. BRUNSCHVIG

L'Institut d'Études Islamiques a pour but de développer les études relatives à la civilisation islamique, envisagée dans toute l'étendue de son domaine historique, géographique, social et linguistique.

Il prépare aux Certificats de la Licence d'Arabe, au Certificat d'Études Supérieures d'Histoire et Civilisation arabes, à l'Agrégation d'Arabe, aux Doctorats d'État, d'Université et au IIIe Cycle. Une salle de travail est mise à la disposition des étudiants régulièrement inscrits à l'Institut.

(1) Voir l'explication des signes, p. 256.

I. — *ISLAM CLASSIQUE ET MODERNE :* Faculté des Lettres et Sc. H. : M. R. BLACHÈRE : Philologie arabe (Licence) (I. E. I., H. E.). — Littérature arabe (Licence) (I. E. I., H. E.). — Direction de travaux (Agrégation et Diplôme d'Études Supérieures) (I. E. I.). — M. R. BRUNSCHVIG : Islamologie ; préparation à la Licence et à l'Agrégation d'arabe ; direction de travaux (Diplômes d'Études Supérieures et Doctorat) (I. E. I.). — M. Ch. PELLAT : préparation à la Licence et à l'Agrégation d'arabe ; direction de travaux (Diplômes d'Études Supérieures et Doctorat) (I. E. I.). — M. G. LECOMTE : Études pratiques et agrégation (I. E. I.). — M. J. LECERF : Dialectologie arabe (I. E. I.). — M. J. DRESCH : Géographie et civilisation de l'Afrique du Nord (I. G.). — M. E. LAMBERT : Art chrétien et hispano-mauresque dans la Péninsule ibérique (I. A.). — Histoire de l'art de l'Islam occidental (I. A.). — M. Ch.-A. JULIEN : L'expansion et la colonisation française aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles (F. L.).

II. — *LANGUE ARABE ET AUTRES LANGUES DU MONDE DE L'ISLAM :* M. G. LECOMTE (L. O.), M. G. S. COLIN (L. O.), M. J. LECERF (L. O.), M. L. BAZIN (L. O.), M. G. LAZARD (L. O.), M. P. MEILE (L. O.), M^lle^ SOKOLOFF (L. O.), M^lle^ HOMBURGER (L. O.), M. J. TUBIANA (L. O.), M. J. FAUBLÉE (L. O.), M. BOISSIN (L. O.).

Des bourses peuvent être attribuées à des étudiants français préparant des études supérieures d'arabe (*arrêté du* 23 *mai* 1945).

CENTRE D'ÉTUDES DE L'ORIENT CONTEMPORAIN de l'Institut d'Études islamiques de l'Université de Paris, 13, rue du Four (VI^e^) (Tél. : Odéon 43-44). Directeur : M. R. BLACHÈRE ; Directrice scientifique : M^me^ N. TOMICHE.

Le Centre d'Études de l'Orient contemporain a pour objet de procéder à l'étude scientifique des problèmes posés par l'évolution politique, sociale, économique et culturelle des populations de l'Orient (Asie et Afrique musulmanes).

Il publie depuis 1944 des *Cahiers de l'Orient contemporain.*

INSTITUT D'ÉTUDES JAPONAISES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Président : M. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE
Trésorier : M. Maurice GUYOT

L'Institut d'Études Japonaises a pour but de contribuer au développement des études japonaises en France. On lui doit notamment l'établissement d'un fichier général des fonds japonais des diverses bibliothèques de Paris. Des doubles de ce fichier ont été remis par

ses soins à la Bibliothèque Nationale, à la bibliothèque de la Sorbonne, à la bibliothèque de l'École des Langues Orientales Vivantes, à la bibliothèque du Musée Guimet, ainsi qu'à la bibliothèque de la Maison franco-japonaise de Tokio.

INSTITUT DE MUSICOLOGIE

3, rue Michelet (VI^e^) (Tél. : Danton 94-14)

Directeur : M. JACQUES CHAILLEY

L'Institut de Musicologie de l'Université de Paris, régi par décret du 8 février 1951, comporte les sections ci-après :

1re SECTION : *Enseignement de Faculté.* Cette section comprend l'ensemble des cours de Faculté (Lettres et Sciences Humaines et Sciences) intéressant la Science musicologique.

Son objet est l'étude approfondie d'un programme limité qui forme la matière du certificat d'études supérieures d'Histoire de la Musique, valable pour la Licence ès Lettres.

Elle est ouverte aux étudiants régulièrement inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en vue de ce Certificat ou d'un Certificat comportant des études d'Histoire de la Musique (par exemple certificat d'Esthétique et Science de l'Art, option Musique).

En outre, peuvent être admis à cette section après examen d'admission les étudiants titulaires soit de la première partie du Baccalauréat ou d'une équivalence, soit d'un diplôme d'ordre musical habilité par le Conseil de Perfectionnement, à l'exclusion des diplômes sanctionnant la seule exécution instrumentale ou vocale. Pour cette catégorie d'étudiants, l'enseignement est sanctionné par un *Diplôme de l'Institut de Musicologie* dont le programme est équivalent à celui du Certificat de Licence. Pour conditions et formalités d'inscription, s'adresser à l'Institut de Musicologie.

2e SECTION : *Séminaire de Recherches.* Cette section groupe les étudiants qui, ayant fait preuve de connaissances suffisantes, entreprennent des recherches personnelles sur un point défini de la Science musicologique.

Des séances d'information et de discussion sont organisées périodiquement autour des travaux des étudiants, soit travaux personnels, soit préparation des diplômes de l'Université : Diplôme d'Études Universitaires en Musicologie, Diplôme d'Études Supérieures, Doctorat en Musicologie (ancien Doctorat d'Université), Doctorat ès Lettres.

Un centre d'Études de Philologie musicale est en formation ; sa section d'ethnologie musicale est entrée en activité en 1957-1958

3e SECTION : *Conférences et activités extraordinaires.* L'Institut organise des conférences, concerts, réunions d'études entre spécialistes, etc.

INSTITUT DE PÉDIATRIE SOCIALE

Chaire de clinique de Pédiatrie Sociale

Professeur JULIEN MARIE

Hôpital des Enfants Malades, 149, rue de Sèvres, Paris (XV^e^)

L'Institut de Pédiatrie Sociale de l'Université de Paris, créé par décret du 27 décembre 1954, a pour but de développer l'étude de la médecine sociale des enfants.

Le Secrétariat est ouvert le matin de 10 heures à 12 heures, pendant l'année universitaire.

Les étudiants et les médecins peuvent profiter de la Bibliothèque du Centre International de l'Enfance.

INSTITUT DE PHONÉTIQUE

19, rue des Bernardins (V^e^) (Tél. : Odéon 16-80)

Directeur : M. FOUCHÉ

L'enseignement comporte 2 degrés :

A. *PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE LICENCE DE PHONÉTIQUE ET AU DIPLOME DE PHONÉTIQUE (PHONÉTIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE).*

B. *EXERCICES PRATIQUES DE PRONONCIATION FRANÇAISE ET DE DICTION POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.* — Les cours ont lieu : 1° durant les deux semestres de l'année scolaire (droit d'inscription, 5.000 francs par semestre, après inscription à la Faculté des Lettres et Sc. H.) ; 2° pendant les grandes vacances : 2 périodes allant approximativement, la première du 20 juin au 10 juillet, la seconde du 11 juillet au 30 juillet (droit d'inscription pour chaque période, 5.000 francs). *Un Certificat d'Études Pratiques de Prononciation Française* est conféré, après examen, aux étudiants qui ont suivi régulièrement les cours de l'année scolaire.

COURS DE PHONÉTIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE. — M. P. FOUCHÉ, professeur ; assistante : M^lle^ DURAND.

EXERCICES DE PRONONCIATION FRANÇAISE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS. — M. P. FOUCHÉ, directeur ; M^mes^ DONOHUE, MERCIER, MONNOT, MOUSSU, M^lle^ TREMOLIÈRE, attachées.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

27, rue Saint-Guillaume (VII[e]) (Tél. : Bab. 25-59)

Directeur : M. J. CHAPSAL

L'Institut d'Études politiques a pour objet l'enseignement général des Sciences politiques, économiques et sociales. Il comporte *deux ou trois années de scolarité.*

L'année préparatoire est ouverte aux jeunes gens et jeunes filles titulaires du Baccalauréat complet de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent et ayant satisfait à un *examen d'entrée* comportant notamment une dissertation française et des épreuves d'Histoire et de Géographie (Histoire depuis 1789, Géographie de la France et des grandes puissances). Sont dispensés de cet examen les étudiants titulaires de certaines mentions à leur Baccalauréat ou à leurs premiers examens d'Enseignement supérieur, ainsi que les étudiants ayant obtenu le Certificat d'Études Littéraires Générales ; bénéficient de majorations de points les anciens élèves de première supérieure. L'année préparatoire, commune à tous les étudiants, est sanctionnée par un examen d'entrée en seconde année.

Les seconde et troisième années sont ouvertes, d'une part, aux étudiants ayant réussi l'examen de fin d'année préparatoire ; d'autre part, aux élèves déjà titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent ou admis à l'examen de fin de troisième année de Licence en Droit (nouveau régime) qui entrent à l'Institut sans examen préalable ; elles comportent 4 sections :

Section du service public donnant une formation générale pour les carrières administratives et notamment pour le concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration (Conseil d'État, Cour des Comptes, Diplomatie, Inspection des Finances, Carrière Préfectorale, Administrateurs civils des ministères, etc.).

Section économique et financière pour les jeunes gens se destinant aux cadres des entreprises privées ou semi-publiques (financières, industrielles, commerciales, d'Outre-Mer).

Section générale pour les jeunes gens se destinant aux professions libérales, à l'enseignement, à la vie politique et au journalisme.

Section des relations internationales pour les jeunes gens se destinant aux organismes internationaux.

La liste des 120 cours de l'Institut témoigne de la variété de programmes revus et transformés chaque année. Des cours d'*histoire* et de *géographie* y voisinent avec de nombreux enseignements de *sciences politiques* et *administratives* ; les *études étrangères* et les *relations internationales* y tiennent une large place ; l'*enseignement économique* va d'une formation générale et *théorique* à l'étude de problèmes d'*économie appliquée* et de *gestion des entreprises*.

Les étudiants de l'Institut peuvent bénéficier des règles fixées pour les exonérations de droits dans l'Université.

En outre, des *bourses d'enseignement supérieur* peuvent être attribuées à des jeunes gens de nationalité française, dont la situation et le mérite justifient l'aide pécuniaire de l'État. Les étudiants qui se destinent à l'École Nationale d'Administration peuvent bénéficier de *bourses de service public*. Ils doivent dans ce cas, prendre l'engagement d'en rembourser le montant au Trésor s'ils n'accomplissent pas le temps normal de scolarité à l'École Nationale d'Administration ou, à défaut, cinq années de service public.

Préparation au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. — Pour permettre aux étudiants diplômés qui ne se présentent pas immédiatement au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration de compléter leur formation, l'Institut a organisé des conférences spéciales de préparation. Ces conférences sont strictement réservées aux étudiants déjà titulaires du diplôme d'un Institut d'Études Politiques.

Préparation « Vie des Affaires ». — L'Institut organise des conférences de préparation à la vie des affaires. Ce programme, qui doit compléter la formation des étudiants se destinant aux affaires privées, apparaît d'abord comme un programme de perfectionnement des diplômes de la Section économique et financière ; il s'adresse également aux diplômés des autres sections et notamment de la Section Service public, désireux de se « reconvertir » et de s'adapter à la formation requise pour l'administration des entreprises.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

27, rue Saint-Guillaume, Paris (VII[e]) (Tél. : Bab. 25-59)

Président : M. P. RENOUVIN
Administrateur : M. JACQUES CHAPSAL
Secrétaire général : M. JEAN TOUCHARD

La Fondation Nationale des Sciences Politiques, créée par l'ordonnance du 9 octobre 1945, a pour objet :

— d'assurer, conformément à une convention passée avec l'Université de Paris, la gestion administrative et financière de l'Institut d'Études Politiques de l'Université de Paris ;

— d'assurer le progrès et la diffusion des sciences politiques, économiques et sociales.

La Fondation a essentiellement les activités suivantes :

a) Gestion de *services de documentation* spécialisés dans les sciences politiques, économiques et sociales : *Bibliothèque* comprenant environ 200.000 volumes et recevant 2.000 journaux et périodiques français et étrangers ; *centre de documentation* constituant des dossiers sur les questions d'actualité, et dépouillant systématiquement les principaux périodiques ;

b) Publications scientifiques : la Fondation publie le *Bulletin Analytique de Documentation contemporaine* (10 numéros par an) et la *Revue Française de Science Politique* (trimestrielle). Elle publie en outre sous le titre de *Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques* une collection de livres consacrés à des recherches dans le domaine politique, économique et social (100 titres parus de 1947 à 1959) et elle donne son patronage à des collections de manuels et d'ouvrages généraux de sciences politiques ;

c) La Fondation administre les deux services de recherches suivants :

— un *Service d'étude de l'activité économique et de la situation sociale* (ancien Institut scientifique de recherches économiques et sociales, dit Institut Rist), 4, rue Michelet, Paris, VI^e^, tél. : Odé. 50-66 et 50-67. *Directeur scientifique :* M. J.-M. JEANNENEY ;

— le *Centre d'étude des relations internationales,* divisé en sections consacrées à divers pays (Allemagne, U. R. S. S., États-Unis, Espagne et pays méditerranéens, Afrique du Nord, etc.). Ce Centre poursuit diverses recherches sur les relations internationales dans le monde contemporain. *Directeur :* M. J.-B. DUROSELLE ; *Directeur adjoint :* M. JEAN MEYRIAT.

Elle est le siège de divers organismes, notamment :

— l'*Association Française de Science Politique* (*président :* M. N...) ;

— l'*Institut Français de Presse ;*

— le *Centre de Recherches Administratives* (*directeur :* M. H. PUGET) ;

— le *Centre de Formation des experts de la Coopération technique internationale.*

d) Enfin dans le cadre de la réalisation d'un troisième cycle dans l'Enseignement supérieur français, la Fondation Nationale des Sciences Politiques a institué, à dater du 1^er^ octobre 1956, *un cycle supérieur d'Études Politiques,* dont l'organisation a été approuvée par arrêté ministériel du 7 janvier 1956. Il s'agit d'un cycle de recherches fondé sur le travail personnel ou en séminaire, sous la responsabilité de directeurs d'études. Les étudiants du cycle supérieur peuvent être inscrits au 3^e^ cycle « Lettres » institué par le décret du 19 avril 1958 et obtenir un doctorat de recherches.

INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE

27, rue Saint-Guillaume (VII^e^) (Bab. 25-59)

Directeur : M. F. TERROU

L'Institut français de Presse, rattaché à l'Université de Paris par décret du 9 février 1957, et dont le Conseil d'Administration et le Comité de Direction sont composés en nombre égal d'universitaires et de professionnels de la Presse, a pour objet d'étudier sous ses divers

aspects le rôle et les conditions dans lesquels s'exerce l'activité de la presse, de constituer un centre de documentation et de recherche de science de la presse, et de former des chercheurs spécialisés dans l'étude de la presse.

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

(*A la Sorbonne*, Escalier A, 3e étage)

Directeurs : MM. DELAY, GRASSÉ, LAGACHE

Sous-Directeur : M. FRAISSE

L'Institut de Psychologie de l'Université de Paris a pour objet l'enseignement de la psychologie théorique et appliquée, et la recherche dans le domaine des sciences psychologiques.

Il réunit et groupe dans un foyer commun les enseignements déjà existants ; organise des enseignements nouveaux ; établit entre tous une étroite coordination.

L'Institut de Psychologie est rattaché aux Facultés des Lettres et Sciences Humaines, des Sciences et de Médecine de Paris et placé sous la direction scientifique de l'Université de Paris, du Collège de France, et de l'École Pratique des Hautes Études.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Première année d'Études Générales

PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE. — Mme FAVEZ-BOUTONIER, M. FRAISSE, M. DURANDIN, Mme AMADO.
PSYCHOPHYSIOLOGIE. — M. GALIFRET.
SÉANCES PRATIQUES. — M. BRESSON.

Deuxième année d'Études Générales

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — MM. OLÉRON, ZAZZO.
PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. STOETZEL.
PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. — M. LAGACHE.
PSYCHOPHYSIOLOGIE. — M. BUSER.
STATISTIQUE. — M. LEPLAT.
DÉMONSTRATIONS. — N...

Section de Psychologie Expérimentale et Comparée

PSYCHOLOGIE ZOOLOGIQUE. — M. GRASSÉ.
PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. FRAISSE.
PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE. — M. SOULAIRAC.
STATISTIQUE. — M. FAVERGE.
TRAVAUX PRATIQUES : Mme OLÉRON.

Section de Psychologie Appliquée

PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE. — MM. BONNARDEL, BONNAIRE, FAVERGE, GOGUELIN, RENNES.

MÉTHODOLOGIE. — M. REUCHLIN.

STATISTIQUE ET ANALYSE FACTORIELLE. — M. FAVERGE.

TRAVAUX PRATIQUES : Mme LÉVY-LEBOYER, MM. BONNAIRE, COUMÉTOU.

Section de Psychologie Pédagogique

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — MM. OLÉRON, PIAGET, ZAZZO.

PÉDAGOGIE. — M. DEBESSE.

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT. — M. DUCHÉ.

PSYCHOLOGIE SCOLAIRE. — Mme GRATIOT-ALPHANDERY et ses collaborateurs.

ENFANCE INADAPTÉE. — M. DUCHÊNE et ses collaborateurs.

STATISTIQUE. — M. FAVERGE.

TRAVAUX PRATIQUES : Mme VINCENT.

Section de Psychologie Pathologique

PSYCHOPATHOLOGIE. — MM. DELAY, LAGACHE, PICHOT, DESHAIES, MARTY, Mlle LEMPERIÈRE.

PSYCHANALYSE THÉORIQUE. — M. BÉNASSY.

NEUROPHYSIOLOGIE. — M. TOURNAY.

STATISTIQUE. — M. FAVERGE.

TRAVAUX PRATIQUES : M. PERSE.

Section de Psychologie Sociale

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — MM. MAISONNEUVE, STOETZEL, Mme DE MONTMOLLIN, M. PAGES.

ETHNOLOGIE. — M. GESSAIN, M. LEROI-GOURHAN.

STATISTIQUE. — M. FAVERGE.

Méthodologie et Travaux Pratiques

Scolarité. — Tout candidat qui désire s'inscrire pour la 1re année d'études générales de l'Institut de Psychologie doit obligatoirement :

a) Être titulaire du baccalauréat complet ou d'un titre admis en équivalence ;

b) Être reçu à un examen d'entrée.

Cet examen d'entrée comporte une dissertation de psychologie, un questionnaire de physiologie et biologie (ces deux dernières épreu-

ves portant sur les programmes du baccalauréat philosophie et sciences expérimentales) et une épreuve de tests psychométriques.

L'examen de la fin de la 1re année d'études générales conditionne ensuite l'entrée en 2e année.

Sont toutefois dispensés de la 1re année d'études générales les étudiants titulaires d'un Certificat d'Études Supérieures de la Licence de Psychologie.

D'autre part, les candidats âgés d'au moins 25 ans, qui ont une formation supérieure complète (agrégés, titulaires du C.A.P.E.S. ou d'un doctorat, internes des hôpitaux, ingénieurs et officiers sortant d'une grande école) sont autorisés à faire en une seule les deux années d'études générales.

Enfin sont admis à la préparation des diplômes de l'Institut de Psychologie : d'une part, les étudiants titulaires de trois certificats d'Études Supérieures de la Licence de Psychologie, d'autre part, les étudiants qui ont subi avec succès les examens des deux années d'études générales de l'Institut ou qui en ont été dispensés en raison de titres équivalents.

L'Institut de Psychologie décerne le titre d'élève diplômé de Psychologie expérimentale et comparée, de Psychologie appliquée, de Psychologie pédagogique, de Psychologie pathologique ou de Psychologie sociale aux étudiants qui justifient d'une scolarité de deux semestres ainsi que de l'assiduité aux enseignements théoriques et pratiques de la section choisie, ont passé avec succès une épreuve de langue vivante, et ont satisfait aux examens de fin d'année.

D'autre part, l'Institut délivre le Diplôme d'Expert Psychologue aux étudiants déjà titulaires de deux diplômes, qui ont accompli un stage de six mois et soutenu un mémoire.

Pour être admis aux Cours, Conférences et Travaux pratiques, les étudiants doivent être d'abord inscrits à l'une des Facultés de l'Université de Paris, puis inscrits sur les registres de l'Institut après avoir acquitté un droit de 2.000 francs par section choisie. Pour être admis aux examens ils doivent verser un droit de 100 francs par diplôme.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Institut, du 15 septembre au 31 octobre.

Le Secrétariat est ouvert *du lundi au vendredi, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 heures à 17 heures.*

INSTITUT D'ÉTUDES SCANDINAVES

16, rue de la Sorbonne (Ve)

Directeur : M. GRAVIER

L'Institut a pour but de développer et de répandre la connaissance des pays scandinaves.

Un enseignement théorique et pratique des Langues et Littératures

Scandinaves est donné à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines par un ou plusieurs professeurs français assistés de lecteurs (Danois, Norvégiens, Suédois). (*Voir le programme de cet enseignement*, p. 181.)

La section scandinave de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est mise à la disposition de l'Institut (voir p. 428). (Bibliothèque Nordique.)

L'Institut prépare à 2 certificats de Licence : celui de Langues et Littératures Scandinaves et celui de Philologie Scandinave ; le Certificat de Langues et Littératures Scandinaves peut entrer comme certificat à option dans les Licences d'Enseignement de Langues Vivantes.

INSTITUT D'ÉTUDES SÉMITIQUES

13, rue du Four (VI[e]) 5[e] étage

Président : M. A. DUPONT-SOMMER

Vice-Président : M. R. BLACHÈRE

Secrétaire : M. A. GUILLAUMONT

L'Institut d'Études Sémitiques a pour but de coordonner les études relatives à la civilisation des divers peuples sémitiques et des autres populations dont l'étude est liée à celle des Sémites.

Pour être élève de l'Institut, il faut être inscrit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris. Toutefois les étudiants des autres établissements d'Enseignement supérieur pourront, sur la proposition de l'Institut, être dispensés des droits d'inscription. Les élèves peuvent avoir accès à la bibliothèque.

L'Institut délivre un diplôme après un stage de deux semestres et un examen portant sur 3 des cours relevant de l'Institut.

Il prépare également à la Licence ès Lettres (Certificats de Langues Sémitiques anciennes, d'Arabe, d'Histoire des religions, de Linguistique), aux Diplômes de l'École des Langues Orientales, de l'École du Louvre, de l'École des Hautes Études.

COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS

HÉBREU. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.), (H. E.). — M. A. GUILLAUMONT (H. E.). — M[lle] A. JAUBERT (F. L.). — M[lle] A. HERDNER (E. L.). — M. M. MOROVITZ (L. O.).

ARAMÉEN. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.) et (H. E.). — M. A. GUILLAUMONT (H. E.).

ASSYRO-BABYLONIEN. — M. R. LABAT (C. F.) et (H. E.). — M. BOTTÉRO (H. E.).

ARABE CLASSIQUE. — M. R. BLACHÈRE (F. L.) et (H. E.). — M. Ch. PELLAT (F. L.). — M. VIAL (L. O.).

ARABE MAGHRÉBIN. — M. G. S. COLIN (L. O.).

ARABE ORIENTAL. — M. G. LECERF (L. O.).

ÉTHIOPIEN. — M. M. COHEN (H. E.). — M. RODINSON (H. E.). — M. J. TUBIANA (L. O.).
ÉPIGRAPHIE SÉMITIQUE. — M. J. G. FEVRIER (H. E.). — M. J. DAVID-WEILL (E. L.). — Mlle A. HERDNER (E. L.).
HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT SÉMITIQUE. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.) et (H. E.). — M. G. WIET (C. F.).
HISTOIRE DES RELIGIONS SÉMITIQUES. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.). — M. J. NOUGAYROL (H. E.). — M. A. CAQUOT (H. E.). — M. VAJDA (H. E.). — M. H. CORBIN (H. E.).
ARCHÉOLOGIE SÉMITIQUE. — M. C. F. SCHAEFFER (C. F.). — M. J. DAVID-WEILL (E. L.). — M. A. PARROT (E. L.).
ÉTUDES CONNEXES. — *SUMÉRIEN* : M. J. JESTIN (H. E.). — Mlle M. RUTTEN (E. L.). — *ÉGYPTOLOGIE :* M. ALLIOT (F. L.). — M. E. DRIOTON (C. F.). — M. J.-J. CLÈRE (H. E.). — M. G. POSENER (H. E.). — M. M. MALININE (H. E.). — M. J. VANDIER (E. L.). — *BERBÈRE :* M. L. GALAND (L. O.). — *HITTITE :* M. J. LAROCHE (H. E.).

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL

Section « Recherches », 27, rue de Fleurus (Bab. 33-80)
Directeur : M. STOETZEL
Section « Enseignement », 2, rue Cujas (Dan. 18-56)
Directeur : M. DURAND

L'Institut des Sciences Sociales du Travail, placé sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du Travail, a pour objet de promouvoir des recherches portant sur l'aspect humain des problèmes du travail et de dispenser un enseignement consacré à ces problèmes.

Dans le cadre de la section « Recherches », l'Institut poursuit des enquêtes de sociologie industrielle et des études sur divers problèmes sociaux du travail. Le programme de la section « Enseignement » s'adresse aux étudiants désireux de se préparer à l'exercice de responsabilités sociales dans l'industrie, les services d'administration sociale du personnel, de préparer le diplôme de Conseiller du Travail, ou de se consacrer à la recherche scientifique.

La durée des études est de 1 ou 2 ans : la première année est sanctionnée par le Brevet des Sciences Sociales du Travail et, éventuellement, par le diplôme de Conseiller du Travail ; la seconde année par le diplôme de l'Institut des Sciences Sociales du Travail. L'assiduité est obligatoire pour les élèves admis à l'Institut. Un examen d'admission a lieu chaque année.

1° *Cours :* Droit du travail, Psychologie du travail et psychotechnique, Sociologie industrielle, Physiologie et médecine du travail, par MM. LASSERRE, LHOMME, DURAND, GOETZ, professeurs à la

Faculté de Droit, TREANTON (C. N. R. S.), VIGNAUX, directeur d'études à l'École des Hautes Études, BLONDEL, conseiller d'État, CANTEGREIL, directeur adjoint de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Dr DESOILLE, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, Dr MARTIN, LOBSTEIN, conseil en organisation.

2° *Séminaires* d'économie industrielle, d'organisation des entreprises, de sociologie, dirigés par MM. TOURAINE, CROZIER, REYNAUD, MADINIER (C. N. R. S.), LAJOINIE, psychologue industriel, Mlle RAFFALOVICH, directeur adjoint au Ministère du Travail.

Des renseignements complémentaires sont adressés aux étudiants qui en font la demande, en adressant leur *curriculum vitae*.

INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

9, rue Michelet (VIe) (Tél. : Danton 50-89)

Président : M. ROGER PORTAL

L'Institut d'Études slaves, créé par Ernest DENIS en 1920, constitue un centre d'études, de caractère rigoureusement scientifique, pour l'ensemble des questions de linguistique, de philologie et d'histoire des peuples slaves.

Cet Institut groupe les slavisants qui effectuent des recherches et enseignent dans les divers établissements d'enseignement supérieur de Paris, à savoir :

COLLÈGE DE FRANCE. — Langues et littératures slaves (M. A. VAILLANT) ; Archéologie paléochrétienne et byzantine (M. A. GRABAR).

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES. — 4e section : Langues et littératures slaves du Moyen Age (M. A. VAILLANT). — 5e section : Christianisme byzantin et archéologie chrétienne (M. A. GRABAR). — 6e section : Économie contemporaine de l'U. R. S. S. (MM. H. CHAMBRE ET B. KERBLAY) ; Histoire de l'économie et de la société russes aux XIXe et début XXe siècles (M. R. PORTAL).

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES. — Histoire et civilisation des Slaves (M. R. PORTAL) ; Langue et littérature russes (MM. P. PASCAL, D. STREMOOUKHOFF et H. GRANJARD ; assistant : M. N. STRUVE ; lecteurs : M. SINANY et Mme STOLIAROFF) ; Littérature polonaise (M. J. FABRE) ; Langue serbo-croate (M. N..., lecteur).

ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES. — Géographie, histoire et civilisation des pays de l'Europe orientale (MM. A. FICHELIE et R. PHILIPPOT) ; Langue russe (MM. J. TRAIN et N. WEISBEIN ; répétiteurs : Mmes BERG,

BOHDANOVICZ, BRACQ, COSTES, KRASSAVINA, VASSUTINSKY, VILLANYI, M. DUBROVSKI) ; Langue polonaise (M. E. DECAUX ; répétitrice : Mme M. SZUREK-WISTI) ; Langue tchèque (MM. VEY ; répétiteur : M. ONDROVCIK) ; Langue serbo-croate (M. H. BOISSIN ; répétiteur : M. N...) ; Langue bulgare (M. R. BERNARD ; répétitrice : Mme CHRISTOPHOROVA) ; Langue ukrainienne (Mme M. SCHERRER ; répétiteur : M. SAVTCHINE).

L'Institut d'Études Slaves possède une bibliothèque réservée aux spécialistes admis à la fréquenter en raison des travaux qu'ils préparent.

L'Institut publie un organe annuel (la *Revue des Études slaves*) et plusieurs collections de travaux scientifiques originaux *(Collection Historique, Grammaires, Manuels, Travaux, Bibliothèque russe, Bibliothèque polonaise)*.

INSTITUT DE STATISTIQUE

11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odé. 42-10)

Directeur : M. G. DARMOIS

L'Institut de Statistique de l'Université de Paris a été créé par un décret du 26 juillet 1922.

Il dispense, à l'usage des étudiants possédant déjà une formation mathématique sérieuse, un enseignement théorique et pratique qui s'étend sur deux années scolaires et leur permet d'acquérir :

1° Le Certificat d'Aptitude à l'emploi des Méthodes statistiques ; 2° Le Certificat supérieur d'Études statistiques ; 3° Le Diplôme de Statisticien lorsqu'ils ont présenté une thèse qui a été agréée.

L'Institut de Statistique groupe, autour de M. le professeur G. DARMOIS, Directeur des Études, de jeunes chercheurs orientés vers la recherche en Statistique, qui fournissent un auditoire assidu aux différents Séminaires.

Toute personne qui en fait la demande peut être admise comme auditeur aux cours de l'Institut.

Par contre, les auditeurs, désirant suivre les exercices pratiques ou passer les examens, devront prendre inscription à l'Institut de Statistique, 11, rue Pierre-Curie (Ve), en justifiant de leur inscription à l'une des Facultés de l'Université de Paris.

Les droits d'inscription annuelle sont fixés à 4.000 francs ; les droits d'examen sont fixés à 300 francs pour chaque examen et à 3.000 francs pour la soutenance de la thèse.

L'Institut de Statistique délivre des Certificats d'Aptitude et un Diplôme de Statisticien dans les conditions fixées par le règlement. La prochaine session d'examen aura lieu en juin 1959.

TRAVAUX PRATIQUES : M. CHARTIER (1er et 2e semestres), *Analyse*

statistique et Statistique mathématique. — M. D. SCHWARTZ (2e semestre), *Sciences biologiques.*

L'Institut de Statistique fait paraître une revue trimestrielle : *Les Publications de l'Institut de Statistique.*

En 1952, l'Institut de Statistique a créé le Centre de Formation des Ingénieurs et Cadres aux applications industrielles de la Statistique, dont l'enseignement, destiné aux cadres et aux ingénieurs qui occupent déjà un emploi, est donné sous forme de stages d'une durée variable de deux ou trois semaines (stages statistiques de différents niveaux, et stage économie de l'entreprise).

Le Centre de Formation publie également une revue trimestrielle : *La Revue de Statistique Appliquée.*

Un Bureau universitaire de Recherche opérationnelle a succédé à un Séminaire créé en 1954. Des ouvrages de mise au point et des travaux sur la recherche opérationnelle paraissent dès maintenant.

CENTRE D'ÉCONOMÉTRIE

Le C. N. R. S. créa, en décembre 1946, le Centre d'Économétrie, qui, tout en gardant son indépendance, est étroitement uni à l'Institut de Statistique par le recrutement des chercheurs et la nature de leurs travaux.

Le Centre d'Économétrie dispose chaque année de deux cours organisés par l'Institut de Statistique, l'un d'Économie Théorique, l'autre d'Économétrie.

Il réunit chaque semaine Professeurs et Chercheurs qui étudient ensemble des questions économétriques. Ce sont les Séminaires de MM. M. ALLAIS et R. ROY. Un troisième Séminaire existe également à l'Université de Lyon (Séminaire de M. H. EYRAUD).

Le Centre d'Économétrie publie des fascicules : *Les Cahiers d'Économétrie* (publications du C. N. R. S.), ainsi que divers cours, et des Colloques Internationaux.

INSTITUT D'ÉTUDES TURQUES

Directeur : M. L. BAZIN

Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études
Professeur à l'École des Langues Orientales Vivantes

Créé par décret du 23 février 1959 par transformation de l'ancien Centre d'Études Turques, cet Institut a pour objet d'organiser et de développer les études relatives à la langue, à l'histoire et à la civilisation turques, et de favoriser les échanges intellectuels entre l'Université de Paris et les pays de langue turque par tous moyens appropriés (enquêtes, recherches, conférences, missions d'études, etc.) en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur de Paris et les organismes extra-universitaires se rapportant à ces études.

INSTITUT D'URBANISME DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ET ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Siège : *à la Sorbonne.* — *Secrétariat :* 3, rue Michelet (VI[e])

(Tél. : Danton 95-23)

Directeur : M. P. LAVEDAN

Son enseignement se rapporte à l'ensemble des matières visant l'étude des villes, leur organisation administrative, économique et sociale, leur aménagement, leur embellissement et leur extension. Il a un double caractère scientifique et pratique.

PROGRAMME SOMMAIRE DES ENSEIGNEMENTS

Les cours ont lieu 3, rue Michelet

A) *Cours théoriques :* Évolution des villes : M. Pierre LAVEDAN, M[lle] HUGUENEY. — Législation de l'Urbanisme : MM. G. BURDEAU, THIÉBAUT. — Sociologie urbaine : M. M. SORRE. — Géographie des villes : MM. R. CLOZIER, G. CHABOT. — Hygiène des villes : M. le D[r] HAZEMANN. — Initiation aux cours théoriques : M[lle] HUGUENEY.

B) *Cours techniques :* MM. SENTENAC, CHAPPEY, J. LIREBER, GUTTON, AUZELLE et J. ROYER.

Art des jardins : M. JOFFET.

Technique du Géomètre : M. DUBUISSON.

Des conférences complémentaires sont organisées par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

La durée de l'enseignement de l'Institut d'Urbanisme est de deux années. La fréquentation des cours est obligatoire. Une dispense d'assiduité peut, toutefois, être accordée aux étudiants n'ayant pas leur domicile dans le département de la Seine, mais il n'existe pas d'enseignement par correspondance.

A l'Institut d'Urbanisme est annexée l'*École Nationale d'Administration Municipale*, qui a pour objet le perfectionnement des employés en fonctions et la préparation des employés qui se destinent aux emplois supérieurs des mairies : Elle comprend deux sections : 1° Section administrative (professeurs : MM. GLADU, GOUBERT, LELANDAIS, MAUGÉ, MARTINEAU, MONTI-ROSSI) ; 2° Section technique (professeurs : MM. SENTENAC, BOULESTEIX, GAUTRUCHE, DEVAULT, CHASSERAUD). La durée normale de l'enseignement est de trois années.

L'enseignement de l'École Nationale d'Administration Municipale peut être suivi par correspondance.

Des diplômes et des certificats sont délivrés par le Recteur.

Les étudiants ont à leur disposition la bibliothèque et les collections de l'Institut et de l'Université.

Droit annuel d'inscription. Institut : 1.000 francs ; École Nationale d'Administration Municipale : 300 francs. Les étudiants français résidant dans le département de la Seine sont exemptés des droits d'inscription. Droits d'exercices pratiques pour l'enseignement par correspondance de l'École Nationale d'Administration : 300 francs par an.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut d'Urbanisme, 3, rue Michelet, *de* 14 *heures à* 17 *heures.*

3° ORGANISMES UNIVERSITAIRES

	Pages
École Supérieure de Physique et Chimie industrielles de la Ville de Paris	287
Cours de Civilisation française	287
Palais de la Découverte	292
École Préparatoire des Hautes Études d'Interprétariat	289
Centre d'études supérieures de Mécanique	293
Observatoire de Nice	294
Institut du Radium	294

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS

10, rue Vauquelin (V^e^) (Tél. : Gob. 11-02 et 80-64)

Directeur : M. RENÉ LUCAS

L'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles, fondée en 1882 par la Ville de Paris, forme des ingénieurs soit chimistes, soit physiciens, préparés aux carrières de l'industrie et de la recherche scientifique.

C'est un établissement d'enseignement supérieur rattaché à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris (décret du 6 mai 1926).

L'École recrute chaque année par voie de concours 40 élèves de nationalité française. Parmi ces élèves, 30 doivent être domiciliés dans le département de la Seine. Trois places peuvent être attribuées à des étrangers ayant satisfait au concours d'entrée.

Les élèves de province et les étrangers doivent verser une rétribution scolaire annuelle (3.500 francs).

COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE

A la Sorbonne

Directeur des cours : M. GEORGES MATORÉ

Directeur adjoint : M. ADAM

SEMESTRE D'HIVER (15 octobre-15 février) ;

SEMESTRE DE PRINTEMPS (16 février-15 juin) ;

SECTION UNIVERSITAIRE (15 octobre-15 juin) ;

COURS COMPLÉMENTAIRES DE TRADUCTION ET DE PHONÉTIQUE (15 octobre-15 juin) ;

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DES HAUTES ÉTUDES D'INTERPRÉTARIAT ;

VACANCES (15 juillet-31 août et 1^er^ août-31 août).

I ET II. — SEMESTRE D'HIVER ET SEMESTRE DE PRINTEMPS

Conditions d'admission. — Aucun diplôme n'est exigé pour l'inscription sauf pour la Section Universitaire qui est ouverte aux titulaires du Baccalauréat ou d'une équivalence officielle. Il est recommandé aux auditeurs étrangers désireux de suivre les conférences d'avoir une assez bonne connaissance de la langue française. Sauf pour les cours de débutants, l'inscription aux cours pratiques seulement ne peut être assurée que dans la mesure des places disponibles après classement des étudiants inscrits pour les cours pratiques et les conférences.

Objet. — Tableau de la civilisation de la France, des origines à l'époque contemporaine.

Division. — 11 enseignements magistraux, sous forme de Conférences, et un Cours pratique de Langue française. Il existe un cours pratique pour débutants absolus.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE. Professeur : M. MATORÉ.

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET STYLISTIQUE DE TEXTES FRANÇAIS. Professeur : M. MATORÉ.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVII^e SIÈCLE. Professeur : M. ADAM.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE. Professeur : M. TERNOIS.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DE 1800 *A* 1870. Professeur : M. MATORÉ.

LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. Professeur : M. ADAM.

POLITIQUE FRANÇAISE. Professeur : M. DUVERGER.

HISTOIRE GÉNÉRALE, ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA FRANCE, DES ORIGINES A NOS JOURS. Professeurs : MM. MOLLAT et CASTELLAN.

HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS. Professeurs : MM. GAILLARD et SERULLAZ.

HISTOIRE DES IDÉES EN FRANCE. Professeur : M. POIRIER.

GÉOGRAPHIE : LA FRANCE. Professeur : M^me BEAUJEU.

VIE ET PENSÉE MODERNES. Professeur : M. SCHMELTZ.

PHONÉTIQUE FRANÇAISE, cours théorique. Professeur : M. FOUCHÉ.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE. Professeurs : MM. ROLAND-MANUEL, BEAUFILS et SIOHAN.

INSCRIPTION — EXAMEN

EXAMENS. — CERTIFICATS. — DIPLÔMES. — Il est délivré à la fin des études, après examen, un *Diplôme d'Études de Civilisation Française*. Le *Diplôme annuel* de Civilisation Française ne peut être obtenu que par une étude de deux semestres successifs, c'est-à-dire après une année scolaire entière.

Pour les étudiants qui ne peuvent suivre que pendant un semestre les cours de Civilisation, il est créé un diplôme qui s'acquiert à la fin de chaque semestre (Degré semestriel).

Pour les étudiants de la Section Universitaire (une année d'études), il existe un diplôme spécial portant la mention : Section Universitaire.

L'horaire et le programme des cours ainsi qu'une notice détaillée sur les examens, les certificats et les diplômes peuvent être obtenus sur simple demande au Bureau des Renseignements (Salle Henri Gov), à la Sorbonne.

Préparation au Certificat pratique de Langue Française (1er degré), au Diplôme Supérieur d'Études Françaises (2e degré) de l'Université de Paris réservés aux étudiants étrangers.

L'enseignement donné aux Cours de Civilisation Française (cours pratiques et conférences de culture générale) constitue la préparation la plus efficace aux certificats et diplômes d'études françaises de l'Université de Paris (arrêté ministériel du 3 janvier 1959).

Les sessions d'examens pour l'obtention de ces diplômes étant fixées en février, juin et septembre, les étudiants inscrits à l'un des semestres ou au Cours de Vacances des Cours de Civilisation Française à la Sorbonne sont en mesure de se présenter, s'ils le désirent, à chacune de ces sessions.

III. — ÉCOLE PRÉPARATOIRE DES HAUTES ÉTUDES D'INTERPRÉTARIAT

Directeur des études : M. OUVRIEU

Cette Institution, dont les études durent deux ans, est dirigée par les *Amis de l'Université de Paris*. Elle fonctionne en étroite liaison avec la nouvelle École supérieure d'Interprètes et de Traducteurs rattachée à l'Université de Paris (p. 269).

Se renseigner au Secrétariat : 15, rue Champollion (5e).

IV. — COURS D'ÉTÉ DE LA SORBONNE

Le Cours d'été de la Sorbonne est spécialement destiné aux étudiants étrangers. Il leur permet :

1° de perfectionner leur connaissance de la Langue et de la Littérature françaises ;

2° d'acquérir sur la Civilisation française moderne et contemporaine des notions précises, intégrées dans un plan général : évolution de la France d'aujourd'hui sous ses divers aspects, histoire politique et économique, histoire de l'art et de la littérature, grands courants de pensée ;

3° de prendre contact directement avec les réalités françaises : visites de musées, de monuments (Paris et ses environs) et de grandes entreprises ; projection commentée de films d'art et documentaires ; spectacles divers, dont une fête folklorique organisée par les étudiants eux-mêmes.

Aucun titre ni diplôme n'est exigé pour les inscriptions.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Les Cours de Vacances de la Sorbonne, d'une durée d'un mois et demi ou d'un mois, ont lieu matin et soir (sauf le samedi après-midi) *du 15 juillet, à 9 heures, au 31 août, à 12 heures, ou du 15 juillet au 14 août, ou du 1er août, à 9 heures au 31 août, à 12 heures.*

Ils comprennent :

1° des Cours pratiques de Langue française,
2° des Conférences de Civilisation française,
3° des Cours complémentaires de Traduction,
4° des Exercices complémentaires de Phonétique.

I. COURS PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE :

Du 15 juillet au 30 août ou du 15 juillet au 14 août, ou du 1er au 30 août, tous les matins, de 9 heures à 12 heures ;

Explication de textes, révision de l'Histoire littéraire, dictées, grammaire, conversation, correction de prononciations : en proportions variées suivant le degré. Cours spécial pour débutants.

Les professeurs sont, pour les degrés supérieurs, des professeurs docteurs et agrégés de l'Université ; pour les autres, des spécialistes de l'enseignement aux étrangers.

En outre, des visites de monuments et de musées de Paris et ses environs sont prévues, ainsi que des excursions en groupe dans des centres touristiques de la région parisienne.

II. Conférences de civilisation française :

Thème général : Les arts et les techniques dans la formation de la pensée française contemporaine (1815-1955).

Cet ensemble de 80 conférences est assuré par des spécialistes réputés, professeurs de l'Université et personnalités françaises.

Des visites de musées organisées avec le concours de la Direction générale des Musées de France complètent cet enseignement.

III. Cours complémentaires de traduction :

Des exercices complémentaires de traduction littéraire, scientifique et technique, peuvent être organisés 3 fois par semaine *de 18 h. 30 à 20 heures*, à partir des langues anglaise, allemande, espagnole et italienne si le nombre de participants est suffisant.

IV. Exercices complémentaires de phonétique :

Des séances complémentaires de phonétique peuvent être organisées après 18 heures. Selon les degrés : correction d'accents avec appareils, classes de perfectionnement, cours de diction, par petits groupes de 10 à 15 étudiants. Inscriptions pour 10 leçons d'une heure.

CERTIFICATS

Un certificat de présence est accordé sur demande à tout auditeur régulièrement inscrit, pour le temps de sa présence effective soit au Cours pratique, soit aux Conférences. Il doit être demandé quarante-huit heures avant le départ.

Des examens facultatifs permettent d'obtenir :

— Un Certificat d'Études Pratiques de Langue française délivré après un examen organisé dans chaque classe du Cours pratique à la fin des sessions (degré moyen, avancé, supérieur).

— Un Certificat d'Études de Langue et Civilisation françaises obtenu après un examen portant sur les matières des Conférences de Civilisation et celles des Cours pratiques (degrés moyen et supérieur). Droit d'examen : 500 francs.

Ces certificats après examen ne sont délivrés que le jour du départ (14 ou 31 août).

Les étudiants ayant suivi pendant trois années consécutives le Cours de Vacances de la Sorbonne et ayant obtenu la première année un Certificat d'Études Pratiques (degré moyen ou supérieur) et la deuxième année un Certificat d'Études de Langue et Civilisation Françaises (degré supérieur), pourront, la troisième année, subir l'examen pour l'obtention du Diplôme d'Études de Langue et Civilisation françaises.

Droit d'examen : 1.500 francs.

L'inscription aux examens ne peut être accordée qu'aux étudiants inscrits pour 3 semaines de cours au moins.

INSCRIPTIONS

Aucun diplôme n'est exigé. Les inscriptions sont acceptées pendant toute la durée du cours dans la limite des places disponibles. Un certificat d'admission est donc inutile et tout étranger peut s'inscrire sans en avoir demandé auparavant l'autorisation. Toutefois, un certificat d'admission est envoyé, sur demande, à tout étudiant venant d'un pays où ce certificat est exigé pour des raisons diplomatiques ou financières.

L'inscription doit être faite et le montant des droits payé à Paris par l'étudiant personnellement.

Au moment de son inscription, l'étudiant étranger doit présenter son passeport et une photographie d'identité.

BIBLIOTHÈQUE

Une bibliothèque spéciale, dite BIBLIOTHÈQUE DES COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE, est réservée aux *étudiants étrangers* inscrits aux *Cours de Civilisation Française*, ou aux *Cours de Vacances*.

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII^e^) (Tél. : Balzac 17-24)

Directeur : M. ANDRÉ LÉVEILLÉ

Créé à l'occasion de l'Exposition Internationale de 1937, le Palais de la Découverte a été rattaché à l'Université de Paris en janvier 1940.

C'est un établissement de haut enseignement scientifique, où les expériences fondamentales sont répétées par des *Démonstrateurs* qualifiés, avec la plus grande rigueur et les moyens les plus modernes. Ses 54 *Salles* abritent les Sections de : MATHÉMATIQUES, ASTRONOMIE, PHYSIQUE, CHIMIE, BIOLOGIE, MÉDECINE, CHIRURGIE, HISTOIRE DES SCIENCES. — 500 *expériences* sont réalisées chaque jour. — Une salle de *l'Énergie nucléaire* est ouverte au public.

Expositions temporaires. — *Conférences hebdomadaires*, d'octobre à juillet. — *Bibliothèque.*

Publications : Le Palais de la Découverte édite ses *Conférences* (brochures 13 × 18) ; les *Catalogues* des Sections et des Expositions ; des *Cartes postales* de Mathématiques (courbes, récréations, portraits) en vente à la *Librairie.* — Il possède un fonds important de *Photographies* (portraits, salles, expériences, expositions, etc.).

Cinéma : séances quotidiennes. — Le *jeudi*, séances pour les jeunes, à 14 *h.* 30, 15 *h.* 30, 16 *h.* 30.

PLANÉTARIUM (inauguré en juin 1952) : la salle, sous une coupole de 23 m. 50 de diamètre, a 370 places. Le planétaire Zeiss, instrument d'une souplesse et d'une richesse de combinaisons extrêmes, se prête aux démonstrations de tous les niveaux. Quelques séances, chaque semaine, sont réservées à des programmes spéciaux, où sont passés en revue les grands thèmes de l'Astronomie.

Des *séances scolaires* pour les élèves accompagnés d'un professeur ont lieu le jeudi matin (adresser les demandes au moins dix jours à l'avance au secrétariat).

Séances : tous les après-midi *(vendredi excepté) à* 15 *h. et* 16 *h.* 30 *et les mardis, jeudis et samedis à* 21 *h. Prix d'entrée :* 100 francs. — Groupes scolaires : 25 francs. — Groupes éducatifs : 75 francs.

Le Palais de la Découverte *est ouvert de* 10 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures, tous les jours (sauf le vendredi).*

Prix d'entrée au Palais : 50 francs. — *Entrée gratuite* pour les étudiants des Facultés et Grandes Écoles et les groupes scolaires accompagnés. — *Demi-tarif* pour les autres groupements.

Visites en groupes (avec ou sans guide) : elles doivent faire l'objet d'une demande adressée huit jours à l'avance au Secrétariat, où l'on trouve des formules imprimées. — Carte permanente pour MM. les Professeurs (photo d'identité nécessaire).

Service d'Informations : s'inscrire au *Secrétariat.*

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MÉCANIQUE

108, boulevard du Montparnasse (XIV^e^) (Tél. : Danton 19-09)

Le Centre, géré par l'Institut de Mécanique, reçoit des Licenciés ès Sciences et des élèves sortant de grandes écoles d'Ingénieurs pour compléter la formation d'ingénieur dans le domaine de la Mécanique des Fluides compressibles.

Il reçoit également quelques élèves étrangers, admis sur titres.

La durée des études est d'une année (mi-novembre-mi-juin). Des examens sanctionnent ces études. Il est tenu compte des rapports demandés aux élèves en cours d'année.

L'enseignement comporte des cours théoriques et des séances d'application d'Aérothermodynamique. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat, *les lundis et vendredis, de* 14 *heures à* 16 *heures.*

Une affiche renouvelée chaque année indique les grandes lignes du programme ainsi que les noms des personnalités chargées de l'enseignement.

OBSERVATOIRE DE NICE

Nice, Mont-Gros (Alpes-Maritimes)

R. BISCHOFFSHEIM, qui a fondé cet établissement en 1881, en a fait don à l'Université de Paris, en 1899.

Principaux travaux. — Catalogues méridiens, observations de comètes, petites planètes, étoiles doubles. Calcul d'orbites.

Instruments. — Deux équatoriaux droits ; un équatorial coudé ; un grand cercle méridien ; un astrographe double de 40 cm d'ouverture ; un chercheur de comètes ; plusieurs pendules de précision.

Publications. — *Annales de l'Observatoire de Nice* (14 tomes parus). — *Catalogue d'étoiles intermédiaires* (zone — 5° à + 5°). — *Tables de coordonnées héliocentriques des petites planètes*, par G. FAYET.

Personnel scientifique. — Directeur : M. G. FAYET. — Astronome-adjoint, sous-directeur : M. H. FABRE. — Aides-Astronomes : Mme M. LAUGIER et M. A. PATRY. — Assistants : MM. P. COUTEAU et B. CHAMPEAUX.

INSTITUT DU RADIUM

11, rue Pierre-Curie (V^e^)

L'Institut du Radium comprend deux sections :

1° La section de Physique Nucléaire et Radioactivité et de Radiochimie — Laboratoire Curie, 11, rue Pierre-Curie, Paris (Tél. : Odé. : 14.69 et Dan. 55.41) ; Laboratoire de Physique Nucléaire, Orsay (S.-et-O.) (Tél. : 928.57.30) — administrée par la Faculté des Sciences.

2° La section biologique et médicale, 26, rue d'Ulm (Tél. : Odé. : 45.75) constituée par le Laboratoire Pasteur, Service de Radiobiologie et de Cancérologie de l'Institut Pasteur, et la Fondation Curie, département des applications biologiques et médicales de l'Institut du Radium, fondation privée reconnue d'utilité publique.

1° *Le Laboratoire de Physique Nucléaire et Radioactivité* dirigé par M. J. TEILLAC, professeur à la Faculté des Sciences, est destiné aux recherches sur les rayonnements, les réactions nucléaires et la radiochimie.

L'enseignement régulier donné chaque année comporte :

— des cours faits par MM. J. TEILLAC, professeur, M. HAISSINSKY, professeur-associé, M. BERTHELOT et G. BOUISSIÈRES, maîtres de conférences ;

— des travaux pratiques dirigés par M. R. GRÉGOIRE, maître de conférences-adjoint, qui fait en outre des conférences sur les techniques de la radioactivité ;

— des conférences complémentaires.

Cet enseignement correspond à :

a) Ceux des deux certificats de licence du 2e cycle désignés sous le nom de « Physique Nucléaire » et de « Radiochimie », dont les programmes comprennent : Rayonnement émis par les radio-éléments. Notions fondamentales sur les réactions nucléaires. Neutrons et piles. Structure du noyau atomique. Mésons. Chimie des Radioéléments. Chimie des radiations.

b) Celui du Certificat de « Physique Nucléaire et Radiochimie » (3e cycle). Ce certificat qui est nécessaire pour pouvoir postuler un doctorat de 3e cycle comporte deux options : Physique nucléaire ; Isotopie et radiochimie.

L'ensemble du programme des deux options comporte :

Transformations spontanées ; Réactions nucléaires ; Physique du neutron ; Fission, réacteurs ; Structure nucléaire ; Éléments de Physique théorique ; Techniques expérimentales ; Effets isotopiques ; Séparations isotopiques ; Indicateurs radioactifs ; Méthodes radiochimiques ; Chimie de fission et des réactions nucléaires ; Effets chimiques des radiations ionisantes.

Le laboratoire reçoit des travailleurs pour effectuer des recherches de physique nucléaire et de radiochimie qui peuvent faire l'objet de Diplômes d'Études Supérieures ou de thèses de Doctorat.

Les nouveaux laboratoires d'Orsay comportent les installations importantes qu'exigent l'enseignement et la recherche : synchrocyclotron de 150 MeV, cyclotron, générateurs haute-tension, séparateur d'isotopes et spectromètres de masse, spectrographes α et β par aimants permanents.

2° *Le Laboratoire Pasteur* (Service de Radiobiologie et de Cancérologie de l'Institut Pasteur) dirigé par le Dr R. LATARJET. Des chercheurs y étudient les effets biologiques des radiations et se consacrent au problème de la cancérologie expérimentale.

La Fondation Curie consacre l'essentiel de son activité aux diverses thérapeutiques par les radiations, et plus particulièrement aux traitements des maladies cancéreuses. Ses services cliniques et thérapeutiques dirigés par le Dr COURTIAL, comprennent des médecins permanents et admettent les médecins stagiaires en nombre limité pour des séjours de 6 mois à un an.

La Fondation Curie comprend, en outre, des services de Recherche, dirigés par le Dr LATARJET, étroitement associés au Laboratoire Pasteur, et dont l'activité est principalement consacrée aux recherches fondamentales sur l'étiologie du cancer. Ces services comprennent un cadre de chercheurs permanents et admettent des chercheurs stagiaires en nombre limité.

LIVRE DEUXIÈME

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

I

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

1° Relevant des services du premier ministre

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

56, rue des Saints-Pères (VII^e^)
(Tél. : Babylone 23-69)

Président du Conseil d'Administration : M. René CASSIN
Vice-Président du Conseil d'État

Directeur : M. Henri BOURDEAU DE FONTENAY
Commissaire de la République honoraire

Directeur des stages : M. Lucien MEHL
Maître des Requêtes au Conseil d'État

Directeur adjoint des stages : M. André DE BOYSSON

Directeur des études : M. Jean CHATELAIN
Professeur des Facultés de Droit

Secrétaire général : M. Raymond HÉDOIN

Conditions d'entrée et concours. — L'accès à l'École se fait par voie de concours auxquels nul ne peut se présenter plus de 3 fois.

Deux concours sont ouverts chaque année :

1° *Premier concours : a)* Aux candidats âgés de 26 ans au plus au 1^er^ janvier de l'année du concours et pourvus soit d'une licence en Droit, ès Sciences ou ès Lettres, ou du diplôme de Sciences administratives, ou du diplôme d'un Institut d'Études politiques, soit d'un diplôme ou certificat figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la Fonction publique ;

b) Aux candidats âgés de 27 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, ayant accompli avec succès deux ans au moins d'études supérieures dans la même discipline et justifiant à cette date d'une durée de quatre ans de services au moins dans un emploi de fonctionnaire titulaire de l'État, des départements, de communes, des territoires d'outre-mer ou d'un établissement public ; le temps passé sous les drapeaux est assimilé aux services précités ; le temps passé comme élève dans un établissement d'enseignement dont le diplôme permet de se présenter au concours n'est pas retenu.

2° *Second concours :* Aux candidats âgés de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et justifiant à cette date d'une durée de cinq ans de services au moins dans un emploi de fonctionnaire, de fonctionnaire stagiaire, de temporaire, d'auxiliaire, d'agent contractuel, d'ouvrier de l'État, des départements, des communes, des territoires d'outre-mer ou d'un établissement public. Le temps passé sous les drapeaux au delà de la durée légale est assimilé aux services précités.

Les programmes des deux concours comportent des épreuves de culture générale et des épreuves techniques.

Les candidats au second concours peuvent être admis à suivre un cycle préparatoire à ce concours.

Les femmes peuvent se présenter aux concours dans les mêmes conditions.

Régime de l'École. — La durée de la scolarité est de deux ans quatre mois :

Le premier cycle de scolarité, d'une durée de onze mois, consiste en un stage que les élèves effectuent en province, outre-mer ou à l'étranger.

Le deuxième cycle, d'une durée de dix-sept mois, comporte des directions d'études, des exercices pratiques, des cours, des enseignements de langues étrangères, des exercices de culture physique, des stages dans les administrations et dans les entreprises publiques ou privées, des séances d'exploitation des stages.

A l'issue du deuxième cycle, un classement général des élèves est établi compte tenu du résultat d'épreuves subies au cours de ce cycle et des notes de stages et de mémoire de stage, ainsi que des notes d'exercices.

Les élèves sont alors affectés, selon le choix qu'ils expriment et d'après leur ordre de classement, à l'une des carrières auxquelles prépare l'École.

Carrières offertes. — Conseil d'État, Cour des Comptes, Tribunaux administratifs, Contrôle général de la Sécurité Sociale, Corps diplomatique et consulaire, Corps préfectoral, Corps de l'Expansion écono-

mique à l'étranger, Inspection générale de l'Administration au ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Finances, Administrations centrales des Ministères.

Statuts des élèves. — Dès leur admission à l'École, les élèves, s'ils ne sont déjà fonctionnaires, ont la qualité de « fonctionnaire stagiaire ». A ce titre, ils perçoivent une indemnité mensuelle qui, depuis le 1er février 1959, est, pour un célibataire de 66.325 francs pendant les deux premières années et de 75.324 francs pour la troisième année (compte non tenu de l'indemnité de transport).

Les fonctionnaires titulaires sont détachés par leur administration durant le temps de séjour à l'École. Dans cette position, ils conservent leurs droits à leur traitement s'il est supérieur à celui d'élève, à l'avancement et à la pension de retraite.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLÉAIRES

Commissariat à l'Énergie Atomique. — Centre d'Études Nucléaires de Saclay
Boîte postale n° 6. — Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) (Tél. : VER. 63-76)
Directeur : M. JEAN DEBIESSE

L'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires de Saclay, créé par décret du 18 juin 1956, dispense un certain nombre d'enseignements de haute spécialisation destinés à compléter la formation des ingénieurs et des chercheurs. Ces enseignements s'adressent à des élèves ayant au moins, selon les cas, une Licence ès Sciences, un diplôme d'Ingénieur, 6 inscriptions annuelles de Médecine, le titre de Pharmacien.

Le cours de Génie Atomique donne une culture nucléaire approfondie : il comprend 2 options, Chimie et Physique et il est sanctionné par un diplôme d'Ingénieur en Génie Atomique.

Des cours de 3e cycle (Métallurgie spéciale ; Radiobiologie ; Physique des Particules fondamentales et des Interactions à Haute Énergie ; Théorie et Technique des Accélérateurs de Particules ; Thermique et Mécanique des Fluides dans les Réacteurs nucléaires) sont organisés en liaison avec les Facultés des Sciences de Paris, d'Alger, de Grenoble et de Poitiers, donnant lieu à la délivrance de certificats d'études supérieures ayant l'équivalence de ceux délivrés par les Facultés des Sciences en vue de la préparation d'une thèse de Doctorat de 3e cycle.

Des bourses d'études peuvent être accordées.

Les cours ont lieu au Centre d'Études Nucléaires de Saclay où les élèves sont transportés par car.

Pour les inscriptions et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires, B. P. n° 6, à Gif-sur-Yvette (Seine-et-Oise) (Tél. : VER. 63-76).

ÉCOLE NATIONALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

2, avenue de l'Observatoire, Paris (VIe) (Tél. : Odéon 10-61 et 10-62)
Directeur : M. PAUL BOUTEILLE

Fondée par décret du 23 novembre 1889 et réorganisée par les décrets du 30 octobre 1950, du 14 mai 1956 et 28 février 1958, l'École Nationale de la France d'Outre-Mer forme les Administrateurs, Inspecteurs du Travail et Magistrats des Territoires dépendant du Ministère de la France d'Outre-Mer. Elle comprend :

1° Des sections administratives malgache et africaine ;
2° Une section sociale ;
3° Une section judiciaire.

L'ordonnance du 29 octobre 1958 a décidé l'arrêt du recrutement dans les cadres précédemment formés par l'E. N. F. O. M.

L'École est appelée à être remplacée par un Institut, créé par ordonnance du 5 janvier 1959, qui sera chargé de la formation des candidats aux emplois supérieurs de l'Administration publique des pays d'Outre-Mer membres de la Communauté.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'APPLICATION D'AGRICULTURE TROPICALE

20, rue Monsieur, Paris (VIIe) (Tél. : Fontenoy 42-50 et 42-51)
Directeur : M. F. CIOLINA

L'École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale (E. S. A. A. T.) a pour but de former :

— des directeurs ou techniciens spécialisés pour les exploitations agricoles des régions tropicales ;
— des ingénieurs pour les Services de l'Agriculture des Territoires Tropicaux ;
— des spécialistes des recherches agronomiques.

Elle comprend deux sections :

1° La section de la Production Agricole ;
2° La section des Recherches Agronomiques.

L'E. S. A. A. T. reçoit :

— des ingénieurs-élèves des États d'Outre-Mer ;
— des élèves réguliers, français ou étrangers ;
— des auditeurs libres, français ou étrangers ;
— les boursiers de première catégorie de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer appartenant à des disciplines intéressant les recherches agronomiques.

Les élèves français sont admis sur titres, principalement parmi les élèves de 3e année de l'Institut National Agronomique, les Ingénieurs Agricoles et les licenciés ès sciences.

Les élèves étrangers doivent être pourvus de titres reconnus équivalents. Des auditeurs libres peuvent être admis, dans la limite des places disponibles.

Les études à l'E. S. A. A. T. ont une durée de deux années, dont la première se passe au siège de l'École à Paris, et la 2e dans les centres de recherches agronomiques ou scientifiques d'Outre-Mer.

Il est, en outre, organisé chaque année un *Cycle d'Enseignement d'Agriculture tropicale*, s'adressant à des étudiants de niveau moins élevé.

INSTITUT D'ÉLEVAGE ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DES PAYS TROPICAUX

7, rue Jean-Jaurès (Alfort) (Tél. : Entrepôt 33-27)

Directeur : M. le Dr SAUVEL,

Vétérinaire-Inspecteur général de l'Élevage Outre-Mer

L'Institut a pour mission d'entreprendre et de coordonner toutes les recherches techniques et scientifiques nécessaires au développement et à l'amélioration de l'élevage dans les pays tropicaux, de former et spécialiser les vétérinaires français et étrangers se destinant à la carrière vétérinaire en milieu tropical.

Cet établissement dépend du Ministre de la France d'Outre-Mer et est situé à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

Sont admis à suivre l'enseignement de l'Institut les docteurs vétérinaires français, et les docteurs vétérinaires étrangers à la demande des représentants accrédités en France de leurs gouvernements.

L'enseignement dure en principe une année scolaire et débute au mois de novembre.

Il est théorique et pratique et porte sur toutes les matières et disciplines intéressant la médecine vétérinaire, la zootechnie, l'exploitation des produits animaux, en milieu tropical.

Il comprend des cours magistraux, des conférences et des travaux pratiques.

Cet enseignement est sanctionné par un examen comportant des épreuves écrites, orales et pratiques. Tout candidat ayant subi avec succès ces épreuves reçoit le Diplôme de l'Institut.

Des renseignements plus complets peuvent être fournis sur demande adressée à l'Institut.

2° Relevant du ministère de l'Éducation nationale

a) *Direction de l'Enseignement supérieur*

COLLÈGE DE FRANCE

11, place Marcelin-Berthelot (Ve) (Tél. : Odéon 81-60 et Danton 26-53)
Administrateur : M. Marcel BATAILLON, membre de l'Institut
Secrétaire : M. Pierre DEVELAY

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. Henri BREUIL, Léon BRILLOUIN, Maurice DE BROGLIE, Edmond CHASSIGNEUX, Émile COORNAERT, Marcel DELÉPINE, Édouard DHORME, Jacques DUCLAUX, Charles DUFRAISSE, Alfred ERNOUT, Emmanuel FAURÉ-FREMIET, Albert GABRIEL, Étienne GILSON, Albert GRENIER, Jacques HADAMARD, Antoine LACASSAGNE, Pierre LACAU, Paul LÉON, Louis MASSIGNON, André MAZON, Pierre MONTET, Henri PIÉRON, André PIGANIOL, Mario ROQUES, Henri WALLON.

Le Collège de France doit son origine au roi François Ier. En 1530 celui-ci, sur les conseils de Guillaume Budé, institua les premiers « lecteurs royaux ». Ces nouveaux Maîtres, ne relevant que du roi, étaient chargés de donner des enseignements qui n'avaient pas encore reçu ailleurs droit de cité.

Depuis lors, le rôle même du Collège a été déterminé par deux faits essentiels. D'abord il se recrute sans condition de grades ; par là il lui est possible d'appeler à lui des savants qui ne sont pas des professeurs de carrière, mais qui se sont signalés par des découvertes, par des vues personnelles, par des travaux originaux. En second lieu, il ne prépare à aucun examen et, par conséquent, ses enseignements ne sont assujettis à aucun programme. Nulle part la recherche scientifique ne jouit d'une indépendance aussi large.

Le Collège de France n'a pas, en principe, de chaires permanentes. Selon que les sciences diverses se modifient et selon que se produisent des hommes aptes à les faire progresser, les enseignements anciens peuvent disparaître ou se transformer ; des enseignements nouveaux peuvent être créés. Chaque professeur choisit, d'année en année, le sujet de son cours dans le domaine scientifique qui lui est propre, et dans l'ordre particulier de recherches auxquelles il s'applique à ce moment.

Les cours étant ouverts à tous, il n'y a ni inscription, ni droit à payer. L'accès des salles d'enseignement est entièrement libre ; celui des laboratoires n'est accordé qu'aux personnes autorisées par les professeurs-directeurs, et justifiant d'études scientifiques suffisantes.

Le Collège est ouvert du 1er décembre au 30 juin.

Il ne confère aucun grade et ne décerne aucun diplôme.

Il publie un annuaire contenant un aperçu de son histoire et les résumés des cours professés pendant l'année écoulée.

La bibliothèque du Collège de France (45.000 volumes) est réservée aux professeurs. En outre, 20 bibliothèques, spéciales à certains laboratoires ou centres de recherche, renferment des collections rares et de nombreux périodiques.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1959-1960

MM. les Lecteurs et Professeurs ouvriront leurs cours à partir du mardi 1er décembre 1959.

I. — SCIENCES MATHÉMATIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

MATHÉMATIQUE ET MÉCANIQUE. — M. SZOLEM MANDELBROJT, professeur. — Les théories constructives des fonctions. *Les mardis et les vendredis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

THÉORIE DES ÉQUATIONS DIFFÉRENTIELLES ET FONCTIONNELLES. — M. JEAN LERAY, membre de l'Institut, professeur. — Divers prolongements de la transformation de Laplace, *Les mercredis et les jeudis, à 15 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 6 janvier.)

ALGÈBRE ET GÉOMÉTRIE. — M. JEAN-PIERRE SERRE, professeur. — Corps locaux et isogénies. *Les mardis et les mercredis, à 9 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 5 janvier.)

PHYSIQUE MATHÉMATIQUE. — M. ANDRÉ LICHNEROWICZ, professeur. — Recherches récentes de relativité générale. *Les mercredis, à 14 h. 15, Salle 6.* (Ouverture du cours le 2 décembre.) — Géométrie différentielle globale des variétés fuisleriennes. *Les jeudis, à 14 h. 15, Salle 6.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

PHYSIQUE THÉORIQUE. — M. JEAN LAVAL, professeur. — La propagation des ondes dans les structures périodiques. *Les mardis et les mercredis, à 17 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

PHYSIQUE COSMIQUE. — M. ALEXANDRE DAUVILLIER, professeur. — Le milieu interstellaire et interplanétaire, astéroïdes, comètes, météores, météorites, gaz et poussière cosmique. *Les mardis et les jeudis, à 17 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 5 avril.)

PHYSIQUE ATOMIQUE ET MOLÉCULAIRE. — M. FRANCIS PERRIN, membre de l'Institut, professeur. — Leptons, mesons pi et nucléons. *Les vendredis, à 16 heures, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 11 décembre.)

PHYSIQUE NUCLÉAIRE. — M. LOUIS LEPRINCE-RINGUET, membre de l'Institut, professeur. — Les mésons lourds chargés. *Les jeudis et les vendredis, à 17 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

CHIMIE ORGANIQUE DES HORMONES. — M. ALAIN HOREAU, professeur. — Stéroïdes et action hormonale. *Les mardis, à 10 h. 45, à l'Amphithéâtre de Chimie.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

GÉOLOGIE MÉDITERRANÉENNE. — M. PAUL FALLOT, membre de l'Institut, professeur. — Coup d'œil final sur la géologie du pourtour de la Méditerranée occidentale. *Les lundis et les mardis, à 11 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

BIOCHIMIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE. — M. JEAN ROCHE, professeur. — Biochimie des hormones thyroïdiennes *(suite). Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 2 décembre.) — Biochimie comparée des guanidines substituées. *Les vendredis, à 14 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

EMBRYOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. ÉTIENNE WOLFF, professeur. — 1. La différenciation du tractus génital et des caractère sexuels somatiques, chez les embryons des Vertébrés. — 2. Étude critique des travaux récents sur la nature des substances inductrices du système nerveux chez les Amphibiens. *Les mardis, à 16 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

MORPHOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET ENDOCRINOLOGIE. — M. ROBERT COURRIER, membre de l'Institut, professeur. — Discussion des travaux récents sur l'endocrinologie sexuelle. *Les mercredis, à 17 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 6 janvier.)

HISTOPHYSIOLOGIE. — M. JACQUES BENOIT, professeur. — Action des facteurs externes sur l'activité sexuelle des Oiseaux et des Mammifères. *Les mercredis et les vendredis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 9 décembre.)

NEUROPHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. ALFRED FESSARD, professeur. — Leçons sur l'Inhibition nerveuse. *Les mardis, à 17 h. 45, Salle 6.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE. — M. CHARLES OBERLING, professeur. — Données nouvelles sur le virus cancérigène et réactions cellulaires de l'immunité. *Les vendredis, à 18 h., Salle 3.* (Ouverture du cours le 8 janvier.)

II. — SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES

PHILOSOPHIE. — M. MAURICE MERLEAU-PONTY, professeur. — Nature et Logos : le corps humain. *Les jeudis, à 17 h. 45, Salle 8.* (Ouverture du cours le 7 janvier.) — Husserl aux limites de la phénoménologie, traduction et commentaire de textes de sa dernière philosophie. *Les lundis, à 16 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 11 janvier.)

HISTOIRE ET TECHNOLOGIE DES SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES. — M. MARTIAL GUEROULT, membre de l'Institut, professeur. — Kant, évolution et structure de la philosophie pratique *(suite). Les mercredis et les jeudis, à 11 heures, Salle 8.* (Ouverture du cours le mercredi 6 janvier.)

HISTOIRE DES RELIGIONS. — M. HENRI-CHARLES PUECH, professeur. — Explication de l'Évangile selon Thomas et recherches sur les Paroles de Jésus qui y sont réunies *(suite). Les jeudis, à 15 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 3 décembre.) — Liturgie et pratiques rituelles dans le manichéisme *(suite). Les samedis, à 10 h. 30, Salle 3 bis.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — M. CLAUDE LEVI-STRAUSS, professeur. — L'avenir de l'Ethnologie. *Les mardis, à 14 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 5 janvier.) — Recherches sur la mythologie des Indiens Hopi. *Les mercredis, à 9 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 6 janvier.)

ANALYSES DES FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX. — M. FRANÇOIS PERROUX, professeur. — Les trois économies : l'économie de contrainte, l'économie d'échange, l'économie du don. *Les lundis, à 17 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — La théorie de la propagation ; les modèles macroéconomiques : les dynamiques d'encadrement ; la signification de l'activité économique. *Les jeudis, à 17 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

DÉMOGRAPHIE SOCIALE (Fondation de la Ville de Paris). — M. ALFRED SAUVY, professeur. — Le problème de la population dans le monde et notamment dans les pays sous-développés. *Les lundis et les vendredis, à 17 h. 45, Salle 6.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

HISTOIRE ET STRUCTURE SOCIALES DE PARIS ET DE LA RÉGION PARISIENNE (Fondation de la Ville de Paris). — M. LOUIS CHEVALIER, professeur. — Description des Parisiens. *Les lundis et les mardis, à 17 h. 45, Salle 3 bis.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

ÉTUDE DU MONDE TROPICAL (GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE). — M. PIERRE GOUROU, professeur. — Contrastes de peuplement dans le monde tropical. *Les jeudis, à 10 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 3 décembre.) — Le monde tropical, exportateur de produits végétaux. *Les vendredis, à 10 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

SOCIOLOGIE MUSULMANE (Fondation de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et du Ministère de la France d'Outre-Mer). — M. HENRI LAOUST, professeur. — La doctrine d'al-Khiraqi dans le sunnisme. *Les vendredis et les samedis, à 16 heures, Salle 6.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

III. — SCIENCES HISTORIQUES PHILOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

GRAMMAIRE COMPARÉE. — M. ÉMILE BENVENISTE, professeur. — Analyse comparative de systèmes verbaux. *Les lundis, à 9 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — Études sur le hittite. *Les mardis, à 9 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

CIVILISATION INDO-EUROPÉENNE. — M. GEORGES DUMÉZIL, professeur. — Questions de mythologie comparée indo-européenne. *Les jeudis, à 17 h. 15, Salle 5.* (Ouverture du cours le 3 décembre.) — Recherches sur les langues et les folklores du Caucase du Nord. *Les samedis,* à 15 *h.* 45, *Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

ASSYRIOLOGIE. — M. RENÉ LABAT, professeur. — Les rapports d'astrologues de Ninive et de Babylone. *Les lundis,* à 10 *h.* 45, *Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — Les dernières années du règne d'Asarhaddon ; le problème de la succession : les difficultés intérieures et la question d'Égypte. *Les jeudis, à 15 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

PHILOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. — M. ÉTIENNE DRIOTON, professeur. — Le texte dramatique du Cénotaphe de Séthi Ier à Abydos. *Les mardis, à 11 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 1er décembre.) — La Sagesse égyptienne d'Aménémopé *(suite). Les vendredis, à 11 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES. — M. N..., professeur.

ARCHÉOLOGIE DE L'ASIE OCCIDENTALE. — M. CLAUDE F. A. SCHAEFFER, membre de l'Institut, professeur. — Les archives de textes en cunéiforme découvertes à Ras Shamra-Ugarit *(suite). Les lundis, à 16 h. 15, Salle 5.* (Ouverture du cours le

11 janvier.) — L'archéologie et l'histoire de l'Asie occidentale (IIIe et IIe millénaires) *(suite)*. *Les mercredis, à 17 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 13 janvier.)

CIVILISATIONS D'EXTRÊME-ORIENT (Fondation du ministère de la France d'Outre-Mer). — M. PAUL MUS, professeur. — La participation du folklore à la philosophie de l'Asie *(suite)*. *Les mercredis, à 10 h. 45, Salle 5.* (Ouverture du cours en janvier.) — Analyse d'une société : terroir, voisinage et calendrier *(suite)*. *Les lundis, à 17 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours en janvier.)

LANGUES ET LITTÉRATURES DE L'INDE. — M. JEAN FILLIOZAT, professeur. — Le système des castes. *Les mardis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 5 janvier.) — Recherches sur l'école de Ràmàmija. *Les mercredis, à 9 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 6 janvier.)

LANGUE ET LITTÉRATURE CHINOISES. — M. PAUL DEMIÉVILLE, membre de l'Institut, professeur. — Le Tch'an au IXe siècle. *Les lundis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — Textes de littérature vulgaire de Touen-houang *(suite)*. *Les mardis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

HISTOIRE ET PHILOLOGIE INDOCHINOISES (Fondation du ministère de la France d'Outre-Mer). — M. ÉMILE GASPARDONE, professeur. — Le Xe siècle : Cõ-lon et Hoa-lũ. *Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 2 décembre.) — La Géographie de Nguyễn Trãi (II). *Les samedis, à 14 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 décembre).

ÉPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES. — M. LOUIS ROBERT, membre de l'Institut, professeur. — Le sanctuaire d'Apollon à Didymes d'après les inscriptions. *Les lundis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — Inscriptions de Grèce et d'Asie Mineure, recherches d'histoire, de géographie et de vocabulaire. *Les mardis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

ARCHÉOLOGIE PALÉOCHRÉTIENNE ET BYZANTINE. — M. ANDRÉ GRABAR, membre de l'Institut, professeur. — La sculpture byzantine à Constantinople. II : Le Moyen Age. *Les lundis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — L'art chrétien du IVe siècle. *Les jeudis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

CIVILISATION ROMAINE. — M. JEAN GAGÉ, professeur. — La légende des origines troyennes de Rome ; nouvel essai d'explication. *Les mercredis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours

le 2 décembre.) — Les relations entre l'Empire romain et la monarchie parthe. *Les jeudis*, à 16 *heures*, *Salle* 5. (Ouverture du cours le 3 décembre.)

LITTÉRATURE LATINE. — M. PIERRE COURCELLE, professeur. — « Connais-toi toi-même », dans la littérature latine. *Les mercredis, à 17 heures, Salle* 4. (Ouverture du cours le 2 décembre.) — Les « Confessions » de saint Augustin et leur postérité *(suite)*. *Les jeudis, à 17 heures, Salle* 4. (Ouverture du cours le 3 décembre.)

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE. — M. ROGER DION, professeur. — Géographie de la circulation et sites de villes. *Les samedis, à 17 h. 15, Salle* 5. (Ouverture du cours le 5 décembre.) — Anciennes descriptions du territoire français. Régions océaniques, *Les mardis, à 17 h. 15, Salle* 5. (Ouverture du cours le 1er décembre.)

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES DU MOYEN AGE. — M. FÉLIX LECOY, professeur. — Les fabliaux *(suite)*. *Les mardis, à 16 heures, Salle* 3. (Ouverture du cours le 1er décembre.) — La Chanson de Roland, mise au point critique. *Les jeudis, à 16 h. 30, Salle* 3. (Ouverture du cours le 3 décembre.)

HISTOIRE DE LA CIVILISATION MODERNE. — M. FERNAND BRAUDEL, professeur. — Histoire de la vie matérielle du XIVe au XVIIIe siècle. *Les mercredis, à 10 h. 15 et les samedis, à 10 heures, Salle* 3. (Ouverture du cours le 2 décembre.)

HISTOIRE SOCIALE DE L'ISLAM CONTEMPORAIN (Fondation du ministère de la France d'Outre-Mer). — M. JACQUES BERQUE, professeur. — Expression et signification dans la culture arabe contemporaine. *Les samedis, à 15 heures, Salle* 5. (Ouverture du cours le 5 décembre.) — Recherches sur la société nord-africaine dans l'entre-deux-guerres *(suite)*. *Les vendredis, à 16 h. 45, Salle* 3. (Ouverture du cours le 4 décembre.)

HISTOIRE DES CRÉATIONS LITTÉRAIRES EN FRANCE. — M. JEAN POMMIER, professeur. — Examen critique de quelques publications récentes *(suite)*. *Les mardis, à 17 heures, Salle* 8. (Ouverture du cours le 1er décembre.) — Le théâtre de Racine. *Les vendredis, à 16 h. 15, Salle* 8. (Ouverture du cours le 4 décembre.)

PSYCHOLOGIE DES ARTS PLASTIQUES (Fondation de la Ville de Paris). — M. RENÉ HUYGHE, professeur. — Esquisse d'une esthétique *(suite)*. *Les mardis, à 14 h. 45, Salle* 8. (Ouverture du cours le 12 janvier.) — La crise de l'Occident et l'art moderne. *Les vendredis, à 14 h. 45, Salle* 8. (Ouverture du cours le 8 janvier.)

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ITALIENNES. — M. ANDRÉ PEZARD, professeur. — Recherches sur la métrique italienne du moyen âge. *Les mercredis, à 17 h. 30, Salle* 6. (Ouverture du cours

le 2 décembre.) — La poésie lyrique de Guido Cavalcanti. Interprétation de textes. *Les jeudis, à 11 heures, Salle 6.* (Ouverture du cours le 3 décembre.)

LANGUES ET LITTÉRATURES DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE ET DE L'AMÉRIQUE LATINE. — M. MARCEL BATAILLON, membre de l'Institut, professeur. — Historiographie de la guerre civile péruvienne de 1544-1548 : Rodrigo Lozano et Gutierrez de Santa Clara. *Les mardis, à 17 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 5 janvier.) — Nouvelles recherches sur « La Picara Justina ». *Les jeudis, à 17 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 7 janvier.)

LANGUES ET LITTÉRATURES D'ORIGINE GERMANIQUE. — M. ROBERT MINDER, professeur. — Structure du classicisme allemand, de Wieland à Schiller. *Les vendredis, à 17 h. 30, Salle 5* (Ouverture du cours le 4 décembre.) — Le lyrisme souabe, Hoelderlin et Moerike. *Les samedis, à 16 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

LANGUES ET LITTÉRATURES SLAVES. — M. ANDRÉ VAILLANT, professeur. — Grammaire comparée des langues slaves : le verbe *(suite). Les jeudis, à 10 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 3 décembre.) — Études de textes slavons. *Les samedis, à 10 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

HISTOIRE DE LA CIVILISATION DE L'AMÉRIQUE DU NORD. — M. MARCEL GIRAUD, professeur. — Les États du Sud au lendemain de la guerre civile. *Les mercredis, à 16 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 2 décembre.) — « Mormonisme » et émigration : aspect de l'émigration scandinave. *Les samedis, à 15 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

LABORATOIRES ET STATIONS DU COLLÈGE DE FRANCE

Physique théorique. — Physique atomique et moléculaire. — Physique nucléaire. — Chimie organique des hormones. — Géologie méditerranéenne. — Biochimie générale et comparée. — Embryologie expérimentale. — Histophysiologie. — Morphologie expérimentale et endocrinologie. — Neurophysiologie générale. — Médecine expérimentale. — Laboratoire de Biologie marine de Concarneau. — Station de recherches Berthelot, à Meudon. — Station de Chirurgie expérimentale (fondation Voronoff). — Station de Nogent-sur-Marne. — Station « Institut-Marey ». — Station expérimentale de Sidi-Ferruch (Algérie).

En outre, un certain nombre de laboratoires, compris dans l'organisation générale de l'École Pratique des Hautes Études, sont installés au Collège de France.

CABINETS LITTÉRAIRES

Égyptologie. — Assyriologie. — Histoire des Religions.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

19, rue de la Sorbonne (Tél. : Odéon 10-87)

Directeur : M. P. MAROT — *Secrétaire :* M. E. POULLE

L'École des Chartes a été fondée par une ordonnance de 1821 et réorganisée par une ordonnance de 1846.

OBJET ET CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT. — Depuis cette époque, l'École, à la fois scientifique et pratique, a un double objet : 1° enseigner les sciences auxiliaires de l'histoire, appliquées à l'étude du Moyen Age et des temps modernes ; 2° former des archivistes et des bibliothécaires.

CONCOURS D'ENTRÉE. — L'enseignement est gratuit. Les élèves se recrutent par la voie d'un concours annuel, comportant des épreuves de latin, d'histoire, de géographie historique et de langues vivantes (allemand ou anglais). Les inscriptions en vue de ce concours sont reçues au Secrétariat *du* 1er *au* 3 *juillet*. Pour être admis à le subir, il faut être Français, avoir moins de 30 ans et être pourvu du Baccalauréat. Le nombre maximum des élèves admis chaque année est fixé à 20.

ORGANISATION DES ÉTUDES. — La durée des études est de trois ans. A la fin de chaque année scolaire, les élèves subissent un examen de passage. Les élèves dont l'aptitude a été constatée par le résultat de l'examen final de 3e année sont déclarés admis à soutenir une thèse au mois de mars suivant. Les élèves qui ont soutenu leur thèse avec succès reçoivent le diplôme d'archiviste-paléographe.

Les étrangers peuvent être admis comme élèves après avis du Conseil de Perfectionnement, sur examen de leurs titres. L'École admet aussi des auditeurs libres qui, pour suivre les leçons, doivent demander au Secrétariat une carte d'admission.

Une bibliothèque est réservée aux élèves et anciens élèves.

CARRIÈRES OUVERTES. — Le Diplôme d'archiviste-paléographe est exigé pour les fonctions d'archiviste relevant du ministère de l'Éducation nationale (conservateur et conservateur en chef des Archives nationales et départementales), ainsi que pour la plupart des postes d'archiviste des départements ministériels ayant un service d'archives autonome. Il facilite l'accès aux fonctions de Bibliothécaire. Le Secrétariat de l'École procure, sur demande écrite ou verbale, une brochure explicite sur l'organisation des études et les diverses carrières ouvertes aux archivistes-paléographes.

PROGRAMME ET HORAIRE DES COURS

PREMIÈRE ANNÉE. — M. CH. PERRAT. Paléographie. *Mardi et samedi, à 10 heures.* — M. J. MONFRIN. Philologie romane. *Lundi, à 16 heures et vendredi, à 14 heures.* — M. P. MAROT.

Bibliographie. *Mercredi, à 19 heures.* — M. R. BOSSUAT. Latin du Moyen Age. *Jeudi, à 14 heures.*

DEUXIÈME ANNÉE. — M. G. TESSIER. Diplomatique. *Vendredi et samedi, à 10 heures.* — M. M. FRANÇOIS. Histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France. *Mardi et mercredi, à 14 heures.* — M. A. VERNET. Sources narratives et littéraires de l'histoire de France. *Jeudi, à 10 heures* —M. P. MAROT. Archives de l'histoire de France. *Jeudi, à 14 heures.*

TROISIÈME ANNÉE. — M. FR. JOÜON DES LONGRAIS. Histoire du Droit civil et du Droit canonique. *Mardi et mercredi, à 10 heures.* — M. J. HUBERT. Archéologie du Moyen Age. *Mardi et mercredi, à 14 heures.* — M. A. VERNET. Sources narratives et littéraires de l'histoire de France. *Vendredi, à 10 heures.* — M. M. FRANÇOIS. Histoire des Institutions modernes. *Jeudi, à 10 h. 45.*

ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

2, rue de Lille (VII[e]) (Tél. : Babylone 09-91 et 09-92)

Administrateur : M. ANDRÉ MIRAMBEL
Administrateur adjoint : M. ALAIN GUILLERMOU

I. — HISTORIQUE ET BUT DE L'ÉCOLE. — Créée, sur un rapport de Lakanal, par un décret-loi du 10 germinal an III (30 mars 1795), l'École Spéciale (aujourd'hui École Nationale) des Langues Orientales Vivantes s'est superposée, en l'absorbant bientôt, à une institution datant de 1669, l'École des « Jeunes de Langues ».

Le Statut actuel de l'École est défini par les textes suivants : décret du 8 juin 1914, arrêté du 2 juillet 1914, décret du 27 janvier 1951, décret du 24 août 1951, arrêtés des 10 septembre 1951, 11 septembre 1951, 14 février 1953, 3 février 1954, décrets des 20 mai 1955, 16 décembre 1955.

« L'École Nationale des Langues Orientales Vivantes a pour objet : 1° d'apprendre aux élèves à lire, écrire et parler les langues vivantes de l'Europe orientale, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique, et de leur enseigner la géographie, l'histoire et les institutions des pays où ces langues sont en usage ; 2° de contribuer, par des travaux et des publications, au progrès des études scientifiques se rapportant aux matières ci-dessus désignées. » (Article premier du décret du 8 juin 1914.)

II. — CONDITIONS DE SCOLARITÉ. — INSCRIPTIONS. — L'École reçoit : des élèves réguliers et des auditeurs libres.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES :

1° Être âgé de 17 ans au moins ;

2° *Pour les Français :* être Bachelier, ou titulaire d'un titre admis en dispense du Baccalauréat, ou subir avec succès un examen d'admission. *Pour les étrangers :* être pourvu d'un Diplôme ou Certificat de fin d'Études secondaires reconnus en France, ou subir avec succès un examen d'admission. Examen d'admission : être âgé de 19 ans au moins ;

3° Payer par an un droit d'inscription de 1.000 francs et un droit de bibliothèque de 600 francs.

La durée des études est de trois ans. Elle peut être réduite à deux années, *pour une seule langue*, dans les cas suivants : connaissance appréciable de la langue étudiée, acquise durant un séjour dans le pays de cette langue avant l'entrée à l'École ; séjour, au cours des études à l'École, dans le pays où est parlée la langue choisie par l'élève. *L'assiduité aux cours et répétitions est obligatoire* (*arrêté du* 2-7-1914).

A la fin de chaque année d'études, au mois de juin, il est procédé à des examens (épreuves de langues, d'histoire, géographie et institutions). Le succès aux examens de fin d'études (fin de la 3e année) donne droit au *Diplôme de l'École*.

Des bourses d'études peuvent être accordées aux élèves pour chacune des trois années d'études.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES AUDITEURS LIBRES :

1° Être âgé de 18 ans au moins.

2° Conditions de grade et de nationalité : aucune.

3° Droit d'inscription annuel de 300 francs et un droit de bibliothèque de 600 francs.

Les auditeurs libres ne peuvent pas se présenter aux examens.

III. — La BIBLIOTHÈQUE est ouverte *tous les jours, de 9 à 19 heures*, pendant l'année scolaire, et *de 14 à 19 heures*, du 15 juillet au 1er novembre, pour les élèves et les auditeurs libres.

IV. — CARRIÈRES AUXQUELLES L'ÉCOLE PRÉPARE : Secrétariat du ministère des Affaires Étrangères (décret du 9 juillet 1959).

D'autre part, les élèves diplômés sont admis à prendre part aux concours pour : l'entrée à l'École Nationale d'Administration, les fonctions de Lecteur et Correcteur à l'Imprimerie Nationale, etc. Le diplôme de l'École permet d'être nommé, dans la mesure des vacances, Adjoint des Services Civils des Gouvernements généraux d'A. O. F. et d'A. E. F. L'École prépare, concurremment avec d'autres établissements, à l'enseignement public (Licence ès Lettres, Agrégations d'arabe et de langues slaves), aux carrières des bibliothèques publiques et de l'Administration d'Outre-

Mer (Interprétariat civil, Services du Gouvernement général de l'Algérie, etc.) et militaire (Service des Affaires Militaires Musulmanes, Service du Chiffre de réserve de la Marine). Le diplôme de l'École permet de présenter sa candidature à la fonction de Traducteur-Juré et aux Services de la Radiodiffusion Nationale (émissions en langues étrangères). De plus, le secteur privé (banques, industries, commerce) fait parfois appel aux diplômés de l'École. Enfin, établissement scientifique en même temps qu'institut pratique, l'École des Langues Orientales est le séminaire de tous ceux qui se vouent à l'étude des langues et des civilisations du Levant, de l'Afrique, de l'Inde, de l'Océanie et de l'Extrême-Orient.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

L'Administrateur de l'École reçoit le mercredi, de 15 *à* 18 *heures ; la Secrétaire, le vendredi, de* 14 *h.* 30 *à* 16 *h.* 30 *; la Bibliothécaire, les mardis et vendredis, de* 14 *à* 17 *heures.*

Joindre à toute demande de renseignements, adressée par lettre, un timbre pour réponse.

Le Secrétariat de l'École est ouvert les mardi et mercredi, de 10 *heures à* 12 *heures, et les jeudi et vendredi, de* 15 *heures à* 17 *heures.*

I. — Langues de l'Asie antérieure et langues de l'Afrique

ARABE LITTÉRAL. — M. Gérard LECOMTE, professeur. — Morphologie et notions élémentaires de syntaxe ; explication de textes faciles (1re année). — Explication de textes (2e année). — Explication de textes (3e année). — Morphologie et syntaxe (2e et 3e années).

MM. HAMDANI, et CHEMLI, répétiteurs.

ARABE ORIENTAL. — M. Jean LECERF, professeur. — (1re et 2e années) textes du manuel de Cantineau, Morphologie et phonétique (1re et 2e années). — Textes littéraires dialectaux (3e année).

M. J. KASSAB, répétiteur.

ARABE MAGHRÉBIN. — M. Georges S. COLIN, professeur. — Éléments de la grammaire des parlers de l'Afrique du Nord (1re année). — Explication de textes marocains ; notions complémentaires de grammaire et de vocabulaire (2e année). — Explication de textes marocains (parlers citadins, montagnards et bédouins) (3e année).

M. FASSI, répétiteur.

BERBÈRE. — M. Lionel GALAND, professeur. Étude d'un parler, grammaire, explication de textes, conversation (1re, 2e et 3e années).

— Questions de grammaire comparée ; préparation à l'enquête linguistique (3e année).

M. ABADA, répétiteur.

ABYSSIN (AMHARIQUE). — M. JOSEPH TUBIANA, professeur. — Éléments de la grammaire et explication de textes faciles (1re et 2e années). — Études complémentaires de grammaire, et explication de textes (2e et 3e années). — Histoire et civilisations de l'Afrique orientale (1re, 2e et 3e années). Une série d'heures réservées aux langues couchitiques.

M. MOKREA, répétiteur.

PERSAN. — M. GILBERT LAZARD, professeur. — Grammaire et explication de textes gradués (1re année). — Explication de textes de diverses époques (prose et poésie) (2e et 3e années).

M. HENDESSI, répétiteur.

KURDE. — M. BEDIR KHAN, chargé de conférences.

TURC. — M. LOUIS BAZIN, professeur. — Grammaire élémentaire et explication de textes faciles en caractères latins (1re année). — Études grammaticales complémentaires et explication de textes littéraires en caractères latins (2e année) ; grammaire historique, étude de l'osmanli en caractères arabes, et explication de textes littéraires et historiques en caractères latins et arabes (3e année).

M. IZEDDIN, répétiteur.

LANGUES NÉGRO-AFRICAINES :

Peul. — M. PIERRE-FRANCIS LACROIX, chargé de cours. — Introduction, morphologie et syntaxe, exercices d'application (1re année). Compléments grammaticaux, explication de textes et conversation (2e année). Explication de textes historiques et sociologiques, conversation (3e année).

M. KANÉ, répétiteur (Peul).

M. SANGARÉ, répétiteur (Mandé).

Bantou. — M. PIERRE ALEXANDRE, chargé de cours. — Introduction, grammaire et syntaxe élémentaires bulu (1re année). Explications de textes bulu, dialectologie du groupe pahouin-até, fang (2e année). Analyse comparative des autres groupes bantou, langues véhiculaires bantou et bantouides (3e année).

M. BOT BA NJOCK, répétiteur.

CIVILISATION D'AFRIQUE NOIRE. — M. PIERRE ALEXANDRE, chargé de conférences.

COURS DE MALGACHE (voir section II, après *MALAIS*).

HÉBREU MODERNE. — M. MENDEL HOROVITZ, professeur. — Lecture et écriture, éléments de la grammaire, explication de textes faciles, (1re année). — Études grammaticales complémentaires, morphologie et syntaxe, explication de textes gradués,

(2e année). — Questions de linguistique et de littérature néo-hébraïques, explication de textes littéraires, (2e et 3e années). — Exercices de traduction (thème et version), explication de textes, (3e année). — Éléments de la littérature hébraïque ancienne (Bible, Mišnah, Talmud), (3e année, 2e semestre).

M. SIRAT, répétiteur.

YIDDISCH. — M. M. HOROVITZ, chargé de conférences.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET INSTITUTIONS DES ÉTATS DU PROCHE-ORIENT. — GÉOGRAPHIE (M. JEAN DRESCH, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, chargé de conférences). 1re année : Égypte, Arabie, Syrie, Irak, Liban, Israël, Jordanie ; 2e année : Turquie, Iran, Afghanistan, Républiques soviétiques musulmanes ; 3e année : Afrique du Nord. — HISTOIRE (M. MARCEL COLOMBE, professeur). 1re année : Institutions de l'Islam ; histoire des Arabes, des origines à la fin du IXe siècle ; 2e année : l'Afrique du Nord, de la conquête arabe à la fin du XVIIIe siècle ; 3e année : Orient moderne et contemporain.

HISTOIRE DE L'ORIENT MUSULMAN AU MOYEN AGE. — M. NIKITA ELISEEFF, chargé de conférences.

II. — LANGUES DE L'EXTRÊME-ORIENT, DE L'INDE ET DE L'OCÉANIE

CHINOIS. — M. ROBERT RUHLMANN, professeur. — Éléments de la langue parlée (1re et 2e années). — Explication de textes (2e et 3e années). — Éléments de la langue écrite (3e année).

Mlle LIANG PAI-TCHIN, répétitrice.

M. N..., répétiteur.

VIETNAMIEN. — M. GUSTAVE MEILLON, professeur. — Morphologie et explication de textes gradués ; notions élémentaires de syntaxe (1re année). — Études grammaticales complémentaires et exercices divers de traduction (2e année). — Questions de littérature néo-vietnamienne ; explication de textes variés, modernes et contemporains (2e et 3e années). — Notions de littérature sino-vietnamienne et explication de morceaux choisis d'auteurs anciens (3e année).

M. N..., répétiteur.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET CIVILISATION DU SUD-EST DE L'ASIE. — M. PHAM NGOC TOAN, chargé de cours.

LAOTIEN. — M. MARC REINHORN, professeur délégué.

SIAMOIS. — M. ROBERT LINGAT, chargé de cours (enseignement de la langue).

M. PLUM BHUGATIVE, chargé de répétitions.

CAMBODGIEN (Cours subventionné par le ministère des États associés). — M. MARTINI, professeur. — Lecture et écriture, traduction de textes faciles (1re année). — Étude de la syntaxe et explication de textes (2e année). — Textes littéraires de prose et de poésie (3e année).

Mme LEWITZ, répétitrice.

HISTOIRE DES ÉTATS INDOUISÉS DE L'INDOCHINE. — M. GEORGE CŒDÈS, de l'Institut, chargé de conférences.

JAPONAIS. — M. RENÉ SIEFFERT, professeur. — Éléments de la grammaire et explication de textes (1re année). — Compléments à la grammaire et explication de textes (2e année). — Étude de la langue écrite, lecture de textes littéraires et de documents (3e année).

M. MORI, répétiteur.

M. FUGIMORI, chargé de répétitions.

MALAIS-INDONÉSIEN. — Mlle SOKOLOF, chargée de cours. — Éléments de la grammaire, explication de textes faciles et exercices pratiques (1re année). — Textes classiques littéraires modernes. Lecture de journaux. Notions sur l'histoire, la géographie et la civilisation des pays de langue malaise (2e et 3e années).

M. MAUNA, répétiteur.

MALGACHE. — M. JACQUES FAUBLÉE, professeur. — Grammaire élémentaire (dialecte merina), textes faciles (1re année). — Textes merina (2e et 3e années). — Grammaire, textes dialectaux bara (2e année) et temuru (3e année).

M. RAMANOELINA, répétiteur.

LANGUES MODERNES DE L'INDE. — M. PIERRE MEILE, professeur. — Éléments de linguistique indienne et de vocabulaire (1re année). — Études de syntaxe indienne, avec applications et lecture de textes (2e année). — Explication de textes littéraires et de documents divers (3e année).

M. SOUPRAMANIEN, répétiteur de Tamoul.

M. JAIN, répétiteur de Hindi.

OURDOU. — M. ANDRÉ GUIMBRETIÈRE, chargé de cours.

M. MAJID, répétiteur.

LANGUES OCÉANIENNES. — M. RAYMOND LEENHARDT, chargé de cours. — (1re et 2e années), étude des langues mélanésiennes : le *houaïlou.*

Étude des langues polynésiennes : *Tahitien,* Mme NORDMAN-SALMON, répétitrice.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET INSTITUTIONS DES ÉTATS DE L'EXTRÊME-ORIENT. — Mme NICOLAS-VANDIER, professeur. — L'Extrême-Orient. — Géographie (1re année). — Histoire ancienne (2e année). — Histoire moderne (3e année).

III. — Langues de l'Europe orientale

GREC MODERNE. — M. André MIRAMBEL, professeur. — Exposé de la grammaire du grec moderne, langue démotique (1re année). — Questions de linguistique néo-grecque ; étude de la grammaire de la langue savante et traduction de textes officiels. — Questions de littérature et de philologie néo-grecques ; explication de textes littéraires (2e et 3e années).

M. Thrasso CASTANAKIS, répétiteur.

ARMÉNIEN. — M. Frédéric FEYDIT, professeur. — Grammaire de l'arménien moderne occidental (1re année). — Grammaire de l'arménien classique, de l'arménien moderne oriental, explication de textes (2e et 3e années).

M. BOYADJIAN, répétiteur.

ALBANAIS. — M. Henri BOISSIN, chargé de conférences.

M. NOCKA, chargé de répétitions.

ROUMAIN. — M. Alain GUILLERMOU, professeur. — Grammaire. — Explication de textes (1re année). — Explication de textes (2e et 3e années).

M. BARBULESCO, répétiteur.

RUSSE. — M. Jean TRAIN, professeur. — Éléments de la grammaire (1re année). — Explication de textes et correction de devoirs (2e année). — Explication de textes et correction de devoirs (3e année).

Mme BRACQ, répétitrice.

M. N..., répétiteur.

M. DUBROVSKI, répétiteur.

Mme VASSUTINSKY, répétitrice.

RUSSE. — M. Nicolas WEISBEIN, professeur. — Grammaire, explications de textes (1re année). — Explications de textes, corrections de travaux écrits (2e année). — Explications de textes, Corrections de travaux écrits. Dissertations (3e année).

Mme BOHDANOVICZ, répétitrice.

Mme COSTES, répétitrice.

Mme VILLANYI, répétitrice.

Mme BERG, répétitrice.

POLONAIS. — M. Étienne DEÇAUX, professeur — Grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Grammaire et explication de textes anciens et modernes (2e et 3e années).

Mme SZUREK, répétitrice.

TCHÈQUE. — M. Marc VEY, professeur. — Éléments de la grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Complé-

ments à la grammaire et explication de textes modernes et contemporains (2e et 3e années). — Explication de textes d'ancien tchèque et de textes slovaques (3e année).

M. N..., répétiteur.

SERBO-CROATE. — M. HENRI BOISSIN, professeur. — Exposé de la grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Explication des *Putopisi* de Nenadović (2e année). — Explication de textes contemporains variés (3e année).

M. JUNKOVIĆ, répétiteur.

BULGARE. — M. ROGER BERNARD, professeur. — Éléments de vieux bulgare. — Éléments de la grammaire du bulgare moderne et explication de textes variés (1re année). — Explications d'œuvres choisies de la littérature moderne et contemporaine (2e et 3e années).

Mme N. CHRISTOPHOROV, répétitrice.

LANGUES FINNO-OUGRIENNES. — M. SAUVAGEOT, professeur. — Langue hongroise : grammaire du hongrois (1re année). — Explication de textes (2e et 3e années).

M. GERGELY, répétiteur. — Langue finnoise : grammaire du finnois (1re année). — Explication de textes (2e et 3e années).

M. KALLIOINEN, répétiteur.

ESTONIEN. — M. LINNUSTE, chargé de conférences.

UKRAINIEN. — Mme SCHERRER, chargée de cours. — Éléments de la grammaire et explication de textes tirés des *Lectures Ukrainiennes* d'Élie Borschak (1re année). Études complémentaires de grammaire et explication de textes du XIXe siècle (2e année). Explication de textes modernes (3e année). Cours de civilisation ukrainienne. Quelques heures seront consacrées aux textes ruthènes des XVIIe et XVIIIe siècles (3e année).

M. ÉMILIEN SAVTCHINE, chargé de répétitions.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET CIVILISATION DES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE. — Géographie : M. ALFRED FICHELLE, professeur.

Histoire : M. ROBERT PHILIPPOT, professeur délégué.

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

(A la Sorbonne)

L'École Pratique des Hautes Études a été créée en 1868 par Victor DURUY, pour placer, à côté de l'enseignement théorique, les exercices qui peuvent le fortifier et l'étendre. Elle est divisée en 6 sections : SCIENCES MATHÉMATIQUES ; SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES ; SCIENCES NATURELLES ; SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES ; SCIENCES RELIGIEUSES ; SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Seules les sections des Sciences Historiques et Philologiques, des Sciences Religieuses et des Sciences Économiques et Sociales sont centralisées et installées à la Sorbonne.

Les autres sections sont constituées par des enseignements et des laboratoires disséminés au Muséum, au Collège de France, dans les Facultés de Paris, etc., et même dans les départements.

Les cours de la section des Sciences Historiques et Philologiques, ceux de la section des Sciences Religieuses et de la section des Sciences Économiques et Sociales sont gratuits et ouverts à toute personne qui s'est inscrite au Secrétariat de l'École en présentant une pièce d'identité.

Secrétariat comptable, commun à toutes les sections, 46, rue Saint-Jacques (V^e^) (Tél. : Odéon 83-57) : *lundis, mercredis et vendredis, de* 14 *à* 16 *heures*. M. RENÉ FAUCHER, secrétaire-comptable.

SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

(à l'Institut Henri-Poincaré)

11, rue Pierre-Curie (V^e^) (Tél. : Odéon 42-10)

Président : M. PAUL MONTEL. — *Secrétaire :* M. PAUL BELGODERE

Directeur d'études :

M. GASTON JULIA : *Mathématiques.*
M. RENÉ GARNIER : *Mathématiques.*

Fondé par G. DAROUX, continué par E. PICARD et actuellement par P. MONTEL, *le Bulletin des Sciences mathématiques* publie :

— dans sa Première partie, des *Analyses* d'ouvrages reçus, et des *Mélanges* consistant en de courts articles ;

— dans sa Seconde partie, la *Revue* de publications académiques et périodiques.

Les 11 volumes de la première série ont paru de 1870 à 1876, sous le titre de *Bulletin des Sciences mathématiques et astronomiques*, qui a été conservé jusqu'en 1884 (tome 19 de la deuxième série). Le tome 81 de la deuxième série (tome 92 de la collection) paraît en 1957, par fascicules trimestriels édités par la librairie Gauthier-Villars.

Les publications envoyées en don ou échange au *Bulletin des Sciences mathématiques* contribuent à tenir à jour la bibliothèque de l'Institut Henri-Poincaré.

SECTION DES SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

Président : M. G. CHAMPETIER. — *Assesseur :* M. J. WYART
Secrétaire : Mme PIED

Directeurs de laboratoires :

MM.	E. ANDRÉ	Laboratoire des Oléagineux métropolitains, 1, place A.-Briand, Bellevue (S.-et-O.).
	BAUER	Laboratoire de Chimie physique, 11, rue Pierre-Curie.
	BOULLÉ	Laboratoire de Chimie, École nationale supérieure des Mines.
	DE BROGLIE	Laboratoire de Recherches sur les rayons X, 12, rue Lord-Byron.
Mlle	Y. CAUCHOIS	Laboratoire de Chimie physique, 11, rue Pierre-Curie.
MM.	G. CHAMPETIER .	Laboratoire de Chimie macromoléculaire, 10, rue Vauquelin.
	G. CHAUDRON ...	Laboratoire de Chimie, 11, rue Pierre-Curie.
	J. COULOMB	Laboratoire de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques.
	G. DARMOIS	Laboratoire de Physique, 1, rue Victor-Cousin.
	J. DUCLAUX	Laboratoire de Biologie physico-chimique, 11, rue Pierre-Curie.
	R. DUBRISAY	Laboratoire de Chimie, École polytechnique.
	Cl. DUFRAISSE ..	Laboratoire de Chimie organique, Collège de France.
	G. DUPONT	Laboratoire de Chimie, École normale supérieure.
	FOCH	Laboratoire de Mécanique expérimentale des Fluides, place de la Grande-Ceinture, Saint-Cyr (S.-et-O.).
	HACKSPILL	Laboratoire de Chimie B, 1, rue Victor-Cousin.
	HARVIER	Institut de Biologie clinique, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques.
	P. LAFFITTE	Laboratoire de Chimie générale, 1, rue Victor-Cousin.
	P. LEBEAU	Laboratoire de Pharmacie chimique, Faculté de Pharmacie.

MM.	Y. LE GRAND	Laboratoire de Physique, Muséum d'Histoire Naturelle.
	LEPRINCE-RINGUET	Laboratoire de Physique, École Polytechnique.
	R. LUCAS	Laboratoire de Recherches physiques, 1, rue Victor-Cousin.
	MONDAIN-MONVAL.....	Laboratoire de Chimie, Conservatoire national des Arts et Métiers.
	H. MOUREU	Laboratoire municipal de Chimie, 39 *bis*, rue de Dantzig.
	NORMANT	Laboratoire de synthèse organique, 1, rue Victor-Cousin.
	P. PASCAL	Laboratoire de Chimie générale, 1, rue Victor-Cousin.
	PREVOST	Laboratoire de Chimie organique, 1, rue Victor-Cousin.
Mlle	QUINTIN	Laboratoire d'Électrochimie, École nationale supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie.
MM.	ROCARD	Laboratoire de Physique, École normale supérieure.
	ROTHÉ	Laboratoire de Physique du Globe, Faculté des Sciences, 38, boulevard d'Anvers, Strasbourg.
	WYART	Laboratoire de Minéralogie, 1, rue Victor-Cousin.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES

Président : M. FESSARD. — *Secrétaire :* M. FAUCHER

Directeurs de laboratoire et directeurs adjoints

MM.	R. ABRARD	*Géologie stratigraphique*, Muséum.
	L. BARRABÉ	*Géologie des gîtes minéraux*, E. N. S.
	J. BENOIT	*Histophysiologie*, Collège de France.
	Iv. BERTRAND ...	*Neurohistologie*, La Salpêtrière.
Mlle	G. BOBIN (D. A.) .	*Histochimie*, Sorbonne.
MM.	R. BONNARDEL ..	*Psychologie appliquée* (41, rue Gay-Lussac).
	J. BOURCART	*Géologie sous-marine*, Sorbonne.
	R. G. BUSNEL	*Physiologie acoustique*, Domaine de Vilvert, Jouy-en-Josas.

MM. TH. CAHN	*Physiologie des corrélations métaboliques*, 13, rue Pierre-Curie.
A. CHABAUD.....	*Helminthologie et Parasitologie comparées*, Muséum.
Mme A. CHALAZONITIS-ARVANITAKI...	*Électrobiologie*, Faculté des Sciences, Lyon.
MM. P. CHAUCHARD (D. A.)	*Neurophysiologie*, Sorbonne.
L. CHEVILLARD .	*Biochimie des vitamines*, Collège de France.
J. CHEYMOL	*Biologie expérimentale*, Faculté de Médecine.
D. CORDIER	*Biologie marine*, Faculté des Sciences, Lyon et Tamaris.-s.-mer (Var).
R. COURRIER	*Morphologie expérimentale et Endocrinologie*, Collège de France.
Mlle G. COUSIN	*Génétique expérimentale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
MM. A. DAVY DE VIRVILLE (D. A.) ...	*Biologie végétale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
G. DEFLANDRE...	*Micropaléontologie*, Faculté des Sciences, boulevard Raspail.
Mlle B. DELAPORTE (D. A.)	*Biologie végétale tropicale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
MM. DELAVILLE.....	*Biochimie neuropathologique*, 1, rue Cabanis.
P. DELL	*Neurophysiologie clinique expérimentale*, 1, rue Cabanis.
Mme DEMAY-DILLY (D. A.)	*Physiologie des Vitamines*, Faculté de Médecine, 45, rue des Saints-Pères.
MM. J. DESBORDES (D. A.)	*Biochimie neuropathologique*, 1, rue Cabanis.
A. DOGNON	*Biophysique médicale*, Faculté de Médecine.
P. DRACH	*Zoologie expérimentale*, Sorbonne. *Océanographie biologique.*
DUBOIS-POULSEN.	*Physiologie normale et pathologique de la vision*, 28, rue de Charenton.
H. EHRART.....	*Pédologie et géochimie de la Biosphère*, 11, place Adolphe-Chérioux.

M. A. FESSARD ..... *Neurophysiologie comparée*, Institut Marey, 4, avenue Gordon-Bennett (XVI[e]).

Mme D. FESSARD (D. A.) *Neurophysiologie comparée*, Institut Marey.

MM. E. FISCHER ..... *Biologie marine et Malacologie*, Muséum

M. FONTAINE..... *Physiologie écologique*, Muséum.

P. FRAISSE ..... *Psychologie expérimentale*, Sorbonne.

J. GAJDOS (D. A.). *Biochimie comparée*, Collège de France.

R. GAUTHERET .. *Histophysiologie végétale*, P. C. B.

A. GIROUD ..... *Physiologie des vitamines*, nouvelle Faculté de Médecine.

R. GRANDPIERRE *Centre d'Études de Biologie aéronautique*, boulevard Victor.

P. P. GRASSÉ .... *Biologie et ethnologie comparées*, Faculté des Sciences, boulevard Raspail.

G. GROS (D. A.) ... *Morphologie expérimentale et endocrinologie*, Collège de France.

R. HEIM ..... *Mycologie et phytopathologie tropicales*, Muséum.

H. HERMANN .... *Physiologie expérimentale*, Faculté de Médecine, Lyon.

J. HOUGET (D. A.) *Physiologie des corrélations métaboliques*, Institut de Biologie physico-chimique.

R. JACQUOT ..... *Biochimie de la nutrition*, Bellevue.

C. KAYSER ..... *Physiologie des fonctions*, Faculté de Médecine, Strasbourg.

Mme Y. KHOUVINE .... *Biochimie des Nucléoprotéides*, Institut de Biologie physico-chimique, rue Pierre-Curie.

MM. H. LAUGIER ..... *Neurophysiologie*, Sorbonne.

R. LAVOCAT ..... *Paléontologie des vertébrés*, Muséum.

J. LE BEAU..... *Physiologie et psychologie neurochirurgicales*, Hôpital Lariboisière.

Mlle E. LE BRETON ... *Chimie physiologique et Enzymologie*, Institut de Recherches sur le cancer, de Villejuif.

MM. G. MANGENOT ... *Biologie végétale tropicale*, 12, rue Cuvier.

M. MARCHAL ..... *Radio-physiologie*, 12, rue Jacques-Bingen (XVII[e]).

M. MAROIS (D. A.) *Morphologie expérimentale et Endocrinologie*, Collège de France.

Mme H. MAZOUÉ (D. A.) *Neurophysiologie*, Sorbonne.

MM. J. MILLOT ..... *Histologie comparée*, Muséum.
A. MONNIER ..... *Biophysique du système nerveux*, Sorbonne.
R. MORICARD .... *Hormologie et Cytologie expérimentale*, Hôpital Broca.
Mlle Y. MOULÉ (D. A.) . *Chimie physiologique et Enzymologie*, Institut de Recherches sur le cancer, de Villejuif.
MM. NGUYEN VAN THOAI ..... *Biochimie marine*, Concarneau et Collège de France.
CH. OBERLING ... *Ultra-structures cellulaires normales et pathologiques.*
A. OMBREDANE (D. A.) ..... *Psychologie de l'enfant*, 41, rue Gay-Lussac, I. N. O. P.
J. ORCEL ..... *Minéralogie*, Muséum.
Mme S. PACAUD (D. A.) *Psychologie appliquée*, 41, rue Gay-Lussac.
M. J. L. PARROT..... *Physiopathologie neuro-humorale*, Hôpital Boucicaut.
MM. M. PRENANT ..... *Histochimie*, Sorbonne.
P. PRUVOST ..... *Géologie*, Sorbonne.
Mmes L. RANDOIN ..... *Physiologie de la Nutrition*, 16, rue de l'Estrapade.
Y. ROBIN (D. A.) . *Biochimie Marine*, Collège de France.
MM. J. ROCHE ..... *Biochimie générale et comparée*, Collège de France.
V. ROMANOVSKY (D. A.) ..... *Géologie sous-marine*, Sorbonne.
A. J. ROSENBERG (D. A.) ..... *Biochimie des Nucléoprotéides*, Institut de Biologie physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie.
F. RUELLAN ..... *Géomorphologie*, Muséum.
E. SCHREIDER (D. A.) ..... *Anthropologie physique*, Institut de Paléontologie humaine.
H. SIMONNET..... *Études sexologiques*, École vétérinaire, Maisons-Alfort.
C. SOULA ..... *Organisation du Travail*, I. N. O. P., 41, rue Gay-Lussac.
G. STRUDEL (D. A.) *Embryologie expérimentale*, Collège de France.
G. TEISSIER ..... *Zoologie*, Sorbonne.

Mlles T. TERROINE (D. A.) ..... *Biochimie de la nutrition*, Bellevue.
A. TÉTRY ..... *Biologie et Éthologie comparées*, Faculté des Sciences, boulevard Raspail.
MM. A. THOMAS ..... *Biologie cellulaire et expérimentale*, 26, rue d'Ulm.
J. TREMOLIÈRES . *Nutrition humaine*, Institut National d'Hygiène.
H. TUCHMANN-DUPLESSIS ..... *Endocrinologie embryologique*, Clinique Baudelocque.
H. VALLOIS..... *Anthropologie physique*, Institut de Paléontologie humaine.
R. VAUFREY ..... *Paléo-ethnologie*, Institut de Paléontologie humaine.
P. VAYSSIÈRE ... *Entomologie économique*, Muséum.
J. VERNE ..... *Cytologie enzymatique*, Nouvelle Faculté de Médecine.
V. VILTER ..... *Histophysiologie des organes de la vision*, nouvelle Faculté de Médecine.
R. WEIL ..... *Station biologique*, Arcachon.
MM. E. WOLFF ..... *Embryologie expérimentale*, Collège de France.
R. WURMSER .... *Biophysique*, Faculté des Sciences.
Mme S. WURMSER (D. A.) *Biophysique*.
M. R. ZAZZO ..... *Psychobiologie de l'Enfant*, I. N. O. P., 41, rue Gay-Lussac.

SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

Président : M. MARIO ROQUES. *Secrétaire :* M. P. CHANTRAINE

HISTOIRE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. — M. G. POSENER. — I. Textes sapientiaux. — II. Textes historiques, *les lundis, à 16 et 17 heures.*

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT. — M. A. DUPONT-SOMMER. — I. Recherches sur le rouleau de la *Règle* trouvé à Quoumrân, *les mardis, à 16 heures.* — II. Études de documents araméens d'Éléphantine, *les mardis, à 17 heures.*

ANTIQUITÉS SÉMITIQUES. — M. J. G. FÉVRIER. — I. Notions élémentaires et exercices pratiques d'épigraphie nord-sémitique, *les lundis, à* 10 *heures.* — II. Les sacrifices humains chez les Sémites occidentaux, d'après les textes littéraires et épigraphiques, *les vendredis, à* 14 *heures.*

ANTIQUITÉS ASSYRO-BABYLONIENNES. — M. J. BOTTÉRO. — I. Les lettres d'époque babylonienne ancienne appartenant à la *Yale Babylonian Collection.* — II. Études sur l'*Épopée de Gilgamesh, les lundis, à* 17 *heures et* 18 *heures.*

ÉPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES. — M. P. DE LA COSTE-MESSELIÈRE, membre de l'Institut. — I. Documents inédits de Delphes, *les jeudis, à* 16 *heures.* — II. Examen de travaux récents sur l'archaïsme, *les vendredis, à* 14 *heures.*

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU MONDE HELLÉNIQUE. — M. L. ROBERT, membre de l'Institut. — I. Inscriptions grecques. — II. Monnaies des villes grecques et géographie historique, *les mardis, à* 9 *h.* 30 *et* 10 *h.* 30.

ÉPIGRAPHIE LATINE ET ANTIQUITÉS ROMAINES. — M. R. BLOCH. — I. Les premiers livres de Tite-Live et les données archéologiques et épigraphiques sur l'Italie et Rome des premiers siècles. — II. Problèmes d'épigraphie et d'archéologie italique et romaine, *les jeudis, à* 10 *heures et* 11 *heures.*

ANTIQUITÉS DE LA GAULE ROMAINE. — M. P. M. DUVAL. — I. Géographie historique de la province de Belgique. — II. Archéologie gallo-romaine : monuments, inscriptions, documents figurés (séances complémentaires au Musée de Cluny), *les mercredis, à* 14 *heures et* 15 *h.* 15.

NUMISMATIQUE ROMAINE ET MÉDIÉVALE. — M. J. LAFAURIE. — I. Problèmes actuels de numismatique gallo-romaine, *les lundis, à* 17 *heures.* — II. Numismatique mérovingienne et carolingienne des VIII^e^ et IX^e^ siècles, *les vendredis, à* 17 *heures.*

HISTOIRE BYZANTINE. — M. P. LEMERLE. — I. Recherches sur les problèmes de l'histoire économique et sociale de Byzance. — II. Explication de textes et documents, *les mercredis, à* 16 *et* 17 *heures.*

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. R. BOUTRUCHE. — I. Questions de méthode historique. — II. Esclavage et servage au Moyen Age, *les lundis, à* 10 *heures et* 11 *heures.*

M. J. SCHNEIDER. — I. Recherches sur les polyptyques carolingiens : Monherender, Saint-Rémi de Reims. — II. Le Mouvement urbain dans la France du XII^e^ siècle : les villes au sud de la Loire, *les lundis, à* 14 *heures et* 15 *heures.*

Chargé de conférences temporaires, M. BEAUJOUAN.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE TURQUES. — M. L. BAZIN. — I. Recherches sur la légende d'Oghouz-Khan. — II. L'évolution de la prose écrite turque du Moyen Age *(suite)*, *les mardis, à 9 h. 30 et 10 h. 30.*

CIVILISATIONS ET LANGUES DE LA HAUTE ASIE. — M. L. HAMBIS. — I. Explication de textes historiques mongols et de vocabulaires sino-mongols. — II. Les civilisations de la Haute Asie sédentaire et leurs rapports avec celles de la Sogdiane et du Semirečie, *les mercredis, à 16 heures et 17 heures.*

HISTOIRE DE LA RENAISSANCE. — M. A. CHASTEL. — I. Emblèmes, costumes, mise en scène au XVI^e^ siècle. — II. Étude du De Sculptura de Pompanuis Gauricus *(suite)*, *les mercredis, à 14 h. 30 et 15 h. 30.*

HISTOIRE DE PARIS. — M. E. DEBIDOUR. — I. Études de topographie révolutionnaire de Paris. — La Commune et le mouvement Communiste (18 mars-28 mai 1871), *les samedis, à 17 heures et 18 heures.*

M. M. FLEURY. — Initiations aux sources et à la bibliographie de l'histoire de Paris. — Topographie parisienne aux époques mérovingiennes et carolingiennes, *les jeudis, à 15 heures et 16 heures.*

HISTOIRE ÉTRANGÈRE. — M. F. JOÜON DES LONGRAIS. — I. Histoire du Droit privé anglais : le Droit commun et le Droit coutumier en Angleterre et en France. — II. Institutions anglaises médiévales : l'ordre public et l'appropriation foncière en Angleterre (1066-1485), *les mardis, à 14 h. 15 et 16 h. 30.*

HISTOIRE DES FAITS ET DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES. — M. CH. MORAZÉ. — I. Méthodes pratiques d'Histoire des Sciences. — II. Méthodes pratiques d'Histoire des Techniques, *les mercredis, à 14 h. 30 et 15 h. 45.*

PHILOLOGIE

GRAMMAIRE COMPARÉE. — M. E. BENVENISTE. — Problèmes de grammaire comparée, *les lundis, à 10 h. 30.*

M. M. LEJEUNE. — I. Philologie mycénienne. — II. Épigraphie gauloise, *les vendredis, à 10 et 11 heures.*

M. A. MINARD. — I. Antiquités Indo-Européennes, *les vendredis, à 16 h. 30.* — II. Problèmes de morphologie, *les samedis, à 14 heures.*

LINGUISTIQUE STRUCTURALE. — M. A. MARTINET. — Principes de phonologie diachronique. — Problèmes de syntaxe structurale, *les lundis, à 16 heures et 17 heures.*

PHILOLOGIE GRECQUE. — M. P. CHANTRAINE, membre de l'Institut. — Questions de vocabulaire grec, *les jeudis, à 14 heures.* — Direction de travaux et exposés critiques, *les jeudis, à 15 h. 15.*

M. A. DAIN. — Paléographie grecque : la minuscule du IXe au XIe siècle. — Recherches sur la technique du livre et la tradition des textes du IXe au XIe siècle, *les lundis, à 15 et 16 heures.*

M. REMONDON. — I. Recherches sur la propagande royale des Lagives. — II. Études de papyrus d'époque tardive de Palestine et d'Égypte, *les samedis, à 10 heures et 11 heures.*

PHILOLOGIE LATINE. — M. P. COURCELLE. — I. Textes païens et chrétiens d'époque patristique. — II. Recherches sur manuscrits latins, *les lundis, à 10 et 11 heures.*

M. J. ANDRÉ. — I. Les emprunts au grec. — II. Critique verbale, *les mardis, à 14 et 15 heures.*

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES DU MOYEN AGE. — M. A. VERNET. — I. Les sources de l'histoire littéraire médiévale. — II. Explication de textes latins du Moyen Age, *les vendredis, à 14 et 15 heures.*

PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE. — M. R. MARICHAL. — Déchiffrement, collation, édition de textes latins, français et provençaux. — Les écritures du XIIe et XIIIe siècles, *les jeudis, à 16 heures et 17 heures.*

Chargée de conférences temporaires, Mlle CORBIN, élève diplômée.

PHILOLOGIE ROMANE. — M. M. ROQUES, membre de l'Institut.

M. F. LECOY. — I. Explication d'un fabliau. — II. Questions de philologie romane, *les lundis, à 15 et 16 heures.*

LANGUES ET LITTÉRATURES DU MIDI DE LA FRANCE ET DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE. — M. I. REVAH. I. *Portugais :* Le Théâtre religieux de Gil Vicente . — II. *Espagnol :* L'espagnol à la fin du Moyen Age : formation des parlers judéo-espagnols et hispano-américains *(suite), les samedis, à 14 et 15 heures.*

DÉVELOPPEMENT MODERNE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — M. L. WAGNER. — I. Le développement de la notion de *mode* dans les grammaires françaises (époque moderne). — II. Études de lexicologie française et direction de travaux, *les vendredis, à 16 heures et 17 heures.*

M. G. GUILLAUME (élève diplômé). — Langage et science du langage. — Protogrammaire aperturale et grammaire subaperturale. — Structures protogrammaticales enveloppantes et architectures grammaticales enveloppées. — Applications : En morphologie restreinte, sous la structure indo-européenne, l'architecture française et comparativement, sous même structure, d'autres architectures. — En morphologie généralisée : théorie (systématique de succes-

sivité) des structures protogrammaticales. — Protogrammaire comparée et grammaire comparative, *les jeudis, de* 15 *h.* 30 *à* 17 *heures.*

PHILOLOGIE CELTIQUE. — M. J. VENDRYES, membre de l'Institut. — Grammaire comparée des langues celtiques ; Explications de textes irlandais et gallois, *les vendredis, à 17 heures.*

M. E. BACHELLERY. — Étude de la *Fingal Rónáin* (Irlandais ancien). — Explication de l'*Ancien Mystère de Saint-Givé nolé* (Moyen Breton). — Étude du roman gallois de Kulhwch *(suite), les vendredis, à* 14 *heures,* 15 *h.* 30 *et* 16 *h.* 30.

LANGUES ET LITTÉRATURES SLAVES DU MOYEN AGE. — M. A. VAILLANT. — Grammaire du vieux slave et explication de textes vieux slaves. — Explication de textes slavons, *les mardis, à* 10 *et* 11 *heures.*

SANSKRIT. — M. L. RENOU, membre de l'Institut. — Explication d'hymnes védiques, *les mercredis, à* 15 *heures.* — Explication d'un traité de poétique indienne, *les vendredis, à* 10 *heures.*

LINGUISTIQUE INDOCHINOISE. — Chargé de conférences : M. MARTINI. — I. Questions de linguistique indochinoise, *les mercredis, à* 14 *heures.* — II. Explication de textes en dialectes thay, *les mercredis, à* 15 *heures.*

PHILOLOGIE INDIENNE. — M. J. FILLIOZAT. — Explication du Samâdhirâjasûtra *(suite), les mercredis, à* 14 *h.* 30. — Explication de textes sur les classes de la société indienne, *les jeudis, à* 16 *heures.*

PHILOLOGIE VIETNAMIENNE. — M. M. DURAND. — I. Tableau de la littérature vietnamienne en *nôm.* — II. Explication du roman en vers *Thach-sanh.* — Travaux pratiques, *les samedis, à* 14 *h.* 30 *et* 16 *h.* 30.

Chargé de conférences, M. AU-CHHIENG.

IRANIEN. — M. E. BENVENISTE. — Explication de textes iraniens, *les mardis, à* 10 *h.* 30.

TIBÉTAIN. — Mlle LALOU. — I. Éléments de tibétain classique. — Explication du Vajropâni-abhisheka-mahâtantra, *les jeudis, à* 10 *heures et* 11 *heures.*

PHILOLOGIE BOUDDHIQUE. — M. BAREAU. — I. Étude de texte pâli : le Carujapitaka, *les vendredis, à* 14 *heures* (Institut de Civilisation indienne). — II. La légende de Buddha dans les Vinayapitaka, *les vendredis, à* 15 *heures* (Institut de Civilisation indienne).

ASSYRIEN. — M. R. LABAT. — I. Initiation à la grammaire akkadienne et à l'écriture cunéiforme, *les samedis, à* 10 *heures.* — II. Explication de textes littéraires et épistolaires akkadiens, *les mardis, à* 10 *et* 11 *heures.*

HÉBREU ET ARAMÉEN. — M. A. GUILLAUMONT. — Explication du texte hébreu des Psaumes, *les mercredis, à 15 heures.* — Éléments de grammaire syriaque. Explication de textes faciles, *les vendredis, à 15 heures.*

ARABE. — M. R. BLACHÈRE. — I. Recherches sur l'expressivité et ses moyens morphologiques et syntaxique en arabe littéral. — II. Problèmes soulevés par l'œuvre mise sous le nom d'al-A'sha Maymûn, *les mercredis à 9 h. 15 et 10 h. 15.*

Mme SOURDEL, chargée de conférences temporaires.

ÉTHIOPIEN. — M. M. COHEN. — Examen des lexiques éthiopiens, *les samedis, à 10 heures.*

ÉTHIOPIEN ET SUDARABIQUE. — M. M. RODINSON. — I. Initiation à l'étude du guèze. Explication du livre d'Henoch, *les jeudis, à 9 h. 30.* — II. Explication d'inscriptions thamoudéennes, *les jeudis, à 11 heures.*

SUMÉRIEN. — M. R. JESTIN. — I. Étude de documents économiques archaïques. — II. Étude de textes mythologiques et religieux, d'hymnes et de lamentations, *les lundis, à 14 et 15 heures.*

ÉGYPTIEN. — M. J.-J. CLÈRE. — I. Inscriptions de l'époque gréco-romaine, grammaire, lexicographie et paléographie. — II. Inscriptions historiques et biographiques de l'Ancien Empire, grammaire de l'Ancien égyptien, *les vendredis, à 16 et 17 heures.*

DÉMOTIQUE ET COPTE. — M. M. MALININE. — I. Textes sapientiaux démotiques *(suite).* — II. Copte : Études de syntaxe : lecture des textes, *les mardis, à 14 et 15 heures.*

LANGUES AFRICAINES. — Mlle L. HOMBURGER. — I. Éléments du sindo-africain, *les lundis, à 9 heures.* — II. Étude des langues bantoues, *les mardis, à 14 heures.*

SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

(A la Sorbonne)

Président : M. H.-Ch. PUECH. — *Secrétaire :* M. P. VIGNAUX

RELIGIONS COMPARÉES DES PEUPLES SANS ÉCRITURE. — M. Cl. LEVI-STRAUSS. — Recherches d'ethnologie religieuse. *Mercredis, 14 et 15 heures.*

RELIGIONS OCÉANIENNES. — M. J. GUIART. — Structures religieuses de l'Océanie Centrale *(suite). Mardis, 10 heures.* — Explication de textes et direction de travaux. *Mardis, 11 heures.*

RELIGIONS DE L'AMÉRIQUE PRÉCOLOMBIENNE. — M. G. STRESSER-PÉAN. — Explication du codex « Maglia Becchiano » : le cycle des fêtes *(suite). Lundis, 16 heures.* — Introduction à la religion des Indiens Huastèques. *Lundis, 17 heures.*

RELIGIONS DE L'AFRIQUE NOIRE. — Mme G. DIETERLEN. — Les fondements de la structure sociale et le mythe cosmogonique en Afrique Occidentale (populations Malinké, Bambara, Dagon, Bozo). *Vendredis*, 10 *et* 11 *heures.*

RELIGIONS COMPARÉES DE L'EXTRÊME-ORIENT ET DE LA HAUTE-ASIE. — M. R.-A. STEIN. — Chine : Documents concernant les sociétés secrètes. *Vendredis*, 10 *heures.* — Tibet : Légendes hagiographiques. *Vendredis*, 11 *heures.*

RELIGIONS DE LA CHINE. — M. M. KALTENMARK. — Le taoïsme religieux. *Samedis*, 10 *heures.* — Les Ling-pao-King (explications de textes). *Samedis*, 11 *heures.*

RELIGIONS DE L'EXTRÊME-ORIENT (CORÉE, JAPON). — M. CH. HAGUENAUER. — Recherches concernant les croyances et les institutions religieuses japonaises du VIIIe au XIIe siècle, d'après des textes et des documents japonais, chinois et coréens. *Mardis*, 10 *heures et* 11 *heures.*

RELIGIONS DE L'ASIE DU SUD-EST. — M. PAUL LÉVY. — Recherches d'archéologie religieuse (Birmanie) *(suite). Les deux premiers lundis de chaque mois, de* 10 *à* 12 *heures*, à l'École Pratique des Hautes Études (en novembre exceptionnellement les conférences débuteront le 9 novembre). — Le cycle du Vessantara bouddhique dans l'Asie du Sud-Est. *Les deux premiers mardis de chaque mois, de* 10 *à* 12 *heures*, à l'Institut de Civilisation indienne (Galerie Richelieu à la Sorbonne).

RELIGIONS DE L'INDE. — M. O. LACOMBE. — Explication des textes de Rāmānuja. *Lundis*, 14 *heures.* — Travaux pratiques : bibliographie et vocabulaire technique. *Lundis*, 15 *heures.*

RELIGIONS DE L'ÉGYPTE. — M. J. SAINTE-FARE-GARNOT. — L'histoire des Religions de l'Égypte durant les dernières décades. *Lundis*, 14 *heures.* — Textes et monuments religieux de la Collection Auguste-Rodin. *Lundis*, 15 *heures.*

RELIGION ASSYRO-BABYLONIENNE. — M. J. NOUGAYROL. — Composition et publication des textes divinatoires. *Mercredis*, 10 *heures.* — Vie religieuse et vie juridique. *Mercredis*, 11 *heures.*

RELIGIONS HITTITE ET ASIANIQUES. — M. E. LAROCHE. — Explication de textes hittites religieux : les fêtes saisonnières. *Vendredis*, 14 *heures.* — Les épitaphes lyciennes. *Samedis*, 14 *heures.*

RELIGIONS DE L'ANCIEN IRAN. — M. J.-P. DE MENASCE. — Le droit mazdéen de l'Iran sassanide. *Mardis*, 17 *heures.* — Lecture et explication du Dātistān-i Dēnīk. *Vendredis*, 10 *h.* 30, à la salle Anquetil-Duperron, 19, avenue d'Iéna, Paris (XVIe).

RELIGIONS SÉMITIQUES COMPARÉES. — M. A. CAQUOT. — David dans les livres de Samuel et dans les psaumes royaux. *Jeudis*, 14 *heures*. — Cultes et divinités lunaires chez les anciens Sémites. *Jeudis*, 15 *heures*.

JUDAISME POST-BIBLIQUE. — M. G. VAJDA. — La philosophie juive au Xe siècle. *Mercredis*, 14 *heures*. — Explication du Talmud babylonien : Sanhédrin, XI. *Mercredis*, 15 *heures*.

ISLAMISME ET RELIGIONS DE L'ARABIE. — M. H. CORBIN. — La cosmogonie de Sohrawardî et son commentaire par Mollâ Sadrâ Shîrâzî *(suite)*. *Lundis*, 16 *heures*. — L'initiation ismaélienne : le Kitâb al-câli Wa'l-gholâm. *Lundis*, 17 *heures*.

RELIGIONS DE LA GRÈCE ANCIENNE. — M. A.-J. FESTUGIÈRE. — Recherches sur l'exégèse allégorique chez les Grecs (explication de Plutarque, *de Iside*). *Jeudis*, *à* 9 *et* 10 *heures*.

RELIGIONS DE ROME. — M. R. SCHILLING. — Le mois de mars et les rites de renouvellement dans la liturgie romaine (sur la base des *Fastes* d'Ovide). *Vendredis*, 14 *heures*. — Explication de textes religieux et compte rendu de publications récentes. *Samedis*, 14 *heures*.

RELIGIONS PRIMITIVES DE L'EUROPE. — M. J. MARX. — Recherches sur la constitution des romans bretons. Études sur la Continuation dite Continuation Perceval de Chrétien de Troyes, et sur la Continuation de Manemer. *Mercredis*, 10 *heures*. — Essai de reconstitution du schème du roman Gallois de Peredur. *Mercredis*, 11 *heures*.

ÉTUDE COMPARÉE DES RELIGIONS DES PEUPLES INDO-EUROPÉENS. — M. G. DUMÉZIL. — Explication de textes latins, germaniques et caucasiens relatifs à la religion. *Jeudis*, 10 *heures*. — Questions de méthode et examen de publications récentes. *Jeudis*, 11 *heures*.

ORIGINES DU CHRISTIANISME. — M. O. CULLMANN. — L'eschatologie selon Jésus et le christianisme primitif. *Vendredis*, 16 *et* 17 *heures* (tous les quinze jours). — Lecture d'évangiles apocryphes (1er *semestre*). Problèmes posés par le livre des Actes (2e *semestre*). *Samedis*, 14 *et* 15 *heures* (tous les quinze jours).

HISTOIRE DE L'ANCIENNE ÉGLISE ET PATRISTIQUE. — M. H.-Ch. PUECH. — Recherches en vue d'une édition et d'un commentaire du Pseudo-Jérôme, Indiculus de haeresibus. *Mardis*, 14 *heures*. — Explication de documents gnostiques (Évangile de Vérité, Évangile selon Philippe, etc.). *Mardis*, 15 *heures*.

CHRISTIANISME BYZANTIN ET ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. — M. A. GRABAR. — La création en iconographie. *Samedis*, 9 *h.* 30. — Exercices pratiques. *Samedis*, 11 *heures*.

CHRISTIANISMES ORIENTAUX. — M. A. GUILLAUMONT. — L'œuvre d'Évagre le Pontique et les controverses origéniennes chez les Syriens *(suite)*. *Jeudis*, 16 *heures*. — Étienne Bar Souda'i-lî et le Livre de Saint Hiérothée. *Jeudis*, 17 *heures*.

HISTOIRE DES DOCTRINES ET DES DOGMES. — M. P. VIGNAUX. — Histoire de la théologie et histoire de la philosophie : étude de problèmes médiévaux concernant l'une et l'autre. *Mardis*, 17 *heures*. — Recherches d'histoire doctrinale du XIV^e^ siècle. *Mercredis*, 17 *heures*.

HISTOIRE DU CATHOLICISME MODERNE ET CONTEMPORAIN. — M. J. ORCIBAL. — Sources scripturaires et médiévales de la spiritualité du XVII^e^ siècle. — Exercices pratiques. *Jeudis*, 14 *h.* 30 *et* 15 *h.* 30.

HISTOIRE DE LA RÉFORME ET DU PROTESTANTISME. — M. E. G. LÉONARD. — Histoire ecclésiastique du protestantisme français au XVII^e^ siècle. *Mardis*, 14 *h.* 30. — Les problèmes actuels du protestantisme mondial. *Mardis*, 15 *h.* 30.

HISTOIRE DES IDÉES RELIGIEUSES DANS L'EUROPE MODERNE. — M. A. KOYRÉ. — Le problème de la religion dans les philosophies post-kantiennes. *Mercredis, de* 16 *heures à* 18 *heures* (à partir du 1^er^ avril).

HISTOIRE DU DROIT CANONIQUE. — M. G. LE BRAS, doyen de la Faculté de Droit de Paris, président honoraire de la Section. — Recherches sur la littérature canonique du XIII^e^ siècle. *Vendredis*, 14 *h.* 15. — Études sur les concordats. *Vendredis*, 15 *h.* 30.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Président : M. FERNAND BRAUDEL
Secrétaires : MM. MAURICE LOMBARD et CHARLES MORAZÉ

MÉTHODES MATHÉMATIQUES DANS LES SCIENCES SOCIALES. — M. G.-TH. GUILBAUD. — Nombres et Mesures. *Jeudi à* 10 *heures*. — Jeux, Conflits et Décisions. *Mercredi à* 10 *et* 11 *heures*.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE. — M. J. GUEY. — Patronats, Clientèles, Associations. — Quelques « Faits de civilisation » dans le monde romain. *Vendredi à* 10 *et* 11 *heures*.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU MOYEN AGE. — M. MAURICE LOMBARD. — Les routes médiévales : Recherches, méthodes, discussions *(suite)*. — Problèmes d'histoire des

techniques pendant le haut Moyen Age. *Vendredi à 16 et 17 heures.*

M. SIMON SCHWARZFUCHS, chargé de conférences. — Les premiers Kalonymides. — Introduction à l'historiographie juive (II). *Mercredi à 17 h. 30.*

HISTOIRE ET STATISTIQUE ÉCONOMIQUES. — M. C.-E. LABROUSSE. — L'industrialisation de l'Europe occidentale de 1815 à la fin du XIXe siècle. — Étude de documents et direction de travaux. *Mardi à 15 h. 45 et 17 heures.*

M. JEAN MEUVRET. — La situation des campagnes françaises et le mouvement réformateur à la fin du XVIIe siècle. — Questions monétaires à l'époque de Louis XIV. *Jeudi à 9 et 10 heures.*

M. PIERRE VILAR. — Études sur l'Espagne moderne et contemporaine. — Développement inégal et mouvement historique *(suite). Samedi, 16 et 17 heures.*

M. PIERRE GOUBERT. — La vie industrielle et commerciale en Europe occidentale (Angleterre, Pays-Bas, France) aux XVIe et XVIIe siècles. — Présentation de documents et direction de travaux. *Samedi à 14 et 15 heures.*

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE SOCIALE. — M. PAUL LEUILLIOT. — La recherche : Analyse d'ouvrages récents relatifs aux XVIIIe et XIXe siècles. — L'évolution rurale et la « révolution industrielle », particulièrement en France (1750-1850). *Vendredi à 16 et 17 heures.*

M. ROBERT MANDROU. — Recherches sur les mentalités françaises du premier XVIIe siècle, 1594-1640 *(suite). Mercredi à 14 et 15 heures.*

HISTOIRE GÉOGRAPHIQUE. — M. FERNAND BRAUDEL. — Histoire de la vie matérielle, XIVe-XVIe siècles. *Jeudi à 15 et 16 heures.*

M. C. HELLER, sous-directeur d'Études. — Problèmes du crédit au Moyen Age *(suite). Lundi à 16 et 17 heures.*

M. RUGGIERO ROMANO. — Trafics, affaires et gens d'affaires dans l'Italie du XVe siècle. — Direction de travaux, explications de texte. *Jeudi à 14 et 15 heures.*

CARTOGRAPHIE ET MÉTHODES GRAPHIQUES DANS LES SCIENCES SOCIALES. — M. JACQUES BERTIN. — Recherches sur le langage graphique. — Travaux pratiques. *Mardi à 9 h. 30 et 11 heures* (54, rue de Varenne).

HISTOIRE DE LA PENSÉE SCIENTIFIQUE. — M. ALEXANDRE KOYRÉ (en mission pendant l'année scolaire 1959-1960).

M. R. TATON, chargé de conférences. L'introduction du calcul infinitésimal et de ses applications en France de 1690 à 1720. *Vendredi à 16 et 17 heures.*

M. M. DAUMAS, chargé de conférences. — Histoire de la Chimie : Chimie théorique et chimie pratique entre 1770 et 1820. *(Horaire communiqué ultérieurement.)*

M. J. ITARD, chargé de conférences. — Continuation du séminaire sur l'Histoire de la Science grecque. *Mardi à 17 heures.*

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ DE LA CHINE ANCIENNE. — M. JACQUES GERNET. — Les recueils de notes diverses (piki) de l'époque Song. — Étude de sociologie juridique : le *T'ang lu chou yi*. *Jeudi à 14 et 15 heures.*

LES INSTITUTIONS DE LA CHINE IMPÉRIALE. — M. ÉTIENNE BALAZS. — Récents travaux sur la genèse du capitalisme en Chine. — Explication de textes et commentaires de documents sur l'industrie artisanale des Ming. *Mercredi à 16 et 17 heures.*

M. D. HOLZMANN, chargé de conférences. — Introduction à l'étude de la Société médiévale chinoise : l'explication du *Cherchouo sin-yu*. *Mardi à 10 heures.*

ART ET CULTURE MATÉRIELLE DU MONDE SINO-JAPONAIS. — M. VADIME ELISSÉEFF. — La diffusion du bronze en Asie orientale. — Principaux résultats des fouilles archéologiques en Chine et au Japon. *Jeudi à 9 et 10 heures.*

HISTOIRE MODERNE DU JAPON. — M. SERGE ELISSÉEFF. — La Société japonaise des Tokugawa au XIX^e^ siècle ; ses aspects intellectuels et politiques. — Études de textes et de documents. *Lundi à 17 et 18 heures.*

HISTOIRE DE LA CHINE MODERNE. — M. ALEXIS RYGALOFF. — La Chine à la veille du XIX^e^ siècle : les hiérarchies essentielles. — Terminologie et étude de textes. *Mercredi à 10 et 11 heures.*

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'EXTRÊME-ORIENT CONTEMPORAIN. — M. JEAN CHESNEAUX. — Recherches sur le mouvement ouvrier chinois. — Explications de textes. *Vendredi à 10 et 11 heures.*

HISTOIRE DE LA RUSSIE. — M. D. DJAPARIDZE (En mission pendant l'année scolaire 1959-1960).

M. ROGER PORTAL. — Les mouvements ouvriers en Russie dans la 2^e^ moitié du XIX^e^ siècle (explication de textes). — Naissance d'une bourgeoisie industrielle en Russie au XIX^e^ siècle (recherches). *Lundi à 9 et 10 heures.*

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. GEORGES GURVITCH. — Sociologie de la connaissance technique. — Exposés et travaux pratiques. *Mardi à 16 et 17 heures.*

SOCIOLOGIE ETHNIQUE. — M. ROGER BASTIDE. — Travaux pratiques d'Ethnologie religieuse. — Séminaire de Psychiatrie sociale. *Samedi à 10 et 11 heures.*

SOCIOLOGIE DES CIVILISATIONS ANTIQUES. — M. ANDRÉ AYMARD. — Sociologie de la guerre dans l'Antiquité. — Explication de textes et commentaires de documents. *Vendredi à* 14 *et* 15 *heures.*

SOCIÉTÉS AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE. — M. JEAN MICHEA, chargé de conférences. — Structures sociales et évolution économique des Indiens Athapascan. *(Horaire communiqué ultérieurement.)*

SOCIOLOGIE DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. GEORGES BALANDIER. — Les sociétés noires à pouvoir centralisé : structure et dynamique. — Changements économiques et changements sociaux : conclusions. *Jeudi à* 10 *et* 11 *heures.*

Mme DENISE PAULME. — Cultes anciens et cultes nouveaux en Côte d'Ivoire. *Samedi à* 11 *heures.*

M. PAUL MERCIER. — Relations entre sociétés globales : aspects traditionnels, aspects actuels. *Jeudi à* 11 *heures.*

M. GILLES SAUTTER. — Espaces nationaux et réalité géographique en Afrique Noire. *Vendredi à* 14 *h.* 30 *et* 16 *h.* 30 (tous les 15 jours).

SOCIOLOGIE MUSULMANE. — M. JACQUES BERQUE. — Échanges interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes. — Explication de textes et direction de travaux. *Lundi à* 10 *et* 11 *heures.*

Mme TOMICHE, chargée de conférences. — Le folklore égyptien et mauritanien (étude de textes folkloriques recueillis en Égypte et en Mauritanie. *(Horaire communiqué ultérieurement.)*

ETHNOGRAPHIE DU MAGHREB. — Mlle GERMAINE TILLION. — Structures sociales de l'Algérie archaïque. — Structures sociales de l'Algérie moderne. *Mercredi à* 16 *h.* 30.

SOCIOLOGIE DE L'INDE. — M. LOUIS DUMONT. — Changements dans la société indienne à l'époque moderne. — Parenté et mariage dans l'est de l'État d'Uttar Pradesh *(suite). Vendredi à* 10 *et* 11 *heures.*

SOCIOLOGIE DE L'ART. — M. PIERRE FRANCASTEL. — Routes et aires de civilisation en Méditerranée d'après les monuments du IVe au XIIe siècles. — L'esthétique des Lumières. *Samedi à* 14 *h.* 15 *et* 15 *h.* 30.

SOCIOLOGIE DE LA LITTÉRATURE ET DE LA PHILOSOPHIE. — M. LUCIEN GOLDMANN. — Le concept de vision du Monde. — Étude philosophique et littéraire du XVIIe siècle *(Horaire communiqué ultérieurement).*

PSYCHOLOGIE COMPARATIVE. — M. IGNACE MEYERSON. — Variations des fonctions psychologiques, le durable et le changeant. — Le temps, l'espace, la causalité dans les disciplines historiques. *Lundi à* 14 *et* 15 *heures.*

PENSÉE SOCIALE ET RELIGIEUSE DE LA GRÈCE ANCIENNE. — M. JEAN-PIERRE VERNANT. — Structures du Panthéon et organisation de la pensée religieuse en Grèce. *Lundi à 16 h. 30 et 17 h. 30.*

SOCIOLOGIE DU TRAVAIL. — M. GEORGES FRIEDMANN. — Psycho-sociologie du milieu technique. — Direction d'enquêtes et de recherches : exposés et discussions. 1er *et* 3e *mercredis à 9 h. 30 et 10 h. 30.*

SOCIOLOGIE JURIDIQUE. — M. LOUIS GERNET. — La tragédie grecque comme expression de la pensée sociale *(suite). Mardi à 9 heures.*

M. H. LÉVY-BRUHL. — Recherches de sociologie criminelle. *Mardi à 15 et 16 heures.*

M. E. SZLECHTER, chargé de conférences. — Les contrats agricoles d'après les tablettes du Musée de l'Université de Manchester. *Jeudi à 17 heures.*

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE. — M. GABRIEL LE BRAS. — Programme et méthode de la sociologie des religions. — Études sur les Sociétés de l'Au-delà. *Mercredi à 17 heures.*

SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION. — M. HENRI DESROCHE. — Le secteur coopératif israëlien. — Tradition et conjonctures de l'Associationnisme ouvrier français. *Samedi à 17 et 18 heures.*

SOCIOLOGIE DE LA CLASSE OUVRIÈRE. — M. A. TOURAINE, directeur d'études suppléant. — La conscience de classe ouvrière : résultats d'enquêtes, 1er *et* 3e *vendredis à 10 et 11 heures.* — Problèmes de méthodologie, 2e *et* 4e *vendredis à 10 et 11 heures* (10, rue Monsieur-le-Prince, Paris, VIe).

SOCIOLOGIE POLITIQUE. — M. JACQUES VERNANT. — Tradition et innovation dans le comportement international des États contemporains. *Mercredi à 10 heures.*

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — M. C. LÉVI-STRAUSS (Voir programme de la Ve Section).

CIVILISATIONS TRADITIONNELLES. — M. ANDRÉ VARAGNAC. — L'âge du Bronze européen et les débuts du Fer. *Vendredi à 18 heures* (Sorbonne). — Travaux pratiques d'Archéocivilisation. *Jeudi 11 heures* (rue de Varenne, 54).

ÉCONOMIE POLITIQUE GÉNÉRALE. — M. FRANÇOIS PERROUX. — *Samedi à 10 et 11 heures.*

M. CLAUDE GRUSON. — Comptabilité Nationale et politique économique. *Mardi à 9 heures et vendredi à 9 heures* (à l'annexe des Finances, 3, rue Croix-des-Petits-Champs).

M. ANDRÉ MARCHAL. — La croissance économique et les problèmes de l'Europe. *Mardi à 10 et 11 heures.*

ÉCONOMIE HISTORIQUE. — M. CHARLES MORAZÉ. — Progrès technique et Société depuis la fin du XVIIIe siècle. *Mercredi à 16 heures.*

ÉCONOMIE SOCIALE. — M. JEAN LHOMME. — Pouvoirs économiques et pouvoirs sociaux. *Jeudi à 17 et 18 heures.*

ÉCONOMIE RURALE. — M. PIERRE COUTIN. — Les plans agricoles en France. — Les produits végétaux dans le monde. *Vendredi à 10 et 11 heures.*

ÉCONOMIE MONÉTAIRE. — M. ÉMILE JAMES. — Les problèmes monétaires de la Communauté européenne. *Lundi à 16 et 17 heures.*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE. — M. JEAN WEILLER. — Les Conditions internationales de la Croissance et la Coopération économique entre Nations. — Travaux de groupes sur les techniques de la Coopération internationale. *Lundi à 10 et 11 heures.*

ORGANISATION DE L'ESPACE (GÉONOMIE). — M. F. ROUGE, chargé de conférences. — Problèmes d'équipement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme. *Lundi à 11 heures* (54, rue de Varenne).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE COMPARÉE. — M. JEAN MEYNAUD. — La politique économique de la Ve République. — Travaux pratiques, enquêtes. *Mardi à 14 et 15 heures.*

TECHNIQUE ET POLITIQUE DU CRÉDIT. — M. MICHEL LAGACHE, chargé de conférences. *Jeudi à 14 et 15 h. 15.*

M. ÉDOUARD ESCARRA. — Le rôle du crédit dans l'économie française depuis la fin du XIXe siècle (suite période 1919-1930; les années 1930 à 1939). *Vendredi à 14 et 15 heures.*

RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL. — M. JEAN MARCHAL. — Études sur la répartition du Revenu national. *Lundi à 10 et 11 heures.*

LE DROIT DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. — M. J. HAMEL. — Recherche des modifications de législation et de pratique à apporter au régime des banques en vue d'harmoniser ce régime avec celui des autres législations et pratiques bancaires du marché commun. *Mercredi à 18 heures et vendredi à 18 heures.*

L'OBSERVATION ÉCONOMIQUE. — M. ANDRÉ PIATIER. — Développement économique : Diagnostic, prévision, programmation. *Mercredi à 9 et 10 heures.*

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DU TRAVAIL. — M. CHARLES BETTELHEIM. — Problèmes actuels de l'économie indienne (étude de planification du développement). — Étude théorique et pratique de divers problèmes de planification. *Mardi à 17 et 18 heures.*

ÉCONOMIE ET MÉTHODES COMPTABLES. — M. JEAN FOURASTIÉ. — Recherches sur l'évolution des prix en période de progrès techniques. *Jeudi à 10 et 11 heures.*

ÉCONOMÉTRIE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE. — M. VICTOR ROUQUET LA GARRIGUE. — L'analyse statistique et économétrique de développement et de la croissance. *Lundi à 14 heures et 15 h. 15.*

MODÈLES ÉCONOMIQUES. — M. EDMOND MALINVAUD. — Les modes de l'analyse macroéconomique. — Modèles dynamiques à secteurs multiples. — *Lundi à 10 heures et samedi à 10 h. 45* (C. E. P. E., 23 *bis*, rue de l'Université).

ÉCONOMIE DES PAYS SLAVES. — M. HENRI CHAMBRE. — Les régions économiques : les récentes transformations. — Quelques aspects de la pensée économique russe au début du XIX^e^ siècle : 1800-1850. *Mercredi à 17 h. 30 et 18 h. 30* (54, rue de Varenne).

M. BASILE KERBLAY. — Planification et Statistiques en U. R. S. S. — Agriculture et Industrialisation en Russie aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. *Vendredi à 17 h. 30 et 18 h. 30* (54, rue de Varenne).

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉS DE L'ARCTIQUE. — M. JEAN MALAURIE. — Croissance économique comparée dans les confins arctiques. Étude dans certains secteurs : 1° De la notion historique d'isolat ; 2° De la notion de pays sous-développés et de pays non développables. — Travaux pratiques : direction d'enquêtes et de thèses. *Jeudi à 14 et 15 heures.*

CENTRES DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

Centre de Recherches Historiques et des Aires Culturelles. Laboratoire de Cartographie, 54, rue de Varenne (VII^e^) (Tél. : Littré 18-32).

Centre d'Études économiques, 27, rue Saint-Guillaume (VII^e^) (Tél. : Littré 16-46).

Centre de Recherches d'Histoire des Sciences et des Techniques, 12, rue Colbert (II^e^) (Tél. : Richelieu 68-17).

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

57, rue Cuvier (V^e^) (Tél. : Gobelins 21-51)

Directeur : P^r^ ROGER HEIM, Membre de l'Institut

Assesseur : P^r^ MAURICE FONTAINE, Membre de l'Institut

Secrétaire général : M.-R. BONNEVILLE

A son origine, le « Jardin du Roy », qui devait devenir le Muséum National d'Histoire Naturelle, portait simplement le nom de « Jardin des Plantes Médicinales ». Il fut fondé sur son emplacement actuel par

Guy de La Brosse, en 1635, et entrait dans les attributions du premier Médecin du Roi. Son premier intendant indépendant fut le physicien Du Fay, qui eut pour successeur Buffon, en 1739. L'illustre savant acquit une réputation universelle au Jardin du Roy. C'est en 1793 que la Convention lui donna son nom actuel et chargea le Muséum de l'enseignement de l'Histoire Naturelle dans toute son étendue et, principalement, dans ses applications à l'Agriculture, au Commerce et aux Arts. Il est devenu le centre de cet enseignement pour toute la France.

Aux 23 chaires magistrales s'ajoutent : des laboratoires bien équipés où les travailleurs français et étrangers peuvent être autorisés à poursuivre des recherches scientifiques ; des Galeries de Zoologie, Minéralogie, Paléontologie ; une Ménagerie ; un Jardin Botanique ; un Jardin écologique et un Alpinum ; des serres ; un Arboretum en voie de constitution (Parc de Jussieu) près de Versailles ; un laboratoire maritime à Dinard ; un Vivarium pour Insectes ; le Musée du duc d'Orléans ; l' « Harmas » Fabre, à Sérignan (Vaucluse) ; le Musée de l'Homme (Palais de Chaillot) ; le Parc Zoologique du bois de Vincennes.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle est un établissement unique par ses collections qui constituent, pour ainsi dire, l'état civil des 3 règnes de la nature. Il jouit de l'autonomie financière.

La bibliothèque du Muséum, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, est ouverte au public *tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures.* Pendant les vacances universitaires de Pâques et durant les mois d'août et septembre, *les mardis et vendredis de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures.*

CHAIRES ET ENSEIGNEMENT

Une affiche spéciale fait connaître la date d'ouverture de chaque cours

AGRONOMIE TROPICALE. — M. ROLAND PORTERES, professeur.

ANATOMIE COMPARÉE. — M. JACQUES MILLOT, professeur.

ANATOMIE COMPARÉE DES VÉGÉTAUX VIVANTS ET FOSSILES. — M. N..., professeur.

CHIMIE APPLIQUÉE AUX CORPS ORGANIQUES. — M. CHARLES MENTZER, professeur.

CRYPTOGAMIE. — M. ROGER HEIM, membre de l'Institut, professeur.

CULTURE. — M. N..., professeur.

ÉCOLOGIE ET PROTECTION DE LA NATURE. — M. N... professeur.

ENTOMOLOGIE. — M. EUGÈNE SÉGUY, professeur.

ENTOMOLOGIE AGRICOLE TROPICALE. — M. PAUL VAYSSIÈRE, professeur.

ETHNOLOGIE DES HOMMES ACTUELS ET DES HOMMES FOSSILES. — M. HENRI VALLOIS, professeur.

ETHNOLOGIE DES ANIMAUX SAUVAGES. — M. JACQUES NOUVEL, professeur.

GÉOLOGIE. — M. RENÉ ABRARD, professeur.

MALACOLOGIE. — M. ÉDOUARD FISCHER, professeur.

MINÉRALOGIE. — M. JEAN ORCEL, professeur.

OCÉANOGRAPHIE PHYSIQUE. — M. HENRI LACOMBE, professeur.

PALÉONTOLOGIE. — M. JEAN-PIERRE LEHMAN, professeur.

PÊCHES OUTRE-MER. — M. THÉODORE MONOD, professeur.

PHANÉROGAMIE. — M. ANDRÉ AUBRÉVILLE, professeur.

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. MAURICE FONTAINE, membre de l'Institut, professeur.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. YVES LE GRAND, professeur.

ZOOLOGIE (vers et crustacés). — M. MAX VACHON, professeur.

ZOOLOGIE DES MAMMIFÈRES ET DES OISEAUX. — M. JACQUES BERLIOZ, professeur.

ZOOLOGIE DES REPTILES ET DES POISSONS. — M. JEAN GUIBÉ, professeur.

COURS DE DESSIN APPLIQUÉ A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. R. REBOUSSIN, pour les animaux. — M. H. HISSARD, pour les plantes.

COURS DE PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. R.-H. NOAILLES.

CONFÉRENCES DE FAUNISTIQUE COLONIALE, destinées aux élèves de l'Institut de Médecine vétérinaire exotique. — MM. les Prs BERLIOZ, NOUVEL, MM. BULLIER, DECHAMBRE.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX OFFICIERS ET AGENTS DU SERVICE DES EAUX ET FORÊTS DÉSIGNÉS POUR LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Professeurs : MM. P. PORTÈRES et J.-F. LEROY.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'APPLICATION D'AGRICULTURE TROPICALE. — Professeur : M. R. PORTÈRES.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES VÉTÉRINAIRES DESTINÉS AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Professeur : M. R. PORTÈRES.

SERVICE NATIONAL DE MUSÉOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES
(au Muséum)
57, rue Cuvier (Ve) (Tél. : Port-Royal 06-04)

MUSÉE DE L'HOMME

Palais de Chaillot, place du Trocadéro (XVIe) (Tél. : Passy 74-46)
Directeur : Pr HENRI-V. VALLOIS

Formé par la réunion de l'ancien Musée d'Ethnographie du Trocadéro et du Laboratoire d'Anthropologie du Muséum National d'Histoire Naturelle, et dépendant de ce dernier, le Musée de l'Homme est le centre essentiel d'enseignement de l'anthropologie et de l'ethnologie pour toute la France. A côté de sa partie muséale proprement dite, dont les collections correspondent à l'anthropologie physique, la paléontologie humaine, la préhistoire, l'ethnographie des différentes parties du monde, la technologie et la musicologie, le Musée de l'Homme comprend 12 laboratoires de recherches. Il est le siège de l'*Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris*, qui prépare à deux Certificats de Licence, celui du *Centre de Formation à la Recherche ethnologique*, fondation du Centre National de la Recherche Scientifique, celui de nombreuses Sociétés savantes d'anthropologie et d'ethnologie, celui enfin du *Comité Français du Film Ethnographique*, qui dispense un enseignement régulier des techniques cinématographiques appliquées à l'ethnographie.

Une bibliothèque spécialisée est ouverte tous les jours de 10 à 18 heures. Une photothèque, une discothèque, font également partie du Musée de l'Homme.

CENTRE DE FORMATION A LA RECHERCHE ETHNOLOGIQUE DU MUSÉE DE L'HOMME

Organisé pour la préparation des chercheurs, le Centre de Formation admet chaque année un nombre restreint d'étudiants licenciés (Lettres, Sciences ou Droit) ou diplômés des Grandes Écoles déjà titulaires d'un des Certificats d'Ethnologie.

La Formation comporte un stage d'une année au Musée de l'Homme et un enseignement pratique des méthodes de recherche portant sur le programme suivant :

SECTION GÉNÉRALE : Muséographie, Dessin, Cartographie, Cinéma, Photographie.

SECTIONS DE SPÉCIALISATION : Technologie, Sociologie, Préhistoire, Anthropologie, Linguistique.

CONFÉRENCES D'ORIENTATION. — Un cycle de conférences d'orientation est donné chaque année par des techniciens de la Recherche Ethnologique.

Le stage est sanctionné par des examens et la présentation d'un travail personnel.

Pour l'admission au Centre, s'adresser à M. LEROI-GOURHAN, directeur du Centre, au Musée de l'Homme.

OBSERVATOIRE DE PARIS

61, avenue de l'Observatoire (XIV^e^) (Tél. : Danton 06-44)

Directeur : M. A. DANJON

Secrétaire : N...

Astronomes titulaires : MM. D. CHALONGE, A. COUDER, P. COUDERC, A. LALLEMAND, N. STOYKO, D. BARBIER, J.-F. DENISSE, P. MULLER.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD

PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ ET AUX ÉCOLES NORMALES

Avenue du Palais, Saint-Cloud (Tél. : Molitor 63-83 et 63-84)

Directeur : M. ULRICH

L'École Normale Supérieure d'Enseignement primaire de Saint-Cloud, fondée en 1882, a reçu son titre actuel du décret du 19 février 1945.

Les élèves recrutés au concours ont le statut de fonctionnaire stagiaire (indice 200 en 1re année, 225 en 2e, 250 en 3e et 4e années). Ils préparent en Sorbonne et à l'École la Licence et le Diplôme d'Études Supérieures. Ils subissent les épreuves de l'Agrégation ou, à défaut, du C. A. P. E. S. (décret du 4 juillet 1956).

Des conférences sont faites à l'École par des maîtres de conférences choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement du second degré. L'École prépare en outre, dans une section spéciale, au concours de l'Inspection primaire. Elle a créé un important Centre audio-visuel et le Centre d'Études du Français élémentaire.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE FONTENAY-AUX-ROSES

PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ POUR LES JEUNES FILLES

5, rue Boucicaut (Tél. : Robinson 10-56)

Directrice : Mme MAUGENDRE

L'École Normale Supérieure d'Enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses est devenue, par décret du 19 février 1945, l'École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré pour les jeunes filles.

Le recrutement se fait par un concours ouvert aux bachelières, après une année de préparation spéciale. Les candidates doivent satisfaire aux conditions générales exigées du personnel enseignant, être âgées de plus de 18 ans et de moins de 25 ans au 31 décembre de l'année du concours, avoir souscrit un engagement décennal, avoir été reconnues aptes par la commission médicale.

Les élèves perçoivent un traitement variable selon les années. La durée des études est de quatre ans. Les deux premières années, les élèves suivent les cours de Licence de l'Université de Paris. La troisième année d'études est consacrée à la préparation du Diplôme ou du C. A. P. E. S. En 4e année les élèves préparent l'Agrégation et font leur stage pratique du C. A. P. E. S.

Au cours des quatre années d'études, des conférences sont faites à l'École par des maîtres de conférences choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement du second degré.

INSTITUT NATIONAL D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

Secrétaire général : M. L. BINET, Doyen de la Faculté de Médecine.
Secrétariat général : à la Faculté de Médecine, 45, rue des Saints-Pères (VIe).

Cet Institut, qui a pour objet de développer les recherches relatives à l'hydrologie et à la climatologie, comprend 6 sections :

1° *Laboratoire d'Hydrologie générale et de Chimie analytique*, Directeur : M. PIERRE URBAIN ; Chef de Travaux : Mlle LAGRANGE.
2° *Laboratoire de Physiologie hydrologique et climatologique.* Directeur : M. SANTENOISE (5 *ter*, rue d'Alésia).
3° *Laboratoire de Chimie biologique.* Directeur : M. P. DESGREZ (Nouvelle Faculté de Médecine). Chef de Travaux : Dr J. THOMAS.
4° *Laboratoire de Clinique médicale hydrologique et climatologique.* Directeur : M. P. HARVIER (Institut de Biologie, Hôpital Cochin) ; Chef de Travaux : M. DE TRAVERSE.
5° *Laboratoire de Chimie physique appliquée à l'hydrologie et à la climatologie.* Directeurs : M. LEPAPE (École de Physique et Chimie), M. GESLIN (Faculté de Médecine, Laboratoire de Chimie).
6° *Laboratoire de Climatologie :* M. H. GRISOLLET.

Il a également sous sa dépendance des centres de recherches situés dans les principales stations hydro-minérales (Vichy, Vittel, Aix-les-Bains, La Bourboule, Le Mont-Dore, etc.).

Cet Institut publie un journal périodique : *Les Annales de l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie.*

Bibliothèque à l'Institut de Biologie (Hôpital Cochin).

b) *Direction générale de l'Enseignement technique*

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

1, rue Montgolfier (III^e^) (Tél. : Turbigo 53-46)

Directeur : M. GEORGES POIVILLIERS, Membre de l'Institut

L'École Centrale fondée en 1829 est un établissement d'enseignement supérieur de l'État qui forme des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie, pour la recherche scientifique ainsi que pour les grands services publics.

L'École, nationalisée par la loi du 28 septembre 1946, est placée sous l'autorité du Ministre de l'Éducation nationale (Direction générale de l'enseignement technique).

Les principaux enseignements donnés à l'École sont les suivants :

Analyse mathématique. — Mécanique générale. — Thermodynamique et Mécanique des fluides. — Cinématique et Géométrie. — Physique générale et physique des métaux. — Chimie minérale et organique. — Électronique. — Énergie nucléaire.

Thermique. — Combustibles et leurs utilisations. — Mécanique appliquée à la résistance des matériaux. — Essais des matériaux. — Constructions métalliques. — Béton armé. — Physico-chimie des produits métallurgiques. — Métallurgie générale et métallurgie des métaux autres que le fer. — Constructions mécaniques et machines-outils. — Électrotechnique. — Machines à vapeur et turbo-machines. — Moteurs et automobiles. — Aviation. — Minéralogie et Géologie appliquées. — Silicates (ciments, verrerie, céramique). — Topographie. — Propriété industrielle. — Droit public et privé. — Sidérurgie. — Transports. — Locomotives. — Constructions civiles. — Travaux publics. — Exploitation des Mines. — Applications industrielles de la chimie minérale et de la chimie organique. — Hydraulique appliquée aux machines et aux ouvrages. — Législation et comptabilité industrielle. — Organisation des usines. — Constructions navales. — Textiles. — Économie politique et sociale.

De nombreux exercices et travaux pratiques ont pour but d'initier les élèves-ingénieurs aux applications de la Science. Des stages divers exécutés à l'extérieur de l'École, ainsi que des visites d'usines dirigées par les membres du corps enseignant de l'École, permettent de mettre les élèves-ingénieurs en contact avec les réalités de l'industrie.

Pour faciliter les études, des prêts d'honneur et des bourses peuvent être attribués aux élèves-ingénieurs. Une Maison des Élèves, installée, 4, rue de Citeaux, permet de loger 475 élèves-ingénieurs dans des conditions de prix très intéressantes. L'École et la Maison des Élèves possèdent chacune un restaurant universitaire.

L'École Centrale ne reçoit que des élèves externes recrutés par voie

de concours. Les étrangers sont admis à prendre part au concours dans les mêmes conditions que les nationaux ; d'autre part, et dans certaines conditions, ils peuvent suivre l'enseignement de l'École comme auditeurs libres ou comme élèves stagiaires dans les conditions prévues par le décret du 10 avril 1954.

La durée des études est de trois années. A la fin de la 3e année d'études et après un concours de sortie, le diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures est délivré aux élèves ayant une moyenne suffisante. Les auditeurs étrangers peuvent recevoir à la sortie de l'École une attestation de leurs études délivrée par le Directeur de l'École.

Le concours d'admission a lieu tous les ans. Les demandes d'admission au concours doivent être faites avant le 1er mars, à la direction de l'École, 1, rue Montgolfier, Paris (IIIe).

Les Licenciés ès Sciences possédant les 4 Certificats de Calcul Différentiel et Calcul Intégral, de Mécanique Rationnelle, de Physique Générale et de Chimie Générale, peuvent être admis directement en 2e année après avoir subi avec succès, avant l'entrée à l'École, un certain nombre d'épreuves sur l'enseignement donné aux élèves en 1re année.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

292, rue Saint-Martin (IIIe) (Tél. : Turbigo 64-40)

Directeur : M. LOUIS RAGEY

Directeur adjoint : M. PAUL GUÉRIN

Le Conservatoire National des Arts et Métiers, fondé comme Musée des Arts et Métiers en 1794 par la Convention, est devenu essentiellement, depuis 1819, une « haute école de sciences en vue des applications à l'industrie et au commerce ». Il a pour mission d'offrir aux personnes exerçant une profession les moyens d'acquérir une culture supérieure scientifique, technique et économique. Grâce au vaste ensemble d'enseignements magistraux et pratiques qu'il offre, hors des heures ouvrables habituelles, le Conservatoire constitue, avec ses Centres Régionaux Associés (au nombre de treize actuellement), l'institution essentielle de « Promotion Supérieure du Travail » de notre pays.

Le Conservatoire comprend, en outre, un très important *Musée Technique* ; une *Bibliothèque* riche de plus de 100.000 volumes et 2.500 cartes ou plans, réservée aux personnes exerçant une profession et aux étudiants licenciés ; le *Laboratoire National d'Essais* mécaniques, chimiques et physiques ; divers *Instituts* de recherche et d'enseignement.

LISTE DES COURS

ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

I. — *Cours généraux*

MATHÉMATIQUES (en vue des applications). — M. HOCQUENGHEM, professeur. Travaux pratiques.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES A L'ART DE L'INGÉNIEUR. — M. MAURICE PARODI, professeur.

MÉCANIQUE. — M. N..., professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — M. FLEURY, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — M. MONDAIN-MONVAL, professeur. Travaux pratiques.

MÉTROLOGIE GÉNÉRALE ET INDUSTRIELLE. — M. FLEURY. Travaux pratiques.

II. — *Cours techniques*

AUTOMATISME INDUSTRIEL. — M. N..., professeur. Travaux pratiques.

MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX. — M. COURNOT, professeur. Travaux pratiques.

TECHNIQUE DES RAYONS X ET STRUCTURE DES MÉTAUX. — M. GUINIER, chargé de Cours. 3e trimestre scolaire.

MACHINES. — M. THERY, professeur. Travaux pratiques.

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE. — M. SERRUYS, professeur. Travaux pratiques.

THERMIQUE INDUSTRIELLE. — M. VÉRON, professeur. Travaux pratiques.

RADIOÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE. — M. ROUBINE, professeur.

ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE A LA TRACTION. — M. GARREAU, chargé de cours.

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE. — Machines électriques. M. BELLIER, professeur. Installations-Distributions. M. BUSSON, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES DU VIDE ET DE L'ÉLECTRONIQUE. — M. BOUTRY, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A LA PRODUCTION DU FROID ET A SON UTILISATION INDUSTRIELLE. — M. LAINÉ, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A LA REPRODUCTION DES IMAGES ET DES SONS. — M. DIDIER, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE AGRICOLE ET BIOLOGIQUE. — M. LAVOLLAY, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE INDUSTRIELLE. — M. ÉTIENNE, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE APPLIQUÉE A LA SCIENCE ET A L'INDUSTRIE NUCLÉAIRES. — M. JULES GUÉRON, chargé de cours. 3e trimestre scolaire.

ÉLECTROCHIMIE. — M. BONNEMAY, professeur. Travaux pratiques.

BIOLOGIE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE. — M. H. HEIM DE BALSAC, chargé de cours.

PHOTOGRAMMÉTRIE. — M. POIVILLIERS, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE NUCLÉAIRE EN VUE DES APPLICATIONS. — M. MARTELLY, professeur.

RADIOACTIVITÉ APPLIQUÉE. — M. GRINBERG, professeur.

TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE. — M. GIRERD, professeur.

TRANSMISSIONS RADIOÉLECTRIQUES. — M. ANGEL, professeur.

AGRICULTURE ET PRODUCTIONS AGRICOLES DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — M. DUFRENOY, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE TINCTORIALE. — M. DENIVELLE, professeur. Travaux pratiques.

TRAITEMENT DES MATIÈRES PLASTIQUES. — M. DUBOIS, professeur.

FILATURE ET TISSAGE. — M. MAILLARD, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, CÉRAMIQUE, VERRERIE, CHAUX ET CIMENTS. — M. LAFUMA, professeur. Travaux pratiques.

ART APPLIQUÉ AUX MÉTIERS. — M. PROUVÉ, professeur. Travaux pratiques.

CONSTRUCTIONS CIVILES. — M. J. MESNAGER, professeur. Travaux pratiques.

ENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

DROIT COMMERCIAL. — M. FARGEAUD, professeur.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — M. MONBEIG, professeur.

GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS. — M. MONBEIG, chargé du cours.

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION. — M. JEAN ACHE, professeur.

ÉCONOMIE ET STATISTIQUE INDUSTRIELLES. — M. N..., professeur.

ÉCONOMIE RURALE. — M. PRAULT, chargé du cours.

ÉCONOMIE ET TECHNIQUE BANCAIRES. — M. BRANGER, chargé de cours.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS. — M. HENRI ARDANT, chargé de cours.

ASSURANCES (au point de vue économique). — M. FOURASTIÉ, chargé de cours.

ASSURANCES (au point de vue juridique). — M. MALINSKI, chargé de cours.

TECHNIQUE FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ENTREPRISES. — M. A. BRUNET, chargé de cours.

THÉORIE MATHÉMATIQUE DES ASSURANCES ET CALCUL DES PROBABILITÉS. — M. DUBOURDIEU, chargé de cours.

ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL. — M. BOISDÉ, professeur.

PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL, HYGIÈNE INDUSTRIELLE. — M. le Dr SCHERRER, chargé de cours. Travaux pratiques.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL. — M. DE FRÉMONT, professeur.

HISTOIRE DU TRAVAIL. — M. REYNAUD, professeur.

SÉLECTION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLES. — Dr BIZE, chargé de cours.

Les cours sont publics et gratuits. Ils ont lieu du début de novembre à fin avril, le soir, *à* 18 *h.* 15 *et à* 19 *h.* 30, *le samedi après-midi et le dimanche matin.*

INSTITUTS DU CONSERVATOIRE

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ALIMENTATION

Directeur des études : M. H. HEIM DE BALSAC

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDE DU TRAVAIL ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Directeur délégué : M. H. PIÉRON

INSTITUT DE TECHNIQUE SANITAIRE ET D'HYGIÈNE DES INDUSTRIES

Directeur : M. COLAS

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
Directeur des études : M. A. BRUNET

INSTITUT FRANÇAIS DU FROID INDUSTRIEL
Directeur des études : M. LAINÉ

INSTITUT DE TOPOMÉTRIE
ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DES GÉOMÈTRES ET TOPOGRAPHES
Directeur des études : M. RAYMOND MARTIN

INSTITUT TECHNIQUE DE BANQUE
Directeurs des études : MM. HENRI ARDANT et JACQUES BRANGER

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION
Directeur des études : M. POINDRON

CENTRE D'USINAGE ET DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX
Directeur des études : M. N...

ÉCOLE NATIONALE D'ASSURANCES
Directeur : M. RUL

INSTITUT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
DES TECHNIQUES DE L'ORGANISATION
Directeur des études : M. LOBSTEIN

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION
DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA VENTE
Directeur des études : M. RACHINEL

ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS ARTS ET MÉTIERS

151, boulevard de l'Hôpital (XIIIe) (Tél. : Gob. 36-17 et 36-18)
Directeur : M. N...

École d'Enseignement technique supérieur qui, jusqu'en octobre 1950, était chargée de former des ingénieurs particulièrement versés dans la pratique des Arts Mécaniques, concurremment avec les 5 Écoles de province situées à Aix-en-Provence, Angers, Châlons-sur-Marne, Cluny et Lille, et très recherchés dans l'industrie.

Si l'École de Paris continue à recruter, mais exclusivement dans le département de la Seine, des élèves-ingénieurs, ceux-ci sont accueillis pendant les trois premières années d'études dans les 5 Écoles de province précédemment citées.

Comme la durée des études a été portée à quatre ans (décret du

5 mai 1947), l'École Nationale d'Ingénieurs Arts et Métiers de Paris a été désignée pour recevoir en 4e année l'ensemble des élèves ayant déjà effectué les trois premières années d'études. Ceux-ci, au nombre de 560, peuvent être internes dans une maison édifiée à la Cité universitaire de Paris.

Des laboratoires modernes : mécanique des fluides (aérodynamique et hydraulique), plastiques, résistance des matériaux, physique-électricité, chimie-métallurgie, des ateliers de construction mécanique, de fonderie-modèlerie, de forge-soudure et traitements thermiques, de construction électrique, spécialement outillés pour l'expérimentation et la recherche, 4 bureaux d'études et 4 bureaux de méthodes sont à la disposition des élèves-ingénieurs pour compléter leur formation antérieure et faire d'eux des Ingénieurs qualifiés immédiatement utilisables sur les chantiers, dans les ateliers, les bureaux d'études et de méthodes, etc.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

61, avenue du Président-Wilson, Cachan (Seine) (Tél. : Alé. 74-10)

Directeur : M. RENÉ BASQUIN

Cette École a pour but la formation théorique, pratique et pédagogique des professeurs des Collèges Techniques et des Écoles Nationales Professionnelles. La durée des études est de trois années. Une 4e année est ouverte aux élèves susceptibles de subir avec succès les épreuves d'une agrégation ou d'un professorat équivalent. L'École reçoit des élèves des deux sexes et groupe les sections suivantes :

Section A^1 : Sciences industrielles ;
— A^2 : Sciences et arts industriels ;
— B : Dessin industriel ;
— C : Dessin et arts appliqués ;
— D : Sciences et techniques commerciales ;
— E. F. G. : Lettres-Langues. — Histoire et Géographie.

RECRUTEMENT DE L'ÉCOLE. — Dans chaque section, les élèves sont choisis par ordre de mérite d'après les résultats du concours annuel d'admission à l'École. Ils ont, pendant la durée de leurs études, trois ou quatre ans, le statut et le traitement des élèves des Écoles Normales Supérieures.

A la fin de leur scolarité, ils sont, en cas de succès, nommés dans un Collège Technique ou dans une École Nationale Professionnelle. Les traitements attribués à ces fonctionnaires sont analogues à ceux des professeurs certifiés ou agrégés de l'enseignement du 2e degré.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE

6, Grande-Rue, à Sèvres (S.-et-O.) (Tél. : Observatoire 05-03)

Directeur : M. MARC CEINTURET

Assimilée aux Écoles Nationales d'Ingénieurs d'Arts et Métiers.

Section normale : Admission par concours. Durée des études : 4 ans. Forme des ingénieurs spécialisés dans les industries des silicates.

Section spéciale : Réservée aux élèves diplômés des grandes Écoles désireux de se spécialiser en céramique. Stage d'un an sanctionné par le Certificat d'Études Supérieures de Céramique.

L'École peut recevoir des élèves étrangers.

Enseignement gratuit pour les élèves français.

Internat pour Section Normale.

Demi-pension pour Section spéciale.

INSTITUT SUPÉRIEUR DES MATÉRIAUX ET DE LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE

233, boulevard Raspail (XIVe) (Tél. : Danton 11-01)

Directeur : M. PIERRE NICOLAU

Ingénieur général de l'Armement (C. R.)

Cet Institut a pour objet de parachever la formation d'Ingénieurs, qui possèdent déjà une certaine pratique des fabrications mécaniques, en vue de les préparer à exercer les fonctions essentielles de l'Ingénieur Mécanicien Constructeur.

Basé sur l'étude des propriétés des matériaux et de leur utilisation dans la construction mécanique, son enseignement s'appuie sur une constante confrontation de la théorie et de la pratique ; il tend à développer l'esprit de recherche et le goût de l'expérience.

Confié à des spécialistes « vivant » les questions à traiter, il fait état d'une documentation étendue, profonde, constamment mise à jour ; il constitue l'expression de l'état actuel et des tendances des industries mécaniques les plus évoluées.

Constamment orienté vers les applications, il procède des méthodes « actives », faisant appel au travail personnel des élèves pour analyser et résoudre, sous la direction des maîtres les plus qualifiés, les « cas » pratiques qui se posent dans le cadre des réalités industrielles, en particulier dans le domaine de l'automatisation des fabrications mécaniques.

La durée des études est d'un an.

L'admission est prononcée sur titres.

Peuvent être admis comme élèves, dans la limite des places disponibles, les candidats des deux sexes, de nationalité française ou étrangère qui, d'une part, ont effectué un stage préalable d'une durée d'au moins un an dans les laboratoires, les ateliers et les bureaux d'étude et de fabrication d'une usine de construction mécanique et qui, d'autre part, sont pourvus des diplômes d'Ingénieurs ou Certificats de Licence énumérés ci-après (ou diplômes d'Ingénieurs de valeur équivalente délivrés à l'étranger), savoir :

a) Ingénieurs diplômés des écoles énumérées dans l'arrêté du 21 juin 1948 (*J. O.*, 30 *juin* 1948), étant entendu que les ingénieurs diplômés des autres écoles d'ingénieurs sont autorisés à poser leur candidature sous réserve de faire la preuve, si nécessaire, qu'ils possèdent les connaissances de base indispensables pour suivre avec fruit l'enseignement de l'Institut.

b) Licenciés ès Sciences, pourvus obligatoirement des deux Certificats de Physique Générale et de Mécanique Rationnelle, et justifiant d'au moins trois années de pratique industrielle.

c) Ingénieurs de l'État appartenant aux corps civils ou militaires des Mines, Ponts et Chaussées, Génie Rural, P. T. T., Aéronautique, Constructions et Armes Navales, Fabrications d'Armement, etc.

Des ingénieurs possédant les diplômes susvisés peuvent aussi être admis, en nombre limité, à suivre en qualité d'auditeurs libres certains enseignements particuliers.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 233, boulevard Raspail (XIVe) (Danton 11-01).

ÉCOLE NATIONALE DE RADIOTECHNIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE

37 et 39, rue Klock, Clichy (Seine) (Tél. : Péreire 81-30)

Directeur : M. ROBERT BABILLOT

SECTION DES ÉLÈVES-INGÉNIEURS. — Forme des ingénieurs constructeurs pour les industries radio-électriques et électroniques. Durée des études : 4 ans. Recrutement par concours (programme du Baccalauréat Mathématiques-Technique).

SECTIONS TECHNIQUES SUPÉRIEURES. — Forment des techniciens supérieurs de l'électronique et de l'électrotechnique. Elles se recrutent sur titres parmi les titulaires du Baccalauréat Mathématiques et Technique (2 années d'études, 21 ans au maximum) ou Mathématiques élémentaires (3 années d'études, 20 ans au maximum).

c) *Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports :*

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATION PHYSIQUE
DE JEUNES GENS
Avenue du Tremblay (XII[e]) (Tél. : Daumesnil 74-60)
Directeur : M. RAYMOND GRATEREAU

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATION PHYSIQUE
DE JEUNES FILLES
2, place Voltaire, Chatenay-Malabry (Seine) (Tél. : Robinson 04-82)
Directrice : M[me] SURREL

Les Écoles Normales Supérieures d'Éducation Physique sont destinées à former les professeurs d'Éducation Physique pour les établissements d'enseignement public du second degré et de l'enseignement supérieur.

Les élèves sont admis à la suite d'un concours commun avec la première partie du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique.

Conditions d'admission au concours : être Français, âgé de 18 à 25 ans et titulaire du Baccalauréat.

Les candidats et candidates doivent satisfaire aux conditions générales exigées du personnel enseignant.

Les élèves sont fonctionnaires stagiaires. La scolarité est de 3 ans.

Auditeurs libres et étrangers admis sur autorisation ministérielle.

3° MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES CULTURELLES

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE

14, rue de Madrid (VIII[e]) (Tél. : Laborde 20-60)
Directeur : M. RAYMOND LOUCHEUR

Cet établissement est consacré à l'enseignement supérieur de la composition musicale, de la musique vocale et instrumentale, de l'art lyrique et de la danse.

ENSEIGNEMENTS. — *Composition et orchestration ; Contrepoint et fugue ; Harmonie. — Orgue et improvisation ; Accompagnement au piano et réduction ; Orchestre ; Direction d'orchestre. — Philosophie de la musique ; Esthétique générale ; Histoire de la Musique et musicologie ; Préparation au Professorat de Musique. — Piano ; Harpe ; Clavecin ; Instrument à archet ; Instrument à vent ; Percussion ; Ensemble Instrumental. — Chant ; Art lyrique ; Opérette ; Ensemble vocal. — Danse. — Solfège ; Déchiffrage.*

La Bibliothèque du Conservatoire, rattachée à la Bibliothèque

Nationale, riche d'environ 100.000 volumes, est ouverte *tous les jours non fériés, de 10 heures à 17 heures*. Le Musée, qui renferme de riches collections d'instruments de musique de tous temps et de tous les pays, est ouvert *le jeudi et le samedi, de 14 heures à 16 heures.*

Les élèves se recrutent par concours, dont les épreuves ont lieu chaque année, du 15 octobre au 15 décembre.

Il est possible d'obtenir au Secrétariat, gratuitement, une notice relative à ces concours, ainsi que le règlement des études, contre paiement de la somme de 150 francs.

CONSERVATOIRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE

2 *bis*, rue du Conservatoire (IX^{e}) (Tél. : Provence 45-79)

Directeur : M. ROGER FERDINAND

Le Conservatoire National d'Art Dramatique a été séparé du Conservatoire National de Musique et d'Art dramatique en octobre 1946.

ENSEIGNEMENTS. — *Art dramatique. — Histoire et littérature dramatiques. — Exercices d'ensemble.*

Les concours d'admission ont lieu dans la seconde quinzaine d'octobre, les inscriptions pour les concours dans les derniers jours de septembre.

Une notice peut être obtenue au Secrétariat du Conservatoire.

Les étrangers sont admis à concourir. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les élèves nationaux.

Certains élèves de 2^{e} année peuvent être pris comme stagiaires par la Comédie Française.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS

14, rue Bonaparte (VI^{e})

Directeur : M. UNTERSTELLER. — *Sous-directeur :* M. TRÉBOSC

Secrétaire : M. CASSANAS

L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts donne l'enseignement des arts du dessin, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. A la Section de Peinture se rattachent la fresque, la gravure en taille-douce et à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie ; à la Section de Sculpture, la gravure en médailles et en pierres fines et la sculpture pratique.

SECTIONS DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. — Sont admis dans ces sections dans les conditions déterminées par le présent règlement et après versement des droits d'études : les aspirants, les élèves titulaires, les auditeurs.

Sont Aspirants les élèves qui, après avoir réussi au concours d'entrée à la classe préparatoire, complètent à l'École leurs connaissances artistiques en vue du concours d'admission.

Sont Élèves Titulaires les jeunes gens qui ont passé avec succès le concours d'admission.

Les Auditeurs sont les personnes étrangères à l'École qui, sans condition d'âge et sans examen d'entrée, sont autorisées à suivre les cours oraux et à travailler à la bibliothèque.

Les sanctions de l'enseignement de l'École consistent en récompenses décernées à la suite de concours ouverts aux seuls élèves titulaires.

Les jeunes gens (hommes ou femmes) désireux de devenir Aspirants ou Élèves titulaires, doivent se faire inscrire au Secrétariat. Aucun diplôme n'est exigé. Age limite pour le concours d'entrée à la classe préparatoire : 15 ans au moins. Pour le concours d'admission aux ateliers : 17 ans au moins, 26 ans au plus.

Les étrangers (hommes ou femmes) sont admis comme élèves titulaires, en surnombre, dans les mêmes conditions que les Français. Ils peuvent être admis à travailler en qualité d'élèves libres dans les ateliers jusqu'à 35 ans, sans passer de concours scolaire, et après avis des professeurs chefs d'atelier.

SECTION D'ARCHITECTURE. — Sont admis dans cette Section les jeunes gens titulaires du Baccalauréat, qui, après avoir terminé leurs études préparatoires dans les Écoles autorisées, ont passé avec succès le concours d'admission.

Ces concours ont lieu deux fois par an, en juin et octobre. Les candidats non titulaires du Baccalauréat complet sont autorisés à prendre part au concours d'admission sous réserve de satisfaire au préalable à un examen d'instruction générale, qui a lieu une fois par an au début du mois de mai.

En fin de ces études, les élèves obtiennent le Diplôme (arrêté du 28 février 1945).

Les élèves étrangers (hommes ou femmes), peuvent effectuer leurs études à l'École et y obtenir le diplôme d'Architecture.

La bibliothèque est ouverte *tous les jours, de* 13 *heures à* 18 *heures, du* 15 *octobre au* 31 *juillet.*

Pendant la durée des travaux en cours dans l'enceinte de l'École, les collections sont partiellement ouvertes au public moyennant paiement du droit d'entrée, *le samedi, de* 14 *heures à* 16 *heures* (entrée : 14, rue Bonaparte).

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

31, rue d'Ulm (Ve) (Tél. : Danton 76-79)

Directeur : M. N...

L'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs a pour but de former des artistes aptes à créer des modèles nouveaux pour les industries d'art (mobilier, tissus, ferronnerie, arts graphiques

et publicité, etc.), et de préparer des peintres et des sculpteurs à la collaboration que les architectes peuvent attendre d'eux.

(Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'École.)

ÉCOLE DU LOUVRE

Palais du Louvre, 34, quai du Louvre (Ier) (Tél. : Opéra 82-10)

Directeur des Études : M. PAUL DESCHAMPS, membre de l'Institut

Secrétaire générale : Mme VINÈS

L'École du Louvre a pour objet l'enseignement de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Art.

Son but spécial est de former un personnel capable d'être employé dans les Musées ou dans les missions savantes.

Les élèves sont divisés en élèves libres et élèves agréés. Les élèves agréés sont admis par concours.

PROGRAMME SOMMAIRE DES ENSEIGNEMENTS

Archéologie nationale et préhistorique. — Archéologie égyptienne. — Archéologie orientale. — Archéologie grecque et romaine. — Archéologie chrétienne. — Céramique antique. — Arts de l'Extrême-Orient. — Archéologie et arts des Indes. — Arts musulmans. — Histoire de la sculpture. — Histoire du dessin. — Histoire de la peinture. — Décoration et ameublement des grandes demeures françaises. — Ethnographie française. — Muséologie. — Histoire générale de l'art, Antiquité, Orient, Extrême-Orient, Moyen Age, Renaissance, Temps modernes. — Histoire de la gravure. — Histoire des arts appliqués à l'industrie.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Art monétaire. — Archéologie chrétienne. — Épigraphie assyrienne. — Épigraphie sémitique. — Épigraphie égyptienne.

VISITES-CONFÉRENCES DANS LES MUSÉES

Des visites-conférences ont lieu dans les principaux Musées nationaux. Le droit d'entrée est de 200 francs pour chaque visite-conférence (demi-tarif aux étudiants). Le programme de ces conférences est en distribution dans les Musées *(au Louvre, porte Denon)* et à l'École du Louvre.

CONFÉRENCES PUBLIQUES D'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ART

(Fondation Rachel-Boyer)

Palais du Louvre, 34, quai du Louvre

Ces conférences, fondées en 1921, ont pour but de rendre accessible au grand public l'étude de l'histoire de l'art.

Le cycle annuel commence en octobre et comprend 33 conférences données *le dimanche matin, à 10 heures, le mardi soir et le jeudi soir, à 20 h. 45.*

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Président du Conseil d'administration : M. MARCEL L'HERBIER
Administrateur général : M. RÉMY TESSONNEAU

Direction : 92, Champs-Élysées, Paris (VIIIe) (Tél. : Balzac 68-16. — Elysées 22-86. — Elysées 84-37).

Bibliothèque : 92, Champs-Élysées, Paris (VIIIe) (Tél. : Élysées 84-36).

Centre technique : Studio, 3 *bis,* boulevard d'Aurelle-de-Paladines, Paris (XVIIe) (Tél. : Étoile 71-37. — Gal. 06-36).

École supérieure de technique et de culture cinématographiques et de télévision placée sous la tutelle du Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles et du Centre national de la Cinématographie, l'I. D. H. E. C. prépare aux spécialités professionnelles suivantes : Réalisation, Production-Régie, Montage, Script, Architecture-Décoration, Son, Prise de vues.

L'Institut est ouvert aux étudiants français et étrangers. L'admission se fait au concours pour les élèves français, au concours ou sur titres pour les élèves étrangers, dont les dossiers de candidature doivent être présentés par leur Ambassade.

Une classe préparatoire aux concours d'entrée fonctionne au Lycée Voltaire, 101, avenue de la République. Les concours ont lieu en juin et en octobre.

Le régime de l'Institut est l'externat.

Enseignement : Les cours s'échelonnent sur deux années. Les programmes d'études visent à conférer une formation à la fois spécialisée et polyvalente.

A la fin de la 1re année, chaque élève réalise un film muet en 16 m/m de cinq minutes sur un sujet imposé.

A la fin de la seconde année d'études, chaque élève réalise un film sonore en 35 m/m de cinq minutes, sur un sujet de son choix. Par ailleurs, chaque élève soutient devant un jury un mémoire de fin d'études d'une cinquantaine de pages sur un sujet de son choix.

La Direction de l'Institut renseigne sur demande sur le programme d'enseignement.

L'I. D. H. E. C. assure la gestion du *Centre International de liaison des Écoles de Cinéma et de Télévision* (12 pays), fondé en 1954 sur son initiative.

4° Ministère de l'Agriculture

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

16, rue Claude-Bernard (V^e^) (Tél. : Port-Royal 39-79)

Directeur : M. Roger BLAIS

Directeur des études : M. Pierre TISSOT

I. — But : Former :

— des fonctionnaires pour un certain nombre de services techniques de l'État : Direction des Eaux et Forêts, Direction générale du Génie rural et de l'Hydraulique agricole, Service des Haras, Services agricoles départementaux, Écoles régionales d'Agriculture et Service de la Protection des Végétaux, Service de l'Agriculture Outre-Mer, Service d'Exploitation industrielle des Tabacs, Météorologie nationale ;

— des chercheurs pour l'Institut national de la Recherche agronomique et l'Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-Mer ou pour des laboratoires privés ;

— des administrateurs et des cadres techniques pour les organismes professionnels agricoles (Chambres d'Agriculture, Syndicats, Coopératives, Mutuelles, Centres d'Études techniques agricoles, Conseils de gestion) et pour divers services publics, semi-publics ou privés dans lesquels les intérêts de l'agriculture sont engagés (Banques, Crédit foncier, Crédit agricole, S.N.C.F.) ;

— des directeurs, des ingénieurs et des technico-commerciaux pour les industries à caractère plus spécifiquement chimique ou biologique (engrais, produits insecticides, herbicides, fongicides, antibiotiques, industries du froid) ou alimentaire, ou mécanique (machinisme agricole) ;

— des spécialistes susceptibles d'apporter leur concours, ultérieurement, aux Organisations internationales et à la Coopération technique ;

— des agriculteurs éclairés.

II. — Admission : Les élèves réguliers sont recrutés exclusivement par un concours annuel auquel les jeunes filles peuvent se présenter. La préparation, qui demande deux années après l'obtention du baccalauréat, est organisée dans des lycées de Paris et de province. Le programme du concours fait l'objet d'une notice aux Éditions Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e^).

Les épreuves écrites ont lieu dans la 2^e^ quinzaine de mai, les épreuves orales fin juin, début juillet.

Le nombre des élèves reçus est de 125 environ.

III. — Nature et cadre de l'enseignement : Les deux premières années d'enseignement sont consacrées à un enseignement

général scientifique et technique ; la 3e année est consacrée à des études techniques spéciales qui peuvent être effectuées soit à l'École même dans une des quatre sections suivantes : scientifique, agricole, économique, industries agricoles ; soit dans une des Écoles d'application :

— École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy ;
— École Nationale du Génie Rural ;
— École Nationale des Haras du Pin ;
— École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale ;
— École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées.

L'entrée dans ces établissements est subordonnée au rang de classement de l'élève en fin de seconde année.

IV. — LES ÉTUDES SONT SANCTIONNÉES PAR LE DIPLOME D'INGÉNIEUR AGRONOME.

V. — RÉGIME DE L'ÉCOLE : Externat ; mais l'École dispose d'un pavillon à la Cité Universitaire.

Les élèves doivent régler la rétribution scolaire, fixée actuellement à 15 000 F, et une somme forfaitaire annuelle de 18 000 F destinée à faire face aux frais d'excursions et de voyages d'études.

Des bourses d'enseignement supérieur, entières ou fractionnées, sont accordées aux élèves dont la situation de fortune et de famille l'exige.

VI. — AUDITEURS LIBRES : Indépendamment des élèves réguliers, l'I.N.A. reçoit des auditeurs libres français et étrangers. Ils suivent les cours qui sont à leur convenance en 1re, 2e ou 3e année.

Les auditeurs français ne reçoivent aucun diplôme ; les auditeurs étrangers qui ont suivi un minimum de cours et passé les examens afférents peuvent recevoir un Certificat d'Études supérieures agronomiques.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES APPLIQUÉES

16, rue Claude-Bernard, Paris (Ve) (Tél. : Gobelins 06-09)

Directeur technique : M. PAUL COQUERY

BUT. — L'École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées a pour but d'assurer la formation des ingénieurs des Services Agricoles qui exercent en France, en Algérie et à l'étranger leurs fonctions dans les Services Agricoles et de la Protection des Végétaux, dans les établissements d'enseignement agricole du 2e degré, et en service détaché dans d'autres administrations.

Les élèves sont recrutés parmi les élèves de l'Institut National Agronomique, des Écoles Nationales d'Agriculture, à la fin de leur deuxième année d'études, et parmi les ingénieurs des industries agri-

coles, les ingénieurs horticoles et les ingénieurs des travaux agricoles, conformément aux dispositions du statut particulier des ingénieurs des Services agricoles.

Pendant la durée de leur scolarité, qui est de deux ans, les ingénieurs-élèves perçoivent une rémunération. Ils doivent souscrire un engagement de rester au moins pendant une période de cinq années révolues à la disposition du Ministère de l'Agriculture.

Sanction des études. — Les élèves ayant satisfait aux épreuves de sortie obtiennent le Diplôme d'Études Supérieures des Sciences Agronomiques Appliquées.

ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

9, rue de l'Arbalète (V^e^) (Tél. : Port-Royal 24-84)

Directeur : M. BONASTRE

But. — L'École Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires a pour but de donner une formation générale d'ingénieur et une orientation technique aux étudiants qui se destinent aux différentes industries de l'alimentation.

Admission. — Les élèves-ingénieurs se recrutent uniquement par voie de concours.

Les épreuves écrites et orales de celui-ci sont communes avec celles du concours d'admission à l'Institut National Agronomique, mais elles sont affectées d'un coefficient spécifique qui tient compte de la vocation particulière de l'École.

Enseignement. — Les études durent 3 années. Les enseignements des deux premières années donnent aux étudiants :

— une formation scientifique ;
— une formation technique ;
— une formation humaine, sociale, économique.

La troisième année, dite année d'application débute par un séjour de 3 mois en usine.

Régime de l'école. — Les élèves au début de leurs études disposent à la Cité Universitaire de la Maison des Industries Agricoles et Alimentaires.

La 3^e^ année s'effectue à Douai au Centre d'application et de recherche de l'École.

L'École reçoit également des élèves libres, des auditeurs libres et des étrangers.

ÉCOLE NATIONALE D'HORTICULTURE

4, rue Hardy, Versailles (S.-et-O.) (Tél. Versailles 00-87)

Directeur : M. JEAN LENFANT

ADMISSION : L'admission a lieu par voie de concours. Les candidats des deux sexes, âgés de 17 à 26 ans, peuvent y prendre part.

Le niveau de ce concours est celui du Baccalauréat Sciences Expérimentales plus une ou deux années de préparation spéciale.

RÉGIME DE L'ÉCOLE : Le régime de l'École est l'externat. Toutefois, les élèves sont logés et nourris dans un foyer annexé à l'École. Il existe également un foyer pour les jeunes filles.

ÉTUDES : La durée des études est de trois ans. Elles comportent un enseignement théorique et pratique ayant trait aux techniques horticoles et aux sciences s'y rattachant.

Les élèves ayant obtenu une moyenne suffisante reçoivent à leur sortie de l'École le Diplôme d'Ingénieur Horticole ou un Certificat d'Études.

AUDITEURS : L'École admet, sans concours, des auditeurs et auditrices.

DÉBOUCHÉS DE CARRIÈRE :

— Production (Arboriculture, Floriculture, Cultures légumières, Pépinière).

— Commerce horticole.

— Architecture des Jardins et Directions de Jardins de Villes.

— Service agricole et Protection des Végétaux.

— Recherche et Enseignement.

SECTION DU PAYSAGE : Organisée dans le cadre de l'École, elle reçoit :

— *des élèves réguliers :* 2 années d'enseignement, diplôme délivré : Certificat d'Études et titre de Paysagiste après Concours en loge.

— *des élèves stagiaires :* 10 mois d'études, diplôme délivré : Certificat de stage.

ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL

19, avenue du Maine (XVe) (Tél. : Littré 72-11)

Directeur : M. BECKER, Inspecteur général

Sous-Directeur : M. CARLIER, Ingénieur en chef

L'École Nationale du Génie Rural, créée en 1919, est essentiellement une école d'application de l'Institut National Agronomique et de l'École Polytechnique.

Elle a pour but d'assurer la formation :

1° des Ingénieurs du Corps du Génie Rural, appelés à être affectés dans les services de la Métropole, des départements et territoires d'Outre-Mer et de la Communauté ;

2° des Ingénieurs civils du Génie Rural, français et étrangers,

appelés à occuper des fonctions privées dans les domaines de l'Équipement rural, de l'Hydrologie et du Machinisme agricole.

Elle reçoit également des auditeurs libres français ou étrangers.

La durée des études est de deux ans. — Le régime de l'École est l'externat.

ÉCOLE D'APPLICATION DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX RURAUX

Parc de Tourvoie, Antony (Seine) (Tél. : Berny 07-94)

Directeur : M. DARLOT, ingénieur en chef du Génie Rural

L'École d'Application des Ingénieurs des Travaux Ruraux a pour but d'assurer la formation des Ingénieurs des Travaux Ruraux (Service du Génie Rural).

L'École reçoit, en qualité d'élèves réguliers, les candidats qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert pour le recrutement d'ingénieurs adjoints stagiaires des Travaux Ruraux et qui se destinent aux Services de la Métropole et des territoires de l'Union française. Leur nombre est fixé chaque année par arrêté ministériel. Le concours d'admission à l'École est sensiblement le même que celui relatif à l'admission aux Écoles Nationales d'Agriculture ; il se prépare dans les mêmes établissements d'enseignement secondaire.

Les candidats reçus au concours sont nommés Ingénieurs Adjoints Stagiaires des Travaux Ruraux. Ils reçoivent pendant la durée de leur stage à l'École les traitements et indemnités afférents à leur grade (indice 225) et n'ont à payer aucun droit de scolarité.

L'enseignement dispensé à l'École s'échelonne sur 2 ans.

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

à Alfort (Seine) (Tél. : Entrepôt 30-40)

Directeur : M. R. FERRANDO

L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, créée en 1766, est un établissement d'enseignement supérieur qui relève de l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Elle pourvoit aux besoins de la Métropole et des territoires d'Outre-Mer en vétérinaires civils et militaires.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Il comprend tout ce qui concerne la production, la conservation, l'élevage et l'exploitation des animaux, notamment l'hygiène, l'alimentation, la médecine, la chirurgie et la pharmacie des animaux domestiques, ainsi que l'utilisation et le contrôle des produits d'origine animale.

La durée des études est de quatre années. Ces études sont sanctionnées par des examens annuels et par un Doctorat d'État.

L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort admet des élèves internes, demi-pensionnaires et externes. Les candidats âgés de plus de 25 ans,

et ceux du sexe féminin, ne peuvent être admis que comme demi-pensionnaires ou externes.

Le recrutement s'effectue par voie de concours.

Les candidats doivent posséder l'un des diplômes suivants : Baccalauréat, Brevet Supérieur, Diplôme d'Ingénieur Agronome ou d'Ingénieur Agricole.

Le concours comprend des épreuves écrites et orales, sur un programme identique à celui du S. P. C. N.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au Ministère de l'Agriculture avant le 1er avril de chaque année ; les épreuves ont lieu dans la deuxième quinzaine de mai.

Les étudiants étrangers, présentés par leurs gouvernements, peuvent être admis à l'École d'Alfort et obtenir un Diplôme de Doctorat Vétérinaire de l'Université de Paris.

Les candidats peuvent trouver dans le commerce la notice officielle sur les *Conditions d'admission aux Écoles Nationales Vétérinaires.*

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

L'Institut National de la Recherche agronomique comporte 140 unités de recherche réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et aux Antilles.

Dans la région parisienne, il comprend notamment deux Centres importants :

1° Le Centre National de Recherches agronomiques, route de Saint-Cyr à Versailles, qui groupe les Stations Centrales de Recherches consacrées à la production végétale (Tél. : Ver. 75-22).

2° Le Centre National de Recherches zootechniques à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), qui groupe les Stations de Recherches consacrées à la production animale et à la technologie des produits animaux (Tél. : Ver. 32-12).

Ces centres disposent de bibliothèques spécialisées.

Les stations peuvent recevoir en stage non rémunéré des étudiants préparant une thèse.

5° Ministère des armées

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE

32, boulevard Victor, Paris (XVe) (Tél. : Vaugirard 68-83)

Directeur : M. P. de VALROGER, Ingénieur général de l'Air

Fondée en 1909 par le Colonel Roche, l'École Supérieure d'Aéronautique et de Construction Mécanique, est devenue, en exécution de la loi du 30 novembre 1928, l'École Nationale Supérieure de

l'Aéronautique (E. N. S. A.). Elle a pour objet de former, d'une part, les Ingénieurs militaires de l'Air, d'autre part les Ingénieurs Civils de l'Aéronautique destinés aux industries aéronautiques et connexes.

Le nombre de places offertes au concours de 1959 est de 60.

La durée des études est de trois années, la 3e année étant divisée en trois options qui approfondissent plus particulièrement :

a) La première, les problèmes de Mécanique des Fluides, de Structures, de Flottement aérodynamique et d'engin balistique *(Option Avions et Engins)* ;

b) La seconde, les problèmes de propulsion *(Option Propulsion)* ;

c) La troisième, les problèmes d'Automatisme et d'Électronique *(Option Équipements)*.

Après leur nomination dans le Corps des Ingénieurs militaires de l'Air, soit à leur sortie de l'École Polytechnique, soit à l'issue d'un concours, les Ingénieurs Militaires élèves entrent directement en seconde année.

Les élèves titulaires sont recrutés par un concours annuel portant sur les matières exigées pour l'admission à l'École Polytechnique. Aucun diplôme n'est exigé ; aucune condition d'aptitude physique n'est exigée. Les candidatures féminines sont acceptées.

Les candidats doivent avoir 17 ans révolus au 1er janvier de l'année du concours ; il n'y a pas de limite d'âge supérieure, mais aucun candidat ne peut se présenter plus de trois fois au concours.

Débouchés : Industries aéronautiques et Services officiels du Secrétariat d'État à l'Air pour lesquels les anciens élèves ont été spécialement préparés. Les industries mécaniques, métallurgiques, chimiques, électriques, frigorifiques, l'industrie pétrolière, les transports (S. N. C. F.) offrent chaque année des postes aux élèves sortants.

L'Association des anciens élèves possède un service de placement très actif, le nombre de postes offerts à la sortie de l'École allant chaque année en croissant.

ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES

32, boulevard Victor, Paris (XVe) (Tél. : Vaugirard 68-83)

Directeur : M. BLOUIN, Ingénieur en Chef de l'Air

Ex-École Nationale des Travaux Aéronautiques, fondée en 1946, dont le statut a été modifié par décret n° 57.669 du 4 juin 1958.

A pour but de former des ingénieurs de bureaux d'études, de fabrications, de contrôle ou d'essais pour les industries aéronautiques et connexes.

Durée des études : trois ans. — Régime : externat.

Sanction des études : Diplôme d'Ingénieur de Constructions aéronautiques.

Elle reçoit :

— en première année des élèves titulaires civils par concours (programme E.N.S.I.—A2) ;
— en deuxième année des élèves titulaires civils ayant déjà une formation d'ingénieurs, par concours et sur titre de certaines écoles d'ingénieurs.

Elle constitue également l'École d'Application des Ingénieurs Militaires des Travaux de l'Air, recrutés par concours et sur titre d'Ingénieurs E.N.I.A.M., qui entrent en deuxième année.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

17, rue Descartes, Paris (Ve) (Tél. : Odéon 32-83)

Commandant de l'École : Général de Division DE GUILLEBON

Directeur des Études : M. R. CHERADAME

L'École Polytechnique, à régime militaire, prépare des cadres supérieurs civils ou militaires d'une très haute culture scientifique. Les candidats citoyens français ou de la Communauté doivent :

1° Ne présenter aucun cas d'exemption totale du service armé ;

2° Être célibataires, et avoir entre 17 et 21 ans au 1er janvier, ou entre 21 et 23 ans pour ceux qui s'engagent à servir dans un corps militaire pendant six années après la sortie, ou moins de 23 ans pour certains ingénieurs des Écoles d'Arts et Métiers ;

3° Être Bacheliers Mathématiques ou Mathématiques et Technique ;

4° Avoir obtenu le grade de Bachelier moins de 3 ans avant le 1er janvier de l'année du concours ;

5° Ne pas s'être présentés antérieurement à plus d'un concours ;

6° N'avoir encouru aucune condamnation incompatible avec un engagement dans l'armée.

Les étrangers peuvent être autorisés à concourir.

Les élèves, après les deux années d'études, peuvent choisir un service public d'après leur classement de sortie.

Cf. instruction éditée par la librairie Vuibert.

ÉCOLE D'APPLICATION DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE *(Val-de-Grâce)*

277 *bis*, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Odéon 42-97 et 31-95)

Reçoit, pour un stage d'application d'une année, les Officiers élèves de l'École du Service de Santé Militaire de Lyon ayant terminé leur scolarité et possédant le Diplôme de Docteur en Médecine ou celui de Pharmacien.

Reçoit, en outre, mais d'une manière tout à fait exceptionnelle, des Officiers élèves, Docteurs en Médecine et Pharmaciens titulaires du Diplôme d'État, recrutés à la suite d'un concours, en principe annuel mais ouvert seulement en fonction des besoins du Service de Santé Militaire.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE MARITIME

3, avenue Octave-Gréard (VII^e^)

Directeur : M. BREARD
Ingénieur général du Génie Maritime
Membre de l'Institut

L'École reçoit :

1° Des ingénieurs-élèves classés dans le Génie Maritime à la sortie de l'École Polytechnique ;

2° Des élèves et auditeurs civils, français ou étrangers.

Les élèves civils sont admis, soit à la suite d'un concours commun avec l'École des Ponts et Chaussées, l'École des Télécommunications et l'École de l'Aéronautique, soit sur titres, sans concours.

Peuvent être admis sans concours, dans la limite des places fixées chaque année par le ministre :

a) les anciens élèves français de l'École Polytechnique, ou de l'École Centrale, ayant satisfait aux examens de sortie de l'une de ces Écoles avec l'obtention du brevet d'Ingénieur ;

b) les jeunes gens titulaires de 2 Certificats de Licence, de l'un des groupes ci-après et, en outre, d'un certificat de l'autre groupe :

Groupe 1 : Méthodes mathématiques de la Physique, Techniques mathématiques de la Physique, Mathématiques I, Mathématiques II, Mécanique générale.

Groupe 2 : Thermodynamique et Mécanique physique, Physique expérimentale, Électricité.

Les demandes d'admission sans concours sont recevables jusqu'au 1^er^ août.

Admission par voie de concours :

Les dossiers de candidatures (demandes et pièces justificatives) doivent être adressés avant le 1^er^ mars au Directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, à Paris.

Le programme des connaissances scientifiques exigées est le même que celui du concours d'admission à l'École Polytechnique.

Les études à l'École du Génie Maritime sont de deux ans pour les élèves admis sur titres. Les élèves civils reçus au concours doivent, avant de suivre les cours de l'École du Génie Maritime, effectuer une année préparatoire à l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, à Paris, et, en fin d'année, satisfaire aux examens de passage.

6° Ministère des Finances et des Affaires Économiques

ÉCOLE D'APPLICATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

212, rue de l'Université (VII^e) (Tél. : Invalides 96-00)

Directeur : M. MORICE

L'École d'Application de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques a pour but de former : *d'une part,* les administrateurs et les attachés des cadres de l'Institut ; *d'autre part,* des statisticiens pour les Services de Statistique des entreprises industrielles ou commerciales.

L'École reçoit :

1° Des fonctionnaires élèves (administrateurs et attachés de l'Institut National de la Statistique), recrutés soit parmi les élèves sortant de l'École Polytechnique ou de certaines autres grandes Écoles, soit par concours ;

2° Des élèves non fonctionnaires, français ou étrangers, dont les études sont sanctionnées par un diplôme de Statisticien ou d'Aide-Statisticien et des auditeurs.

La durée des études est de deux ans pour le cycle d'études des élèves-administrateurs (Statisticiens) et d'un an pour celui des attachés-stagiaires (Aides-Statisticiens).

Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes

ÉCOLE D'APPLICATION DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

53, quai d'Orsay, Paris (VII^e) (Tél. : Invalides 89-60)

Directeur : M. MARDUEL, ingénieur en chef

L'École d'Application des Manufactures de l'État a pour but la formation et le perfectionnement des fonctionnaires recrutés par le S.E.I.T.A., notamment :

1° Ingénieurs-élèves recrutés à la sortie de l'École Polytechnique ;

2° Contrôleurs-élèves de la culture du tabac et Rédacteurs-élèves de manufacture (tabacs ou allumettes) recrutés par concours parmi les candidats âgés de moins de 26 ans (sauf cas de dérogation). Les candidats doivent posséder le Baccalauréat complet (ou un diplôme équivalent) avant le concours ; ils doivent avoir un premier Certificat de Licence (Droit, Lettres, Sciences) pour commencer le stage ; ils

doivent avoir une Licence complète dans un délai maximum de quatre ans après le début du stage.

3° Sous-Ingénieurs Mécaniciens et Sous-Ingénieurs des Travaux stagiaires recrutés par concours parmi les candidats âgés de 18 à 31 ans (sauf cas de dérogation) : aucun diplôme n'est exigé.

La durée des études est en principe de deux ans.

L'enseignement comprend des cours, des travaux pratiques, des stages en usine, et des visites se rapportant à des questions industrielles, sociales, économiques, etc. La formation des Contrôleurs-élèves de culture comporte un stage à l'Institut Expérimental du Tabac à Bergerac (Dordogne).

L'École d'Application reçoit, le cas échéant, des élèves non fonctionnaires, français et étrangers, ayant une formation de base au moins égale à celle des élèves fonctionnaires de la section choisie ; leur admission est prononcée sur titres sans condition d'âge.

Les élèves étrangers doivent posséder en outre une connaissance suffisante de la langue française pour suivre avec profit l'enseignement. Ils doivent également obtenir l'accord officiel des Autorités françaises.

7° Ministère de l'Industrie et du Commerce

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS

60, boulevard Saint-Michel (VI^e^) (Tél. : Danton 63-60)

Directeur : M. E. FRIEDEL

L'École Nationale Supérieure des Mines de Paris a pour objet de former des ingénieurs pour les services confiés par l'État au Corps des Mines et de donner l'instruction technique aux jeunes gens qui, se destinant à l'industrie privée, veulent obtenir le Diplôme d'Ingénieur civil des Mines.

Cette École a été fondée en 1783 par le chimiste Sage, membre de l'Académie des Sciences, à l'Hôtel de la Monnaie à Paris. Elle occupe maintenant au 60, boulevard Saint-Michel, Paris (VI^e^) des bâtiments groupés autour de l'ancien Hôtel Vendôme qui abrite une bibliothèque importante et un Musée ouverts au public.

ENSEIGNEMENT. — Cours publics. — *Minéralogie et pétrographie. — Paléontologie. — Géologie générale.*

Cours réservés aux élèves de l'École. — *Compléments d'enseignement scientifique théorique. — Enseignement détaillé des Techniques générales dont la connaissance est indispensable à de futurs Ingénieurs plus particulièrement axés sur l'Industrie lourde. — Exploitation des Mines et Sidérurgie, etc.* Travaux pratiques. — *Stages.*

Les collections sont actuellement fermées en raison des travaux de

réorganisation qui y sont poursuivis. Le public y sera à nouveau admis au début de l'année 1960 suivant un horaire qui sera précisé au moment de la réouverture.

La bibliothèque, qui contient un fonds très important d'ouvrages scientifiques et techniques, accueille des personnes étrangères à l'École.

L'École reçoit comme élèves :

— des ingénieurs-élèves du Corps des Mines recrutés parmi les élèves sortant de l'École Polytechnique et parmi les ingénieurs et ingénieurs adjoints des T. P. E. (Mines) comptant au moins 6 années de service depuis leur admissibilité au grade d'ingénieurs adjoints des T. P. E. et ayant satisfait à un concours d'admission ;

— des élèves titulaires français : *a)* Admis sur titres lorsqu'ils sont sortis de l'École Polytechnique avec des notes jugées suffisantes par le Comité. Durée des études : 2 ans ; *b)* Recrutés par voie de concours, limites d'âge : 17 ans révolus au 1er janvier de l'année du concours et moins de 21 ans au 1er janvier de l'année du concours (1). — Durée des études : 3 ans.

— des élèves titulaires étrangers, recrutés par voie de concours (même limite d'âge inférieure, pas de limite supérieure). — Durée des études : 3 ans ;

— des élèves stagiaires étrangers, admis sur titres, et ultérieurement confirmés comme élèves titulaires, sous réserve à l'issue de leur première année de stage d'obtenir une moyenne supérieure ou au moins égale à celle exigée pour le passage en 2e année des élèves de la promotion reçue au concours ;

— des élèves fonctionnaires étrangers (sur demande de leur gouvernement et après un examen probatoire) ;

— des auditeurs libres (sur décision du Directeur de l'École et dans la limite des places disponibles).

A la sortie de l'École, les ingénieurs élèves, nommés Ingénieurs au Corps des Mines à titre provisoire après 2 années d'études, sont nommés Ingénieurs au Corps des Mines à titre définitif. Les élèves titulaires français ou étrangers qui satisfont aux examens de sortie reçoivent le Diplôme d'Ingénieur Civil des Mines. Enfin ceux qui n'ont pu obtenir le Diplôme reçoivent un Certificat d'Études indiquant les notes qu'ils ont obtenues.

Le montant des droits de scolarité, pour chaque catégorie, est fixé par décret. Il est actuellement de 4.000 francs par an pour les

(1) La limite d'âge est reportée à moins de 23 ans à cette même date pour les ingénieurs médaillés des Écoles Nationales d'Arts et Métiers ayant obtenu au cours de leurs études une moyenne minima de 14 sur 20 pour les travaux d'atelier, et sous réserve que ces candidats ne soient pas sortis des Écoles d'Arts et Métiers depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année du concours.

élèves titulaires et de 5.000 francs par an pour les auditeurs libres suivant un cycle d'études complet.

Des bourses de scolarité et des prêts d'honneur peuvent être accordés aux étudiants français.

INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE DES CARBURANTS ET LUBRIFIANTS

2, rue de Lubeck (XVI[e]) (Tél. : Kléber 30-10)

L'Institut français du Pétrole a été créé en juin 1944.

Une École d'Ingénieurs provenant de la fusion, par décret du 13 octobre 1954, de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Combustibles Liquides et de l'École Nationale des Moteurs, fonctionne dans le cadre des établissements d'enseignement et de recherche de l'I. F. P., 4, place Bir-Hakeim, à Rueil :

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PÉTROLE ET DES MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

Direction : 4, av. de Bois-Préau, Rueil-Malmaison (Tél. : 967-11-10)

Directeur : M. P. DUMANOIS, ingénieur général de l'Air (C. R.)

Directeur adjoint : M. E. VELLINGER, ingénieur en chef des Carburants

L'École comprend 4 centres d'Études Supérieures :

1. *Centre d'Études Supérieures de Prospection Géologique et Géophysique. Directeur :* M. J. GUILLEMOT.

a) *Option géologie de terrain* formant des ingénieurs spécialisés pour les études géologiques de surface ;

b) *Option géologie de subsurface et de laboratoire* formant des ingénieurs spécialisés pour le contrôle géologique des sondages et les travaux de laboratoire ;

c) *Option géologie-géophysique* formant des ingénieurs spécialisés pour l'interprétation géologique des documents géophysiques ;

d) *Option géophysique* formant des ingénieurs qui se destinent à la pratique des opérations de géophysique.

La durée de la scolarité est de seize mois pour les trois premières options et de onze mois pour la dernière.

2. *Centre d'Études Supérieures de Forage et d'Exploitation des Gisements. Directeur :* M. E. VELLINGER.

Formation d'Ingénieurs spécialisés pour le forage, la production et les techniques d'exploration profonde.

La durée de la scolarité est de onze mois.

3. *Centre d'Études Supérieures de Raffinage et de Génie Chimique. Directeur :* M. F. COUSSEMANT.

a) *Option recherche* formant des ingénieurs spécialisés dans la conduite en laboratoire et en unité pilote des travaux destinés à

améliorer les opérations actuelles de l'industrie, à développer des procédés originaux ou à mettre au point des produits nouveaux.

Le diplôme d'ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs est accordé après une scolarité dont la durée est de onze mois ; les travaux personnels des élèves de cette option sont cependant prolongés normalement pour donner lieu à une formation personnelle plus approfondie ou à l'obtention de doctorats d'université, de troisième cycle, d'ingénieur-docteur ou d'État ;

b) *Option génie chimique* formant des ingénieurs spécialisés dans la réalisation pratique des procédés, dans la conception, le calcul et la construction de l'appareillage et des ensembles industriels ;

c) *Option fabrication* formant des ingénieurs spécialisés dans la conduite des fabrications en usine, l'entretien de l'appareillage et l'étude de tous les problèmes relatifs à l'exploitation des usines.

La durée de la scolarité est de onze mois pour ces deux dernières options.

4. *Centre d'Études Supérieures des Moteurs à Combustion Interne et des Applications des Produits du Pétrole.* — *Directeur :* M. P. DUMANOIS.

a) *Option moteurs à combustion interne* formant des ingénieurs pour l'étude et la construction des moteurs et turbines à combustion interne ainsi que pour les applications terrestres et maritimes de ces moteurs.

La durée de la scolarité est de onze mois ;

b) *Option applications des produits du pétrole* formant des ingénieurs pour l'utilisation rationnelle de tous les produits du pétrole et plus particulièrement lubrifiants, combustibles liquides, bitumes.

La durée de la scolarité est de onze mois.

Conditions d'admission

L'E. N. S. P. M. est ouverte à des élèves sortant des Universités ou des écoles d'Ingénieurs, ayant assimilé, au cours de leur scolarité ou de leur carrière antérieure, les connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour entreprendre avec succès des études spécialisées.

Les admissions se font sur titres. Les candidatures doivent être adressées à la Direction de l'École dès le mois d'avril, au plus tard au mois de juin précédant les réunions des jurys. Les élèves ayant satisfait aux différents examens qui ont lieu pendant le courant de la scolarité reçoivent le diplôme d'Ingénieur de l'E. N. S. P. M. avec mention de l'option suivie. Ce diplôme est délivré sous le sceau du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'*Institut français du Pétrole* a statutairement 3 missions à remplir : Formation des spécialistes pour l'industrie du pétrole et des moteurs

(ingénieurs et cadres moyens) ; Recherche scientifique et technique dans les domaines d'activité de l'industrie du pétrole ; Documentation

Pour remplir sa mission de recherche, l'I. F. P. a installé à Rueil-Malmaison ses départements techniques avec des laboratoires dotés du matériel le plus moderne. Les élèves de l'E. N. S. P. M. viennent effectuer leur travail personnel dans les laboratoires correspondant à leur spécialité.

8° Ministère des Postes, Télégraphes, Téléphones

DIRECTION DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

36, rue Barrault, Paris (XIII^e^) (Tél. : Gobelins 74-60)

Directeur : M. SUCHET

La Direction des Services d'Enseignement des Postes, Télégraphes et Téléphones comprend, en dehors des cours professionnels techniques réservés aux agents des P. T. T. de diverses catégories, 2 Établissements d'Enseignement supérieur : l'École Nationale Supérieure des Postes, Télégraphes et Téléphones qui forme le personnel supérieur du cadre administratif des P. T. T., et l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, qui est une École d'Application de l'École Polytechnique et une École de formation d'Ingénieurs.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Elle se recrute par concours parmi le personnel de l'Administration des P. T. T. La durée des études est de trois ans. A leur sortie, les élèves ont accès aux emplois supérieurs du cadre administratif.

L'École reçoit également comme élèves des fonctionnaires français ou étrangers dont la candidature est présentée par le Service ou l'Administration dont ils font partie, des élèves titulaires recrutés sur titres (licenciés, anciens élèves des grandes Écoles), et des auditeurs libres ne suivant qu'une partie des cours.

Enseignement : *Droit public. — Droit privé. — Droit financier. — Économie politique. — Pratique bancaire. — Exploitations postale, télégraphique, téléphonique, radio-électrique. — Mathématiques. — Électrotechnique générale. — Architecture. — Installations télégraphiques, téléphoniques. — Lignes aériennes et souterraines. — Langues vivantes.*

L'enseignement est complété par des stages. Pendant une année, les élèves suivent les cours de l'École Nationale d'Administration.

Effectif des promotions : 20 élèves environ.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Elle forme, d'une part, les Ingénieurs du Corps national interministériel des Télécommunications (P. T. T., Radiodiffusion-Télévision française), et, d'autre part, les Ingénieurs Civils ou de l'État se destinant à des carrières exigeant des connaissances approfondies en électricité avec ses applications dans les domaines de l'électricité industrielle, des communications électriques par fil, de l'électronique, de la radio-électricité et de l'électro-acoustique.

Elle reçoit comme élèves :

1° Les ingénieurs-élèves classés à leur sortie de l'École Polytechnique dans le Corps National Interministériel des Télécommunications;

2° Des fonctionnaires français ou étrangers détachés par leur Service. Elle forme normalement, à ce titre, les ingénieurs militaires des Télécommunications d'Armement. Elle reçoit également des officiers des armées de terre, de mer et de l'air ;

3° Des élèves titulaires français ou étrangers. Ceux-ci sont recrutés soit sur titres — en 1re année : anciens élèves des Écoles Polytechnique, Centrale, des Mines, des Ponts et Chaussées, du Génie Maritime, de l'Aéronautique, soit par concours. Un premier concours, réservé aux candidats pourvus de la licence d'enseignement de Mathématiques ou de Mathématiques appliquées ou de Physique I et II (avec option Mécanique), donne accès à la 1re année. Un second concours (commun avec celui des Écoles des Ponts et Chaussées, Supérieure d'Aéronautique et du Génie Maritime), portant sur le même programme que le concours d'admission à l'École Polytechnique, donne accès à l'année préparatoire ;

4° Des auditeurs libres, ne suivant qu'une partie des cours et ne recevant pas de diplôme.

Les droits de scolarité sont de 8.000 francs par an pour les élèves titulaires.

Diplôme d'Ingénieur Civil de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications.

ENSEIGNEMENT : a) *Année préparatoire :* Analyse — Mécanique — Géométrie — Physique — Chimie — Économie politique et sociale — Langues Vivantes.

b) *Première année :* Électrotechnique générale — Machines — Électronique générale — Mesures — Filtres — Installations téléphoniques — Circuits et Antennes — Tubes et Transistors — Émission — Acoustique — Langues vivantes.

c) *Deuxième année :* Théorie des Réseaux — Transmission par fils et câbles — Réception — Propagation — Hyperfréquences — Télévision — Faisceaux Hertziens — Installations télégraphiques —

Droit — Gestion financière des entreprises — Traduction de revues techniques étrangères — Conférences d'application : servo-mécanismes, machines à calculer, radar, etc.

A la fin de chacune des première et seconde années sont organisés des cours à option : A) Lignes aériennes et souterraines. Exploitations téléphonique et télégraphique. B) Enregistrement et prise de son. Photo et cinéma. C) Équipement des avions et engins (cours organisés en commun avec l'École Nationale Supérieure d'Aéronautique).

L'enseignement est complété par des stages et des voyages d'études.

Effectif des promotions : 100 élèves environ (dont un tiers de polytechniciens).

9° Ministère de la Santé publique et de la Population

ÉCOLE NATIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1, rue de Tilsitt (VIII^e) (Tél. : Étoile 54-04 à 09)

L'École Nationale de la Santé Publique est un établissement post-universitaire chargé d'assurer la formation complémentaire et le perfectionnement de différentes catégories de personnel participant à l'action sanitaire et sociale (Médecins-Inspecteurs de la Santé, Médecins-Conseils de la Sécurité sociale, Pharmaciens-Inspecteurs de la Santé, Inspecteurs de la Population et de l'Aide sociale, Directeurs d'établissements sanitaires, Cadres du Service social).

L'École reçoit également les boursiers étrangers envoyés en France par l'Administration de l'Assistance Technique du Bureau Européen des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la Santé et divers gouvernements étrangers. Enfin, elle est chargée d'organiser et de coordonner des enseignements de formation et de perfectionnement destinés aux personnels auxquels sont confiées l'alimentation et la diététique dans les collectivités et établissements.

L'École peut recevoir des auditeurs libres.

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

23-25, avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII^e) (Tél. : Balzac 15-80)

10° Ministère des Travaux publics et des Transports

ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Directeur : M. G. MANUEL
Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
B. P. 107, Aéroport d'Orly (Seine) (Port-Royal 51-41)

L'École Nationale de l'Aviation Civile assure :

a) La formation du personnel des Corps Techniques de la Navigation Aérienne responsable du contrôle de la circulation aérienne, des

aides à la navigation et des télécommunications aériennes, de l'exploitation des aéroports, et, d'une façon générale, de tous les problèmes techniques et économiques liés à l'organisation du transport et du travail aériens, et particulièrement à leur sécurité.

Ce personnel est réparti entre 10 corps de spécialistes : le niveau du concours d'entrée va, suivant les Corps, de la licence ès Sciences à la classe de 5e.

Outre les élèves fonctionnaires, l'École reçoit des élèves titulaires français et étrangers ;

b) La préparation à un certain nombre d'examens de Licence du Personnel Navigant.

ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES MÉTÉOROLOGIQUES

1, quai Branly, Paris (VIIe)

Directeur : M. J. ROULLEAU
Inspecteur général de la Météorologie

L'École de la Météorologie (ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme) est chargée de l'instruction professionnelle des fonctionnaires de la Météorologie nationale ; des élèves libres y sont également admis.

— Le recrutement des ingénieurs-élèves a lieu :

1° Sur titres (anciens élèves des Écoles Polytechnique, Nationale Supérieure de l'Aéronautique, et de l'Institut National Agronomique) ;

2° Par concours ouvert aux Licenciés ès Sciences (minimum : Physique générale et un certificat de chacune des séries « Mathématiques » et « Physique ») et aux détenteurs du Diplôme de sortie de l'un des Établissements d'enseignement énumérés au décret n° 46887 du 30 avril 1946 (*J. O.* du 3 mai 1946).

— Durée de l'enseignement : deux ans.

— Renseignements complémentaires fournis sur demande adressée 1, quai Branly, Paris (VIIe).

a) Pour l'admission sur titres ou par concours, à la Direction de la Météorologie Nationale (Bureau des Concours) ;

b) Pour l'admission comme élèves libres, à :
M. le Directeur de l'École de la Météorologie.

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

28, rue des Saints-Pères (VIIe) (Tél. : Littré 54-59 et 56-05)

Directeur : M. A. BRUNOT

L'École Nationale des Ponts et Chaussées forme les Ingénieurs du corps national interministériel des Ponts et Chaussées et des Ingénieurs civils non fonctionnaires.

L'enseignement de l'École s'étend à l'ensemble du « Génie Civil » : routes, chemins de fer, canaux, ports maritimes, aérodromes, navigation, aménagement des sources d'énergie naturelle, utilisation et distribution de l'énergie, irrigations, dessèchements, distribution des eaux.

Il porte sur l'élasticité et la résistance des matériaux, les constructions en maçonnerie, béton, béton armé, béton précontraint, métal, l'architecture et l'urbanisme, la minéralogie et la géologie, la mécanique des sols, la chimie appliquée, l'hydraulique agricole et urbaine, l'électricité, les moteurs thermiques, le droit administratif, l'économie politique et sociale et les langues vivantes.

Il est complété par des conférences sur divers sujets d'actualité, par des exercices pratiques sur le terrain et dans les laboratoires, des visites de chantiers et usines, des stages dans les services des Ponts et Chaussées et les entreprises de travaux publics pendant les périodes des vacances.

Les cours commencent vers le 10 octobre.

L'enseignement a une durée de deux ans pour les ingénieurs-élèves des Ponts et Chaussées et de trois ans pour les autres élèves.

Le Directeur de l'École peut autoriser des auditeurs libres à suivre les cours, qui ne sont pas publics.

L'École des Ponts et Chaussées perçoit des droits de scolarité de 8.000 francs par année scolaire pour les élèves, de 200 francs par leçon des cours suivis par les auditeurs libres.

Les élèves titulaires français et étrangers sont recrutés par un concours annuel qui a lieu en mai. Quarante places sont offertes aux candidats français, cinq aux Marocains et Tunisiens et dix aux étrangers. Le programme est celui de l'admission à l'École Polytechnique.

La bibliothèque de l'École, qui compte 160.000 volumes, est ouverte *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures*. Elle est fermée du 15 août au 15 septembre.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

2, avenue Pasteur, Saint-Mandé (Tél. : Daumesnil 66-80)

Directeur : M. MAILLARD-SALIN, Ingénieur en Chef Géographe

L'École Nationale des Sciences Géographiques est chargée de la formation des cadres techniques de l'Institut Géographique national. Elle reçoit : des ingénieurs-élèves géographes (sortant de l'École Polytechnique) ; des élèves-ingénieurs des Travaux Géographiques de l'État, des élèves cartographes et des adjoints techniques stagiaires (recrutés par concours).

L'enseignement est différent selon les catégories d'élèves, le cycle des études étant uniformément de deux ans.

Les matières enseignées sont : la géodésie, l'astronomie de position, la topographie, la photogrammétrie, la topologie, la cartographie, la construction des instruments, et en général, tout ce qui se rapporte à l'établissement des cartes géographiques et topographiques ; l'enseignement vise d'autre part à compléter les connaissances des élèves en mathématiques, en optique, en géographie, en géologie, en physique du globe et en droit administratif.

Des auditeurs libres peuvent être admis sur autorisation du Directeur de l'Institut Géographique national.

II

ÉTABLISSEMENTS LIBRES

1° Établissements d'Enseignement général

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

21, rue d'Assas (VI°) (Tél. : Littré 86-37 et 18-49)

Recteur : S. Exc. Mgr BLANCHET

L'Institut Catholique de Paris est un établissement libre d'Enseignement supérieur, reconnu d'utilité publique et formé par la réunion de diverses Facultés et Écoles :

— Facultés de Théologie, de Droit Canonique et de Philosophie ;

— Faculté libre de Droit, Faculté libre des Lettres, Faculté libre des Sciences, dont les inscriptions sont légalement valables pour se présenter aux examens d'État (Licence et Doctorat) auxquels elles préparent ;

— Écoles et Instituts annexes : École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (E. S. S. E. C.), Institut Supérieur d'Électronique (I. S. E. P.), Université Féminine, Institut d'Études sociales, d'Ethnologie et de Sociologie religieuses, École de Psychologues praticiens, Institut de Pédagogie, École de Formation Psycho-Pédagogique, École des Langues orientales anciennes, Centre de Préparation à la pratique du droit et à la vie des entreprises, École de Bibliothécaires, Centre d'Études Ibéro-Américaines, Centre d'Études slaves, Institut Grégorien, Institut supérieur Catéchétique, Instituts d'Études générales, Institut supérieur d'Interprétariat et de Traduction, Cours et conférences publics, Cours pour étudiants étrangers, Cours Universitaires d'été (pendant le mois de juillet).

Leurs étudiants français ont droit aux bourses d'État, comme les autres élèves de l'Enseignement supérieur. Pour les étrangers, les bourses constituent des cas d'espèce à régler selon les relations culturelles établies avec les divers pays.

Les étudiants et étudiantes sont au nombre de 7.000 environ et appartiennent à plus de 50 nationalités.

La Bibliothèque contient environ 500.000 volumes concernant la Théologie, l'Histoire, la Littérature, la Philosophie, les Sciences. Peuvent y avoir accès les étudiants régulièrement inscrits à l'Institut Catholique et les lecteurs qui obtiennent une carte au Secrétariat.

ÉCOLE NORMALE LIBRE DE NEUILLY

24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine (Tél. : Maillot 06-42)

L'École Normale Libre de Neuilly est un établissement d'Enseignement supérieur féminin, fondé en 1907 par Mme DANIÉLOU, agrégée de l'Université. Elle reçoit des élèves préparant une licence de Lettres. Son but est de former des professeurs pour l'Enseignement secondaire. Elle s'adresse donc avant tout aux jeunes filles qui se destinent à la carrière de l'enseignement et leur donne une formation pédagogique ; mais elle reçoit aussi très largement, à l'externat, toutes celles qui désirent poursuivre des études supérieures :

PROPÉDEUTIQUE et préparation aux certificats des LICENCES de LETTRES.

COLLÈGE SÉVIGNÉ

28, rue Pierre-Nicole (Ve) (Tél. : Odéon 33-06)

Directrice : Mlle MARTHE DRAMEZ, agrégée de l'Université

Préparation des jeunes gens et jeunes filles aux Certificats d'Études Supérieures de Lettres ; aux Écoles Normales Supérieures ; aux Agrégations ; au concours d'élève-agréé à l'École du Louvre ; au concours d'entrée à l'École H. E. C. jeunes filles. Formation de Directrices de jardins d'enfants.

2° BIOLOGIE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ANTHROPO-BIOLOGIE

Secrétariat : 140, faubourg Saint-Honoré (VIIIe) (Tél. : Élysées 24-34)

ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Siège administratif : 95, boulevard Saint-Michel (Ve)

Directeur : M. LOUIS MARIN

L'École d'Anthropologie, fondée en 1876 par BROCA, reconnue d'utilité publique en 1889, donne un enseignement libre et gratuit. Les cours ont lieu de novembre à avril.

PROGRAMME. — *Anthropologie anatomique* (Drs Delmas, G. Olivier, P. Vassié). — *Anthropologie zoologique* (Dr M. Friant). — *Anthropologie différentielle* (Drs M. Martiny, M. Peillon, E. Boltanski, J.-A. Huet, M. Fabre, L. Michelet, A. Pajault, P. Ducroquet, R. Lavezzari, R. Vilenski, N. Comisioneru et M.-B. Desouches). — *Les grands courants de la pensée biologique* (Drs L. et P. Vannier, M. Vernet, H. Hunwald, L.-Cl. Vincent et Dr J. Sebert-Weil). — *Hérédité humaine* (M. R. Khérumian). — *Immunologie* (Dr M. Saint-Paul). — *Endocrinologie* (Dr A. D. Herschberg). — *Hygiène alimentaire*

(Dr J.-W. Bas). — *Diététique* (Dr J. Bertrand, M. Ch. Gerber). — *Psychologie* (Drs E. Minkowski, S. Lebovici, M. Viard et MM. M. Beaudouin, J. Belin-Milleron). — *Graphologie* (M. P. Foix). — *Criminologie* (Dr P.-R. Bize). — *Ethnique animale* (MM. Louis Marin et R. Tocquet). — *Préhistoire* (M. J.-L. Baudet). — *Archéologie* (M. Ch. Virolleaud). — *Démographie* (MM. J. Bourdon, M. Roblin). — *Ethnographie* (MM. Louis Marin, G. Welter, C. Tastevin, J. Grelier, Mlle M. Bouteiller). — *Anthropotechnie* (Dr A. M. Covindassamy).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BIOCHIMIE ET DE BIOLOGIE

Reconnue par l'État (25-7-55)
84, rue de Grenelle (VIIe) (Tél. : Littré 10-36)
Directeur : M. R. CASTAN, Docteur ès Sciences

INSTITUT DE BIOLOGIE SOCIALE ET D'HYGIÈNE MENTALE

1, rue Cabanis, Paris (XIVe) (Tél. : Gob. 99-50)
Directeur : Dr J.-J. RONDEPIERRE

L'Institut de Biologie Sociale et d'Hygiène Mentale a pour but d'entreprendre des Recherches dans le Domaine de la Neuro-Physiologie et de la Socio-Psychologie.

1° *Laboratoire de Neurophysiologie :* M. le Pr P. DELL, chef de laboratoire.

2° *Laboratoire d'Électroencéphalographie :* Mme le Dr LAIRY, chef de laboratoire.

3° *Laboratoire de Psychologie :* M. R. ZAZZO, chef de laboratoire. — Assistante : Mme SANTUCCI.

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE

Fondation Albert-Ier, Prince de Monaco
195, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Odéon 16-07)

L'Institut Océanographique, fondé en 1906 par S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, comprend essentiellement :

1° L'Institut proprement dit, situé à Paris, où un Enseignement théorique et pratique est donné gratuitement sous la forme de cours quotidiens et de conférences hebdomadaires, de novembre à février.

Directeur : M. le professeur M. FONTAINE, membre de l'Institut.

2° Un musée et des laboratoires de recherches marines situés à Monaco dirigés par le Commandant J.-Y. COUSTEAU.

L'Enseignement supérieur de l'océanographie comprend :

I. — Cours d'océanographie physique, M. le professeur LE GRAND.

II. — Cours d'océanographie biologique, M. le professeur DRACH.

III. — Cours de physiologie des êtres marins, M. le professeur PORTIER, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, et M. le professeur FONTAINE, membre de l'Institut.

L'Institut fait paraître :

1° Les *Annales de l'Institut Océanographique*, éditées à Paris ;

2° Le *Bulletin de l'Institut océanographique* et les *Résultats des campagnes scientifiques du Prince Albert de Monaco*, éditées par le Musée.

INSTITUT DE PALÉONTOLOGIE HUMAINE

Fondation Albert-Ier, Prince de Monaco

1, rue René-Panhard (boulevard Saint-Marcel) (XIIIe) (Tél. : Gobelins 62-91)

Directeur : M. le professeur HENRI VALLOIS

L'Institut de Paléontologie humaine a pour but le progrès de la science sur toutes les questions relatives à l'homme fossile et à la préhistoire.

Comprenant essentiellement des laboratoires où est étudié le produit des fouilles effectuées par le personnel de l'Institut ou par d'autres travailleurs agissant sous sa direction, ainsi que des collections et une bibliothèque spécialisée, l'Institut donne encore des cours techniques et des conférences. Annoncés par voie d'affiches, ces cours et conférences sont publics. Le programme des cours est le suivant :

Cours d'Anthropologie préhistorique : M. le professeur VALLOIS ;

Cours d'Ethnographie préhistorique : M. le professeur BREUIL ;

Cours de Géologie et Paléontologie du Quaternaire : M. le professeur VAUFREY.

Les travaux de l'Institut sont publiés dans les *Archives de l'Institut de Paléontologie humaine*, éditées à Paris.

Les personnes désirant travailler à l'Institut de Paléontologie humaine, à quelque titre que ce soit, sont priées de bien vouloir en demander l'autorisation au Directeur, avec qui elles devront s'entendre directement sur les moyens de travail dont elles voudraient disposer.

INSTITUT PASTEUR

25 et 28, rue du Docteur-Roux et 96, rue Falguière (XVe) (Tél. : Ségur 01-10)

Hôpital Pasteur, 205 et 213, rue de Vaugirard

Directeur : M. JACQUES TRÉFOUEL

L'Institut Pasteur a été fondé en 1888 grâce à une souscription internationale ouverte à la suite de la découverte par Pasteur (1885) d'une méthode de prévention de la rage après morsure. Grâce à d'autres libéralités, l'Institut a pu s'agrandir, en 1900, par la construction d'un ensemble de laboratoires destinés à la chimie biologique ; un hôpital pour le traitement des maladies contagieuses a été édifié à la même époque. En 1931, un laboratoire de recherches sur

la tuberculose et en 1954 un service de recherches sur les virus (pavillon Henri-Darré) ont été construits.

La Fondation Roux, qui dépend de l'Institut Pasteur, attribue chaque année un certain nombre de bourses destinées à faciliter le séjour à l'Institut Pasteur d'étudiants français ayant déjà fait la preuve de leur capacité et désirant se consacrer à la recherche scientifique dans le domaine de la microbiologie

L'Institut Pasteur est à la fois un centre de recherches scientifiques et une maison de haut enseignement ; il est aussi, par certains de ses services, un centre de préparation de vaccins et de sérums thérapeutiques et un établissement médical assurant le traitement des maladies entrant dans l'ordre des recherches spéciales auxquelles il s'est consacré. Reconnu établissement d'utilité publique par décret du 4 juin 1887, l'Institut Pasteur est régi par un Conseil d'administration qui nomme le Directeur, les Sous-Directeurs, le Secrétaire Général et tout le personnel scientifique.

L'Institut Pasteur, en tant qu'établissement scientifique, peut se diviser en 5 sections principales : Microbiologie, Virologie, Chimie, Sérums et Vaccins, Hôpital.

L'Institut Pasteur possède une importante bibliothèque, qui reçoit de nombreux périodiques en toutes langues.

La Bibliothèque est en principe réservée au personnel de l'Institut Pasteur : des chercheurs ne faisant pas partie de ce personnel peuvent être autorisés à s'y rendre ; les autorisations sont individuelles et délivrées par la Direction.

3° Chimie

ÉCOLE SUPÉRIEURE LIBRE DE CHIMIE DE PARIS

21, rue Joubert (IX^e^) (Tél. : Trinité 69-53)

Directeur des Études : M. Raymond DAUDEL

L'École Supérieure de Chimie de Paris est un établissement mixte d'enseignement supérieur.

L'admission en première année est prononcée à la suite d'un concours qui a lieu en juillet. Peuvent y prendre part les jeunes gens des deux sexes âgés de 16 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours.

L'enseignement obligatoire est de deux ans. Une troisième année, facultative, peut être effectuée par les élèves ayant satisfait aux examens de première et de deuxième années. Cette troisième année est instituée dans le but de donner un complément de formation qui corresponde à celui donné par la troisième année des grandes écoles officielles.

4° Commerce

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

79, avenue de la République (XIe) (Tél. : Oberkampf 51-11 et 35-70)

Directeur : M. René VILLEMER

Établissement d'Enseignement technique supérieur, administré par la Chambre de Commerce de Paris, l'École a pour objet de former les futurs dirigeants des entreprises commerciales, industrielles ou financières. Elle prépare également aux carrières juridiques et à l'expertise comptable. Elle ne reçoit que des jeunes gens.

ENSEIGNEMENT. — *Finance-comptabilité. — Mathématiques financières. — Économie politique. — Droit des affaires. — Techniques du commerce et de l'administration des entreprises. — Langues vivantes. — Sections spécialisées de 3e année.*

L'admission a lieu exclusivement par voie de concours, organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, après la 2e partie du Baccalauréat (pour les bacheliers complets ou non) ; sessions en juin et en octobre.

Trois années d'études. Le Diplôme d'Enseignement Commercial Supérieur est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Placement assuré des anciens élèves. Un restaurant fonctionne à l'École. Bourses.

Programme envoyé sur demande.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État

43, rue de Tocqueville (XVIIe) (Tél. : Wagram 57-23)

Directeur : M. G. LHERAULT

L'École des Hautes Études Commerciales a été fondée en 1881, par la Chambre de Commerce de Paris, pour être la grande École de préparation aux affaires.

1° Cours normaux

Ils s'adressent aux jeunes gens qui, leurs études secondaires terminées, se destinent aux « affaires » avec l'ambition d'accéder aux postes de responsabilités majeures.

L'admission a lieu par voie de concours. L'âge minimum d'entrée est de 17 ans, la durée de la scolarité de trois ans.

L'École est un externat mais les élèves peuvent trouver, à la Maison des Élèves, la demi-pension ou la pension complète dans la limite des places disponibles.

Des bourses, des dégrèvements de frais d'études sont accordés chaque année aux élèves méritants.

ENSEIGNEMENT. — L'enseignement se propose de donner à des élèves soigneusement recrutés la culture et la formation générales qui les prépareront à l'Administration des Affaires.

Les programmes comportent des matières d'ordre économique (économie politique, géographie et histoire économiques, statistique et étude de la conjoncture), l'étude des relations humaines à l'intérieur des entreprises, le Droit, des disciplines scientifiques (mathématiques appliquées au commerce et à la banque, problèmes de production, organisation scientifique du travail), l'étude des techniques commerciales (comptabilité, gestion financière, organisation et administration des entreprises, vente, étude des marchés, publicité)... et la connaissance approfondie et pratique de deux langues étrangères.

La liaison avec la vie pratique des entreprises et la préparation directe à l'administration des Affaires sont assurées par des visites d'établissements industriels et commerciaux, combinées avec l'étude des problèmes précis qu'on y observe et leur discussion dans le cadre de groupes d'études.

Un stage de deux mois dans les services d'une firme est obligatoire au cours de la 3e année. Des stages dans des entreprises à l'étranger, intéressant le plus grand nombre des élèves, sont organisés pendant les vacances d'été.

Le diplôme H. E. C. **est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale aux élèves ayant obtenu une moyenne déterminée pour l'ensemble des notes de toute la scolarité.**

DÉBOUCHÉS. — L'étendue et la qualité de la formation donnée à l'École ouvrent aux élèves la faculté de s'orienter, à leur sortie, vers des carrières variées tant en France que dans les territoires d'Outre-Mer et à l'étranger.

Carrières des affaires : Banques, établissements de crédit, bourses, assurances, grands magasins, commission et exportation, chemin de fer, navigation, transports automobiles et aériens, tourisme, hôtellerie, particulièrement dans les services commerciaux, comptables, financiers, administratifs.

Carrières administratives : Le Diplôme H. E. C. donne accès au concours d'admission à l'École Nationale d'Administration.

Carrières libérales : L'École offre une excellente préparation aux carrières supérieures de la comptabilité et des finances privées : experts-comptables, commissaires aux comptes, conseils juridiques ou fiscaux.

Le diplôme H. E. C., accompagné d'études juridiques spécialisées, assure en outre une base solide à l'exercice de nombreuses professions libérales : avocat, avoué, notaire, huissier, commissaire-priseur, courtier assermenté, traducteur juré, arbitre, etc.

PLACEMENT. — Il est assuré par l'Association des Anciens Élèves (164, faubourg Saint-Honoré).

2° ACADÉMIE COMMERCIALE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

De 17 à 30 ans, pourvus d'un diplôme d'études secondaires ou ayant satisfait à un examen d'entrée et connaissant suffisamment la langue française.

La scolarité dure 2 semestres. Le *Certificat d'Études Commerciales Supérieures* est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale et permet de se présenter au concours d'admission directe en 2e année de l'École des Hautes Études Commerciales.

3° COURS DE SCIENCES COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES A L'USAGE DES INGÉNIEURS, ADMINISTRATEURS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS

Ces cours, qui ont lieu le soir, ont pour but de donner aux ingénieurs munis de connaissances techniques et à toute personne qui n'a pas suivi un enseignement commercial supérieur, les connaissances économiques, juridiques et administratives nécessaires aux cadres de l'industrie, du commerce ou de la banque.

4° ÉCOLE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS

Cette École reçoit des élèves français ou étrangers, de l'un ou de l'autre sexe, âgés de 22 à 35 ans, ayant une culture générale étendue (Licence complète ou Diplôme de sortie d'une grande École) et une connaissance approfondie de la langue anglaise et d'une autre langue : allemande, espagnole, italienne ou russe.

La durée des études est de deux ans.

A la fin de la scolarité, des examens écrits, oraux et techniques déterminent la collation du Diplôme d'*Interprète* ou de *Traducteur* délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale. La formation de l'École est très appréciée dans les Organisations Internationales (O. N. U., U. N. E. S. C. O.) et dans les Organisations Européennes (Conseil de l'Europe, C. E. C. A.) et, subsidiairement, dans les carrières en liaison avec l'étranger.

Examen d'entrée vers le 10 octobre. Inscriptions jusqu'au 1er octobre.

COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

184, boulevard Saint-Germain (VIe) (Tél. : Babylone 08-55)

Président : M. ANDRÉ FRANÇOIS-PONCET

Directeur : M. L. DE SAINTE-LORETTE

L'enseignement est réparti en quatre sections de caractère général : sociale, économique, internationale, relations publiques, et trois

sections spécialisées : administration des entreprises, fiscalité et droit des affaires, communications dans l'entreprise. Les cours sont donnés en fin de journée, à partir de 18 h. 30. Le texte intégral des sections générales est adressé tous les dix jours aux élèves inscrits par correspondance. Les sections spécialisées s'adressent aux seuls auditeurs et fonctionnent par petits groupes, suivant la méthode des cas.

Les cours sont professés par d'éminentes personnalités de l'Université, de l'Administration, du monde des Affaires et des Syndicats.

L'enseignement est complété par des conférences-discussions sur des sujets d'intérêt général et par des cours supérieurs d'anglais, d'allemand, de russe, des cours élémentaires d'allemand, de russe et de chinois préparant aux transactions et aux réunions internationales.

Droit d'inscription : 7 500 F pour les étudiants et Professeurs ; 15 000 F pour les fonctionnaires, « cadres » et ingénieurs. Pour les sections spécialisées, ouvertes aux seuls diplômés ayant de réelles fonctions de responsabilité dans leur profession, et pour les cours de langue, des versements complémentaires sont exigés.

Cours par correspondance : 15 000 F pour une section.

ÉCOLE DE HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL POUR LES JEUNES FILLES

98, avenue Raymond-Poincaré (XVIe) (Tél. : Passy 19-92)

Directrice : Mme MÉNISSEZ

L'École H. E. C. J. F., fondée en 1916 et reconnue par l'État en 1922, fait partie des établissements d'enseignement de la Chambre de Commerce de Paris. Elle a pour but de donner aux jeunes filles titulaires des deux parties du baccalauréat la formation technique, économique, juridique et sociale qui leur est indispensable pour accéder aux postes de cadres dans l'administration des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou dans les organismes professionnels.

La durée des études est de trois années.

Le DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES est délivré par le Ministère de l'Éducation nationale.

ADMISSION. — Par voie de concours ouvert chaque année dans la deuxième quinzaine de septembre, aux candidates bachelières.

Le régime de l'École est l'externat, avec possibilité de demi-pension pour le repas de midi. Un pavillon de la Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail (XIVe), est réservé aux élèves venant de province.

Les étrangères peuvent être admises dans les mêmes conditions que les élèves françaises avec diplômes équivalents au baccalauréat.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

21, rue d'Assas (VIe) (Tél. : Littré 26-68)
École reconnue par l'État (décret du 12 février 1942)
Directeur : M. le Chanoine DONJON

Établissement de haut enseignement commercial dont le but est de développer chez les étudiants, avec les connaissances indispensables à la pratique et à la direction des affaires, l'esprit d'initiative et de contrôle nécessaires à de futurs chefs d'entreprises commerciales, financières et industrielles.

La durée des études est de trois ans. La sanction des études est la délivrance du diplôme qui donne le droit de porter le titre d'Élève Diplômé de l'E. S. S. E. C. Tout élève diplômé est assuré de trouver dans l'organisation de placement des anciens élèves sécurité et assistance.

L'admission a lieu par voie de concours, au début de juin.

5° ÉCOLES DENTAIRES

ÉCOLE DENTAIRE

ASSOCIATION DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE DE PARIS
(Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892)
DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
5, rue Garancière, Paris (VIe) (Tél. : Danton 02-49)
Directeur : P. PELLETIER-DUTEMPLE

Préparation aux examens pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'École Odontologique de Paris.
(Envoi du programme sur demande.)
Consultations du Dispensaire : *de 9 heures à 10 heures.*

ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE ET DU DISPENSAIRE DENTAIRES DE PARIS
(Reconnue d'utilité publique)
45, rue de la Tour-d'Auvergne et 5 *bis*, cité Milton (IXe)
(Tél. : Trudaine 74-86)
Directeur : M. A. BEAUREGARDT

Première École fondée en France (1880) ; elle fonctionne du point de vue hospitalier comme dispensaire de l'Assistance Publique, et délivre aux étudiants français l'inscription annuelle réglementaire en vue de la préparation aux examens probatoires devant la

Faculté de Médecine pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste.

La durée des études est de cinq ans.

a) La 1re année comporte, en plus de la préparation au Certificat P. C. B., l'enseignement des matières spéciales *(ouverture des Cours le 15 septembre)*.

Pour éviter des déplacements, cet enseignement est donné, pour les cours théoriques, à l'Institut de Paléontologie Humaine (à proximité du P. C. B.).

b) Les quatre années suivantes *(ouverture le 1er lundi d'octobre)*, enseignement conforme au décret du 24 mai 1949.

Diplôme de fin d'études (D. E. D. P.) 5e année.

Bibliothèque de 10.000 volumes et 80.000 fiches bibliographiques.

Musée P. FAUCHARD.

Les Chirurgiens-Dentistes étrangers peuvent être également inscrits en vue de l'obtention du D. E. D. P.

ÉCOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE ET DE STOMATOLOGIE DE PARIS

45-47, boulevard Voltaire, Paris (XIe) (Tél. : Roquette 04-52)

Directeur : J.-F. ROBERT

Cette école, créée en 1927, prépare aux examens pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris.

Un dispensaire dentaire de l'Administration générale de l'Assistance publique y est rattaché.

La rentrée des étudiants est fixée au 15 octobre.

6° DROIT

ÉCOLE DE LÉGISLATION PROFESSIONNELLE

2, place de la Bourse (IIe) (Tél. : Gutenberg 28-30)

Directeur : M. G. RIGOIR

L'École de Législation Professionnelle est reconnue et subventionnée par la Direction de l'Enseignement Technique.

Fondée en 1905, elle prépare les jeunes gens et les jeunes filles, de plus de 16 ans, aux carrières de banque, d'assurances, de transports et de secrétariat de directions commerciales et industrielles.

Les cours sont répartis sur deux années et peuvent être suivis indépendamment les uns des autres.

L'École prépare, en outre, aux examens de Capacité en Droit, aux Certificats d'aptitude et Brevets Professionnels de Commerce, de

banque et bourse et d'assurances et au concours d'entrée à l'École nationale d'Assurances.

Les cours ont lieu *de* 18 *h.* 15 *à* 20 *h.* 15 à partir du 15 octobre.

Les cours de transport sont faits par correspondance.

ÉCOLE DE NOTARIAT DE PARIS

127, rue Notre-Dame-des-Champs (VIe)

Directeur : M. PAUL MATHIEU

Cette École, organisée en 1896, reconnue par l'État en 1905, a pour but de donner aux étudiants une instruction les préparant à l'exercice de la carrière notariale. La durée des études est de deux années qui comptent pour un temps égal de stage professionnel.

Les examens de sortie donnent lieu à l'attribution d'un diplôme qui confère le titre et les faveurs consacrés par la loi de 1902.

L'assiduité aux cours, exercices et examens est d'absolue rigueur. L'École ne reçoit que des externes. Des cours de formation pratique complètent cet enseignement.

ÉCOLES POLYTECHNIQUES DE NOTARIAT, DE DROIT, DE PROCÉDURE ET D'ASSURANCES

76, rue Bonaparte (place Saint-Sulpice) (VIe) (Tél. : Danton 73-20)

Président du Conseil d'Administration : M. GALLET

I. — *École Polytechnique de Notariat*, reconnue par l'État.

II. — *École Polytechnique de Droit et de Procédure* — Préparation aux examens de *Capacité en Droit.*

III. — *École Polytechnique d'Assurances* — Préparation aux divers examens d'Assurances.

Ces cours sont professés oralement et par correspondance. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat, 76, rue Bonaparte (VIe).

7° JOURNALISME

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME

44, rue de Rennes (VIe) (Tél. : Lit. 55-61)

Directeur : A. LE JULES

Fondée en 1899, elle prépare, par son enseignement à la fois théorique et pratique, les étudiants français et étrangers, jeunes gens et jeunes filles, à l'exercice de la profession de journaliste.

Elle s'efforce d'adapter constamment ses méthodes aux exigences les plus modernes et aux progrès de la presse.

Principaux cours. — Instruction professionnelle. — Déontologie. — Législation de la presse. — Histoire de la presse. — La presse étran-

gère contemporaine. — Formation littéraire, politique et sociale, historique, économique et financière du journaliste. — Exercices et travaux pratiques. — Feuilleton dramatique parlé.

Durée des études : deux années pour le *Diplôme de l'École* ; une année pour le *Certificat d'Études Journalistiques*.

EXAMENS. — Chaque année : 3 compositions écrites et 5 interrogations orales.

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES

29, rue du Louvre (II^e^) (Tél. : Lou. 63-34)

Administré et contrôlé par les syndicats patronaux de presse et les syndicats de journalistes.

Inscriptions du 15 juin au 30 septembre.

L'enseignement dure deux années (15 octobre-30 juin).

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Centre.

8° LANGUES

ALLIANCE FRANÇAISE

Association reconnue d'utilité publique

101, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Bab. 25-28)

Secrétaire général : M. MARC BLANCPAIN

Fondée en 1883. — Président : M. ÉMILE HENRIOT, de l'Académie française. — Premier Président Honoraire : M. GEORGES DUHAMEL, de l'Académie française.

L'Alliance Française groupe dans le monde environ 500.000 membres dans plus de 800 comités locaux, qui entretiennent le culte de la langue française et répandent son enseignement.

A Paris, École Pratique de Langue Française. Méthodes d'enseignement les plus modernes : laboratoire de phonétique ; projecteurs pour vues diapositives ; électrophones. Directeur : M. GASTON MAUGER, agrégé de l'Université. Directeur des cours d'été : M. MAURICE BRUÉZIÈRE, agrégé de l'Université. *Résidence* pour étudiants étrangers (125 chambres, restaurant : *repas à 290 francs*, foyer, bar, etc.). Directeur : M. ROGER GOUZE.

Programmes de l'école

L'année scolaire de l'École Pratique comprend trois sessions : 1^er^ septembre-31 janvier, 1^er^ février-30 juin, 1^er^ juillet-31 août (cours d'été). Des cours spéciaux ont lieu à Pâques.

I. — COURS PRATIQUES DE FRANÇAIS. — Classes de deux heures tous les jours *(sauf samedi)*. — Horaires à choisir entre 8 *h.* 30 *et* 21 *h.* 30. Droits d'inscription : 2.800 *à* 4.000 francs par mois. Prépa-

ration au Certificat de Français parlé, au *Diplôme de Langue Française* et au *Diplôme Supérieur d'Études Françaises Modernes* (Diplômes visés par le Ministère de l'Éducation Nationale).

II. — COURS DE PROFESSORAT. — Préparation *(étrangers et français)* au *Brevet d'Aptitude à l'Enseignement du Français hors de France* (visé par le Ministère de l'Éducation Nationale). Droits d'inscription : 4.000 francs par mois ;

III. — CONFÉRENCES ET TRAVAUX PRATIQUES DE LITTÉRATURE CLASSIQUE. — COURS DE PHONÉTIQUE (gratuits pour les étudiants des paragraphes I et II) ;

IV. — COURS DE TRADUCTION (version et thème), deux heures par semaine : 1.400 francs par mois ;

V. — COURS D'INITIATION A LA CIVILISATION FRANÇAISE : 4.000 francs par mois ;

VI. — COURS D'INTERPRÉTARIAT COMMERCIAL. — Préparation au Diplôme d'Interprète Commercial certifié par la Chambre de Commerce de Paris. 4.000 francs par mois ;

VII. — COURS DE FRANÇAIS COMMERCIAL. — Préparation au Certificat d'Études Commerciales en Langue Française (visé par le Ministère de l'Éducation Nationale). 1.400 francs par mois.

VIII. — COURS PAR CORRESPONDANCE, appuyé sur la collection « Langue et Civilisation françaises » (Hachette, éditeur).

IX. — AUTRES ACTIVITÉS (toutes gratuites pour les élèves de l'École Pratique) : Conférences sur l'histoire de l'Art français et sur la Littérature française contemporaine, Club de Théâtre, Club de Cinéma, promenades-conférences, chorale, etc.

INSTITUT BRITANNIQUE

6, rue de la Sorbonne (Ve) (Tél. : Odéon 23-70 et Danton 80-86)

Directeur : M. FRANCIS SCARFE

L'Institut Britannique a pour but de faire connaître aux étudiants français la langue et la civilisation de Grande-Bretagne et aux étudiants britanniques la langue et la civilisation de la France ; il s'efforce aussi de rapprocher les étudiants des deux pays et d'établir entre eux des rapports quotidiens. Il leur offre une salle de repos commune et une bibliothèque de 15.000 volumes.

L'Institut Britannique est divisé en deux sections :

A. La *Section de Français* (*Directeur :* M. TRUFFERT) organise pour les étudiants étrangers de langue anglaise les cours suivants :

1° Cours de Maîtrise : initiation aux recherches personnelles ;

2° Cours Supérieur : Certificat d'Études Françaises, Licence, examens des universités britanniques ;

3° Cours intermédiaires et préliminaire, pour les non-universitaires.

B. La *Section d'Anglais* (*Directrice :* Mme BASSARAB) organise des conférences publiques sur la littérature anglaise, etc., et offre aux étudiants français et étrangers des cours d'enseignement supérieur de langue et de civilisation anglaises :

1° Cours destinés aux candidats se préparant à l'Agrégation, au C. A. P. E. S. et à la Licence ;

2° Cours destinés aux candidats se présentant aux examens d'anglais de l'Université de Cambridge à l'intention des étrangers ;

3° Cours de préparation à l'examen de la Chambre de Commerce britannique et cours avancés d'anglais commercial ;

4° Pour les étudiants ne pouvant assister aux cours, un cours par correspondance aide à la préparation des concours et des examens mentionnés ci-dessus.

Les deux sections organisent des cours pratiques de phonétique avec machines enregistreuses, et des cours de vacances.

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

28, rue Serpente (Hôtel des Sociétés Savantes) (VI^e^) Tél. : Danton 47-83

Directeur général : M. H. GUIBÉ

La Société pour la Propagation des Langues étrangères en France (fondée en 1891 et reconnue d'utilité publique) a pour but de fournir aux adultes (à partir de 16 ans), sans distinction de sexe ni de nationalité, sans diplôme préalable, la possibilité d'étudier pratiquement à des conditions très modérées les principales langues vivantes. La Société organise de nombreux cours collectifs — particulièrement le soir — des exercices pratiques de conversation, des clubs, une bibliothèque polyglotte.

Des diplômes privés, de valeur incontestée, sanctionnent ces études :

1° Diplôme d'Études de Langues vivantes 1^er^ degré général (niveau Baccalauréat) ;

2° Diplôme d'Études de Langues vivantes, degré supérieur : *a)* Section générale ; *b)* Section commerciale ;

3° Diplômes de Sténographie étrangère.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège social de 9 *heures* à 12 *heures et de* 13 *h.* 30 *à* 19 *heures* pendant l'année scolaire.

9° RELIGION

INSTITUT DE THÉOLOGIE ORTHODOXE

93, rue de Crimée (XIX^e^) (Tél. : Botzaris 12-93)

L'Institut reçoit des étudiants réguliers et des auditeurs libres qui doivent justifier d'études secondaires achevées.

Mgr CASSIEN, Évêque de Catane, Auxiliaire de l'Archevêque

métropolite Exarque du Patriarche Œcuménique pour les paroisses russes en Europe occidentale, en est le Recteur.

Les cours de l'Institut se divisent en 4 années et comprennent des disciplines théologiques, philosophiques et historiques.

Il possède une bibliothèque théologique ouverte aux professeurs et aux étudiants.

Le Secrétariat de l'Institut, dirigé par M. TH. SPASKY, est ouvert *les jours ouvrables de la semaine, de 9 à 13 heures.*

FACULTÉ LIBRE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

83, boulevard Arago (XIVe) (Tél. : Gobelins 61-64)

Doyen : M. MARC LODS

La Faculté libre de Théologie protestante de Paris est un établissement d'enseignement supérieur fondé en 1877. Elle est largement ouverte à ceux qui veulent acquérir une culture théologique. Elle accueille, en particulier, les étudiants que les Églises protestantes de France lui confient.

Les études et les recherches qu'elle poursuit ont principalement pour objet l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*, l'*Histoire du Christianisme*, la *Théologie systématique* et la *Théologie pratique*. Elle donne aussi un enseignement de *Philosophie*, d'*Histoire des religions*, d'*Hébreu*, de *Grec* et de *Langues vivantes*.

Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire est exigé pour l'immatriculation. La Faculté décerne les grades de *bachelier*, de *licencié* et de *docteur en théologie*. Les études en vue de la Licence durent 4 ans.

On peut s'inscrire comme simple auditeur.

Les droits sont de 1.000 francs par an pour l'immatriculation et la Bibliothèque, et de 400 francs pour chaque examen.

La Bibliothèque (environ 60.000 volumes) est ouverte tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sauf l'après-midi du mercredi et du vendredi.

Le Secrétariat est ouvert de 10 heures à 12 heures les lundi, mercredi et vendredi.

SÉMINAIRE ISRAÉLITE (ÉCOLE RABBINIQUE DE FRANCE)

9, rue Vauquelin (Ve) (Tél. : Port-Royal 21-22)

Directeur : M. HENRI SCHILLI, Grand-Rabbin

Le Séminaire Israélite de France fondé en 1829, est une École pratique formant des rabbins pour les communautés israélites de langue française. Cependant, peut être admis comme auditeur libre tout étudiant désireux d'acquérir des connaissances approfondies dans l'une des matières enseignées de son choix.

Les matières enseignées sont notamment : *Langues hébraïque et araméenne.* — *Bible* (Ancien Testament) avec commentaires rabbiniques et modernes. — *Talmud et codes rabbiniques.* — *Théologie juive.* — *Histoire et littératures juives.* — *Liturgie juive.*

Pour être admis comme élève régulier, il faut être titulaire du Baccalauréat ou d'une équivalence, et posséder les connaissances de base indispensables en Bible et en Talmud.

Les études sont gratuites.

La Bibliothèque est ouverte aux professeurs et étudiants autorisés par le Directeur.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES HÉBRAIQUES

20, rue Servandoni (VI[e])

Président du Conseil de Direction : M. ANDRÉ ZAOUI
Rabbin de l'Union Libérale Israélite

L'Institut a pour objectif de maintenir la tradition religieuse d'Israël en harmonie avec l'évolution de la pensée et des connaissances actuelles. L'enseignement porte sur toutes les disciplines classiques et modernes de la science du Judaïsme.

L'Institut forme des rabbins et des professeurs de lettres hébraïques, au cours d'un cycle de quatre ans d'études suivis d'une année de perfectionnement. Il organise en outre, à l'intention d'auditeurs libres, des cours d'initiation à la culture hébraïque.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétariat.

10° SCIENCES POLITIQUES

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE ET D'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE

(en Sorbonne)

L'Académie, fondée en 1936, a pour objet les recherches consacrées à l'histoire constitutionnelle et parlementaire de tous les pays et à la science politique. Elle réunit cent membres titulaires et associés comprenant les juristes et les historiens les plus qualifiés de différents pays.

L'Académie tient des sessions durant lesquelles on procède à la lecture et à la discussion des rapports scientifiques. Elle publie la *Revue internationale d'Histoire politique et constitutionnelle.*

Le conseil de direction de l'Académie est présidé par L. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris.

Les fonctions de *Secrétaires généraux* sont confiées au P[r] GEORGES LANGROD, maître de recherches au C. N. R. S. et au P[r] HENRI DE

MONTFORT de l'Institut Catholique ; celles de *trésorier* à M. ANGE BLONDEAU, substitut du Procureur général à la Cour d'Appel de Paris. La direction de la *Revue* est assurée par MARCEL PRÉLOT, recteur honoraire, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

INSTITUT INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE POLITIQUE
(en Sorbonne)

Fondé en 1953, pour promouvoir les recherches consacrées à la Philosophie politique, il réunit 80 membres titulaires et cherche à leur permettre de confronter leurs résultats et d'organiser leur collaboration.

Des réunions annuelles ou bisannuelles donnent lieu à des études collectives publiées sous la forme d'*Annales*.

Le Conseil de Direction de l'Institut est composé de la manière suivante :

Président : G. DAVY, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Paris. — *Vice-présidents* : A. BABEL, P. CALMON, P. BASTID, S. DE MADARIAGA, J. MARITAIN, J. SARRAILH, A. SIEGFRIED, L. STURZO, P. VAN ZEELAND, TORRÈS-BODET. — *Secrétaire général :* RAYMOND POLIN. — *Secrétaires généraux adjoints :* A. BLONDEAU, Z. JEDRYKA.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DIPLOMATIQUES
21, rue Casimir-Périer (VII^e) (Tél. : Inv. 03-64)
Président : M. RENÉ CASSIN, Membre de l'Institut
Administrateur général : M. GABRIEL GERONIMI

L'Institut international d'études et de recherches diplomatiques a pour but de donner à une élite une formation véritablement internationale.

L'enseignement est réparti sur trois ans :

1re *année :* Initiation à l'étude du Droit international. Institutions internationales et régionales. Politique internationale contemporaine. Conjoncture économique internationale. Civilisations comparées. Travaux pratiques...

2e *année :* Étude approfondie des problèmes actuels de politique et de Droit international. Régime juridique de la fonction internationale. Fonctionnement des services publics internationaux. Économie internationale. Géopolitique contemporaine. Questions sociales internationales. Communauté économique européenne. Information. Diplomatie et information des masses. Psychologie des Peuples.

3e *année :* Séminaires de Vie politique internationale et de Vie économique internationale, avec préparation d'une thèse pour l'obtention du diplôme.

Secrétariat : 21, rue Casimir-Périer (7e) (Inv. 03-64).

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

44, rue de Rennes (VI^e^) (Tél. : Lit. 55-61)
Directeur : M. ANDRÉ LE JULES

L'École des Hautes Études Internationales, fondée en 1924, s'adresse particulièrement aux étudiants qui s'intéressent aux grands problèmes du temps présent et, surtout, aux problèmes de la politique extérieure.

PRINCIPAUX COURS. — *La politique américaine depuis* 1917. — *La politique européenne depuis* 1918. — *Histoire comparée des peuples de l'Europe.* — *Histoire des idées internationales.* — *Histoire des Universités françaises et étrangères.* — *Grands problèmes de l'Union européenne.* — *L'activité économique des grandes puissances.* — *Les grandes voies mondiales de communication.* — *Finances internationales.*

EXAMENS. — Pour le *Diplôme de l'École des Hautes Études Internationales :* 1re année : 5 interrogations orales ; 2e année : 2 compositions écrites et 5 interrogations orales.

Pour le *Certificat d'Études Supérieures Internationales :* 5 interrogations orales.

II° SCIENCES SOCIALES

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES

44, rue de Rennes (VI^e^) (Tél. : Lit. 55-61)
Directeur : M. ANDRÉ LE JULES

L'*École des Hautes Études Sociales*, fondée en 1900, comprend aussi l'*École des Hautes Études Internationales* et l'*École Supérieure de Journalisme.*

La durée des études est de deux années pour les *diplômes* et d'une année pour les *certificats.*

Les candidats aux diplômes de fin d'études doivent être pourvus soit du baccalauréat, soit de diplômes, certificats ou titres, dont le Conseil de Direction de l'École appréciera la valeur — ou avoir obtenu le *Certificat* de 1re année avec la mention Bien.

L'École des Hautes Études Sociales a pour but de donner une synthèse de l'enseignement des sciences sociales, et de poursuivre une enquête sur les grands problèmes sociaux et économiques actuels.

PRINCIPAUX COURS. — *Sociologie.* — *Psychologie sociale.* — *Psychanalyse.* — *Histoire des doctrines sociologiques.* — *Histoire des doctrines de la population.* — *Démographie historique et comparée.* — *Études économiques et financières.* — *Histoire financière.* — *Études médico-sociales.*

EXAMENS. — Pour le *Diplôme :* 1re année : 5 interrogations orales ; 2e année : 2 compositions écrites et 5 interrogations orales. Pour le *Certificat d'Études supérieures Sociales :* 5 interrogations orales.

ÉCOLE PRATIQUE DE SERVICE SOCIAL

Fondateur : Paul Doumergue

139, boulevard du Montparnasse (VIe) (Tél. : Odéon 44-97)

Agréée par le Ministère de la Santé Publique et de la Population pour la préparation au diplôme d'État d'Assistant et d'Assistante de Service social.

Durée des études : trois ans (réduite pour les infirmières diplômées).

Age : 19 à 35 ans. — Classe préparatoire et d'orientation : à partir de 18 ans.

Niveau d'études : Baccalauréat ou équivalent. Bourses.

INSTITUT DE PSYCHANALYSE

187, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Méd. 32-90)

Directeur : Dr S. NACHT

L'Institut de Psychanalyse est ouvert aux médecins désireux de poursuivre une formation psychanalytique, en vue de l'exercice de la psychanalyse. Il est également ouvert aux chercheurs de toutes disciplines désireux d'être informés de la psychanalyse pour s'en servir dans le cadre des lois régissant leur profession.

L'Institut de Psychanalyse est doté des moyens d'action nécessaires à son but :

1° L'enseignement de la psychanalyse freudienne classique ;

2° L'instigation et la poursuite des recherches.

Il est le seul organisme en France actuellement reconnu par l'Association Psychanalytique internationale.

ÉCOLE TECHNIQUE DES SURINTENDANTS D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

5, rue Las-Cases (VIIe) (Tél. : Solférino 92-46)

Directrice : Mme VAUDECRANNE

Prépare jeunes gens et jeunes filles :

1° Au Diplôme d'État d'Assistant et d'Assistante de Service social (élèves titulaires du Baccalauréat ou équivalent) ;

2° Au Diplôme de Surintendant et de Surintendante d'Usines et de Services sociaux (élèves titulaires du Diplôme d'État de Service social) ;

3° Au Certificat d'Orientation Outre-Mer (élèves titulaires du Diplôme d'État de Service social).

Voir détail de ces préparations au cahier d'annonces, p. XLIX.

12° Technique

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX AÉRONAUTIQUES

151, boulevard de l'Hôpital (XIIIe) (Tél. : Gob. 36-17)
Directeur : M. BONNAFOUS
Directeur technique : M. SCHWEISCH

L'École Spéciale des Travaux Aéronautiques (E. S. T. A.), fondée en 1930, est une école d'applications aéronautiques dont l'enseignement s'adresse plus spécialement aux ingénieurs diplômés des Écoles Nationales d'Ingénieurs Arts et Métiers.

Durée des études. — La durée des études est d'une année.

Admission. — Chaque année, le Conseil d'Administration de l'École fixe le nombre total de candidatures à retenir. Les candidats doivent tous être titulaires du *diplôme d'Ingénieur Arts et Métiers* et être titulaires de la P. M. S.

Le régime normal des études est l'externat.

Diplôme délivré. — Le Diplôme d'Ingénieur de l'École Spéciale de Travaux Aéronautiques (Ing. E. S. T. A.) est délivré aux élèves déjà titulaires du diplôme d'Ingénieur Arts et Métiers, si la moyenne générale en fin d'année est au moins égale à 13/20.

ÉCOLE TECHNIQUE D'AÉRONAUTIQUE ET DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE

Reconnue par l'État (Arrêté du 4 juin 1953)
1, rue Boutebrie, Paris (Ve) (Odéon 59-83)
Directeur : M. P. R. BARDIN

L'École Technique d'Aéronautique et de Construction Automobile, fondée en 1925, a pour but de former des Techniciens supérieurs et des Cadres pour les Industries Aéronautiques et Automobiles.

La durée des études est de trois ans. Le niveau d'entrée en première année correspond au Baccalauréat Mathématiques ou Technique.

L'École est ouverte aux étudiants et aux étudiantes.

Tous renseignements complémentaires à l'École.

INSTITUT TECHNIQUE DE PRATIQUE AGRICOLE

Reconnu par l'État (Décret du 28 juin 1948)
38, rue des Écoles, Paris (Ve) (Tél. : Danton 79-44)

L'Institut Technique de Pratique Agricole est un établissement d'enseignement supérieur technique et professionnel de l'agriculture.

Le recrutement se fait par concours, niveau du Baccalauréat.

L'I. T. P. A. a pour but de former des techniciens des professions agricoles pour la France et l'Union française. (Voir cahier d'annonces, p. XLII.)

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

Reconnue par l'État (Décret du 9 janvier 1934)
254, boulevard Raspail (XIVe) (Tél. : Danton 58-59)
Directeur : M. HENRI PROST
Membre de l'Institut

L'École Spéciale d'Architecture est habilitée par le ministère de l'Éducation Nationale à délivrer un diplôme d'Architecte.

Elle admet des élèves des deux sexes titulaires du Baccalauréat.

Les études sont de quatre années ; un concours en fin de 1re année permet l'accès aux années suivantes.

Le programme des études est adressé sur demande.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BOIS

6, avenue de Saint-Mandé (XIIe) (Tél. : Nation 09-33)
Directeur : M. J. CAMPREDON

L'École Supérieure du Bois a pour objet :

1° de donner à des jeunes gens recrutés sur concours un enseignement spécialisé dans le but de leur permettre d'accéder aux cadres supérieurs du commerce et de l'industrie du bois (3 ans d'études. A la sortie diplôme d'ingénieur) ;

2° de donner à des ingénieurs des connaissances complémentaires sur toutes les questions relatives au bois (1 an d'études).

Le régime de l'École est l'externat.

Le programme est adressé sur demande.

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAOUTCHOUC

Reconnue par l'État (Décret du 9 décembre 1943)
42, rue Scheffer (XVIe) (Tél. : Kléber 93-96)
Directeur : M. R. HUBLIN

L'École d'Enseignement Technique, créée en 1941 par l'Institut Français du Caoutchouc, forme des techniciens spécialisés dans le domaine du caoutchouc :

L'enseignement comprend :

1° Un cours élémentaire, consacré à une étude généralisée du caoutchouc, ouvert aux jeunes gens sans formation scientifique spéciale ;

2° Une section technologique destinée à la formation de techniciens ; cette section est plus particulièrement destinée aux jeunes gens des T. O. M. (Manipulations et cours échelonnés sur 12 mois) ;

3° Une section supérieure formant des ingénieurs du caoutchouc et consistant en cours, travaux pratiques, bibliographies, travaux

de recherches. (Durée 18 mois, recrutement sur titres et concours, bourses d'études.)

Les élèves déjà titulaires d'un titre d'Ingénieur obtiennent après examen de sortie un diplôme officiel d'Ingénieur du Caoutchouc.

Tous les cours sont gratuits. Programme sur demande à l'Institut Français du Caoutchouc.

ÉCOLE DE CHAUFFAGE INDUSTRIEL (E. C. I.)

Reconnue par l'État
et gérée par l'Institut Français des Combustibles et de l'Énergie
3, rue Henri-Heine (XVI[e]) (Mir. 41-23)

Formation et perfectionnement des Thermiciens. Chaque année :

— 3 sessions générales de 5 semaines : 2 pour cadres supérieurs (Ingénieurs ou assimilés), 1 de perfectionnement des cadres supérieurs ;

— 5 sessions générales de 4 semaines : 4 pour Agents de Maîtrise (fours et gazogènes, générateurs de vapeur), 1 pour Techniciens du Chauffage central et du Conditionnement de l'Air ;

— sessions spécialisées, de 3 à 6 semaines organisées sur demande pour des groupements particuliers, ou pour des études spécialisées.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

10, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine) (Tél. : Alésia 56-30)
Directeur : M. N...

L'École Supérieure d'Électricité est un établissement privé d'enseignement supérieur destiné à donner, à des jeunes gens ayant déjà une forte instruction générale et technique, un enseignement de haute spécialisation concernant l'électrotechnique et l'électricité industrielle, ainsi que la radio-électricité et l'électronique.

L'École comprend deux divisions : la division « Électricité » et la division « Radio-électricité et Électronique ».

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. La durée des études est de deux années. Les cours commencent au milieu d'octobre et se terminent mi-juillet. Toutefois, les Ingénieurs diplômés de certaines grandes Écoles peuvent être admis, *sur leur demande*, à un *régime spécial* d'une durée de 15 mois. Cette disposition n'est toutefois applicable qu'à la division « Électricité ».

La base du recrutement des élèves est le concours. Les inscriptions sont reçues du 1[er] janvier au 31 mars. Peuvent être admis sur titres, dans la limite des places disponibles et sur décision du Conseil de Perfectionnement : les Ingénieurs diplômés de certaines grandes Écoles ; les Licenciés ès Sciences remplissant certaines conditions déterminées.

Les jeunes filles sont admises dans les conditions du règlement général.

Les frais d'études des élèves réguliers s'élèvent à 50.000 francs pour chaque année scolaire ; à cette somme s'ajoute le remboursement des autographies, dont l'acquisition n'est pas obligatoire.

Pour tous renseignements complémentaires, voir notice annuelle sur l'École Supérieure d'Électricité, Vuibert, éditeur.

ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE DE PARIS (ÉCOLE CHARLIAT)

1 *bis*, passage Duhesme (XVIII^e^) (boulevard Ornano) (Tél. : Montmartre 24-05)

Fondée en 1901, *reconnue par l'État*

Directeur technique : M. SAINTE MARIE

Fondée en 1901, l'École est reconnue par l'État et délivre le diplôme d'Ingénieur-Électricien, signé par le ministre.

L'École comprend :

1° Les sections préparatoires au Baccalauréat technique et aux Cours supérieurs (sections ingénieurs) ;

2° La section des Ingénieurs, qui comprend trois années.

Admission après examen d'entrée (niveau M. P. C.).

ÉCOLE VIOLET
ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

Reconnue par l'État (Décret du 3 janvier 1922)

70, rue du Théâtre et 115, avenue Émile-Zola (XV^e^) (Tél. : Ségur 29-80

Président-Directeur général : M. RICHARD

Administrateur-Directeur général : M^me^ AIMON-ORDITZ

Directeur des Études : M. PLACE

Fondée en 1902, l'École d'Électricité et de Mécanique industrielles « École Violet », a pour but la formation des cadres supérieurs et moyens de l'industrie. Les études sont sanctionnées par le diplôme officiel d'Ingénieur Électricien-Mécanicien (signé par le Ministre) et par le diplôme de Technicien des Industries Électro-Mécaniques.

La liste de la promotion sortante « Ingénieurs » paraît au *J. O.*

La durée des études en sections supérieures Ingénieurs ou Techniciens est de trois années. L'École comprend également trois années de cours préparatoire et une section spéciale préparant à l'admission en sections supérieures.

On accède à la section supérieure Ingénieurs par un examen officiel. Deux sessions : juin et octobre. Le jury est présidé par un Inspecteur général de l'Enseignement technique.

L'examen d'admission en section supérieure Techniciens a lieu au mois d'octobre. Le jury est présidé par le Président du Conseil de Perfectionnement.

La nomination des professeurs est soumise à l'approbation du Ministère.

La direction de l'École et l'Association des Anciens Élèves s'occupent du placement des élèves.

Les élèves peuvent bénéficier de diverses bourses : nationale, taxe d'apprentissage, etc.

ÉCOLE SPÉCIALE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ A.-M. AMPÈRE

Reconnue par l'État

4, rue Blaise-Desgoffe (VI[e]) (Tél. : Littré 03-70)

Directeur : M. P. DOCEUL

L'enseignement s'adresse aux jeunes gens sortant des classes de Mathématiques des Lycées ou des Écoles professionnelles.

Une année élémentaire complète la formation des élèves insuffisamment préparés à suivre les cours normaux. Ceux-ci durent trois ans.

Les deux premières années traitent le programme suivant : *Mathématiques générales ; Calcul différentiel et intégral ; Mécanique théorique et appliquée ; Physique générale ; Électricité ou Électrotechnique ; Dessin industriel ; Travaux pratiques.*

La 3[e] année comporte deux sections : l'une consacrée aux applications de l'Électrotechnique et de la Mécanique, avec conférences d'Ingénieurs spécialistes et surtout des travaux pratiques. La seconde spécialisée dans la Radio-électricité générale et l'Électronique avec conférences et nombreuses manipulations.

L'École prépare aux concours d'admission à l'École Supérieure d'Électricité, à l'École Supérieure des Télécommunications et aux Certificats de Licence. Les jeunes filles sont admises à l'École.

Le diplôme de l'E. S. M. E., délivré après un examen officiel, porte la signature du Ministre. Il donne accès à la section spéciale de l'E. N. S. I. de Grenoble et aux Écoles de Spécialité (Fonderie, Bois, Soudure autogène, etc.).

Des bourses, prêts d'honneur et dégrèvements de frais d'études sont accordés aux élèves.

ÉCOLE BRÉGUET
ÉCOLE THÉORIQUE ET PRATIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Reconnue par l'État (Décret du 3 janvier 1922)

81 à 91, rue Falguière (XV[e]) (Tél. : Ségur 14-40)

Président-Directeur général : M. J. FORGERON

Ingénieur Civil de l'École Nationale des Ponts et Chaussées

Division de l'École. — L'École comprend :

1° une section préparatoire ;

2° une section d'élèves-ingénieurs divisée en trois années obligatoires ;

3° une section d'élèves-techniciens divisée en trois années techniques (enseignement commun et enseignement spécialisé).

CONDITIONS D'ADMISSION. — L'admission dans les cours préparatoires et le cours spécial a lieu sur titres où à la suite d'un examen. L'admission en 1re année de la section Ingénieurs est subordonnée à un examen du niveau du Baccalauréat Mathématiques et Technique. L'admission en l'année technique est soumise à examen du niveau du Baccalauréat Technique : sessions juin et septembre.

BOURSES ET SUBVENTIONS. — Accordées par la Direction générale de l'Enseignement Technique (pour les Sections Ingénieurs et Techniciens) et l'Industrie par les fonds de la taxe d'apprentissage (pour l'ensemble des Élèves).

RÉGIME INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE. — Le régime de l'École est l'externat, la demi-pension, la pension sans logement et l'internat.

COURS NORMAL D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DE LA VILLE DE PARIS

28, rue Debelleyme (IIIe) (Tél. : Archives 56-19)

Préparation :

au Professorat de la Ville de Paris,
au Monitorat d'État.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Cours.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FONDERIE

278-284, avenue Aristide-Briand, Bagneux (Seine) (Tél. : Alésia 67-80)

Directeur : M. J. LAINÉ

Créée par le Syndicat Général des Fondeurs de France avec le concours du Sous-Secrétariat d'État à l'Enseignement technique (arrêté ministériel en date du 23 octobre 1923). Elle a été reconnue par l'État par décret du 30 juin 1925. L'École admet des élèves réguliers et des auditeurs libres français et étrangers, âgés d'au moins 20 ans et 30 ans au plus.

Les élèves réguliers français et étrangers sont recrutés parmi :

— les candidats titulaires d'un diplôme d'Ingénieur délivré ou reconnu par l'État, admis à passer le concours d'entrée après un stage préalable en fonderie d'un an. Ce stage est dirigé et contrôlé par la Direction de l'École.

— les candidats non ingénieurs doivent justifier d'un stage de 18 mois en fonderie, satisfaire aux épreuves de l'examen probatoire pour être ensuite admis à subir les épreuves du concours d'entrée.

Des élèves auditeurs libres français et étrangers sont admis sur titres dans la limite des places disponibles.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'École. (Voir annonce p. XLIII.)

INSTITUT DE RECHERCHES POUR LES HUILES ET OLÉAGINEUX : I. R. H. O.

8, 11, 12, 13, square Pétrarque (XVI[e]) (Tél. : Kléber 60-25)

Directeur : M. R. CARRIÈRE DE BELGARRIC

L'I. R. H. O., qui effectue des travaux d'ordre agronomique, chimique et technologique sur les oléagineux tropicaux, participe à l'enseignement donné sur l'agronomie à l'École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale, 20, rue Monsieur, Paris (7[e]), sur la Chimie et la Technologie à l'École Supérieure d'Application des Corps Gras, 5, boulevard de Latour-Maubourg, Paris (7[e]).

D'autre part, l'I. R. H. O. reçoit en stage, dans ses laboratoires de Paris ou sur ses stations d'Afrique, des stagiaires bénévoles ou des boursiers, français ou étrangers, qui se destinent soit à la production des oléagineux tropicaux, soit aux recherches relatives à ces végétaux.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PERFECTIONNEMENT INDUSTRIEL

45, rue Boissière (XVI[e]) (Tél. : Kléber 93-50)

Directeur : M. C. GUTTON

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'École.

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE DU LABORATOIRE

93 et 95, rue du Dessous-des-Berges, Paris (XIII[e]) (Tél. : Gobelins 49-05)

Directeur : M. LAISSUS

L'École Technique Supérieure du Laboratoire, fondée en 1934, s'adresse aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Les enseignements sont répartis en deux sections : Technicien et Ingénieur.

SECTION TECHNICIEN : Cette section prépare aux brevets officiels.

SECTION INGÉNIEUR : Trois années d'études. Admission après concours (programme de ce concours sur demande).

Les études sont sanctionnées par le Diplôme d'Ingénieur de l'École Technique Supérieure du Laboratoire. L'enseignement de cette section est orienté vers la physicochimie.

Une classe préparatoire au concours d'entrée en section « Ingénieur » est ouverte aux jeunes gens et aux jeunes filles titulaires du Baccalauréat Mathématiques élémentaires ou du Baccalauréat Mathématiques et Technique ou ayant subi avec succès les épreuves d'un examen d'entrée.

Le Service de placement est assuré par l'École.

Internat pour les jeunes filles, externat et demi-pension pour tous les élèves.

ÉCOLE FRANÇAISE DE MEUNERIE

16, rue Nicolas-Fortin (XIIIe) (Tél. : Gobelins 27-50)

Elle forme, en un an d'études, du personnel technique ou commercial (directeurs de moulin, directeurs de laboratoire,...).

Les élèves reçoivent le Diplôme de *Technicien de la Meunerie*, sauf ceux d'entre eux qui, pourvus par ailleurs d'un titre d'Ingénieur reconnu par l'État, reçoivent le Diplôme d'*Ingénieur Meunier*.

ÉCOLE NOUVELLE D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (E. N. O. E. S.)

62, rue de Miromesnil, Paris (VIIIe) Tél. : (Laborde 15-07)

Administrateur général : M. G. LUTFALLA
Directeur des Études : M. G. FAIN
Secrétaire général : M. J.-PH. DUBOIS

Établissement d'enseignement supérieur et technique libre, l'E. N. O. E. S., depuis 1937, forme pratiquement et perfectionne les *cadres supérieurs*, administratifs, comptables et financiers des entreprises.

L'admission a lieu sur titres universitaires et professionnels. Enseignement oral en fin de journée et par correspondance pour la province, réparti en quatre centres d'études :

I. GESTION ET CONTRÔLE DES ENTREPRISES à l'intention des cadres désireux d'étendre leurs connaissances et d'approfondir certaines techniques modernes de gestion (2 ans d'études).

II. CONTRÔLE COMPTABLE *(reconnue par l'État)*. — Préparation aux différents examens d'État d'Expertise Comptable (un an pour le premier préliminaire, deux ans pour le 2e, un an pour le final), aux examens de Commissaires de Sociétés et au Brevet de Technicien de la Comptabilité. Études également recommandées aux cadres comptables et financiers des entreprises.

III. MUTUALITÉ AGRICOLE. — S'adresse aux candidats aux fonctions de responsabilité dans les Caisses Mutuelles Agricoles (deux ans).

IV. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRANSPORTS. — A l'intention des cadres supérieurs des entreprises de transports ou des « services transports » chez les grands usagers.

Les programmes détaillés sont envoyés sur demande formulée au Secrétariat de l'E. N. O. E. S.

INSTITUT D'OPTIQUE THÉORIQUE ET APPLIQUÉE

3 et 5, boulevard Pasteur (XV^e) (Tél. : Ségur 28-26)

Directeur général : M. P. FLEURY

L'Institut d'Optique comprend :

1° une École Supérieure d'Optique, pour la formation d'Ingénieurs Opticiens et de spécialistes en optique ;

2° des laboratoires de recherches, d'études et d'essais.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTIQUE

L'É. S. O. prépare au *Diplôme d'Ingénieur Opticien*, au *Certificat d'Optique appliquée de la Faculté des Sciences* (valable pour la Licence ès Sciences). Son enseignement peut être complété par celui du Certificat d'Optique Approfondie (3^e cycle).

Les élèves de 1^re année préparent les Certificats d'études supérieures d'Optique et d'Électricité. Ils suivent en 2^e et 3^e années un enseignement théorique et pratique, assuré en grande partie par des membres de la Faculté sur toutes les questions concernant la conception, la réalisation, le contrôle ou l'utilisation des instruments d'optique. Ils peuvent en outre compléter leur licence.

ADMISSION. — Les concours d'entrée ont lieu chaque année en juin et en octobre. Les candidats déjà ingénieurs ou licenciés ès Sciences sont admis sur titres.

La durée des études, en principe de trois années, peut être réduite à deux ans ou exceptionnellement à un an pour les élèves dont les études antérieures justifient cette mesure.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTOMÉTRIE

70, boulevard de Courcelles (XVII^e) (Tél. : Wagram 75-39)

Directeur des Études : M. SAINT-MAXEN

Directeur Administratif : M. ROOSEN

Prépare jeunes gens, jeunes filles, aux carrières de l'optique, de l'optométrie et de la lunetterie. Trois années d'études. Deux options possibles : Brevet de Tech. O. L. et Concours École Sup. optique. Notice au Secrétariat. Examens d'entrée juin et septembre. Les titulaires du Bacc. Math. ou Math. et Techn. sont admis sur titre en 1^re A. Certains cours peuvent être suivis par CORRESPONDANCE. Un centre de DOCUMENTATION est ouvert aux personnes qui s'intéressent aux problèmes de l'optique ophtalmique.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DANS L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État
18, rue Chateaubriand (VIIIe) (Tél. : Balzac 46-41)
Directeur : M. PIERRE JOLLY
Directeur Général de la Chambre de Commerce de Paris

Le C. P. A. a pour mission de perfectionner les dirigeants et cadres supérieurs des entreprises. L'enseignement est donné au cours de sessions de neuf mois, en fin de journée, et au cours de stages de courte durée à temps complet.

Il repose sur l'emploi exclusif de la méthode du cas, c'est-à-dire sur des discussions dirigées par des hommes d'affaires, de problèmes concrets et réels recueillis auprès des entreprises par le Bureau de recherches industrielles et commerciales.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE

28, rue Saint-Dominique (VIIe) (Tél. : Invalides 10-73)
Directeur : M. R. VAUTHIER

Cours-conférences d'enseignement technique supérieur, *les lundis, mardis, mercredis et jeudis, à* 18 *heures*, d'octobre à juin. Entrée gratuite.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE

Reconnue par l'État (décret du 12 février 1943)
3 *bis*, rue Lakanal, Sceaux (Seine)
Directrice : Mlle M.-L. PARIS, Ingénieur I. E. G.

Carrières d'Ingénieurs.

ÉCOLE FRANÇAISE DE RADIOÉLECTRICITÉ

Reconnue par l'État (arrêté ministériel du 23 février 1945)
10, rue Amyot (Ve) (Tél. : Port-Royal 05-95)
Directeur : M. J. BOUCHARD

L'enseignement de l'École est à la fois théorique, technique et pratique.

Il comporte deux degrés :

— Une section d'élèves-ingénieurs spécialisés dans la Radioélectricité et l'Électronique industrielle.

L'admission dans cette section est subordonnée à un concours du niveau du Baccalauréat, 2e partie, Mathématiques.

Les études d'une durée de 4 années sont sanctionnées par la délivrance du diplôme d'Ingénieur de l'École Française de Radioélectricité, signé par le ministre ;

— Une section d'élèves-techniciens recrutés sur examen de dossier parmi les élèves ayant terminé la classe de seconde des lycées et collèges, les titulaires du B. E. P. C. et du B. E. I. probatoire.

Durée des études : 3 ans (cette durée peut être réduite à 2 ans pour les élèves pouvant justifier d'un niveau d'instruction supérieur).

Le régime de l'École est l'externat.

ÉCOLE TECHNIQUE SCIENTIA

Reconnue par l'État (arrêté du 8 décembre 1922)
23, rue François-Gérard (XVI[e]) (Tél. : Auteuil 04-47)

L'École Technique *Scientia* (dont les diplômes sont reconnus par l'État), forme des Aides-Chimistes, des Chimistes et des Aides-Bactériologistes. Elle prépare également aux « Brevets d'État » d'Enseignement Industriel, d'Aide-Chimiste et de Technicien d'analyses biologiques.

L'admission se fait avec ou sans Baccalauréat, suivant la section.

L'École est mixte. Le placement des élèves diplômés est tel que l'École a toujours eu plus d'offres que de demandes à fournir.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'École.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOUDURE AUTOGÈNE

Reconnue par l'État (décret du 4 décembre 1932)
32, boulevard de la Chapelle (XVIII[e]) (Tél. : Nord 36-32)
Directeur : M. A. LEROY

L'École Supérieure de Soudure Autogène a pour but la formation de cadres techniques supérieurs nécessaires à la mise en œuvre rationnelle de tous les procédés de soudage et des techniques qui s'y rattachent.

L'enseignement, qui s'adresse à des ingénieurs déjà diplômés, est sanctionné par l'attribution de Diplômes d'Ingénieur ou de Technicien soumis au visa du Ministère de l'Éducation Nationale.

Durée des études : une année scolaire.

Notice et programme des études sur demande.

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FÉMININ

Reconnue par l'État (arrêté ministériel du 3 janvier 1922)
116, avenue Général-Leclerc (XIV[e]) (Tél. : Vaugirard 17-38)
Directrice : M[me] I. LAURENT

L'École d'Enseignement Technique féminin prépare aux carrières de :

1° Techniciennes de l'Industrie :
AIDE-INGÉNIEUR-SECRÉTAIRE TECHNIQUE. *Diplôme officiel* ;
2° MANIPULATRICE DE RADIOLOGIE-SECRÉTAIRE MÉDICALE.

Un ou deux ans d'études avec 1re ou 2e partie de Baccalauréat scientifique. Année préparatoire pour les non-bachelières ;

3° Aux examens d'État d'AIDE-CHIMISTE ET DE TECHNICIEN D'ANALYSE BIOLOGIQUE.

Bourses et prêts d'honneur. Toutes les élèves sorties diplômées depuis la fondation de l'École ont été placées par l'Association des Anciennes Élèves.

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE

55 à 61, boulevard Saint-Germain (Ve) (Tél. : Odéon 53-71)

Directeur : M. EYROLLES

Créé en 1891, cet Institut Technique comprend :

— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS ;

— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ;

— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TOPOGRAPHIE ;

— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BATIMENT.

Des diplômes distincts, visés par le Ministre de l'Éducation Nationale, sanctionnent les études faites dans chacune d'elles, la reconnaissance de l'École par l'État ayant été accordée en 1921. Ces diplômes sont respectivement intitulés :

Ingénieur des Travaux publics E. T. P. ; Ingénieur Mécanicien-Électricien E. T. P. ; Ingénieur Géomètre E. T. P. ; Ingénieur des Travaux du Bâtiment E. T. P.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ

L'École Supérieure des Travaux publics a pour but principal de former des cadres supérieurs pour les entreprises de Travaux publics (chantiers ou bureaux d'études). Les ingénieurs des Travaux publics E. T. P. peuvent en outre accéder à des carrières techniques de fonctionnaires.

L'École Supérieure de Mécanique et d'Électricité a pour but de former des ingénieurs susceptibles d'être employés soit dans les ateliers de Constructions mécaniques, soit dans l'industrie électrique. Ces ingénieurs trouvent également des débouchés à la S. N. C. F. et à l'E. D. F.

La durée des études dans ces deux écoles est de deux ans.

Les admissions sont prononcées à la suite d'un concours d'entrée (programme des classes de Mathématiques spéciales et de E. N. S. I. 2 A).

L'admission à l'une de ces deux écoles est tenue pour équivalente

en vue de la Licence ès Sciences au certificat d'Études supérieures de Mathématiques générales et Physique ou au certificat d'Études supérieures de Mathématiques, physique et chimie (M. P. C.).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TOPOGRAPHIE

L'École Supérieure de Topographie a pour but de former tant des géomètres privés que des collaborateurs pour les entreprises de Travaux publics et les sociétés de recherches pétrolières. Les ingénieurs géomètres E. T. P. peuvent demander leur inscription au tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts (Loi du 7 mai 1946).

La durée des études est de trois ans.

Les admissions sont prononcées à la suite d'un concours d'entrée (programme des classes de Mathématiques supérieures et de E. N. S. I. 1 A).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BATIMENT

L'École Supérieure du Bâtiment forme des ingénieurs pour les entreprises du Bâtiment et activités annexes (installations électriques, chauffage, conditionnement d'air, etc.).

La durée des études est de trois ans.

Les admissions sont prononcées à la suite d'un concours d'entrée (programme des classes de Mathématiques supérieures et de E. N. S. I. 1 A).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES DU VÊTEMENT

79, avenue de la République (XI^{e}) (Tél. : Oberkampf : 51-11 et 35-70)

Directeur : M. RENÉ VILLEMER

L'École a pour objet de former les cadres dirigeants des entreprises de la confection. Elle reçoit, comme élèves, des jeunes gens des deux sexes, diplômés des grandes Écoles et de l'enseignement supérieur, ou — sous certaines conditions — des bacheliers complets, ou des cadres des professions de la confection.

Un an d'études : Enseignement général de direction des entreprises. Enseignement général se rapportant aux industries du vêtement. Travaux pratiques dans les trois grandes spécialités de l'habillement

Placement assuré par l'Association des Anciens élèves.

I

BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES

A côté des Laboratoires, Instituts, Centres d'Études qui ont été indiqués dans les deux premières divisions de cet ouvrage, il existe à Paris un grand nombre de Bibliothèques, Archives, Musées et Collections qui constituent un ensemble très précieux de moyens d'études.

Il n'est fait mention dans ces pages que des Bibliothèques, Archives et Collections où les étudiants sont susceptibles d'avoir accès.

1° Bibliothèques

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

La Bibliothèque de l'Université de Paris est constituée par la réunion des Bibliothèques des 5 Facultés, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, de la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine, de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (fondation Jacques-Doucet) et de la Bibliothèque Universitaire Centrale des Étudiants malades.

Conservateur en chef, chargé de l'Administration des Bibliothèques :
M. Maurice PIQUARD
Conservateur : Mlle LABBÉ
2, rue Cujas (Ve) (Tél. : Odéon 78-54)

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE
(Section Lettres et Sciences)
17, rue de la Sorbonne (Ve) (Tél. : Odéon 24-13)
Conservateur en chef : M. Germain CALMETTE
Conservateur, chef du Service administratif : Mlle WETZEL
Conservateurs :
Mlle MALCLÈS, Mme SPIRE, M. DUBOIS de PRISQUE
Mme DREYET-DREYFUS, Mlle TOROSSIAN

Constituée, en 1762, par le legs de l'ancien Recteur Petit de Montempuys, réunie, en 1765, à celle du Collège Louis-le-Grand, alors chef-lieu de l'Université, la Bibliothèque actuelle a été installée dans la Sorbonne, en 1823, et a pris en 1897 le titre de Bibliothèque de la Sorbonne (pour la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et la Faculté des Sciences).

Bibliothèque de travail, elle possède sur toutes les disciplines de l'enseignement les ouvrages, éditions et collections essentiels : environ 900.000 volumes, plus de 3.000 périodiques, la série complète des thèses de Doctorat, Paris et province, une grosse collection de thèses et dissertations étrangères, des fonds spéciaux de grand intérêt, et comme manuscrits notamment, les Archives de l'ancienne Université de Paris, du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle.

La Bibliothèque de la Sorbonne est ouverte aux étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et de la Faculté des Sciences qui y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription. Les étudiants des autres facultés sont admis sur autorisation.

La Bibliothèque de la Sorbonne est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 heures à 22 heures sans interruption. — Régime d'été : du 1^er^ juillet au 15 août, la salle de lecture n'est ouverte qu'aux étudiants admissibles aux diverses agrégations. Du 1^er^ juillet au 1^er^ octobre, les candidats de Doctorat et les chercheurs français et étrangers sont admis sur autorisation spéciale du Conservateur en Chef.

Salle de Bibliographie : Elle renferme les ouvrages de références tels que : Encyclopédies générales et spéciales, biographies, dictionnaires, et bibliographies, catalogues imprimés de bibliothèques, etc. Elle possède un catalogue de toutes ces sources bibliographiques qui sont classées, 1° par sujets, 2° par noms de personnes, 3° par noms de lieux. Les professeurs ont le libre accès de la salle de bibliographie. Les étudiants qui désirent y travailler doivent faire préalablement viser leur bulletin de demande par le bibliothécaire de la salle de lecture.

Près de la salle de bibliographie se trouve un catalogue de biographies, commencé en 1942, où sont groupées toutes les sources biographiques universelles, nationales, régionales et spéciales (par profession, catégorie de personnages et par noms de personnes).

Salle des Périodiques : Catalogues par ordre de titres, de matières et de villes. Un catalogue collectif des périodiques scientifiques existant à Paris peut être consulté au bureau du bibliothécaire. Déposer les bulletins pour les périodiques sur la table du surveillant de service après avoir indiqué la cote, le format et l'année. La consultation a lieu sur une table spéciale. Restitution et visa du bulletin à la table d'entrée.

Une salle spéciale accueille sur autorisation tous les lecteurs qualifiés par leurs titres ou leurs travaux : professeurs, membres du C. N. R. S., universitaires et boursiers étrangers, candidats au doctorat, etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

127, rue Saint-Jacques (V^e^) (Tél. : Odéon 74-44)

Conservateur chargé de la Direction : M. GEORGES THOMAS

Conservateur : M^lle^ ARRIGHI

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

12, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^) (Tél. : Danton 55-36, postes 52 et 503)

Annexe : 45, rue des Saints-Pères (VI^e^) (Tél. : Babylone 00-71, poste 110)

Conservateur chargé de la Direction : D^r^ ANDRÉ HAHN

Conservateur : M^lle^ DUMAITRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE

4, avenue de l'Observatoire (VI^e^) (Tél. : Danton 85-10)

Conservateur chargé de la Direction : M. GABRIEL GARNIER

Conservateur : M^lle^ LAVAUD

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

8 et 10, place du Panthéon (V^e^) (Tél. : Odéon 47-20)

Conservateur en chef : M. GUY DE VALOUS

Conservateur chargé de la Direction de la Réserve : M^me^ WINTZWEILLER

Conservateur chargé de la Direction du Dépôt : M^lle^ PIQUARD

Conservateurs : M^me^ THOMAS, M^lle^ DEGLAIRE, M^lle^ JACQUIN

1.500.142 volumes imprimés, 20.152 estampes, 51.000 factums, 1.525 incunables et 3.820 manuscrits. Fonds anciens : Liturgie ; Théologie ; Histoire du jansénisme et du gallicanisme ; Histoire de la musique ; Histoire de la médecine ; Histoire du droit ; Histoire de France. Fonds moderne : en général, tous ouvrages se rapportant aux programmes des examens universitaires ou ressortissant au dépôt légal dont la Bibliothèque est attributaire : Périodiques, Catalogue alphabétique d'auteurs, et méthodique par matières. — Ouverte sans interruption, *de 10 heures à 22 heures ;* du 1^er^ juillet au 30 septembre ouverte *à 14 heures*, et fermée *les dimanches et jours fériés*, ainsi que du 16 au 31 août. — La grande salle de lecture (800 *places*) est librement ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans, munie d'une carte d'identité ; les étudiants régulièrement inscrits aux cinq Facultés de l'Université de Paris sont seuls reçus sur simple présentation de leur carte d'inscription. Une autorisation spéciale est nécessaire pour la salle de la réserve. A l'entrée de la salle de lecture est remis à chaque lecteur un bulletin dont il est personnellement responsable et qui est exigé à la sortie, utilisé ou non. Dans l'annexe de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et en faisant partie, est installée la Bibliothèque Nordique (voir p. 428).

La Bibliothèque Sainte-Geneviève abrite également le Fonds littéraire Jacques-Doucet (voir p. 415).

BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE

5, rue Auguste-Vacquerie (XVI^e^) (Tél. : Passy 34-69)

Conservateur chargé de la Direction : M. FÉLIX DEBYSER

Conservateurs : M. ROBLIN, M^lle^ LACOUR, M^lle^ VILLOTTE, M^me^ SPAIER, M. HORNUNG, M^me^ BARTHE

Rattachée à l'Université de Paris. Elle possède environ 230.000 volumes et de nombreuses collections de périodiques, constituant une documentation en toutes langues, sur les Problèmes internationaux, depuis 1871, dans l'ordre politique, économique et social. Un catalogue méthodique d'ouvrages et un catalogue systématique d'articles sélectionnés des principaux périodiques français et étran-

gers sont mis à la disposition des lecteurs. — Ouverte *tous les jours, de* 10 *heures à* 18 *heures*, sans interruption. Fermeture annuelle du 15 au 31 août.

MUSÉE DE LA GRANDE GUERRE

(au château de Vincennes)
Pavillon de la Reine (Tél. : Daumesnil 35-80)

Fondé avec les collections Henri-Leblanc, le Musée est le complément iconographique de la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (voir ci-dessus). Il contient des collections de tableaux, dessins, estampes, photographies, affiches, objets divers relatifs aux événements de la première et de la deuxième guerre mondiale.

BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

(Fondation Jacques-Doucet)
3, rue Michelet (VI[e]) (Tél. : Odéon 35-27)
Directeur : M[lle] SUZANNE DAMIRON

Environ 250.000 volumes et plus de 350 manuscrits ; collections d'estampes et de photographies. Les collections concernent toutes les branches de l'Archéologie et de l'Histoire de l'art. La salle de travail est ouverte aux professeurs de l'Université, aux étudiants spécialistes préparant un diplôme ou une thèse, aux Conservateurs de musées et aux personnes françaises et étrangères autorisées par le Directeur, l'*après-midi* (sauf le dimanche, les jours fériés) *de* 13 *à* 19 *heures* du 1[er] novembre au 30 juin *et de* 14 *à* 18 *heures* à partir du 1[er] juillet ; elle est fermée pendant le mois d'août.

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE JACQUES-DOUCET

(à la Bibliothèque Sainte-Geneviève)
10, place du Panthéon (V[e])
Directeur : M. OCTAVE NADAL

Environ 12.500 volumes, 20.000 manuscrits et 560 collections de revues rarissimes pour la plupart. Bibliothèque spécialisée dans la littérature française de la fin du XIX[e] siècle à nos jours. Collections de manuscrits, de journaux intimes d'auteurs contemporains, récemment enrichie de donations particulières : Journal et correspondances d'André Gide, papiers de Paul Léautaud, etc.

Salle de lecture ouverte *lundi, mardi, jeudi et vendredi, de* 14 *heures à* 17 *heures*. Les lecteurs doivent fournir au bibliothécaire la justification de travaux universitaires ou de recherches personnelles. Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE DES ÉTUDIANTS MALADES

14, rue Boileau (XVI^e) (Tél. : Auteuil 96-21)

Conservateur chargé de la Direction : M^me NELLY HURI

Fondée en 1954. 7.000 volumes, ouvrages d'étude de toutes disciplines. Elle fournit aux étudiants en traitement dans des maisons universitaires (F. S. E.), des sanatoria privés ou en cure libre, les ouvrages de travail nécessaires à la préparation de leurs examens. Prêt par correspondance de 3 volumes à la fois, pour une durée de 2 mois renouvelable.

BIBLIOTHÈQUE VICTOR-COUSIN

(à la Sorbonne)

Conservateur : M. MAURICE PIQUARD

Ouvrages de Philosophie ancienne et moderne, provenant en majeure partie de la bibliothèque léguée par V. Cousin ; plus de 26.000 volumes, manuscrits et autographes modernes. — Ouverte aux personnes autorisées par le Conservateur, *les mercredis et vendredis, de 14 heures à 19 heures ; le jeudi, de 10 heures à 12 heures.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

58, rue Richelieu (II^e) (Tél. : Richelieu 00-06 et la suite)

Administrateur général : M. JULIEN CAIN

Secrétaire général : M. MARCEL RIEUNIER

(Secrétariat ouvert *de 9 heures à 18 heures*)

La Bibliothèque Nationale est divisée en 9 départements :

1) Imprimés (6.000.000 de volumes) ;
2) Entrées ;
3) Périodiques (500.000 titres) ;
4) Manuscrits (145.000) ;
5) Estampes (5.000.000 d'estampes et photographies) ;
6) Médailles (400.000 monnaies et médailles et 15.000 objets d'art) ;
7) Cartes et plans (400.000 cartes ou plans) ;
8) Musique (300.000 volumes, plus les fonds des bibliothèques du Conservatoire et de l'Opéra, voir pp. 420 et 428) ;
9) Bibliothèque de l'Arsenal (voir p. 418).

Ouverture : tous les jours (sauf : dimanche, fêtes légales, quinzaine commençant le deuxième lundi après Pâques). Imprimés, Périodiques, Musique : *9 heures à 18 heures* ; Manuscrits : *9 heures à 17 heures* ; Cartes et Plans, Estampes : *10 heures à 17 heures* ; Médailles : *9 heures à 12 heures, 13 heures à 17 heures* (Le musée est ouvert de *10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 h. 30*).

Conditions d'admission : S'adresser au Service des Cartes (grand vestibule à gauche) de *9 heures à 16 heures*. Les étudiants licenciés préparant un diplôme d'Études supérieures sont admis sur présentation de leur titre de Licence et d'une attestation de leur Directeur d'études, indiquant le sujet du diplôme. Les étrangers doivent présenter une lettre d'introduction, soit du

service culturel de leur ambassade ou légation, soit d'un professeur d'Université française, soit d'un chef d'établissement d'Enseignement supérieur ou de recherche. L'établissement d'une carte nécessite le dépôt de deux photographies format passeport et donne lieu au versement d'un léger droit.

Conseils pratiques : Communication sur place uniquement. Les recherches de références se font dans la salle des Catalogues et des Bibliographies. Les dernières livraisons des revues courantes, les quotidiens, les annuaires, les collections du dépôt annexe de Versailles (cotes Jo) se consultent dans la salle des Périodiques.

Renseignements utiles : Le service photographique se charge de reproduire les documents conservés à la Bibliothèque (bureau des commandes, 10 *heures à 12 heures*, 14 *heures à 17 heures*).

La Société des Amis de la Bibliothèque a un service de recherches et un magasin de vente dans la Bibliothèque.

Le Service d'attribution des bons UNESCO est ouvert, 61, rue Richelieu (Ric. 64-00) *les lundi, mercredi, vendredi de 15 heures à 17 heures* et sur rendez-vous.

Le Secrétaire du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire reçoit, 61, rue Richelieu (Ric. 77-33), *le mardi* (10 *heures à 12 heures*) *et le vendredi* (15 *heures à 17 heures*).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE, 18, rue de Bellechasse (VII^e^). — Environ 35.000 volumes relatifs à l'Économie rurale et aux Sciences agricoles. — Ouverte aux membres de la Société et aux personnes autorisées, *de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi et les jours fériés.*

— DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE, 12, rue de Seine (VI^e^). — Environ 20.000 volumes. — Destinée surtout aux membres de la Société, dont les réunions ont lieu *de 15 h. 30 à 17 heures, le mercredi.*

— DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, 16, rue Bonaparte. — Environ 280.000 volumes et 551 manuscrits. Collection de 5.000 portraits de médecins. — Ouverte *tous les jours non fériés, de 14 heures à 18 heures.* — Réservée aux membres de l'Académie et aux personnes autorisées.

— ADMINISTRATIVE de la Préfecture de la Seine, à l'Hôtel de Ville. Téléphone : Archives 92-00, poste 192. — Documents administratifs ; ouvrages de droit, d'histoire, d'économie politique et sociale ; section étrangère. Environ 200.000 volumes. — Ouverte *tous les jours non fériés, de 10 heures à 17 h. 30 ; le samedi, de 9 heures à 12 heures.* Accessible au public.

— ANGLO-AMÉRICAINE (de l'Institut d'Études Anglaises et Américaines), 5, rue de l'École-de-Médecine. — Collection de 9.000 volumes se rapportant à l'Histoire, à la Géographie humaine, aux Questions sociales, à la Littérature, etc. La bibliothèque est ouverte pendant l'année scolaire, *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures*, aux étudiants français et étrangers inscrits à la Sorbonne et à l'Institut d'anglais.

— AMÉRICAINE, 129, Champs-Élysées (VIII^e^) (publique). — Environ 80.000 volumes. Documentation des plus précieuses pour l'His-

toire, la Littérature et la Science américaines. — Heures d'ouverture : *tous les jours, de* 10 *heures à* 19 *heures, et dimanche de* 14 *heures à* 18 *heures*. Conditions particulières de prêt à domicile aux professeurs et aux étudiants.

— DE L'ARSENAL, 1, rue de Sully (IVe). — 1.300.000 volumes, 14.750 manuscrits, 123.500 estampes et 2.500 cartons renfermant les papiers de la Bastille. Fonds considérable de pièces de théâtre (collections théâtrales de G. Douay, comprenant 60.000 volumes, et de A. Rondel. — Ouverte au public *tous les jours* (excepté les dimanches et à l'occasion des fêtes légales), *de* 10 *heures à* 17 *heures*. Fermeture annuelle du 1er au 15 septembre.

— DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, 7, rue des Minimes (IIIe). — 24.000 volumes concernant les divers Hôpitaux et Hospices de Paris ou les questions d'assistance. — Collections iconographiques. — Ouverte *toute l'année, de* 9 *heures à* 17 *h.* 30, *du lundi au vendredi inclus ; de* 9 *heures à* 12 *heures le samedi.*

— DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES, 16, rue de la Sorbonne, Annexe (1er étage). — Environ 5.000 volumes, nombreux périodiques français et étrangers. — Ouverte aux membres de l'Association et aux personnes autorisées par le Président, *le jeudi de* 17 *h.* 30 *à* 18 *h.* 30 ; aux étudiants autorisés *tous les jours (sauf le samedi) de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, 26, rue du Faubourg-Saint Jacques. — Environ 6.000 volumes. — Ouverte à tous les étudiants en médecine, *de* 13 *heures à* 23 *h.* 30. — Prêt de livres à domicile.

— BRAILLE DE L'ASSOCIATION VALENTIN-HAÜY POUR LE BIEN DES AVEUGLES, 9, rue Duroc (VIIe). — Livres imprimés en relief à l'usage des aveugles : littérature, science, œuvres musicales, 170.000 volumes destinés au prêt gratuit en France et à l'étranger. — Ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures*. Une discothèque (Livre Parlé) existe également pour les aveugles ne pouvant lire le braille.

— DU BRITISH COUNCIL, 36, rue des Écoles (Ve). — Environ 20.000 volumes en langue anglaise, 163 périodiques reçus régulièrement ; discothèque de musique et littérature anglaises. — Ouverte au public, *tous les jours, sauf le dimanche, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *h.* 30 *et de* 14 *h.* 30 *à* 19 *heures*. Service de prêt à domicile contre abonnement annuel (tarif réduit pour les étudiants).

— BYZANTINE. — « FONDS THOMAS WHITTEMORE INSTITUT BYZANTIN », 4, rue de Lille (VIIe) (Bab. 09-91 et 09-92). — Sont admis gratuitement les professeurs et étudiants, ces derniers sur présen-

tation d'une lettre de recommandation de leurs professeurs. — Ouverte *tous les jours, sauf dimanches et fêtes, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *h.* 30 *et de* 15 *heures à* 18 *h.* 30, *le samedi de* 9 *h.* 30 *à* 12 *h.* 30.

— DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE, 117, boulevard Saint-Germain. — « Livres sur le livre » : Bibliographie. Bibliothéconomie. Histoire du Livre et de l'Imprimerie. — Édition, Librairie, Papeterie, Techniques et Arts du Livre. — Ouverte au public, *mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de* 14 *h.* 30 à 18 *heures.*

— DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, 16, rue Chateaubriand (VIIIe) (Élysées 66-93). — Plus de 200.000 volumes et 13.000 collections de périodiques dont plus de 2.500 parviennent régulièrement ; documents intéressant l'histoire et la géographie économique, l'organisation industrielle et commerciale, le droit et l'économie politique, la statistique, les douanes, les transports, le crédit et la monnaie, les finances publiques et privées, les questions sociales. — Ouverte *de* 9 *h.* 30, *à midi et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30 *les lundi, mercredi, jeudi ; de* 9 *h.* 30 *à* 21 *heures les mardi et vendredi ; de* 9 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30 *le samedi,* aux personnes munies d'une carte délivrée sur demande motivée adressée à la Direction générale des Services. Fermeture en août et septembre. — Consultation exclusivement sur place.

— ET ARCHIVES DU MUSÉE CONDÉ, au château de Chantilly. — Environ 14.000 volumes ou manuscrits précieux. — Accessible aux travailleurs sur demande adressée au Conservateur adjoint, qui leur indiquera à quelles heures ils seront admis dans les salles de travail.

— DU COLLÈGE DE FRANCE, place Marcelin-Berthelot. Voir p. 303.

— ET ARCHIVES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, 9, galerie de Chartres, au Palais-Royal (1er). — Bibliothèque privée accessible en semaine *entre* 15 *et* 18 *heures, sauf le samedi,* aux personnes autorisées par le Bibliothécaire. Fermée du 15 juillet au 1er septembre.

— DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, au Palais-Bourbon (VIIe). — Environ 400.000 volumes et 1.600 manuscrits, dont la collection d'extraits des Registres du Parlement, de Le Nain. Ouverte *de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 17 *heures,* les jours de non-séances. Les personnes étrangères au Parlement peuvent être admises aux jours et heures où l'Assemblée ne siège pas sur autorisation demandée à MM. les Questeurs ou à M. le Secrétaire Général de l'Assemblée.

— COLLECTION BIBLIQUE, 54, rue des Saints-Pères (VIIe). — Environ 3.000 volumes. — Ouverte au public gratuitement et sans formalités, *les lundi, mardi, mercredi et jeudi de* 14 *heures à* 17 *heures.* Fermeture du 14 juillet à fin septembre et pendant les vacances de Pâques.

— DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 22, avenue Franklin-D. Roosevelt (VIII^e). — Collection complète des rapports d'Expositions et documents y relatifs depuis 1798. — Ouverte tous les jours *de 9 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures (sauf le samedi).*

— DU SÉNAT, Palais du Luxembourg (VI^e). — 450.000 volumes environ concernant principalement l'histoire et le droit et 1.345 manuscrits, dont la collection Boissy d'Anglas (extraits des registres du Parlement). — Ouverte *de 9 heures à 19 heures*, pendant les sessions parlementaires, est réservée à MM. les Sénateurs. Toutefois, pour des recherches concernant des documents parlementaires ne se trouvant pas dans d'autres bibliothèques publiques, des autorisations exceptionnelles et temporaires, dans la limite des places disponibles, peuvent être accordées aux étudiants, sur demande écrite, adressée au Directeur de la Bibliothèque.

— DU CONSEIL D'ÉTAT, au Palais-Royal (1^er). — Environ 70.000 volumes. Fonds juridique et historique. — Ouverte *de 10 heures à 19 heures*, mais réservée, sauf autorisation, aux membres du Conseil.

— DU CONSEIL MUNICIPAL, à l'Hôtel de Ville. — Environ 30.000 volumes : périodiques et ouvrages de droit et d'administration et d'histoire de Paris. — Réservée aux membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général du département de la Seine, ainsi qu'aux personnes spécialement autorisées par le Bibliothécaire.

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, 292, rue Saint-Martin, voir p. 346.

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE, 14, rue de Madrid. Rattachée au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale. — Environ 600.000 volumes imprimés et manuscrits, dont 30.000 autographes, concernant la Musique et son histoire. — Ouverte au public, *tous les jours non fériés de 10 heures à 17 heures*. Fermée pendant la quinzaine des vacances universitaires de Pâques.

— DES COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE. A la Sorbonne, galerie Richelieu. — Environ 3.000 volumes. Littérature, Histoire, Géographie, Histoire de l'art de la France. — Réservée aux élèves des cours de Civilisation française de la Sorbonne. — Ouverte *tous les jours, de 12 heures à 13 h. 30 (le jeudi de 12 heures à 18 heures, le samedi, de 12 heures à 14 heures, les lundi et vendredi de 18 heures à 19 heures)*. Fermée du 1^er septembre au 15 octobre.

— DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE, 254, boulevard Raspail (XIVe).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS, 31, rue d'Ulm (Ve).

— DE L'ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES, 1, rue Montgolfier (IIIe).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS, 14, rue Bonaparte (VIe).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES, 19, rue de la Sorbonne (Ve).

— DE L'ÉCOLE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 2, avenue de l'Observatoire (VIe). — Voir p. 300.

— DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES, 43, rue de Tocqueville (XVIIe). — 10.000 volumes. Ouverte aux professeurs et aux élèves de l'École.

— DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS, 45, rue de la Tour-d'Auvergne (IXe). — Bibliothèque de prêt de 10.000 volumes et 80.000 fiches bibliographiques concernant la chirurgie dentaire en France et à l'étranger.

— DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ, 10, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine). — Installée dans le même local que celle de la Société française des Électriciens. Environ 3.000 volumes et publications, ouverte aux élèves, anciens élèves et auditeurs.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE MARITIME, 3, avenue Octave-Gréard (VIIe). — 10.000 volumes et plus de 15.000 cartes, plans, dessins, etc. — Accès réservé aux personnes autorisées par la Direction Centrale des Constructions et Armes Navales.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL, 19, avenue du Maine (XVe). — Ouverte *tous les jours (sauf le samedi), de 14 heures à 17 heures.* Réservée aux élèves et aux membres du Corps du Génie Rural. Les personnes étrangères peuvent compulser, sur place, les ouvrages de la Bibliothèque, sur autorisation du Directeur de l'École.

— DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE, 9, place Joffre (VIIe). — Environ 75.000 volumes, 144 manuscrits. Réservée aux officiers du cadre, aux stagiaires de l'École et aux établissements constituant l'enseignement militaire supérieur.

— DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, à la Sorbonne.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, 2, rue de Lille (VIIe).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES, 60-62, boulevard Saint-Michel (Ve). — Voir p. 369.

— DE L'ÉCOLE D'APPLICATION DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT, 53, quai d'Orsay (VII^e) (Inv. 89-60). — Environ 10.000 volumes concernant la chimie, la physique, la biologie, l'agronomie, la botanique et plus spécialement la culture, la fabrication et la vente du tabac et la fabrication des allumettes. — A la disposition des professeurs, des étudiants et du public spécialisé.

— DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE LA SEINE, 10, rue Molitor (XVI^e). — Environ 19.000 volumes : bibliothèque encyclopédique à la disposition des professeurs et des élèves.

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm (V^e). — 600.000 volumes environ. — Ouverte aux élèves et anciens élèves de l'École, du 3 novembre au 13 juillet, à la réserve des vacances universitaires, *de 9 heures à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 h. 30, sauf le jeudi après-midi et le dimanche.*

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD. — Près de 100.000 volumes. N'est ouverte, en principe, qu'aux élèves, anciens élèves et professeurs de l'École.

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE FONTENAY-AUX-ROSES. — Ouverte aux élèves, à toute heure.

— DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE, 5, rue Garancière (VI^e). — Bibliothèque de travail sur place, comprenant environ 8.000 volumes, relatifs à l'art dentaire et à la médecine, ainsi que d'importantes collections de périodiques dentaires français et étrangers, à la disposition des élèves et des professeurs de l'École et de tous les chercheurs.

— DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (V^e). — 250.000 documents : ouvrages anciens, brochures et ouvrages scientifiques ; collections de périodiques littéraires et scientifiques. Non publique ; réservée aux membres du Corps enseignant, aux élèves et après autorisation du Général commandant l'École, aux anciens élèves et aux personnes étrangères. — Ouverte *tous les jours, de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.* (Fermée pendant les congés annuels.) — Bibliothécaire : M. A. MOREAU.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES, 28, rue des Saints-Pères (VII^e).

— CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (Institut pédagogique national), 29, rue d'Ulm (V^e). — Environ 900.000 volumes. — Ouverte *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 22 heures.* Publique pour le prêt sur place. Prêt à domicile réservé aux membres de l'Enseignement. Fermée le dimanche et au mois d'août.

— DE LA FACULTÉ DE DROIT, 127, rue Saint-Jacques (V^e). — Voir p. 81.

— DE LA FACULTÉ DES LETTRES, à la Sorbonne. — Voir p. 183.

— DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, 12, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^). — Voir p. 93.

— DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e^). — Voir p. 237.

— DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, à la Sorbonne. — Voir p. 183.

— DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE, 83, boulevard Arago.

— DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, 27, rue Saint-Guillaume (VII^e^). — Environ 200.000 volumes, ouverte aux élèves de l'École Nationale d'Administration et de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Paris, *de 8 h. 30 à 21 heures.*

— DE LA FONDATION THIERS, 5, rond-point Bugeaud (XVI^e^). — Environ 30.000 volumes, ouvrages ou revues. — Exclusivement réservée aux pensionnaires.

— FORNEY, 12, rue Titon (XI^e^). — Bibliothèque municipale d'Arts appliqués. Prêt gratuit à domicile d'ouvrages d'Art et de Technique. — Ouverte *tous les jours en semaine, sauf le lundi, de 13 h. 30 à 20 h. 30, samedi, de 10 heures à 20 h. 30.*

— GASTON PARIS. — A la Sorbonne, École des Hautes Études. — Environ 9.000 volumes et brochures concernant la Philologie romane. — Ouverture *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.*

— D'HISTOIRE DES RELIGIONS, à la Sorbonne, Faculté des Lettres, salle d'Histoire n° 4. — Environ 8.000 volumes, brochures et revues spéciales, provenant principalement du legs Alfred Loisy : riche fonds biblique ; instruments de travail pour la patristique. — Ouverte pendant l'année scolaire, *tous les jours, samedi excepté, de 15 à 17 heures.*

— D'HISTOIRE DES SCIENCES, 12, rue Colbert (58 *bis*, rue de Richelieu), Paris (II^e^). — Au Centre international de Synthèse. — Ouverte *tous les jours de 10 h. 30 à 12 heures, et de 14 heures à 18 heures*, du 21 septembre au 9 juillet. Fermée pendant les vacances universitaires de Noël et de Pâques. Lecture sur place, sur justification d'identité et indication du travail en cours.

— HISTORIQUE DE LA VILLE DE PARIS, à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné (III^e^). — 500.000 volumes ou brochures, 2.000 manuscrits et 150.000 pièces manuscrites relatifs à l'Histoire de Paris et de la Révolution française. — Ouverte *tous les jours non fériés, de 9 h. 30 à 18 heures.* Fermée du 15 au 31 août.

— DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE, 39, rue de Bellechasse (VII^e^) (Invalides 08-30). — Archives et Imprimés relatifs à l'histoire et aux travaux de la Fortification en France et à l'Étranger depuis la fin du XVII^e^ siècle. Consultation sur place *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf le samedi après-midi.* Réservée au Corps du Génie et à toute personne qui en a fait la demande au Général, Inspecteur du Génie.

— DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE, 16, rue Claude-Bernard.

— DE L'INSTITUT CATHOLIQUE, rue d'Assas, 19 et 21 et 74, rue de Vaugirard (VI^e^). — Voir p. 379.

— DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES, 92, Champs-Élysées (Ély. 84-36). — Consacrée au Cinéma français et étranger et aux branches connexes (Photographie-Télévision) : Ouvrages, revues, découpages et scénarios. Ouverte aux étudiants de l'Institut, aux Professeurs, aux techniciens et à toute personne pouvant faire preuve d'une recherche se rapportant à la cinématographie, *tous les jours de 13 heures à 18 heures, sauf le lundi et pendant le mois d'août.*

— DE L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Musée de l'Homme.

— DE L'INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES. — Voir p. 267.

— DE L'INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES. — Voir p. 267.

— DE L'INSTITUT DE FRANCE, 23, quai Conti (VI^e^). — 1.300.000 volumes. Ouvrages de toute nature. 7.000 manuscrits, 20.000 périodiques scientifiques, littéraires ou artistiques, français et étrangers. — Ouverte toute l'année aux membres de l'Institut, *de midi à 18 heures sauf samedis et jours fériés.* Pour les lecteurs autorisés elle est ouverte *les lundis, mercredis, jeudis et vendredis*, aux mêmes heures ; pour être admis comme lecteur, il faut être présenté au conservateur par deux membres de l'Institut. Fermée du 1^er^ août au 15 septembre.

— DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL, 2, avenue Pasteur, Saint-Mandé (Seine). — Environ 30.000 volumes et périodiques concernant l'astronomie, la géodésie, la topographie, la photogrammétrie, la cartographie. Ouverte seulement au personnel de l'I. G. N. Les personnes munies d'une autorisation de la Direction Générale ou du Chef du Service de la Documentation technique peuvent être admises à consulter sur place.

— DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (Service Central de la Documentation), 29, quai Branly (VII^e^). — Environ 220.000 ouvrages, 2.500 collections courantes de périodiques et plusieurs centaines de milliers de coupures de presse réparties dans environ 20.000 dossiers. —

Ouverte aux chercheurs, sur vérification de leur identité, les jours ouvrables *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h. 30, sauf le samedi après-midi.*

— DE L'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE. — Environ 2.000 volumes et un grand nombre de périodiques traitant spécialement de questions océanographiques. Le Secrétariat délivre gratuitement une carte d'accès à toute personne dont la demande est justifiée. Ouverte tous les jours, *de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures, sauf jeudis, dimanches, jours fériés et vacances universitaires.*

— DE L'INSTITUT PASTEUR, 25, rue du Docteur-Roux.

— DE L'INSTITUTION NATIONALE DES JEUNES AVEUGLES, 56, boulevard des Invalides. — En réorganisation.

— DE L'INSTITUTION NATIONALE DES SOURDS-MUETS, 254, rue Saint-Jacques. — Environ 8.000 volumes et périodiques français et étrangers traitant des différents aspects du problème de la surdi-mutité. Catalogues : auteurs (1941).

— DES INTERNATS DES HOPITAUX DE PARIS, 17, rue du Fer-à-Moulin (V^e^). — Environ : 30.000 volumes. Ouvertes aux internes et anciens internes, *de 14 heures à 19 heures, sauf dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.*

— DE LA MAISON DE LA CHIMIE, 28, rue Saint-Dominique (VII^e^). — Fondation d'initiative privée, accessible aux membres des sociétés savantes et des associations qui participent à son fonctionnement, sur présentation de leur carte de membre. Les chercheurs et les ingénieurs n'appartenant pas à l'une de ces sociétés doivent se munir d'une carte de consultant au tarif ci-après : 1.000 F pour un mois et 6.000 F pour une année. Tarif réduit aux étudiants sur justification de leur inscription. Salle de lecture ouverte, *de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures, excepté le samedi.* Clôture annuelle en août.

— DE LA MAISON DE VICTOR HUGO, 6, place des Vosges (III^e^). — Œuvres de Victor Hugo dans presque toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour (600 volumes) ; ouvrages relatifs à Victor Hugo (1.650 volumes, 5.000 estampes et 1.300 photographies) ; recueil iconographique de Victor Hugo ; fichier de références aux principaux événements et personnages se rapportant à l'œuvre et à la vie de Victor Hugo. — Ouverte sur autorisation spéciale, *tous les jours, de 14 h. 30 à 17 h. 30, sauf samedi et dimanche.*

— DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES, 10.000 volumes (Archives 1741-1930). — Ouverte *de 14 heures à 18 heures, sauf le samedi*, aux personnes autorisées par le Directeur.

— MAZARINE, 23, quai Conti (VI^e^). — Ratt. à l'Institut de France. — Environ 350.000 vol. impr., phil. cl., hist., phil. (1.900 incunables) et 5.000 manuscr. Publique sur présentation

d'une pièce d'identité, *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures ; le samedi : de* 10 *heures à midi*. Fermeture du 16 au 30 septembre.

— DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 130, rue de l'Université. — Environ 400.000 volumes, non compris les brochures et documents diplomatiques français et étrangers : histoire, jurisprudence, cartes géographiques, etc. — Réservée aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le ministre.

— DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 78, rue de Varenne. — Environ 20.000 volumes. — Ouverte *tous les jours de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures, sauf le samedi après-midi*. Documents consultés sur place après demande écrite approuvée par le Chef de la Bibliothèque Cle du Ministère.

— DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, 101, rue de Grenelle (VIIe). — Environ 60.000 volumes. — Ouverte *tous les jours non fériés, de* 9 *h.* 30 *à* 18 *heures, le samedi, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures*, pour les agents du Ministère et les personnes en ayant obtenu l'autorisation.

— DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES SERVICES DU MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 27, rue Oudinot (VIIe). — Plus de 60.000 volumes. — Réservée aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le ministre, salle de travail ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30, *sauf le samedi*.

— DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, 231, boulevard Saint-Germain. — Bibliothèque encyclopédique et militaire de 100.000 volumes environ. — Ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures, sauf le samedi après-midi*, aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le conservateur.

— DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 3, rue Cambacérès (VIIIe). — Environ 50.000 volumes. — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures*, aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 13, place Vendôme. — Environ 20.000 volumes (ouvrages juridiques). — Ouverte aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le ministre. Cf. ci-dessous : *Bibliothèque du Service de Législation étrangère*.

— HISTORIQUE DE LA MARINE, 3, avenue Octave-Gréard (VIIe). — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures, sauf le samedi après-midi*, aux personnes autorisées.

— ET SERVICE DE DOCUMENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, 18, rue de Tilsitt (VIIIe). — Ouvert *de* 10 *à* 12 *heures et de* 15 *à* 18 *heures, sauf samedi après-midi*.

— DU MINISTÈRE DE LA MARINE, 2, rue Royale (VIIIe). — Bibliothèque administrative et juridique, comprenant environ 40.000 volumes. — Ouverte aux officiers et fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS, 246, boulevard Saint-Germain. — Environ 25.000 volumes ; collection d'ouvrages de jurisprudence et d'économie politique se rapportant aux Travaux publics et aux Transports. — Réservée aux fonctionnaires de l'Administration. Exceptionnellement des personnes étrangères peuvent y consulter sur autorisation du chef du Bureau du Cabinet.

— DE L'ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES, 11, quai Conti (VIe). — Environ 4.000 volumes imprimés et 440 manuscrits. — Nombreux plans relatifs aux Hôtels des Monnaies. — Ouverte aux personnes autorisées par le Directeur.

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE PARIS. — Il existe à Paris 77 bibliothèques municipales, publiques et gratuites :

Quinze bibliothèques centrales d'arrondissement, installées dans les mairies (IIIe, Ve, VIe, VIIe, Xe, XIe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIIe, XXe). La Bibliothèque centrale du XVIIe, 11, rue Jacques-Bingen, et la Bibliothèque, 6, rue Fessart (XIXe) ouvertes *les mardis, mercredis, jeudis, samedis, de* 10 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30 ; *les vendredis, de* 15 *heures à* 21 *heures ; les dimanches, de* 9 *heures à midi.*

Six autres bibliothèques centrales d'arrondissement, installées dans les mairies (Ier, IIe, IVe, VIIIe, IXe, XIXe), ouvertes *l'après-midi des mardis, mercredis, jeudis et samedis ; les vendredis, de* 17 *à* 21 *heures, les dimanches, de* 9 *heures à midi.*

Deux bibliothèques enfantines : 3, rue Boutebrie (Ve), ouverte *tous les jours, sauf le dimanche, de* 9 *h.* 30 *à* 18 *h.* 30 ; 17, rue Sorbier (XXe), ouverte *mardi, mercredi, vendredi et samedi, de* 13 *heures à* 18 *h.* 30 *et le jeudi, de* 10 *heures à* 18 *h.* 30.

Cinquante-deux bibliothèques de quartier, installées dans des écoles de garçons, ouvertes pour la plupart *le mercredi, et le samedi de* 18 *heures à* 20 *heures et le dimanche, de* 9 *heures à midi.*

La Bibliothèque Forney, 12, rue Titon (XIe), ouverte *tous les jours, sauf le dimanche et le lundi, de* 13 *h.* 30 *à* 20 *h.* 30 *et le samedi de* 10 *h.* 30 *à* 20 *h.* 30.

La Bibliothèque féministe Marguerite-Durand (mairie du Ve), ouverte du *lundi au vendredi inclus, de* 14 *heures à* 18 *heures.*

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE DU MUSÉE DE L'ARMÉE, Hôtel des Invalides. — Environ 12.000 volumes relatifs à l'Art militaire et à l'Histoire et 30.000 estampes. — Accessible aux chercheurs sur autorisation du Général Directeur ou de l'un des conserva-

teurs ainsi qu'aux membres de la Société des Amis du Musée de l'Armée. — Ouverte *tous les jours de la semaine, de 9 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. 15 à 17 heures, sauf le samedi après-midi.*

— DU MUSÉE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, a été transférée à la Bibliothèque du Service d'Information et de Documentation du Ministère de la France d'Outre-Mer, 20, rue La Boétie (VIII[e]).

— DU MUSÉE GUIMET, 6, place d'Iéna (XVI[e]). — Environ 45.000 volumes relatifs à l'Histoire des religions, à l'Art, l'Archéologie et aux Civilisations de l'Asie et de l'Extrême-Orient. — Ouverte *tous les jours, excepté le dimanche et le mardi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,* aux personnes munies d'une carte d'entrée délivrée sur demande adressée au Conservateur.

— DU MUSÉE DE L'HOMME ET DE L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Ouverte *de 10 heures à 18 heures, tous les jours, sauf le dimanche.* Fermée *de 12 heures à 14 heures* pendant les vacances universitaires.

— DU MUSÉE SOCIAL, 5, rue Las-Cases (VII[e]). — Environ 50.000 volumes. — Ouverte au public *de 14 heures à 18 heures.*

— DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, au jardin des Plantes, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V[e]). — Voir p. 339.

— DU MUSÉE NATIONAL DES MONUMENTS FRANÇAIS, au Palais de Chaillot, place du Trocadéro. — Environ 6.500 volumes relatifs à l'Histoire de l'art. Photos : collection des Monuments historiques. — Relevés des peintures murales des Monuments historiques. — Ouverte *de 10 heures à 17 heures, tous les jours, sauf le dimanche et le mardi,* aux personnes munies d'une carte délivrée par le Conservateur du Musée.

— NORDIQUE (Fonds fenno-scandinave), 8, place du Panthéon. — Annexe de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — 120.000 volumes en langues scandinaves et finnoise ou relatifs aux Pays scandinaves. — 1.225 périodiques scandinaves. — Ouverte au public *de 14 heures à 17 heures.*

— DE L'OBSERVATOIRE, 61, avenue de l'Observatoire (XIV[e]). — Environ 40.000 volumes, 500 périodiques en cours, français et étrangers se rapportant à l'Astronomie, l'Astrophysique, la Radioastronomie, la Géophysique, la Géodésie, la Météorologie et aux Sciences connexes : mathématiques, mécanique, physique. — Réservée, sauf exception, au personnel de l'établissement.

— DE L'OPÉRA, place Charles-Garnier (IX[e]). — Rattachée au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale. — 15.000 partitions diverses, 80.000 volumes de littérature musicale et dramatique, 50.000 photographies et 40.000 estampes. —

Nombreuses maquettes. — Ouverte *tous les jours* (excepté les dimanches et à l'occasion des fêtes légales), *de* 10 *heures à* 17 *heures*. Fermée pendant la quinzaine qui commence le deuxième lundi après Pâques.

— DE L'ORDRE DES AVOCATS. — Au Palais de Justice. — Environ 120.000 volumes. — Ouverte *de* 11 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30. Fermée du 1er au 26 août, Musée du Barreau (Histoire du Palais de Justice et du barreau de Paris). Visite accompagnée d'un avocat.

— POLONAISE, 6, quai d'Orléans (IVe). — Fondée en 1838. Elle possède environ 100.000 volumes en toutes langues ; 160 périodiques politiques, scientifiques et littéraires ; 8.400 estampes du XVIe au XXe siècle ; environ 1.000 manuscrits du XVIIe au XIXe siècle et archives du XIXe siècle ; 5.000 cartes de géographie du XVIe au XXe siècle ; une riche collection de photographies et clichés. La salle de lecture est ouverte *tous les jours non fériés, de* 14 *heures à* 18 *heures (le samedi de* 9 *heures à* 12 *heures)*. Fermeture annuelle du 15 juillet au 15 septembre.

— DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 36, quai des Orfèvres (Ier). — Environ 15.000 ouvrages juridiques ou historiques. Livres d'écrou des anciennes prisons de Paris. Collection Lamoignon (1182 à 1762). Recueil des Bannières et Couleurs du Châtelet. Ouverte de 9 *heures à midi et de* 14 *heures à* 17 *heures*.

— DE LA SALLE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES de la Faculté de Droit. — Collection d'ouvrages économiques des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles ; publications statistiques officielles de tous les pays du monde ; ouvrages récents d'Économie Politique. Plus de 60.000 volumes. — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30.

— DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE, 13, rue de l'Université (VIIe). — Environ 90.000 volumes et 400 manuscrits. — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures*, aux personnes munies d'une autorisation préalable de l'Ingénieur hydrographe général, Directeur du Service hydrographique de la Marine, agissant par délégation du Ministre des Armées.

— DU SERVICE DE LÉGISLATION ÉTRANGÈRE ET DE DROIT INTERNATIONAL, au ministère de la Justice, 13, place Vendôme (Ier). — Environ 70.000 volumes. — Ouverte aux fonctionnaires et aux personnes autorisées, *de* 15 *à* 17 *heures, sauf le samedi*.

— BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE, 277 *bis*, rue Saint-Jacques (Ve). — Environ 70.000 volumes et 110.000 ouvrages concernant la médecine et la chirurgie. — Ouverte *en semaine tous les jours de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures, fermée les dimanches et jours fériés*. Elle est réservée au personnel de l'École d'application du

Service de Santé Militaire et aux médecins militaires. L'accès en est permis aux médecins civils sur demande motivée adressée au Directeur de l'École.

— DE LA SOCIÉTÉ DES AFRICANISTES, Musée de l'Homme.

— DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS, 8, rue d'Athènes. — Environ 20.000 volumes concernant l'agriculture. — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 11 *h.* 30 *et de* 14 *heures à* 17 *heures.*

— DE LA SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES DE PARIS, Musée de l'Homme. — Renferme une belle série d'ouvrages sur l'Amérique. — Ouverte au public, *de* 10 *heures à* 18 *heures, sauf les dimanches et jours fériés pendant l'année universitaire ; de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures le reste de l'année.*

— DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, au Palais du Louvre. — Environ 4.000 volumes.

— DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'APICULTURE, 28, rue Serpente (VI^e^). — Environ 4.000 volumes. — Ouverte *de* 15 *heures à* 18 *heures.*

— DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, 1, rue de Seine, Palais de l'Institut, et 4, rue de Lille. — Environ 70.000 volumes et 300 manuscrits arabes, turcs, persans, sanskrits, chinois, tibétains, vietnamiens, etc. Nombreux périodiques. Réservée aux membres de la Société et aux personnes autorisées.

— DE LA SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, Laboratoire de Physiologie, 45, rue des Saints-Pères (VII^e^). Environ 3.000 volumes. — Ouverte aux membres de la Société et aux personnes autorisées

— DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE, Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique (VII^e^). — Environ 10.000 volumes.

— DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, à la Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu (II^e^). — Environ 400.000 volumes, 10.000 cartes, 5.000 périodiques, 30.000 photographies, 3.000 portraits et nombreux manuscrits. — Ouverte *de* 9 *heures à* 17 *heures, y compris le samedi.*

— DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE, 20, rue de Tournon (VI^e^). — Environ 15.000 volumes et nombreux atlas, 200 périodiques, français et étrangers. — Ouverte *les mardis et vendredis de* 10 *heures à* 18 *heures*, aux membres de la Société et aux personnes autorisées.

— DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, 28, rue Serpente (VI^e^). — Plus de 35.000 volumes et 800 périodiques. — Ouverte *de* 14 *heures à* 18 *heures*, pour les membres, ou sur introduction d'un membre de la Société.

— DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, 60, rue des Francs-Bourgeois. — Environ 4.000 volumes. — Réservée en principe aux membres de la Société.

— DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, 54, rue des Saints-Pères (VII[e]). — Environ 80.000 volumes et 12.000 manuscrits. — Ouverte au public gratuitement et sans formalités, *le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, de 14 heures à 17 heures*. Fermée du 14 juillet à fin septembre et pendant les vacances de Pâques.

— DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÉLECTRICIENS, 8, 14, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine). — Environ 13.000 volumes et périodiques. — Ouverte *tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf samedi après-midi, dimanche et jours fériés*. Fermée au mois d'août. Réservée aux membres de la Société, aux élèves et anciens élèves de l'École Supérieure d'Électricité. Consultation autorisée sur demande.

— DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE, 44, rue de Rennes (VI[e]). — Environ 80.000 volumes et 500 périodiques techniques en toutes langues. — Ouverte *de 14 heures à 17 heures les lundis, mercredis et vendredis* aux membres de la Société et aux personnes munies d'une autorisation *(fermée du 15 juillet au 15 septembre et pendant les vacances de Noël et de Pâques)*.

— DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS DE FRANCE, 19, rue Blanche (IX[e]). — 102.000 volumes, 470 périodiques. — Ouverte aux membres de la Société et aux étudiants sur présentation de leur carte, *de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 heures à 17 h. 45*.

— DE LA SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES, Musée de l'Homme.

— DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE, Musée de l'Homme. Voir Bibliothèque du Musée de l'Homme.

— THIERS (Annexe de l'Institut. — Fondation Dosne), 27, place Saint-Georges (Tru. 14-33). — Environ 80.000 volumes d'Histoire contemporaine 1789-1914 et plus de 2.000 manuscrits. — Ouverte *de 13 h. 30 à 17 h. 30, les mercredis et jeudis de chaque semaine du 1[er] octobre au 13 juillet* (sauf vacances de Noël et de Pâques), pour les imprimés aux chercheurs et étudiants munis d'une carte d'identité (pour les manuscrits, les lecteurs doivent être présentés par deux membres de l'Institut).

— DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS, 107, rue de Rivoli (I[er]). — 80.000 volumes environ concernant principalement les Arts décoratifs ; 5.000 recueils de documents iconographiques. — Ouverte *de 10 heures à midi et de 13 h. 45 à 17 h. 30, tous les jours non fériés (lundis matin exceptés)*. — Fermée tout le mois d'août.

— DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, à la Sorbonne, dans les diverses Facultés et Écoles composant l'Université, et 10, place du Panthéon (Bibliothèque Sainte-Geneviève). — Voir en tête de ce chapitre, p. 412.

2° Archives

Archives de France (Archives nationales et Archives départementales, Administration centrale), Hôtel Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (III^e^). — *Directeur général :* M. André Chamson. — Les Archives nationales comprennent, indépendamment du Secrétariat général, 3 sections et 1 service : 1° section ancienne (documents antérieurs à 1789) ; 2° section moderne (documents de 1789 à nos jours) ; 3° section des services nouveaux (archives économiques et privées et du microfilm, minutier des notaires parisiens, Musée de l'Histoire de France, Bibliothèque, Archives imprimées) ; 4° service des stages et des plans (ouvert aux élèves de l'École des Chartes et aux archivistes sur demande). — Les documents ayant plus de 50 ans de date sont communiqués sur simple demande faite au Bureau des Renseignements ou adressée par écrit au Directeur général des Archives de France. — Ouvertes sans interruption, *de 10 à 18 heures*. Fermées du 1^er^ au 15 juillet inclus.

— de l'Assistance Publique, 7, rue des Minimes (III^e^). — Documents relatifs à l'Histoire des Hôpitaux de Paris. — Ouvertes *toute l'année de 9 heures à 17 h. 30 tous les jours non fériés ; le samedi, de 9 heures à 12 heures.*

— de la Chambre des Députés, et de l'Assemblée Nationale, au Palais-Bourbon. — Documents parlementaires, des cinquante dernières années environ. — Les documents antérieurs se trouvent aux Archives Nationales. Les archives du Palais-Bourbon ont conservé certains documents historiques depuis la période révolutionnaire de 1789 jusqu'à nos jours. Les documents déposés aux archives sont, en principe, réservés aux Parlementaires. Certains d'entre eux peuvent être consultés avec autorisation spéciale délivrée par le Secrétariat général de la Présidence.

— du Sénat, Palais du Luxembourg, rue de Vaugirard. — Documents parlementaires. — Les documents du Sénat conservateur et de la Chambre des Pairs ont été versés en 1848 aux Archives nationales.

— du ministère des Affaires Étrangères, quai d'Orsay (VII^e^). — Ouvertes aux recherches historiques, pour la période antérieure à 1897 (et en ce qui concerne les pays d'Europe seulement, pour la période antérieure au 2 août 1914), sur autorisation particulière concernant un sujet nettement délimité, accordée par le Ministre des Affaires étrangères, après avis de la Commission des Archives diplomatiques.

— DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES SERVICES DU MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 27, rue Oudinot (VII^e). — Ne renferment plus, sauf exceptions, que des archives modernes, les documents antérieurs à 1815 ayant été déposés aux Archives de France. Ouvert *de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, du lundi au vendredi*, sur autorisation.

— DU MINISTÈRE DES ARMÉES (Terre), Service historique de l'Armée, Pavillon du Roi, Château de Vincennes. — Sont communiqués, sans formalité, les documents antérieurs au 1^er janvier 1900. La communication de documents plus récents est soumise à l'autorisation préalable du ministre. Préciser dans la demande l'objet de la consultation désirée.

— DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 13, place Vendôme. — Originaux des lois antérieures à 1942. — Ouvertes *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures* pour les personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DE LA MARINE, 3, rue Octave-Gréard (VII^e). — Ne renferment plus que des documents modernes ; les archives anciennes antérieures à 1789 et les dossiers des campagnes jusqu'en 1870 ont été déposés aux Archives Nationales. Ne sont communicables que sur autorisation du ministre de la Marine. — Environ 20.000 cartons et volumes. — Ouverte *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures, sauf le samedi après-midi.*

— DE LA MONNAIE, 11, quai Conti. — Voir bibliothèque de l'Administration des Monnaies et Médailles.

— DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 36, quai des Orfèvres (escalier A, 4^e étage, porte 140). — Fonds allant de 1564 à 1900, comprenant collection Lamoignon, bannières et livres de couleur du Châtelet, ordres du Roi, lettres de cachet ; registres d'écrous de prisons, rapports des Commissaires des sections révolutionnaires, documents relatifs aux conspirations, émeutes, affaires et événements divers. — Ouvertes *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures* sur autorisation du préfet de police.

— DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET DE LA VILLE DE PARIS, 30, quai Henri-IV. — Archives historiques et administratives du Département, de la Ville et des Services régionaux de l'État, à l'exception de la plupart des fonds d'ancien régime (conservés aux Archives Nationales) et de ceux qui ont été brûlés en 1871. — Ouvertes au public de 9 *heures à 17 heures.*

— DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Se trouvent aux Archives de France, à la Bibliothèque de la Sorbonne et des Facultés de Droit et de Médecine.

— VALENTIN-HAÜY, 9, rue Duroc (VII^e). — Livres et publications relatifs aux aveugles (prophylaxie de la cécité, psychologie, socio-

logie, législation, assistance, etc.) ainsi que ceux ayant un aveugle pour auteur. En relations avec toutes les œuvres d'aveugles de l'étranger. Ouvertes *le lundi, de* 14 *h.* 30 *à* 16 *h.* 30.

3° Musées et collections

Musée des Antiquités Nationales, à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). — Monuments et objets préhistoriques, protohistoriques, gaulois, gallo-romains et mérovingiens jusqu'à l'an 800 de notre ère. — Ouvert au public *tous les jours, sauf le mardi, de* 10 *à* 12 *heures et de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures.* Les Écoles, sous la conduite de leurs maîtres, visitent gratuitement.

— Adam Mickiewicz, 6, quai d'Orléans (IVe). — Fait partie de la Bibliothèque polonaise. — Autographes, portraits, éditions et traductions des œuvres, souvenirs de Mickiewicz, de ses amis et de sa famille, collection d'ouvrages sur Mickiewicz et son œuvre. Ouvert *les jeudis non fériés de* 15 *heures à* 17 *heures.*

— de l'Armée, à l'Hôtel des Invalides (VIIe). — 1° Section : Armes et armures ; 2° Section : Uniformes et souvenirs historiques. — Ouvert au public *tous les jours, sauf le mardi, de* 10 *heures à* 12 *h* 15 *et de* 13 *h* 30 *à* 17 *h* 30 *(été),* 17 *heures (hiver). Le dimanche, de* 13 *h* 30 *à* 17 *h* 30 *(été),* 17 *heures (hiver).*

— des Arts Décoratifs, Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (Ier). — Œuvres et objets d'art décoratif d'Europe et d'Orient depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi et jours fériés, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures.*

— National d'Art Moderne (ancien Musée du Luxembourg), 13, avenue du Président-Wilson (XVIe). — Peintures, sculptures, etc., des artistes contemporains. — Ouvert *tous les jours (mardi excepté), de* 10 *heures à* 17 *heures.*

— Balzac, dit Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (XVIe). — Ouvert *tous les jours, de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures, excepté le mardi.*

— de l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte. — Moulages, peintures. — Ouvert *le jeudi,* pour le public, *de* 14 *heures à* 17 *heures,* et, *en semaine,* pour les élèves, de 8 *heures à* 12 *heures et de* 13 *heures à* 18 *heures.*

— de la Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu (IIe). — Département des Médailles et Antiques, visible *tous les jours ouvrables, de* 10 *heures à midi et de* 13 *heures à* 16 *h.* 30.

— Carnavalet, 23, rue de Sévigné (IIIe). — Musée historique de la Ville de Paris. — Ouvert *tous les jours, excepté le mardi, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures* (18 *heures en été*).

— DE CÉRAMIQUE. — (Musée National de Céramique), à Sèvres. — Musée de Céramique ancienne et moderne. — Ouvert partiellement, *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures, sauf le mardi.*

— CERNUSCHI, 7, avenue Velasquez (VIII^e^). — Art chinois : Poterie néolithique, bronzes archaïques, art funéraire et bouddhique ; peinture contemporaine. — Public *tous les jours, excepté le mardi et les jours fériés, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures,* du 1^er^ avril à la fin septembre, et, du 1^er^ octobre à fin mars, *jusqu'à* 17 *heures.*

— DE CLUNY, 6, place Paul-Painlevé (V^e^). — Objets d'art du Moyen Age. — Ouvert *de* 10 *heures à* 12 *h.* 45 *et de* 14 *heures à* 17 *heures.* Fermé le mardi.

— CONDÉ, à Chantilly (Oise). — Tableaux, sculptures, meubles, antiquités, etc. — Ouvert du 1^er^ mars au 1^er^ novembre, *tous les jours, sauf mardi et vendredi, de* 13 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30. Fermé les jours de courses.

La *Bibliothèque* du Musée Condé est toute l'année à la disposition des travailleurs qui désirent effectuer des recherches et travailler sur place (14.000 volumes ou manuscrits anciens, 25.000 volumes modernes). Les Archives du Musée Condé sont, comme la Bibliothèque, accessibles aux travailleurs sur demande écrite adressée au Conservateur adjoint. (1.000 cartons de titres, 2.000 registres, 600 recueils de lettres autographes.)

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, 292, rue Saint-Martin (III^e^). — Musée technique : modèles de machines, instruments et appareils de tous genres (28 sections). — Ouvert *le dimanche de* 10 *heures à* 17 *heures, et les autres jours, sauf le lundi, de* 13 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30.

— INSTRUMENTAL DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE, 14, rue de Madrid (VIII^e^). — Ouvert *le jeudi et le samedi, de* 14 *heures à* 16 *heures, fermé pendant les vacances scolaires.* En dehors des jours d'ouverture, pour visiter en groupe le musée, s'adresser par lettre au Conservateur : Georges Migot.

— DUPUYTREN, 21, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^). — Anatomie pathologique. — Fermé momentanément.

— D'ENNERY, 59, avenue Foch (XVI^e^). — Œuvres d'art d'Extrême-Orient (Chine, Tonkin, Japon). — Ouvert *le dimanche, de* 13 *heures à* 17 *heures,* du 1^er^ avril au 1^er^ octobre ; *de* 13 *heures à* 16 *heures,* du 1^er^ octobre au 1^er^ avril. Fermé pendant le mois d'août.

— DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, ET SON AQUARIUM EXOTIQUE, 293, avenue Daumesnil (XII^e^) (Porte-Dorée). Art colonial, documentation historique et économique. Aquarium exotique.

Ouvert *tous les jours, de* 14 *heures à* 17 *h.* 30 *l'hiver et* 18 *heures l'été,* mardi excepté. — Entrée gratuite sur présentation de la carte d'étudiant.

— GALLIERA, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (XVIe). — Expositions temporaires d'art moderne. — Ouvert *tous les jours, de* 10 *heures à* 18 *heures, sauf le mardi.* Prix d'entrée variable ; demi-tarif pour les groupes.

— DES GOBELINS, 42, avenue des Gobelins (XIIIe). — Les ateliers sont visibles *les mercredi, jeudi et vendredi, de* 14 *heures à* 16 *heures.*

— DE LA GUERRE, Château de Vincennes (Pavillon de la Reine). — (Tél : Dau. : 35-80). — *Ouvert* jusqu'à nouvel ordre (par suite de l'incendie provoqué par les Allemands le 24 août 1944) pour des expositions temporaires dont avis est donné à la presse et par voie d'affiches. Consultation permanente pour les chercheurs et les étudiants (sur rendez-vous de préférence). — Section iconographique de la « Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine et Musée de la Guerre de l'Université de Paris ». Documents sur les guerres de 1914-1918 - 1939-1945 et la vie politique internationale (peintures, dessins, aquarelles, estampes, affiches, photographies, films, tracts, insignes, objets divers, documents français surtout, étrangers aussi : 350.000 pièces en 1957). — Métro : Château de Vincennes.

— GUIMET, place d'Iéna (XVIe). — Musée d'Arts et de Religions d'Extrême-Orient, Inde, Indochine, Insulinde, Tibet, Chine, Asie Centrale, Afghanistan, Céramique de la Chine et du Japon. — Public *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures,* excepté *les mardis et les jours de fête.*

— GUSTAVE-MOREAU, 14, rue de La Rochefoucauld (IXe). — Tableaux et dessins de Gustave Moreau. — Ouvert *tous les jours, de* 10 *heures à* 16 *heures,* du 1er octobre au 31 mars et *de* 10 *heures à* 17 *heures,* du 1er avril au 30 septembre. — Fermé *le dimanche, le mardi et le mois d'août.*

— DE L'HOMME, Palais de Chaillot. — Anthropologie, paléontologie humaine, préhistoire, ethnographie. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi, de* 10 *heures à* 18 *heures (en été) et* 17 *heures (en hiver).*

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, au Jardin des Plantes. — Bureaux de l'Administration, 57, rue Cuvier. — Géologie, minéralogie, botanique, anatomie comparée, zoologie, paléontologie, serres. Visible *de* 13 *h* 30 *à* 17 *heures tous les jours, sauf le mardi.* Ménagerie ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à* 17 *ou* 18 *heures,* suivant la saison. — Vivarium ouvert *tous les jours, de* 9 *heures à* 17 *ou* 18 *heures.* Musée de l'Homme, au Palais de

Chaillot (rattaché au Muséum) ouvert *tous les jours, sauf le mardi.* Parc zoologique au Bois de Vincennes (rattaché au Muséum) ouvert *tous les jours.*

— DE L'HISTOIRE DE FRANCE, AUX ARCHIVES NATIONALES, 60, rue des Francs-Bourgeois (IIIe) (Tél. : Tur. 94-90). — Musée installé dans les appartements du Palais Soubise, décorés au XVIIIe siècle. L'Histoire de France y est présentée, depuis les papyrus mérovingiens jusqu'à la dernière abdication de Napoléon, en salles permanentes consacrées au Moyen Age, à l'Époque classique, à la Révolution et à l'Empire. D'autres salles abriteront ultérieurement le XIXe siècle. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi, de 14 à 17 heures.* Un service éducatif y fonctionne régulièrement à l'intention des élèves de tous ordres d'enseignement, ainsi que des étudiants français et étrangers. Des visites-conférences sont organisées à l'usage des membres de l'Enseignement, sur demande.

— DE L'INDUSTRIE DU BOIS, au Bois de Vincennes. — Public *les dimanche, jeudi et samedi.* Entrée : 10 francs par personne. Entrée gratuite pour les enfants de moins de dix ans et les mutilés titulaires de la carte de priorité. Entrée gratuite sur demande le jeudi : 1° aux techniciens ; 2° aux élèves des écoles accompagnés de leurs maîtres. — Ouvert de 10 *à* 12 *heures* et de 14 *à* 17 *heures,* du 1er octobre au 15 mars ; de 10 *à* 12 *heures* et de 14 *à* 18 *heures,* du 16 mars au 30 septembre.

— JACQUEMART-ANDRÉ, 158, boulevard Haussmann (VIIIe). — Collections de peinture, sculpture, émaux, meubles, tapisseries, se rattachant plus spécialement à la Renaissance italienne et à l'Art français du XVIIIe siècle. Quelques spécimens de l'Art médiéval. — Ouvert *toute l'année, tous les jours, sauf le mardi, de 14 heures à 18 heures.* Expositions temporaires.

— DU JEU DE PAUME, place de la Concorde et rue de Rivoli (Ier). — Musée de l'Impressionnisme (annexe du Musée du Louvre). Ouvert *tous les jours de 10 heures à 12 h 45 et de 14 heures à 17 heures, fermé le mardi.* Prix d'entrée : 100 francs.

— DU LOUVRE, Palais du Louvre (Ier). — Six départements et une section : 1° Antiquités orientales ; 2° Antiquités égyptiennes ; 3° Antiquités grecques et romaines ; 4° Peintures, dessins, et coll. Edm. de Rothschild (gravures et dessins) ; 5° Sculptures du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes ; 6° Objets d'art du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes ; 7° Section des antiquités chrétiennes. — Ouvert *tous les jours (sauf le mardi), de 10 à 17 heures.* Fermé tous les mardis, ainsi que le 1er janvier, le 1er mai, le jour de l'Ascension, les 14 juillet, 15 août, 1er et 11 novembre, 25 décembre. Prix d'entrée : 100 francs, gratuit le dimanche. Le demi-tarif

est accordé dans tous les musées nationaux aux étudiants de l'Enseignement Supérieur, public ou privé, sur présentation de leur carte d'immatriculation de l'année.

— DU SOIR (Musée du Louvre) ouvert partiellement une ou plusieurs soirées par mois, de 21 *heures à* 23 *h.* 30. Consulter les affiches spéciales. — Prix d'entrée : 200 francs (demi-tarif pour les étudiants).

— DE MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE, à l'École des Mines, 60 *bis*, boulevard Saint-Michel (VI^e^). — Ouvert *les mardis et jeudis, de* 14 *h* 30 *à* 16 *heures*. Les collections sont actuellement fermées en raison des travaux de réorganisation qui y sont poursuivis.

— MONÉTAIRE, à l'hôtel des Monnaies, 11, quai Conti. — Collections de monnaies et médailles. — Public *tous les jours, sauf les samedi, dimanche et jours fériés, de* 13 *heures à* 17 *heures*. — Visite des ateliers de la monnaie *les mardi et jeudi, de* 14 *heures à* 15 *h.* 30 sur autorisation du Directeur pour les visites en groupes.

— NATIONAL DE MALMAISON, Rueil-Malmaison (S.-et-O.). — Appartements de Joséphine. Bibliothèque de Napoléon. Salle du Conseil, salles d'exposition d'œuvres d'art et documents du Consulat et de l'Empire. Peintures, sculptures, meubles, tapisseries, etc. — Public *tous les jours, sauf le mardi, de* 11 *heures à* 16 *heures en hiver et de* 10 *heures à* 17 *h.* 30 *en été.*

— CHATEAU DE BOIS-PRÉAU, avenue de l'Impératrice-Joséphine, à Rueil-Malmaison, annexe du Musée National de Malmaison (autobus 258, arrêt Casanova). — Folklore et légende napoléoniens, souvenirs du roi de Rome. — *Mêmes jours et heures d'ouverture que la Malmaison.*

— OBSERVATOIRE NATIONAL, 61, av. de l'Observatoire (XIV^e^). — Visite de l'Observatoire et du Musée *le premier samedi de chaque mois, à* 14 *h.* 30, sur autorisation du Directeur (joindre enveloppe affranchie pour réponse).

— OBSERVATOIRE DE MEUDON. — Visible *le second samedi de chaque mois, à* 15 *heures*, sur demande au Directeur (joindre enveloppe affranchie pour réponse), 61 av. de l'Observatoire (XIV^e^).

— DE L'OPÉRA, place Charles-Garnier (IX^e^). — Souvenirs d'artistes, costumes de théâtre, portraits, bustes, affiches de théâtre, etc. — *Tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures, sauf dimanche et jours fériés.*

— ORFILA ET ROUVIÈRE, 45, rue des Saints-Pères (VII^e^). — Anatomie humaine, anthropologie, anatomie comparée.

— DU PALAIS DE CHAILLOT (aile de Paris), place du Trocadéro. — 1° MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES, expositions temporaires ; 2° MUSÉE NATIONAL DES MONUMENTS FRANÇAIS : Architecture (maquettes), sculptures (moulages), peintures murales, vitraux (copies) ; collection de matériaux d'art. — *Mêmes jours et heures* d'ouverture et de fermeture que le Musée du Louvre. (Pour le Musée des Arts et Traditions Populaires seulement pendant les expositions temporaires.)

— PALAIS DE LA DÉCOUVERTE, avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII^e). — Voir p. 292.

— PARC ZOOLOGIQUE, Paris (XII^e), ouvert *tous les jours*, de 9 *heures à* 19 *heures en été, jusqu'à la nuit en hiver.*

— PÉDAGOGIQUE (Institut Pédagogique National), 29, rue d'Ulm (V^e). — Groupe, avec les services de documentation et d'information du ministère de l'Éducation Nationale, la Bibliothèque Centrale, la Cinémathèque et la Discothèque de l'Enseignement Public. Bibliothèque ouverte de 14 *heures à* 18 *heures*, salles d'expositions ouvertes de 9 *heures à midi* et *de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— DU PETIT PALAIS, avenue Alexandre-III. — Collection Dutuit (Antiques, objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance, estampes, dessins, peintures). Collection Tuck (objets d'art du XVIII^e siècle et céramiques d'Extrême-Orient). — Collections municipales XIX^e et XX^e siècles. — Ouvert *tous les jours, excepté le mardi, de* 10 *heures à* 17 *heures.* — Les étudiants des Beaux-Arts sont admis gratuitement sur présentation de leur carte, demi-tarif pour les étudiants des autres Facultés, sauf en période d'exposition temporaire (consulter la presse).

— DE LA RÉVOLUTION, salle du Jeu de Paume, à Versailles (S.-et-O.). — (Non encore réinstallé, mais accessible au public).

— RODIN, 77, rue de Varenne (VII^e). — Œuvres de Rodin et collections lui ayant appartenu. — Ouvert *tous les jours sauf mardi, de* 13 *heures à* 17 *ou* 18 *heures* suivant la saison. — Fermé les 1^er janvier, jeudi de l'Ascension, 1^er mai, 14 juillet, jour de l'Assomption, Toussaint, le 11 novembre, Noël (à moins que ces jours de fête ne coïncident avec un dimanche).

— VALENTIN-HAÜY, 9, rue Duroc (VII^e). — Documents graphiques, objets divers concernant l'histoire de la cécité. Collection d'objets spéciaux à l'usage des aveugles. Œuvres d'art, objets divers dont un aveugle est l'auteur. — Ouvert gratuitement *tous les jours, de* 14 *h.* 30 *à* 17 *heures ; sauf samedi et dimanche.*

— DE VERSAILLES ET DES TRIANONS, à Versailles (S.-et-O.). — Château de Versailles (architecture et décoration des XVII^e et XVIII^e siècles, peintures, sculptures, tapisseries, objets d'art) ;

Grand Trianon (XVII^e siècle) et Petit Trianon (XVIII^e siècle), formant le Musée de l'Histoire de France (du XV^e siècle à nos jours). La Galerie des Glaces et les Grands Appartements sont visibles *tous les jours*, sous conduite, *de* 10 *heures à* 17 *heures*. Le reste du Château est visible de 14 *heures à* 17 *heures, mardi excepté ;* les Trianons, *de* 14 *heures à* 17 *heures*, et 18 *heures dès que le jour le permet, mardi excepté*. La salle du Jeu de Paume, non encore réinstallée, est néanmoins visible.

— VICTOR-HUGO, dit « Maison de Victor Hugo », 6, place des Vosges (III^e). — Ouvert au public *tous les jours, excepté le mardi et les jours de fêtes légales, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *ou* 18 *heures*. Prix d'entrée : 50 francs, gratuit le dimanche. La bibliothèque spécialisée est ouverte aux chercheurs, sur autorisation du Conservateur, *de* 14 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30.

— DU VIEUX MONTMARTRE, 22, rue Tourlaque (XVIII^e). — Ouvert *le premier dimanche de chaque mois, de* 10 *heures à* 12 *heures, sauf en août et septembre*. A partir d'octobre 1959, ce Musée sera transféré dans l'historique maison du Comédien Rosimond (XVII^e siècle), 12, rue Cortot (XVIII^e).

II

SERVICES, GROUPEMENTS ET ŒUVRES

	Pages
1° Services, Instituts et Groupements	441
2° Associations d'étudiants	458
3° Groupements confessionnels	462
4° Œuvres privées	463

1° Services, instituts et groupements

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
37, quai d'Orsay (VII^e) (Tél. : Ségur 41-70)
Directeur général : M. Roger SEYDOUX
Chefs des services : M. FOUCHET (Échanges culturels)
M. REBEYROL (Enseignement et Œuvres)
M. ERLANGER (Échanges artistiques)
M. HENRY (Coopération technique internationale)

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AVEC LA COMMUNAUTÉ ET L'ÉTRANGER

55, rue Saint-Dominique, Paris (VII^e) (Tél. : Invalides 99-30)
Directeur du Service : M. HESSEL
Inspecteur Général de l'Instruction Publique
Inspecteurs généraux de l'Enseignement français à l'Étranger :
MM. BIZOS et DHALEINE
Sous-Directrice : M^lle LAURENT

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

13, quai Anatole-France (VII^e) (Tél. : Invalides 45-95)
Directeur général : M. Jean COULOMB
Professeur à la Faculté des Sciences
Directeur adjoint : M. Pierre DRACH
Professeur à la Faculté des Sciences
Directeur adjoint : M. Michel LEJEUNE
Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines

Le Centre National de la Recherche Scientifique, établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, est placé sous l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale.

Il est administré par un Conseil d'Administration et par un Directeur général, assisté de deux Directeurs adjoints.

Le C. N. R. S. a pour mission de : « Développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres. »

De plus, le Centre National de la Recherche scientifique gère directement les laboratoires et services ci-après :

I. — Services communs

— *Centre de Documentation du C. N. R. S.*, 16, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : DAN. 87-20).
— *Service de l'Enseignement Préparatoire aux Techniques de la Recherche*, Institut de Biologie Physico-chimique, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : ODÉ. 16-40).
— *Service des Brevets et Inventions*, 13, quai Anatole-France, Paris (VII^e^).
— *Service des Prototypes*, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : OBS. 07-50).
— *Bureau de Londres*, 22, Wilton Crescent, Londres, S.W.I.
— *Bureau de New York*, 972, Fifth Avenue, New York, 21, N. Y.

II. — Groupes de laboratoires

A) Groupe des laboratoires de Bellevue, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : OBS. 07-50).

— Groupe d'Astronomie et des Sciences de la Terre :

Laboratoire de Physique de la basse atmosphère.
Laboratoire des Rayons X.
Laboratoire de Cristallographie Appliquée.
Laboratoire de Recherches Géologiques.

— Groupe de Physique :

Laboratoire Aimé-Cotton (Laboratoire du Grand Electro-Aimant et des Basses Températures).
Laboratoire d'Aérothermique, 4 *ter*, route des Gardes, Bellevue (Tél. : OBS. 20-56).
Laboratoire des Hautes Pressions.
Laboratoire des Echanges Thermiques.
Laboratoire de Physique du Froid, 4 *ter*, route des Gardes, Bellevue (OBS. : 20-56).
Laboratoire de l'Aimant Permanent.
Laboratoire des Hautes Tensions.
Laboratoire des Applications du Magnétisme.

— Groupe de chimie :

Laboratoire d'Électrolyse, 9, rue Émile, Bellevue.
Laboratoire de Chimie des Radiations.

Laboratoire de Recherches sur les Terres Rares (Laboratoire Georges-Urbain).
Centre d'Études et de Recherches de Chimie organique appliquée (C. E. R. C. O. A.).
Laboratoire de Lipochimie.
Laboratoire de Chimie Macromoléculaire.

— Groupe de Biologie :

Laboratoire de Biochimie de la Nutrition, 9, rue Émile, Bellevue (OBS. 16-64).
Laboratoire de Biologie Végétale, 4 *ter*, route des Gardes, Bellevue (OBS. 20-56).

Centre d'Analyses et de Techniques Physico-Chimiques :

— Service de Cristallographie appliquée.
— Laboratoire de Photographie et Cinématographie techniques.
— Laboratoire d'Essais d'Appareils.
— Station centrale d'Ultracentrifugation, 13, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^).
— Service d'Essais de la Station du Froid.
— Centre d'Électrophorèse, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^).

B) Centre de Recherches Scientifiques, Industrielles et Maritimes de Marseille, 66, rue Saint-Sébastien, Marseille (Tél. 77-47-69).

Laboratoire d'Acoustique.
Laboratoire de Chimie bactérienne et corrosion biologique.
Laboratoires complémentaires :

— Semi-conducteurs.
— Structure des corps cristallins.

C) Groupe des Laboratoires de Gif-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) (Tél. : 928-50-90).

Laboratoire de Génétique évolutive et de Biométrie.
Laboratoire de Génétique formelle.
Laboratoire de Génétique physiologique.
Laboratoire de Photobiologie.
Laboratoire de Photosynthèse.
Laboratoire du Phytotron.
Institut de Chimie des substances naturelles.
Centre de Recherches Hydrobiologiques.
Laboratoire pour la mesure de la Radioactivité du Radiocarbone (convention avec le Commissariat à l'Énergie Atomique).
Centre de Sélection des Animaux de laboratoire.

III. — Laboratoires de sciences mathématiques, physico-chimiques, biologiques et naturelles

— Mathématiques :

Institut de Calcul « Blaise-Pascal », 25 à 39, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-s/-Bagneux (Tél. : ALÉ. 50-80 et 56-90), et Bâtiment Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^).

Laboratoire d'Analogies électriques.
Laboratoire de Machines mathématiques.
Laboratoire de Calcul numérique, 11, rue P.-Curie (V^e^).

Centre d'Économétrie, Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : ODÉ. 42-10).

Centre de Mécanique ondulatoire appliquée, 155, rue de Sèvres, Paris (VII^e^) (Tél. : SUF. 68-40).

— Astronomie et Sciences de la Terre :

Institut d'Astrophysique, 98 *bis*, boulevard Arago, Paris (XIV^e^) (Tél. : DAN. 99-25 et 26).

Service d'Aéronomie, Observatoire de Paris, 61, avenue de l'Observatoire, Paris (XIV^e^).

Observatoire de Haute-Provence, Saint-Michel-l'Observatoire (Basses-Alpes) (Tél. : 16 à Saint-Michel).

Service des Mouvements Propres Stellaires (Section Paris — Section Bordeaux — Section Toulouse).

Centre d'Études Géophysiques, 191, rue Saint-Jacques, Paris (V^e^) (Tél. : DAN. 76-83), et Garchy (Nièvre).

Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques de Nancy, 94, avenue de Strasbourg, Nancy (M.-et-M.) (Tél. : 53-54-13 et 52-88-13).

Centre de Recherches Sahariennes, Béni-Abbès (La Saoura), et 1, rue Victor-Cousin, Paris (V^e^) (Tél. : ODÉ. 24-13).

— Physique :

Laboratoire d'Électrostatique et de Physique du Métal de Grenoble, Institut Fourier, place du Doyen-Gosse, Grenoble (Isère) (Tél. : 44-43-79, et 44-61-29).

Laboratoire d'Optique Électronique de Toulouse, 29, rue Jeanne-Marvig, Toulouse (Haute-Garonne) (Tél. : LAN. 84-96).

Laboratoire de Thermodynamique de Clermont-Ferrand, Faculté des Sciences, 34, avenue Carnot, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

Centre de Recherches Nucléaires de Strasbourg, Rectorat, 6, rue de la Toussaint, Strasbourg (Bas-Rhin).

Laboratoire de Synthèse Atomique, 67, rue Maurice-Günsbourg, Ivry (Seine) (Tél. : ITA. 18-00).

Laboratoire de l'Horloge Atomique, Faculté des Sciences, Besançon (Doubs).

Laboratoire de l'Aiguille-du-Midi (altitude 3.610 mètres), Chamonix (Haute-Savoie) (Tél. 499).

— Chimie :

Centre de Recherches sur les Macromolécules de Strasbourg, 6, rue Boussingault, Strasbourg (Bas-Rhin) (Tél. 35-40-94).

Institut de Microcalorimétrie et de Thermogenèse, Faculté des Sciences, Marseille.

Laboratoire de Recherches sur l'utilisation de l'Énergie Solaire, Montlouis (P.-O.) (Tél. : 35 à Montlouis).

Institut de Recherches sur la Catalyse, Laboratoire de Chimie industrielle, Faculté des Sciences, 93, rue Pasteur, Lyon.

Centre d'Études de Chimie métallurgique, 15, rue Georges-Urbain, Vitry (Seine) (Tél. : ITA. 21-01).

Laboratoire des Gaz, Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire, Paris (V^e^).

Laboratoire de Recherches sur le Feu (convention avec le Centre National de Prévention et de Protection), route de Noisy, Champs-sur-Marne (S.-et-M.) (Tél. : 11-51 à Chelles).

Service Central de Microanalyse, Laboratoire Municipal, 39 *bis*, rue de Dantzig, Paris (XV^e^) (Tél. : VAU. 36-92).

— Biologie :

Centre d'Études de Physiologie Nerveuse et d'Électrophysiologie, Institut Marey, 4, avenue Gordon-Bennett, Paris (XVI^e^) (Tél. : MOL. 00-62).

Laboratoire d'Embryologie et Tératologie expérimentales, Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris, et Annexe du Collège de France, 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine) (Tél. : TRÉ. 02-69).

Centre de Morphologie expérimentale de Bordeaux, 40, rue Lamartine, Talence (Gironde) (Tél. : Talence 19).

Centre d'Études Scientifiques de l'Homme, 41, rue Gay-Lussac, Paris (V^e^) (Tél. : ODÉ. 61-05).

Centre National de coordination des Études et Recherches sur la Nutrition et l'Alimentation, 71, boulevard Péreire, Paris (XVII^e^) (Tél. : WAG. 31-94).

Laboratoire de Physiologie de la Nutrition, 16, rue de l'Estrapade, Paris (V^e^) (Tél. : ODÉ. 18-43).

Laboratoire de Microscopie électronique appliquée à la Biologie, 105, boulevard Raspail, Paris (VI^e^) (Tél. : LIT. 35-49).

Laboratoire souterrain de Moulis, Grotte de Moulis (Ariège) (Tél. : n° 7).

Centre d'Études d'Océanographie et Biologie Marine de Roscoff Roscoff (Finistère).

Service de la Carte Phytogéographique.

Service de la Carte des Groupements Végétaux, Institut Botanique, Montpellier.

Service de la Carte de la Végétation, 29, rue Jeanne-Marvig, Toulouse (Tél. : LAN. 84-96).

— Médecine :

Institut de Recherches Scientifiques sur le Cancer, 16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine) (Tél. : ITA. 45-58 et 45-64).

Laboratoire de Physiologie et Biochimie cellulaires, 16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine) (Tél. : ITA. 45-58).

IV. — CENTRE DE SCIENCES HUMAINES

— Géographie :

Centre de Documentation Cartographique et Géographique, 191, rue Saint-Jacques, Paris (V^e^) (Tél. : DAN. 79-36).

— Linguistique :

Inventaire général de la Langue Française, 33, quai de la Tournelle, Paris (IV^e^) (Tél. : ODÉ. 16-00).

Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 87, rue Vieille-du-Temple, Paris (III^e^) (Tél. : ARC. 18-46).

— Études juridiques :

Service de Recherches juridiques comparatives, 31, rue Saint-Guillaume, Paris (VII^e^) (Tél. : BAB. 07-14 et ODÉ. 43-17).

— Sociologie :

Centre d'Études sociologiques, 82, rue Cardinet, Paris (XVII^e^) (Tél. : WAG. 26-24 et 26-37).

— Études historiques :

Service d'Architecture antique, 13, quai Anatole-France, Paris (VII^e^).

Centre d'Analyse documentaire pour l'Archéologie, Pavillon de Flore, Palais du Louvre, Paris (I^er^) (Tél. : GUT. 59-36).

V. — COMMISSIONS SCIENTIFIQUES

Comité Central des expéditions scientifiques du C. N. R. S., 191, rue Saint-Jacques, Paris (Ve) (Tél. : DAN. 00-16).
Centre de Recherches sur les Migrations des Mammifères et des Oiseaux, 55, rue de Buffon, Paris (Ve) (Tél. : POR. 30-45).
Bathyscaphe F. N. R. S. III (Commandant HOUOT).
Calypso (Commandant COUSTEAU).
Comité technique de la Recherche Archéologique en France et Revue « Gallia », 155, rue de Sèvres, Paris (VIIe) (Tél. : SUF. 68-40).
Centre de Recherches de l'Histoire de la Sidérurgie, Palais Ducal, Nancy (M.-et-M.) (Tél. : 52-75-13).

VI. — SERVICES GÉRÉS FINANCIÈREMENT PAR LE C. N. R. S.

Expéditions Polaires Françaises, 47, avenue du Maréchal-Fayolle, Paris (XVIe) (Tél. : TRO. 17-71).
Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, 22, rue d'Athènes, Paris (IXe) (Tél. TRI. 40-68).

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

20, rue Monsieur (VIIe) (Tél. : Suffren 46-71)
Président du Conseil d'Administration : N...
Directeur : M. J.-J. JUGLAS
Secrétaire général : M. R. TRINTIGNAC

Établissement public, créé en 1943, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, chargé d'assurer la formation des spécialistes nécessaires aux services de recherches de la Communauté, des Territoires et Départements d'Outre-Mer, ainsi que des pays étrangers des zones tropicales et méditerranéennes.

L'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer prépare dans ses Centres de formation les jeunes gens qui, à leur sortie des Grandes Écoles ou des Facultés, se destinent à la carrière de chercheur.

L'enseignement est essentiellement orienté vers la *pratique* ; son but est de préparer au métier de *chercheur spécialisé* dans les disciplines suivantes :

— Géophysique ;
— Hydrologie ;
— Bioclimatologie, Écologie ;
— Pédologie ;
— Océanographie physique ;

— Océanographie biologique et Pêches ;
— Hydrobiologie appliquée aux Pêches ;
— Entomologie médicale et vétérinaire ;
— Entomologie agricole ;
— Helminthologie ;
— Agronomie générale ;
— Botanique tropicale, Agrostologie ;
— Phytogénétique, Amélioration des Plantes ;
— Phytophysiologie ;
— Phytopathologie ;
— Alimentation, Nutrition ;
— Démographie ;
— Psycho-Sociologie ;
— Géographie ;
— Sciences économiques.

La durée des études est de deux ans. Les élèves perçoivent à la métropole, après signature de l'engagement décennal exigé des candidats aux corps de fonctionnaires dont la formation est à la charge de l'État, une rémunération mensuelle de 68.000 F — pendant la 1re année — et de 75.000 F — pendant la seconde année.

Les élèves diplômés sont intégrés dans le cadre des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

Les candidatures aux Centres de formation doivent parvenir au Directeur de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer avant le 1er juillet. Elles doivent être accompagnées d'une attestation des diplômes et d'un *curriculum vitae et studiorum*.

INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL

29, rue d'Ulm (Ve) (Tél. : Odé. 76-50 et 76-51)

Directeur : M. Louis CROS

Établissement public d'éducation, de documentation et de recherche formé par la réunion du Musée pédagogique, de la bibliothèque, de la cinémathèque et de la phonothèque centrales de l'enseignement public, du service des publications de l'Éducation Nationale et des Services d'études et de distribution qui leur sont rattachés.

Il a notamment dans sa compétence :

la réunion au Musée pédagogique de Paris d'ouvrages et matériels didactiques et de travaux et documents d'ordre pédagogique et de leur présentation dans des expositions nationales ou internationales ;

le dépouillement et le prêt aux professeurs et instituteurs de tous ouvrages et revues de pédagogie, de documentation générale et de législation scolaire ;

la coordination et la synthèse des études, enquêtes et recherches concernant les institutions scolaires et les méthodes d'éducation en

France et à l'étranger ; l'encouragement de tous travaux et la diffusion de toutes informations concernant l'enseignement ou utiles à l'enseignement ;

l'essai des prototypes de matériel didactique, l'agrément et la distribution de livres, disques, films et autres documents didactiques destinés aux bibliothèques, cinémathèques et phonothèques pédagogiques ; l'édition et la vente de publications intéressant le Ministère de l'Éducation Nationale.

INSTITUT D'ÉTUDE DES RELATIONS HUMAINES

(Honoré du haut patronage de l'Université de Paris)

Président : M. PAUL GAULTIER, de l'Institut
Directeur de la Bibliothèque de Philosophie Scientifique
28, rue Serpente (VI^e^)

Cet Institut est un établissement supérieur de recherche scientifique et de documentation sur les relations humaines.

Sa *bibliothèque* spécialisée n'est accessible qu'aux étudiants titulaires de la Licence, au moins, préparant une thèse de Doctorat sur un sujet agréé se rapportant aux relations humaines et autorisés à s'inscrire par le Comité Directeur.

Les demandes d'inscription doivent être adressées par écrit au Secrétariat Général entre le 15 octobre et le 15 novembre.

CENTRE D'ÉTUDES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

54, rue de Varenne (VII^e^) (Tél. : Littré 21-55)

Fondé en 1935 par quelques institutions scientifiques françaises, dont l'Université de Paris, il a pour but l'étude objective des questions internationales contemporaines. Il est un Centre d'Information, il organise des conférences suivies de discussions et réunit des groupes qui préparent des rapports d'experts et des enquêtes collectives. Il édite *Politique étrangère* (revue bimestrielle). Il travaille en liaison avec les Centres nationaux similaires à l'étranger. Bibliothèque (conditions spéciales d'admission pour étudiants).

ASSOCIATION GUILLAUME-BUDÉ

(Reconnue d'utilité publique)

95, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Lit. 70-55)

L'Association Guillaume-Budé a pour objet la défense de la culture classique et d'un humanisme large d'esprit universel. Elle est ouverte à tous, français et étrangers. Elle comporte aussi des sections autonomes de jeunes tant à Paris qu'en province.

Sous son patronage, la Société d'Édition Les Belles Lettres édite

des collections notamment de textes grecs et latins avec traduction française, de nombreux autres textes français, anciens, étrangers, des ouvrages d'analyse et de synthèse, des bibliographies.

Le secrétaire général, M. P. BOYANCÉ, reçoit au siège de l'Association, le mercredi de 15 heures à 17 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser au délégué général de l'Association, M. Jean MALYE, 95, boulevard Raspail, Paris (VI[e]).

BUREAU DES RENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Salle Henri-Goy

(Fondation de la Ville et de l'Université de Paris)

A la Sorbonne (Tél. : Odéon 24-13)

Directeur : M. GEORGES MATORÉ

Le Bureau des Renseignements, à la Sorbonne, centralise et met à la disposition des étudiants français et étrangers et du public tous les renseignements relatifs aux moyens d'étude existant à Paris. Son action se coordonne avec celle du Comité Parisien des Œuvres universitaires et scolaires (voir ci-après).

Tout étudiant, et spécialement tout étudiant étranger, a intérêt à se présenter au Bureau des Renseignements dès son arrivée à Paris. Il y trouvera les indications et les conseils qui peuvent lui être utiles pour faciliter l'organisation de ses études et de sa vie sociale et matérielle pendant son séjour à Paris.

En ce qui concerne l'*organisation des études*, le Bureau donne des informations aussi complètes que possible sur tous les établissements d'enseignement supérieur du ressort universitaire de Paris : *choix des cours et conférences, programmes des études, cours spéciaux pour les étudiants étrangers, bibliothèques, musées, collections, laboratoires, règlements scolaires, conditions d'admission, inscriptions, frais d'études, bourses, secours d'études, examens, diplômes, etc.*

Le Bureau s'efforce en outre de développer et de faire connaître les *Services, Œuvres, Associations, Centres d'études*, créés pour les étudiants ou par eux-mêmes. Enfin, il contribue grandement à améliorer l'organisation matérielle et sociale de la vie des étudiants, jeunes gens ou jeunes filles, en leur fournissant gratuitement les indications nécessaires pour trouver des restaurants, logements, pensions de famille, foyers, cercles, associations, etc., où ils puissent vivre confortablement dans de bonnes conditions de moralité et d'hygiène et à des prix modérés.

Le BUREAU DES RENSEIGNEMENTS possède une bibliothèque contenant les principaux ouvrages relatifs à l'enseignement français, les plans d'études et les conditions d'admission dans les divers établissements et écoles, les programmes des examens et concours ainsi que

des notices sur les carrières auxquelles ils donnent accès. Tous ces ouvrages peuvent être consultés sur place.

Le Bureau met à la disposition des étudiants les offres et demandes qu'il reçoit pour des leçons particulières, répétitions, préceptorats, échanges de leçons pour l'étude des langues vivantes, emplois divers.

D'une façon générale, le Bureau répond à toute demande de renseignements d'ordre universitaire entrant dans le cadre de ses attributions.

Le Bureau est situé au centre des bâtiments de la Sorbonne, à la jonction de la galerie Richelieu et de la galerie Sorbon. Pendant l'année entière, il est ouvert au public, *tous les jours, sauf les dimanches et jours de fête, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 16 *heures.*

Le Bureau des Renseignements est le siège de l'Administration des cours de l'Extension universitaire : Cours de Civilisation française à l'usage des étudiants étrangers, Cours de Vacances de la Sorbonne. Il est aussi le siège du Secrétariat de la Commission des Bourses de la Société des Amis de l'Université, le Centre administratif de la Société des Amis de l'Université de Paris et la Direction et les services comptables de l'École Préparatoire des Hautes Études d'Interprétariat.

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

69, quai d'Orsay, Paris (VII[e]) (Sol. 89-69)

Directeur : M. le Recteur BABIN

Le Centre National, constitué en établissement public (Loi du 16 avril 1955), a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants ou élèves français et étrangers des établissements bénéficiaires des assurances sociales et d'aider, d'orienter et de contrôler l'action des Centres Régionaux existant au siège de chaque Académie.

Il est chargé d'effectuer toutes études sur les besoins des étudiants, de provoquer la création de services propres à les satisfaire, de seconder les initiatives et l'action des organismes poursuivant un but analogue ou complémentaire et de s'associer aux réunions internationales sur l'invitation des pouvoirs publics.

COMITÉ PARISIEN CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE L'ACADÉMIE DE PARIS

15, rue Soufflot (V[e]) (Tél. : Odéon 06-70 et 06-71)

Secrétaire Général : M. A. ADAM

Intendant Universitaire : M. PROST

Le Comité Parisien des Œuvres Universitaires est un Établissement public du Ministère de l'Éducation Nationale (loi du 16 avril 1955) agis-

sant dans le cadre de l'Université de Paris. Il est chargé essentiellement:

— de prendre toutes les initiatives nécessaires à la sauvegarde et à l'amélioration des conditions d'existence des étudiants;

— d'étudier l'ensemble des questions relatives à leur vie intellectuelle.

Le Secrétariat Général assure la direction des services.

Le Service Financier gère le budget du Comité.

Le Service du Logement aide les étudiants à trouver une chambre, soit dans un hôtel, soit chez les particuliers, soit dans les maisons collectives d'étudiants, soit à la Résidence Jean-Zay.

La Résidence Universitaire d'Antony (Voir p. 453).

Les restaurants universitaires, gérés ou agréés par l'Université de Paris, peuvent recevoir plus de 45.000 étudiants par jour. La nourriture est saine et abondante.

Le bénéfice en est réservé aux étudiants qui répondent aux conditions d'âge et de scolarité fixées par le Ministère.

Le Service social. — Sur demandes, et après enquêtes des assistantes sociales, sont accordés : des secours financiers, des prêts pour frais universitaires, achats de livres, etc., prix réduits dans les restaurants universitaires et pour les logements, aide matérielle : vivres, vestiaire, layettes. Le Service social suit les étudiants malades chez eux et à l'hôpital.

Le Service médico-social (en dépendent *Les restaurants médico-sociaux*, et *les restaurants diététiques*), où les étudiants fatigués ou débilités trouvent le régime alimentaire approprié et *Le Centre Hostater, dispensaire pour étudiants*, installé, 24, rue de la Harpe (V^e^), reçoivent les étudiants, *tous les jours ouvrables, samedi excepté, de 10 heures à 19 h. 30.*

Le Service des Activités Culturelles comprend :

— *Maisons de Facultés*, centres de rencontre des étudiants d'une même discipline qui s'y retrouvent dans des groupes d'études, musicaux, théâtraux, sportifs, etc., et où de nombreux moyens culturels sont mis à leur disposition (bibliothèque, studios, cinéma, etc.). Tous les étudiants y sont admis sans formalités :

Maison des Beaux-Arts, 11, rue des Beaux-Arts (Odéon 10-99) ;

Maison du Droit, 5, rue des Ursulines (Danton 07-95) ;

Maison des Sciences, 5, rue des Ursulines (Danton 87-91) ;

Maison des Lettres, 6, rue Férou (Danton 42-88) ;

Maison de la Médecine, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (Odéon 36-74) ;

Maison des étudiants en Art dentaire, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (Danton 98-08) ;

— *Le Bureau des Théâtres*, au Copar, 15, rue Soufflot (Danton 71-40)

délivre des billets spéciaux à prix réduit pour les étudiants pour les théâtres et les concerts.

— *Le Bureau de Plein Air*, au Copar, 15, rue Soufflot, bureau n° 6, organise des stages de ski à Noël et à Pâques et des camps de vacances durant l'été.

— *Le Centre de Formation Sociale*, 5, rue des Ursulines (Danton 07-95), centre de préparation à la vie des entreprises ouvert aux étudiants de toutes les disciplines.

En outre, le Service des activités culturelles contrôle :

— *Le Ciné-Club Universitaire* (séances hebdomadaires, 16, rue de la Sorbonne).

— *Le Centre Universitaire de Culture Cinématographique.*

— *La Chorale de l'Université*, Répétitions les lundi, mardi et mercredi à la Sorbonne, Salle Z, 46, rue Saint-Jacques.

— Il organise des séances théâtrales et des concerts avec le concours des troupes universitaires françaises et étrangères ainsi que la Grande Semaine de l'Université.

— *Le bureau d'information et d'accueil pour les étudiants étrangers* leur procure des facilités d'hébergement, des renseignements administratifs, d'ordre universitaire, et des indications sur les loisirs.

— *Le Manoir des Étudiants* à Boncourt (E.-et-L.) (Tél. : 26 à Anet) reçoit des étudiants pendant les vacances et permet l'organisation de stages.

— *Le Centre Universitaire des Praz de Chamonix et la Villa Finaly à Florence (Italie)* sont des Centres de vacances gérés par le Comité Parisien.

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE JEAN-ZAY

à Antony (Seine)

Directeur : M. MALRIEU

La Résidence Universitaire Jean-Zay, construite par l'Office des H. L. M. de la Seine, sur les plans de l'architecte Baudouin, et administrativement rattachée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'Académie de Paris (Comité Parisien), est destinée aux étudiants domiciliés sur le territoire de l'Académie de Paris, ou dont les études, pour une raison dont ils doivent apporter la preuve, ne peuvent se poursuivre qu'à Paris.

Située en bordure du parc de Sceaux, à 100 mètres de la station Croix-de-Berny (ligne de métro Luxembourg-Massy), c'est-à-dire à 18 minutes de la Sorbonne, elle peut héberger 2.000 étudiants célibataires, et 500 ménages d'étudiants, pour les enfants desquels sont ouvertes des crèches, et une école maternelle est prévue.

Dotée de l'équipement le plus moderne, la Résidence Jean-Zay est destinée à favoriser le travail individuel. Des salles de réunion

et un matériel important complètent des conditions de vie exceptionnellement favorables au développement calme et complet de la personnalité.

LE BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUE ET DE DOCUMENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

29, rue d'Ulm (Ve) (Tél. : Odéon 76-50 et Danton 14-90)
Directeur : M. A. ROSIER

Est un Établissement public de l'État chargé de répondre aux demandes de renseignements du public sur les divers établissements d'enseignement, sur les professions auxquelles ils préparent et sur les débouchés qu'offrent ces professions.

Une série de publications documentaires périodiques renforce son action : fiches de documentation scolaire, monographies professionnelles, guide des carrières, recueils de statistiques scolaires et professionnelles, bulletin d'information et de documentation, circulaire *Le B. U. S. communique*, revue *Avenirs*, revue *Réadaptation*.

Les renseignements sont donnés oralement ou par écrit (joindre un timbre pour la réponse) *exclusivement* par les Centres Régionaux du B. U. S. qui existent dans chaque ville d'Université.

Le Centre Régional du B. U. S. de l'Université de Paris est le *Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières* (B. U. I. C.), 5, place Saint-Michel (Ve). (Danton 71-42.)

Bureaux ouverts *de 9 heures à 17 heures tous les jours, sauf le samedi (9 heures à 11 h. 45)*.

Le B. U. I. C. possède en outre un *Service de Placement* pour les jeunes diplômés et les étudiants.

SERVICE DE LA CORRESPONDANCE SCOLAIRE INTERNATIONALE INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL

29, rue d'Ulm (Ve) (Tél. : Odé. 76-50-Dan. 14-90)

La C. S. I., service de l'Institut Pédagogique National, est officiellement chargée de centraliser les demandes de correspondances avec l'étranger ou avec la Communauté française, et de les distribuer dans les divers pays. Elle s'adresse à tous les ordres d'enseignement. Les étudiants ont le plus grand intérêt à entretenir par une correspondance active leurs connaissances en langues vivantes, et à élargir leur culture générale au contact des diverses civilisations du monde. Leurs camarades de toutes nations souhaitent également correspondre avec eux en français.

Écrire au service en joignant une enveloppe timbrée et libellée à votre propre adresse pour recevoir un bulletin d'inscription.

OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITÉS ET ÉCOLES FRANÇAISES

96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Littré 14-41)
Directeur : M. le Recteur BAYEN

L'Office National des Universités et Écoles Françaises organise des échanges d'étudiants et d'écoliers entre la France et l'Étranger. Il est chargé du service des lecteurs et assistants de langue étrangère dans tous les ordres d'enseignement, ainsi que du recrutement des lecteurs et assistants de langue française à l'Étranger. Il assure l'appariement des écoles françaises et étrangères.

Il publie des Répertoires des laboratoires scientifiques français (inventaire de nos ressources scientifiques) ainsi qu'un ouvrage sur le 3^e^ cycle.

Il est chargé de faire connaître les bourses offertes par les gouvernements ou les établissements étrangers, de recueillir ou d'instruire les candidatures (U. S. A., Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne, Suède, Norvège, Suisse, etc.).

Il fait une propagande active pour faire connaître à l'étranger les cours de vacances organisés par les Universités françaises.

Par son Service du film de recherche scientifique (Tél. : Lit. 95-25), il aide les laboratoires à réaliser des films sur leurs recherches, centralise les films déjà produits par les différents organismes scientifiques, en assure la diffusion.

Les bureaux sont ouverts au public *tous les jours, de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures* à 18 *heures (sauf le samedi après-midi).*

SERVICE DE L'ACCUEIL AUX BOURSIERS ÉTRANGERS

96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Littré 86-75)
Directeur : M. J. RÉVIL
Secrétaire générale : M^me^ LABROUSSE

Le Service de l'Accueil aux boursiers étrangers du Gouvernement français, rattaché au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, a pour mission d'assurer la gestion administrative de ces boursiers et de favoriser leur accueil en France.

Le Service de l'Accueil fonctionne en liaison étroite avec le ministère des Affaires Étrangères qui assume les charges financières relatives au séjour des boursiers en France et à leurs études.

Les bureaux sont ouverts *de* 9 *heures à* 12 *heures (sauf le samedi) et de* 14 *heures à* 18 *heures.*

COMITÉ DE PROTECTION ET D'ÉDUCATION DES ORPHELINS DE GUERRE ET FILS DE FRANÇAIS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Littré 14-41)

Patronage des orphelins de guerre et des fils de Français résidant à l'étranger : exonérations de frais d'études. Bourses et secours.

Président : M. J. SARRAILH, Recteur de l'Académie de Paris.

Secrétaire général : M. ROLLAND, administrateur civil au ministère de l'Éducation Nationale (Tél. : Invalides 02-70, poste 391).

BUREAU D'ACCUEIL AUX ÉTUDIANTS DES PAYS SLAVES

à l'Institut d'Études Slaves de l'Université de Paris
9, rue Michelet (VI^e^) (Tél. : Babylone 30-16)
Directeur : M. ALFRED FICHELLE

INSTITUT SCIENTIFIQUE FRANCO-CANADIEN

Faculté des Lettres, à la Sorbonne
Président : M. HENRI MARROU

Fondé en 1927, cet organisme s'est donné pour mission de resserrer les liens sur le plan scientifique et de développer la collaboration entre l'Université de France et les Universités canadiennes-françaises.

CENTRE POLONAIS DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES DE PARIS

74, rue Lauriston (XVI^e^) (Tél. : Kléber 66-91)

Le Centre polonais de Recherches scientifiques, créé en 1947, est dirigé par M. Stanislas WEDKIEWICZ, professeur de Philologie romane à l'Université de Cracovie.

CENTRE CULTUREL AUTRICHIEN

3, rue Rossini (IX^e^) (Tél. : Provence 95-43)
Directeur : M. FRÉDÉRIC COCRON

Institution officielle du Gouvernement autrichien créée en 1954, conformément à l'accord culturel franco-autrichien. Organise des manifestations culturelles, des cours de langue allemande (degrés élémentaire, moyen, supérieur), et des réunions d'étudiants français et autrichiens. Bibliothèque autrichienne (ouverte *tous les jours, de 10 à 18 heures, sauf samedi après-midi*). Bourses d'études aux étudiants français et échanges interfamiliaux (par l'intermédiaire de l'Office National des Universités et Écoles Françaises). Informations concernant études et cours universitaires en Autriche.

FONDATION SANATORIUM DES ÉTUDIANTS

La Fondation Sanatorium des Étudiants est un ensemble d'établissements et de services qui concourent à la lutte antituberculeuse et à la protection de la santé mentale des étudiants, grands scolaires et élèves de l'Enseignement Technique.

Son siège est à Paris, 11, rue Joanès (XIVe). (Tél. : Lecourbe 74-40.)

Les envois en cure sont décidés à la Direction Générale de la Fondation. Les contre-visites médicales en vue de l'admission sont assurées 11, rue Joanès.

ÉTABLISSEMENTS DE CURE DE LA FONDATION S. E. I.

ÉTUDIANTS

PRÉ-CURE

Pré-Cure des Étudiants et Grands Scolaires au « Centre Édouard-Rist », 12, rue Boileau (XVIe), pour étudiants, grands scolaires et jeunes intellectuels des deux sexes (102 lits).

SANATORIUMS

— Sanatorium des Étudiants, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère) : 190 lits pour étudiants, 64 pour étudiantes.

— Sanatorium universitaire Jacques-Arnaud, à Bouffémont (S.-et-O.) : 150 lits pour étudiants, dont 24 lits de post-cure avec formation d'agents électroniciens.

— Sanatorium des Étudiantes, à Vence (A.-M.) : 75 lits.

— Centre de cure de non-contagieux d'Aire-sur-Adour (Landes) : 150 lits pour élèves de l'Enseignement Technique, dont 68 lits de post-cure avec formation professionnelle.

POST-CURE

— Maison Universitaire de post-cure de Grenoble : Villa Belle-donne, La Tronche (Isère) : 93 lits pour étudiants, 83 pour étudiantes.

— Maisons Universitaires de post-cure de Paris :

4, rue Quatrefages (Ve) : 73 lits pour étudiants.

6, rue du Conventionnel-Chiappe (XIIIe) : 70 lits pour étudiants.

39, avenue Franklin-Roosevelt, Sceaux : 90 lits pour étudiants.

12, rue Boileau, Centre Édouard-Rist : 63 lits pour étudiantes.

— Maison Universitaire de post-cure de Strasbourg : 1, rue Boëckel : 26 lits pour étudiants.

— Section de post-cure du Sanatorium de Bouffémont : 24 lits avec formation d'agents électroniciens.

GRANDS SCOLAIRES

— Sanatorium des Lycéens et Collégiens de Neufmoutiers-en-Brie (S.-et-M.) : 232 lits, au sein duquel fontionne une Section de Post-Cure de 60 lits.

— Sanatorium pour Lycéennes et Collégiennes d'Avon (S.-et-M.) : 47 lits.

— Centre de Cure pour adolescentes scolaires non contagieuses, à Varennes-Jarcy (S.-et-O.) : 40 lits.

— Post-cure de Vaux-le-Pénil (S.-et-M.) pour Lycéennes et Collégiennes : 41 lits.

CLINIQUE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE D'ACCUEIL

La Fondation Sanatorium des Étudiants a ouvert à Sceaux, 28, avenue Franklin-Roosevelt, la villa Dupré qui est une clinique médico-psychologique d'accueil (45 lits) destinée aux étudiants et étudiantes présentant des troubles nerveux mineurs (névroses, difficultés d'adaptation, inhibition dans le travail, etc.). Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les autres établissements de la Fondation.

2° Associations d'étudiants

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Secrétariat permanent (où doit être adressée la correspondance) :
15, rue Soufflot (V^e^) (Tél. : Danton 86-01 et 86-02)

L'Union Nationale des Étudiants de France (U. N. E. F.) a été fondée en 1907. Elle groupe toutes les Associations générales des Centres universitaires et les Associations de Facultés et d'Écoles de Paris. Elle défend les intérêts matériels et moraux des étudiants, notamment en les représentant auprès des Pouvoirs Publics et des Syndicats. Elle participe à la gestion du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires.

ASSOCIATION CORPORATIVE DES ÉTUDIANTS EN DROIT

Faculté de Droit, 12, place du Panthéon (V^e^) (Tél. : Odéon 47-64)
(C. C. P. Paris 633-51)

Cette Association, fondée en 1934, est gérée par des étudiants.
Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Association, Galerie Saint-Jacques.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DES AMIS DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE PARIS

Siège social : 12, place du Panthéon (V^e^)

Sous ce titre, a été créée une Association en 1934, qui a pour but de maintenir le contact permanent entre tous les anciens élèves et les amis de la Faculté.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE PARIS

Membre de la F. E. P. et de l'U N. E. F.

Cette Association a pour but d'aider par tous les moyens en son pouvoir les étudiants en médecine.

Elle offre à ses adhérents :

6, rue Antoine-Dubois (Odé. 60-60) :

— son foyer avec salle de jeux, bar et friterie ;

— son association sportive.

8, rue Dante (Odé. 58-90) polycopie étudiante publiant tous les cours de la Faculté de Médecine. Service d'impression de thèses.

26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (Odé. 25-44) :

— Secrétariat ; service de documentation ; service social ; service d'information ; permanence des commissions ; bloc travail (bibliothèque, radiothèque, microscopes, salles de travail, conférences, externat, internat, révision).

L'action de l'A. G. E. M. P. est strictement corporative et syndicale. Elle est dirigée par un Comité élu et des délégués choisis dans chaque année. Les commissions (professionnelles, sociales, syndicales, outre-mer, journal) sont ouvertes à tous les adhérents.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

(A la Sorbonne)

ASSOCIATION DES AMIS ET ANCIENS ÉLÈVES DU LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

1, rue Victor-Cousin, Paris (V^e^)

Elle publie de nouveau la *Revue de Géographie physique et Géologie dynamique.*

ASSOCIATION CORPORATIVE DES ÉTUDIANTS DE SCIENCES

1, rue Victor-Cousin (V^e^) (Tél. : Odéon 75-46)

Cette Association, créée en 1942, sous le titre de Fédération des Groupes d'Études, est placée sous le patronage de M. le Doyen. Un Conseil d'Administration formé par les représentants des différents Groupes d'Études élit un bureau qui dirige l'Association.

L'A. C. E. S. est en rapports constants avec les autorités administratives ; elle renseigne les étudiants sur toutes les questions qui les concernent ; elle joue un rôle actif dans toutes les questions sociales et culturelles. Elle cherche, de plus, à offrir à ses adhérents des méthodes de travail susceptibles de donner à l'enseignement de Faculté tout son développement et toute son efficacité. Elle est membre de la Fédération des Étudiants de Paris et de l'Union Nationale des Étudiants de France.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

(Reconnue d'utilité publique)

Secrétariat : 17, rue de la Sorbonne (Odé. 24-13)

L'Association des Anciens Élèves de la Faculté des Lettres de Paris a pour objet de resserrer les liens d'amitié entre les Anciens Élèves de cette Faculté et d'aider les étudiants à la recherche d'une orientation.

A cet effet, elle organise, en Sorbonne, et durant l'année universitaire, un cycle de conférences d'information sur la gestion et l'administration des entreprises ; celles-ci sont suivies d'un stage destiné à vérifier les aptitudes des étudiants désireux d'entrer au Centre d'Administration des entreprises près de la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

En outre, et dans la mesure de ses ressources, l'Association accorde son assistance aux étudiants et à ceux de ses membres qui en justifieraient le besoin.

FÉDÉRATION DES GROUPES D'ÉTUDES DE LETTRES DE PARIS (F. G. E. L.)

17, rue de la Sorbonne

Il existe 14 groupes spécialisés, destinés à faciliter le travail des étudiants :

En Sorbonne : Groupe de Lettres classiques qui se subdivise en Groupe d'études anciennes — latin et grec — (escalier E, 3^e^ étage), Groupe de français (C, 2^e^). Groupe de Lettres modernes. Groupe de psychologie (escalier B, 5^e^). Groupe des étudiants de philosophie.

Groupe des étudiants de sociologie (escalier C, 1er). Groupe des étudiants d'histoire. Intergroupe des étudiants de propédeutique (escalier C, 3e).

Dans les Instituts : Groupe des étudiants germanistes, Club d'anglais. Groupe d'études italiennes, 5, rue de l'École-de-Médecine. Groupe des étudiants de russe, 16, rue de la Sorbonne. Union géographique de la Faculté des Lettres, 191, rue Saint-Jacques. Groupe des étudiants d'espagnol, 31, rue Gay-Lussac.

Chaque groupe est dirigé par un bureau élu par les membres du groupe. Il a une bibliothèque de prêt, organise des équipes de travail, des activités culturelles (conférences, excursions, voyages), un service social (logement, emplois, prêts, etc.). Les groupes éditent les cours des professeurs et les vendent, à des prix très bas, à leurs seuls adhérents.

Les groupes d'études se sont fédérés pour examiner en commun les problèmes qui intéressent l'ensemble des groupes, coordonner leurs efforts et en particulier centraliser leurs services sociaux et culturels. La Fédération (17, rue de la Sorbonne, escalier B, 5e étage, Odéon 65-55) est dirigée par un Conseil formé par les représentants des différents groupes d'études et par un bureau de 9 membres, élus par le Conseil. Elle gère un Centre de Ronéotypie et publie un journal mensuel, *Paris-Lettres*. Elle centralise les inscriptions des étudiants en Lettres aux Restaurants universitaires. D'une façon générale, elle défend en toutes circonstances les intérêts des étudiants, en les représentant auprès des autorités administratives et en adhérant à l'Union Nationale des Étudiants de France (U. N. E. F.).

ASSOCIATION DES ÉLÈVES, ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

2, rue de Lille (VIIe) (Tél. : Bab. 09-91) (C. C. P. : Paris 298-71)

Fondée en 1927, cette Association a pour objet d'établir entre ses membres des relations amicales et des liens de solidarité et d'aide mutuelle.

ASSOCIATION AMICALE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE DE FRANCE

85, boulevard Saint-Michel (Ve) (Tél. : Odéon 05-80)

(Ouverte de 9 heures à 19 heures, sans interruption)

Cette Association est rattachée à l'Union Nationale des Étudiants de France et à la Fédération des Étudiants de Paris. Elle est reconnue officiellement par les autorités universitaires et est en contact permanent avec M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté ainsi qu'avec les différentes organisations professionnelles.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris (XIVe) (Tél. : Dan. 98-08)
C. C. P. 5.568-39

Association affiliée à la Fédération des Étudiants de Paris et à l'Office central des Études dentaires. Elle regroupe les étudiants des trois établissements d'enseignement dentaire parisiens.

L'Association représente les étudiants et défend leurs intérêts corporatifs : près des autorités universitaires et des pouvoirs publics, près des organismes professionnels et syndicaux, et près des associations d'étudiants.

Elle assure la publication de cours polycopiés pour toutes les années d'études.

Elle organise :

— un service de remplacements de chirurgiens-dentistes ;

— des projections bi-mensuelles de films techniques et culturels.

Elle contrôle les activités sociales et culturelles de la *Maison des Étudiants en Art dentaire*, créée par elle, et les activités sportives de l'*Association sportive dentaire.*

Elle dispose d'une revue : *La Voix Dentaire.*

Secrétariat ouvert, *chaque jour, de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures.*

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Siège social : 132, boulevard Saint-Germain (VIe)
Renseignements : 105, rue Réaumur (IIe) (Tél. : Gut. 61-84)
(Tous les mardis et vendredis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures)

FOYER INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTS

111, avenue Paul-Vaillant-Couturier, à Gentilly (Tél. : Alésia 17-39)

3° Groupements confessionnels

Maison diocésaine des Étudiants, 61, rue Madame (VIe) (Tél. : Littré 29-06).

Association des Étudiants protestants de Paris, 46, rue de Vaugirard (VIe) (Tél. : Odéon 31-49).

Fédération française des Associations chrétiennes d'Étudiants, 11, rue Jean-de-Beauvais (Ve) (Tél. : Odéon 80-90).

Union des Étudiants juifs de France, 6, rue Lalande (XIVe) (Tél. : Ségur 60-21 et Suffren 43-17).

Centre Richelieu, 8, place de la Sorbonne (Ve) (Tél. : Odéon 36-90).

Centre Hillel, 11, rue de Vaugirard (VIe) (Tél. : Danton 06-84).

Conférence Laënnec (Association Catholique d'étudiants en médecine fondée en 1875), 12, rue d'Assas (VIe) (Tél. : Littré 73-62).

Groupe Catholique de la Faculté de Droit, Centre Saint-Yves, 15, rue Gay-Lussac (V^e^) (Tél. : Odé. 52-07).

Association Catholique des Étudiants en Pharmacie de Paris, 5, avenue de l'Observatoire (VI^e^) (Tél. : Danton 51-19).

4° Œuvres privées

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(A la Sorbonne)

Cette Société a pour objet de favoriser le développement de l'Université de Paris.

Ses principaux moyens d'action sont : la création de cours et de conférences (V. Cours de Civilisation française à la Sorbonne, pour étudiants étrangers, p. 287 ; École Préparatoire des Hautes Études d'Interprétariat, p. 289 ; semaines françaises à l'étranger) ; l'attribution de subventions aux laboratoires et aux bibliothèques ; la fondation de prix et de récompenses destinés à encourager les études ; la création de bourses d'études et de voyages ; l'attribution de secours, soit sous forme de prêts d'obligeance, soit sous toute autre forme, aux étudiants sans fortune ; l'institution ou l'encouragement de toute œuvre dans l'intérêt des étudiants ; la publication d'un bulletin périodique.

La cotisation annuelle minimum est de 200 francs pour les membres titulaires, de 500 francs pour les membres fondateurs et de 2.000 francs pour les membres donateurs.

Président : M. René CASSIN, Vice-président du Conseil d'État, membre de l'Institut.

Vice-Président : M. Jean SARRAILH, membre de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris.

Secrétaire général : M. Georges MATORÉ, Directeur des Cours de Civilisation française.

Secrétaire Général adjoint : M. Pierre BARTOLI, Secrétaire général de l'Université de Paris.

Trésorier : M. Maurice GUYOT, Secrétaire général honoraire de l'Université de Paris.

SOCIÉTÉ UNIVERSITAIRE DES AMIS DE L'ÉTUDIANTE

Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail (XIV^e^)
(Tél. : Danton 67-75 et 76-09)

Fondée sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. le Recteur de l'Académie de Paris. Reconnue d'utilité publique.

La Maison des Étudiantes, créée selon toutes les exigences d'hygiène et de confort, peut loger 198 jeunes filles.

Les prix actuels, y compris ceux des 30 repas, varient de 15.200 à 17.100 francs par mois.

La Maison des Étudiantes reçoit les jeunes filles inscrites dans les Facultés ou établissements d'Enseignement supérieur de l'État faisant partie du ressort universitaire parisien. Elle reçoit des passagères pendant les vacances à des conditions spéciales.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Société, à la Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail, tous les jours, sauf le samedi, de 11 heures à 12 h 30 et de 15 heures à 18 h. 30.

MUTUELLE NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Sécurité Sociale des Étudiants

Section de Paris

22, boulevard Saint-Michel (VI[e]) (Tél. : Odé. 22-56)

Les différents points de son action sont les suivants :

1° Gestion de la Sécurité Sociale Étudiante, dont le centre se trouve, 22, boulevard Saint-Michel, Paris (VI[e]).

2° Assurance-Accident : la M. N. E. F. fournit une assurance-accident. Les secrétariats des facultés inscrivent généralement les étudiants à la M. N. E. F. en même temps qu'à la Sécurité Sociale Étudiante.

3° Centre de soins médical et dentaire et service social, au siège de la Section de Paris, 22, boulevard Saint-Michel.

4° Bureau universitaire d'aide psychologique, 72, boulevard Montparnasse.

ASSOCIATION FÉNELON

(Reconnue d'utilité publique) 7, avenue de l'Observatoire (VI[e])

Maison d'étudiantes, 7, avenue de l'Observatoire (VI[e]).

Annexe : Maison d'étudiantes, 53, rue Lhomond (V[e]).

Conditions d'admission : être étudiante et préparer un examen ou un concours.

ENTRAIDE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE

6, rue de Tournon (VI[e]) (Tél. : Dan. 56-52)

Principales activités : Bourses aux étudiants réfugiés, Maisons de repos à Combloux (Haute-Savoie) pour étudiants et étudiantes fatigués, agréées par la Sécurité Sociale. Foyer à Paris, pour les étudiants réfugiés.

Accueil de groupes d'étudiants étrangers en France.

FOYER INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTES

(Fondation Grace Whitney-Hoff)

93, boulevard Saint-Michel (Tél. : Odéon 49-63)

Le Foyer International des Étudiantes a été donné à l'Université de Paris en 1936 par sa fondatrice, Mme Grace WHITNEY-HOFF.

Le but du Foyer est d'offrir à toutes les étudiantes françaises et étrangères un terrain de rencontre amical.

Il met à la disposition des membres de son Cercle (cotisation : 300 francs par an), 100 chambres, un restaurant universitaire, une bibliothèque (10.000 volumes), des salons, une salle des fêtes, et organise des cours de conversation et des soirées récréatives.

CITÉ-CLUB UNIVERSITAIRE

33, boulevard de Courcelles (VIIIe) (Tél : Lab. 75-30)

Cette Association groupe les étudiants et universitaires de tous les ordres d'enseignement.

Restaurant universitaire ; stages de langue française et d'information sur la France contemporaine ; voyages, accueil d'universitaires et d'étudiants français et étrangers.

INSTITUT HONGROIS

18, rue Pierre-Curie, Paris (Ve) (Tél. : Odé. 60-63)

L'Institut veut s'associer par tous les moyens en son pouvoir aux efforts faits en France en faveur des études hongroises. Il met sa bibliothèque et sa documentation à la disposition de tous ceux qui se livrent à des recherches ou poursuivent des travaux sur la Hongrie. Il organise des conférences, des concerts, et des réunions pour favoriser le rapprochement universitaire et intellectuel entre les deux pays.

La bibliothèque est ouverte tous les jours (sauf le samedi après-midi et les jours fériés) de 10 à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 heures. Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

OFFICE CULTUREL DE L'IRAN EN EUROPE

5, rue Fortuny (XVIIe) (Tél. : Car. 82-90)

Directeur général : S. E. Dj. TAFAZOLI

Directeur général adjoint : M. N. A. NOURI

FOYERS D'ÉTUDIANTES

Foyer International des Étudiantes, voir ci-dessus.

Concordia, 41, rue Tournefort (Ve) (Tél. : Gob. 75-16, Por. 76-42).

Reçoit pendant l'été.

Maison des Lycéennes, 5, rue Amyot (Ve).

Maisons d'Étudiantes ; 53, rue Lhomond (Ve) ; 214, boulevard Raspail (XIVe) ; 7, avenue de l'Observatoire (Ve).
Foyer d'Étudiantes : 234, rue de Tolbiac (XIIIe).
Union chrétienne des Jeunes Filles : 22, rue de Naples (VIIIe) ; 40, rue Boulard (XIVe) ; 65, rue Orfila (XXe).
Pension pour Jeunes Filles, 94, rue de Charonne (XIe).
« L'Oasis », 91, rue de Sèvres (VIe).
Maison de la Société Philanthropique, 12, rue des Feuillantines (Ve).
Protection de la Jeune Fille, 70, avenue Denfert-Rochereau (XIVe).
« Le Repos », 21, rue du Cherche-Midi (VIe).
Association familiale, 49, rue de Vaugirard (VIe).
Les Sœurs Servantes de Marie, 7, rue Duguay-Trouin (VIe).
La Maison des Franciscaines, 36, avenue Reille (XIVe).
Les Filles de Marie-Immaculée, 56, rue Saint-Didier (XVIe).
Maison des P. T. T., 5 et 7, rue Jacquemaire-Clemenceau (XVe).
Maison Sainte-Geneviève, 65, rue du Cardinal-Lemoine (Ve).
Maison Sainte-Odile, 34, rue Saint-Guillaume (VIe).
Home familial, 14, rue de Calais (IXe).
Foyer Saint-Joseph, 21, rue Méchain (XIVe) pour Religieuses Étudiantes.
Foyer Marguerite-Mignard, 2, villa de la Réunion (XVIe) (Tél. : AUT. 24-13).
Foyer International de l'Abbaye-aux-Bois, 11, rue de la Chaise (VIIe).
Maison Jeanne-d'Arc, 21, rue Bertrand (VIIe).
Pension de famille des Dames de Saint-Maur, 83, rue de Sèvres (VIe)
La Maison, 36, rue du Montparnasse (VIe).
Foyer d'Étudiantes Catholiques, 88, rue du Cherche-Midi (VIe). Ouvert toute l'année.
Sœurs de Sainte-Marie, 8, rue Joseph-Bara (VIe).
Institut Serviam, 20, rue Gay-Lussac (Ve).
Y. W. C. A., 26, rue d'Anjou (VIIIe).
Foyer International « Carrefour », 44, rue des Bernardins (Ve).
Foyer des Lycéennes, 10, rue du Docteur-Blanche (XVIe) (Tél. : AUT. 81-95).
Centre d'Études féminines, 63, rue Monsieur-le-Prince (VIe). (Exclusivement réservé aux Étudiantes des Facultés, à partir de la propédeutique et équivalences, au moins.)
« Chez Nous », 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (IVe).
Foyer Protestant d'Étudiantes de Plaisance, 63, rue Pernety (XIVe) (Tél. : SÉG. 81-41).
Études et Famille, 44, rue du Cherche-Midi (VIe).
Foyer Musical, 87, rue de Tocqueville (XVIIe).
Foyer Saint-Joseph, 24, rue Bargue (XVe).
Foyer International « La Vigie », 3, rue des Carmes (Ve).
Notre-Dame du Rosaire, 36, rue Taine (XIIe).

FOYERS D'ÉTUDIANTS

La Maison Diocésaine des Étudiants, voir p. 462.
Réunion des Étudiants, 104, rue de Vaugirard (VI^e).
Ozanam, 155 *bis*, rue de Rennes (VI^e) ; 22, rue Notre-Dame-des-Champs (VI^e).
Internat familial des Francs-Bourgeois, 21, rue Saint-Antoine (IV^e).
Foyer Sainte-Geneviève, 2, rue des Fossés-Saint-Jacques (V^e).
Union chrétienne de jeunes gens, 14, rue de Trévise (IX^e).
Foyer protestant, voir p. 462.
Maison des Mines et des Ponts et Chaussées, 270, rue Saint-Jacques (V^e). Reçoit pendant l'été.
Centre d'Études Pédagogiques, 15, rue Louis-David (XVI^e) (Tél. : TRO. : 25-14).
Foyer de l'Entraide universitaire, 19, rue de la Victoire (IX^e).
Foyer des Jeunes, 151, avenue Ledru-Rollin (XI^e).
Foyer J.-Ruf-de-Lavison, 18, rue J.-J.-Rousseau (I^er).
Maison des Étudiants du Maroc, 41, rue des Écoles (V^e).
Maison d'Étudiants « Le Toit familial », du Comité de Bienfaisance israélite de Paris, 9, rue Guy-Patin (X^e).
Groupe d'Accueil étudiant, 7, impasse Chartière (V^e).

FOYERS MIXTES

Foyer de La Cimade, 4, rue du Parc-Cheviron, à Sèvres (S.-et-O.) (Tél. : Obs. 20-24).
Foyer des Jeunes Israélites, 19, boulevard de la Saussaye, Neuilly-sur-Seine (Tél. : SAB. 80-44).
Foyer des Étudiants d'Extrême-Orient, 16, rue Royer-Collard (Tél. : ODÉ. 45-00).

III

BOURSES, PRIX, FONDATIONS

Des bourses et des prix dus à la libéralité de généreux donateurs ou accordés par l'État ou le Conseil Municipal de Paris sont attribués chaque année par l'Université de Paris et par les Facultés. Des dispenses de droits peuvent également être accordées. On se renseignera dans les secrétariats.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les bourses d'enseignement supérieur sont attribuées par le Recteur d'Académie après consultation de la commission régionale des bourses.

Les demandes doivent être déposées dans les secrétariats des Facultés avant le 31 *juillet*. Ce délai est prolongé jusqu'au 31 *août* pour les bourses d'Agrégation et de C. A. P. E. S.

Les étudiants de *la Communauté*, à l'exclusion des étudiants des départements d'Outre-Mer doivent s'adresser au gouvernement du territoire dont ils sont originaires, en vue d'obtenir une bourse ou un prêt d'honneur. En ce qui concerne les exonérations des droits universitaires, c'est à la Faculté où ils poursuivent leurs études qu'ils doivent s'adresser.

I. — Bourses de Licence

Licence en Droit

Première année : pour un an, aux titulaires du Baccalauréat.

Deuxième, troisième et quatrième années : pour un an, à des étudiants pourvus de leurs inscriptions de licence et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à ces inscriptions.

Sciences et Lettres

Des bourses peuvent être attribuées pour un an, en vue d'un Certificat d'Études Supérieures préparatoires dans les Facultés des Sciences ou du Certificat d'Études Littéraires Générales dans les Facultés des Lettres, aux candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Ces bourses peuvent être renouvelées 2 fois dans les conditions ci-après :

a) pour la deuxième année d'études, si le candidat justifie d'un Certificat d'Études Supérieures préparatoires dans les Facultés des Sciences ou du Certificat d'Études Littéraires Générales dans les Facultés des Lettres ;

b) pour la troisième année d'études, si le candidat justifie de trois Certificats d'Études Supérieures en plus du Certificat de Propédeutique.

c) à titre exceptionnel pour une quatrième année d'études, si le candidat justifie, en dehors de l'un des Certificats d'Études préparatoires dans les Facultés des Sciences ou du C. E. L. G. dans les Facultés des Lettres, de 2 C. E. S. faisant partie de la même Licence d'enseignement dans les Facultés des Sciences ou de 3 C. E. S. faisant partie de la même Licence d'enseignement dans les Facultés des Lettres.

Il est ouvert chaque année un concours commun aux candidats à l'École Normale Supérieure et aux bourses de Licence et d'Agrégation près les Facultés des Sciences et des Lettres des Universités de Paris ou des départements.

Le nombre d'élèves à admettre à l'École Normale Supérieure est fixé chaque année par arrêté ministériel. Les élèves sont nommés suivant l'ordre de classement sur la liste d'admission.

Peuvent, sur leur demande, bénéficier de leur bourse de Licence et d'Agrégation près la Faculté des Sciences ou des Lettres de l'Université de Paris :

a) Pour les jeunes gens, les 8 premiers boursiers de Licence de la section des Sciences et les 10 premiers boursiers de la section des Lettres ;

b) Pour les jeunes filles, les 5 premières boursières de la section des Sciences, groupe I ; les 2 premières des groupes II et II *bis* ; la première du groupe III ; et les 5 premières de la section des Lettres ;

c) Les boursiers de Licence de la section des Sciences et de la section des Lettres dont la famille a son domicile dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise ou de Seine-et-Marne.

Tous les autres boursiers bénéficieront de leur bourse près les Facultés des Universités des départements.

Le candidat peut s'inscrire simultanément pour l'École Normale Supérieure et pour une bourse de Licence.

Les boursiers nommés près les Facultés des Sciences ou des Lettres des Universités de Paris ou des départements dans les conditions fixées ci-dessus conservent le bénéfice de leur bourse pendant quatre ans (deux ans pour la Licence, un an pour le Diplôme d'Études Supérieures, un an pour l'Agrégation) sous réserve de restituer à l'État le prix de la pension ou de la bourse dont ils auront bénéficié dans le cas où, par leur fait, ils n'occuperaient pas pendant dix ans au

moins un emploi dans l'enseignement public. Ils sont déchus de leur bourse s'ils ne justifient pas, à des époques déterminées, de leur admission aux examens de Licence ou du Diplôme d'Études Supérieures.

II. — Bourses dans les Instituts

Des bourses d'études peuvent être données aux élèves de l'Institut de Psychologie, de l'École Nationale Supérieure de Chimie, de l'Institut des Sciences Sociales du Travail, de l'Institut de Démographie, de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières, de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs et aux candidats au Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises. Le bénéfice des bourses ne peut être étendu à d'autres Établissements que par décision ministérielle.

Ces bourses sont attribuées pour un an, sur la proposition du directeur de l'Institut et, le cas échéant, du Doyen de la Faculté à laquelle est rattaché l'Institut.

Elles peuvent être renouvelées chaque année, dans les mêmes formes, pendant la durée normale des études.

Ne peuvent bénéficier de ces bourses les élèves des années préparatoires des Instituts.

III. — Bourses de diplômes d'Études supérieures
(Sciences et Lettres)

Les étudiants qui postulent les bourses de diplôme doivent justifier, en tant que futurs candidats à l'Agrégation, du grade de Licencié (Licence d'enseignement) ou du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des langues vivantes.

Les bourses de Diplômes attribuées pour un an ne sont pas renouvelables. Elles sont données aux candidats qui ont été admis dans de bonnes conditions à la Licence (ou au Certificat d'Aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges pour ceux d'entre eux qui se destinent à l'Agrégation de cet ordre).

IV. — Bourses de C. A. P. E. S.

Les candidats à ces bourses doivent être titulaires d'une Licence d'Enseignement. Elles sont attribuées pour une année et renouvelables deux fois dans certaines conditions.

V. — Bourses de préparation a l'agrégation de l'Enseignement secondaire

Les candidats à ces bourses doivent être titulaires d'une Licence d'Enseignement et d'un Diplôme d'Études supérieures. Elles sont attribuées pour une année et renouvelables deux fois dans certaines conditions.

Les candidats dont la famille n'est pas domiciliée dans les départements de la circonscription de l'Académie de Paris ne peuvent déposer leur demande que s'ils se sont présentés à l'Agrégation. Dans ce cas leur demande doit comporter un avis favorable du Président du Jury.

VI. — Bourses d'Études

a) *Bourses de Doctorat.* — Les bourses dites d'études sont à proprement parler des *bourses de Doctorat*, attribuées aux candidats pourvus des titres requis pour se présenter à cet examen.

Toutefois, comme elles ont été créées pour favoriser dans les Facultés des Lettres et des Sciences les recherches libres et désintéressées, les conditions que doivent remplir leurs postulants sont des plus larges ; à la rigueur, aucun grade n'est exigé d'eux pourvu qu'ils aient manifestement fait preuve d'aptitude dans une branche déterminée de la Science ;

b) *Bourses de voyage.* — Outre ces bourses entretenues près les Facultés des Lettres et des Sciences des Universités françaises, *des bourses de voyage* sont réservées à des agrégés se rendant à l'étranger pour y poursuivre (généralement en vue d'une thèse de Doctorat) des recherches personnelles, ou s'y livrer à des travaux d'érudition.

VII. — Bourses de P. C. B.

Des bourses peuvent être attribuées près les Facultés des Sciences (en vue des études médicales et de chirurgie dentaire) aux candidats au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques. Ces bourses sont données pour un an. Elles ne sont pas renouvelables. Sont autorisés à les postuler les candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

VIII. — Bourses de doctorat en Médecine

Peuvent obtenir, pour un an, une bourse de Doctorat en Médecine de première année, les candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire et du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques (P. C. B.).

Les bourses de Doctorat en Médecine, à partir de la deuxième année d'études, sont données pour un an, aux candidats pourvus de leurs inscriptions et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à ces inscriptions.

IX. — Bourses de Chirurgie dentaire

Il peut être attribué, près des Facultés et écoles publiques où l'enseignement de la chirurgie dentaire est organisé, des bourses aux étudiants candidats au Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste.

X. — Bourses de Pharmacie

Les bourses de Pharmacie, à partir de la deuxième année d'études (année suivant le stage), sont données pour un an, aux candidats ayant subi avec succès l'examen de fin d'année.

XI. — Bourses de Doctorat en Droit

Des bourses de première année de Doctorat en Droit peuvent être données à des étudiants ayant subi avec succès l'examen de troisième année de Licence en Droit avec une note moyenne au moins égale à 11 sur 20.

Ces bourses peuvent être renouvelées une fois aux étudiants ayant obtenu une moyenne au moins égale à 11 sur 20 au premier Diplôme d'Études Supérieures.

XII. — Bourses d'agrégation de Droit

Elles sont attribuées sur la proposition de la Faculté où les candidats ont subi les examens du Doctorat et après avis du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur (Commission du Droit et des Sciences politiques et économiques). Si les candidats se sont présentés à un concours d'Agrégation, l'avis du président du jury devra être pris.

Attribuées pour un an, ces bourses pourront être renouvelées 2 années successives suivant la même procédure.

Les candidats devront prendre l'engagement de restituer à l'État le montant de la bourse dont ils auront bénéficié dans le cas où, par leur fait, ils n'occuperaient pas pendant dix ans au moins un emploi dans l'Enseignement public.

XIII. — Bourses aux Pupilles de la Nation

Des bourses dans les établissements d'enseignement supérieur sont attribuées aux Pupilles de la Nation qui ont satisfait aux conditions d'admission imposées aux autres étudiants.

Outre les bourses dont il a été question ci-dessus, attribuées à tous les étudiants, les Pupilles de la Nation peuvent également en obtenir, pendant la durée normale des études :

près les Facultés de Droit, en vue du Certificat de Capacité (deux ans), de la Licence (trois ans) et du Doctorat (deux ans) ;

près les Facultés de Médecine, en vue des Diplômes de Chirurgien-dentiste (trois ans), de Sage-femme (deux ans) ;

près les Facultés des Sciences, en vue des Certificats d'Études Supérieures ;

près les Facultés de Pharmacie dès l'année de stage. Elles sont

renouvelables d'année en année jusqu'à l'obtention du grade de Pharmacien.

Les Pupilles de la Nation qui obtiennent une bourse sont dispensés des droits d'inscription proprement dits.

Les étudiants Pupilles de la Nation peuvent solliciter, en outre, des Offices départementaux, des subventions d'études d'Enseignement supérieur.

XIV. — Bourses aux enfants de Français résidant a l'étranger

Des bourses peuvent être attribuées dans les Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences, des Lettres, de Pharmacie, dans les Instituts des Universités et des Facultés et dans les établissements dépendant de la direction de l'enseignement supérieur, à des candidats ayant bénéficié d'exonérations de frais d'études ou de pension, ou qui auraient pu bénéficier de ces exonérations (décrets du 11 août 1921, 18 août 1920, 20 janvier 1923), et qui remplissent les conditions requises pour l'inscription dans les Facultés ou Écoles.

Des bourses peuvent être concédées d'autre part dans les mêmes établissements à des candidats ayant fait tout ou partie de leurs études hors de France ; ils devront justifier du titre initial requis pour l'inscription ou de son équivalence.

Les dossiers, constitués dans les formes habituelles, doivent contenir en outre :

a) Dans le premier cas, justification de l'obtention des exonérations, ou du droit qu'avaient les candidats d'en solliciter le bénéfice ;

b) Dans le second cas, déclaration d'un agent diplomatique ou consulaire de France, attestant que la famille était établie depuis au moins cinq ans à l'étranger au moment de l'obtention du titre.

Ces bourses sont accordées pour un an. Elles peuvent être renouvelées pour les titulaires ayant subi avec succès les examens de fin d'année ou les examens correspondant aux études pour lesquelles ils se sont fait inscrire.

XV. — Bourses pour les étudiants en Médecine se destinant au Service de santé scolaire et universitaire

10 Bourses d'Enseignement Supérieur par an peuvent être attribuées par le Ministre à des Étudiants en Médecine de 1re, 2e, 3e et 4e années moyennant engagement de servir comme Médecin à temps complet du Service de Santé scolaire et universitaire pendant

cinq à dix années, et d'accepter tout poste susceptible d'être vacant sur le territoire métropolitain.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Inspection Régionale du Service de Santé scolaire et universitaire, 13, rue du Four, Paris (6e).

BOURSES D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER

La Direction générale des Affaires culturelles et techniques du Ministère des Affaires étrangères (Bureau des Bourses, 23, rue de la Pérouse (VIIe) (tél. : KLE 52-00, poste 2328) octroie tous les ans des bourses aux étudiants français pour des séjours d'études à l'étranger.

Elles peuvent être sollicitées pour toutes les spécialités. Leur durée est variable, mais en principe aucune bourse n'est accordée pour plus d'une année. Elles ne sont pas renouvelables.

Les candidats à ces bourses doivent, en principe, avoir terminé leurs études supérieures en France, ou être sur le point de les terminer. Leur plan d'études doit porter sur un point ou un domaine qui ne peut être étudié ou approfondi en France.

Les séjours à l'étranger effectués grâce à ces bourses ne doivent pas servir à la seule formation personnelle des boursiers, mais être utiles à la collectivité.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Générale des Affaires culturelles et techniques avant le 31 mars.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser : soit à la Direction Générale des Affaires culturelles et techniques, soit à l'Office National des Universités, 96, boulevard Raspail (tél. : Littré 14-41).

Le Bureau des Renseignements peut communiquer la notice détaillée sur ces bourses.

BOURSES OFFERTES AUX ÉTUDIANTS FRANÇAIS PAR LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DES ÉTATS-UNIS

Des bourses sont mises à la disposition des étudiants français aux États-Unis. Certaines de ces bourses sont attribuées plus particulièrement à des jeunes gens et des jeunes filles ayant terminé leurs études secondaires et désireux de poursuivre leurs études aux États-Unis et de s'y perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise tout en se familiarisant avec l'histoire, la littérature, les idées et les mœurs américaines. D'autres sont accordées par les Universités à des étudiants diplômés et désireux de se perfectionner dans la spécialité qui les intéresse. La date limite pour le dépôt des dossiers de candidature étant fixée au 10 novembre, les candidats sont priés de demander dès le 1er octobre, à l'Office National des Universités, 96, boulevard Raspail, Paris (VIe), le questionnaire préliminaire à remplir.

BOURSES DE SÉJOUR EN GRANDE-BRETAGNE OFFERTES PAR LE BRITISH COUNCIL
28, avenue des Champs-Élysées (VIIIe)

Des bourses d'études en Grande-Bretagne sont offertes par le British Council en France aux candidats de nationalité française poursuivant des recherches scientifiques, littéraires, artistiques, sociales, etc. Ces bourses sont accordées à condition que la période d'étude en Grande-Bretagne soit nécessaire aux recherches poursuivies, que le bénéficiaire de la bourse retourne en France après son séjour, que le candidat possède une bonne connaissance de la langue anglaise et que le domaine de la recherche ait été accepté par les autorités françaises compétentes.

Les bourses sont généralement accordées pour une année scolaire (10 mois à partir d'octobre).

La préférence est donnée aux candidats âgés de 25 à 35 ans.

Les candidats doivent écrire directement à l'adresse sus-mentionnée en précisant brièvement le niveau de leurs études et en demandant la feuille d'inscription. Cette feuille, dûment remplie, en anglais, doit être retournée à la même adresse avant le 20 décembre, dernier délai.

BOURSES ET PRIX DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

A. — Des bourses d'études sont mises chaque année à la disposition des étudiants français par l'Institut d'Études slaves. Elles sont attribuées de préférence à des jeunes gens ayant terminé leurs études en France et désireux de se spécialiser dans les questions relatives à un pays slave dont ils connaissent la langue.

B. — PRIX ERNEST-DENIS : L'Institut d'Études slaves dispose d'un Prix Ernest-Denis, qui peut être attribué à un ouvrage historique sur la Yougoslavie, écrit en français par un auteur français, et dans l'esprit, les idées et la tradition des ouvrages d'Ernest Denis.

C. — PRIX CHARLES-SALOMON : L'Institut d'Études slaves dispose également d'un prix Charles-Salomon, qui peut être attribué, tous les deux ou trois ans, à un jeune russisant français.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut d'Études slaves (9, rue Michelet, VIe).

CONCOURS ET FONDATIONS DE L'INSTITUT ET DES ACADÉMIES

La plupart des prix créés soit par l'État, soit par des fondations particulières, de même que les fondations ayant pour objet de subventionner des recherches, sont annuels. Un certain nombre de prix se

décernent tous les deux ans, tous les trois ans, ou au bout de périodes plus longues. Il en est d'autres enfin qui sont décernés tous les ans ou tous les deux ans, à tour de rôle, par chacune des 5 Académies, et qui sont ainsi quinquennaux ou décennaux.

Certains prix comportent un programme arrêté par chaque Académie, d'autres sont décernés à des ouvrages ou à des personnes, conformément aux conditions déterminées par les fondateurs.

Pour l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences morales et politiques, les ouvrages imprimés ou manuscrits destinés aux concours doivent être adressés ou déposés au Secrétariat de l'Institut et y parvenir avant le 1er janvier de l'année où le concours est jugé.

Pour l'Académie des Beaux-Arts, presque tous les concours ont leurs règles spéciales.

Les programmes des concours de toutes les Académies, avec leurs développements, sont déposés au Secrétariat de l'Institut, où les intéressés peuvent les demander.

Prix Charles-Léopold-Mayer. — Deux prix, d'un montant de 500.000 francs chacun, seront attribués avant le 31 décembre 1965 par l'Académie des Sciences morales et politiques aux auteurs, français ou étrangers, d'un ou plusieurs ouvrages d'une philosophie rationaliste et naturaliste comportant : un exposé critique des principes qui conduisent à une telle philosophie, l'application de ces principes aux sciences morales, économiques, sociales et politiques et une notice sur la bibliographie du sujet.

FONDATION EDMOND DE ROTHSCHILD

MAISON DE L'INSTITUT DE FRANCE A LONDRES

La Maison de l'Institut à Londres offre, sous des conditions déterminées, à des personnes se livrant à des travaux scientifiques, littéraires ou artistiques, une chambre et le breakfast.

Adresser toute demande au Secrétariat de l'Institut, 23, quai de Conti, Paris (VIe).

ASSOCIATION DES FRANÇAISES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS

4, rue de Chevreuse (Paris, VIe)

Des bourses sont offertes à des étudiantes françaises jugées dignes d'encouragement (grade minimum exigé : licence). Adresser les candidatures, avec *curriculum vitae* et références à Mlle Chalufour, 9, rue Jean-Goujon (VIIIe), présidente de la Commission des Bourses.

FONDATION THIERS

CRÉÉE PAR Mlle FÉLICIE DOSNE, EN 1893, 5, ROND-POINT BUGEAUD PARIS (XVIe)

Conditions d'admission : être Français, âgé de moins de 28 ans à la fin de l'année en cours, avoir satisfait aux obligations militaires, être célibataire, agrégé de l'Université ou, pour les candidats médecins ou juristes, Docteur en Médecine ou en Droit ; fournir un extrait de naissance, un extrait de casier judiciaire, un certificat de position militaire, un *curriculum vitae*, une note sur la situation de famille et de fortune.

Adresser la demande au Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud (XVIe) et lui faire adresser directement des attestations de Maîtres connaissant le candidat.

Les pensionnaires peuvent jouir de trois années de travail désintéressé. Ils reçoivent du C. N. R. S. à charge d'en reverser une quote-part à la Fondation, une allocation d' « attaché de recherches ».

DONATION JEAN SAUBERAN

PRÊTS D'ÉTUDES

M. Jean SAUBERAN a fait à l'Université de Paris donation d'une somme dont les fonds sont affectés à l'attribution de prêts d'études à des étudiants, de nationalité française, désirant continuer leurs études dans une des 5 Facultés de l'Université de Paris, à l'École Centrale, à l'École du Louvre et à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

Les demandes de prêts d'études doivent être adressées au Comité de la donation Jean Sauberan, 3e section, à la Sorbonne.

COMITÉ LOCAL DES PRÊTS D'HONNEUR

Les candidats ou candidates aux prêts d'honneur doivent être de nationalité *française*.

Les prêts d'honneur peuvent être donnés à tous ceux qui font des *études supérieures*.

Il est institué au siège de l'Université un Comité local à qui est confié le soin d'apprécier la situation des étudiants et élèves et qui a le pouvoir de décision dans les limites des crédits mis à sa disposition. Le Comité local est placé sous la présidence du Recteur. Les demandes de prêts d'honneur doivent être adressées au Comité local des prêts d'honneur. — Secrétariat administratif (3e section, *à la Sorbonne*).

Les dossiers sont reçus du 1er septembre au 15 octobre. Les demandes présentées après cette date ne pourront être examinées.

CONSEILS AUX ÉTUDIANTS QUI DEMANDENT UNE BOURSE UN SECOURS D'ÉTUDES, UNE DISPENSE OU UN REMBOURSEMENT DES FRAIS UNIVERSITAIRES

Par suite du nombre considérable des demandes présentées à l'Administration, il est indispensable, dans l'intérêt même des candidats, que les dossiers soient régulièrement établis et présentés d'une façon très claire.

Évitez les contradictions entre vos déclarations et les indications que porte le certificat du contrôleur des contributions. Si les chiffres que vous indiquez n'expriment pas votre situation réelle (par suite de circonstances spéciales : crise, situation de famille), efforcez-vous de rectifier, avec preuves à l'appui, ce qui doit être rectifié.

Expliquez clairement l'objet de vos études et donnez les raisons de toutes les anomalies qu'elles pourraient présenter (retards, divergences, changements d'orientation), au lieu de les déguiser ou de les passer sous silence. Joignez toujours à votre dossier un certificat d'un ou de plusieurs professeurs pouvant donner une appréciation motivée sur vos études, vos travaux (et, quand cela est possible, avec les notes de devoirs, d'interrogations, d'examen).

Constituez votre dossier quinze jours au moins avant la date extrême à laquelle il doit être remis (consultez le *Livret de l'Étudiant*, les affiches). Conformez-vous à toutes les indications administratives pour la rédaction de votre demande et pour la confection du dossier. (Si vous êtes Pupille de la Nation, tenez-vous en rapport avec votre Office.) Écrivez toujours très lisiblement et mettez spécialement en évidence votre nom et votre adresse (en particulier, celle-ci doit toujours figurer sur votre demande, au-dessous de la signature). Adressez-vous, chaque fois que vous serez embarrassés, et le plus vite possible, au Secrétariat de votre Faculté.

LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS

La Cité Universitaire a été créée en 1920 sous le rectorat de Paul Appell qui désirait procurer aux étudiants français et étrangers des conditions de vie aussi favorables que possible à leur travail.

En leur permettant de vivre une vie commune, dans une Cité conçue et bâtie pour eux, les fondateurs ont eu l'ambition de fournir à ces jeunes gens le moyen de mieux se comprendre, de se rendre compte de ce qui les unit par-delà les caractéristiques nationales et sociales, et de les associer dans un effort généreux vers la création d'un monde où chacun pourra vivre et travailler librement et en paix.

C'est à la libéralité initiale d'un bienfaiteur de l'Université de Paris, Émile Deutsch de La Meurthe, et à sa rencontre avec le Recteur Appell, puis avec André Honnorat, alors Ministre de l'Instruction Publique, qu'est due la réalisation de l'idée et la construction de la première des maisons de la Cité, la Fondation Émile et Louise Deutsch de La Meurthe, dont la première pierre fut posée par Appell le 9 mai 1923, et qui fut inaugurée le 9 juillet 1925.

La Cité Universitaire doit son développement à l'imagination créatrice d'André Honnorat qui, aidé par deux amis, Jean Branet et David Weill, créa, en 1925, la Fondation nationale de la Cité Universitaire de Paris. La Cité comptait en 1939 dix-neuf Fondations françaises et étrangères, accueillant près de 3.000 étudiants. La guerre arrêta son développement qui ne reprit qu'en 1949, sous l'impulsion de Raoul Dautry, qui avait succédé en 1948 à André Honnorat à la présidence de la Cité Universitaire. Celle-ci comporte aujourd'hui 32 maisons faites ou en construction qui porteront bientôt à 5.000 le nombre des étudiants logés. Son accroissement se poursuit, sous la direction de M. André François-Poncet, qui a succédé en 1951 à Raoul Dautry, disparu.

Le domaine de la Cité a maintenant une superficie de 40 hectares. Les organes communs indispensables ont été créés. Deux bâtiments spéciaux sont affectés, l'un aux Services Administratifs, l'autre au Service Médical. L'aménagement général du parc a dégagé les espaces nécessaires à la culture physique qui sont à la disposition des résidants.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pendant l'année scolaire — d'octobre à juillet — peuvent être admis à la Cité Universitaire les jeunes gens qui font à Paris

des études d'enseignement supérieur. La CITÉ accueille ainsi non seulement les étudiants des Facultés de l'Université de Paris, mais aussi les élèves des Écoles d'enseignement supérieur de tout ordre : scientifique, littéraire, technique, artistique, etc.

La CITÉ est ouverte aux étudiants français et aux étudiants étrangers, ces derniers étant accueillis de droit dans les Maisons ou dans les chambres fondées par leur pays, ou par des libéralités de leurs compatriotes, mais pouvant aussi être reçus dans les autres maisons étrangères ou françaises, sur la présentation de la FONDATION NATIONALE et dans la limite des chambres disponibles.

Toutefois, en principe, la Cité ne peut accueillir ceux dont la famille habite Paris ni ceux non plus qui, tout en poursuivant des études, occupent déjà un emploi leur procurant des ressources régulières; les chambres sont attribuées pour une année ; le séjour ne peut excéder trois années, quatre dans certains cas exceptionnels.

Pendant les vacances — de juillet à octobre — la CITÉ reçoit les étudiants des Universités et Écoles d'enseignement supérieur de la France et de tous les pays, qui, individuellement ou en groupes, désirent connaître Paris, ou y suivre des cours spéciaux.

Pendant cette même période et aussi au cours de l'année scolaire, si elle a des chambres disponibles, elle accueille également les professeurs, médecins, savants, etc., français et étrangers, que leurs études appellent à Paris.

***

Pour l'année scolaire, on est admis à la CITÉ UNIVERSITAIRE sur demande écrite, établie suivant une formule réglementaire. La FONDATION NATIONALE envoie aux candidats les imprimés nécessaires, les renseignant sur les documents qu'ils ont à fournir pour la constitution de leur dossier.

Trois conditions essentielles sont imposées à tous les candidats français ou étrangers :

1° Ils doivent attester par une pièce authentique qu'ils sont étudiants d'une Faculté ou élèves d'une Grande École de Paris ;

2° Ils doivent se soumettre à un examen du Service Médical de la CITÉ, lequel apprécie, s'ils peuvent être associés à la vie des différentes Maisons et détermine leurs aptitudes à la pratique des sports ;

3° Ils doivent signer l'engagement de se conformer aux règlements généraux de la CITÉ UNIVERSITAIRE et au règlement particulier de la Maison où ils seront admis.

Aucune admission n'est définitive avant l'accomplissement de ces trois formalités.

Pendant les vacances, pour bénéficier des avantages de la CITÉ UNIVERSITAIRE, il suffit d'être étudiant et de l'attester en produisant à l'arrivée :

1° Un document officiel : *livret universitaire, carte d'immatriculation ou d'inscription, certificat,* etc. ;

2° Une pièce d'identité, donnant les renseignements nécessaires d'état civil : *extrait de naissance, passeport,* etc.

***

Les demandes d'admission doivent être adressées à la FONDATION NATIONALE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE, 19, boulevard Jourdan, Paris (XIVe).

Les étudiants étrangers dont le pays est représenté à la CITÉ UNIVERSITAIRE par des Fondations particulières, à eux réservées, enverront leur demande à la direction respective de chacune de ces Maisons.

Le nombre des demandes d'admission étant toujours très supérieur à celui des chambres disponibles, il est recommandé aux intéressés de formuler leurs demandes aussitôt que possible, et même en cours d'année, à partir du mois de mai, et sauf exception avant le 31 juillet, de façon à se mettre en état de profiter des vacances de chambres, dès que celles-ci se produisent.

Il est indispensable que toutes les pièces requises pour la constitution du dossier soient jointes à la demande.

FONDATION NATIONALE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS

19, boulevard Jourdan (XIVe) (Tél. : Gobelins 90-95)

Conformément au mandat reçu de l'Université de Paris, la FONDATION NATIONALE a pour fonction propre de préparer l'avenir de la CITÉ UNIVERSITAIRE, de lui procurer les concours et les ressources dont elle a besoin, de la doter de tous les services nécessaires et d'en assurer le fonctionnement.

La FONDATION NATIONALE agit sous le contrôle du Conseil de l'Université et de son président, le Recteur de l'Académie de Paris.

Elle est administrée par un conseil composé comme suit :

Président : M. ANDRÉ FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française.

1er *Vice-Président :* M. le Recteur J. SARRAILH, Président du Conseil de l'Université.

2e *Vice-Président :* M. PAUL BERTRAND, Directeur honoraire de la S. N. C. F.

Secrétaire Général : M. ANDRÉ GOLDET.

Membres : MM. les Doyens LÉON BINET, JOSEPH HAMEL, JOSEPH PÉRÈS, ANDRÉ AYMARD, RENÉ FABRE ; M. MALE-

GARIE, Membre de l'Institut, Président de l'Électricité de France; M. R. SEYDOUX, Directeur général des Relations Culturelles; M. BERTHOIN, Sénateur; M. JEAN WILLEMS, Directeur de la Fondation Universitaire et du Fonds de la Recherche Scientifique belge; M. VICTOR LYON, bienfaiteur de la Cité Universitaire; M. P. DAVID-WEILL; MM. les Professeurs MOULONGUET et LEJEUNE; MM. TISSOT et STAQUET, Directeurs de fondations; M. J. VAUJOUR, Président de l'Alliance internationale des Anciens de la Cité, 152, boulevard Murat, Paris (XVI[e]).

Délégué général : M. ROBERT GARRIC.

SERVICES COMMUNS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT, 19, boulevard Jourdan (XIV[e]). (Tél. : Gobelins 90-95.)

Installés dans un pavillon spécial, les bureaux sont ouverts tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures, sauf le samedi après-midi ainsi que les dimanches et jours fériés.

SERVICE MÉDICAL (Fondation Charles LOUIS-DREYFUS), 21, boulevard Jourdan (XIV[e]). (Tél. : Gobelins 88-32.)

Le Service peut, grâce à l'installation dont il est doté (salles d'examen et de radioscopie, laboratoires, etc.), faire face à tous les besoins de la CITÉ. — Lors de l'admission des résidants, il établit leur fiche sanitaire et leur fiche sportive qui permettent aux intéressés d'exercer sur eux-mêmes la surveillance nécessaire. — Il donne des consultations régulières de médecine générale, d'oto-rhino-laryngologie, ophtalmologie, rhumatologie, stomatologie. — Grâce à la présence d'internes, il assure une garde permanente et peut répondre, jour et nuit, à tout appel d'urgence. — Enfin il dispose de 70 lits d'hospitalisation.

Médecin directeur : M. le D[r] LACOURBE.

MAISON INTERNATIONALE, 19-21, boulevard Jourdan (XIV[e]). (Tél. : Gobelins 87-70.)

Organe commun et centre de la vie sociale de la CITÉ, elle comprend, outre un restaurant avec café bar et salon de thé, tous les agréments et commodités d'un club véritable : salles de réunions et de jeux, théâtre, cinéma, etc., et, pour leur culture physique, les résidants y trouvent une piscine ainsi que des installations de gymnastique que complètent à l'extérieur des terrains spécialement aménagés, courts de tennis, etc.

Directeur : M. R. GARRIC.

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE, 19-21, boulevard Jourdan (XIV[e]). — (Tél. : Gobelins 87-70.) Ouverte chaque semaine du *lundi au vendredi inclus, de* 14 *à* 22 *heures et le samedi de* 14 *à* 18 *heures.*

MAISONS DE RÉSIDENCE

On trouvera ci-après la liste des Fondations et Maisons.

FONDATION ÉMILE ET LOUISE DEUTSCH DE LA MEURTHE, 37, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 63-10.)

324 chambres dont 155 pour jeunes filles.

Directeur : M. LEJEUNE, professeur à la Sorbonne.

MAISON DES ÉTUDIANTS CANADIENS, 31, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 19-17.)

42 chambres.

Directeur : Me LUSSIER, avocat.

MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES (Fondation BIERMANS LAPOTRE), 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 56-55.)

220 chambres.

Directeur : M. BRAUNS, agrégé E. M. D. L.

MAISON DES ÉTUDIANTS ARGENTINS, 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 55-00.)

75 chambres dont 25 pour jeunes filles.

Directeur : M. ROMERO.

MAISON DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 96-56.)

70 chambres.

Directeur : M. BONASTRE, ingénieur agronome.

FONDATION DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 67-32.)

150 chambres.

Directeur : M. TISSOT, Directeur des études à l'Institut Agronomique.

MAISON DU JAPON. — COLLÈGE DES ÉTUDIANTS JAPONAIS (Fondation SATSUMA), 7, boulevard Jourdan. (Tél. : Gobelins 33-45.)

60 chambres.

Directeur : M. YOSHIKAWA, professeur à l'Université de Tokyo.

MAISON DE L'INDOCHINE, 59, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 93-63.)

105 chambres.

Directeur : M. MASSON, Inspecteur Général des Bibliothèques.

FONDATION DES ÉTATS-UNIS, 15, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 96-15.)

260 chambres (dont 146 pour jeunes filles).

Directeur : M. MEAD.

MAISON DES ÉTUDIANTS ARMÉNIENS (Fondation Marie NUBAR), 57, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 31-53.)

63 chambres.

Directeur : M. CAMPINCHI.

MAISON DES ÉTUDIANTS SUÉDOIS, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 12-18.)

40 chambres.

Directeur : M. KÄRRE, directeur de l'Institut suédois à Paris.

MAISON DES ÉTUDIANTS DANOIS, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 97-96.)

42 chambres.

Directeur : M. CHRISTENSEN.

FONDATION HELLÉNIQUE, 45, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 13-37.)

67 chambres.

Directeur : M. FOUNDOUKIDIS.

MAISON DE CUBA (Fondation Rosa ABREU DE GRANCHER), 59, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 52-04.)

72 chambres.

Directrice : Mme DELPY.

MAISON DES PROVINCES DE FRANCE, 51-55, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 76-14.)

330 chambres.

Directeur : M. VAN EFFENTERRE, professeur à la Sorbonne.

FONDATION SUISSE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 30-90.)

50 chambres.

Directeur : M. BEUTLER.

COLLÈGE D'ESPAGNE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 39-16.)

110 chambres.

Directeur : M. PEREZ VILLANUEVA, professeur à l'Université de Valladolid.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (Fondation JULIANA), 61-63, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 23-00.)

100 chambres (dont 59 pour jeunes filles).

Directeur : M. W. MERKUS, professeur.

COLLÈGE FRANCO-BRITANNIQUE (Fondation Edward et Helen NATHAN), 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 49-31.)

226 chambres (dont 126 pour jeunes filles).

Directeur : M. A. FARMER, professeur à la Sorbonne.

FONDATION DE MONACO, 47, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 64-26.)

81 chambres

Directeur : M. R. BOCCA.

FONDATION VICTOR LYON, 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 47-53.)

80 chambres.

Directrice : Mlle LELEU.

MAISON DES ARTS ET MÉTIERS, rue du Docteur-Lannelongue (XIVe). (Tél. : Alésia 51-45.)

345 chambres.

Directeur : M. A. MICHEL, directeur d'École Nationale d'Ingénieurs Arts et Métiers.

MAISON DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 47, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 36-95.)

250 chambres.

Directeur : M. GASTON, directeur honoraire de l'Instruction publique en Tunisie.

MAISON DE LA TUNISIE : 47, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 40-30.)

125 chambres.

Directeur : M. EUGÈNE TARDIEU, Inspecteur Général de l'Instruction publique.

MAISON DU MEXIQUE : 15, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 80-11.)

84 chambres dont 27 pour jeunes filles.

Directeur : M. MANUEL DE LA LAMA.

MAISON DU MAROC : 1, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 58-02.)

292 chambres.

Directeur : M. CHARLIER, professeur agrégé de l'Université.

MAISON DE NORVÈGE : 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 15-10.)

100 chambres.

Directeur : M. ARNE BUGGE.

MAISON DE L'ALLEMAGNE : 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 90-02.)

108 chambres dont 36 pour jeunes filles.

Directeur : M. STEFFEN.

FONDATION DU CAMBODGE : 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 45-68.)

150 chambres.

Direction : S. A. R. le Prince NORINDETH.

MAISON DE L'ITALIE : 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 90-67.)

95 chambres.

Direction : M. ROMANO, Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études.

MAISON DU BRÉSIL : 7, boulevard Jourdan.

100 chambres.

Directeur : M. PÉRICLÈS MADUREIRA DE PINHO.

Pour tous renseignements, s'adresser à la

FONDATION NATIONALE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE

19, boulevard Jourdan, Paris (XIVe). (Tél. : Gobelins 90-95)

Adresse télégraphique : CITUNIVER, Paris

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF

PRÈS LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
LE COLLÈGE DE FRANCE
LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
ET L'ÉCOLE NATIONALE
DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

(*Abréviations :* Dr. et Sc. Éc., Droit et des Sciences Économiques; L. et Sc. H., Lettres et Sciences Humaines.)

MM.

AALI BEDIR KHAN (Karuman), chargé de conf. École des Langues Orientales, 13, rue Humblot (XV^e^). (Tél. : Suf. 25-51.)

ABOULKER (PIERRE), prof. agrégé Fac. de Médecine, 22, place Malesherbes (XVII^e^). P. 87.

ABRARD (RENÉ), prof. au Muséum, Dir. de lab. École des Hautes Études, 17, rue Cardinet (XVII^e^). P. 321.

ADAM (ANTOINE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 2 *bis*, square Henry-Paté (XVI^e^). (Tél. : Auteuil 36-73.) P. 180.

AIGRAIN, prof. Fac. Sciences, 8, square Henry-Paté (XVI^e^). (Tél. : Jasmin 34-07.) P. 122, 124, 128.

ALAJOUANINE, prof. Faculté de Médecine, médecin de la Salpêtrière, membre de l'Académie de Médecine, 120, avenue Victor-Hugo (XVI^e^). P. 85, 91.

ALBAHARY, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

ALBE-FESSARD (M^me^), prof. sans chaire, Fac. des Sciences. P. 124, 129.

ALEXANDRE (Pierre), chargé de cours École des Langues Orientales, 59, rue des Mathurins (VIII^e^). P. 314.

ALLARD, prof. sans chaire, Fac. des Sciences, 2, rue du Gril (Ve). (Tél. : Por. 37-66.) P. 123, 129.

ALLIOT (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 12, avenue Alphonse-Cherrier, Sceaux (S.). [Après son cours : 1er semestre, mercredi ; 2e semestre, jeudi ; à 17 heures, à l'Inst. d'Art et d'Arch.] P. 176, 178.

ALQUIÉ (FERDINAND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, rue du Cherche-Midi (VIe). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 176.

AMELINE, professeur agrégé Fac. de Médecine, 37, rue Vaneau (VIIe). (Tél. : Invalides 59-24.) P. 87, 89.

AMIAUD, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 3, rue Albert-de-Lapparent (VIIe). (Tél. : Ségur 44-32.) [A son domicile sur rendez-vous.] P. 31.

AMIEL, prof. Fac. des Sc., Directeur de l'I. P. E. S. Sciences, 24, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). [12, rue Cuvier (Chimie I), sur rendez-vous.] (Tél. : Gob. 04-84.) P. 123, 124, 128, 143.

ANDANT (ANTONIN), maître de conf. hon. Fac. des Sciences, 8, rue Gay-Lussac (Ve).

ANDRÉ (E.), Dir. de laboratoire, École des Hautes Études, 3, avenue du Lycée-Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine). Laboratoire : 1, place Aristide-Briand, Meudon-Bellevue (S.-et-O.) [Sur rendez-vous, le matin sauf samedi.] P. 320.

ANDRÉ (JACQUES), dir. d'ét. École des Hautes Études, 70, bd. Saint-Marcel (Ve). (Tél. : Port-R. 66-69.) [Après ses cours.] P. 328.

ANSEL, chef de trav. Fac. Médecine.

ANTOINE (GÉRALD), prof. Fac. des L. et Sc. H., 15, rue Gazan (XIVe). [Mardi, de 10 à 11 heures, 16, rue de la Sorbonne, 3e étage.] P. 179.

ARAMBOURG (CAMILLE), prof. hon. de Paléontologie au Muséum d'Histoire Naturelle, Membre de l'Académie d'Agriculture, 13, place Valhubert (Ve). (Tél. : Gobelins 36-48.)

ARNOULT, prof. Fac. Sciences d'Orsay. P. 128, 143.

ARNULF (ALBERT), prof. Fac. des Sciences, 13, rue de Poissy (Ve). [Après son cours, à l'Institut d'Optique.] P. 123, 128.

ARON (RAYMOND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 34, quai de Passy (XVIe). [A la Sorbonne, lundi, 18 heures.] P. 176.

ARPIARIAN, chef de travaux, Fac. Sciences, 12, rue Cuvier. (Tél. : Por. 00-89.) [Après ses cours.] P. 133.

AUBEL, prof. retr. Fac. des Sciences, 68, rue de Rennes (VIe). (Tél. : Littré 28-02.) P. 121.

AUBERT (MARCEL), membre de l'Institut, prof. retr. École des Chartes, École du Louvre et École des Beaux-Arts, 8, cité Vaneau (VIIe). (Tél. : Invalides 05-23.)

AUBIN (ANDRÉ), prof. hon., Fac. de Médecine, 30, rue Guynemer (VI^e). (Tél. : Littré 30-29.) P. 83.

AUBREVILLE (André), membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, membre de l'Académie d'Agriculture de France, Inspecteur Général hon. des Eaux et Forêts de la France d'Outre-Mer, prof. au Muséum, 16, rue de Buffon (V^e). (Tél. : Gob. 30-35.) [Mercredi, de 10 à 12 h, sur rendez-vous.] P. 341.

AUBRUN (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 31, rue Gay-Lussac (V^e). (Tél. : Odéon 38-18.) [Jeudi, 16 à 18 heures.] P. 180.

AUBRY (M.), prof. de cliniq. O. R. L. Fac. de Méd., laryngologiste de l'Hôpital Lariboisière, 65, avenue Georges-Mandel (XVI^e). P. 85, 99.

AUGER (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, Conseiller spécial pour les Sciences à l'U. N. E. S. C. O., 12, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : Gobelins 96-34.) P. 126.

AUSSANNAIRE, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

AVIGNON, chef de travaux Fac. Sciences, 91, av. de la République (XI^e). (Tél. : Obé. 30-73.) P. 133.

AYMARD (ANDRÉ), Doyen Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 85, rue d'Assas (VI^e). [Sur rendez-vous.] (Tél. : Odéon 05-10.) P. 173, 176.

AYRAULT (ROGER), prof. Fac. des L. et Sc. H., 12, avenue Junot (XVIII^e). [Le mercredi à 11 h. 15, à l'Institut d'Études germaniques, 5, rue de l'École-de-Médecine, et sur rendez-vous.] P. 181.

BACHELARD, membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 2, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (V^e). P. 173.

BACHELLERY, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 7, rue de l'Orient, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : Versailles 18-34.) [Après ses conférences.] P. 329.

BALANDIER (GEORGES), dir. d'ét. École des Hautes Études, prof. à l'Institut d'Études Politiques, 10, rue Custine (XVIII^e). (Montmartre 64-23.) P. 336.

BALAZS (ÉTIENNE), dir. ét. École des Hautes Études, Résidence de l'Abbaye, Antony (Seine). P. 335.

BARBIER, maître de conf. agr. Fac. de Médecine, 180, boulevard Berthier (XVII^e). P. 86.

BARCAT, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BARCHEWITZ (P.), prof. Fac. des Sciences, 43, rue Carnot, Noisy-le-Sec. P. 123, 129.

BARDOLLE, chef de travaux Fac. Sciences, 141, boulevard Brune (XIV^e). P. 132.

BAREAU (ANDRÉ), Dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 20, boulevard Colbert, Sceaux. (Tél. : Robinson 37-60.) P. 329.

BARGETON (DANIEL), prof. Fac. de Médecine, 125, avenue de Versailles (XVI^e). (Tél. : Auteuil 87-66.) [Laboratoire de Physiologie de la Fac. de Médecine, 45, rue des Saints-Pères (VI^e), le mardi à partir de 16 heures.] P. 86.

BARIÉTY, prof. Fac. de Médecine, 77, rue de Monceau (VIII^e). (Tél. : Laborde 14-54.) P. 85, 88, 90.

BARRABÉ (L.), prof. Fac. des Sciences, Dir. du Laboratoire de Géologie structurale et de Géologie appliquée, Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques (V^e). Dir. du Labo. de Géologie de l'École Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm (V^e). P. 125, 126.

BARRAUD, chef de travaux Fac. Sciences, 5, rue Herschel (VI^e). P. 124, 132.

BARRÈRE (ALAIN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 238, boulevard Raspail (XIV^e). P. 33.

BARTOLI (PIERRE), secrétaire général de l'Acad. de Paris. P. 8.

BARUCH (PIERRE), chef de travaux Fac. Sciences, 39, av. Reille (XIV^e). P. 132.

BARUK (H.) prof. agrégé Fac. de Médecine, 57, rue du Maréchal-Leclerc, Saint-Maurice (S.). (Tél. : Entrepôt 21-37.) [A l'Établissement National de Saint-Maurice, 57, rue du Maréchal-Leclerc, Saint-Maurice, le mardi matin, ou sur rendez-vous.] P. 88.

BASDEVANT (JULES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Juge et ancien Président de la Cour Internationale de Justice, 1, rue Cassini (XIV^e) (Tél. : Odéon 12-42) et Palais de la Paix, La Haye. P. 31.

BASTID (M^me SUZANNE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 88, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : Lit. 63-34.) P. 32, 33.

BASTID (PAUL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., membre de l'Institut, 88, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : Lit. 63-34.) P. 33, 35, 59, 64.

BASTIDE (ROGER), maître de conférence, Faculté des Lettres et Sc. humaines, dir. d'ét. École des Hautes Études, 48, rue du Général-Delestraint (XVI^e). (Tél. : Mirabeau 84-59.) [Jeudi, 16 à 18 heures, Musée de l'Homme.] P. 178.

BASTIEN, prof. Ec. Nat. Méd. et Ph. Reims. P. 247.

BASTIN, agrégé Fac. Médecine. P. 86.

BATAILLE (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 164, boulevard Masséna (XIII^e). (Tél. : Port-Royal 64-86.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 176, 179.

BATAILLON (MARCEL), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 11, place Marcelin-Berthelot (V^e). (Tél. : Odéon 81-60.) P. 302.

BATIFFOL (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 178, boulevard Haussmann (VIII^e). (Tél. : Car. 23-61.) [Mardi, à la Faculté, Salle des Professeurs.] P. 33, 43, 60, 62.

BAUDIN (LOUIS), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 23, avenue de Breteuil (VII^e). (Tél. : Ség. 35-18.) P. 31, 36.

BAUER, prof. hon. Fac. des Sciences, 6, place du Panthéon (V^e). (Tél. : Odéon 91-52.) [Le lundi à 11 heures au Laboratoire de Chimie physique, 11, rue Pierre-Curie.] P. 121.

BAULIEU, maître de conf. agrégé Éc. Nat. Méd. et Ph. Reims. P. 248.

BAUMANN, prof. Fac. de Médecine, 9 *bis*, rue Pérignon (XV^e). [Sur rendez-vous.] P. 84, 88.

BAUMONT (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, avenue Émile-Acollas (VII^e). (Tél. : Suffren 90-26.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 177.

BAYET (ALBERT), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. hon. École des Hautes Études, 2, rue Monsieur-le-Prince (VI^e). [Sur rendez-vous.] P. 173.

BAYET (JEAN), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., détaché comme directeur École française de Rome, 135, boulevard Saint-Michel (V^e). P. 179.

BAZIN (LOUIS), dir. d'ét. École des Hautes Études, prof. à l'École des Langues Orientales vivantes, 77, quai du Port-au-Fouarre, Saint-Maur (Seine). [Lundi, 18 heures.] P. 327.

BEAUMONT, chef de travaux Fac. Sciences, 7, rue Hardy, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : Ver. 46-23.) P. 132.

BEAUVALLET (M^elle), m. de conf. adjoint Fac. Sciences, 2, rue P.-Curie (V^e). (Tél. : Odé. 94-45.) P. 132.

BEDEL (CHARLES), prof. Fac. de Pharmacie, 3, rue Gabriel-Péri, Montrouge (Seine). [A la Faculté, le lundi, de 14 à 17 heures.]

BEETSCHEN, chef de travaux Fac. Sciences, 6, rue Aimé-Morot (XIII^e). P. 133.

BEGHIN (H.), membre de l'Acad. des Sc., prof. hon. Fac. des Sc. et École Polytechnique, 42, boulevard Raspail (VII^e). P. 121.

BELLAIR, prof. Fac. Sciences, 25, rue de l'Yser, Sceaux. (Tél. : Rob. 23-51.) P. 125, 128.

BÉNARD (HENRI), prof. hon. Fac. de Médecine, 11 *bis*, rue Gozlin (VI^e). P. 83.

BÉNARD (JACQUES), prof. Fac. des Sciences, sous-directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie (V^e). (Tél. : Odéon 23-50.) P. 123, 128.

BENOIT (JACQUES), prof. Collège de Fr., dir. lab. École des Hautes Études, 81, avenue Niel (XVII^e). (Tél. : Carnot 23-26.) P. 304.

BENVENISTE (ÉMILE), prof. au Collège de France, dir. ét. École des Hautes Études, 1, rue Monticelli (XIV^e). P. 306.

BERGER-VACHON (VICTOR), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 36, avenue Charles-Floquet (VII^e). P. 33, 62.

BERGERARD (J.), maître de conférence, Biologie Animale S. P. C. N., 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. 92-53.) P. 130.

BERLIA, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 14, rue de Bellechasse (VII^e). P. 32, 43.

BERLIOZ (JACQUES), prof. au Muséum, 6, rue Pétrelle (IX^e). P. 341.

BERNARD (ÉTIENNE), prof. Fac. de Médecine pneumo-phtisiologie, médecin de l'Hôpital Laënnec, 47, rue de Courcelles (VIII^e). (Tél. : Carnot 37-63.) [Sur rendez-vous.] P. 84, 85, 90.

BERNARD (JEAN), prof. Fac. de Médecine, 86, rue d'Assas (VI^e). [A l'Hôpital Saint-Louis, à 9 heures.] P. 84, 90.

BERNARD (ROGER), prof. École des Langues Orientales vivantes, 10, rue des Jardies, à Meudon (S.-et-O.). P. 318.

BERQUE (JACQUES), prof. Collège de France et dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 2, rue Claude-Matrat, Issy-les-Moulineaux. P. 308.

BERTEIN (F.), maître de conf. Fac. des Sc., 9, rue de Grenelle (VII^e). (Laboratoire d'Électronique et Radioélectricité, 33, avenue Général-Leclerc, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 123, 130.

BERTHELOT (ANDRÉ), prof. sans chaire, Fac. des Sciences, 2, square de Port-Royal (XIII^e). (Tél. : Port-Royal 31-83.) P. 130.

BERTIN (JACQUES), dir. d'ét. à l'École pratique des Hautes Études (dir. du Laboratoire de Cartographie), 54, rue de Varenne (VII^e). (Tél. : Littré 18-32.) P. 334.

BERTRAND (GABRIEL), membre de l'Acad. des Sciences, de l'Acad. de Médecine, de l'Acad. d'Agriculture et de l'Acad. de Pharmacie, prof. hon. Fac. des Sc., membre du Conseil d'Administration et chef du service de chimie biologique de l'Institut Pasteur, 28, rue du Docteur-Roux (XV^e). (Tél. : Ségur 01-10 à 01-13.) P. 121.

BERTRAND (Iv.), dir. lab. Hautes Études, Hôpital de la Salpêtrière, 2, rue de la Salpêtrière (XIII^e). P. 321.

BESNIER (ROBERT), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 16, rue Larrey (V^e). [Mardi, 14 heures.] P. 34.

BESSON (ANDRÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 16, rue de Sèvres (VII^e). (Tél. : Littré 53-37.) P. 33, 36, 62.

BETTELHEIM (CH.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 7, rue Michelet (VI^e). (Tél. : Odéon 52-69.) [Mardi, 17 heures, à l'École.] P. 338.

BIGORGNE (MICHAËL), chef de travaux Fac. Sciences, 19, rue de la Fontaine-à-Mulard (XIII^e). (Tél. : Por. 55-16.) P. 132.

BILLARD (JEAN), prof. École nat. de Médecine et de Pharmacie de Reims, 21, rue Savoye (Reims). (Tél. : 47-42-30.) P. 248.

BILSKI-PASQUIER, maître de conf. agrégé Fac. Méd. P. 86.

BINET (LÉON), doyen Fac. de Médecine, ancien président de l'Académie des Sciences et président de l'Académie de Médecine, 85, boulevard Saint-Germain (VI^e). P. 83, 86, 95.

BINET (J.-P.), agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BIROT (P.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, avenue Schneider, Clamart (Seine). (Tél. : Michelet 04-55.) P. 178.

BLACHÈRE (RÉGIS), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. de l'Institut des Études Islamiques, dir. d'ét. École des Hautes Études, 7, rue E.-Duclaux (XV^e). (Tél. : Ségur 68-11.) [Mercredi, 16 h. 30, Institut d'Études Islamiques, 13, rue du Four.] P. 182.

BLAMONT (JACQUES), maître de conf. Fac. Sciences, 4, rue de l'Indépendance-Américaine, Versailles (S.-et-O.). P. 123, 130.

BLOCH (RAYMOND), dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : Gobelins 63-82.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 326.

BLOCH (VINCENT), chef de travaux Fac. des Sciences, 16, rue M.-Berteaux, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 04-02.)

BOBIN (M^lle GENEVIÈVE), dir. adj. lab. École des Hautes Études, 37, boulevard Saint-Germain (V^e) (Tél. : Odé. 52-72). P. 321.

BOISSIER, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BOISSIN (HENRI), prof. École des Langues Orientales, allée Charlemagne, sur la Dhuys, Gagny (S.-et-O.). P. 318.

BONNARDEL, dir. laboratoire École des Hautes Études, et prof. Institut de Psychologie. [Sur rendez-vous pris à Odéon 83-94, le jeudi de 16 à 18 heures, au Labo., 41, rue Gay-Lussac.] P. 321.

BONNEROT (JEAN), conservateur en chef hon. de la Bibliothèque de l'Université de Paris, à La Pierre-Écrite, par Alligny-en-Morvan (Nièvre).

BONNEROT (LOUIS), prof. Fac. des L. et Sc. H., 129, avenue de Clamart, Vanves (Seine). (Tél. : Michelet 08-26.) [Le mardi, à 17 h., Institut d'Études Anglaises.] P. 182.

BONNEVILLE (RENÉ), secrétaire général du Muséum d'Histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e). (Tél. : Gobelins 21-51.) P. 339.

BORY, chef de travaux, Fac. de Pharm., 9 *bis*, rue des Gallerands, Montmorency (S.-et-O.). (Tél. : Marcadet 87-89 et 964-38-65). P. 236.

BOSSUAT (ROBERT), prof. École des Chartes, 85, rue d'Amsterdam (VIII^e). (Tél. : Trinité 96-41.) [A l'École des Chartes : le vendredi, à 15 h. 30 après son cours.] P. 311.

BOTTÉRO (JEAN), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, rue Gustave-Vatonne, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 326.

BOUCHER (MAURICE), prof. honoraire Fac. des L. et Sc. H., 108, boulevard de Courcelles (XVII^e). (Tél. : Carnot 84-79.) P. 173.

BOUDIN (G.), prof. agrégé. Fac. de Méd., 8, rue du Pré-aux-Clercs (VII^e). [A l'Hôpital Saint-Antoine, tous les matins.] P. 88, 89, 91.

BOUGIS (PAUL), maître de conf. adjt Fac. Sciences, Station zoologique Villefranche-sur-Mer (A.-M.). (Tél. : Nice 271-65.) P. 131.

BOUISSIÈRES, maître de conférences (Chimie des Radioéléments) Fac. des Sciences, 4, rue Corvisart (XIII^e). P. 123, 130.

BOULANGER (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 3, rue Cassini (XIV^e). (Tél. : Odéon 17-58.) P. 36, 62, 64.

BOULIGAND (GEORGES), prof. Fac. des Sciences, 46, rue Saint-André-des-Arts (VI^e). [Après ses cours.] P. 126.

BOUR, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BOURCART (J.), prof. Fac. des Sciences, dir. ét. École des Hautes Études, 3, rue de la Cité-Universitaire (XIV^e). (Tél. : Gobelins 04-99.) [Mercredi, 15 h. 30, Sorbonne, escalier E, 3^e étage.] P. 125, 126.

BOURDELLE (ÉD.), prof. hon. au Muséum, 55, rue de Buffon (V^e). (Tél. laboratoire : Gobelins 89-56), et 10, boulevard de Port-Royal (V^e). (Tél. personnel : Gobelins 00-26.)

BOURDON (LÉON), prof., Fac. des L. et Sc. H., 42, rue Saint-Jacques, (V^e). (Danton 88-78.) [Sur rendez-vous, à l'Institut d'Études portugaises et brésiliennes, Sorbonne, escalier C, 2^e étage (Tél. : Odéon 24-13, poste 307).] P. 174, 181.

BOURJAC (GEORGES), administrateur civil à l'Éducation Nationale, secrétaire général de la Faculté des L. et Sc. H. [Mardi et jeudi, de 15 à 17 heures, au secrétariat], 17, rue de la Sorbonne. P. 173.

BOURLIÈRE (F.), professeur agrégé Fac. de Médecine, 15, avenue de Tourville (VII^e). (Tél. : Invalides 44-83.) P. 86.

BOUTIÈRE (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. de l'Institut d'Études Roumaines et de l'Institut d'Études Provençales, 6, rue Pierre-Curie (V^e). (Tél. : Danton 94-94.) [A la Faculté, 16, rue de la Sorbonne, après son cours, et sur rendez-vous.] P. 179, 181.

BOUTRUCHE (ROBERT), professeur Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 63, rue Max-Dormoy, Fontenay-aux-Roses (S.). [Lundi, 17 heures.] P. 177.

BOUVRAIN, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 89.

BOUVIER, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BOYANCÉ, membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. Hum., 24, rue Berbier-du-Mets (XIII^e). (Tél. : Kellermann 40-31.) [Après ses cours.] P. 176, 179.

BOYÉ (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 31, boulevard Suchet (XVI^e). (Tél. : Jas. 88-32.) P. 34, 62, 64.

BOYER (JEAN), prof. Fac. de Médecine, 15, rue de l'École-de-Médecine (VI^e). P. 86.

BRACHIN (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 81, boulevard Malesherbes (VIII^e). [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 174, 181.

BRASSEUR (PAUL), chef de travaux Fac. Sciences, 6, Villa Robert-Lindet (XV^e). P. 131.

BRAUDEL (FERNAND), prof. Collège de France, dir. ét. École des Hautes Études, 11, rue Monticelli (XIV^e). [Sur rendez-vous, 54, rue de Varenne, tél. : Littré 18-32.] P. 308.

BREGEAT, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BRELOT (MARCEL), prof. Fac. des Sciences, 3, rue Ernest-Cresson, Paris (XIV^e). (Tél. : Ségur 73-75.) P. 122, 128.

BREUIL (HENRI), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prof. hon. Collège de France, 52, avenue La Motte-Picquet (XV^e). (Tél. : Suffren 51-07.) P. 302.

BRICAIRE, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BRICARD, prof. sans chaire Fac. des Sciences, Institut d'Optique, 3, boulevard Pasteur (XV^e). (Tél. : Ség. 28-26.) P. 122, 130.

BRIGANDO (M^lle), chef de travaux Fac. Sciences, 4, square Vermenouze (V^e). (Tél. : Por. 07-23) P. 132.

BRILLOUIN (LÉON), prof. hon. Fac. des Sciences, président de l'Univ. française de New York, 30, quai du Louvre (I^er). P. 121.

BRISSAUD, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BRITSCH (AMÉDÉE), bibliothécaire en chef hon. Fac. de Droit et Sc. Éc., 40, rue Henri-Barbusse (V^e). (Tél. : Odéon 18-26.)

BROCARD, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 91.

BROCQ (PIERRE), prof. honoraire Fac. de Médecine, chirurgien honoraire des Hôpitaux, 3, square Lamartine (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 11-85). P. 83.

BROGLIE (LOUIS DE), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. Faculté des Sciences, 94, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : Maillot 76-09.) [A l'Institut Henri-Poincaré, après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 122, 123, 126.

BROGLIE (MAURICE DE), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 29, rue de Chateaubriand (VIII^e). (Tél. : Élysées 20-29). P. 320.

BROSSEL, prof. Fac. des Sciences, E. N. S., 24, rue Lhomond (V^e). P. 124, 130.

BROUET (GEORGES), prof. Fac. de Méd., médecin des Hôpitaux, 3, rue Th.-de-Banville (XVII^e). (Tél. : Carnot 38-98.) P. 86, 90.

BROUTY (M^me MARIE-LOUISE), chef de travaux Fac. Sciences, 1, square Servan (XI^e). (Tél. : Roq. 61-54.) P. 132.

BRUMPT (L.-C.), prof. sans chaire, Fac. de Médecine, 9, avenue Duquesne (VII^e). (Tél. : Invalides 33-61), et Collège Médical, Pondichéry, Union Indienne. P. 87.

BRUN (EDMOND-A.), prof. Fac. des Sciences, 8, place du Commerce (XV^e). (Tél. : Lecourbe 77-29.) [Mardi et vendredi, 12 heures, Institut Henri-Poincaré, salle 120.] P. 122, 130, 138, 140.

BRUNEAU (CHARLES), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 3, rue Marie-Davy (XIV^e). (Tél. : Gobelins 09-06.) P. 173.

BRUNEL (CLOVIS), membre de l'Institut, dir. hon. École des Chartes, dir. d'ét. École des Hautes Études, 11, rue Cassette (VI^e). (Tél. : Littré 97-26.)

BRUNSCHVIG (ROBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, avenue de Clamart, Vanves (Seine). (Tél. : Mic. 72-22.) Sur rendez-vous. P. 182.

BRUSSET, prof. Fac. des Sc., 20, rue Gérando (IX^e). P. 123, 130.

BUGE, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

BULLIARD, prof. retr. Fac. de Médecine, 21, rue de Penthièvre, Sceaux. (Tél. : Rob. 11-95.) P. 83.

BUQUET (LÉON), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 47 *bis*, rue de Talant, Dijon (Côte-d'Or). P. 34.

BURDEAU (GEORGES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 85, boulevard Brune (XIV^e). P. 32, 33.

BUSER (P.), prof. Fac. des Sciences, 12, rue Cuvier, Paris (V^e). [Sur rendez-vous. Tél. : Molitor 00-62.] P. 130.

BUSNEL (R.-G.), directeur du Labo. de Physiologie Acoustique à l'I. N. R. A., Jouy-en-Josas, directeur à l'École des Hautes Études. P. 321.

BUSSER, prof. agrégé Fac. de Médecine, 21, rue de l'École-de-Médecine (VI^e). [Tous les jours, de 15 à 16 heures, au Laboratoire d'Anatomie Pathologique.] P. 86.

BUTTNER (M^lle), chef de trav. Fac. Médecine.

BUVAT (R.), prof. Fac. des Sc., 18, rue du Douanier (XIV^e). P. 128.

BYÉ (MAURICE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 63, avenue J.-B.-Clément, Clamart (Seine). (Tél. : Michelet 07-14.) [Sur rendez-vous, ou après ses cours.] P. 33, 35, 61.

CABANNES (JEAN), membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. des Sciences, ancien directeur Lab. des Recherches physiques, Villa Les Glycines, Les Lecques, par Saint-Cyr-sur-Mer (Var) (Tél. : le 4 à Saint-Cyr). P. 121.

CABROL, maître de Conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

CADENAT, prof. hon. Fac. de Médecine, 53, avenue Montaigne (VIII^e). (Tél. : Élysées 74-19.) P. 83.

CADIOT (PAUL), chef de travaux Fac. Sciences, Chimie, 11, rue P.-Curie (V^e). (Tél. : Odé. 01-38.) P. 133.

CAGNET (Michel), chef de travaux Fac. Sciences, 25, rue Diderot, Vincennes. P. 133.

CAGNIARD (Louis), prof. Fac. des Sciences, 397, rue de Vaugirard (XVe). [Au Centre d'Études géophysiques, 191, rue Saint-Jacques, les lundis et mercredis de 14 h. 30 à 16 h. 30.] P. 123, 128.

CAHEN, maître de Conf. Fac. des L. et Sc. H. P. 178.

CAHN (Théophile), direct. de laboratoire à l'École des Hautes Études, l'Institut de Biologie physico-chimique, laboratoire de Physiologie, 13, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Odéon 16-40.) [Sur rendez-vous.] P. 322.

CAILLEUX (André), maître de conf. Fac. Sciences, 9, av. de la Trémouille, Saint-Maur (Seine). (Tél. : Gra. 37-97.) P. 125, 131.

CALMETTE (Germain), conservateur en chef de la Bibliothèque de la Sorbonne, 47, rue des Écoles (Ve). P. 412.

CAMERLYNCK (Guillaume), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 13, rue Soufflot (Ve). [Après son cours à la Fac. de Droit.] P. 32, 36.

CAMUS (Guy), prof. Fac. des Sciences, Laboratoire de Biologie végétale IV, P. C. B., 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Gobelins 63-17.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 130.

CANGUILHEM (Georges), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1 *bis*, rue Champflour, Marly-le-Roi (S.-et-O.). [Après ses cours.] P. 175.

CAPITANT (René), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. Maison franco-japonaise de Tokio.

CARBONNIER (Jean), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 95, rue de Vaugirard (VIe). P. 36, 65.

CAQUOT (André), dir. d'ét. à l'École des Hautes Études, 9, avenue de la Porte-de-Vanves (XIVe). (Tél. : Blo. 55-54.) [A l'École des Hautes Études, le jeudi, à 16 heures.] P. 332.

CARRÉ (P.), chef de trav. Fac. des Sciences, 47, rue de la Convention (XVe). P. 132.

CARTAN (Henri), prof. Fac. des Sciences, 95, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 93-00.) [A l'École Normale Supérieure, le samedi, de 10 h. 30 à 12 heures.] P. 122, 126, 140.

CARTIER, maître de conf. agrégé Fac. Médecine.

CASSIN (René), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Vice-Président du Conseil d'État, Président de la Société des Amis de l'Université de Paris, 36, quai de Béthune (IVe). (Tél. : Odéon 75-76.)

CASTAIGNE (P.), prof. agrégé Fac. de Méd., 17, rue Galilée (XVIe). (Tél. : Kléber 83-73.) [A la Salpêtrière, après ses cours.] P. 87.

CASTAING, prof. Fac. Sciences, 12, rue du Four (VIe). (Tél. : Odéon 94-67.) P. 122, 123, 130.

CASTEX (Pierre-Georges), prof. Fac. des L. et Sc. H., 2, rue Albert-Malet (XIIe). P. 180.

CATINAT, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 89.

CATHALA (J.), prof. Fac. de Médecine, 45, rue Scheffer (XVIe). (Tél. : Passy 65-03.) P. 85, 90.

CAUCHOIS (Mlle Y.), prof. Fac. des Sciences, 11, rue Pierre-Nicole (Ve). (Tél. : Odéon 26-55.) P. 123, 126.

CAUCHOIX, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 90.

CAUHEPE, chef de trav. Fac. Médecine.

CAVIER, prof. Fac. de Pharmacie, Groupe hospitalier Paul-Brousse, Institut du Cancer, Villejuif (Seine). (Tél. : Italie 20-00.) [Lundi, de 14 à 16 heures.] P. 233.

CAZIN, chargé de cours Fac. Sciences, 12, square Desnouettes (XVe). (Tél. : Lec. 45-91.) [Après ses cours ou sur rendez-vous (Odé. 59-83).]

CECCALDI, agrégé Éc. Nat. Méd. et Ph., Reims. P. 248.

CERNÉA, prof. agrégé Fac. de Médecine, 74, avenue Marceau. (Tél. : Balzac, 07-08.) [A l'Hôpital Herold, lundi, mercredi, jeudi matin, à l'Hôpital Saint-Louis, mardi, vendredi.] P. 87.

CHABAUD (A.), maître de conf. agrégé, Fac. de Médecine, Dir. lab. École des Hautes Études, 15, rue de l'École-de-Médecine (VIe). (Tél. : Danton 55-36.) [Tous les jours, de 10 à 19 heures.] P. 87.

CHABLAY, chef de travaux Fac. des Sc., 8, rue du Professeur-Roger-Leroux, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : Robinson 46-02.) P. 132.

CHABOT (Georges), prof. Fac. des L. et Sc. H., 38, rue Oger, Bourg-la-Reine (Seine). [Lundi, 14 h. 30, à l'Institut de Géographie.] P. 174, 178.

CHABROL (Étienne), membre de l'Acad. de Méd., prof. hon. de clinique médicale thérapeutique à l'Hôpital Saint-Antoine, 68, boulevard de Courcelles (XVIIe). (Tél. : Wagram 49-81.) P. 83.

CHADEFAUD (Marius), prof. Fac. des Sciences, 8, rue J.-Macé (XIe). [Après ses cours, Laboratoire de Botanique (annexe), Sorbonne. Odéon 24-13, poste 311.] P. 125, 128.

CHAILLEY (Jacques), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. Institut de Musicologie, 39 *bis*, rue de Châteaudun (IXe). (Tél. : Trinité 95-25.) [Après le cours public, à l'Inst. de Mus., 3, rue Michelet.] P. 177, 272.

CHAILLEY-BERT (Paul), prof. Fac. de Médecine, Directeur Institut d'Éducation physique, 11, rue Monticelli (XIVe). (Tél. : Gobelins 24-60.) [Jeudi matin, 1, rue Lacretelle (XVe).] P. 84, 263.

CHAIX (Mme Paulette), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Régis (VIe). (Tél. : Littré 66-33.) [Lundi de 14 à 17 heures, au Laboratoire de Ch. biol., 96, boulevard Raspail (Tél. : Bab. 19-64).] P. 124, 130.

CHALAZONITIS-ARVANITAKI (Angélique), dir. lab. École des Hautes Études, 4, quai Cl.-Bernard, Lyon. P. 322.

CHAMBRE (Henri), dir. ét. École des Hautes Études, 15, rue Marcheron, Vanves (Seine). (Tél. : Mic. 33-33.) P. 339.

CHAMPETIER (Georges), prof. Fac. des Sciences, 10, rue Vauquelin (Ve). (Tél. : Gobelins 80-64.) [Les vendredis, de 10 à 12 h.] P. 123, 124, 126.

CHAMPY, prof. hon. Fac. de Médecine, membre Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences, 55, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : Port-Royal 78-33.) [Sur rendez-vous.] P. 83.

CHANTEUR, chef de travaux Fac. Médecine.

CHANTRAINE, membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. et secrétaire École des Hautes Études, 3, allée Claude-Debussy, Le Vésinet (S.-et-O.). (Tél. : 966-18-26.) [A l'École des Hautes Études, jeudi, à 16 h.] P. 178, 325.

CHAPELLE, prof. Fac. Sciences, Physique P. C. B., 12, rue Cuvier (Ve). P. 128.

CHAPPAZ, prof. Éc. Nat. Méd. et Pharmacie de Reims. P. 248.

CHAPUT (Mme), prof. agrégé Fac. de Médecine, 43, boulevard Malesherbes (VIIIe). (Tél. : Anjou 05-73.) [Tous les matins, à l'Hôpital Tenon, Service de Stomatologie.] P. 87.

CHARLIER (Robert-Édouard), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 20, rue Thiers, Boulogne-sur-Seine (Seine). (Tél. : Mol. 06-02.) P. 32.

CHASSAGNE, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

CHASSIGNEUX (Edmond), prof. hon. Collège de France, 36, rue Desaix (XVe). (Tél. : Ségur 93-36.) P. 302.

CHASTEL (André), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 30, rue de Lubeck (XVIe). [Après son cours, vendredi, à partir de 17 h. 30.] P. 177, 327.

CHATELAIN, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

CHATELET (Albert), Doyen hon., prof. hon. Fac. des Sciences, 120, rue d'Assas (VIe). (Tél. : Danton 40-93.) [Sur rendez-vous.] P. 121, 131, 139.

CHATELET (Marcel), m. de conf. adjoint Fac. Sciences, Institut de Chimie, 11, rue P.-Curie. (Tél. : Odé. 43-73.) P. 131.

CHAUCHARD (Mme), Dir. d'ét. hon. École des Hautes Études, 59, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-sous-Bagneux (Seine).

CHAUCHARD (Paul), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 57, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-sous-Bagneux (Seine). P. 322.

CHAUDRON (Georges), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, 11, rue Pierre-Curie (Ve), Dir. du Laboratoire de Vitry du C. N. R. S., Dir. Éc. Nat. Sup. de Chimie. (Tél. : Odéon 45-46.) [Réception uniquement sur rendez-vous.] P. 123, 126, 135.

CHAUNU (PIERRE), chargé d'Enseignement à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, 25, rue La Fontaine (XVIe). (Tél. : Jasmin 95-14.) [Vendredi à 18 heures ou sur rendez-vous à l'Institut.] P. 258.

CHAUVELIER (JEANNINE), chef de travaux Fac. Sciences, 7, square Henri-Delormel (XIVe). Laboratoire de Chimie organique, Sorbonne. P. 132.

CHESNEAUX (JEAN), dir. ét. École des Hautes Études, 193, boulevard Saint-Germain (VIIe). P. 335.

CHEVALIER (LOUIS), prof. au Collège de France, Institut d'Études Démographiques, 23, avenue Fr.-D.-Roosevelt (VIIIe). (Tél. : Balzac 15-80.) [A l'Institut d'Études Démographiques, sur rendez-vous.] P. 305.

CHEVALLEY (CLAUDE), prof. Fac. Sciences, 1, rue de Prony (XVIIe). P. 121, 126.

CHEVALLIER (JEAN-JACQUES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 45, avenue des Cottages, à Bourg-la-Reine (Seine). P. 35, 36, 63, 64.

CHEVALLIER (JEAN-PH.), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 23 *bis*, rue Ravon, Bourg-la-Reine (Seine). P. 33, 36.

CHEVALLIER (PAUL), prof. hon. Fac. de Médecine, 241, boulevard Saint-Germain (VIIe). (Tél. : Invalides 43-08.) P. 83.

CHEVASSU (MAURICE), Président de l'Académie de Médecine, membre de l'Académie de Chirurgie, prof. hon. Fac. de Médecine, chirurgien hon. des hôpitaux, 1, avenue de Tourville (VIIe).

CHEVILLARD, Dir. de laboratoire École des Hautes Études, Collège de France, place Marcelin-Berthelot (Ve). [Sur rendez-vous.] P. 322.

CHEYMOL (J.), prof. Fac. de Médecine, Dir. lab. École des Hautes Études. [Lundi, 17 à 19 heures, Lab. de Pharmacologie, Fac. de Médecine, 21, rue de l'École-de-Médecine.] P. 86, 322.

CHOLLEY (ANDRÉ), Doyen hon., Fac. des L. et Sc. H., 11, rue du Val-de-Grâce (Ve). [Sur rendez-vous.] P. 173.

CHOPARD (LUCIEN), prof. hon. au Muséum, 44, boulevard Arago (XIIIe). (Tél. : Gobelins 89-05.)

CHOQUET, prof. Fac. des Sciences, Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Ve). P. 122, 126, 140, 142.

CHOUARD (PIERRE), prof. Fac. des Sciences. [Au Laboratoire de Physiologie végétale, esc. G, 2e ét., sur rendez-vous.] (Tél. : Odéon 24-13, Poste 254.) P. 124, 126.

CHRÉTIEN (A.), prof. chimie minérale, 34 *bis*, rue Molitor (XVIe). (Tél. : Auteuil 36-74.) P. 123, 126.

CHRISTOL, maître de Conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

CLÈRE (J.-J.), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 34, rue du Cotentin (XVe). (Tél. : Ségur 83-84.) P. 330.

COHEN (MARCEL), Dir. ét. École des Hautes Études, prof. hon. à l'École des Langues Orientales, chargé de cours à l'Institut d'Ethnologie, 20, rue Joseph-Bertrand, à Viroflay (S.-et-O.). (Tél. : 926-5152.) [A l'École, samedi 11 h. 45, à son domicile, sur rendez-vous.] P. 330.

COLIN (GEORGES), prof. École des Langues Orientales, 15, rue de Poissy (V^e^). P. 313.

COLLART (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 4, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine (Seine). P. 179.

COLLEVILLE (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., Directeur Institut d'Études Germaniques, 90 *bis*, chaussée de l'Étang, Saint-Mandé (Seine). (Tél. : Daumesnil 42-38.) [Après ses cours, à l'Institut, rue de l'École-de-Médecine, 1^er^ étage, ou sur rendez-vous chez lui.] P. 174, 181, 267.

COLOMBE (MARCEL), prof. E. N. L. O. V., 156, rue de Paris, Boulogne-sur-Seine (Seine). P. 315.

COLSON-GUASTALLA (M^me^ HÉLÈNE), chef de travaux Fac. Sciences, 17, rue Montbrun (XIV^e^). (Tél. : Por. 50-18.) P. 132.

COMBES (RAOUL), prof. hon. Fac. des Sciences, 7, rue Toullier (V^e^). [A la Faculté, le jeudi après-midi.] P. 121.

CONTAMIN, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

CONTE (MICHEL), prof. agrégé Fac. de Médecine, 1, avenue Bugeaud. (Tél. : Kléber 86-06.) [A l'Hôpital Tenon, le matin.] P. 88.

COORNAERT (ÉMILE), membre de l'Institut, prof. hon. au Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 3, rue Paillet (V^e^). (Tél. : Odéon 92-36.) P. 302.

CORBIN (HENRY), dir. d'ét. École des Hautes Études, 19, rue de l'Odéon (VI^e^). (Danton 58-75.) [A l'École, après ses cours]. P. 332.

CORDIER (DANIEL), dir. lab. École des Hautes Études, 61, avenue Berthelot, Lyon. P. 322.

CORDIER (GASTON-JEAN), prof. Fac. de Médecine, chirurgien des hôpitaux, membre de l'Académie de Chirurgie, 9, square Alboni (XVI^e^). (Tél. : Trocadéro 64-19.) P. 84, 89.

CORDIER (MARGUERITE), prof. École Sup. des Sciences de Reims, 12, rue Quatrefages (V^e^). (Tél. : Kel. 08-04.) P. 130, 143.

CORNET (ANDRÉ), prof. agrégé Fac. de Médecine, 4, rue Meissonier (XVII^e^). P. 86.

CORRE-HURST (LUCIENNE), prof. agrégé, Fac. de Méd., 9, rue des Archives (IV^e^). [Tous les jours, au Labo. d'Hygiène.] P. 86.

CORRIEZ, chef de travaux, chargé de conf. Fac. de Pharmacie, 17, rue Thouin (V^e^). (Tél. : Odéon 79-26.) [Vendredi, de 11 à 12 heures.] P. 236.

COSTE (F.), prof. de clinique rhumatologique, Fac. de Médecine, 41, rue Cardinet (XVII^e). P. 85, 91.

COTTE, prof. Fac. Sc., 5, rue Voisembert, Issy-les-Moulineaux. P. 128.

COUINAUD, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

COUJARD (ROGER), prof. sans chaire Fac. de Médecine, 8, rue du Puits-de-l'Ermite (V^e). P. 86.

COUJARD (M^me), chef de trav. Fac. Médecine.

COULOMB (J.), prof. Fac. des Sciences, directeur général du C. N. R. S., 2, carrefour de l'Odéon (VI^e). [A l'Institut de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques (Tél. : Odéon 77-16), sur rendez-vous.] P. 123, 126.

COURCELLE (PIERRE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. au Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 4, rue du Sud, Clamart (Seine). [Après ses cours.] P. 173, 308.

COURRIER (ROBERT), membre de l'Académie de Médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. au Collège de France, Dir. de lab. École des Hautes Études, 3, rue Mazarine (VI^e). [Sur rendez-vous, au Collège de France.] P. 304, 322.

COURTIN (RENÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 134, boulevard Péreire (XVII^e). (Tél. : Galvani 90-69.) [Après son cours.] P. 32, 33.

COURTOIS (JEAN-ÉMILE), prof. Fac. de Pharmacie, pharmacien chef de l'Hôpital Laënnec, 42, rue de Sèvres (VII^e). P. 233.

COURY, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

COUSIN (M^lle GERMAINE), prof. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 3, rue de l'Abbaye, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Gob. 92-53.) [Au P. C. B., 12, rue Cuvier, après son cours, jeudi et vendredi, de 10 h. 30 à 12 heures.] P. 126, 322.

COUTEAUX (RENÉ), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Michelet (VI^e). (Tél. : Odéon 44-14.) [Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (Tél. : Gobelins 63-18), sur rendez-vous.] P. 124, 128.

COUTIN (PIERRE), Dir. ét. École des Hautes Études. P. 338.

COUTURE (M^me LUCIENNE), maître de conf. Fac. Sciences, 35, rue Alain-Chartier (Tél. : Vau. 41-16.) P. 131.

COUVELAIRE (ROGER), prof. Fac. Médecine, chirurgien de l'Hôpital Necker, 44, rue Boileau (XVI^e). (Tél. : Auteuil 39-04.) P. 86.

CRÉPIN, maître de conf. adj. retr. Fac. des Sciences, 16, rue Gay-Lussac (V^e). (Tél. : Odéon 04-38.)

CRÉTÉ, prof. Fac. de Pharmacie, 40, avenue du Parc-Montsouris (XIV^e). P. 234.

CROSNIER, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

CROZE, prof. hon. Fac. des Sc., 179, rue d'Alésia (XIV^e). P. 121.

CUGNAC (ANTOINE DE), prof. Fac. des Sciences, 51, boulevard Saint-Michel (V^e^). [Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (Tél. : Port-Royal 25-91), sur rendez-vous.] P. 128.

CULLMANN (OSCAR), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 5, rue de Strasbourg (X^e^). (Tél. : Botzaris 58-50.) P. 332.

CURIE (DANIEL), maître de conf. Fac. Sciences, Physique M. G. P., 12, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Gob. 68-28.) P. 121, 131.

CURIE (MAURICE), prof. Fac. des Sciences, 10, avenue de la République, Bourg-la-Reine (Seine). P. 128.

CURIEN (HUBERT), prof. Fac. des Sciences, 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (V^e^). [Jeudi et vendredi, 10 heures, Laboratoire de Minéralogie.] P. 125, 130.

CUVIER, secrétaire général Fac. de Pharmacie. [Mardi de 14 h. 30 à 17 heures et vendredi, de 10 heures à 11 h. 30.] P. 232.

CUVILLIER (JEAN), prof. Fac. des Sciences, directeur du Laboratoire de Micropaléontologie, 191, rue Saint-Jacques (V^e^). (Tél. : Odéon 32-72.) [Mercredi, 17 à 18 heures.] P. 125, 126.

DAIN (ALPHONSE), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 42, rue de Dantzig (XV^e^). (Tél. : Lecourbe 50-34.) [Mercredi matin, à son domicile.] P. 328.

DAMIRON (M^lle^ SUZANNE), Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (Fondation Jacques-Doucet), 3, rue Lamandé (XVII^e^). P. 415.

DANJON, prof. Fac. des Sc., Dir. de l'Observ. de Paris, 61, avenue de l'Observatoire (XIV^e^). (Tél. : Danton 06-44.) P. 122, 127.

DARMOIS (GEORGES), prof. hon. Fac. des Sciences, 7, rue de l'Odéon (VI^e^). (Tél. : Odéon 72-39.) P. 122, 127, 140, 142.

DARMOIS (GENEVIÈVE), chef de travaux Fac. Sciences, 72, boulevard Desgranges, Sceaux (Seine). P. 123.

DARMOIS (M^me^ JACQUELINE), chef de travaux Fac. des Sciences, 90, boulevard Montparnasse (XIV^e^). [Au laboratoire de Physique, le lundi et le jeudi, de 9 h. 30 à 11 h. 30.] P. 132.

DAUDEL (RAYMOND), maître de conf. Fac. des Sciences, 11, rue Pierre-Curie (V^e^). [Mercredi, de 15 à 17 heures, à l'Institut du Radium.] P. 123, 131.

DAUSSET, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

DAUVILLIER (ALEXANDRE), prof. Collège de France, Observatoire du Pic du Midi, Bagnères (H.-P.). [Après ses cours, salle des Professeurs.] P. 303.

DAUX (GEORGES), prof. Fac. des L. et Sc. H., directeur École française d'Athènes, 6, avenue Paul-Appell (XIV^e^). (Tél. : Gobelins 21-92.) P. 176.

DAVID (CLAUDE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 6, avenue Émile-Zola (XV^e). P. 181.

DAVID (MARCEL), Directeur École supérieure des Sciences de Reims, 8, rue Fr.-Magisson (XV^e), et 26, rue Simon, Reims (Marne). P. 121, 130, 143.

DAVID (MARCEL), prof. agrégé Fac. de Médecine, 4, rue Galliera (XVI^e). (Tél. : Passy 82-32.) [Au service de neuro-chirurgie de l'Hôpital Sainte-Anne, le samedi matin.] P. 87.

DAVID (RENÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 2, rue Léon-Vaudoyer (VII^e). (Tél. : Ségur 69-52.) P. 33.

DAVY (GEORGES), Doyen hon. Fac. des L. et Sc. H. de Paris, membre de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud (XVI^e). (Tél. : Passy 03-33.) P. 173, 477.

DAVY DE VIRVILLE (ADRIEN), maître de conf. adj. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 32, quai Henri-IV (IV^e). (Tél. : Turbigo 65-26.) Travaux pratiques de Biologie végétale du P. C. B., 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. : 63-17.) [Tous les mercredis après-midi, au Laboratoire.] P. 131, 322.

DEBAIN, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

DEBESSE (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 17, rue de la Sorbonne. (Tél. : Ver. 75-33.) [Après son cours, jeudi 18 heures, et sur rendez-vous.] P. 176.

DEBEYRE, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

DEBRAY (CHARLES), prof. à la Fac. de Médecine, 27, rue Galilée (XVI^e). (Tél. : Passy 31-31.) P. 85, 91.

DEBRÉ (ROBERT), prof. hon. Fac. de Médecine, 5, rue de l'Université (VII^e). P. 83.

DEBYSER (FÉLIX), Conservateur chargé de la Direction de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine et du Musée de la Guerre, Pavillon de la Reine, Château-de-Vincennes (Seine). P. 414.

DECAUX (E.), prof. École des Langues Orientales, Institut d'Études slaves, 9, rue Michelet (VI^e). P. 283, 317.

DECHAMBRE (EDMOND), sous-directeur au Muséum.

DECHAUME (MICHEL), membre de l'Académie de Médecine, prof. clinique stomatologique Fac. de Médecine, stomatologiste des Hôpitaux de Paris, 182, rue de Rivoli (I^er). (Tél. : Opéra 72-60.) [Sur rendez-vous.] P. 85.

DECOURT (JACQUES), prof. Clinique Endocrinologique Fac. de Médecine, 20, avenue Rapp (VII^e). (Tél. : Solférino 44-32.) [Le samedi matin, 9 h. 30, à l'Hôpital de la Pitié.] P. 84, 89.

DÉDÉYAN (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., Directeur de l'Institut de Littératures modernes comparées, 27, rue de la Ferme, Neuilly. (Tél. : Maillot 64-75.) [A l'Institut de Litt. modernes comparées, mercredi, de 14 à 15 heures et de 17 à 18 heures ; jeudi, de 14 à 16 heures, et chez lui, sur rendez-vous.] P. 180.

DEFLANDRE (GEORGES), dir. Lab. Micropaléontologie, École pratique des Hautes Études, Dir. rech. C. N. R. S., 13, place Valhubert (Ve). (Tél. : Kel. 41-68.) P. 322.

DEGOS (ROBERT), prof. Fac. de Médecine, 20, rue de Penthièvre (VIIIe). (Tél. : Balzac 32-46.) [Mardi, à 9 h. 30, à l'Hôpital Saint-Louis.] P. 85, 91.

DEJOURS, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

DELAMARE-DEBOUTEVILLE (CLAUDE), maître de conf. adjoint Fac. Sciences, Lab. Biologie maritime, Lab. Arago, Banyuls-sur-Mer (P.-O.). (Tél. : 9 à Banuyls.) P. 131.

DELANGE, prof. Fac. Sciences (Orsay), 14, av. du Maréchal-Leclerc, Clermont-Ferrand (P.-D.-D.) P. 128.

DELAPORTE (Mlle B.), dir. adj. lab. École des Hautes Études. P. 322.

DELARUE (J.), prof. Fac. de Médecine, médecin chef Hôpital P.-Brousse, à Villejuif, 95, rue de Lille (VIIe). (Tél. : Invalides 04-26.) P. 84, 91.

DELAVILLE (MAURICE), dir. lab. École des Hautes Études, 10, rue Pasteur, Chatenay-Malabry (Seine). P. 322.

DELAY (JEAN), de l'Acad. française, prof. Fac. de Méd., dir. Institut de Psychologie, 53, avenue Montaigne (VIIIe). P. 85, 91, 277.

DELBARRE, m. de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

DELÉPINE, membre de l'Institut, membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie de Pharmacie, prof. hon. Fac. de Pharmacie, prof. hon. Collège de France, 10 *bis*, boulevard de Port-Royal (Ve). [Collège de France, jeudi de 16 h. 30 à 18 heures. (Tél. : Odéon 81-60.)] P. 232, 302.

DELL (PAUL), dir. lab. École des Hautes Études, 9, rue Jasmin (XVIe). (Tél. : Aut. 12-90.) P. 322.

DELMAS (ANDRÉ), prof. Fac. de Méd., 45, rue des Saints-Pères (VIe). (Tél. : Bab. 00-71.) [Lundi de 17 à 19 heures.] P. 84.

DELMAS (GUSTAVE), administrateur civil, secrétaire général Fac. de Dr. et Sc. Éc. P. 31.

DEMARGNE (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., délégué à l'École Normale Supérieure, 7, rue Barye (XVIIe). (Tél. : Carnot 72-47.) [Jeudi, de 15 à 17 heures, à l'Institut d'Art.] P. 177.

DEMIÉVILLE (PAUL), membre de l'Institut, prof. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 234, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : Odéon 41-84.) P. 307.

DENJOY (ARNAUD), membre de l'Académie des Sciences, prof. hon. Fac. des Sciences, Castel Lina, Cap-d'Ail (A.-M.). P. 121.

DENOIX, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

DENY (JEAN), administrateur hon. École des Langues Orientales, Chalet des Glycines, Gérardmer (Vosges).

DENY, prof. Fac. des Sciences d'Orsay. P. 128, 143.

DEPARIS (MAURICE), prof. Fac. de Médecine, 18, place Ferry, Montrouge (Seine). P. 86, 88.

DÉROBERT, prof. Fac. de Méd., 13, place du Panthéon (V^e^). P. 86.

DEROT, prof. Fac. Méd., 37, av. de Lowendal (XV^e^). P. 85, 89.

DESBOIS (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 38, rue du Four (VI^e^). (Tél. : Bab. 07-73.) [Sur rendez-vous, à l'adresse ci-dessus.] P. 33, 36, 62.

DESBORDES (JEAN), dir. lab. École des Hautes Études, 34 *bis*, rue de Longchamp, Neuilly-sur-Seine. P. 322.

DESGREZ (HENRI), prof. Fac. de Médecine, Électroradiologiste de l'hôpital de la Pitié, 112, boulevard Saint-Germain (VI^e^). P. 86.

DESGREZ (Pierre), prof. Fac. de Médecine, 78, boulevard Saint-Germain (V^e^). P. 86.

DESOILLE (HENRI), prof. Fac. de Médecine, Institut d'Hygiène industrielle et de Médecine du Travail, rue de l'École-de-Médecine (Tél. : Dan. 55-36). P. 86, 95.

DESPOIS, prof. Fac. des L. et Sc. H., 95, boulevard Romain-Rolland, Montrouge (Seine). P. 178.

DESROCHE (HENRI), Dir. ét. École des Hautes Études, 87, avenue Général-Leclerc, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 337.

DESTOUCHES (JEAN-LOUIS), prof. Fac. des Sciences, 4, rue Thénard (V^e^). [Après ses cours, mardi et mercredi matin à 12 heures, et le mardi, à 14 h. 30, à l'Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odéon 42-10).] P. 122, 123, 128, 140, 142.

DESTRIAU (GEORGES), prof. Fac. des Sc., Résidence des Pépinières, Bâtiment 3, chemin des Pépinières, Sceaux (Seine). P. 128.

DESVIGNES (A.), chef de travaux Fac. de Pharmacie, 1, rue E.-Renan, Issy-les-Moulineaux (Seine). [Les mercredis de 15 à 17 heures, Laboratoire de Trav. Prat.] P. 233.

DESVIGNES (P.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 27, rue du Cherche-Midi (VI^e^). (Tél. : Littré 10-91.) [Sur rendez-vous.] P. 88.

DEVELAY (PIERRE), secrétaire du Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot (V^e^). (Tél. : Odéon 81-60.) P. 302.

DÉVIGNE (ROGER), Dir. hon. de la Phonothèque Nationale, 22, quai de Béthune (IV^e^).

DEVILLERS (CHARLES), prof. Fac. des Sciences, 25, rue de Bagneux, Sceaux (Seine). [T. l. matins, au Laboratoire.] P. 124, 125, 130.

DEYSSON (Guy), maître de conf. Fac. de Pharmacie, 52, avenue du Parc-Montsouris (XIVe). [Mardi, de 15 à 17 heures, au Laboratoire de Botanique.] P. 235.

DHORME (Édouard), Membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 13, rue du 22-Septembre, Bécon-les-Bruyères (Seine). (Tél. : Déf. 21-64.) P. 302.

DIETERLEN (Mme G.), dir. ét. École des Hautes Études, 44, rue de Bellechasse (VIIe). (Tél. : Inv. 36-08.) [Vendredi, 10 heures, après ses cours.] P. 331.

DIGEON, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 122, boulevard Péreire (XVIIe). (Tél. : Galvani 55-03.) P. 173.

DILLEMANN, maître de conf. agrégé Fac. de Pharmacie, 42, rue Henri-Barbusse (Ve). P. 235.

DION (Roger), prof. Collège de France, prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, rue Bénouville (XVIe). (Tél. : Kléber 13-98.) [Après ses cours.] P. 173, 308.

DIXMIER, prof. Fac. des Sciences, 64, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : Médicis 38-76.) P. 122, 128.

DJOURNO (André), prof. Fac. de Médecine, 1, rue La Condamine (XVIIe). [Sur rendez-vous, au Laboratoire de Physique de la nouvelle Faculté, 45, rue des Saints-Pères (VIe).] P. 85.

DODÉ (Maurice), prof. Fac. des Sciences, Centre d'Orsay, 35, av. de la Croix-de-Berny, Antony. P. 128, 143.

DOGNON (André), prof. Fac. de Médecine, Dir. lab. École des Hautes Études, 49, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : Port-Royal 34-93.) P. 86, 322.

DOLLFUS, (Robert-Ph-F.) dir. Lab. École des Hautes Études, 57, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : Por. 03-22.) Muséum, 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Por. 71-69.)

DOMANGE, prof. Fac. de Pharmacie, 9, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). [Vendredi, de 10 à 12 heures, Fac. de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire.] P. 233.

DOMART, prof. agrégé Fac. de Médecine, 52, avenue de La Bourdonnais (VIIe). (Tél. : Invalides 84-79.) [A l'Hôpital Broussais, annexe Antoine-Chantin, 33, rue Antoine-Chantin (XIVe), tous les matins, sauf le jeudi.] P. 88, 89.

DONZELOT, prof. hon. Fac. de Médecine, 4, avenue Hoche (VIIIe). P. 83.

DORMOY (Mlle Marie), 6, avenue Paul-Appell (XIVe), Directrice honoraire de la Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet. Secrétaire de la Fondation Fénéon. (Tél. : Gobelins 14-40.)

DRACH (Pierre), prof. Fac. des Sciences et à l'Institut Océanographique, Directeur adjoint du C. N. R. S., 83, avenue Denfert-Rochereau (XIVe). P. 124, 128, 133.

DRESCH (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 82, rue N.-D.-des-Champs (VI^e). (Tél. : Odéon 82-58.) [Le jeudi à partir de 14 h. 30, Institut de Géographie.] P. 178.

DRIOTON (ÉTIENNE), prof. Collège de France, 45, rue des Plantes, Montgeron (S.-et-O.). (Tél. : Montgeron 210.). P. 306.

DUBARBIER (GEORGES), chargé de cours Fac. des L. et Sc. H. de Lyon et Institut des Hautes Études chinoises à Paris, secrétaire général de l'Association universitaire franco-chinoise, 19, Chemin-des-Granges, Lyon. (Tél. : F. R. 47-70.) P. 260.

DUBOIS, (J. E.) prof. Fac. Sc., 100, rue de Rennes (VI^e). P. 123, 128.

DUBOIS-POULSEN (ANDRÉ), dir. lab. École des Hautes Études, 8, avenue Daniel-Lesueur (VII^e). (Tél. : Ség. 79-22.) P. 322.

DUBOST (CL.), agrégé Fac. Médecine. P. 87.

DUBOST (CH.), agrégé Fac. Médecine. P. 87.

DUBREIL (PAUL), prof. Fac. des Sciences, 11, rue René-Bazin (XVI^e). (Tél. : Jasmin 66-42.) P. 122, 127, 128, 140.

DUBREIL-JACOTIN (M^me), prof. Fac. Sciences, 11, rue René-Bazin (XVI^e). (Tél. : Jasmin 66-42.) P. 128.

DUBRISAY (RENÉ), prof. hon. École Polytechnique et au cons. des Arts et Métiers. Directeur de Laboratoire à l'École des Hautes Études, 37, rue Vaneau (VII^e) ou à l'École Polytechnique, 17, rue Descartes (V^e). [Sur rendez-vous.] P. 320.

DUCHÉ, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

DUCLAUX (JACQUES), prof. hon. au Collège de France, 13, rue Pierre-Curie (V^e). P. 302.

DUFRAISSE (CHARLES), Membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, 50, boulevard de l'Hôpital (XIII^e). (Tél. : Gob. 81-86.) [Lundi, à 15 heures, à l'Académie des Sciences ou sur rendez-vous téléphonique.] P. 302.

DUGUÉ, prof. Fac. des Sciences, 24, rue J.-L.-Sinet, Sceaux (Seine). P. 122, 128.

DUMÉZIL (GEORGES), prof. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 82, rue N.-D.-des-Champs (VI^e). [Après ses cours, sur rendez-vous.] P. 306, 332.

DUMONT (FRANÇOIS), prof Fac. de Dr. et Sc. Éc., 127, rue de Longchamp (XVI^e). (Tél. : Kléber 84-59.) [Après ses cours.] P. 32.

DUMONT (LOUIS), dir. ét. École des Hautes Études, 11, rue Lagrange (V^e). P. 336.

DUNAN (MARCEL), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Rosa-Bonheur (XV^e). P. 173.

DUNOYER, prof. hon. Fac. Sciences.

DUPERRAT, prof. agrégé Fac. de Médecine, médecin de l'Hôpital S[illegible]uis, 176, boulevard Saint-Germain (VI[e]). (Tél. : Littré 05-57.) [A l'Hôpital Saint-Louis, salle Alibert, le mardi et le samedi matin, à 10 heures.] P. 86.

DUPONT (V.), agrégé Fac. Médecine. P. 86.

DUPONT-SOMMER (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 9, rue du Val-de-Grâce (V[e]). (Tél. : Odéon 08-48.) [Après ses cours.] P. 176, 178, 325.

DUPRÉ (M[me] Hélène), chef de travaux Fac. Sc., Lab. de Biologie animale P. C. B., 12, rue Cuvier (V[e]). (Tél. : Gob. 60-18). P. 132.

DUPRONT (ALPHONSE), prof. Fac. des Lettres, 33, avenue Lulli, Sceaux (Seine). [Sur rendez-vous.] P. 177.

DURAND-DELGA (MICHEL), maître de Conf. Fac. Sc., 2 *bis*, rue du Général-Gouraud, Meudon (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 27-30.) P. 131.

DURAND (MAURICE), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 49, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V[e]). (Tél. : Por. 58-69.) P. 329.

DURAND (PAUL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 14, avenue de Breteuil (VII[e]). P. 32.

DURRY (MARCEL), prof. Fac. des Lettres, Dir. Institut Études Latines, 6, rue Casimir-Périer (VII[e]). [Le lundi à 15 heures à l'Institut d'Ét. Latines et sur rendez-vous.] P. 173, 174, 177, 179.

DURRY (M[me] MARIE-JEANNE), Directrice de l'École Normale sup. de Jeunes Filles, prof. Fac. des Lettres, 6, rue Casimir-Périer (VII[e]). [Après ses cours.] P. 180, 253.

DUVAL (P.-M.), Dir. d'ét. École des Hautes Études (IV[e] section), 16, avenue Émile-Deschanel (VII[e]). P. 326.

DUVERGER, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (V[e]). P. 35, 64.

EHRESMANN, prof. Fac. des Sc., 7, rue Monticelli (XIV[e]). P. 128.

EICHHORN (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 15, rue de Jussieu (V[e]). [Reçoit chaque jour au laboratoire, 12, rue Cuvier (tél. : Port-Royal 11-65) et à la Sorbonne, après son cours.] P. 128.

EISENMANN (CHARLES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 31, rue du Général-Delestraint (XVI[e]). (Tél. : Jasmin 08-17.) [Jeudi, à 10 h. 50 et sur rendez-vous.] P. 35.

ELISSEEFF (SERGE), dir. ét. École des Hautes Études, 75, boulevard Péreire (XVII[e]). (Tél. : Wag. 46-25.) (Sur rendez-vous.) P. 335.

ELISSEEFF (VADIME), dir. ét. École des Hautes Études. P. 335.

ELLENBERGER (FRANÇOIS), maître de conf. Géol. Appli., Fac. Sc., Labo. de Géologie, E. N. S., 24, rue Lhomond (V[e]). P. 125, 131.

EPHRUSSI (BORIS), prof. Fac. des Sciences, 33, rue Gustave-Vatonne, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 124, 127.

ERHART (Henri), dir. lab. École des Hautes Études, 11, place Adolphe-Chérioux (XVe). (Tél. : Lec. 97-75.) P. 322.

ERNOUT (Alfred), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. hon. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 95, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 93-96.) P. 302.

ESCARRA (Édouard), Dir. ét. École des Hautes Études, 30, cours Albert-Ier (VIIIe). (Tél. : Balzac 00-23.) [Vendredi après ses cours.] P. 338.

ESMEIN (Paul), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 120, rue d'Assas (VIe). (Tél. : Danton 96-52.) P. 31.

ETIEMBLE (René), prof. Fac. des L. et Sc. H., 112, Grande-Rue, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : Observatoire 31-18.) [Vendredi, 16 heures, à l'Institut de Littérature comparée.] P. 180.

FABRE (Jean), prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). [Mercredi, 15 à 17 heures, Institut de français.] P. 180.

FABRE (René), Doyen Fac. de Pharmacie, membre de l'Institut et de l'Académie Nationale de Médecine, 4, avenue de l'Observatoire (VIe). [Vendredi, de 8 h. 30 à 11 h. 30.] P. 232.

FAGE (Louis), membre de l'Institut, prof. hon. au Muséum et à l'Institut Océanographique, 17, rue Pierre-Nicole (Ve).

FALLOT (Paul), prof. au Collège de France, membre de l'Institut, 59, avenue Victor-Hugo (XVIe). (Tél. : Passy 97-11.) [Sur rendez-vous.] P. 304.

FARMER (Albert), prof. Fac. des L. et Sc. H., Cité Universitaire : Collège franco-britannique, 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 42-56.) [Mardi, 11 heures, Institut d'études anglaises : salle des professeurs.] P. 182.

FASQUELLE (Robert), prof. de Bactériologie Fac. de Médecine, Labo. de Bactériologie, École pratique, 21, rue de l'École-de-Médecine. (Tél. : Danton 55-36.) [Jeudi, de 14 à 15 heures.] P. 84.

FAUBLÉE (Jacques), prof. Éc. Langues Or., 124, boulevard Auguste-Blanqui (XIIIe). (Tél. : Por. 39-61.) [Sur rendez-vous.] P. 316.

FAUCHER (René), Secrétaire de la Section des Sciences Naturelles de l'École des Hautes Études, 46, rue Saint-Jacques (Ve). (Tél. : Odéon 83-57.) P. 321.

FAUCHERRE (Jacques), maître de conf. École supérieure des Sciences de Reims, chargé de cours Fac. Sciences de Paris, 6, quai Henri-IV (IVe). P. 143.

FAURÉ-FREMIET (Emmanuel), prof. hon. Collège de France, membre de l'Institut, 9, rue Thénard (Ve). P. 302.

FAUREL, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

FAUVERT, prof. Fac. de Médecine, 47, rue de l'Université (VIIIe). (Tél. : Littré 51-80.) [A l'Hôpital Beaujon, le jeudi de 14 à 16 heures.] P. 84.

FAVARD (JEAN), prof. Fac. des Sciences, 10, rue de Belgrade, Grenoble (Isère). (Tél. : 44-45-28.) [Institut Poincaré.] P. 122, 127.

FAVEZ-BOUTONIER (Mme), prof. Fac. des L. et. Sc. H., 2, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (Tél. : Odéon 00-52.) [Le lundi matin de 10 heures à midi (Bibliothèque Léon-Robin à la Faculté des Lettres), ou sur rendez-vous.] P. 175.

FAVRE-DUCHARTRE, m. de conf. à l'École Sup. des Sciences de Reims. P. 143.

FAWTIER (ROBERT), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 270, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : Danton 86-90.) P. 173.

FAYET (GASTON), Dir. de l'Observatoire de Nice, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, Mont-Gros, Nice (Alpes-Maritimes), et 3, villa Hallé (36, rue Hallé), Paris (XIVe). P. 294.

FELDMANN, prof. Fac. des Sciences, 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (Ve). P. 125, 128.

FESSARD (ALFRED), prof. Collège de France, Directeur du Centre d'Études de Physiologie nerveuse du C. N. R. S. Président 3e section École des Hautes Études, 51, rue Molitor (XVIe). (Tél. : Jasmin 28-37.) [Samedi matin.] P. 304, 321.

FESTUGIÈRE (A.-J.), membre de l'Institut, dir. d'ét. École des Hautes Études, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré (VIIIe). (Tél. : Wagram 63-04.) [Jeudi, après son cours, et sur rendez-vous.] P. 332.

FÈVRE, prof. de Clinique chirurgicale infantile et Orthopédie, Fac. de Médecine, chirurgien de l'hôpital des Enfants malades, 2, rue de Commaille (VIIe). (Tél. : Littré 05-55.) P. 84, 88, 89.

FÉVRIER (J.-G.), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 11 *bis*, rue Lagarde (Ve). P. 326.

FEY (BERNARD), prof. de clinique urologique, Fac. de Médecine, 54, avenue de New-York (XVIe). (Tél. : Passy 47-19.) P. 85, 91.

FEYDIT (FRÉDÉRIC), prof. École des Langues Orientales, 263, rue Lecourbe (XVe). (Tél. : Vaugirard 92-98.) [Après ses cours.] P. 317.

FICHELLE (ALFRED), prof. École des Langues Orientales, 112, rue du Bac (VIIe). (Tél. : Babylone 30-16.) [Sur rendez-vous.] P. 318.

FILLIOZAT (JEAN), prof. Collège de France, Dir. ét. École des Hautes Études, 35, rue François-Rolland, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : Tremblay 35-31.) [Sur rendez-vous.] P. 307, 329.

FISCHER (ÉDOUARD), prof. au Muséum, Dir. lab. École des Hautes Études, 55, rue de Buffon (Ve). (Tél. : Gobelins 38-95.) [Sur rendez-vous.] P. 323, 341.

FLABEAU, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

FLACELIÈRE (ROBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., Directeur de l'I. P. E. S. Lettres, 20, rue Berthollet, Arcueil (Seine). (Tél. : Alésia 28-99.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 178, 188.

FLAHAUT (JEAN), maître de conf. agrégé Fac. de Pharmacie, 5, impasse du Marché, Sceaux. (Tél. : Robinson 03-24.) P. 233, 235.

FLEURY (MICHEL), dir. d'ét. École des Hautes Études (IVe section), 4 *bis*, rue du Cherche-Midi (VIe). P. 327.

FLEURY (PAUL), prof. hon. Fac. de Pharmacie, membre de l'Académie de Médecine, 9, boulevard Diderot (XIIe). (Tél. : Dorian 35-49.) P. 232.

FLOUR (JACQUES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 76, av. de la Résistance, Le Raincy (S.-et-O.) (Tél. 25-39). [Après ses cours.] P. 33.

FOCH (A.), prof. Fac. des Sciences, 21, rue de Fontenay, à Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 01-86.) P. 122, 127.

FONTAINE (MAURICE), membre de l'Institut, prof. au Muséum, Dir. lab. École des Hautes Études et Institut océanographique, 25, rue Pierre-Nicole (Ve). (Tél. : Gobelins 13-10.) [Sur rendez-vous.] P. 323, 341.

FONTAINE, maître de conf. Fac. des L. et Sc. H. P. 179.

FORT (JOSEPH), prof. Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Monticelli (XIVe). [Mercredi, 15 heures, 5, rue de l'École-de-Médecine.] P. 182.

FORTET (ROBERT), prof. Fac. des Sc., 7, square Grangé (XIIIe). [Après ses cours à l'Inst. Henri-Poincaré, 11, rue P.-Curie (Ve).] P. 122, 128.

FORTIER (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 12, rue Léon-Cambillard, Clamart (Seine). [Lundi, 9 h. 30, Institut Henri-Poincaré, amphithéâtre Darhoux.] P. 122, 127, 138.

FOUCHÉ (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. Institut de Phonétique, Dir. École Supérieure de Préparation et de Perfectionnement des Professeurs de Français à l'Étranger, 31, rue Claude-Bernard (Ve). (Tél. : Port-Royal 24-44.) P. 180, 273.

FOURASTIÉ (JEAN), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 10, rue César-Franck (XVe). [Après ses cours.] P. 339.

FOURCROY (Mlle), maître de conf. Fac. des Sciences, 13, rue du Vert-Buisson, Antony (Seine). (Tél. : Gobelins 63-17, 12, rue Cuvier.) [Au laboratoire, ou Ber. 12-84.] P. 131.

FOURÈS-BRUHAT (Mme), prof. sans chaire École Sup. des Sciences de Reims. P. 130.

FOURNIER (G.), maître de conf. adj. Fac. des Sciences, 51, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : Port-Royal 05-38.) P. 131.

FOURNIER, agrégé Fac. Médecine. P. 86.

FOURQUET (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 95, boulevard Pasteur, Fresnes (Seine). [Après ses cours.] P. 181.

FRAISSE (Paul), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. Lab. Psychologie expérim. et comparée École des Hautes Études, sous-dir. Institut de Psychologie. 19, rue d'Antony, Chatenay-Malabry (Seine). Sur rendez-vous. (Odéon 24-13.) P. 176, 277, 323.

FRANCASTEL (Pierre), Dir. d'ét. Éc. des Hautes Études, 59, rue Froidevaux (XIVe). [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 336.

FRANÇOIS (Michel), prof. École des Chartes, chargé de cours, Fac. des Lettres, 270, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : Odéon 26-29). [Après ses cours.] P. 178, 311.

FRANÇON (Maurice), prof. Fac. des Sciences, 51, boulevard Montparnasse (VIe). (Tél. : Babylone 18-99.) [Le jeudi et le vendredi, après ses cours.] P. 121, 128.

FRANQUET, Dir. École nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims, Dir. École Dentaire, 49, rue de Talleyrand (Reims). (Tél. : 47-59-56 ou 47-23-42.) P. 247.

FRAPPIER (Jean), prof. Fac. des L. et Sc. H., 28, avenue Daumesnil (XIIe). (Tél. : Diderot 33-98.) Sur rendez-vous. P. 179.

FRÉCHET (Maurice), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sc., 2, rue Émile-Faguet (XIVe). (Tél. : Gob. 96-14.) P. 121, 140.

FRÉJAVILLE (Marcel), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 7, rue Darthé, Choisy-le-Roi (Seine). P. 31, 32.

FRENKEL, chef de travaux, Fac. des Sciences, maître de conf. adjoint.

FRÉON (Pierre), maître de conf. Fac. des Sciences, 41, avenue Lulli, Sceaux (Seine). [Sur rendez-vous.] P. 131.

FREYMANN, prof. Fac. des Sc., 1, rue Victor-Cousin (Ve). P. 128.

FREZAL, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

FRIEDEL, prof. sans chaire Fac. des Sciences, 2, rue Gerbillon (VIe). (Tél. : Babylone 25-85.) P. 122, 130.

FRIEDMANN (Georges), dir. d'ét. École des Hautes Études (6e section), 11, rue François-Ponsard (XVIe). [Sur rendez-vous.] P. 337.

FRITZ, chef de travaux Fac. Sciences, P. C. B. 12, rue Cuvier (Tél. : Gob. 64-72 ou E. N. S., tél. : Odé. 01-38.) P. 132.

FUNCK-BRENTANO (Paul), prof. de clinique gynécologique, Fac. de Médecine, chirurgien de l'hôpital Broca, membre de l'Acad. de Chirurgie, 4, avenue Marceau (VIIIe). (Tél. : Balzac 25-13.) P. 84, 89.

GABRIEL (Albert), prof. hon. Coll. de France, 31, rue d'Aube, Bar-sur-Aube (Aube). P. 302.

GAGÉ (Jean), prof. Collège de France, 38, rue de Fontenay, Sceaux (Seine). P. 307.

GAJDOS (Alfred), dir. adj. lab. École des Hautes Études, 44, rue Cardinet (XVIIe). (Tél. : Car. 70-06.) P. 323.

GALAND (L.), prof. à l'École des Langues Orientales. [A l'École sur rendez-vous.] P. 313.

GALLETIER (ÉDOUARD), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 15, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : Odéon 48-59.) P. 173.

GALLIARD (HENRI), prof. Fac. Médecine. Institut de Parasitologie, 15, rue de l'École-de-Médecine. (Tél. : Danton 55-36, poste 61.) [Tous les jours de 14 à 16 heures.] P. 86, 96, 97.

GALLIEN, prof. Fac. des Sciences, 7, rue Monticelli (XIVe). [Reçoit sur rendez-vous.] P. 124, 127.

GANDILLOT (JEAN), docteur ès Sciences, chargé d'un cours de Photogéologie à la Faculté des Sciences, 18, rue Duret (XVIe). (Le mardi de 15 à 18 heures et le vendredi de 10 à 12 heures.) (Odéon 24-13.) P. 125, 131.

GANS (Mme MADELEINE), chef de travaux Fac. Sciences, Lab. de Génétique à Gif-sur-Yvette. (Tél. : 136 à Gif.) P. 132.

GARCIN, prof. Fac. de Médecine, 19, rue de Bourgogne (VIIe). [Lundi, vendredi.] P. 86, 90.

GARNIER (GABRIEL), conservateur chargé de la Direction de la Biblioth. de la Fac. de Pharmacie, 80, rue Vaneau (VIIe). P. 413.

GARNIER (RENÉ), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, 21, rue Decamps (XVIe). (Tél. : Kléber 27-78.) [Sur rendez-vous.] P. 122, 127.

GARNOT (JEAN-SAINTE-FARE), Dir. études École des Hautes Études, 4 *bis*, rue d'Ulm (Ve). (Tél. : Odéon 04-48.) Dir. Institut Français d'Archéologie Orientale, 37, rue Mounira, Le Caire. [Sur rendez-vous.] P. 331.

GASPARDONE (ÉMILE), prof. Collège de France. Adresse postale : Boîte postale 43, Versailles (S.-et-O.). [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 307.

GASTINEL (P.), prof. hon. Fac. de Méd., membre de l'Académie de Méd., 37, rue Galilée (XVIe). (Tél. : Passy 26-29.) P. 83.

GAUDART D'ALLAINES (F. DE), membre de l'Institut, prof. Fac. de Méd., 63, avenue Niel (XVIIe). (Tél. : Carnot 88-05.) P. 84, 89.

GAUDEMET, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 40, boulevard des Invalides (VIIe). (Tél. : Suffren 00-13.) [Sur rendez-vous.] P. 31, 34, 64.

GAULT (HENRY), prof. hon. Fac. des Sciences, dir. du Centre d'Études et de Recherches de Chimie organique appliquée, à Bellevue (C. N. R. S.), Laboratoire de Bellevue, 1, place Aristide-Briand, à Bellevue (S.-et-O.). (Tél. Obs. 07-50.) P. 121.

GAULTIER (MICHEL), prof. agrégé Fac. de Médecine, 2, rue de Gribeauval (VIIe). (Tél. : Littré 35-10.) [Samedi matin, Hôpital Dubois, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis (Xe).] P. 88, 89.

GAUTHERET (ROGER), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sc., Dir. lab. École des Hautes Études, 9, rue Lucien-Bellivier, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : Gob. 04-84.) [Sur rendez-vous.] P. 128, 323.

GAUTHERON (Mlle DANIELLE), chef de travaux Fac. Sciences, 2, rue Cournot (XVe). (Tél. : Vau. 42-53.) P. 133.

GAUTHIER (LUC), prof. Fac. des Sciences, 85, boulevard Suchet (XVIe). P. 122, 127.

GAUTHIER-VILLARS (Mlle), prof. sans chaire Fac. de Médecine, 55, quai des Grands-Augustins (VIe). P. 86.

GAUTIER (JEAN-ALBERT), prof. Fac. de Pharm., pharmacien-chef, Hôpital Psychiatrique Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (XIVe). (Tél. : Gob. 99-50.) [A la Faculté, mercredi, de 17 à 19 heures.] P. 234.

GELOSO, prof. Fac. des Sciences, 4, rue de Bazeilles (Ve). [Sur rendez-vous, Laboratoire d'enseignement de Chimie, 11, rue Pierre-Curie.] (Tél. : Odéon 43-77.) P. 128.

GEMAEHLING (PAUL), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 38, boulevard Raspail (VIIe). (Tél. : Littré 88-35.) P. 31.

GENET-VARCIN (Mme), maître de conf. adjoint Fac. des Sciences, 44, rue de Tocqueville (XVIIe). (Tél. : Wagram 05-25.) [Vendredi, 16 h. 30, Laboratoire de Paléontologie.] P. 124, 131.

GENEVÈS (LOUIS), chef de travaux Fac. des Sciences, 7, rue Saint-Louis, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). P. 132.

GENNES (L. DE), prof. de clinique Fac. de Médecine, 62, rue de Monceau (VIIIe). (Tél. : Laborde 22-98.) P. 85, 88.

GEORGE (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 15, avenue Jean-Racine, Sceaux. [Le vendredi à 17 heures pour les candidats à l'Agrégation, le mardi à 17 heures pour les candidats au D. E. S. et au Doctorat ; sur rendez-vous pour les étudiants appartenant à d'autres catégories, Institut de Géographie.] P. 178.

GERMAIN (PAUL), prof. Fac. Sciences, 12, rue Lacretelle (XVe). P. 128, 138.

GERMAIN (A.), agrégé Fac. Médecine. P. 87, 89.

GERMAN (ALBERT), prof. Fac. de Pharmacie, 47, boulevard de l'Hôpital (XIIIe). [Tél. : Por. 85-19.) [Lundi, de 15 à 17 heures.] P. 235.

GERNET (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 12, rue André-Theuriet, Bourg-la-Reine (Seine). P. 175, 335.

GERNET (LOUIS), Dir. d'ét. de Sociologie juridique, École des Hautes Études, 228, rue Lecourbe (XVe). P. 337.

GILBERT-DREYFUS, professeur de clinique médicale Fac. de Médecine, 21, avenue du Président-Wilson (XVIe). (Tél. : Kléber 94-94.) [A l'Hôpital de la Pitié, le matin.] P. 89.

GILSON (E.), de l'Académie française, prof. honoraire du Collège de France, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 6, rue Collet, Vermenton (Yonne). (Tél. : 31.) [Sur rendez-vous.] P. 173, 302.

GIRARD, Maître de Conf. agrégé Éc. Nat. Méd. et Ph. Reims. P. 247.

GIRARD, prof. Fac. des L. et Sc. H., 20, place des Martyrs, Clichy (Seine). (Tél. : Per. 43-26.) P. 177.

GIRARD (MAURICE), Maître de conf. agr. Fac. de Pharmacie, Pharmacien-chef Hôpital Lariboisière, 2, rue Ambroise-Paré (X^e^). P. 234, 235.

GIRAUD (MARCEL), prof. Collège de France, 2, rue Émile-Faguet (XIV^e^). (Tél. : Port-Royal 09-04.) [Après ses conférences.] P. 309.

GIROUD (A.), prof. Fac. de Médecine, Dir. lab. École des Hautes Études, 44, rue de l'Assomption (XVI^e^). P. 85.

GLANGEAUD (LOUIS), prof. Fac. des Sciences, 6, rue Remy-Laurent, Fontenay-aux-Roses (Seine). (Tél. : Odéon 24-19.) Robinson 29-19. [Samedi, de 11 à 12 heures.] P. 125, 128.

GLEY, chef de trav. Fac. Médecine.

GODEMENT (ROGER), prof. Fac. des Sciences, 3, rue de l'Estrapade (V^e^). (Tél. : Odéon 07-16.) [Sur rendez-vous, à l'Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie.] P. 121, 128.

GOETZ (ROBERT), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. du Centre d'Administration des Entreprises, 13, rue Pierre-Nicole (V^e^). [Le mercredi de 11 heures à 12 h. 30.] (Tél. : Méd. 19-00.) P. 44.

GOLDMANN, Dir. d'études à l'École pratique des Hautes Études, 8, rue de l'Odéon (V^e^). (Tél. : Méd. 22-24.) P. 336.

GONNARD, chef de travaux Fac. Médecine.

GONTCHAROFF (M^lle^), prof. sans chaire École Sup. des Sciences de Reims. P. 130, 143.

GOSSET (JEAN), professeur de clinique chirurgicale, Fac. de Médecine, 86, rue d'Assas (VI^e^). (Tél. : Danton 64-92.) P. 84, 89.

GOUBERT (PIERRE), Dir. d'études à l'École pratique des Hautes Études, Fac. des Lettres, place Hoche, Rennes (I.-et-V.). [Reçoit le samedi à l'École après son cours.] P. 334.

GOUGENHEIM (GEORGES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, place Ed.-Renard (XII^e^). (Tél. : Diderot 67-98.) [Mardi, 16 heures, à l'Institut de français.] P. 180.

GOUGEROT (LOUIS), prof. sans chaire Fac. de Médecine, 14, square Alboni (XVI^e^). [Jeudi après-midi.] P. 87.

GOUHIER (HENRI), prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, boulevard Flandrin (XVI^e^). [Mardi, de 10 à 11 heures, mercredi, à 15 heures, cabinet de la salle C.] P. 176.

GOUROU (PIERRE), prof. Coll. de France. [Après ses cours.] P. 306.

GOUTAREL (ROBERT), chef de travaux, Fac. de Pharmacie, maître de recherches au C. N. R. S., 47, rue Madeleine-Crenon, Sceaux (Seine). (Tél. : Rob. 54-67.)

GOUYGOU (CHARLES), maître de conf. agrégé Fac. de Médecine, 5, rue Monticelli (XIV^e^). [Les après-midi, Lab. d'Anatomie Pathologique de la Fac. de Médecine, sur rendez-vous.] P. 86.

GRABAR (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, avenue Dode-de-la-Brunerie (XVI^e^). (Tél. : Auteuil 36-56.) P. 307, 332.

GRANDPIERRE (ROBERT), prof. Fac. de Méd. Nancy, Dir. à l'École pratique des Hautes Études, Centre d'Enseignement et de Recherches de Médecine aéronautique, 5 *bis*, avenue Porte-de-Sèvres (XV^e^). (Tél. : Lec. 29-39.) P. 323.

GRANJON, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

GRASSÉ (PIERRE-P.), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, Dir. lab. École des Hautes Études, Dir. Institut de Psychologie, 61, boulevard Saint-Michel (V^e^). [Au Laboratoire d'Évolution des êtres organisés, 105, boulevard Raspail, sur rendez-vous.] (Tél. : Littré 35-49.) P. 124, 127, 277, 323.

GRASSET, prof. agrégé Fac. de Médecine, gyn. acc. de la Maternité de la Pitié, 5, boulevard du Montparnasse (VI^e^). (Tél. : Ségur 96-81). P. 88, 91.

GRAVIER (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. de l'École Supér. d'Interprètes et de traducteurs, Dir. Institut d'Études scandinaves, 16, rue de la Sorbonne (V^e^). [Le lundi de 15 à 16 heures, Biblioth. Nordique, 8, place du Panthéon.] P. 174, 181, 269, 279.

GRÉGOIRE, maître de conf. adj. Fac. des Sciences, 11, rue du Val-de-Grâce (V^e^). (Odéon 46-59.) P. 123, 131.

GRELLET, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

GRENIER (ALBERT), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prof. hon. Collège de France, Dir. hon. École française de Rome, 11, rue Monticelli (XIV^e^). P. 302.

GRENIER (MARIE-LOUISE), chef de travaux Fac. Sc., T. P. Physique P. C. B., 2, rue Jussieu (Tél. : Gob. 63-16 et 68-28.) P. 132.

GRIMAL (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., Les Metz, Jouy-en-Josas (S.-et-O.). (Tél. : 923-62-18.) [Sur rendez-vous.] P. 179.

GRIVET (P.), prof. Fac. des Sciences. Laboratoire d'Électronique et de Radio-électricité, 33, avenue du Général-Leclerc, Boîte postale, 9, Fontenay-aux-Roses (Seine). [Mardi, de 10 à 12 heures, sur rendez-vous.] (Tél. : Michelet 44-76.) P. 123, 127.

GROS (GASTON), dir. lab. adj. École des Hautes Études, sous-directeur au Collège de France, 2, boulevard Maréchal-Foch (Alger). P. 323.

GRUSON (CLAUDE), Dir. ét. École des Hautes Études, 2, rue Decamp, Paris (XV^e). (Tél. : Klé. 40-42.) P. 337.

GUENIOT, agrégé Fac. Médecine. P. 86.

GUEROULT (MARTIAL), membre de l'Institut, prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Lettres, 2, villa Jacqueline, 33, boulevard d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine (Seine). P. 305.

GUEY (JULIEN), Dir. d'études à l'École pratique des Hautes Études, 1, square de Grand-champs-Les Grandes-Terres, Marly-le-Roi (S.-et-O.). [Reçoit à l'École, sur rendez-vous.] P. 333.

GUIBÉ (JEAN), prof. au Muséum. P. 341.

GUICHARD (M.), prof. hon. Fac. des Sciences, 14, rue de l'Espérance, Cachan (Seine). (Tél. : Alésia 16-29.) P. 121.

GUILBAUD (G. TH.), Dir. ét. École Hautes Études, 30, rue de la République, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-22-71.) P. 333.

GUILBERT, maître de conférences adjoint Fac. des Sc., 16, boulevard Carnot, Bourg-la-Reine. (Tél. : Robinson 12-69.) [Vendredi, 15 h. 30, École Sup. d'Électricité et sur rendez-vous.] P. 132.

GUILCHER, prof. Fac. des L. et Sc. H., 191, rue Saint-Jacques (V^e). P. 178.

GUILLAIN (GEORGES), membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (VII^e). (Tél. : Littré 97-52.)

GUILLAND (RODOLPHE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 15, rue de Poissy (V^e). (Tél. : Odéon 94-33.) P. 173.

GUILLAUME (PAUL), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., Lannes par Robampont (Haute-Marne). P. 173.

GUILLAUMONT (ANTOINE), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 164, rue de Vaugirard (XV^e). [Après ses cours.] P. 330.

GUILLAUMONT (M^me CLAIRE), chargée cours compl. Fac. des L. et Sc. H., 164, rue de Vaugirard (XV^e). [Après ses cours.]

GUILLERMOU (ALAIN), prof. Éc. Langues Orientales, 1, avenue Léon-Bourgain, Courbevoie (Seine). (Tél. : Défense 01-59.) [Vendredi, 17 h. 30, à l'École.] P. 317.

GUILLOT (MARCEL), prof. Fac. de Pharmacie, 191, av. du Maine (XIV^e). (Tél. : Ségur 82-91.) [Mardi, de 14 heures à 16 heures, à la Faculté.] P. 233.

GUIMBRETIÈRE (ANDRÉ), chargé de cours École des Langues Orientales, 50, rue de Miromesnil (VIII^e). P. 316.

GUINIER, prof. Fac. des Sciences, 87, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e). [Après ses cours ou sur rendez-vous au Laboratoire du Conservatoire des A. et M.] P. 122, 128.

GUINOCHET (MARCEL), prof. Fac. des Sciences, 28, rue de Tolbiac (XIII^e). P. 128, 143.

GUINTINI, chef de travaux Fac. des Sciences, 32, rue de la Division-Leclerc, Chilly-Mazarin (S.-et-O.). P. 131.

GUITTON (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 85, boulevard Brune (XIVe). [Sur rendez-vous.] P. 33.

GUITTON (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue de Fleurus (VIe). [Sur rendez-vous.] P. 176.

GURVITCH (GEORGES), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 26, rue Vaneau (VIIe). (Tél. : Invalides 41-09.) [Jeudi, après son cours.] P. 176, 335.

GUY (JEAN), prof. Fac. de Pharmacie, 5, rue d'Estienne-d'Orves, Cachan (Seine). [Mardi à 10 heures.] P. 233.

GUYOT (MAURICE), secrétaire général hon. de l'Université de Paris, 9, rue Thénard (Ve). (Tél. : Odéon 09-68.)

HACKSPILL (LOUIS), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, dir. hon. Éc. Nat. Sup. de Chimie de Paris, 11, rue de l'Université (VIIe). (Tél. : Littré 73-20.) [Sur rendez-vous. Littré 73-20 ou Odéon 24-13, poste 204.] P. 121, 135.

HADAMARD, prof. hon. Collège de France et Fac. des Sciences, 12, rue Émile-Faguet (XIVe). (Tél. : Gobelins 07-66.) [Sur rendez-vous.] P. 121, 302.

HADENGUE (A.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 71, avenue Kléber (XVIe). [Mardi, 14 heures, Labo. de Médecine Légale. Institut médico-légal, 2, place Mazas (XIIe). (Tél. : Diderot 42-54.)] P. 86,

HAGUENEAU (JACQUES), prof. Fac. de Médecine, 146, rue de Longchamp (XVIe). (Tél. : Passy 18-10.) [Sur rendez-vous.] P. 88.

HAGUENAUER (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. Éc. Prat. des Hautes Études, 9, rue Léon-Delhomme (XVe). (Tél. : Vau. 73-83.) [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 175, 182, 331.

HAHN (Dr ANDRÉ), conservateur chargé de la direction de la Bibliothèque de la Fac. de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (VIe). (Tél. : Danton 55-36, poste 52, et Odéon 16-75.) P. 93.

HAISSINSKY, professeur associé à la Fac. des Sciences. P. 123, 129.

HALPHEN (ÉMILE), prof. hon. Fac. de Médecine, 51, avenue Montaigne (VIIIe). P. 83.

HAMBIS (LOUIS), secrét. général Inst. Hautes Ét. Chinoises, dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 76, rue de Passy (XVIe). (Tél. : Auteuil 06-63.) [Mardi, 16 heures, à l'I. H. E. C.] P. 260, 327.

HAMBURGER, prof. Fac. de Médecine, 42, rue Boileau (XVIe). (Tél. : Auteuil 11-60.) [A l'Hôpital Necker, le matin.] P. 85, 89.

HAMEL (JOSEPH), membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. de l'Instit. de Droit comparé, prof. Institut d'Études politiques, 6, avenue Raymond-Poincaré (XVIe). (Tél. : Passy 32-22.) P. 31.

HARISPE (J.-V.), chef de travaux, Fac. de Pharmacie, 194, boulevard Saint-Germain (VII^e). (Tél. : Littré 17-80.) [Mardi, de 15 à 16 heures.] P. 235.

HARL (M^me MARGUERITE), maître de conf. Fac. des L. et Sc. H. P. 179.

HARTMANN (L.), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

HARVIER (PAUL), prof. hon. Fac. de Médecine, 5 *bis*, rue Antoine-Chantin (XIV^e). P. 83.

HAUDUROY (PAUL), prof. Fac. de Médecine, 10, rue Oswaldo-Cruz (XVI^e). P. 88.

HAURIOU (ANDRÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 21, avenue Théophile-Gautier (XVI^e). (Tél. : Auteuil 84-60.) P. 35, 60.

HAZARD (RENÉ), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, 1, rue Cassini (XIV^e). (Tél. : Odéon 17-86.) [Mardi, de 17 à 19 heures, au Laboratoire de Pharmacologie, 21, rue de l'École-de-Médecine, ou sur rendez-vous.] P. 83.

HEIM (ROGER), membre de l'Institut, Dir. du Muséum, dir. lab. Cryptogamie du Muséum, Dir. lab. École des Hautes Études, 57, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. 21-51.) [Sur rendez-vous.] P. 323, 339, 340.

HELLER (René), maître de conf. Fac. Sciences, Biologie végétale, 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. 41-16.) P. 131.

HÉMARD (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 12, boulevard de Port-Royal, Paris (V^e). P. 36, 62.

HENNEQUIN (PAUL), chef de travaux, Fac. des Sciences, 3, avenue Carnot, Sceaux.

HERMANN (HENRI), dir. lab. École des Hautes Études, 15, avenue Félix-Faure, Lyon (VII^e). P. 323.

HERVET, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

HEURGON (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., Le Verger, rue des Bois, La Celle-Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : Bougival 12-68.) [Après ses cours.] P. 179.

HEUYER (GEORGES), prof. hon. Fac. de Méd., 1, avenue Émile-Deschanel (VII^e). (Tél. : Inv. 45-61.) [Consultation lundi et mercredi, 9 h. 30, Hôpital des Enfants Malades Policlinique.] P. 40, 83.

HISSARD (HENRI), cours de dessin appliqué à l'étude des plantes au Muséum d'Histoire Naturelle. P. 341.

HOCART (RAYMOND), prof. Fac. des Sciences, Lab. de Minéralogie, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : Odéon 24-13.) [Mardi de 10 heures à 11 heures.] P. 125, 128.

HOCH (JOSEPH), chef de travaux Fac. Sciences, Chimie organique I, 1, rue Victor-Cousin (V^e). P. 131.

HOMBURGER (M^lle L.), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 98, rue de la Tour (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 51-22.) [Chez elle, sur rendez-vous.] P. 330.

HOREAU (ALAIN), prof. Collège de France, 84, rue du Lycée, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 20-68.) P. 304.

HOROVITZ (MENDEL), prof. École des Langues Orientales, 5, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : Molitor 66-67.) [A l'École, après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 314.

HOUGET (JACQUES), dir. adj. lab. École des Hautes Études, Institut de Biologie, 13, rue Pierre-Curie (Ve). P. 323.

HOUIN (ROGER), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 10, rue des Plantes (XIVe). P. 36.

HOUSSET, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

HUBERT (JEAN), prof. à l'École des Chartes. [Mardi et mercredi, à l'École des Chartes.] P. 311.

HUGUENEY, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 87, boulevard Suchet (XVIe). P. 31, 33, 40.

HUGUIER, prof. chargé de cours de clinique annexe, Fac. de Méd., 51, avenue Poincaré (XVIe). (Tél. : Passy 86-57.) P. 87, 88.

HUMBERT (HENRI), membre de l'Institut, membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, prof. hon. au Muséum, 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Gob. 30-35.) [Mercredi et vendredi, de 11 à 11 h. 45 sur rendez-vous.]

HUMBERT (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue de Staël (XVe). (Tél. : Ségur 96-15.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 178.

HUPE (PIERRE), chef de travaux Fac. Sciences, 9, square Charles-Laurent (XVe). (Tél. : Suf. 17-14.) P. 131.

HUREL-PY (Mme), prof. Fac. des Sciences, 1, rue V.-Cousin (Ve). [Au Laboratoire, lundi à partir de 16 h. 30.] P. 130.

HURI (Mme NELLY), conservateur chargé de la direction de la Bibliothèque Universitaire centrale des Étudiants malades, 14, rue Boileau (XVIe). (Tél. : Auteuil 96-21.) P. 416.

HUYGHE (RENÉ), prof. au Collège de France, 3, rue Jacob (VIe). [Sur rendez-vous.] P. 308.

HYPPOLITE (JEAN), dir. École Normale Sup., prof. Fac. des L. et Sc. H., 45, rue d'Ulm (Ve). P. 176, 251.

IMBERT, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., Institut d'Études juridiques, Pnom-Penh (Cambodge).

JACOB (CHARLES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, 1, place du Panthéon (Ve). (Tél. : Odéon 34-22.) [Au Labo. de Géologie, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : Odéon 86-48.)] P. 121.

JACQUET (MAURICE), prof. École de Médecine et de Pharmacie de Reims, 51, rue Simon, Reims (Tél. : 23-42) et 30, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris (VIIIe). (Tél. : Élysées 02-22.) [Sur rendez-vous.] P. 247.

JACQUINOT, prof. Fac. des Sciences, 25, rue Ernest-Renan, Bellevue (S.-et-O.). [Au Laboratoire Annexe des Recherches physiques, samedi 11 heures ou au Laboratoire du C. N. R. S., 1, place Briand, Bellevue. (Tél. : Obs. 07-50.)] P. 122, 127.

JACQUOT (RAYMOND), Dir. recherches C. N. R. S. et École des Hautes Études, Laboratoire de Biochimie de la nutrition, 9 rue Émile, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Observatoire 16-64.) [Sur rendez-vous.] P. 124, 323.

JAMES (ÉMILE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. d'ét. École des Hautes Études, prof. Inst. d'Ét. Politiques et Éc. des Hautes Ét. commerciales, 6, avenue de Ségur (VII^e). (Tél. : Invalides 24-86.) [Salle des Professeurs de la Fac. de Droit, samedi de 15 heures à 18 heures.] P. 35, 61, 63, 338.

JANET (MAURICE), prof. Fac. des Sciences, 4, rue de la Cure (XVI^e). (Tél. : Jasmin 49-26.) [Après ses cours, ou sur rendez-vous par téléphone.] P. 122, 127.

JANKÉLÉVITCH, prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, quai aux Fleurs (IV^e). P. 176.

JANOT (MAURICE-MARIE), prof. Fac. de Pharmacie, 5, rue Michelet (VI^e). P. 232, 234.

JASINSKI (RENÉ), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. à Harvard University, Cambridge (U. S. A.).

JAYLE (MAX-FERNAND), prof. Fac. de Médecine, Dir. Lab. d'Hormonologie de l'école de Puériculture, 20, rue Cassette (VI^e). (Tél. : Littré 21-19.) [Sur rendez-vous.] P. 84.

JEAN (MAURICE), maître de conf. Fac. Sciences Orsay, 26, rue Victor-Hugo, Nanterre (Seine). P. 131, 143.

JEANMAIRE (HENRI), Dir. d'ét. retr. École des Hautes Études, 177, avenue du Général-Leclerc, Viroflay (S.-et-O.).

JEANNEL (D^r RENÉ), prof. hon. au Muséum d'Histoire Naturelle, 45 *bis*, rue de Buffon (V^e). (Tél. : Gobelins 89-05.) [Sur rendez-vous.]

JEANNENEY (J.-M.), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Ministre de l'Industrie et du Commerce, 101, rue de Grenelle (Tél. : Inv. 67-00.)

JESTIN (RAYMOND), Dir. ét. École des Hautes Études, 30, rue Timbaud, Chatillon (Seine). [Après ses cours, à l'École des Hautes Études.] P. 330.

JOANNON, prof. Fac. de Méd., Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 86.

JOLIVET (ALFRED), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., Dir. hon. Institut d'Études scandinaves, 6, avenue Paul-Appell (XIV^e).

JOSEPH (R.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 33, avenue de Breteuil. (Tél. : Ségur 37-36.) P. 87, 90.

JOSIEN (M^lle), prof. Fac. des Sciences, 167, rue de Vaugirard (XV^e). (Tél. : Ségur 93-82.) P. 128.

JOST (A.), prof. Fac. des Sciences, Lab. de Physiologie comparée, 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Port-Royal 32-88.) P. 124, 127.

JOÜON DES LONGRAIS (FRÉDÉRIC), prof. École des Chartes, Dir. d'ét., École des Hautes Études, 4, rue de la Terrasse (XVIIe). P. 311, 327.

JUDET, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 89.

JUGLART (MICHEL DE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 94, rue du Bac (VIIe). (Tél. : Lit. 79-32.) P. 36, 62, 64, 65.

JULIA (GASTON), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, 4 *bis*, rue Traversière, à Versailles. [A la Faculté, après ses cours.] P. 122, 127.

JULIA (MARC), prof. sans chaire Fac. des Sciences, 112 *ter*, rue Cardinet (XVIIe). (Tél. : Mac-Mahon 28-44.) [A la Faculté, après ses cours.] P. 123, 130.

JULIA (SYLVESTRE), chef de travaux Fac. Sciences, 46, rue de Bourgogne (VIIe). P. 133.

JULIEN (CH.-ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, square de Port-Royal (XIIIe). (Tél. : Gobelins 78-22.) [A la Faculté, le lundi, à 11 heures.] P. 177.

JULLIEN (PAUL), chef de travaux Fac. Sciences, E. N. S. de Chimie, 11, rue P.-Curie (Ve). (Tél. : Odé. 01-38.) P. 131.

JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 91, rue de Prony (XVIIe). (Tél. : Carnot 82-59.) P. 31.

JUNG (JEAN), prof. Fac. des Sciences, 18, rue Duret (XVIe). (Tél. : Passy 08-54.) [Mardi et mercredi, à la Sorbonne, après ses cours.] P. 125, 129.

JUSTIN-BESANÇON (L.), prof. de Clinique Médicale Fac. de Médecine, médecin de l'Hôpital Cochin, membre de l'Académie de Médecine, 38, rue Barbet-de-Jouy (VIIe). (Tél. : Invalides 54-80.) [Tous les matins, à l'Hôpital Cochin. (Tél. : Odéon 14-62.)] P. 85.

KARA (RAYMOND), chef de travaux Fac. Sciences, 3, rue des Goncourt (XIe). P. 133.

KASTLER (ALFRED), prof. Fac. des Sciences, 1, rue du Val-de-Grâce (Ve). [Le samedi matin, de 11 à 12 heures ou sur rendez-vous, Laboratoire de Physique, École Normale Supérieure, 24, rue Lhomond. (Tél. : Port-Royal 42-00.)] P. 122, 129.

KAYSER (CHARLES), dir. lab. École des Hautes Études, 35, rue Baldner, Strasbourg-Neudorf (B.-R.). P. 323.

KELLERSHOHN (LOUIS), maître de conf. Fac. de Médecine, Fac. de Méd. (Lab. Physique), 30, rue Lionnois, Nancy. P. 87.

KHOUVINE (Mme YVONNE), dir. lab. École des Hautes Études, 11, rue Pierre-Nicole (Ve). P. 323.

KIRRMANN (ALBERT), prof. Fac. des Sciences, Dir. adj. E. N. S., 45, rue d'Ulm (Ve). [Mardi à 15 heures et vendredi à 10 heures, 45, rue d'Ulm.] P. 127, 251.

KOURILSKY (RAOUL), prof. de clinique médicale, dir. du Centre d'Immuno-Pathologie de l'Association Claude-Bernard, médecin-chef de service fonction plein-temps à l'Hôpital Saint-Antoine. (Tél. : Did. 09-03, poste 180.) P. 85, 88, 90.

KOYRÉ (ALEXANDRE), Dir. ét. École des Hautes Études, 4, rue de Navarre (Ve). (Tél. : Port-Royal 19-63.) [Après ses cours.] P. 333.

KREISS, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

KUSS (R.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 152, avenue Victor-Hugo (XVIe). (Tél. : Kléber 03-01.) P. 88.

LABAT (RENÉ), prof. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue Émile-Faguet (XIVe). (Tél. : Gobelins 62-17.) [Après ses cours et jeudi ap.-midi au Coll. de France.] P. 306, 329.

LABBÉ (Mlle YVONNE), Conserv. adj. au Conservateur en chef chargé de l'Administration des Bibliothèques de l'Université, 2, rue Cujas (Ve). (Tél. : Odéon 78-54.) P. 412.

LABROUSSE (ERNEST), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 62, rue Claude-Bernard (Ve). (Tél. : Gobelins 57-89.) [Reçoit à la Sorbonne, sur rendez-vous, avant ses cours.] P. 177, 334.

LACASSAGNE (ANTOINE), prof. hon., Collège de France, Dir. hon. du Laboratoire de Radiophysiologie de l'Institut du Radium, 26, rue d'Ulm (Ve). (Tél. : Odéon 45-75.) P. 302.

LACAU (PIERRE), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, 28, rue Cortambert (XVIe). (Tél. : Trocadéro 16-79.) P. 302.

LACOMBE (HENRI), prof. Muséum. Lab. d'océanographie physique, Muséum d'Hist. naturelle, 43, rue Cuvier (Port-Royal 85-44). [Sur rendez-vous au Lab.] P. 341.

LACOMBE (OLIVIER), Dir. ét. École des Hautes Études, 2, rue Léopold-Robert (XIVe). (Tél. : Danton 20-08.) [Lundi, 16 heures, après ses cours.] P. 331.

LACOMBE (PAUL), chargé d'un cours Fac. des Sciences, prof. École des Mines, 60, boulevard Saint-Michel. (Tél. : Danton 63-60.) [Lundi, 11 h. 45.] P. 123.

LACOMME, prof. de clinique obstétricale Fac. de Médecine (Clinique Baudelocque), 81, rue des Saints-Pères (VIe). P. 85, 91.

LA COSTE-MESSELIÈRE (P. DE), membre de l'Institut, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 5, avenue Montaigne (VIIIe). P. 326.

LAFAURIE (JEAN), dir. d'Études École pratique des Hautes Études, Numismatique mérovingienne et gallo-romaine, 3, rue l'Abbé-Guilleminault, Nogent-sur-Marne. [Les lundis et vendredis, 17 heures.] P. 326.

LAFFITTE (Paul), prof. Fac. des Sciences, 118, rue d'Assas (VI^e). (Tél. : Odéon 62-24.) [Au Laboratoire, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : Odéon 24-13, le lundi matin), et sur rendez-vous.] P. 123, 127.

LAGACHE (Daniel), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. Inst. Psycho. Univ. Paris, 240 *bis*, boulevard Saint-Germain (VII^e). [Sur rendez-vous.] P. 176, 277.

LAGARDE (Gaston), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 114, avenue Mozart (XVI^e). (Tél. : Jasmin 91-48.) [A la Faculté, lundi, 16 h. 30.] P. 33.

LAGET (P.), chef de travaux Fac. Sciences, Laboratoire de Physiologie des Fonctions. (Tél. : Odé. 24-13.) [Sur rendez-vous.] P. 124, 132.

LALANDE (André), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 28, avenue Casimir, Asnières (Seine). (Tél. : Gré. 40-08.) P. 173.

LALOU (M^lle Marcelle), Dir. ét. École des Hautes Études, 6, rue de Seine (VI^e). (Tél. : Odéon 73-01.) P. 329.

LAMBERT (Élie), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 3, rue Michelet (VI^e). [Sur rendez-vous après ses cours.] P. 177.

LAMBIN (M^lle), prof. Fac. de Pharmacie, 15, rue Saussier-Leroy (XVII^e). [Mardi, de 16 à 18 heures.] P. 234.

LAMOTTE, prof. agrégé Fac. de Médecine, 48, rue du D^r-Blanche (XVI^e). P. 87.

LAMOTTE, prof. Fac. Sciences, 24, rue Lhomond (V^e). P. 130.

LAMPUÉ (Pierre), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 72, boulevard de Port-Royal (V^e). [Après son cours.] P. 33, 35, 60.

LAMY (Maurice), prof. Fac. de Médecine, 94, rue de Varenne (VII^e). (Tél. : Invalides 67-25.) [Lundi, à 11 h. 45, Hôpital des Enfants Malades, 149, rue de Sèvres (XV^e).] P. 84, 90.

LANDRÉ (Louis), professeur Fac. des L. et Sc. H., 97, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e). (Tél. : Odéon 00-02.) [Mercredi, 16 h. 15, Salle des Professeurs de l'Institut d'Anglais, 5, rue de l'École-de-Médecine.] P. 182.

LANG (Jean), chef de travaux Fac. Sciences, Chimie minérale, 1, rue Victor-Cousin (V^e). P. 133.

LANTUÉJOUL, prof. hon. Fac. de Médecine, 57, avenue de Ségur (VII^e). P. 83.

LAOUST (Henri), prof. Collège de France, 12, rue de Bizerte (XVII^e). [Reçoit après ses cours et sur rendez-vous.] P. 306.

LAPLANE, agrégé Fac. Médecine. P. 88, 90.

LAPORTE (Marcel), prof. Fac. des Sciences, 147, rue de Rennes (VI^e). (Tél. : Odéon 14-69.) [Après ses cours.] P. 123, 129.

LARNAUDE (Marcel), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 2, avenue de Ségur (VII^e). (Tél. : Invalides 25-12.) P. 173.

LAROCHE (CLAUDE), prof. agrégé Fac. de Médecine, 34, rue Bassano. (Tél. : Balzac 06-34.) P. 87.

LAROCHE (GUY), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, médecin honoraire des Hôpitaux, 35, rue de Rome (VIII^e). (Tél. : Laborde 04-78.) P. 83.

LAROCHE (E.), Dir. d'études, École des Hautes Études. P. 331.

LARUELLE, maître de conf. agrégé Fac. Pharmacie. P. 235.

LASSÈGUE, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 14, rue Georges-Vogt, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 24-09.) P. 33, 61.

LASSERRE (GEORGES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 5, rue Gallieni, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 34, 61.

LAS VERGNAS (RAYMOND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 150, avenue du Maine (XIV^e). [Jeudi, 11 heures, salle des Professeurs.] P. 181.

LAUBADÈRE (DE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 1, avenue de Paris, Versailles. (Tél. : Versailles 56-60.) P. 33.

LAUBRY, prof. hon. Fac. de Médecine, 39, avenue Victor-Hugo (XVI^e). P. 83.

LAUGIER (HENRI), prof. hon. Fac. des Sciences, Dir. Inst. d'Étude du Développement Économique et Social, 55, rue de Babylone (VII^e). [Sur rendez-vous.] P. 261.

LAUNOY (L.), prof. hon. Fac. de Pharmacie, membre de l'Académie Nationale de Médecine, 17, rue de Lorraine, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-0647.) P. 232.

LAURENCE, maître de conf. Fac. de Médecine, 33, rue Saint-Guillaume (VII^e). (Tél. : Littré 24-58.) P. 87, 89.

LAURENTIAUX (DANIEL), chef de travaux Fac. Sciences, Géologie Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : Odé. 86-48.) P. 133.

LAVAL (JEAN), prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Sciences, 82, boulevard Saint-Michel (VI^e). P. 121, 303.

LAVEDAN (PIERRE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., Dir. de l'Institut d'Urbanisme, 19, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : Molitor 11-28.) [A l'Institut d'Urb., sur rendez-vous.] P. 285.

LAVERGNE (BERNARD), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 19, quai Bourbon (IV^e). P. 31.

LAVIER (G.), prof. Fac. de Médecine, 12, avenue de l'Observatoire (VI^e). (Tél. : Odéon 98-19.) P. 86, 95.

LAVOCAT (RENÉ), dir. lab. École des Hautes Études, 13, place Valhubert (V^e). P. 323.

LAZARD (GILBERT), prof. École des Langues Orientales, 26, rue de Clichy (IX^e). (Tél. : Tri. 01-93.) P. 314.

LE BALLE (ROBERT), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 46, rue de Chézy, Neuilly (Seine). (Tél. : Maillot 95-37.) [Seulement sur rendez-vous.] P. 33.

LEBEAU, membre de l'Institut, prof. hon. Fac. de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e). (Tél. : Danton 85-10.) P. 232.

LE BEAU (JACQUES), dir. lab. École pratique des Hautes Études, 107, rue de l'Université (VII^e). (Tél. : Inv. 53-61.) P. 320.

LEBÈGUE (RAYMOND), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 13, rue Bobierre-de-Vallière, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 20-97.) [Lundi matin, sur rendez-vous, à l'Institut de français.] P. 180.

LE BRAS (GABRIEL), doyen Fac. de Dr. et Sc. Éc., prof. Institut d'Études Politiques, Dir. d'ét. et Président hon. de la Section des Sciences religieuses, Dir. d'ét. Section des Sciences humaines, École Pratique des Hautes Études, 3, place du Panthéon (V^e). [A la Faculté de Droit après ses cours, à l'École des Hautes Études, après ses conférences.] P. 31, 34, 41, 63, 333, 337.

LE BRETON (M^lle ÉLIANE), prof. Fac. des Sciences, Dir. lab. École des Hautes Études, 15, square de Chatillon (XIV^e). [Après ses cours.] P. 124, 129, 323.

LE BRETON (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 65, rue de Prony (XVII^e). [Jeudi, à 15 heures, à l'Institut d'Études américaines.] P. 174, 182.

LECERF (J.), prof. École des Langues orientales, 5, villa Niel (XVII^e). (Tél. : Car. 58-33.) P. 313.

LECHAT, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

LECLERC (M.), chef de travaux Fac. de Pharmacie. Pharmacien-chef de l'Hôpital Broussais, 96, rue Didot (XIV^e). (Tél. : Vaugirard 13-27.) P. 236.

LECOMTE (GÉRARD), prof. École des Langues Orientales, 5, avenue de la Gare, Noisy-le-Sec (Seine). (Tél. : Odé. 09-03.) P. 313.

LECOY (FÉLIX), prof. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue de Tournon (VI^e). [Après ses cours.] P. 308, 328.

LECUIR (M^me LUCIENNE), chef de travaux Fac. Sciences, 77, av. du Roule, Neuilly-sur-Seine. P. 132.

LEDERER (EDGAR), prof. Fac. des Sciences, Laboratoire de Chimie Biologique, 96, boulevard Raspail. (Tél. : Bab. 19-64.) [Après ses cours.] P. 124, 127.

LEDOUX-LEBARD (GUY), prof. agrégé Fac. de Méd., électro-radiologiste des Hôpitaux, 22, rue Clément-Marot (VIII^e). P. 86.

LEDUC (GASTON), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Bel-Air, Presles (S.-et-O.). (Tél. : 78, Presles.) [Après ses cours.] P. 34, 61.

LEENHART (RAYMOND), chargé de cours École des Langues Orientales, 42, avenue du Nord, Saint-Maur (Seine). (Tél. : Gra. 08-51.) P. 316.

LEFÈVRE (RAYMOND), prof. École nat. de Médecine et de Pharmacie de Reims, 50, boulevard Lundy (Reims). (Tél. : 47-53-18.) P. 247.

LEFORT (GUY), chef de travaux Fac. Sc., 115, boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : Ver. 49-65.) P. 121, 132, 143.

LE GENTIL (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue Bausset (XV^e). (Tél. : Vaugirard 74-71.) [Mercredi après-midi après son cours, et sur rendez-vous.] P. 179.

LÉGER, prof. agrégé Fac. de Médecine, 16, rue de Téhéran (VIII^e). (Tél. : Laborde 52-61.) [Sur rendez-vous.] P. 87, 89.

LE GRAND (YVES), prof. au Muséum et à l'Institut océanographique, 57, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gobelins 43-30.) [Sur rendez-vous.] P. 341.

LEGROS (ROGER), chef de travaux Fac. Sciences, Recherches électroniques, Institut du Radium, 11, rue P.-Curie. (Tél. : Odé. 14-69 et Dan. 55-41.) P. 123, 132.

LE HIR, maître de conf. agrégé Fac. Pharmacie. P. 234.

LEHMANN (J.-P.), prof. au Muséum. P. 341.

LEJEUNE (MICHEL), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, Dir. adj. C. N. R. S., 35, boulevard Jourdan (XIV^e). (Tél. : Gobelins 63-10.) [Sur rendez-vous.] P. 186, 327.

LELONG (MARCEL), prof. Fac. de Médecine, clinique de Puériculture de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, 197, boulevard Saint-Germain (VII^e). (Tél. : Littré 61-30.) [Les matins à l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à 9 heures, sauf le vendredi.] P. 85, 90, 98.

LELONG (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, 95, boulevard Jourdan (XIV^e). (Tél. : Port-Royal 05-18.) [Mercredi, à 16 h. 30, Institut Poincaré, 11, rue Pierre-Curie.] P. 122, 129.

LELONG (M^me), prof. Fac. Sciences, 95, boulevard Jourdan. (Tél. : Port-Royal 05-18.) P. 122, 129.

LE LORIER, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

LEMAIRE (ANDRÉ), prof. Fac. de Médecine, 54, avenue de Saxe (XV^e). [Le matin de 9 h. 30 à 10 heures à la clinique thérapeutique médicale de l'Hôpital Saint-Antoine, Paris.] P. 85, 88, 89.

LEMARIGNIER (JEAN-FRANÇOIS), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 10, rue Huysmans (VI^e). P. 32.

LE MEN (JEAN), prof. agrégé de Pharmacie galénique École nat. de Méd. et de Pharm. de Reims, 92, boulevard Diderot (XII^e). P. 248.

LEMERLE (PAUL), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 60, rue François-I^er (VIII^e). (Tél. : Élysées 40-33). [Sur rendez-vous.] P. 177, 326.

LE MOAN, maître de conf. agrégé Fac. Pharmacie. P. 235.

LÉNA, secrétaire général, Faculté de Médecine. P. 83.

LENDER, prof. sans chaire Fac. Sciences, 7, villa du Ch.-de-Fer, Malakoff. P. 124, 130, 143.

LENÈGRE, prof. Fac. de Méd., médecin des Hôpitaux de Paris, 9, avenue de Breteuil (VII^{e}). (Tél. : Invalides 30-50.) P. 86, 89.

LENNUIER, prof. Fac. des Sc., 177, avenue du Maine (XIV^{e}). (Tél. : Ségur 43-88.) [Lundi et mercredi, après ses cours.] P. 122, 130.

LENZ-MÉDOC (PAULUS), lecteur d'allemand, prof. Collège libre des Sc. soc. et écon. et à l'École Supérieure d'Interprètes et de traducteurs, 9, rue du Regard (VI^{e}). [Après ses cours et sur rendez-vous.]

LÉON (PAUL), prof. hon. Collège de France, 15, rue de la Pompe (XVI^{e}). P. 302.

LÉONARD (E. G.), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 1, rue de la Porte-Jaune, Garches (S.-et-O.). (Tél. : 926. 07-87.) P. 333.

LEPAGE, agrégé Fac. Médecine. P. 88, 91.

LEPOINTE (GABRIEL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 8, avenue Félix-Faure (XV^{e}). [Après son cours.]

LEPRINCE-RINGUET (LOUIS), prof. au Collège de France, prof. École Polytechnique, membre de l'Académie des Sciences, Dir. d'ét. École des Hautes Études (2^{e} section), 17, rue Descartes (V^{e}). [Sur rendez-vous au laboratoire, tél. : Odéon 99-17.] P. 304, 321.

LERAY (JEAN), membre de l'Académie des Sciences, prof. hon. Fac. des Sciences, prof. Collège de France, 12, rue Pierre-Curie, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 03-21.) [Après ses cours.] P. 121, 303.

LEROI-GOURHAN (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 126, avenue Ph.-Auguste (XI^{e}). [Après ses cours et sur rendez-vous au Musée de l'Homme.] P. 178.

LEROY (J.-F.), prof. au Muséum. P. 341.

LESOBRE, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

LEUILLIOT (PAUL), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 3, rue Boissonade (XIV^{e}). (Tél. : Danton 62-28.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 334.

LEULIER (MAURICE), prof. École nat. de Médecine et de Pharmacie de Reims, 37, rue de Cernay, Reims. (Tél. : 47-49-95.) P. 247, 248.

LEVAILLANT (MAURICE), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 9, rue Gambetta, Montmorency (S.-et-O.). (Tél. : 964-26-29.)

LEVASSEUR (GEORGES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 12, rue de Chartres, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928.43-16.) P. 32.

LÉVI-STRAUSS (CLAUDE), Dir. d'ét. École des Hautes Études, prof. au Collège de France, 2, rue des Marronniers (XVI^{e}). (Tél. : Auteuil 34-71.) [Après son cours.] P. 305, 330.

LÉVY (Mlle J.), prof. Fac. de Médecine, 126, boulevard du Montparnasse (XIVe). (Tél. : Danton 86-17.) [Mardi de 16 à 17 h., 15, rue de l'École-de-Médecine (VIe).] P. 86.

LÉVY (JACQUES), chargé de cours. Fac. des Sc. Observ. de Paris (XIVe). [Après ses cours, ou à l'Observatoire, à 10 heures.] P. 122, 130.

LÉVY (JEAN-PHILIPPE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 11, boulevard Jules-Sandeau (XVIe). P. 34, 62, 63.

LÉVY (Mme L.-S.), chef de travaux Fac. des Sciences, 62, rue Michel-Ange (XVIe). (Tél. : Mirabeau 76-51.) P. 132.

LÉVY (MAURICE), prof. Fac. des Sciences, 24, rue Lhomond (Ve). (Tél. : Port-Royal 41-69.) P. 124.

LÉVY (PAUL), Dir. d'ét. École des Hautes Études. L'Ensoleiado, Clos Cangina, Aix-en-Provence (B.-du-R.). [Après ses cours à l'École.] P. 331.

LÉVY-BRUHL (HENRI), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 280, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : Danton 75-73.) P. 31, 337.

LÉVY-BRUHL (Mme Paulette), maître de conf. adjoint Fac. Sciences, 4, rue Victor-Considérant (XIVe). (Tél. : Dan. 87-83.) P. 132.

LÉVY-SOLAL, prof. hon. Fac. Médecine, 1, place Winston-Churchill, Neuilly. (Tél. : Maillot 15-31.) P. 83.

L'HÉRITIER (PH.), prof. Fac. des Sc., 3, rue Gustave-Vatonne, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). [Sur rendez-vous, Institut de Génétique du C. N. R. S., Gif-sur-Yvette. (Tél. : 136, à Gif.)] P. 124, 129.

LHERMITTE (FRANÇOIS), m. de conf. agr. Fac. de Médecine, 3, avenue Mozart (XVIe). (Tél. : Jasmin 24-52.) P. 87.

LHOMME (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 14, rue de Logelbach (XVIIe). (Tél. : Wagram 39-18.) [Reçoit à la Faculté.] P. 35, 61, 64, 338.

LIAN (CAMILLE), prof. hon. Fac. de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 19, rue de Bourgogne (VIIe). (Tél. : Invalides 25-10.) [Mardi et vendredi, à 10 heures, Hôpital de la Pitié, service 8, Consultation de Cardiologie.] P. 83.

LICHNEROWICZ (ANDRÉ), prof. hon. Fac. des Sc., prof. Coll. de France, 6, avenue Paul-Appell (XIVe). (Tél. : Gobelins 89-83.) P. 121, 303.

LINGAT (ROBERT), chargé de cours École des Langues Orientales, 18, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : Lit. 70-78.) P. 315.

LINNUSTE (VAHUR), chargé de conf. École des Langues Orientales, 5, rue Michelet (VIe). P. 318.

LOEPER, membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, médecin des Hôpitaux, 39, rue Saint-Dominique (VIIe). (Tél. : Invalides 78-33.) P. 83.

LOEPER (JACQUES), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

LOMBARD (MAURICE), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 12, rue Jacques-Boyceau, Versailles (Seine-et-Oise). (Tél. : Versailles 67-44.) [A l'École, après ses cours, et chez lui, sur rendez-vous.] P. 333.

LONGUEVALLE (Mlle S.), chef de travaux Fac. de Pharmacie, 12, boulevard Saint-Germain (Ve).

LORTAT-JACOB, prof. agrégé Fac. de Médecine, 5, place Malesherbes (XVIIe). (Tél. : Wagram 02-55.) [Mardi matin, à l'Hôpital Tenon.] P. 87, 90.

LOUBIERE (AUGUSTE), prof. hon. du Muséum, 61, rue de Buffon (Ve).

LOYGUE, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

LUCAS (GABRIEL), prof. Fac. Sciences, Lab. de Géologie, 1, rue V.-Cousin (Ve). (Tél. : Odé. 86-48.) P. 129.

LUCAS (RENÉ), prof. Fac. des Sciences, 46, boulevard de Port-Royal (Ve). [Après ses cours.] P. 122, 127.

LUCQUIN (MICHEL), chef de travaux Fac. Sciences, Chimie générale, 1, rue V.-Cousin (Ve). P. 132.

LUMBROSO (Mme NICOLE), chef de travaux Fac. Sciences, 17, boulevard Saint-Michel (Ve). (Tél. : Odé. 09-86.) P. 132.

LUSINCHI (XAVIER), chef de travaux Fac. Pharmacie, 11 *bis*, avenue Barilliet, La Garenne (Seine).

LUTAUD (LÉON), prof. retr. Fac. des Sciences, 14, rue de Douai (IXe). (Tél. : Trinité 07-30.) P. 121.

MACREZ, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

MADURO, agrégé Fac. Médecine. P. 88.

MAGAT, prof. sans chaire Fac. Sciences, Laboratoire de Chimie Physique, 11, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Odéon 26-55.) P. 123, 130.

MAGDELAIN (ANDRÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 19, rue Monsieur (VIIe). P. 34, 59, 63, 64.

MAGNAN (CLAUDE), maître de conf. Fac. Sciences, 11 *bis*, rue Larrey (Ve). P. 123, 131.

MAGNE, chef de travaux Fac. Sciences.

MALANGEAU, prof. Fac. de Pharmacie. Pharmacien-chef Hôpital de Villejuif, 54, avenue République, Villejuif (Seine). (Tél. : Ita. 21-70.) [Jeudi, de 16 heures à 17 h. 30.] P. 234.

MALAURIE (JEAN-NOËL), Dir. ét. École des Hautes Études, 54, rue de Varenne (VIIe). (Tél. Bureau : Lit. 72-67.) [Après son cours et sur rendez-vous.] P. 339.

MALAVARD, prof. Fac. des Sciences, 37, rue Froidevaux (XIVe). P. 122, 127.

MALININE (MICHEL), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 6, avenue Alphonse-XIII (XVIe). (Tél. : Jasmin 74-23.) [Après ses conférences.] P. 330.

MALINVAUD (Edmond), Dir. ét. École des Hautes Études, 46, avenue de Saxe (VII^e). (Tél. : Inv. 98-10 et 31-32.) P. 339.

MANDE, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

MANDELBROJT (Szolem), prof. Collège de France, 20, rue Le Verrier (VI^e). (Tél. : Odéon 47-61.) [Après ses cours.] P. 303.

MANDROU (Robert), Dir. d'études à l'École Pratique des Hautes Études, 4, rue Molière, Montgeron (S.-et-O.). (Tél. : Montgeron 693.) [Sur rendez-vous.] P. 334.

MANGENOT (Georges), prof. Fac. des Sciences, Dir. lab. École des Hautes Études, 26, square de Clignancourt (XVIII^e). [Laboratoire de Biologie végétale. (Tél. : Port-Royal 24-31), sur rendez-vous.] P. 125, 127, 323.

MARCHAL (André), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 180, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : Invalides 37-36.) P. 33, 337.

MARCHAL (Georges), prof. Fac. de Médecine, 85, avenue Henri-Martin (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 64-32.) [A l'Hôpital Broussais, Clinique des maladies du sang, tous les matins.] P. 85, 91.

MARCHAL (Jean), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 27, rue Franklin, Asnières. P. 338.

MARCHAL (Maurice), dir. à l'École des Hautes Études, chef de lab. de Radiologie Fac. Médecine, 12, rue Jacques-Bingen (XVII^e). (Tél. : Carnot 54-04.) P. 337.

MARÉCHAL (André), prof. Fac. des Sciences, 3, boulevard Pasteur (XV^e). (Tél. : Ségur 28-26 et Ségur 96-53.) [Mercredi et vendredi, de 10 heures à 12 heures.] P. 123, 129.

MARGUERITE (Henri), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 109, rue du Général-de-Gaulle, Enghien (S.-et-O.).

MARGUERON (Claude), prof. sans chaire, Fac. L. et Sc. H., 6, rue Marie-Davy (XIV^e). (Tél. : Port-Royal 07-16.) [Le jeudi, à l'Institut d'italien, à partir de 10 h. 45, et sur rendez-vous.] P. 180.

MARICHAL (Robert), Dir. ét. École des Hautes Études, 14, rue Chanoinesse (IV^e). P. 328.

MARIE (Julien), prof. Fac. de Médecine, Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres (XV^e). P. 85.

MARION, prof. hon. Fac. de Médecine, 174, boulevard Saint-Germain (VI^e). (Tél. : Littré 13-89.) P. 83.

MAROIS (Maurice), dir. adj. lab. École des Hautes Études, 89, boulevard Saint-Michel (V^e). (Tél. : Odé. 95-20.) P. 323

MAROT (Pierre), membre de l'Institut, Directeur École des Chartes, 32, rue Cassette (VI^e). (Tél. : Littré 12-27.) [A l'École, le jeudi de 15 à 17 heures, et sur rendez-vous.] P. 310.

MAROUZEAU (J.), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 270, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : Danton 69-22.) P. 173.

MARROU (Henri-I.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 19, rue d'Antony, à Chatenay-Malabry (Seine). (Tél. : Robinson 14-11.) [Demander rendez-vous par téléphone.] P. 177.

MARTIN (Roger), bibliothécaire E. N. S., 45, rue d'Ulm (Ve). P. 251.

MARTINET (André), Dir. d'études à l'École Pratique des Hautes Études, chargé d'enseignement Fac. des L. et Sc. H., 3, place de la Gare, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 12-04.) [Institut de Linguistique, jeudi après-midi.] P. 327.

MARTINI (François), prof. École des Langues Orientales et École des Hautes Études, 52, rue de la Pelouse, Neuilly-Plaisance (S.-et-O.). [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 316, 329.

MARX (J.), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue Cardinal-Lemoine (Ve). (Tél. : Odéon 30-26.) [Après ses cours.] P. 332.

MASCRÉ (Marcel), prof. honoraire, Fac. de Pharmacie, 45, avenue de Saint-Mandé, Paris (XIIe). (Tél. : Diderot 86-14.) P. 232.

MASSIGNON (Louis), prof. hon. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, président de l'Institut des Études Iraniennes, 21, rue Monsieur (VIIe). (Tél. : Suffren 36-69.) [Le dimanche, de 10 à 13 heures.] P. 270, 302.

MATHE, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

MATHEY, prof. Fac. de Méd., 10, place H.-Bergson (VIIIe). P. 84, 89.

MATHIEU (Jean-Paul), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Victor-Cousin (Ve). [Après ses cours.] P. 122, 129.

MATHIOT (André), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 31, quai de Bourbon (IVe). P. 35, 60.

MATORÉ (Georges), Dir. du Bureau des Renseignements Universitaires, Dir. des cours de Civilisation française, secrétaire général de la Société des Amis de l'Université de Paris, 17, rue de Passy (XVIe). (Tél. : Auteuil 18-55.) [Au Bureau des Renseignements, mardi et samedi, de 10 heures à 11 heures.] P. 287.

MATTLER (Joseph), maître de conf. Physique M. P. C., Orsay, 12, rue Cuvier (Ve). P. 131, 143.

MAURAIN, membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. des Sciences, 79, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIVe). (Tél. : Port-Royal 04-70.) P. 121.

MAURICE, m. de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

MAWAS (J.), dir. de laboratoire, École des Hautes Études, 29, rue Manin (XIXe). (Tél. : Bolivar 61-26.)

MAY (Raoul-Michel), prof. Fac. des Sciences, 2, rue Alexandre-Parodi (Xe). [Vendredi, 15 à 17 heures, Pavillon Curie, 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Gobelins 04-84 ou Port-Royal 00-89.)] P. 129.

MAYER (M.), agrégé Fac. Médecine. P. 88, 91.

MAYOUX (JEAN-JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 37, rue Henri-Barbusse (Ve). [Mercredi, 17 h. 30, Institut d'anglais.] P. 182.

MAZEAUD (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 4, square de l'Avenue-du-Bois (11, rue Le Sueur) (XVIe). (Tél. : Passy 71-79.) [Après ses cours.] P. 32.

MAZEAUD (LÉON), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 21, avenue Maréchal-Franchet-d'Esperey (XVIe). (Tél. : Mirabeau 61-55.) [Après ses cours.] P. 32.

MAZON (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. hon. au Collège de France, président d'honneur de l'Institut d'Études slaves, 140, avenue de Suffren (XVe). (Tél. : Suff. 20-87.) [Dimanche, de 9 heures à 11 heures, ou un autre jour, sur rendez-vous.] P. 302.

MAZOUÉ (Mme HENRIETTE), dir. adj. École Pratique des Hautes Études (3e section), 63, boulevard Saint-Germain (Ve). (Tél. : Odéon 31-37.) P. 323.

MEILE (PIERRE), prof. à l'École des Langues Orientales, 88, boulevard de La Tour-Maubourg (VIIe). [Après son cours, vendredi, 9 h. 45.] P. 316.

MEILLON (GUSTAVE), prof. à l'École des Langues Orientales, 22, rue des Renaudes (XVIIe). (Tél. : Mac-Mahon 24-16.) [Après son cours, ou sur rendez-vous.] P. 315.

MENASCE (J.-P. DE), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 28, avenue Sainte-Foy, Neuilly (S.). (Tél : Maillot 31-10.) [Le vendredi à 12 heures, 19, avenue d'Iéna (XVIe).] P. 331.

MENTZER (CHARLES), prof. au Muséum. P. 340.

MERCADIER, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

MERGER, prof. Fac. Méd., 174, bd Saint-Germain (VIe). P. 85, 91.

MÉRIEN (PIERRE), secrétaire principal de l'Acad. de Paris. P. 8.

MERKLEN (F. P.), prof. Fac. de Médecine, 108, boulevard Saint-Germain (VIe). (Tél. : Odéon 80-72.) P. 86.

MERLE D'AUBIGNÉ (ROBERT), prof. Fac. de Méd., 3, quai Voltaire (VIIe). (Tél. : Littré 52-74.) [Sur rendez-vous.] P. 84, 89.

MERLEAU-PONTY (MAURICE), prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 10, boulevard Saint-Michel (VIe). P. 305.

MESTRE (ACHILLE), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 106, boulevard Saint-Germain. (Tél. : Danton 48-61.) P. 31.

METTETAL, m. de conf. adjoint Fac. des Sciences. P. 131.

MEUVRET (JEAN), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 39, quai de l'Horloge (Ier). (Tél. : Odéon 28-89.) P. 334.

MEYERSON (IGNACE), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 60, rue Montcalm (XVIIIe). [Mardi, à 15 h. 30, à l'École des Hautes Études, 54, rue de Varenne.] P. 336.

MEYNAUD (JEAN), dir. d'Ét. École des Hautes Études. P. 338.

MICHAUX (LÉON), prof. Fac. de Médecine, 5, rue Saint-Philippe-du-Roule (VIII^e). (Tél. : Élysées 52-22.) P. 85, 90.

MICHEL (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 5, avenue du Général-Leclerc, Saint-Maur (Seine). (Tél. : Gra. 03-22.) P. 129.

MICHEL (LOUIS), maître de conf. Fac. Sciences, 18, boulevard Jourdan (XIV^e). (Tél. : Por. 81-92.) P. 131.

MICHEL-DURAND (ÉMILE), maître de conf. adj. Fac. des Sciences, Dir. ét. École des Hautes Études, 91, rue de Rennes (VI^e). [Samedi, 17 à 19 heures.]

MIGNOT, chef de travaux Fac. Médecine.

MILLIEZ, prof. Fac. de Médecine, 3, rue Rabelais (VIII^e). (Tél. : Balzac 13-13.) [A l'Hôpital Broussais, le matin.] P. 86.

MILLIOT (LOUIS), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 2, avenue Milleret-de-Brou (XVI^e). (Tél. : Jasmin 83-62.) P. 31.

MILLOT (JACQUES), prof. hon. Fac. des Sciences, prof. au Muséum, prof. à l'Institut d'Ethnologie, directeur de l'Institut scientifique de Madagascar, dir. lab. École des Hautes Études, 55, rue Buffon (V^e). (Tél. : Gobelins 28-95.) [Sur rendez-vous.] P. 340.

MINARD (ARMAND), prof. Fac. des Lettres et Sc. H., Dir. d'ét. École des Haute Études, 285, rue de Vaugirard (XV^e). (Tél. : Blomet 71-45.) [Après ses conférences.] P. 178, 327.

MINDER (ROBERT), prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Lettres et Sc. H., 13, rue Molitor (XVI^e). P. 309.

MIRAMBEL (ANDRÉ), Administr. École Langues Orientales, chargé de cours Fac. des Lettres, 12, rue de Lille (VII^e). (Tél. : Bab. 09-91.) [A l'Institut néo-hellénique et à l'École des Langues Orientales, après son cours, sur rendez-vous.] P. 311.

MOCQUOT, prof. hon. Fac. de Médecine, 15, rue Daru (VIII^e). (Tél. : Carnot 45-42.) P. 83.

MOLLARET (P.), prof. Fac. de Médecine, chef de service à l'Institut Pasteur, médecin des Hôpitaux, 12, rue du Parc-Montsouris (XIV^e). [Mercredi à 11 heures.] P. 85, 91.

MOLLAT (MICHEL), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue Bausset (XV^e) (Tél. : Vau. 88-31.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 177.

MONBEIG (PIERRE), prof. au Cons. des Arts et Métiers, dir. de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, 87, boulevard Saint-Michel (V^e). (Tél. : Danton 21-63.) [Le mardi de 10 h. 30 à 12 heures ou sur rendez-vous, à l'Institut.] P. 256, 349.

MONCLA (PIERRE), secrétaire principal de l'Univ. de Paris. P. 8.

MONDAIN-MONVAL, prof. au Conservatoire des Arts et Métiers, Dir. ét. École des Hautes Études. P. 321, 347.

MONDOR, prof. hon. Fac. de Médecine, membre de l'Académie Française, de l'Académie de Médecine et de l'Académie de Chirurgie, 92, rue Jouffroy (XVII^e). (Tél. : Carnot 01-03.) [Sur rendez-vous.] P. 83.

MONFRIN (J.), prof. à l'École des Chartes, 29, boulevard Saint-Michel (V^e). (Tél. : Danton 80-55.) [A l'École après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 310.

MONIER (CHARLES), secrétaire général Fac. des Sciences. [Sur rendez-vous.] P. 121.

MONNIER (ALEXANDRE-M.), prof. Fac. des Sciences, Dir. lab. École des Hautes Études, 2, square Montsouris (XIV^e). (Tél. : Gobelins 66-24.) Au Labo. de Physiologie générale. (Tél. : Odéon 24-13. Poste 251.) [Après ses cours, et sur rendez-vous.] P. 124, 127, 324.

MONOD (JACQUES), prof. Fac. des Sciences. P. 127.

MONOD (ROBERT), Membre de l'Acad. de Méd., Président honoraire de l'Acad. de Chirurgie, prof. hon. Fac. de Médecine, 83, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e). (Tél. : Odéon 45-32.) P. 83.

MONOD (THÉODORE), correspondant de l'Institut, prof. Muséum d'Histoire Naturelle, 57, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gobelins 40-10.) P. 341.

MONTEL (MARC), chef de travaux Fac. Sciences, lab. Chimie-Physique, 11, rue P.-Curie (V^e). (Tél. : Odé. 26-55.) P. 133.

MONTEL (PAUL), membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, Doyen hon. Fac. des Sciences, Président de la section des Sciences mathématiques de l'École des Hautes Études, 79, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e). [Le jeudi, à l'Institut Henri-Poincaré, de 15 à 17 heures.] P. 121, 319.

MONTET (PIERRE), prof. hon. Collège de France, 71, rue du Moulin-des-Prés (XIII^e). (Tél. : Kel. 09-09.) P. 302.

MORAND (MAX), prof. Fac. des Sciences, dir. du Labo. de Physique-Enseignement, 81, avenue de la République, Le Plessis-Robinson (Seine). (Tél. : Robinson 31-84.) [Après son cours.] P. 122, 127.

MORAZÉ (CHARLES), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 15, avenue Paul-Doumer (XVI^e). [Vendredi, sur rendez-vous, 27, rue Saint-Guillaume.] P. 338.

MOREAU (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 20, rue du Docteur-Lucas-Championnière (XIII^e). P. 174, 179.

MOREAU (RENÉ), prof. hon. Fac. de Médecine, 99, rue de Courcelles (XVII^e). (Tél. : Wagram 73-19.)

MOREAU (ROBERT), prof. Fac. Pharmacie. Hôpital Beaujon, 100, boulevard Général-Leclerc, Clichy (Seine). (Tél. : Péreire 51-67.) [Lundi, 15 à 17 heures.] P. 234.

MOREL, secrétaire général honoraire Fac. Médecine.

MOREL (FRÉDÉRIC), chef de travaux Fac. Sciences, 16, rue des Sorrières, Meudon (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 13-75.) P. 132.

MORETTE (A.), prof. Fac. de Pharmacie, 148, boulevard Montparnasse. (Tél. : Odéon 30-44.) [Au Laboratoire, le samedi, de 15 à 16 heures.] P. 234.

MORICARD, dir. Lab. Hormonologie et Cytologie Expérimentale de l'École Pratique des Hautes Études, Hôpital Broca, 111, rue L.-M. Nordmann (XIIIe). (Tél. : Port-Royal 28-94.) P. 324.

MORIN, prof. agrégé Fac. de Médecine, 114, avenue de Wagram (XVIIe). (Tél. : Wagram 64-55.) [Sur rendez-vous.] P. 87, 91.

MORIN (Mlle HÉLÈNE), chef de travaux, Fac. de Pharmacie, 9, rue de Mézières, Paris (VIe). (Tél. : Littré 77-46.)

MOULÉ (Mlle YVONNE), dir. adj. lab. Éc. des Hautes Études. P. 324.

MOULONGUET (PIERRE), prof. Fac. de Médecine, 9, rue Berlioz (XVIe). [A la Salpêtrière, le samedi matin.] P. 84, 88.

MOUQUIN, prof. Fac. de Médecine, 32, rue de Penthièvre (VIIIe). [Tous les matins, à l'Hôpital Broussais.] P. 84, 91.

MOUREU (H.), Dir. d'études Éc. Prat. des Hautes Études. P. 321.

MOUSNIER (ROLAND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 95, boulevard Jourdan (XIVe). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 177.

MOYSE (A.), prof. Fac. Sciences, 24, rue F.-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). P. 124, 125, 130.

MOZZI-CONACCI, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 90.

MULON, prof. hon. Fac. de Méd., 27, avenue Bugeaud (XVIe). P. 83.

MUS (PAUL), prof. Collège de France, rue Auguste-Dolnet, Vaux-sur-Seine (Seine). (Tél. : Meulan 10-56.) P. 307.

MUSSET, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

NADAL (Octave), prof. Fac. des L. et Sc. H., directeur de la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet, 68, rue Cardinal-Lemoine (Ve). [Jeudi, 10 à 11 heures, Institut de Français.] P. 180, 415.

NAMER (ÉMILE), 59 *bis*, rue de la Tour, Paris (XVIe). (Tél. : Trocadéro 10-94.) [Reçoit après ses cours ou sur rendez-vous.]

NÉVOT, membre de l'Académie Nationale de Médecine, prof. Fac. de Médecine, 10, avenue Fr.-Roosevelt, Vincennes. (Tél. : Daumesnil 09-60.) P. 86.

NICK, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

NICOLAS (JEAN), chef de travaux Fac. Sciences, géologie appliquée, 191, rue Saint-Jacques (Ve). (Tél. : Méd. 03-30.) P. 132.

NICOLAS-VANDIER (Mme NICOLE), prof. École des Langues orientales, chargée de cours Inst. des Hautes Études chinoises 34, rue du Docteur-Blanche (XVIe). (Tél. : Bag. 95-13.) P. 260, 316.

NOIROT (CHARLES), prof. Fac. des Sciences, 27, rue Madame (VI^e). [Mercredi ap.-midi Lab. d'Évolution des Êtres organisés, 105, boulevard Raspail.] P. 124, 130.

NORMANT, prof. Fac. des Sciences, 40 *bis*, rue Violet (XV^e). [A son Laboratoire synthèse organique, 1, rue V.-Cousin (Odéon 24-13), mardi, 10 h.] P. 123, 129.

NOUGAYROL (JEAN), prof. à l'Institut d'Études sémitiques, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 3, rue Marié-Davy (XIV^e). [Au musée du Louvre, mercredi après-midi.] P. 281, 331.

NOUVEL, prof. au Muséum, 57, rue Cuvier (V^e). P. 341.

NOYELLE, prof. hon., Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 6, rue Valentin-Haüy (XV^e). (Tél. : Suffren 25-85.) P. 31.

OBERLIN (M^me AGNÈS), chef de travaux Fac. Sciences, 12, rue Rémy-de-Gourmont (XIX^e). (Tél. : Bot. 97-54.) P. 133.

OBERLING, prof. Collège de France, Dir. de l'Institut de Recherches scientifiques sur le cancer Gustave-Roussy, 16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine). P. 259, 304.

OFFRET (GUY), prof. agrégé Fac. de Médecine, 16, rue de Logelbach (XVII^e). (Tél. : Wagram 44-15.) P. 88.

OLÉRON (PIERRE), maître de conf. Fac. des L. et Sc. H., 24, rue Olivier-de-Serres (XV^e). P. 175.

OLIVIER (C.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 11, rue des Saints-Pères. (Tél. : Littré 16-69.) [A l'Hôpital Saint-Louis.] P. 87.

OLIVIER, prof. hon. Fac. de Méd., 66, boulevard Raspail (VI^e) P. 83.

OLIVIER (GEORGES), maître de conf. agrégé, Fac. Médecine, 39, avenue des Gobelins (XIII^e). (Tél. : Port-Royal 14-07.) [Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine, 45, rue de Saints-Pères (VI^e), le lundi à 15 h. 30.] P. 86.

OLMER (PHILIPPE), prof. Fac. des Sciences, 86, rue d'Assas (VI^e). (Tél. : Méd. 11-14.) P. 127.

OMBREDANE (ANDRÉ), dir. adj. lab. École des Hautes Études, 1, avenue Jeanne, Bruxelles. P. 324.

ORCEL, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

ORCEL (JEAN), prof. de Minéralogie au Muséum, Dir. lab. École des Hautes Études, 61, rue Buffon (V^e). (Tél. : Gobelins 36-27.) [Sur rendez-vous téléphonique.] P. 324, 341.

ORCIBAL (JEAN), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 45, rue des Écoles (V^e). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 333.

ORSINI (ANDRÉ), assistant à la Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Antoine-Chantin (XIV^e). (Tél. : Lecourbe 20-58.)

PACAUD (A.), secrétaire général hon. Fac. des Sciences, secrétaire général hon. de l'École Nationale Supérieure de Chimie, Thoury-Ferrottes (Seine-et-Marne).

PACAUD (Mme SUZANNE), dir. adj. lab. École des Hautes Études, 17, rue Méchain (XIVe). (Tél. : Gob. 77-69.) P. 324.

PADOVANI, prof. agrégé Fac. de Médecine, 1, rue O.-Feuillet (XVIe). (Tél. : Trocadéro 34-42.) [Au Centre Foch, 40, rue Worth, Suresnes (S.), les mardis et vendredis matins, sur rendez-vous téléphonique à Longchamp 18-00.] P. 87, 89.

PAILLAS, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

PALLAUD (ROBERT), chef de travaux Fac. Sciences, 9, rue de Dantzig (XVe). P. 132.

PANNETIER (GUY), prof. Fac. des Sciences, maître de conf. à l'École Polytechnique, 26, avenue Charles-Péguy, Sceaux (Seine). Lab. de Chimie X, Fac. des Sciences, 1, rue Guy-de-la-Brosse (Ve). (Tél. : Kel. 36-78.) P. 130.

PARIS (RENÉ), prof. Fac. de Pharmacie, 16, avenue Paul-Appell (XIVe). [Mardi, 17 heures.] P. 233.

PARROT, prof. Fac. de Médecine, 27, boulevard Péreire (XVIIe). (Tél. : Wagram 45-66.) P. 87.

PASCAL (PAUL), membre de l'Institut, prof. hon. de Chimie, Fac. des Sciences, 6, place du Panthéon (Ve). (Tél. : Danton 77-58 et Odéon 24-13, poste 221 ou 222.) [Sur rendez-vous.] P. 121.

PASCAL (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., prof. hon. à l'Éc. des Langues Orientales, 6, rue du Général-Cordonnier, Neuilly (Seine). [A l'Institut de russe, 16, rue de la Sorbonne, après ses cours, et chez lui sur rendez-vous.] (Tél. : Maillot 88-60.) P. 174, 181.

PASTEUR VALLERY-RADOT, membre de l'Académie de Médecine, prof. de Clinique médicale propédeutique à la Fac. de Médecine, médecin de l'Hôpital Broussais, 49 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt (VIIIe). (Tél. : Élysées 21-16.) [Après ses cours.] P. 83.

PATEL (JEAN), prof. Fac. de Médecine, 6, avenue de Messine (VIIIe). P. 84, 88.

PATRONNIER DE GANDILLAC (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 3, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : Maillot 63-58.) [Mercredis, à 11 h., au Secrétariat de la Fac., et sur rendez-vous.] P. 176.

PAULME (Mme D.), Dir. d'études à l'École Pratique des Hautes Études, 35, rue Fontaine-à-Mulard, Paris (XIIIe). [Reçoit le samedi à l'École, après ses cours.] P. 336.

PAUTHENIER, prof. hon. Fac. des Sc., dir. du Lab. des Hautes Tensions du C. N. R. S. à Bellevue, 6, place du Panthéon (Ve). P. 123.

PELLAT (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 39-78.) [A l'Institut des Études islamiques, 13, rue du Four (VI^e), le jeudi à 15 heures et sur rendez-vous.] P. 175, 182.

PELLEGRIN (FRANÇOIS), sous-directeur honoraire au Muséum.

PELLERIN (F.), chef de travaux Fac. de Pharmacie. Pharmacien-chef à l'Hôpital d'Eaubonne (S.-et-O.). (Tél. : Eaubonne 2-81.) P. 235.

PÉQUIGNOT (HENRI), prof. agrégé Fac. de Médecine, 12, rue Le-Verrier (VI^e). (Tél. : Odéon 07-68.) P. 87.

PÉRÈS (J.), membre de l'Institut, Doyen Fac. des Sciences, 24, rue Ferdinand-Jamin à Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 29-09.) [Sur rendez-vous.] P. 121, 122, 127, 138, 139.

PERPILLOU, prof. Fac. des L. et Sc. H., 2, boulevard Henri-IV (IV^e). (Tél. : Archives 34-49.) [Mardi, de 15 heures à 19 heures, à l'Institut de Géographie, et mercredi, de 16 heures à 17 heures, sur rendez-vous.] P. 178.

PERRAT (CHARLES), prof. École des Chartes, 13, boulevard Raspail (VII^e). [Après ses cours.] P. 310.

PERRAULT (MARCEL), prof. agrégé Fac. de Médecine, 8, rue Perronet (VII^e). (Tél. : Littré 31-51.) P. 88, 89.

PERRET (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 43, avenue de Joinville, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : Tremblay 33-11.) [A l'Institut d'Études latines, le jeudi à 10 h et sur rendez-vous.] P. 179.

PERRIN (CH.-EDMOND), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Lettres et Sc. H., 11 *bis*, rue de Navarre (V^e). (Tél. : Port-Royal 29-90.)

PERRIN (FRANCIS), prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Sciences, 4, rue Froidevaux (XIV^e). P. 121, 304.

PERROTIN, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

PERROUX (FRANÇOIS), prof. Collège de France, prof. hon. aux Fac. de Droit de Lyon et de Paris, Dir. Inst. Sc. Éco. Appl., 35, boulevard des Capucines (II^e). (Tél. : Ric. 74-03.) [Sur rendez-vous.] P. 305.

PERROY (ÉDOUARD), prof. Fac. des L. et Sc. H., 8, rue Lamartine, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : Robinson 44-48.) [Le lundi de 16 à 18 heures, et chez lui, dimanche de 10 à 12 heures.] P. 177.

PETIT (GEORGES), prof. Fac. des Sciences, directeur du Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer (P.-O.) et de la Station zoologique de Villefranche (A.-M.) (Tél. : 9 à Banyuls.) P. 124, 127, 134.

PETIT-DUTAILLIS, prof. Fac. de Médecine, chirurgien des Hôpitaux, 12, avenue Lowendal (VII^e). [Tous les jours à 9 heures, sauf le lundi.] P. 83.

PÉZARD (ANDRÉ), prof. au Collège de France, 8, rue du Puits-de-l'Ermite (V^e). (Tél. : Gobelins 09-07.) [Après ses cours.] P. 308.

PHILIP (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 32, rue du Calvaire, Saint-Cloud (S.-et-O.). P. 35, 61.

PHILIPPOT (ROBERT), prof. dél. École des Langues Orientales, 3, rue des Gardes-Champêtres, Strasbourg (Bas-Rhin). P. 318.

PIAGET, prof. Fac. des L. et Sc. H., 7, Chemin-sur-Rang, Pinchat, Genève (Suisse). [Jeudi, 16 heures, tous les 15 jours.] P. 175.

PIATIER (ANDRÉ), Dir. d'ét. École des Hautes Études (6e section), 11 *bis*, rue Vauquelin (Ve). [Mercredi.] P. 338.

PIAUX, prof. Fac. des Sciences, 41, rue Tahère, à Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : Molitor 51-18.) [Mercredi, 16 h. 30, 12, rue Cuvier.] P. 130.

PICARD (CHARLES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Lettres, Dir. hon. de l'École Française d'Athènes, Dir. de l'Institut d'Art et d'Archéologie, 16, avenue de l'Observatoire (VIe). (Tél. : Danton 48-40.) [Sur rendez-vous.] P. 258.

PICARD (GILBERT), maître de conf. Fac. des L. et Sc. H. P. 177.

PICARD (Maurice), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 16, rue de Sèvres. (Tél. : Littré 11-19.) P. 31.

PICHOT, m. de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

PICON, prof. hon. Fac. de Pharmacie, 104, avenue de Versailles (XVIe). P. 232.

PIED (Mme), secrétaire de la 2e Section de l'École Pratique des Hautes Études, 10, rue Leneveux (XIVe). P. 320.

PIÉDELIÈVRE (RENÉ), prof. Fac. de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 24, rue Soufflot (Ve). (Tél. : Odéon 60-95.) [Sur rendez-vous.] P. 86, 96.

PIÉRON, prof. hon. Coll. de France, Dir. hon. de l'Institut de Psychologie de l'Université, 52, avenue de la Plaine, au Vésinet (S.-et-O.). P. 302.

PIETTE (MAURICE), prof. Fac. de Pharmacie, Hôpital de la Pitié, 83, boulevard de l'Hôpital (XIIIe). (Tél. : Gobelins 76-61.) [Tous les jours, de 8 heures à 11 heures.] P. 234, 235.

PIETTRE (A.), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 82, avenue des Quatre-Chemins, Châtenay-Malabry (Seine). [A la Fac., sur rendez-vous.] P. 32.

PIGANIOL (A.), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, prof. hon. Fac. des Lettres, directeur de la 2e Circonscription des Antiquités historiques, 40, rue du Père-Corentin (XIVe). (Tél. : Port-Royal 84-79.) P. 173, 302.

PINTARD (RENÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 9, rue Casimir-Pinel, Neuilly (Seine). [A l'Institut de Langue et Littérature françaises, le jeudi, de 15 à 17 heures.] P. 180.

PINTO (ROGER), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 3, rue Villaret-de-Joyeuse (XVII^e). (Tél. : Galvani 44-54.) P. 32, 36.

PIQUARD (M^lle JEANNE), Conservateur chargé de la Direction du Dépôt à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 80, boulevard de Port-Royal (V^e). P. 414.

PIQUARD (MAURICE), Conservateur en chef chargé de l'Administration des Bibliothèques de l'Université, 2, rue Cujas (V^e). (Tél. : Odéon 78-54.) P. 412.

PISOT, prof. Fac. des Sc.. [Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (V^e). Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 121, 122, 129.

PIVETEAU (JEAN), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sc., 12, rue Roli (XIV^e). (Tél. : Gobelins 14-21.) P. 124, 125, 127.

PLANTEFOL, membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, 14, rue de l'Abbé-de-l'Épée (V^e). [A la Sorbonne, Laboratoire de Botanique, après son cours ; à l'E. N. S., 24, rue Lhomond, le mardi de 14 h. 30 à 17 h.] (Tél. : Odéon 06-45.) P. 125, 127.

PLAS, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86, 87.

PLASSART (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 129, boulevard du Montparnasse (VI^e). (Tél. : Danton 46-93.) [Le jeudi, à 11 heures, 16, rue de la Sorbonne, 2^e étage.] P. 174, 176, 178.

POILLEUX (F.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 23, rue d'Anjou (VIII^e). (Tél. : Anjou 11-01.) P. 87, 89.

POIRIER (MICHEL), prof. Fac. des L. et Sc. H., 16, avenue de Villiers (XVII^e). [Institut d'Études anglaises, jeudi, 15 heures.] P. 181.

POIRIER (RENÉ), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 6, rue Monprofit, Bourg-la-Reine (Seine). [Après son cours, ou sur rendez-vous.] P. 175.

POITOU (JULIEN), secrétaire principal retraité de l'Université de Paris.

POLONOVSKI (JACQUES), maître de conf. Fac. de Médecine 10, avenue Émile-Acollas (VII^e). (Babylone 00-71.) [Après ses cours et sur rendez-vous]. P. 86.

POLONOVSKI (CL.), agrégé F. de Médecine. P. 87.

POMMIER (JEAN), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. Collège de France, 12, avenue de l'Observatoire (VI^e). P. 173.

PONCIN, prof. Fac. des Sciences, 7, rue de Lorraine, Cachan (Seine). P. 122, 129.

PONS (ÉMILE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 6, rue Jean-Longuet, Châtenay-Malabry (Seine). P. 173.

PORTAL (ROGER), prof. Fac. des L., dir. d'Ét. École des Hautes Études, président de l'Institut d'Études slaves, 41-43, boulevard Exelmans (XVI^e). (Tél. : Jas. 92-28.) [Sur rendez-vous.] P. 282, 335.

PORTÈRES (ROLAND), prof. au Muséum National d'Histoire Naturelle (Agronomie tropicale), 43, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Gobelins 69-57.) [Tous les jours après-midi sauf samedi.] P. 340.

PORTIER, prof. hon. Fac. des Sciences, membre de l'Institut, membre de l'Académie de Médecine, prof. à l'Institut Océanographique, 34 *ter*, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine (Seine).

PORTIER (M^lle^ LUCIENNE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 12, rue Tirman, Alger. [Sur rendez-vous.] P. 173.

POSE (ALFRED), Dir. ét. École des Hautes Études.

POSENER (GEORGES), Dir. ét. École des Hautes Études, 27, rue Vaneau (VII^e^). (Tél. : Invalides 87-31.) P. 325.

POSSOMPÈS (BERNARD), prof. Fac. des S., 1, rue Victor-Cousin (V^e^). (Tél. : Odéon 24-13, Zoologie.) [Sur rendez-vous.] P. 124, 130.

POUTHAS (CHARLES-H.), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 31, rue Labrouste (XV^e^) et, 36, rue de Montebello, Cherbourg. P. 173.

PRÉLOT (MARCEL), sénateur du Doubs, recteur honoraire, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 46, boulevard de Bellevue, Draveil (S.-et-O.). (Tél. : 921-44-34.) [A la Fac. de Droit ou au Palais du Luxembourg, sur rendez-vous.]

PRENANT, prof. Fac. des Sciences, Dir. lab. École des Hautes Études, 6, rue Toullier (V^e^). P. 124, 127, 324.

PRÉVOST (CHARLES), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Clovis (V^e^). [Mardi, de 14 h. 30 à 15 h. 30.] P. 127.

PRÉVOST (GEORGES), chef de travaux Fac. Sciences, 3, cité du Cardinal-Lemoine (V^e^). P. 123, 132.

PRIGENT (J.), sous-directeur École Normale Supérieure. P. 251.

PROST (MAURICE), chef de travaux Fac. Sciences, T. P. Physique P. C. B., 12, rue Cuvier (Tél. : Gob. 63-16). P. 132.

PRUVOST (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, Dir. lab. École des Hautes Études 5, place du Panthéon (V^e^). (Tél. : Odéon 17-63.) [Au Labo. de Géologie, jeudi après-midi.] P. 125, 127, 324.

PUECH (HENRI-CHARLES), prof. Collège de France, Dir. d'ét. École des Hautes Études, Président de la 5^e^ section de l'École des Hautes Études, 79, rue du Cherche-Midi (VI^e^). [A l'École, après son cours ; au Cabinet d'Histoire des Religions du Collège de France, sur rendez-vous.] P. 305, 330.

PULLMAN, prof. Fac. des Sciences, Laboratoire de Chimie Théorique, Institut de Biologie Physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie (V^e^). (Tél. : Odé. 16-40.) P. 123, 124, 130.

QUELET (RAYMOND), prof. Fac. des Sciences, 8, rue G.-Lafenestre, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 37-73.) [Au Labo. de Chimie organique, mardi et jeudi, de 15 à 16 heures.] P. 123, 129.

QUENEY (PAUL), prof. Fac. des Sc., 1, rue Monticelli (XIVe). (Tél. : Por. 92-91.) [Après son cours, et sur rendez-vous.] P. 122, 123, 127.

QUÉNU (JEAN), prof. à la Fac. de Médecine, 11, rue de l'Université (VIIe). (Tél. : Littré 65-26.) P. 84, 87.

QUÉNU (L.), agrégé Fac. Médecine. P. 88.

QUÉREUX, maître de conf. agrégé Éc. Nat. Méd. et Ph., Reims. P. 247.

QUÉTEL (R.), chef de travaux Fac. des Sciences. (P. C. B.), 37, rue de la Harpe (Ve). (Tél. : Gobelins 63-17.) [Après les travaux pratiques.] P. 131.

QUEVAUVILLER (ANDRÉ), prof. Fac. de Pharmacie, 2, rue du Lieutenant-Colonel-Deport (XVIe). (Tél. : Danton 85-10, poste 49.) [Mardi matin, Laboratoire d'Hygiène.] P. 234.

QUINTIN (Mlle), prof. sans chaire Fac. des Sc., maître de recherches, 68, bd Saint-Michel (VIe). (Tél. : Danton 47-75.) P. 123, 130.

RACADOT, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

RADAIS, Doyen hon. Fac. de Pharmacie, membre de l'Académie de Médecine, 12, avenue de l'Observatoire (VIe). P. 232.

RAMADIER, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

RAMBERT, prof. agrégé Fac. de Médecine, 2, rue de La Trémoille (VIIIe). (Tél. : Élysées 23-65.) [Le matin, à la Pitié.] P. 88, 89.

RANDOIN (Mme), dir. honoraire Lab. École des Hautes Études, dir. Lab. Phys. de la Nutrition du C.N.R.S., 16, rue de l'Estrapade (Ve).

RAOUL (YVES), prof. Fac. de Pharmacie, 42, rue Notre-Dame-des-Champs (VIe). (Tél. : Littré 59-72.) [Mercredi, de 11 à 12 heures, au Laboratoire de Physiologie, Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (Tél. : Médicis 28-89).] P. 233.

RATEAU, chef de trav. Fac. des Sciences, 1, place de la Gare-de-Ceinture, Saint-Cyr (S.-et-O.). P. 132.

RATSIMAMANGA (ALBERT-RAKOTO), dir. de Recherches au C. N. R. S., 19, rue Coysevox (XVIIIe).

RAVIER (JEAN), chef de travaux Fac. Sciences, 22, rue Marmontel (XVe). P. 132.

RAVINA, agrégé Fac. Médecine. P. 88, 91.

RAYNAUD, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 14, rue de Penthièvre, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 10-91.) P. 36, 62.

RÉAU (LOUIS), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 15, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : Danton 77-87.)

REBOUSSIN (ROGER), peintre animalier, maître de dessin au Muséum d'Histoire naturelle, 3, rue Schœlcher (XIVe). (Tél. : Odéon 86-19.)

REDON (HENRI), prof. Fac. de Médecine, 141, boulevard Saint-Michel (Ve). P. 84, 89.

REINHARD (MARCEL), prof. Fac. des L. et Sc. H., 28, rue du Four. [Après ses cours.] P. 177.

REINHORN (MARC), chargé de cours ; École Nationale des Langues Orientales vivantes, 12, rue Durantin (XVIII^e). [Sur rendez-vous, ou après ses cours, à l'École.] P. 315.

REMONDON (R.), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 39, rue Pascal (XIII^e). (Tél. : Kellermann 11-01.) P. 328.

RENARD (G.), prof. de clinique ophtalmologique à la Fac. de Médecine, 2, rue Joseph-Bara (VI^e). (Tél. : Danton 63-21.) [Sur rendez-vous.] P. 85, 91.

RENAULT (H.), maître de conf. agrégé, Fac. de Pharmacie, Hôpital Saint-Antoine. (Tél. : Diderot 09-03.) [Lab. de Pharmacie chimique, de 14 à 16 heures.] P. 235.

RENAULT (JEAN), maître de conf. Fac. de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e). (Tél. : Danton 85-10.) P. 233.

RENOU (LOUIS), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, Président de l'Institut de Civilisation Indienne, 2, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : Gobelins 95-12.) P. 175, 177, 268, 329.

RENOUARD (YVES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 38 *ter*, rue de Paris, à Boissy-Saint-Léger (S.-et-O.). (Tél. 228.) [A la Sorbonne, après ses cours.] P. 177.

RENOUVIN (PIERRE), membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. des L. et Sc. H., 2, boulevard Saint-Germain (V^e). (Tél. : Danton 77-07.) [Le jeudi, à 16 heures, Cabinet du Directeur des Études d'histoire.] P. 173, 174, 177.

RENUCCI (PAUL), prof. Fac. des L. et Sc. H., 5, rue de l'École-de-Médecine (VI^e). P. 174, 180.

REUTER (PAUL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 72, rue du Cherche-Midi (VI^e). (Tél. : Bab. 07-56.) [Après ses cours.] P. 33, 35, 59.

RÉVAH (I.-S.), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 7 *bis*, rue Grandjean, Créteil (Seine). (Tél. : Gra. 53-02.) [Après ses cours.] P. 328.

REYNAUD (PIERRE), maître de conf. agrégé Éc. Nat. Méd. et Ph., Reims. P. 247.

RIBAUD, membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, 49, rue du Rocher (VIII^e). P. 121.

RICARD (ROBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., 20 *bis*, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 32-47.) [Après ses cours.] P. 174, 180.

RICHET, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 87.

RICHET (CHARLES), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, 15, rue de l'Université (VII^e). (Tél. : Littré 42-08.) [Sur rendez-vous.] P. 83.

RICŒUR, prof. Fac. des L. et Sc. H., 19, rue d'Antony, Châtenay-Malabry (Seine). P. 175.

RICOUX (ANDRÉ), chef de travaux Fac. Sciences, 24, rue Roger-Salengro, Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.). P. 132.

RINCK (ÉMILE), chef de travaux Fac. Sciences, 79, rue Brillat-Savarin (XIII^e). P. 131.

RIOU (MICHEL), chef de travaux Fac. Sciences, 14, rue de la Croix-Faubin (XI^e) (Lab. Curie : Odé. 14-69 et Dan. 55-41.) P. 132.

RIST (CHARLES), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 18 *bis*, rue du Parc-de-Clagny, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : Versailles 20-61.)

RIVERO (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 197, boulevard Saint-Germain (VII^e). [Sur rendez-vous.] P. 35, 60.

RIVIÈRE, prof. Fac. des Sciences, 28, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). [Après ses cours.] P. 129, 143.

RIZET, prof. Fac. des Sciences, Résidence de Tourvoie L_1, Fresnes (Seine). Laboratoire de Génétique du C. N. R. S., Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) P. 124, 125.

ROBEQUAIN (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 38, rue Lacépède (V^e). (Tél. : Port-Royal 13-06.) [Mercredi, 14 h. 30, à l'Institut de Géographie.] P. 178.

ROBERT (FERNAND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 119, boulevard Carnot, Le Vésinet (S.-et-O.). (Tél. : 966-14-69.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 179.

ROBERT (H.), agrégé Fac. Médecine. P. 87.

ROBERT (LOUIS), membre de l'Institut, prof. au Collège de France, Dir. d'ét. à l'École des Hautes Études, 31, avenue du Parc-Montsouris (XIV^e). P. 307, 326.

ROBEY, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 91.

ROBIN (M^me YVONNE), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 12, rue Lalande (XIV^e). P. 324.

ROBLIN (MICHEL), Conservateur à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, 22 *bis*, boulevard Saint-Marcel (V^e). (Tél. : Port-Royal 38-07.) P. 414.

ROCARD (YVES), prof. Fac. des Sciences, 87, boulevard Saint-Michel (V^e) (Tél. : Danton 58-57) et École Normale Supérieure, 24, rue Lhomond (V^e). P. 127.

ROCH (ÉDOUARD), prof. Fac. des Sciences, 27, rue Saint-Dominique (VII^e). (Tél. : Invalides 73-76.) P. 125, 129, 132.

ROCH (LOUIS), chef de travaux Fac. Sciences, 14, rue des Volontaires (XV^e). P. 132.

ROCHE (JEAN), prof. Collège de France, Dir. lab. École des Hautes Études. (Tél. : Odéon 81-60.) Station Berthelot, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Observatoire 14-78.) [Mercredi.] P. 304, 324.

RODIÈRE (RENÉ-HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 29, bd Verdde-Saint-Jullien, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 20-01.) P. 33, 62.

RODINSON (MAXIME), Dir. d'études à l'École des Hautes Études, 27, rue Vaneau (VII^e). (Tél. : Sol. 97-24.) [Sur rendez-vous.] P. 330.

ROLLEN (M^lle ALICE), chef de travaux, Fac. de Pharmacie, 125, rue de Stalingrad, Bobigny (Seine). (Tél. : Vil. 86-66.) P. 235.

ROLLET, professeur Fac. des Sciences, Chimie P. C. B., 12, rue Cuvier (V^e). P. 129.

ROMANO (R.), Dir. ét. Éc. Hautes Études, 7, boulevard Jourdan (XIV^e). (Tél. : Port-Royal 90-67.) [Sur rendez-vous.] P. 334.

ROMANOVSKY (VSEVOLOD), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 4, rue Joseph-Granier (VII^e). (Tél. : Inv. 03-46.) P. 324.

ROMILLY (M^me WORMS DE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 38, rue Guynemer (VI^e). (Tél. : Littré 67-90.) P. 179.

RONDOT (PIERRE), Dir. Centre Hautes Études Administratives sur l'Afrique et l'Asie Modernes à Chanaud, par Luzy (Nièvre). P. 256.

ROQUES (MARIO), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, Dir. d'ét. et Président École des Hautes Études (Sciences historiques et Philologiques), 2, rue de Poissy (V^e). (Tél. : Odéon 03-94.) P. 302, 325.

ROSE, maître de conf. adjoint. Fac. des Sciences, 13, rue Soufflot (V^e). [Le lundi, de 9 à 10 heures.] P. 131.

ROSENBERG (A. JEAN), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 8, rue Gabriel-Péri, Montrouge (Seine). P. 324.

ROSSIER, agrégé Fac. Médecine. P. 87, 90.

ROSSIGNOL, maître de conf. agrégé Fac. Pharmacie. P. 234.

ROTHÉ (J.), Dir. ét. École pratique des Hautes Études, Dir. de l'Institut de Physique du Globe, Fac. des Sciences, 38, boulevard d'Anvers, Strasbourg. P. 321.

ROTOURS (ROBERT DES), Dir. Institut des Hautes Études chinoises, 2, rue Joseph-Bertrand, Viroflay (S.-et-O.). (Tél. : 926-47-68). [Sur rendez-vous.] P. 260.

ROUAST (ANDRÉ), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 70, rue d'Assas (VI^e). (Tél. : Littré 73-31.) P. 31.

ROUAULT, prof. Fac. des Sciences, 9, rue du Lac, Saint-Mandé (Seine). P. 129.

ROUCAYROL (JEAN-CLAUDE), prof. agrégé École Nationale de Méd. et de Pharmacie de Reims, 38, rue de Courcelles (VIII^e). (Tél. : Carnot 34-00.) P. 248.

ROULLEAU, chargé d'un cours Fac. des Sciences, 1, quai Branly (VII^e). (Tél. : Invalides 89-35.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 122.

ROUQUET LA GARRIGUE (VICTOR), prof. Fac. de Droit et des Sc. Éc. de l'Université de Bordeaux, Dir. d'ét. École pratique des Hautes Études (6^e section), 8, rue Lallier (IX^e). (Tél. : Trudaine 77-74.) [A l'École, sur rendez-vous.] P. 339.

ROUSSEAU (CHARLES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. de l'Inst. des Hautes Études Internat., 6, rue de Babylone (VII^e). (Tél. : Littré 57-68.) [A l'Institut, le lundi de 16 à 18 heures.] P. 35, 41, 59.

ROUTHIER (PIERRE), prof. Fac. des Sciences. [Sur rendez-vous lab. de Géologie appliquée, 191, rue Saint-Jacques (V^e).] (Tél. : Méd. 03-30.) P. 125, 130.

ROUX (MARCEL), prof. agrégé Fac. de Médecine, 81, avenue de Villiers (XVII^e). (Tél. : Wag. 40-20.) P. 87, 89.

ROUX (JEAN), chef de travaux Fac. Sciences, 74, rue de Strasbourg, Vincennes. P. 132.

ROYER, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

RUDLER (J. C.), prof. Fac. de Médecine, prof. de Clinique Chirurgicale à l'Université de Genève, membre de l'Académie de Chirurgie, Hôpital Cantonal, Genève (Suisse). P. 88.

RUELLAN (FRANCIS), directeur du Laboratoire de Géomorphologie, École pratique des Hautes Études, prof. Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, 61, rue Buffon (V^e). (Tél. : Port-Royal 38-13.) P. 257, 324.

RUHLMANN (ROBERT), prof. École des Langues Orientales, 7, rue Laromiguière (V^e). [Après ses cours.] P. 315.

RUMEAU (A.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 56, rue A.-France, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : Robinson 45-09.) [A l'Institut d'Études Hispaniques, le jeudi.] P. 180.

RUMPF, maître de conf. Fac. Sc., 43, rue Gazan (XIV^e). P. 131.

RYGALOFF (ALEXIS), dir. ét. Éc. Hautes Études, 6, rue de la Pie-Voleuse, Palaiseau (S.-et-O.). (Tél. : 928-09-96.) P. 335.

SADDY (JEAN), chef de travaux Fac. des Sciences, 130, boulevard Saint-Germain (VI^e). [Au Laboratoire, les jours où ont lieu les travaux, Gob. 41-96.] P. 131.

SAINT-RAT (L. DE), chef de travaux retraité Fac. des Sciences, 29, rue de Tournon (VI^e).

SALEM (RAPHAËL), prof. Fac. des Sciences, 16, rue Léonard-de-Vinci (XVI^e). [Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, sur rendez-vous.] P. 129.

SARAUX, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

SARRAILH (JEAN), membre de l'Institut, Recteur de l'Académie

de Paris, Président du Conseil de l'Université, à la Sorbonne, 5, rue de la Sorbonne (V^e). P. 7.

SAULNIER (V.-L.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 48, rue Gay-Lussac (V^e). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 179.

SAUTERET (ROBERT), chef de travaux Fac. Sciences, Chimie, 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. 04-84.) P. 131.

SAUVAGEOT, prof. École des Langues Orientales, 5, rue Fernand-Widal (XIII^e). (Tél. : Gobelins 45-37.) P. 318.

SAUVY (ALFRED), D. I^t Démographie, 76, rue Lepic (XVIII^e). (Tél. : Ély. 59-78.) P. 261.

SAVEL (JEAN), chef de travaux Biologie animale et Parasitologie Fac. de pharm., 23, bd de Strasbourg, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : Tremblay 56-76.) [Mercredi, de 14 à 16 heures.] P. 236.

SCELLE (GEORGES), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 32, rue des Vignes (XVI^e). (Tél. : Jasmin 63-94.) P. 31.

SCHAAL (ROBERT), chef de travaux Fac. Sciences, E. N. S. C. P., 11, rue P.-Curie (V^e). (Tél. : Odé. 57-71.) P. 132.

SCHAEFFER (CLAUDE-F.-A.), prof. au Collège de France, Le Castel-Blanc, 14, rue Turgot, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-13-47.) P. 306.

SCHAPIRA (GEORGES), prof. Fac. de Méd., Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres (XV^e). [Le samedi matin, à l'Hôpital.] P. 84.

SCHATZMAN (EVRY), prof. Fac. des Sciences, 101, rue de Miromesnil (VIII^e). (Tél. : Europe 42-36.) Institut d'Astrophysique, 98 *bis*, boulevard Arago. (Tél. : Danton 99-25.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 122.

SCHERER (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H. [Le vendredi, à 16 heures, Salle de Docum. Théâtrale, escalier C, 1^er étage.] P. 180.

SCHNEIDER (JEAN), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 8, rue du Haut-Bourgeois (Nancy). [Après ses cours.] P. 326.

SCHNELL (RAYMOND), maître de conf. Fac. des Sciences, Laboratoire de Biologie végétale, Avon (Seine-et-Marne). (Tél. : 3740 à Fontainebleau.) P. 131.

SCHRAMM, chef de trav. Fac. Médecine.

SCHREIDER (EUGÈNE), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, professeur à l'Institut de Démographie, 107, boulevard Saint-Michel (V^e). P. 324.

SCHUHL (PIERRE-MAXIME), prof. Fac. des L. et Sc. H., 4, rue de Buenos-Ayres (VII^e). [Vendredi, de 10 à 11 heures, Bibliothèque Léon-Robin (escalier C, 1^er étage, 3^e porte *à gauche*), et sur rendez-vous.] P. 176.

SCHWARTZ (LAURENT), professeur Fac. des Sciences, Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (V^e), Bureau 320. P. 122, 127.

SCHWARTZ (Mme M.-HÉLÈNE), chef de travaux Fac. Sciences, 225, av. Daumesnil (XIIe). (Tél. : Did. 05-52.) P. 132.

SÈBE (A.), secrétaire hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 120, avenue de Versailles (XVIe).

SÉCHAN, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue Monticelli (XIVe). P. 173.

SÉGUY (EUGÈNE), prof. au Muséum.

SÉNÈQUE, prof. Fac. de Médecine, 15, avenue de Villiers (XVIIe). [A Vaugirard.] P. 85, 90.

SERRE (JEAN-PIERRE), prof. Collège de France, 6, avenue de Montespan (XVIe). (Tél. : Klé. 35-63.] P. 303.

SESTON (WILLIAM), prof. Fac. des L. et Sc. H., délégué à l'École Normale Supérieure, 5, rue Valentin-Haüy (XVe). (Tél. : Suffren 04-88.) [A la Sorbonne, le mardi, 15 heures.] P. 176.

SÉZARY, prof. hon. Fac. de Médecine, 17, boulevard Raspail (VIIe).

SÈZE (DE), prof. Fac. Médecine. P. 85, 89.

SICARD (ANDRÉ), prof. de Clinique Chir. à la Fac. de Médecine, 250 *bis*, boulevard Saint-Germain (VIIe). P. 84, 88.

SIEFFERT, prof. Éc. des Langues Orientales, 337, bd Saint-Denis, Courbevoie (Seine) : (Tél. : Défense 58-04.) [Sur rendez-vous.] P. 316.

SIGNORET (JACQUES), chef de travaux Fac. des Sciences, 40, rue Cardinet (XVIIe).

SIGWALT, chef de travaux Fac. Sc., 33, rue Pascal (XIIIe). P. 132.

SIMONNET (HENRI), membre de l'Académie de Médecine, Dir. Lab. École des Hautes Études, prof. à l'Institut national agronomique et à l'École nationale vétérinaire d'Alfort. P. 324.

SOKOLOFF (Mlle VÉRA), chargée de cours à l'École des Langues orientales, 91, rue Boileau (XVIe). P. 316.

SOLEILLET (PAUL), prof. Fac. des Sciences, Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie. [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 122, 129.

SOLUS (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 32, rue Guynemer (VIe). (Tél. : Littré 35-89.) [Entre ses deux cours et sur rendez-vous.] P. 32, 33.

SORRE (MAX), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 35, rue Pierre-Nicole (Ve). P. 173.

SOUCHAY (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, Laboratoire chimie P. C. B. IV, 11, rue Pierre-Curie. (Tél. : Odéon 43-77.) [Après ses cours.] P. 123, 124, 129.

SOULA, Dir. Lab. Éc. des Hautes Études, 7, rue Beethoven (XVIe). P. 324.

SOULAIRAC (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Victor-Cousin (Ve). (Tél. : Odéon 24-13, poste 366.) [Mercredi après

17 heures, au Laboratoire de Psychophysiologie à la Sorbonne, et sur rendez-vous.] P. 124, 127.

SOULIÉ, prof. Fac. de Médecine, médecin des hôpitaux de Paris, 57, rue de l'Université (VII^e). (Tél. : Littré 37-43.) P. 85, 88.

SOURIAU (ÉTIENNE), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 41, rue Boulard (XIV^e). (Tél. : Suffren 04-93.) [Cabinet du Directeur d'Études de Philosophie, le jeudi de 15 à 17 heures, ou chez lui, sur rendez-vous.] P. 174, 176.

SOUSTELLE (JACQUES), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 27, rue Oudinot. [Sur rendez-vous.] (Tél. : Seg. 25-00.)

STEFANI (GASTON), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 32, rue de la Pompe (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 32-40.) [Sur rendez-vous.] P. 32, 36, 40.

STEIN (R.-A.), Dir. d'études École des Hautes Études, 1, rue de l'Université (VII^e). [Sur rendez-vous.] P. 331.

STOETZEL (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 20, rue d'Aumale (IX^e). (Tél. : Trinité 08-38.) [Sur rendez-vous.] P. 176.

STOLKOWSKI (JOSEPH), maître de conf. Fac. des Sciences, 1, rue des Venets, Nanterre (Seine). P. 131.

STREMOOKHOFF, maître de conf. Fac. des L. et Sc. H. P. 181.

STRESSER-PÉAN (GUY), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 28, av. du Maine (XV^e). (Tél. : Littré 20-84.) [Sur rendez-vous.] P. 330.

STROHL (ANDRÉ), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, 13, rue Pierre-Nicole (V^e). P. 83.

STRUDEL (GEORGES), dir. adj. Lab. École Pratique des Hautes Études, Laboratoire Embryologie du Collège de France, 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine). P. 324.

SUSINI, prof. Fac. des Lettres et Sc. H., 122, boulevard Murat (XVI^e). (Tél. : Auteuil 50-88.) P. 181.

TALBOT (JEAN), chef de travaux Fac. Sciences, 262, av. de Stalingrad, Chevilly-la-Rue (Seine). (Tél. : Bel. 08-19.) P. 123, 133.

TANON, prof. hon. Fac. de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 14, rue des Carmes (V^e). (Tél. : Odéon 59-67.) [Laboratoire d'Hygiène, 15, rue de l'École-de-Médecine, à 17 heures, sauf le samedi.] P. 83.

TAPIÉ (VICTOR-L.), prof. Fac. L. et Sc. H., 36, boulevard Saint-Germain (V^e). [A la Sorbonne, mercredi, 17 heures.] P. 177.

TAXI (JACQUES), chef de travaux Fac. Sciences, 30 *bis*, rue de Villeneuve, Bezons (S.-et-O.). P. 132.

TEILLAC, prof. Fac. des Sciences, 11, rue P.-Curie (V^e). (Tél. : Dan. 55-41.), 5, place de la République, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-45-99.) [Après ses cours.] P. 123, 127.

TEISSIER (GEORGES), prof. Fac. des Sciences, Dir. Lab. École des Hautes Études, Laboratoire de Zoologie, 1, rue Victor-Cousin. [Sur rendez-vous. (Tél. : Odéon 24-13.)] P. 124, 127, 133, 324.

TERMIER (HENRI), prof. Fac. des Sciences, 131, avenue de Versailles (XVI^e). [Sur rendez-vous.] P. 125, 129.

TERROINE (M^lle THÉRÈSE), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 8, rue Greffulhe (VIII^e). P. 325.

TESSIER (GEORGES), membre de l'Institut, prof. École des Chartes, 60, rue Vaugirard (VI^e). [A l'École, après son cours, ou chez lui, sur rendez-vous.] P. 311.

TÉTRY (M^lle ANDRÉE), Dir. adj. de laboratoire, École des Hautes Études, 105, boulevard Raspail (VI^e). [Mercredi après-midi.] P. 325.

THELLIER (E.), prof. Fac. des Sciences, directeur de l'Institut de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques (V^e). (Tél. : Odé. 77-16.) Observatoire du Parc Saint-Maur, 4, avenue de Neptune, Saint-Maur-des-Fossés (Seine). (Tél. : Gravelle 01-45.) P. 123, 129.

THELLIER (M^me), chef de travaux, Fac. des Sciences, 4, avenue de Neptune, Saint-Maur-des-Fossés. P. 132.

THIEFFRY (S.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 24, rue Soufflot. (Tél. : Odéon 95-54.) P. 88.

THIRY (RENÉ), professeur hon. Fac. des Sciences, 116, rue Vaillant-Couturier, Malakoff (Seine). (Tél. : Alésia 17-65.) P. 121, 122.

THOAI (NGUYEN VAN), dir. Lab. École des Hautes Études, 20, rue Jean-Louis-Sinet, Sceaux (Seine). P. 324.

THOMAS (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, Dir. de laboratoire École des Hautes Études, 8, rue Pierre-Curie (V^e). (Tél. : Dan. 59-04.) [Mercredi, Fac. des Sc., après son cours.] Laboratoire, 26, rue d'Ulm. (Tél. : Odé. 45-75.) P. 124, 127, 325.

THOMAS (GEORGES), Conservateur chargé de la Direction de la Bibliothèque de la Faculté de Dr. et Sc. Éc., 2, rue Cujas (V^e). (Tél. : Odéon 74-44.) P. 413.

THOMERET, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

THOYER-ROZAT, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

TILLION (M^lle GERMAINE), dir. ét. École des Hautes Études, 3, avenue Daumesnil, Saint-Mandé (Seine). P. 336.

TIMBAL (PIERRE), prof. Fac. de Droit et Sc. Éc., 4, rue de Babylone (VII^e). P. 34, 62, 63.

TONNELAT (J.), prof. Fac. des Sciences, Institut de Biologie, 13, rue Pierre-Curie (V^e). (Tél. : Odéon 16-40.) [Après ses cours.] P. 124, 125, 130.

TONNELAT (M^me M.-A.), prof. Fac. des Sciences, 11, rue Monticelli (XIV^e). [Après ses cours, lundi et jeudi ; Institut H.-Poincaré (2^e étage).] P. 122, 123, 127.

TOURNAY, chargé de conf. Fac. des Sciences, 58, rue de Vaugirard (VI^e^). (Tél. : Littré 53-25.) [Selon affiche spéciale, un jour par semaine, dans un Amphithéâtre de la Faculté et sur rendez-vous.]

TOURNIER, maître de conf. agr. Fac. de Médecine, 23, rue Henri-Barbusse (V^e^). P. 86.

TRAIN (JEAN), prof. Éc. des Langues Orientales, 4, rue François-Mouthon (XV^e^). [Bibliothèque de l'École des Langues Orientales, lundi à 9 h. 45, ou sur rendez-vous.] (Tél. : Lec. 01-33.) P. 317.

TREMOLIÈRES (JEAN), dir. Lab. Nutrition humaine, École des Hautes Études, Hôpital Bichat, Paris. P. 325.

TRILLAT, membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, 8, rue Jeanne-d'Arc, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-18-69.) [Au Labo. de Rayons X du C. N. R. S., 1, place Aristide-Briand, à Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 07-50.)] P. 123, 127.

TRUHAUT (RENÉ), prof. Fac. de Pharmacie, 2, avenue Jean-Jaurès, Neuilly-sur-Marne (S.-et-O.). (Tél. : 6.) [Jeudi, de 16 à 18 heures, Laboratoire de Toxicologie de la Fac. de Pharmacie. (Tél. : Dan. 85-10, poste 30.)] P. 233.

TUBIANA (JOSEPH), prof. École Langues Orientales, 50, rue du Chemin-Vert, Boulogne (Seine). [A l'École, après les cours.] P. 314.

TUBIANA (M.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 53 *bis*, quai des Grands-Augustins (VI^e^). (Tél. : Odéon 58-11.) [A l'Institut G.-Roussy, le jeudi après-midi.]

TUCHMANN-DUPLESSIS (HERBERT), prof. Fac. de Médecine, dir. Lab. École des Hautes Études, 67, avenue Raymond-Poincaré (XVI^e^). (Tél. : Klé. 31-68.) P. 86, 325.

TUNC, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc. P. 36.

TURIAF, prof. agrégé Fac. de Médecine, 19, rue de Madrid (VIII^e^). (Tél. : Laborde 25-44.) [A l'Hôpital Bichat, tous les matins, à 9 h. 30.] P. 88, 90.

TURPIN (R.-A.), membre de l'Académie de Médecine, prof. à la Fac., Médecin de l'Hôpital Trousseau, 94, avenue Victor-Hugo, Paris (XVI^e^). (Tél. : Kléber 05-61.) P. 86, 90.

ULRICH, prof. Fac. des Sciences, avenue du Palais, Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : Molitor 63-83.) P. 124, 125, 129.

VACHON (MAX), prof. Muséum, Laboratoire de Zoologie, 61, rue de Buffon. (Tél. : Gob. 28-64.) P. 341.

VAILLANT (ANDRÉ), prof. hon. École des Langues Orientales, prof. Collège de France, Dir. d'ét. École Hautes Études, 37, rue Pierre-Nicole (V^e^). [Après ses cours.] P. 309, 329.

VAJDA (GEORGES), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 35, rue du Pré-Saint-Gervais (XIX^e^). [Sur rendez-vous.] P. 332.

VALETTE (GUILLAUME), prof. Fac. de Pharmacie, 27, faubourg Saint-Jacques (XIVe). (Tél. : Danton 59-77.) P. 232.

VALLOIS (HENRI), Membre de l'Académie de Médecine, prof. Muséum, Dir. du Musée de l'Homme, Dir. de l'Institut de Paléontologie humaine, Dir. Lab. École des Hautes Études, 1, rue René-Panhard (XIIIe). (Tél. : Gob. 62-91.) [Sur rendez-vous.] P. 341.

VALOUS (GUY DE), conservateur en chef de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8, place du Panthéon (Ve). (Tél. : Odéon 47-20.) P. 414.

VARAGNAC (ANDRÉ), Dir. d'ét. École des Hautes Études, conservateur en chef Musée des Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963. 00-22.) P. 337.

VARANGOT (J.), prof. Fac. de Médecine, 42 *bis*, rue Cardinet (XVIIe). (Tél. : Carnot 30-59.) P. 85, 91.

VASSY (ÉTIENNE), prof. Fac. des Sciences, 110, quai Louis-Blériot (XVIe). (Tél. du laboratoire : Solférino 40-70, poste 507.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 122, 127.

VAUCHER (PAUL), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 180, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : Invalides 83-75.) [A son domicile sur rendez-vous.] P. 173.

VAUFREY, Dir. lab. École des Hautes Études, 37, rue Henri-Barbusse (Ve). (Tél. : Odé. 99-81.) P. 325.

VAYSSIÈRE (PAUL), prof. Muséum d'Histoire naturelle, Dir. Lab. École pratique des Hautes Études, 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Por. 19-00.) [Mardi et vendredi, de 15 à 17 heures.] P. 325, 341.

VEDEL (GEORGES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 201, boulevard Saint-Germain (VIIe). [Après les cours.] P. 32, 35, 60.

VEIL (Mlle CATHERINE), maître de conf. adjoint Fac. des Sc., 23, rue de Jussieu (Ve). [Labo. de Physiologie générale, le samedi, de 14 à 16 heures, et sur rendez-vous, 23, rue de Jussieu.] P. 124, 131.

VELTER, prof. hon. Fac. de Médecine, 2, rue Narcisse-Diaz (XVIe). (Tél. : Jasmin 11-89.)

VENDRYÈS, membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. des L. et Dir. d'ét. École des Hautes Études, 95, bd Jourdan (XIVe). P. 329.

VERDIER, chef de trav. Fac. Sciences, 12, rue Cuvier (Ve).

VERMEIL (EDMOND), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Monticelli (XIVe). (Tél. : Gobelins 77-61.) P. 173.

VERMES, chef de travaux Fac. Médecine.

VERNANT (JACQUES), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 54, rue de Varenne (VIIe). [Vendredi après-midi.] P. 337.

VERNANT (JEAN-PIERRE), dir. ét. École des Hautes Études, 112, Grande-Rue, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 10-51.) P. 337.

VERNE (JEAN), membre de l'Académie de Médecine, prof. Fac. de Médecine, Dir. Lab. École des Hautes Études, 38, rue de Varenne (VII^e). (Tél. : Littré 68-97.) [Au Laboratoire, 45, rue des Saints-Pères (VI^e), mercredi de 10 à 12 heures.] P. 83, 85, 325.

VERNE (JEAN-MARIE), agrégé Fac. de Méd., chirurgien de l'Hôpital Dubois, 2, sq. Mignot (XVI^e). (Tél. : Passy 62-33.) P. 87, 89.

VERNET (ANDRÉ), prof. École des Chartes, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue G.-de-Porto-Riche (XIV^e). (Tél. : Port-Royal 36-65.) [Après ses cours.] P. 311, 328.

VEY (MARC), prof. École des Langues Orientales, 4, rue Pasteur, Saint-Cloud (S.-et-O.). [A l'École après ses cours et chez lui sur rendez-vous.] P. 317.

VIALLARD (RODOLPHE), m. de conf. adjt. Fac. des Sciences, chargé d'un cours, maître de recherches, membre du Comité National du C. N. R. S., membre suppléant au Directoire du C. N. R. S., 1, rue Vauquelin (V^e). [Lundi, 15 heures, et sur rendez-vous, au Labo. de Chimie Physique, 11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odéon 26-55).] P. 131.

VIGNAUX (P.), Dir. d'ét. École des Hautes Études, 5, rue Blanche, Enghien. [A l'École avant le cours du mercredi.] P. 330, 333.

VILAR (PIERRE), Dir. d'ét. École des Hautes Études (6^e section), 1, boulevard Morland (IV^e). (Tél. : Archives 44-60.) P. 334.

VILDE, prof. Éc. Nat. Méd. et Ph. Reims. P. 247, 248.

VILLAT (HENRI), membre de l'Institut, Dir. Institut de Mécanique de la Faculté des Sciences, 47, boulevard Auguste-Blanqui (XIII^e). [Sur rendez-vous.] P. 121, 137.

VILLE, prof. Fac. Sciences, 32, rue Alphonse-Bertillon (XV^e). (Tél : Lec. 96-06.) P. 122, 130.

VILLERS (R.), prof Fac de Dr et Sc. Éc., 13, rue du Maréchal-Gallieni, Versailles (S.-et-O.). (Tél : Ver. 55-21.) P. 34, 60, 63, 65.

VILLEY (DANIEL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 1, rue du Moulin, Lozère-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 35, 61.

VILTER, Dir. laboratoire d'Histophysiologie des organes de la vision, Éc. des Hautes Études, 7, avenue Payret-Dorteil, Plessis-Robinson (Seine). [A la Fac. de Médecine, Laboratoire d'Histologie, 45, rue des Saints-Pères, le jeudi.] P. 325.

VOURC'H, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 86.

WAGNER (ROBERT-LÉON), prof Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. à l'École des Hautes Études, 3, rue des Arènes (V^e). [Lundi, 11 heures, Institut de français.] P. 179, 328.

WAHL (JEAN), prof. Fac. des L., 29, rue Le Peletier (IX^e). (Tél. : Taitbout 74-35.) [Sur rendez-vous.] P. 176.

WALINE (MARCEL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 39, avenue Mozart (XVI^e). (Tél. : Jasmin 15-14.) [Après ses cours.] P. 31, 32.

WALLON (Henri), Dir. d'ét. hon. à l'École des Hautes Études, prof. hon. Collège de France, 19, rue de la Tour (XVIe). (Tél. : Trocadéro 65-06.) P. 302.

WEIL (Eric), Dir. ét. École Hautes Études.

WEILL (Robert), dir. Lab. École des Hautes Études, 33, chemin Suzon, Talence (Gironde). P. 325.

WEILLER (Jean), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Dir. d'ét. École des Hautes Études (6e section), 6, rue Montalivet (VIIIe). (Tél. : Anjou 24-66.) P. 35, 61, 338.

WEISBEIN (Nicolas), prof. École des Langues Orientales, 3, avenue de l'Observatoire (VIe). (Tél. : Odéon 60-55.) [Après ses cours, et chez lui sur rendez-vous.] P. 317.

WETZEL (Mlle Liliane), Conservateur adjoint au Conservateur en chef de la Bibliothèque de la Sorbonne, 1, rue Édouard-Robert (XIIe). (Tél. : Dorian 94-27.) P. 412.

WIEMANN, prof. Fac. des Sciences, 12 *bis*, rue du Val-de-Grâce (Ve). (Tél. : Danton 03-23.) [Après ses cours.] P. 124, 128.

WIET (Gaston), membre de l'Institut, prof. au Collège de France, prof. hon. à l'École des Langues Orientales, 23, avenue de Brèteville, Neuilly-sur-Seine (Seine). (Tél. : Sablons 77-18.)

WILLEMART (Antoine), prof. Fac. des Sc., Dir. des études à l'Éc. Nat. Sup. de Chimie. (Tél. : Médicis 05-03.) 22, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : Odéon 45-58.) [Après ses cours.] P. 123, 124, 130.

WINTREBERT (P.), prof. hon. Fac. des Sciences, 41, rue de Jussieu (Ve). P. 121.

WINTZWEILLER (Mme), Conservateur chargé de la Direction de la Réserve à la Biblioth. Sainte-Geneviève, 11, rue Michelet (VIe). P. 414.

WOLFF (Étienne), prof. Collège de France, Dir. Lab. École des Hautes Études et du Lab. d'Embryologie expérimentale du C. N. R. S., 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne. (Tél. : Tremblay 02-69.) [Au Collège de France, Labo. d'Embryologie expérimentale, mardi de 17 à 19 heures.] P. 304, 325.

WOLFROMM, agrégé Fac. Médecine. P. 87.

WUILLEUMIER (Pierre), prof. Fac. des L. et Sc. H., 19, rue du Progrès, Colombes (Seine). (Tél. : Cha. 05-87.) [Après ses cours.] P. 179.

WURMSER (René), prof. Fac. des Sciences, Dir. Lab. École des Hautes Études, 7, rue Tisserant, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : Val. 15-31.) Laboratoire de Biologie physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Odéon 16-40.) [Mercredi, de 10 à 12 heures.] P. 124, 125, 128, 325.

WURMSER (Mme S.), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 7, rue Tisserand, Boulogne-sur-Seine. P. 325.

WYART (JEAN), prof. Fac. des Sc., 18, rue Pierre-Curie (Ve). [Au Labo. de Minéralogie de la Sorbonne, sur rendez-vous.] P. 121, 125, 128.

ZAMANSKY, prof. Fac. des Sciences, 21, quai de la Tournelle (Ve). (Tél. : Danton 42-33.) [Après ses cours ou sur rendez-vous pour les étudiants. Jeudi, 10 h. 30, ou sur rendez-vous pour les candidats à l'Agrégation.] P. 121, 129.

ZAZZO (RENÉ), dir. Lab. Psycho-biologie de l'Enfant, École des Hautes Études, prof. Institut de Psychologie. [Sur rendez-vous.] 41, rue Gay-Lussac (Ve). (Odé. 83-94.) P. 325.

ZELLER (GASTON), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 15, rue Pergolèse (XVIe). (Tél. : Passy 74-75.) P. 173.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES INSTITUTS ET ÉCOLES

(Enseignement public et enseignement privé)

NOTE : Les chiffres qui suivent l'indication **pl.** *figurant avant certains numéros de pages renvoient au* **plan** *: « Le Quartier latin et ses environs » (p. 16) (1).*

	Pages
Administration (École Nationale d')	297
Administration des Affaires (Centre de Perfectionnement dans l')	408
Aéronautiques (École Nationale d'Ingénieurs de Constructions).	365
Aéronautique (École Nationale Supérieure de l')	364
Aéronautiques (École Spéciale des Travaux)	399
Aéronautique et de Construction automobile (École technique d')	399
Aérotechnique (Institut)	135
Afrique et Asie modernes (Centre de Hautes Études Administratives) **(pl. 25)**	256
Agricole (Institut technique de Pratique)	399
Agriculture tropicale (École Supérieure d'Application d')	300
Agronomique (Institut National)	359
Agronomiques appliquées (École Nationale Supérieure des Sciences)	360
Alimentation (Institut Scientifique et Technique de l')	349
Alliance française	391
Amérique Latine (Institut des Hautes Études de l'). **(pl. 27)**	256
Anthropo-Biologie (École Supérieure d')	380
Anthropologie (École d')	380
Anglaises et Nord-américaines (Institut de langue, littérature et civilisation)	185
Architecture (École Spéciale d')	400
Art et d'Archéologie (Institut d') **(pl. 3)**	258
Arts (École Nationale Supérieure des Beaux-)	355
Arts Décoratifs (École Nationale des)	356

(1) Certains chiffres de ce **plan** désignent des établissements ne figurant pas sur l'Index ; ils correspondent aux établissements suivants : **6,** Faculté de Pharmacie ; **15,** Faculté de Droit ; **17,** Sorbonne ; **21,** Faculté de Médecine ; **26,** nouvelle Faculté de Médecine.

	Pages
Art Dramatique (Conservatoire National d')	355
Arts et Manufactures (École Centrale des)	345
Arts et Métiers (Conservatoire National des)	346
Arts et Métiers (École Nationale d'Ingénieurs d')	350
Assurances (École Nationale)	390
Automobile (École technique d'aéronautique et de Construction)	399
Aviation civile (École Nationale de l')	375
Banque (Institut technique de)	350
Bâtiment (École Supérieure du)	411
Biochimie et de Biologie (École Supérieure de)	381
Biologie Clinique (Institut de)	259
Biologie maritime (Institut National de)	133
Biologie sociale et d'Hygiène mentale (Institut de)	381
Bois (École Supérieure du)	400
Bréguet (École d'Électricité et de Mécanique)	403
Brésiliennes (Institut d'études portugaises et)	186
Britannique (Institut) (pl. 19)	392
Byzantines et néo-Helléniques (Institut d'Études)	267
Cancer (Institut Gustave-Roussy)	259
Caoutchouc (École d'Enseignement technique de l'Institut français du)	400
Cartographie Géographique (École supérieure de)	259
Catholique (Institut)	379
Centrale des Arts et Manufactures (École)	345
Céramique (École Nationale Supérieure de)	352
Charliat (École d'Électricité industrielle de Paris)	402
Chartes (École Nationale des)	310
Chauffage industriel (École de)	401
Chimie (École Nationale Supérieure de)	135
Chimie (École Supérieure libre de)	383
Chinoises (Institut des Hautes Études)	260
Chirurgie dentaire et de Stomatologie (École de)	389
Cinématographiques (Institut des Hautes Études)	358
Civilisation française (Cours de)	287
Collège de France (pl. 16)	302
Commerce (École Supérieure de)	384
Commerciales (École des Hautes Études)	384
Commercial pour jeunes filles (École de Haut Enseignement)	387
Comptable (Institut de Technique)	350
Criminologie (Institut de)	40
Découverte (Palais de la)	292
Démographie (Institut de) (pl. 15)	261
Démographiques (Institut National d'Études)	375

	Pages
Dentaire (École)	388
Dentaire de Paris (École)	388
Développement économique et social (Institut d'Études du) (pl. 23)	261
Diététique (Institut de)	95
Diplomatiques (Institut International d'études et de recherches)	396
Documentation (Institut des techniques de)	350
Droit comparé (Institut de)	262
Droit romain (Institut de)	41
Éducation physique (Écoles Normales Supérieures d')	354
Éducation physique (Institut d')	263
Électricité appliquée (École Nationale de Radiotechnique et d').	353
Électricité industrielle Charliat (École d')	402
Électricité Bréguet (École théorique et pratique d')	403
Électricité et de Mécanique Violet (École d')	402
Électricité Ampère (École spéciale de Mécanique et d')	403
Électricité (École Supérieure d')	401
Enseignement du second degré pour les jeunes filles à Fontenay (École Normale Supérieure préparatoire à l')	343
Enseignement du second degré pour les jeunes gens à Saint-Cloud (École Normale Supérieure préparatoire à l')	343
Enseignement technique (École Normale Supérieure de l')	351
Enseignement technique féminin (École d')	409
Épigraphie grecque	184
Ethnologie (Institut d')	264
Filmologie (Institut de)	266
Fluides (Mécanique des)	138
Fonderie (École Supérieure de)	404
France d'Outre-Mer (École Nationale de la) (pl. 2)	300
Froid industriel (Institut français du)	350
Génie maritime (École Nationale Supérieure du)	367
Génie rural (École Nationale du)	362
Géographie (Institut de) (pl. 10)	266
Géographiques (École Nationale des Sciences)	377
Géomètres et topographes (École supérieure des)	350
Germaniques (Institut d'Études) (pl. 22)	267
Hautes Études (École pratique des)	318
Hébraïques (Institut International d'Études)	395
Helléniques (Institut d'Études byzantines et Néo-)	267
Hispaniques (Institut d'Études) (pl. 8)	267
Histoire constitutionnelle (Académie Internationale de Science politique et d')	395
Histoire économique et sociale (Institut d')	184

	Pages
Histoire naturelle (Muséum d')	339
Histoire moderne et contemporaine (Institut d')	184
Histoire de la Révolution française (Institut d')	184
Histoire des Sciences et des Techniques (Institut d'). **(pl. 25)**	268
Horticulture (École Nationale d')	362
Huiles et oléagineux (Institut de recherche pour les)	405
Humaines (Institut d'Études des Relations)	449
Hydrologie et de Climatologie (Institut d')	344
Hygiène industrielle et de Médecine du Travail (Institut d').	95
Indienne (Institut de Civilisation)	268
Industriel (École Supérieure de Perfectionnement)	405
Industries agricoles et alimentaires (École Nationale des)	361
Internationales (Institut des Hautes Études)	41
Internationales (École des Hautes Études)	397
Interprétariat (École Préparatoire des Hautes Études d')	289
Interprètes (École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs) **(pl. 20)**	269
Iraniennes (Institut d'Études)	270
Islamiques (Institut d'Études) **(pl. 25)**	270
Israélite (Séminaire)	394
Italiennes (Institut d'Études) **(pl. 22)**	185
Japonaises (Institut d'Études)	271
Journalisme (École Supérieure de)	390
Journalistes (Centre de Formation des)	391
Laboratoire (École Technique Supérieure du)	405
Langue et Littérature françaises (Institut de)	185
Langues orientales vivantes (École nationale des)	311
Langues étrangères (Société pour la propagation des)	393
Latines (Institut d'Études)	185
Législation professionnelle (École de)	389
Linguistique (Institut de)	186
Littératures modernes comparées (Institut de)	186
Louvre (École du)	357
Malariologie (École de)	96
Manufactures de l'État (École d'Application des)	368
Matériaux (Institut Supérieur des... et de la construction mécanique)	352
Mécanique (Institut de)	137
Mécanique (Centre d'Études supérieures de)	293
Mécanique-Électricité (École Supérieure de)	402
Mécanique et Électricité (École spéciale de)	403
Médecine tropicale (Institut de)	95
Médecine légale (Institut de)	96

		Pages
Médecine et de Pharmacie de Reims (École Nationale de)		247
Ménager (Cours Normal d'Enseignement)		404
Métaux (Centre d'usinage et transformation des)		350
Météorologie (École Nationale de la)		376
Meunerie (École française de)		406
Mines (École Nationale Supérieure des)	(pl. 5)	369
Moteurs à combustion et à explosion (École Nationale des)		371
Musée de l'Homme		342
Muséum d'Histoire naturelle	(pl. 14)	339
Musicologie (Institut de)	(pl. 3)	272
Musique (Conservatoire National de)		354
Normale Libre de Neuilly (École)		380
Normale Supérieure de garçons (École), rue d'Ulm.	(pl. 11)	251
Normale Supérieure de jeunes filles (École)		253
Normale Supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses (École)		343
Normale Supérieure de garçons de Saint-Cloud (École)		343
Notariat (École de)		390
Notariat, de Droit, de Procédure et d'Assurances (Écoles Polytechniques de)		390
Observatoire de Nice		294
Observatoire de Paris	(pl. 12)	343
Océanographique (Institut)	(pl. 9)	381
Optique théorique et appliquée (Institut d')		407
Optométrie (École Supérieure d')		407
Organisation économique et sociale (École Nouvelle d')		406
Orientales vivantes (École Nationale des Langues)		311
Orient contemporain (Centre d'Études de l')	(pl. 25)	271
Palais de la Découverte		292
Paléontologie humaine (Institut de)		382
Papyrologie (Institut de)		186
Parasitologie (Institut de)		97
Pasteur (Institut)		382
Pédagogique National (Institut)		448
Pédiatrie Sociale (Institut de)		273
Perfectionnement technique (Centre de)		408
Pétrole (École Nationale Supérieure du)		371
Pétrole, des Carburants et Lubrifiants (Institut du)		371
Philosophie politique (Institut International de)		396
Pharmacotechnie et de Pharmacodynamie (Institut de)		237
Phonétique (Institut de)	(pl. 18)	273
Physique et Chimie industrielles (École Supérieure de)		287
Physique du Globe (Institut de)	(pl. 10)	138

		Pages
Poincaré (Institut Henri-)	(pl. 7)	139
Politiques (Institut d'Études)	(pl. 28)	274
Politiques (Fondation Nationale des Sciences)		275
Politique étrangère (Centre d'Études de)		449
Polytechnique (École)	(pl. 13)	366
Polytechnique féminine (École)		408
Ponts et Chaussées (École Nationale des)		376
Préparation aux enseignements de Second Degré (Instituts de) :		
Sciences		143
Lettres		231
Presse (Institut Français de)		276
Professeurs de français à l'étranger (École Supérieure de Préparation et de Perfectionnement des)		187
Progénèse (Institut de)		97
Psychanalyse (Institut de)		398
Psychologie (Institut de)		277
P. T. T. (École Nationale Supérieure des)		373
Puériculture de la Faculté de Médecine de Paris (École de)		98
Puériculture de la Ville de Paris (Institut de)		98
Radio-biologie cellulaire et Histologie		98
Radioélectricité (École française de)		408
Radium (Institut du)	(pl. 7)	294
Recherche Agronomique (Institut National de la)		364
Recherche Scientifique (Centre National de la)		441
Recherches sur la Civilisation de l'Europe Moderne (Centre de)		186
Romanes (Institut des Langues)		187
Roumaines (Institut d'Études)		187
Roussy (Institut Gustave-)		259
Santé publique (École Nationale de la)		375
Sanitaire (Institut de Technique)		349
Santé militaire (École d'Application du Service de)		366
Scandinaves (Institut d'Études)	(pl. 22)	279
Sciences de Reims (École des)		142
Sciences économiques et commerciales de l'Institut Catholique (École Supérieure des)		388
Sciences juridiques et financières appliquées aux affaires (Institut de)		43
Sciences sociales et économiques (Collège libre des)		386
Sciences sociales du Travail (Institut des)	(pl. 24)	281
Sciences et Techniques Nucléaires (Institut National des)		299
Scientia (École technique)		409
Sémitiques (Institut d'Études)		280

	Pages
Sérologie (École de)	99
Service social (École Pratique de)	398
Sévigné (Collège)	380
Slaves (Institut d'Études) **(pl. 4)**	282
Sociales et économiques (Collège libre des Sciences)	386
Sociales (École des Hautes Études)	397
Soudure autogène (École Supérieure de)	409
Statistique (Institut de)	283
Statistique et des Études Économiques (École d'Application de l'Institut National de la)	368
Stomatologie (Institut de)	99
Surintendants d'Usines et Services sociaux (École des)	398
Technique féminin (École d'enseignement)	409
Technique sanitaire et hygiène spéciale des Industries (Institut de)	349
Télécommunications (École Nationale Supérieure des)	374
Théologie orthodoxe (Institut de)	393
Théologie protestante (Faculté Libre de)	394
Topographie (École Supérieure de)	411
Topométrie (Institut de)	350
Travail (Institut des Sciences Sociales du)	281
Travaux publics (École Spéciale des)	410
Travaux ruraux (École d'Application des Ingénieurs des)	363
Turques (Institut d'Études)	284
Urbanisme (Institut d') **(pl. 3)**	285
Usinage et de transformation des métaux (Centre d')	350
Vêtement (École Supérieure des Industries du)	411
Vétérinaire (École Nationale)	363
Vétérinaire des pays tropicaux (Institut d'élevage et de Médecine)	301
Violet (École d'Électricité et de Mécanique industrielles)	402

1959. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 25 521 Dépôt légal : 4-1959 IMP. N° 15 832
IMPRIMÉ EN FRANCE

ABLE DE LECTURE ET CONSULTATION

TUDIANTS

AU 1er ÉTAGE
2, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE - PARIS

A LIBRAIRIE **JOSEPH GIBERT**

A CRÉÉ POUR VOUS LA

LE PLUS GRAND CHOIX DE LIVRES ET COURS POLYCOPIES

" Au service de l'Etudiant "

ÉTUDIANTS

en LETTRES - DROIT - SCIENCES
MÉDECINE - PHARMACIE
ÉTUDES TECHNIQUES

à notre

LIBRAIRIE DES FACULTÉS

vous serez accueillis et servis
par des
vendeurs spécialisés

VENTE - ACHAT - ÉCHANGE

LIBRAIRIE
JOSEPH GIBERT

2, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE **(1er Étage)**

École Nouvelle d'Organisation Économique et Sociale

L'E. N. O. E. S.

forme et perfectionne les cadres supérieurs des entreprises par ses

CENTRES D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS :

ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES

CONTRÔLE COMPTABLE (reconnu par l'État)

(Expertise comptable — Technicien de la comptabilité)

MUTUALITÉ AGRICOLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRANSPORTS

Cours oraux à Paris *Enseignement par correspondance*

Tous renseignements :

62, rue de Miromesnil — PARIS (8e)

LABorde 15-07 et 26-76

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ÉCOLE NATIONALE D'HORTICULTURE

L'Ecole, fondée en 1873, dans l'ancien potager du Roi, reçoit :

— après concours (du niveau du Baccalauréat sciences expérimentales plus une ou deux années de préparation) des élèves réguliers jeunes gens et jeunes filles, français ou étrangers, de 17 à 26 ans.

— sans concours des auditeurs libres.

Durée de l'enseignement : 3 ans

I. — ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

1re année : Enseignement de base

Mathématiques, Chimie, Botanique, Géologie, Zoologie, Climatologie, Phytopharmacie, Pépinière, Dessin, Langues vivantes.

2e année : Enseignement technique

Science du Sol, Génétique, Arboriculture fruitière et d'ornement, Floriculture, Cultures légumières et grainières, Lever de plan.

3e année : Enseignement de synthèse

Pathologie, Agriculture spéciale, Cultures tropicales, Horticulture industrielle, Technologie, Comptabilité agricole, Gestion d'Entreprise, Organisation scientifique du Travail, Architecture des jardins, Economie et Législation horticoles, Génie rural.

II. — ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Il comprend :

— des applications : taille, greffage, identification de végétaux, de roches, etc.

— des travaux pratiques :

sur l'Exploitation : en Arboriculture fruitière, en Arboriculture d'Ornement, en Floriculture, en Cultures légumières et en Pépinière.

en Ateliers : entretien et réparation du matériel horticole.

dans les laboratoires : laboratoire de Chimie et laboratoire de Biologie.

— des Conférences sur des sujets d'Actualité générale ou scientifique.

— des excursions et visites.

— des voyages d'Etudes et des stages en France, Outre-Mer, et à l'Etranger.

A la fin de la 3e année, les élèves ayant satisfait aux examens obtiennent le diplôme d'Ingénieur horticole et peuvent accéder aux carrières suivantes :

— Production (pépinière, arboriculture, floriculture, etc.).
— Commerce et transformation des produits horticoles.
— Art des jardins (espaces verts et jardins de villes).
— Recherche agronomique.
— Administration (enseignement, vulgarisation, etc.).

Une section de spécialisation est annexée à l'Ecole : la section du paysage et de l'art des jardins.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser :

AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE
4, rue Hardy, à Versailles (S.-et-O.). Tél. 00-87

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTROTECHNIQUE, D'ÉLECTRONIQUE ET D'HYDRAULIQUE

4, boulevard Riquet - **TOULOUSE** — Téléphone : CApitole 54.20

L'École a pour but de donner aux jeunes gens, qui possèdent une formation générale et scientifique définie par le programme des épreuves du concours d'admission, toutes les connaissances nécessaires à l'art de l'Ingénieur, dans les domaines correspondant aux trois options suivantes :

ÉLECTROTECHNIQUE
ÉLECTRONIQUE
HYDRAULIQUE

La durée normale des études est de trois ans. Les études sont sanctionnées par le diplôme d'Ingénieur E. N. S. I. Les élèves peuvent également préparer, dans le cadre de leurs études à l'École et suivant l'option choisie, divers certificats d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de licencié ès Sciences. De plus, les élèves diplômés peuvent préparer, dans les laboratoires de l'École, des thèses de doctorat.

L'admission a lieu en juin, par voie de concours, en 1re année.

Un premier concours est ouvert aux élèves des classes de Mathématiques spéciales et de préparation aux Grandes Écoles.

Un second concours est réservé aux élèves de l'Année préparatoire, élèves dont la formation est assurée par les enseignements propédeutiques de la Faculté des Sciences (Mathématiques générales et Mathématiques, Physique, Chimie, M. P. C.).

L'admission en Année préparatoire est accordée sur titres et par ordre de mérite dans la limite des places disponibles.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'École

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCOLE TECHNIQUE D'OUTRE-MER DU HAVRE

(École de la Communauté française)

BUT :

Former les techniciens qualifiés pour les pays d'Outre-Mer dont l'évolution économique doit être accélérée.

PROGRAMME :

A) Enseignement général : Histoire, Géographie, Sciences sociales, Formation humaine.
B) Enseignement des Sciences et Techniques économiques.
C) Enseignement industriel et Travaux pratiques, travaux manuels d'atelier, d'égrenage du coton, moteurs, industrie du froid.
D) Enseignement agricole : agronomie, conservation du sol, génétique, topographie, étude des produits tropicaux, génie rural, zootechnie.

A partir de la 2e année, choix possible entre 3 options :
Option agricole A ;
Option commerciale B ;
Option industrielle C.

(Visites - Stages)

Durée des études : 3 ans — *Enseignement gratuit*

Régime : Cantine et chambre dans un foyer d'étudiants.

Admission : Par concours subi au Havre, Paris, province et Outre-Mer, fin juin et septembre pour les candidats de 18 ans et plus. Aucun titre n'est exigé.

Débouchés : Services de l'Agriculture et toutes entreprises commerciales, agricoles, et industrielles des Pays de la Communauté française.

Association Amicale des Anciens Élèves de l'École

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'École, 1, rue Dumé-d'Aplemont, LE HAVRE.

Tél. 42.73-16, 42.73-17

PRIÈRE DE JOINDRE UN TIMBRE POUR LA RÉPONSE

ÉCOLE ET DISPENSAIRE DENTAIRES DE MARSEILLE

INSTITUT de STOMATOLOGIE, D'ODONTOLOGIE et D'ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE

17, Montée-des-Accoules (2e) (près l'Hôtel-Dieu)
Téléphone : 20-71-60

Président du Conseil d'Administration :
Dr Georges BELTRAMI
Professeur honoraire de Stomatologie à la Faculté de Médecine
Administrateur délégué : **M. Raymond MAURECH**
Président du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes
Directeur général : **Dr Francis BELTRAMI**
Directeur adjoint : **Dr Ivan BELTRAMI**

Entièrement rénové en 1948, 1950, 1952 et agrandi en 1954 et 1956 par la création d'un Service réservé aux enfants, soins, orthopédie dento-maxillo-faciale, cabinet de clinique, salle de soins et salle d'attente spéciale, le Dispensaire de l'École Dentaire est techniquement un des plus modernes

Le nombre de malades fréquentant son Dispensaire est le plus important de France

Les matières médicales et chirurgicales sont enseignées par des professeurs de la Faculté de Médecine et des médecins et chirurgiens des Hôpitaux

Le Corps enseignant odonto-stomatologique est nommé au concours

Ces concours sont visés par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Habilitée à recevoir des Boursiers
(*Journal officiel* du 19-5-53)

Le Dispensaire est ouvert durant toute l'année, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat

BIBLIOTHÈQUE de CLUNY

LE ROMAN DE TRISTAN ET ISEUT	présenté par P. Champion et P. Galand-Pernet.
BAUDELAIRE	**Les Fleurs du mal** présenté par Y.-G. Le Dantec.
DU BELLAY	**Les Regrets — Les Antiquités de Rome** présenté par P. Grimal.
FLAUBERT	**Madame Bovary** présenté par P. Vernière.
FLAUBERT	**L'Education sentimentale** présenté par P. Vernière.
GŒTHE	**Les souffrances du jeune Werther** traduit et présenté par A. Cœuroy.
MAROT	**L'Adolescence clémentine** présenté par Verdun-L. Saulnier.
PREVOST	**Manon Lescaut** présenté par P. Vernière.
RABELAIS	**Gargantua** présenté par P. Grimal.
RENAN	**Souvenirs d'enfance et de jeunesse** présenté par J. Pommier.
RIMBAUD	**Poésies — Une Saison en enfer — Illuminations** présenté par A. Raybaud.
SHAKESPEARE	**Roméo et Juliette — Hamlet** traduit et présenté par C. et R. Lalou.
SHAKESPEARE	**Macbeth — Othello** traduit et présenté par C. et R. Lalou.
STENDHAL	**Le Rouge et le Noir** (2 volumes) présenté par H. Martineau.
STENDHAL	**La Chartreuse de Parme** (2 volumes) présenté par H. Martineau.
STENDHAL	**De l'Amour** présenté par H. Martineau.
TOLSTOÏ	**La mort d'Ivan Ilitch et autres contes** présenté par J. Guéhenno.
VERLAINE	**Fêtes galantes — Jadis et naguère**
VERLAINE	**Sagesse — Liturgies intimes**
VERLAINE	**Poèmes saturniens — Premiers vers**
VERLAINE	**Romances sans paroles — Dédicaces — Epigrammes**
VERLAINE	**La bonne chanson — Amour — Bonheur** **Chansons pour elle** Chaque volume présenté par Y.-G. Le Dantec.
VIGNY	**Poésies complètes** présenté par A. Bouvet.
VOLTAIRE	**Candide — L'Ingénu — L'Homme aux quarante écus** présenté par P. Grimal.

CHAQUE VOLUME SOUS JAQUETTE RHODOÏD ..... **450 F**

armand colin, 103, boul. Saint-Michel, V^e^

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME

44, rue de Rennes — PARIS (6e)

Téléphone : **Littré 55-61**

Fondée en 1899, rattachée dès 1900 à l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES, établissement libre d'enseignement supérieur.

Par ses cours théoriques et ses travaux pratiques, elle prépare les étudiants français et étrangers, jeunes gens et jeunes filles, à l'exercice de la profession de journaliste. Elle s'efforce d'adapter constamment ses méthodes aux exigences les plus modernes et aux progrès de la Presse.

Principaux cours

Instruction professionnelle du journaliste
Éducation professionnelle et morale
Exercices et travaux pratiques
Législation de la Presse
Histoire de la Presse
La Presse étrangère contemporaine
Formation littéraire du journaliste
Éducation politique et sociale
Formation historique
Formation juridique
Éducation scientifique
Formation économique et financière

Durée des études : deux années, pour le **Diplôme de l'École ;** une année, pour le **Certificat d'Études Journalistiques.**

Le SECRÉTARIAT est ouvert TOUS LES JOURS (samedi excepté), *de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures.*

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES

29, rue du Louvre, PARIS (2e)

Tél. LOU. 63-34

Fondé le 29 juillet 1946

Les inscriptions sont reçues du 15 juin au 1er octobre

Centre de formation professionnelle préparant à la carrière de journaliste

Deux années d'enseignement pratique et théorique

1re année : sélection.
2e année : préparation à l'entrée dans la presse.

Les cours et travaux pratiques ont lieu en fin d'après-midi ou le soir après dîner

Véritable école d'application, le Centre de Formation des Journalistes est ouvert aux étudiants de toutes disciplines qui désirent entrer dans la Presse

●

Tout l'enseignement est contrôlé par les représentants des organisations patronales de presse et syndicales de journalistes

UNIVERSITÉ DE LILLE — FACULTÉ DES SCIENCES

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE LILLE

Préparation, en trois ans, du

DIPLÔME D'INGÉNIEUR de l'E. N. S. C. L.

(enregistré par le Ministère de l'Éducation Nationale)

et, simultanément, de la Licence ès Sciences (enseignement et doctorat)

ENTRÉE EN 1re ANNÉE. — Par un concours ouvert aux étudiants et étudiantes français ou étrangers justifiant d'au moins une année de M. G. P. ou M. P. C., ou dans une classe de mathématiques supérieures ou spéciales ou préparant aux E. N. S. de Chimie ou à l'Ecole de Physique et Chimie de Paris. Bonification aux titulaires de M. G. P. ou M. P. C.

Concours : courant juin. Centres d'écrit : Paris et Lille. En mathématiques, programme de la classe B2 sensiblement allégé ; en physique et chimie, programme de la classe B2 ; en plus, épreuve de français obligatoire et épreuve de langue facultative.

Inscription au concours reçue jusqu'au 25 mai.

Effectif de chaque promotion : 30 élèves environ.

Très exceptionnellement, admission sur titres. Pas d'auditeurs libres.

ENTRÉE DIRECTE EN 2e ANNÉE. — Possible pour les titulaires de certains groupes de C. E. S., dont obligatoirement celui de chimie minérale.

ENSEIGNEMENT. — Il prépare à la licence (T. M. P., ch. gén. I et II, ch. min., ch. org., phys. expérimentale, ch. physique, ch. minér. app., métallurgie gén. et app., ch. de la houille) et à la profession d'ingénieur (résistance des matériaux, physique industrielle, génie chimique, dessin, langues, etc. ; stages et visites d'usines ; conférences par des ingénieurs).

Laboratoires équipés pour les méthodes traditionnelles et les méthodes physiques d'analyse, la métallographie, la spectrographie, les rayons X, etc.

Possibilité de préparer une thèse, après l'obtention du titre d'ingénieur, dans les importants laboratoires de recherches de l'E. N. S. C. L., dont un groupe fait partie du centre de 3e cycle de « Chimie de la Houille ».

DÉBOUCHÉS. — Offres de situations intéressantes beaucoup plus nombreuses que les demandes. Placement facilité par l'École et l'Association des Anciens Élèves : branches les plus diverses de l'industrie chimique, textiles, métallurgie, chimie de la houille, matières plastiques, pétroles, E. d. F., G. d. F., S. N. C. F., houillères nationales, etc. ; laboratoires de contrôle ou de recherches ; bureaux de documentation ; services commerciaux et technico-commerciaux ; services techniques des grandes administrations, etc. Admission sur titres dans divers Instituts spécialisés.

RÉGIME INTÉRIEUR. — Externat. Accès à la Cité Universitaire. Bourses d'enseignement supérieur. Prêts d'honneur.

Tous renseignements et inscription au concours au Secrétariat de l'E. N. S. de Chimie

104, rue Jeanne-d'Arc, LILLE

ANNALES
DE
L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Secrétariat : *à la Sorbonne*

Revue officielle de l'Université, paraissant tous les trois mois et donnant un compte rendu de la vie et de l'activité des organismes constituant l'Université de Paris

PRINCIPALES RUBRIQUES :

ARTICLES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES PAR LES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ. — COMPTES RENDUS DES CÉRÉMONIES OFFICIELLES. — RÉSUMÉS DE THÈSES DE DOCTORAT NOUVELLEMENT SOUTENUES. — RAPPORTS DES DOYENS DES FACULTÉS ET DIRECTEURS D'INSTITUTS. — NOTICES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES DES NOUVEAUX PROFESSEURS. — ARTICLES NÉCROLOGIQUES. — STATISTIQUES. — ETC.

Le numéro : **400** francs

Abonnement : **1 400** francs par an

Chèques postaux : Paris 9. 131-89

(au nom de l'Agent spécial des recettes des Annales de l'Université de Paris)

Pour les Étrangers

COURS
DE
CIVILISATION FRANÇAISE
A LA SORBONNE

LITTÉRATURE — HISTOIRE
ART — LANGUE FRANÇAISE

SEMESTRE D'HIVER (3 novembre-fin février)
SEMESTRE DE PRINTEMPS (1er mars-30 juin)

Les Cours de Civilisation française, fondés en 1919, sont à la fois un cours de culture générale et un cours pratique de langue française. Ils ont pour objet d'enseigner l'histoire, la littérature, la philosophie et l'art de la France et aussi de perfectionner les auditeurs étrangers dans la connaissance et la pratique de notre langue.

Les programmes sont envoyés sur demande

S'adresser au Bureau des Renseignements Universitaires :
Galerie Richelieu, à la Sorbonne

A. CHASSANG ET Ch. SENNINGER.

La Dissertation littéraire générale.

Classes supérieures de Lettres et Enseignement supérieur.

Extrait de la Préface de M. Roger PONS, Inspecteur général de l'Instruction publique :

« Ce livre veut répondre aux besoins précis et graves de groupes nombreux d'étudiants qui hantent ou se préparent à hanter les Facultés des Lettres. Le souci principal des auteurs a été de guider, de soutenir, d'apprendre à travailler. Ils savent bien que le meilleur maître est celui qui considère les étudiants comme des apprentis : qui mesure les difficultés, qui suit les efforts, explique les échecs, rectifie les gestes, éduque l'exigence critique vis-à-vis de soi et donne toujours l'exemple. L'enseignement littéraire sacrifie souvent l'efficacité au brillant ; il ne peut que gagner à imiter la probité qui est de règle à l'atelier. »

Les Textes littéraires généraux.

Complément de « La Dissertation littéraire générale ».

Un abondant recueil des textes indispensables pour éclairer la critique littéraire, et faciliter le travail de l'étudiant.

R. ESCARPIT ET J. DULCK.

Guide anglais.

Un ouvrage maintenant bien connu pour l'originalité de sa méthode. La civilisation britannique : la terre et le passé, les institutions, la vie publique et la vie privée. Un guide pour les études et pour les voyages.

Meet Britain.

Edition en langue anglaise du guide anglais.

M. BERGÈS, R. ESCARPIT, O. LARRIEU.

Guide hispanique.

L'Espagne, l'Amérique latine selon la méthode qui a fait le succès du guide anglais. Un guide pour les études et pour les voyages.

CLASSIQUES HACHETTE | 79, bd Saint-Germain PARIS (6e)

LIBRAIRIE VUIBERT

63, boulevard Saint-Germain — PARIS (5e)

GEORGES BOULIGAND

L'Enseignement des Mathématiques générales par les Problèmes (avec J. RIVAUD). TOME I.. **1.920** TOME II.. **3 500**
Initiation à l'Analyse mathématique **1 160**
Initiation aux Méthodes vectorielles (avec G. RABATÉ) **950**
Cours de Géométrie analytique..... **1 152**
Lignes de niveau. Lignes intégrales (avec J. DEVISME).. **384**
Les Principes de l'Analyse géométrique :
I. *Leçons de Géométrie vectorielle* **1 728**
II. A) *Opérations et groupes. Topologies* **1 152**
Mécanique rationnelle **2 400**

G. DÉVORÉ

Chimie organique **5 000**
Problèmes de Physique et de Chimie (M. P. C. et S. P. C. N.) **3 200**

R. GOUYON

Le problème de Mécanique rationnelle à l'Agrégation **2 000**
Précis de Mathématiques spéciales..... **6 300**

E. LAINÉ

Précis d'Analyse mathématique, avec la collaboration de G. BOULIGAND. TOME I..... **672** TOME II..... **960**
Exercices de Calcul différentiel et intégral..... **576**
Exercices de Mécanique rationnelle..... **768**

A. LENTIN et J. RIVAUD

Éléments d'Algèbre moderne **2 000**

J. RIVAUD

Exercices d'Analyse. TOME I et TOME II, chaque **2 200**
Exercices d'Algèbre ..... *(En préparation)*

F. MICHAUD

Problèmes de Physique avec solutions (Physique générale) **480**

ANNALES DE PROPÉDEUTIQUE

1. **Mathématiques générales ;** 2. **M. P. C. ;** 2*bis*. **S. P. C. N. ;** 3. **Français, Latin, Grec, Histoire, Géographie ;** 4. **Allemand, Anglais, Espagnol, Italien.**

Chaque fascicule : **400** F

LIBRAIRIE A. HATIER

8, rue d'Assas — PARIS (6e)

COLLECTION
CONNAISSANCE DES LETTRES
L'HOMME ET L'ŒUVRE

Anciennement « LIVRET DE L'ÉTUDIANT »

Collection fondée par Paul HAZARD et dirigée par R. JASINSKI, professeur à la Sorbonne

Balzac, par Ph. BERTAULT.
Baudelaire, par M. RUFF.
Beaumarchais, par R. POMEAU.
Bossuet, par J. CALVET.
Camoëns, par G. LE GENTIL.
Chanson de Roland, par P. LE GENTIL.
Chateaubriand, par P. MOREAU.
André Chénier, par J. FABRE.
Chrestien de Troyes, par J. FRAPPIER.
Corneille, par G. COUTON.
Dante, par P. RENUCCI.
Démosthène, par G. MATHIEU.
Descartes, par F. ALQUIÉ.
Diderot, par D. MORNET.
Du Bellay, par V.-L. SAULNIER.
Époque romantique en France (L'), par P. MARTINO.
Études anglaises (Les), par A. DIGEON.
Fénelon, par E. CARCASSONNE.
Heine, par G. BIANQUIS.
V. Hugo, par J.-B. BARRÈRE.
La Fontaine, par P. CLARAC.
Lamartine, par H. GUILLEMIN.
Leconte de Lisle, par P. FLOTTES.
Marot, par P. JOURDA.
Mallarmé, par G. MICHAUD.
Montesquieu, par J. DEDIEU.
Molière, par D. MORNET.
Montaigne, par P. MOREAU.
Musset, par Ph. VAN TIEGHEM.
Gérard de Nerval, par L. CELLIER.
Pascal, par J. MESNARD.
Poètes anglais au XVIIIe siècle (Les), par L. LEMONNIER.
Poètes romantiques anglais (Les), par L. LEMONNIER.
L'abbé Prévost, par H. RODDIER.
Rabelais, par J. PLATTARD.
Racine, par P. MOREAU.
Roman de Renart, par R. BOSSUAT.
Ronsard, par R. LEBÈGUE.
Roman américain au XXe siècle (Le), par J. SIMON.
Rousseau, par D. MORNET.
Sand (George), par P. SALOMON.
Stendhal, par A. CARACCIO.
Tacite, par P. WUILLEUMIER.
Verlaine, par A. ADAM.
Vigny, par P.-G. CASTEX.
Virgile, par J. PERRET.
Voltaire, par R. NAVES.

INDISPENSABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÈS LETTRES

CATALOGUE ET PRIX SUR DEMANDE

ÉDITIONS MONTCHRESTIEN

C. C. P. : PARIS 12.346-62 **160, rue Saint-Jacques - PARIS (5e)** Téléphone : ODÉON 17-10

EXTRAIT DU CATALOGUE :

R. Bouyeron. — *Minorité, tutelle, émancipation* (précis et formulaire) ..... 500 F
— *Des Scellés en matière civile et commerciale* ..... 500 –
C.-A. Colliard. — *Actualité internationale et diplomatique (1950-1956)* ..... 1 600 –
Hilaire. — *Le régime des biens entre époux dans la région de Montpellier (XIIe-XIVe siècle)* ..... 2 000 –
E. James et A. Marchal. — Collection « Théorie économique du temps présent » :
La Monnaie ..... 1 800 –
Les fluctuations économiques (2 vol.) ..... 2 400 –
Le Balle. — *L'ouvrier paysan en Lorraine Mosellane* ..... 1 800 –
G. Lepointe. — *Histoire des Institutions du droit public français au XIXe siècle* ..... 2 600 –
— *Histoire des Institutions et des Faits Sociaux (987-1875)* .... 3 800 –
— *Les obligations en droit romain et en ancien droit* (2 vol.).... 1 000 –
— *Petit vocabulaire d'histoire du droit français* ..... 500 –
— *Droit romain et Ancien droit français. — Régimes matrimoniaux, libéralités, successions* ..... 2 800 –
Lepointe et Vandenbossche. — *Eléments de Bibliographie sur l'Histoire des Institutions et des faits sociaux (987-1875)* .... 2 500 –
H., L. et J. Mazeaud. — *Leçons de droit civil :*
T. I, *Introduction à l'étude du droit privé-personnes-famille.* 4 960 –
T. II, *Obligations - Biens* ..... 4 800 –
T. III ..... *(en préparation)*
T. IV, *Les libéralités - Les successions - Les régimes matrimoniaux* ..... *(sous presse)*
H., L. Mazeaud et A. Tunc. — *Traité théorique et pratique de la Responsabilité civile délictuelle et contractuelle :*
T. I ..... 5 200 F T. II ..... 6 000 F
Monier. — *Manuel de droit romain.* T. II, *Les Obligations* ... 1 400 –
Monier, Cardascia et Imbert. — *Histoire des Institutions et des faits sociaux des origines à l'aube du Moyen-Age* ..... 2 500 –
Passet. — *Les subventions économiques et la lutte contre l'inflation* .. 2 000 –
— *Problèmes économiques de l'Automation* ..... 960 –
Prieur. — *Relations internes et externes de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier* ..... 2 000 –
Soubrier. — *L'interdépendance des obligations réciproques issues du mariage* ..... 920 –
Viard. — *Lettres à François sur le thème des obligations en droit romain et en ancien droit* ..... 1 300 –
Villey. — *Leçons de démographie.* T. I... 1 300 F T. II... 2 000 –

Nouveaux guides des exercices pratiques pour la Licence en Droit :

H. Batiffol et M. Simon-Depitre. — *Droit international privé.* 570 F
Laborde-Lacoste. — *Procédure civile* ..... 390 –
G. Lepointe. — *Histoire des Institutions et des faits sociaux,* 1re année ..... 500 –
— *Histoire des Institutions et des faits sociaux,* 2e année ..... 560 –
J. Marchal et J. Lecaillon. — *Economie politique,* 1re année ... 1 480 –
— *Economie politique,* 2e année ..... 1 520 –
H. Mazeaud. — *Méthodes générales de travail* ..... 340 –
— *Droit civil,* 1re année ..... 500 –
— *Droit civil,* 2e année ..... 690 –
— *Droit civil,* 3e année ..... 560 –
— *Droit civil,* 4e année ..... 680 –
L. Mazeaud. — *Droit commercial* ..... *(sous presse)*
R. Pinto. — *Institutions internationales* ..... 720 F
M. Waline. — *Droit administratif* ..... *(sous presse)*

Eyrolles
EDITEUR
61 BOULEVARD St GERMAIN - PARIS

NOUVEAUTÉS :

PHYSIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE

par

P. FLEURY
Professeur au C. N. A. M.

J.-P. MATHIEU
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

★

MÉCANIQUE — PHYSIQUE (440 p.)..... **2 900 F**

★★

CHALEUR — THERMODYNAMIQUE — ÉTATS DE LA MATIÈRE (524 p.)..... **3 400 F**

★★★

VIBRATIONS MÉCANIQUES — ACOUSTIQUE (325 p.)..... **3 300 F**

★★★★

IMAGES OPTIQUES (524 p.)..... **4 900 F**

★★★★★★

ÉLECTROSTATIQUE — COURANTS CONTINUS — MAGNÉTISME (552 p.)..... **5 900 F**

★★★★★★★

COURANTS ALTERNATIFS — ONDES HERTZIENNES (384 p.)..... **4 900 F**

EXTRAIT DU CATALOGUE :

BASSERAS. — *Exercices et problèmes de radioélectricité à l'usage de l'Ingénieur* (264 p.)..... **2 250 F**
BLANC-LAPIERRE, GOUDET, LAPOSTOLLE. — *Electronique générale* (2e édition entièrement refondue), 504 p..... **6 700 F**
DENIS-PAPIN. — *Exercices de calcul opérationnel avec leurs solutions* (170 p.)..... **1 500 F**
DENIS-PAPIN. — *Exercices de calcul matriciel et de calcul tensoriel avec leurs solutions* (174 p.)..... **1 400 F**
RENAULT. — *Chimie agricole.* Tome II : *La Biosphère* (564 p.)..... **5 700 F**
VOGE. — *Les tubes aux hyperfréquences* (264 p.)..... **4 300 F**

LIBRAIRIE MARCEL DIDIER

Librairie de la Sorbonne et des Langues Étrangères

SUR DEMANDE :

CATALOGUES de nos publications pour l'ANGLAIS, l'ALLEMAND, l'ESPAGNOL et l'ITALIEN.
CATALOGUE D'ÉRUDITION — CATALOGUE CLASSIQUE.
CATALOGUES D'ÉDITEURS ÉTRANGERS.
CATALOGUES SPÉCIALISÉS pour les ÉTUDES ANGLAISES, AMÉRICAINES et GERMANIQUES.
BIBLIOGRAPHIES ANNUELLES pour les CONCOURS D'ENSEIGNEMENT.
CATALOGUES de BIBLIOTHÈQUES DE CLASSES d'ANGLAIS et d'ALLEMAND, et Livres de Prix en langues étrangères.
CATALOGUES des COLLECTIONS POPULAIRES ANGLAISES et ALLEMANDES.
LISTES DE DISQUES ET FILMS POUR L'ENSEIGNEMENT.

4 et 6, rue de la Sorbonne — PARIS (5e)

Magasin ouvert de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (sauf le samedi)

LIBRAIRIE CROVILLE

20, rue de la Sorbonne — PARIS (5e)

Librairie universitaire spécialisée possédant tous les ouvrages pour la préparation des - Licences et des Concours universitaires -

LETTRES — PHILOLOGIE — LANGUES ANCIENNES — LANGUES VIVANTES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — PHILOSOPHIE — MATHÉMATIQUES — SCIENCES PHYSIQUES — SCIENCES NATURELLES

Pour paraître en octobre 1959 :

GUIDE PRATIQUE ET PROGRAMME DU CERTIFICAT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES GÉNÉRALES (première année), **DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES** (Licence ès Lettres) délivrés par la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, des Diplômes d'Études Supérieures, du Doctorat ès Lettres et du Doctorat de l'Université. Programme des auteurs et des questions, année scolaire 1959-1960

JURIS-CLASSEURS

TOUS OUVRAGES DE DROIT

ÉDITÉS SUR FASCICULES MOBILES
CONSTAMMENT TENUS A JOUR

Conditions spéciales pour les Étudiants

RENSEIGNEMENTS :

JURIS-CLASSEURS
128, rue de Rivoli — PARIS (1er)
Tél. CENtral 01-96

LA SEMAINE JURIDIQUE *DOCTRINE - JURISPRUDENCE TEXTES - BIBLIOGRAPHIE*

Revue hebdomadaire - Complément indispensable de tous les Manuels et des Cours polycopiés
CONDITIONS SPÉCIALES AUX ÉTUDIANTS
JURIS-CLASSEURS, 128, rue de Rivoli — PARIS (1er)

ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

INSTRUCTION GRATUITE DES ADULTES
Fondée en 1848. Reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 1879
Renseignements et inscriptions au siège social
47, rue Saint-André-des-Arts, PARIS (6e) — Tél. : DANton 44-14

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE MARSEILLE

Fondée en 1891

Etablissement d'enseignement formant des ingénieurs ayant une culture scientifique élevée pour les principales branches de l'Industrie et des Travaux Publics.

Le programme d'admission en Première Année porte sur les parties communes des programmes d'entrée à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Centrale.

Une section propédeutique Sciences Générales est accessible, par concours également, aux élèves de Mathématiques Supérieures et aux Bacheliers Mathématiques.

Pour les Étrangers

COURS DE VACANCES DE LA SORBONNE

PARIS

Ces cours ont lieu à la Sorbonne, du **15 juillet** au **14 août**, du **1er** au **31 août** et du **15 juillet** au **31 août.**

Ils sont spécialement destinés aux étudiants étrangers. Ils leur permettent :

1° de perfectionner leur connaissance de la langue et de la littérature françaises ;

2° d'acquérir sur la Civilisation française moderne et contemporaine des notions précises, intégrées dans un plan général : évolution de la France d'aujourd'hui sous ses divers aspects, histoire politique et économique, histoire de l'art et de la littérature, grands courants de pensée ;

3° de prendre contact directement avec les réalités françaises : visites de musées, de monuments (Paris et ses environs) et de grandes entreprises ; projection commentée de films d'art et documentaires ; spectacles divers, dont une fête folklorique organisée par les étudiants eux-mêmes.

AUCUN TITRE NI DIPLÔME N'EST EXIGÉ pour les inscriptions

Ils comprennent :

1° des Cours pratiques de Langue française ;
2° des Conférences de Civilisation française ;
3° des Cours de Traduction ;
4° des Exercices complémentaires de Phonétique ;
5° des visites et excursions dirigées (cathédrales, tourisme littéraire, entreprises, etc.).

Les programmes sont envoyés sur demande

S'adresser au Bureau des Renseignements Universitaires :

Galerie Richelieu, à la Sorbonne

PRÉPARATION
AUX
EXAMENS DE DROIT

•

LES
COURS DE DROIT

158, rue Saint-Jacques — PARIS (5e)
(en face de la Faculté de Droit)

1° envoient les cours de la Faculté de Droit de Paris, rédigés d'après les notes ou la sténotypie de l'enseignement, avec l'autorisation de MM. les Professeurs

2° organisent par correspondance la préparation des examens (sujets et corrigés de devoirs)

3° publient les cours de l'**Institut d'Études Politiques** *de l'Université de Paris*, d'après les notes ou la sténotypie de l'enseignement de MM. les Professeurs

LES COURS DE DROIT

s'adressent aux Etudiants des Facultés de Droit de Paris et de province (Capacité, Licence, Doctorat) et aux Elèves des Grandes Ecoles qui se destinent à l'Inspection des Finances, au Conseil d'Etat, à la Cour des Comptes, aux Affaires étrangères, à la Magistrature, etc.

Envoi de prospectus sur demande
(Joindre un timbre pour la réponse)

Pour tous renseignements, écrire
158, rue Saint-Jacques, PARIS (5e)

GAUTHIER-VILLARS

ÉDITEUR-IMPRIMEUR-LIBRAIRE

55, quai des Grands-Augustins — PARIS-VI^e

CAZIN (M.) et DEQUOY (Mlle N.). — **COURS DE MÉCANIQUE**, pour les classes de préparation aux Grandes Ecoles (Nouveau programme).

In-8° (16-25), 200 pages, 49 figures, 1958. Broché ..... 1 700 F
Cartonné ..... 2 000 F

Conforme aux nouveaux programmes, l'ouvrage a été rédigé par deux auteurs qui connaissent bien les besoins des futurs ingénieurs et les lacunes des élèves lors de l'entrée aux Grandes Ecoles. Clair, précis, sans surcharge inutile, chaque chapitre est complété par une série d'exercices bien choisis qui doivent permettre aux élèves de se préparer utilement à leur concours.

CAZIN (M.). — **EXERCICES DE MÉCANIQUE**, pour les classes de préparation aux Grandes Ecoles (Nouveau programme).

In-8° (16-25), 70 pages, 28 figures, 1959. Broché ..... 600 F

FLAVIEN (L.). — **NOUVELLES TABLES NUMÉRIQUES POUR LES FONCTIONS USUELLES DE L'ANALYSE.** (Rédigées conformément au programme du 27 juin 1956 pour les classes préparatoires aux Grandes Ecoles Scientifiques).

In-8° (13-20,5), 63 pages, 1958. Cartonné ..... 400 F

De dimensions modestes, ce petit livre rassemble un grand nombre de résultats qui interviennent constamment dans les calculs. Il a tenu à conserver son caractère scolaire et didactique, mais son usage peut déborder considérablement la préparation des concours et l'ingénieur sera souvent heureux de pouvoir s'y reporter.

GAY (R.). — **COURS DE CRISTALLOGRAPHIE.**

T. I : *Cristallographie géométrique.*

In-8° (16-25), 253 pages, 108 figures, 1959. Cartonné ..... 2 900 F

T. II : *Cristallographie physico-chimique.*

In-8° (16-25), 232 pages, 151 figures, 1959. Cartonné ..... 2 900 F

Ce cours a pour but de fournir à tous, étudiants et chercheurs, les connaissances de bases absolument indispensables non seulement aux minéralogistes mais aux chimistes et aux physiciens et à tous ceux qui veulent comprendre la théorie moderne de la chimie et de la physique des solides.

MERCIER (J.). — **TRAITÉ DE THERMODYNAMIQUE** à l'usage de l'Enseignement Supérieur et des Ecoles d'Ingénieurs.

In-8° (16-25), VIII-618 pages, nombreuses figures, 1957 ..... 5 600 F

Destiné aux Candidats au Certificat de Physique Générale, mais également à tous ceux, Ingénieurs ou Techniciens, qui s'intéressent aux problèmes de thermodynamique.

LIBRAIRIE

P. RAYMANN & Cie

17, rue de Tournon

PARIS-VIe

C. C. P. Paris 802-28 — Tél. : DAN. 88-86

FOURNISSEUR

de Bibliothèques Universitaires

Facultés

Laboratoires de Recherches

et Instituts d'État

CHOIX

D'OUVRAGES ÉTRANGERS

ABONNEMENTS

AUX REVUES ÉTRANGÈRES

ÉCOLE PRATIQUE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

101, boulevard Raspail - PARIS (6e) - (BAB. 25-28)

La PLUS ANCIENNE,
La MOINS CHÈRE des Écoles françaises pour étrangers,
En rapports officiels avec l'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Pourvue des moyens pédagogiques les plus modernes :

Laboratoire de phonétique (magnétophones)
projections et films, électrophones

I. — CLASSES DE FRANÇAIS PRATIQUE
(grammaire, vocabulaire, rédaction, conversation)
Cours : **lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi**
7 horaires au choix : de 8 h. 30 à 21 h. 30

Cours de PÂQUES — Cours d'ÉTÉ (juillet-août)

II. — COURS ET CONFÉRENCES DE CULTURE GÉNÉRALE

1° **Cours de Professorat,** pour l'enseignement du français hors de France.
2° **Séances de travail,** pour la préparation au *Diplôme Supérieur* **(explications de textes, compositions écrites).**
3° **Cours de phonétique,** dirigé par M. P. FOUCHÉ, professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Phonétique.
4° **Initiation à la civilisation française.**
5° **Cours d'interprétariat commercial** en langue française.
6° **Cours de français commercial.**
7° **Cours de traduction** (anglais, allemand).
8° **Promenades artistiques et historiques** à travers Paris et les environs.

III. — CONFÉRENCES GRATUITES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

1° **Les Lundis dramatiques de l'Alliance Française.**
Ces réunions, où sont invités auteurs, comédiens, metteurs en scène, constituent, depuis novembre 1947, un véritable *Club de Théâtre.*
2° **Conférences sur la langue française,** par M. GOUGENHEIM, professeur à la Sorbonne.
3° Conférences sur **l'histoire de la littérature française.**
4° **Conférences de littérature contemporaine, du symbolisme à l'existentialisme.**
5° **Cinéma, Théâtre, Chorale.**
6° **Séances de travail** *(voir plus haut).*

Les *Diplômes* de l'École Pratique reçoivent le visa du *Ministère de l'Éducation Nationale.* Le *Diplôme d'Interprète Commercial* reçoit le visa de la *Chambre de Commerce de Paris.*

Cours par correspondance, appuyé sur les *Livres de l'« Alliance française »* (Hachette, édit.) et sur des *disques microsillon* (Hachette).

L'ÉCOLE EST OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

RESTAURANT et BAR — REPAS à 290 francs — 125 CHAMBRES

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Fondée en 1891 et reconnue comme établissement d'utilité publique en 1913

SIÈGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT

28, rue Serpente PARIS (6e)

Métro : ODÉON ou SAINT-MICHEL

Tél. : **DAN. 47-83**

Enseignement des principales langues étrangères

CORRECTION DE DEVOIRS PAR CORRESPONDANCE

Bibliothèque polyglotte

Examens annuels
pour l'attribution de diplômes d'études de langues vivantes

1° *Diplôme 1er degré général*

2° *Diplômes degrés supérieurs :* (a) Section générale ; (b) Section commerciale

3° *Diplômes de sténographie étrangère*

UNIVERSITÉ DE LYON

INSTITUT DE SCIENCE FINANCIÈRE ET D'ASSURANCES

(Institut Anatole-Weber)

15, quai Claude-Bernard, LYON — Tél. : PA. 05-45

Institut créé par le décret du 4 juin 1930, formant des techniciens qualifiés pour les Organismes d'assurance, de prévoyance sociale et financiers.

Conditions d'admission : Les étudiants de l'I. S. F. A. se recrutent par voie de concours portant sur le programme du Certificat d'Etudes Supérieures de Mathématiques Générales. Sont toutefois admis sur titres les titulaires du Certificat d'Etudes Supérieures de Mathématiques Générales, ou du Certificat M. P. C., ou d'un Diplôme équivalent aux dits Certificats.

Durée des études : 2 ans.

Organisation de l'enseignement : Les cours ont lieu à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences de Lyon. Des cours spéciaux ont lieu à l'Institut. Possibilité pour les étudiants de préparer une Licence ès Sciences.

Sanction des études : Diplôme d'*ACTUAIRE* délivré par l'Université de Lyon.

Renseignements : Toute demande de documentation doit être adressée au Secrétariat, 15, quai Claude-Bernard, Lyon (7e).

SOCIÉTÉ DE COMPTABILITÉ DE FRANCE

(FONDÉE EN 1881)

Pour le perfectionnement et la diffusion de la Science Comptable et pour la propagation de l'Enseignement Commercial

10, avenue de Messine
PARIS (8e)

Europe 35-71 (2 lignes groupées) C. C. P. Paris 64.66

SECTIONS ET DÉLÉGATIONS
COURS PROFESSIONNELS GRATUITS

A PARIS,
EN PROVINCE,
EN FRANCE D'OUTRE-MER,
ET DANS CERTAINS PAYS ÉTRANGERS.

COURS ORAUX ET PAR CORRESPONDANCE

BULLETIN BIMESTRIEL

comportant de nombreuses études techniques inédites

ET

CONSULTATIONS TECHNIQUES

réservés aux membres de la Société

Bibliothèque comprenant les plus récents ouvrages techniques ouverte tous les jours, sauf dimanches et fêtes

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire

10, avenue de Messine — PARIS (8e)

COLLÈGE LIBRE
DES SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Établissement privé d'enseignement supérieur, subventionné par l'État

QUATRE SECTIONS :

SOCIALE — ÉCONOMIQUE — OUTRE-MER
INTERNATIONALE — RELATIONS PUBLIQUES

Le Collège est ouvert aux étudiants, ingénieurs, fonctionnaires, etc., désireux soit de devenir de véritables techniciens sociaux *(section sociale)*, soit de perfectionner leurs connaissances économiques pratiques *(section économique)*, soit de se préparer à des tâches internationales *(section internationale)*, soit de se mettre au courant des techniques de relations publiques *(section relations publiques)*.

Professés par des universitaires, des chefs d'entreprises, des syndicalistes, des médecins du travail, avec la participation active des auditeurs, les cours portent tous sur des problèmes d'actualité : *Psychotechnique ; Organisation scientifique du travail ; Contrôle de gestion ; Analyse de marché ; Fiscalité ; Institutions économiques de l'Europe ; la Fonction internationale ; le Monde musulman*, etc. Sont en outre donnés, pour les auditeurs seulement, des cours supérieurs d'Anglais et d'Allemand préparant aux réunions internationales, des cours d'initiation de langue russe et de langue chinoise, ainsi que des conférences hors cours sur des sujets d'intérêt général. Quelques groupes d'études fonctionnent suivant la méthode des « cas » : fiscalité et droit des affaires, communications dans l'entreprise, administration des entreprises.

Cours donnés en fin de journée et par correspondance.
Droits d'inscription réduits de 50 % pour les étudiants.

PRÉSIDENT : André François-Poncet, *de l'Académie française*

CORPS ENSEIGNANT

Mme Paul Bastid, MM. Charles Blondel, André Brunet, Pierre de Calan, Louis Chevalier, Louis Charvet, Jacques Doublet, Jacques Dumontier, Pierre George, René Goreaud, Dr Guéniot, Georges Liet-Veaux, Raymond Malézieux, Gabriel Marcel, Tibor Mende, Paul Naudin, André Philip, Marcel Prélot, Paul Reuter, René Richard, Colonel Rondot, Raymond Ronze, Jacques Rueff, L. de Sainte-Lorette, J.-M. Sédès, Gaston Tessier, Jacques Tessier, Gabriel Ventejol, Dr de Véricourt, Pierre Waline, etc.

Pour tous renseignements relatifs aux inscriptions et aux cours par correspondance, s'adresser au Secrétariat
184, boulevard Saint-Germain, PARIS (6e) — BAB. 08-55

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

ÉCOLE
DES
HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État

43, rue de Tocqueville — PARIS-17e

Wagram 57-23

Préparation aux carrières et aux postes supérieurs des Entreprises du Commerce et de l'Industrie

Admission par voie de concours

Durée des études : 3 ans

Maison des Élèves pour la demi-pension ou la pension complète dans la limite des places disponibles

Diplôme H. E. C. délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale

Placement à la sortie assuré par les soins de l'Association des Anciens Élèves

ENSEIGNEMENTS ANNEXES

organisés à l'École

1° Académie Commerciale pour les Étudiants étrangers

Admission sur titre ou après examen

Durée des études : 2 semestres

Certificat d'Études Commerciales Supérieures

2° Cours de Sciences Commerciales et Administratives

pour Ingénieurs, Administrateurs, Industriels et Commerçants (cours du soir)

3° École d'Interprètes et de Traducteurs

ouverte, après un examen portant sur la connaissance approfondie de deux langues (dont l'anglais), aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent (cours de fin d'après-midi). Débouchés dans les Institutions internationales. Nombre de places limité.

Tous renseignements et brochures à l'École : 43, rue de Tocqueville, PARIS (17e)

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État

21, rue d'Assas, PARIS (6e)

Littré 26-68

Admission uniquement par voie de concours en juin

Durée des études : 3 ans

Fondée en 1909, l'E. S. S. E. C. est un établissement de Haut Enseignement Commercial dont le but est de développer chez les étudiants les connaissances nécessaires à la pratique et à la direction des affaires.

DIPLOME ESSEC
admis dans les conventions collectives

Le diplôme ESSEC peut être valorisé par les diplômes des Chambres de Commerce Britannique, Espagnole, Allemande, par le diplôme des Hautes Études Américaines.

Le diplôme ESSEC assure une situation procurée par les soins de l'Association des Anciens Élèves et de la Direction de l'École.

Renseignements et programme
au SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE PARIS

(E. S. C. P.)

Fondée en 1820 — Reconnue par l'État (1890)

79, avenue de la République (XI^e)

Tél. Oberk. 51-11 et 35-70

Préparation aux fonctions supérieures des entreprises commerciales, industrielles et financières, aux carrières juridiques et à l'expertise comptable.

L'École ne reçoit que des jeunes gens

ADMISSION :

Concours unique, ouvert à tous les candidats (bacheliers complets ou non-bacheliers) organisé par la Direction Générale de l'Enseignement Technique.

Deux sessions : juin et octobre.

ÉTUDES : 3 années

Possibilité de préparation à la licence en droit et à l'expertise comptable.

SANCTION :

Diplôme d'enseignement commercial supérieur délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

PLACEMENT ASSURÉ

Bourses de l'État, de la Chambre de Commerce de Paris, et d'autres collectivités

Brochure envoyée sur demande

Le COLLÈGE SÉVIGNÉ

28, rue Pierre-Nicole — PARIS (5^e)

SUBVENTIONNÉ PAR L'ÉTAT

DU JARDIN D'ENFANTS A TOUS LES BACCALAURÉATS

Première Supérieure. Préparation aux certificats de licence (Lettres), à l'E. N. S. de Sèvres et à l'examen de propédeutique.

Préparation au concours d'élève agréé à l'**École du Louvre.**

Préparation aux **AGRÉGATIONS : lettres, grammaire, philosophie, histoire, allemand.** Etudiants présents et correspondants.

Les cours d'étudiants sont ouverts aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Formation de **DIRECTRICES DE JARDINS D'ENFANTS ET DE CLASSES DE PETITS.**

Préparation à l'**École H. E. C. J. F.** (jeunes filles).

S'adresser à M^lle DRAMEZ, Directrice — *Téléphone : ODÉon 33-06*

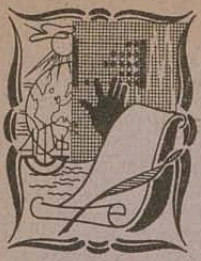

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

I. N. S. E. E.

ÉCOLE D'APPLICATION

DIRECTEUR : M. E. MORICE, Inspecteur général de l'I. N. S. E. E.

Elle a pour but de développer l'étude des Sciences Statistiques et Economiques, ainsi que celle de leurs applications.

Elle prépare les cadres statisticiens des administrations publiques et des entreprises privées.

Elle reçoit :

des fonctionnaires-élèves et des élèves libres reçus au concours ;

des auditeurs admis sur appréciation de leurs titres.

Elle délivre des diplômes de statisticien et d'aide-statisticien.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

A l'I. N. S. E. E., 29, quai Branly (7e), INV. 98-10 ;
A l'École d'Application, 212, rue de l'Université (7e), INV. 96-00.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

ÉCOLE DE HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL POUR LES JEUNES FILLES

98, avenue Raymond-Poincaré, PARIS (16e)

Tél. : PASsy 19-92

Le programme de l'Ecole — en donnant à des bachelières une formation économique, juridique et sociale — prépare les cadres féminins de l'administration des entreprises commerciales, industrielles et financières.

Admission par voie de concours. Baccalauréat complet exigé. Unique session annuelle : deuxième quinzaine de septembre.

Durée des études : 3 ans.

DIPLÔME OFFICIEL
délivré par le Ministère de l'Education Nationale

Le programme des cours est envoyé gratuitement sur demande

ACADÉMIE CHARPENTIER

Ateliers préparatoires
à l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

Préparation à tous les Concours d'entrée
des grandes Écoles d'Art

MÉTIERS D'ART — ARTS APPLIQUÉS — BEAUX-ARTS

et aux Professorats de Dessin

ÉTAT — VILLE DE PARIS

COURS DE PEINTURE A L'HUILE

le dimanche matin

RENSEIGNEMENTS TOUS LES JOURS, SAUF LE SAMEDI

de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures

ATELIER CHARPENTIER

73, rue Notre-Dame-des-Champs — PARIS (6e)

UNIVERSITÉ DE CAEN
FACULTÉ DES SCIENCES

INSTITUT TECHNIQUE

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRO-MÉCANICIEN
D'INGÉNIEUR DU GÉNIE CIVIL
ET D'INGÉNIEUR MENTION ÉLECTRONIQUE

3 années d'études

PRÉPARATION
AU DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES TECHNIQUES (D.E.S.T.)

2 années d'études

Concours d'entrée sur le programme du certificat M. P. C.

Pour tous renseignements, s'adresser

I. T. N., Nouvelle Université, rue du Gaillon — CAEN

École Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy

L'Ecole Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy est spécialement destinée à former des ingénieurs pour les différentes branches qui ressortent de l'élaboration et de la transformation des métaux, des industries de la houille et plus généralement pour tout le groupe des industries lourdes.

A ce point de vue, la situation de l'Ecole est tout à fait privilégiée et l'Est de la France offre aux élèves des industries extractives et sidérurgiques qui sont parmi les plus puissantes de France et parmi les plus modernes.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole adhère à un concours commun inter-grandes-écoles qui réunit avec elle : l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne.

Le programme des connaissances exigées est celui en vigueur pour le concours d'admission à l'Ecole Polytechnique. Le nombre des candidats admis à l'Ecole des Mines de Nancy est fixé chaque année ; il oscille autour de 45.

Pour plus amples détails sur les formalités de ce concours, on pourra s'adresser soit au **Secrétariat de l'Ecole des Mines de Nancy, 15, place Carnot,** soit au **Secrétariat du Concours Inter-grandes-Ecoles, Ecole des Mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, à Paris.**

DURÉE DES ÉTUDES

Les études durent trois ans. La première année correspond à la fin de la formation scientifique, les deux autres années à la formation technique avec spécialisation dans l'une des deux options : Mine ou Métallurgie.

Une grande part est faite aux travaux pratiques, aux visites d'usines ou de mines, aux voyages d'études ainsi qu'aux stages.

Les méthodes d'enseignement les plus modernes ont été mises en application depuis octobre 1957. Les cours *ex cathedra* ont été, le plus souvent, remplacés par des séances d'enseignement par groupes de 10 élèves, dirigées par des professeurs ou des ingénieurs de l'Industrie.

En fin de scolarité, les élèves reçoivent le diplôme d'Ingénieur Civil de la Métallurgie et des Mines, portant la mention de l'option choisie.

PLACEMENT

Les élèves de l'Ecole des Mines de Nancy sont assimilés à leur sortie à leurs camarades des deux autres Ecoles des Mines.

En dehors des Mines et des Usines Métallurgiques, de nombreuses places leur sont également offertes, principalement dans les Cokeries, la Prospection Minière, les Pétroles, le C. E. A., Electricité et Gaz de France, la S. N. C. F., etc.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE
FACULTÉ DES SCIENCES

École Nationale Supérieure
d'ÉLECTROCHIMIE et d'ÉLECTROMÉTALLURGIE

PRÉPARATION
au diplôme d'Ingénieur Électrochimiste et Électrométallurgiste
(E. N. S. E. E. G.)
à la licence ès Sciences
au diplôme d'Ingénieur-Docteur
au Doctorat d'État
et au Doctorat du 3e Cycle

Débouchés. — Services : de fabrications, de recherches, de direction dans toutes industries chimiques et métallurgiques modernes utilisant l'énergie électrique

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, ÉCRIRE
à M. le Directeur de l'École, 39-41, boulevard Gambetta — GRENOBLE

UNIVERSITÉ DE NANCY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉOLOGIE APPLIQUÉE ET DE PROSPECTION MINIÈRE

94, avenue de-Lattre-de-Tassigny - NANCY — Tél. 52-88-13
Directeur : MARCEL ROUBAULT

Cette Ecole a pour but la formation d'Ingénieurs spécialisés dans toutes les techniques de la Géologie appliquée, de la Prospection et même de l'Industrie des Mines métalliques. La sanction des études est le diplôme d'Ingénieur-Géologue de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie appliquée et de Prospection minière de l'Université de Nancy.

Recrutement. — Les élèves sont admis :

En 1re année : après concours sur le programme d'entrée à l'Institut National Agronomique.

En 2e année : après concours spécial réservé aux candidats titulaires de 4 certificats d'études supérieures (nouveau régime) groupés ainsi qu'il suit : Géologie générale, Géologie historique, Minéralogie. Cristallographie physique ou Chimie minérale.

En 3e année : admission réservée à certains élèves diplômés d'une Grande Ecole.

Les admissions en 2e et 3e années sont soumises à la ratification de la Commission Permanente des Ecoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs.

Formation. — Pendant leurs trois années de séjour à l'Ecole, les élèves peuvent acquérir :

a) une formation scientifique de base avec les certificats de Géologie générale, Géologie historique, Minéralogie, Cristallographie physique, Chimie minérale, Géologie appliquée, qui leur confèrent le grade de licencié ès Sciences ;

b) une formation technique supérieure adaptée au métier d'Ingénieur-Géologue et aux techniques de la prospection : concentration et traitement des minerais, exploitation des mines, sondages, barrages, etc.

Placement. — Les débouchés sont nombreux tant dans les Services géologiques et de Prospection minière de la France ou de la Communauté Française que dans les Compagnies minières privées et les Sociétés de travaux publics.

Université de Toulouse

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE

17, RUE SAINTE-CATHERINE

Le but essentiel de l'enseignement donné à l'E. N. S. C. T. est de fournir à l'industrie et à la recherche scientifique des ingénieurs-chimistes alliant, à la formation théorique et pratique convenable dans le domaine de la chimie et des disciplines fondamentales qui en sont devenues inséparables, des connaissances suffisantes dans le domaine des techniques de l'ingénieur.

I. — CYCLE NORMAL D'ÉTUDES (3 ans)

Admission

L'admission est faite à la suite d'un concours dont le programme est celui des classes préparatoires aux Grandes Écoles d'Ingénieurs (programme B1-B2 avec quelques allégements).

Ce concours peut être préparé :

1° *Dans l'Enseignement supérieur :*

Dans les classes de préparation spéciale existant dans certaines Écoles de Chimie, en particulier à Toulouse et à Lyon.

2° *Dans l'Enseignement secondaire :*

Dans les classes de préparation aux Grandes Écoles d'Ingénieurs qui appliquent le programme B ou dans celles qui appliquent le programme A (à charge pour les candidats d'apprendre par eux-mêmes les parties du programme B qui ne sont pas traitées dans la section A).

RÉGIME DE L'ÉCOLE

Le régime de l'École est l'externat.

Des bourses peuvent être accordées dans les mêmes conditions que dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

SANCTION DES ÉTUDES

Les études sont sanctionnées par le diplôme d'ingénieur.

Les étudiants ne peuvent obtenir le diplôme d'ingénieur à la sortie de l'École que s'ils possèdent la licence ès sciences qui doit comporter six certificats d'études supérieures parmi les suivants :

Chimie générale I, Chimie générale II, Chimie minérale, Chimie organique, Optique, Électricité, Thermodynamique et Mécanique physique, Cristallographie physique ; Techniques mathématiques de la physique, Chimie appliquée, Métallurgie et traitements thermiques, Chimie nucléaire, Chimie structurale.

II. — ANNÉES PRÉPARATOIRES

L'admission est réservée, en principe, aux titulaires (français et étrangers) du baccalauréat mathématiques ou mathématiques et technique délivré par une Université française ou d'un diplôme étranger jugé équivalent. L'admission est accordée par ordre de mérite.

La possession du certificat de Mathématiques-Physique-Chimie (M. P. C.) est considérée comme équivalente à une première année de préparation.

UNIVERSITÉ DE NANCY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ et de MÉCANIQUE

2, rue de la Citadelle — NANCY
Téléphone : 52.68.32 Nancy

Préparation au diplôme d'Ingénieur-Électricien et d'Ingénieur-Mécanicien, à la Licence ès Sciences, au diplôme d'Ingénieur-Docteur, au Doctorat d'Etat.

Durée normale des études : **trois ans.**
Régime de l'École : **externat.**

PLACEMENT :

Usines de constructions électriques et de constructions mécaniques ; centrales hydroélectriques ; centrales thermiques ; services de production et d'exploitation d'« Électricité de France » et de « Gaz de France » ; entreprises électriques et mécaniques ; industries radioélectrique et électronique ; construction des réseaux ; S. N. C. F. ; industrie automobile ; industrie aéronautique ; constructions navales ; énergie atomique, etc.

Pour tous renseignements, écrire à :

M. le Directeur de l'E. N. S. E. M.
2, rue de la Citadelle — NANCY

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCOLE VIOLET

FONDÉE EN 1902. — Reconnue par l'État (Décret présidentiel du 3 janvier 1922)

70, *rue du Théâtre* et 115, *avenue Émile-Zola*

PARIS (XV^e^)

Téléphone : SÉGUR 29-80

Électricité et Mécanique Industrielles

SECTION DES INGÉNIEURS

Examens d'entrée : juin et octobre

Trois années d'études sanctionnées par le titre
d'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN
(Diplôme revêtu de la signature ministérielle)

SECTION DES TECHNICIENS

Examen d'entrée en octobre

Trois années d'études sanctionnées par le titre
de TECHNICIEN
DES INDUSTRIES ÉLECTRO-MÉCANIQUES

SECTION SPÉCIALE (deux divisions)

Permettant aux élèves d'acquérir les connaissances exigées
pour subir avec succès
les examens d'admission en Sections Supérieures

SECTION PRÉPARATOIRE

Trois années d'études

Bourses accordées par l'État, la Ville de Paris, les Colonies, etc.

INTERNAT DEMI-PENSION EXTERNAT

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES (reconnue d'utilité publique)

ÉCOLE SPÉCIALE
DE
MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ

A.-M. AMPÈRE

RECONNUE PAR L'ÉTAT (Décret du 8 décembre 1922)

4, rue Blaise-Desgoffe, PARIS (6e)

Téléphone : Littré 03-70

L'École Spéciale de Mécanique et d'Électricité, fondée en 1905, par M. Sudria, a pour but la préparation à l'École Supérieure d'Électricité des élèves venant des Lycées et des Écoles Professionnelles.

Le candidat reçu premier en 1955 sortait de l'École.

Parallèlement à cet enseignement général, un enseignement technique est destiné à former des Ingénieurs mécaniciens-électriciens.

Il existe une section Électronique.

L'École est soumise à l'Inspection Générale de l'Enseignement Technique ; elle donne les avantages des Écoles reconnues par l'État (DIPLOME OFFICIEL D'INGÉNIEUR, PRÉPARATION MILITAIRE SUPÉRIEURE).

Les élèves peuvent obtenir les CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES, DE MÉCANIQUE RATIONNELLE, DE PHYSIQUE GÉNÉRALE *et* D'ÉLECTRONIQUE, *en vue de la licence ès Sciences.*

L'École reçoit des élèves externes. Des pensions et des internats reçoivent les pensionnaires, en dehors de l'École. Les jeunes filles sont admises à l'École.

Les élèves diplômés de l'École Spéciale ont accès aux Sections Spéciales de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble et de Toulouse où ils obtiennent le diplôme correspondant, ainsi qu'aux Ecoles de spécialité (Fonderie, Bois, Soudure autogène) ; ils peuvent se préparer aux concours d'admission à l'Ecole de l'Air et à l'Ecole des Ingénieurs Mécaniciens de la Marine.

S'adresser au directeur de l'École, M. DOCEUL, ingénieur de la Marine E. R. et de l'École Supérieure d'Électricité (VOIR LA NOTICE DANS LE CORPS DU LIVRET).

ÉCOLE FRANÇAISE DE RADIOÉLECTRICITÉ

(Reconnue par l'État — Arrêté ministériel du 23 février 1945)

10, rue Amyot, PARIS (5e) — Tél. : POR. 05-95

RADIOÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE

ÉLÈVES INGÉNIEURS

ADMISSION : Concours d'entrée du niveau du Baccalauréat 2e partie Mathématiques

Durée : 4 années

ÉLÈVES AGENTS TECHNIQUES

ADMISSION : Élèves brevetés des E. N. P., candidats titulaires du B. E. I. complet et, sous certaines conditions, candidats titulaires du B. E., du B. E. I. probatoire ou du B. E. P. C., ou ayant terminé la classe de 2e des Lycées et Collèges

Durée : 3 années

Cette durée peut être réduite à deux années pour les élèves pouvant justifier d'un niveau d'instruction supérieur.

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE
DU LABORATOIRE

(Reconnue par l'État)

93-95, rue du Dessous-des-Berges
PARIS (13e) **Tél. : GOB. 49-05**

SECTION TECHNICIEN

Le programme des études est destiné à préparer les Brevets Officiels

SECTION INGÉNIEUR

DIPLÔME D'INGÉNIEUR
REVÊTU DU VISA MINISTÉRIEL
3 années d'études

Admission par voie de concours

Classe Préparatoire au Concours d'entrée en Section INGÉNIEUR

Une classe préparatoire au concours d'entrée de la Section INGÉNIEUR est ouverte aux jeunes gens et aux jeunes filles titulaires du Baccalauréat Mathématiques Élémentaires ou du Baccalauréat Mathématiques et Technique ou ayant subi avec succès les épreuves d'un examen d'entrée.

SERVICE DE PLACEMENT

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toutes les industries agricoles et alimentaires

DEVENEZ

INGÉNIEUR DES INDUSTRIES AGRICOLES

EN FRÉQUENTANT

L'ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

9, rue de l'Arbalète — PARIS (5e)

Centre d'application et de Recherches :

Rue de l'Université — DOUAI (Nord)

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'E. N. I. A.

Institut Technique de Pratique Agricole

Reconnu par l'État (décret du 28-6-1948)

Enseignement supérieur technique et professionnel de l'Agriculture

DIRECTION ET COURS : **38, rue des Écoles, PARIS (5e)**

FONDÉ EN 1920 — **Téléphone : DANTON 79-44**

Les cours sont faits depuis la fondation par des professeurs de tout premier ordre, tous ingénieurs agronomes ou agricoles parfaitement spécialisés dans l'enseignement agricole. Ils sont complétés par des exercices pratiques et par des visites aux meilleures exploitations des environs de Paris.

Le diplôme de fin d'études est décerné aux élèves qui ont subi d'une manière satisfaisante les examens périodiques, les épreuves finales de sortie et après présentation d'une thèse.

Les trois élèves classés premiers sont honorés d'une médaille du ministère de l'Agriculture.

L'enseignement comprend trois années :

1° Une première année de cours généraux et techniques permet à ceux qui en subissent les épreuves de suivre les cours supérieurs de l'Ecole ;

2° Un enseignement des éléments essentiels de la technique et de la pratique agricoles, étayé sur les principes les plus modernes de la science agronomique, donné chaque année, tous les jours, d'octobre à juillet, et complété par des visites de ferme, des travaux de laboratoire ;

Etant donné la réforme de l'enseignement, pour cette année 1959-60, les candidats au moins titulaires du Baccalauréat complet, sont admis sur titre, et de ce fait, dispensés du concours d'entrée.

3° Un stage surveillé d'une année dans une exploitation agricole dépendant de l'I. T. P. A. ou agréé par sa Direction complété par des conférences et cours spéciaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Age minimum : 17 ans. Aucune limite supérieure. Examen d'entrée du niveau du baccalauréat. Les élèves titulaires de certains diplômes bénéficient de points supplémentaires.

Pour les personnes retenues par leur travail dans une exploitation agricole, l'I. T. P. A. organise aussi des cours par correspondance : l'un d'Agriculture et d'Elevage, l'autre d'Industrie laitière.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FONDERIE

280, avenue Aristide-Briand, à BAGNEUX (Seine)

— Tél. : ALÉsia 67-80 —

Directeur : M. J. LAINÉ

L'ECOLE SUPERIEURE DE FONDERIE a été créée par arrêté ministériel en date du 23 octobre 1923 (*J. O.* du 26/10/1923), par le Syndicat Général des Fondeurs de France avec le concours du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique.

L'Ecole admet des Elèves réguliers français et étrangers et des auditeurs libres, âgés d'au moins 20 ans et 30 ans au plus, sauf dispense accordée par le Conseil d'Administration.

Les candidats titulaires d'un diplôme officiel d'Ingénieur, délivré ou reconnu par l'État, sont admis à passer le Concours d'Entrée après un stage préalable en Fonderie.

Les candidats français non Ingénieurs doivent justifier d'un stage de 18 mois en Fonderie, prouvé par des certificats, satisfaire aux épreuves de l'examen probatoire, à la suite de quoi ils sont admis à passer le Concours d'Entrée.

Les candidats Elèves et Auditeurs Libres étrangers sont soumis aux mêmes conditions que les candidats français.

Les Cours commencent en principe vers le début d'octobre pour se terminer vers la mi-juillet de chaque année et durent une année.

Les Elèves réguliers français et étrangers titulaires d'un diplôme d'Ingénieur reçoivent, s'ils subissent avec succès les examens de sortie, le titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure de Fonderie qui leur est délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

Les autres Elèves réguliers français et étrangers satisfaisant aux examens de sortie reçoivent le Diplôme de Technicien de l'Ecole Supérieure de Fonderie.

LA CARRIÈRE FORESTIÈRE

1. — *ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS 14, rue Girardet — NANCY*

Etablie à Nancy depuis 1824, elle reçoit :

— des Ingénieurs élèves destinés à former les cadres supérieurs de l'Administration forestière de la Métropole et de la Communauté française, et se recrute exclusivement à la sortie de l'Ecole Polytechnique ou de l'Institut National Agronomique, parmi les ingénieurs diplômés de ces deux grandes Ecoles ;

— des élèves Ingénieurs civils des Eaux et Forêts français ou étrangers admis sur titre.

La durée des études est de deux ans.

2. — *ÉCOLE FORESTIÈRE DES BARRES NOGENT-SUR-VERNISSON (Loiret)*

Installée au domaine des Barres, elle recrute ses élèves partie parmi les Ingénieurs agricoles, à la sortie des Ecoles Nationales d'Agriculture et partie parmi les Agents techniques et Chefs de District des Eaux et Forêts, en vue de la formation des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts. Elle peut également recevoir des élèves libres.

La durée des études est de deux ans.

ÉCOLE DE CHIMIE DE MARSEILLE

rattachée à la Faculté des Sciences

Délivre les diplômes d'INGÉNIEUR-CHIMISTE et de CHIMISTE

Concours d'entrée en année préparatoire, en octobre
Niveau du Baccalauréat
Concours d'entrée en 1re année, en octobre
Niveau du Certificat M. P. C.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOUDURE AUTOGÈNE

(Reconnue par l'État par décret du 4 décembre 1932)
32, BOULEVARD DE LA CHAPELLE — PARIS (18e)

A pour objet la formation de cadres techniques supérieurs nécessaires à la mise en œuvre rationnelle des procédés de soudage autogène oxy-acétylénique, électrique et d'oxy-coupage.

Pour obtenir tous renseignements et programmes, s'adresser :
32, BOULEVARD DE LA CHAPELLE — PARIS (18e)

ÉCOLE DE CHAUFFAGE INDUSTRIEL (E. C. I.)

Reconnue par l'État et gérée par
l'Institut Français des Combustibles et de l'Énergie
ÉCOLE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT POUR THERMICIENS
INGÉNIEURS — AGENTS DE MAITRISE
TECHNICIENS DU CHAUFFAGE CENTRAL
— Durée normale des sessions : 4 ou 5 semaines —

3, Rue Henri-Heine - PARIS (16e) — MIR. 41-23

Ministère de l'Éducation Nationale - Direction de l'Enseignement Technique

ÉCOLE HENRY CHASLES

ÉCOLE FRANÇAISE DE MEUNERIE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE
ÉCOLE DE MÉTIERS

16, rue Nicolas-Fortin, PARIS (13e)
Téléphone : GOBelins 27-50 et 92-42

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES TEXTILES

43, cours Général-Giraud — LYON (1er)

COURS EN DEUX SEMESTRES pour diplômés des Grandes Écoles désirant se spécialiser en FILATURE-MOULINAGE TOUTES FIBRES, TISSAGE, SOIERIES, BONNETERIE TRAME, BONNETERIE CHAINE, TULLE-DENTELLES.

SECTION NORMALE : 3 ans pour la préparation au DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DES INDUSTRIES TEXTILES (4e année à l'étude pour le DIPLOME D'INGÉNIEUR) ; 2 ans pour celui de TECHNICIEN.

Recrutement

— sur dossier pour les bacheliers scientifiques, les élèves brevetés E. N. P., ou les élèves ayant obtenu une moyenne générale de 13/20 en section Préparatoire

— sur concours pour les admissibles à la 2e partie.

SECTION PRÉPARATOIRE : un an pour les bacheliers « sciences expérimentales, philosophie », pour les élèves ayant déjà préparé un baccalauréat scientifique et ceux d'une formation équivalente.

INTERNAT-MESS pour les Internes-externes et demi-pensionnaires

PLACEMENT assuré dans toute la France pour les diplômés français après stages dans l'Industrie

---

Sur un campus de 30 000 m², les ateliers et laboratoires couvrent plus de 7 000 m² et sont utilisés conjointement par les futurs agents de maîtrise et agents techniques. Notre « complexe » recrutant à tous les niveaux.

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE FILATURE ET DE TISSAGE DE L'EST
A ÉPINAL (Vosges)

(Reconnue par l'État, décret du 8-12-1922)

Spécialisée en coton et textiles artificiels et synthétiques

CYCLES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS

S'adresser au Directeur de l'École, rue d'Alsace — ÉPINAL

ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'INGÉNIEURS

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE AGRONOMIQUE DE NANCY

FACULTÉ DES SCIENCES

30 *bis*, rue Sainte-Catherine — Téléphone : 52.68-13

ÉTUDES SUPÉRIEURES AGRONOMIQUES

préparant simultanément au diplôme d'ingénieur agronome (E. N. S. A. N.) et à la licence ès sciences naturelles

Laboratoire de recherches agronomiques et Ferme-école

Admission : en première année par voie de concours. — **Durée des études** : trois ans. — **Bourses d'études.** — Inscriptions : **5.000 fr. par an.** — Externat

---

ÉCOLE NORMALE NATIONALE D'APPRENTISSAGE

39, rue de la Roquette — PARIS (11e)

FORMATION PÉDAGOGIQUE DES PROFESSEURS DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

Sections : Lettres — Sciences

Recrutement par concours en septembre

Titres exigés : Certificat de Propédeutique ou un Certificat de Licence, ou Admissibilité à une École normale supérieure (Saint-Cloud, Fontenay ou Technique).

Une année de stage à l'École normale. Traitement et indemnités réglementaires de professeur (indice brut 265) dès l'entrée à l'École.

Programmes et règlement du concours de recrutement :
Brochure nº 81 CTe. Éditions de l'Éducation nationale
13, rue du Four, Paris (6e)

Préparation au Concours par cours du soir gratuits (d'octobre à juin)
Écrire au Secrétariat de l'E. N. N. A., 39, rue de la Roquette, PARIS (11e)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892)

DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

45, rue de la Tour-d'Auvergne, PARIS (9e) - Tél. : TRUdaine 74-86

Directeur : A. BEAUREGARDT

Président du Conseil d'Administration : Dr J. DELIBEROS

PRÉPARATION AUX EXAMENS

pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'École Dentaire de Paris

ENVOI DU PROGRAMME SUR DEMANDE

Consultations du Dispensaire : de 9 heures à 10 heures

ÉCOLE CENTRALE DE PUÉRICULTURE

Siège social : COMITÉ NATIONAL DE L'ENFANCE

51, avenue Franklin-D.-Roosevelt - PARIS

Agréée par le Ministère de la Santé Publique (par arrêté du 4 mars 1948) pour la préparation du **Certificat d'Auxiliaire**

COURS ÉLÉMENTAIRE PRÉPARATOIRE (1re année) — COURS PRÉPARATOIRE (2e année)
ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE — STAGES ET DIÉTÉTIQUE

Pour tous renseignements, s'adresser, **AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE, 51, avenue Franklin-D.-Roosevelt, PARIS** (tous les jours de 14 h. 30 à 17 h., samedis exceptés). Toute demande de renseignements par correspondance doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse

APPRENEZ LA LANGUE INTERNATIONALE ESPÉRANTO

Pour recevoir documentation et règlement des cours, écrire à

UNION ESPÉRANTISTE FRANÇAISE, 34, rue de Chabrol, PARIS (10e) - Tél. PRO. 55-03

(Joindre deux timbres à 25 francs pour frais d'impression et d'envoi)

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES INDUSTRIES ET COMMERCES DE LA CHAUSSURE

Siège à l'Ecole : *Collège National Technique*, 10, rue Bouvet à ROMANS (Drôme)

Conditions d'admission : Brevet des E. N. P. ou **2e PARTIE DU BACCALAURÉAT.** — Admission en préparatoire d'anciens élèves de 1re. — Bourses d'Enseignement Supérieur. — *Régime :* Externat ; demi-pension ; internat. — *Durée des études :* 2 ans. — *Debouchés :* Placement par l'Ecole : Cadres et Patronniers-créateurs pour l'industrie de la chaussure. — *L'Association des Anciens Elèves compte de nombreux industriels et négociants en chaussures.*

Pour renseignements écrire à M. le Directeur du Collège Technique de Romans

COSTUMES OFFICIELS

POUR LA MAGISTRATURE
LE BARREAU ET LES UNIVERSITÉS

Maison BOSC

Société anonyme au capital de 1.200.000 francs

COSTUMIER DE LA COUR DE CASSATION, DE LA COUR DES COMPTES
DES COURS D'APPEL
DES TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE, DE COMMERCE ET DES FACULTÉS

Téléphone : ODÉON 16-50

3, boulevard du Palais - PARIS (4e)

(En face du Palais de Justice)

ÉCOLE DENTAIRE

ASSOCIATION DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE DE PARIS

Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892

5, RUE GARANCIÈRE - PARIS (VIe)

TÉLÉPHONE : DANTON 02-49

Directeur : P. PELLETIER-DUTEMPLE

Préparation aux Examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de Chirurgien-Dentiste et du diplôme de l'Ecole Odontologique de Paris.

(Envoi du programme sur demande)

DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
(Consultations de 9 à 10 heures)

CLINIQUES de Chirurgie, Prothèse et thérapeutique dentaires ; d'Orthopédie dento-faciale ; de Chirurgie et prothèse maxillo-faciales ; de Radiographie et Physicothérapie.

LABORATOIRES d'Histologie, de Bactériologie et d'Anatomo-pathologie bucco-dentaires.

ÉCOLE TECHNIQUE DES SURINTENDANTES D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

5, rue Las-Cases — PARIS (7e)

Tél. SOLférino 92-46

L'Ecole technique des Surintendantes d'Usines et de Services sociaux, a été fondée à Paris, le 1er mai 1917. Les élèves qui en sont sorties ont été placées dans les usines de l'Etat et dans l'industrie privée où elles rendent d'excellents services. Elles participent également à la Direction du Service social des grandes Institutions publiques et privées.

Elle est reconnue administrativement par :
Le ministère de la Santé publique, de la Population et de l'Entraide ;
Le ministère de l'Education nationale (Enseignement technique) ;
Le ministère de la France d'Outre-Mer.

Conditions d'admission à la préparation du diplôme de surintendant ou de surintendante d'usines et de services sociaux

Durée des études : soit une année scolaire à temps complet ; soit deux années scolaires par cours du *samedi toute la journée.*

Conditions. — Etre titulaire du Diplôme d'Etat de Service social et subir avec succès les épreuves d'un examen d'entrée comportant :

1° Une épreuve de culture générale ;
2° Une épreuve de connaissances portant sur le programme des études de Service social ;
3° Un examen d'aptitudes à l'emploi de surintendant ou de surintendante d'usines et de services sociaux.

Cet examen a lieu aux mois de juin et septembre.

Nature des fonctions. — La surintendante est au centre des relations humaines dans l'entreprise. Conseillère technique de la Direction et du Comité d'Entreprise, elle organise et anime le Service social ainsi que les Services annexes dont l'objet est d'assurer le bien-être matériel et moral des travailleurs dans l'entreprise. Elle bénéficie des avantages de la Convention Nationale des Cadres du 14-3-47 (art. 4).

Conditions d'admission à la préparation du diplôme d'Etat d'assistant ou d'assistante de Service social

Durée des études. — Une année médicale suivie de deux années de formation sociale.

Conditions. — Etre âgé de 19 ans et de 36 ans au plus au 1er janvier de l'année suivant l'inscription en 1re année.

Etre muni du baccalauréat, ou passer avec succès l'examen prévu par l'arrêté du 23 mars 1959 et organisé par le ministère de la Santé.

Tous les candidats, quelle que soit leur formation antérieure, sont soumis à l'examen d'entrée à l'Ecole. Cet examen, qui a lieu aux mois de juin et septembre, comporte : des épreuves de culture générale ; un examen d'aptitudes à l'emploi d'assistant ou d'assistante sociale ; et l'agrément du Conseil technique.

Conditions d'admission à la préparation du Certificat d'Orientation d'Outre-Mer

Durée des études. — Cinq mois, *le samedi toute la journée.*

Conditions. — Etre muni du Diplôme d'Etat d'Assistant ou d'Assistante de Service social.

A la suite d'un examen ayant lieu en fin de session, un Certificat d'Orientation d'Outre-Mer, délivré par le ministère de la France d'Outre-Mer, est remis aux lauréats.

Des auditeurs libres peuvent être admis à certains cours et conférences dans la mesure des places disponibles.

Le placement des élèves est assuré

P.-S. — *Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole technique des Surintendantes d'Usines et de Services Sociaux (5, rue Las-Cases, Paris (7e), tél. Sol. 92-46) tous les jours, excepté le samedi après-midi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.* **La directrice reçoit le mardi et le jeudi, de 14 h. 30 à 16 h. 30.**

LA PRESSE MÉDICALE

LE JOURNAL DE MÉDECINE DE LANGUE FRANÇAISE
LE PLUS RÉPANDU A L'ÉTRANGER

Si vous êtes ÉTUDIANT EN MÉDECINE
vous pouvez bénéficier gratuitement
d'un abonnement d'essai de trois mois à
LA PRESSE MÉDICALE

Envoyez votre nom et votre adresse
120, boulevard Saint-Germain — PARIS (VI^e^)

ÉCOLE DE MASSAGE MÉDICAL ET DE KINÉSITHÉRAPIE DE MARSEILLE

(Agréée par le Ministère de la Santé publique et de la Population)

Cette École fonctionne conjointement avec l'Institut de Rééducation Fonctionnelle de la Faculté, sous la direction de M. le Professeur SALMON, Professeur de Clinique Chirurgicale Infantile et d'Orthopédie. Son siège est à la Clinique Chirurgicale Infantile et Orthopédique, Hôpital de la Conception. Le secrétariat est établi à la Faculté de Médecine de Marseille, boulevard d'Alès

Les cours et les travaux pratiques ont lieu à l'Hôpital de la Conception et les stages gymniques au stade de l'Institut Régional d'Éducation Physique

Cette école prépare en deux ans d'études, au Diplôme d'État de Masseur Kinésithérapeute. Un examen d'entrée doit être subi par les candidats non titulaires du Brevet Supérieur ou de la première partie du Baccalauréat. Le dépôt des dossiers doit se faire avant le 10 septembre, à la Direction de la Santé, à Marseille, 66, rue Saint-Sébastien

INSTITUT ET CENTRE D'OPTOMÉTRIE

Association sans but lucratif fondée et déclarée conformément à la loi du 1-7-1901

70, boulevard de Courcelles, PARIS (17e) — WAG. 75-39

I. ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTOMÉTRIE

Fondée et déclarée conformément à la loi du 12-7-1875

Prépare jeunes gens et jeunes filles à la carrière d'opticien-optométriste-lunetier

Deux options : Brevet de Technicien opticien-lunetier ; Concours d'entrée à l'École Supérieure d'Optique.

Les candidats titulaires du Bac-Mathématiques sont admis sans examen en 1re année.

II. COURS MODERNES D'OPTOMÉTRIE
PAR CORRESPONDANCE

Prépare au C. A. P. et au Brevet professionnel
Stages pratiques de perfectionnement à l'école

III. CENTRE DE DOCUMENTATION
POUR L'OPTIQUE OCULAIRE ET L'OPTOMÉTRIE

A la disposition des personnes qui s'intéressent aux problèmes de l'optique ophtalmique

INSTITUT NATIONAL DE PODOLOGIE

Établissement ouvert conformément aux lois - régissant l'Enseignement supérieur libre -

(Journal officiel des 18-11-28 et 14-11-32)

7, rue du Marché-Saint-Honoré, PARIS — Tél. OPÉ. 73-65

TOUT l'Enseignement podologique :

Préparation au diplôme d'État de pédicure créé par la loi du 30 avril 1946.

Enseignement théorique et pratique. Stages dans les services podologiques des hôpitaux. — *Durée des études, deux ans.*

Les élèves ayant la 1re partie du baccalauréat sont dispensés d'examen d'entrée ainsi que ceux ayant le brevet supérieur (Arrêté du 10 juillet 1947). — Age limite : 19 ans minimum.

Préparation au C. A. P. de prothèse en Podologie et d'Orthopodie créé par Arrêté du 16 mars 1944. Au B. P. de cette branche technique créé par Arrêté du 14 février 1951.

L'I. N. P. est l'un des principaux artisans de l'évolution de la Podologie en France et a contribué à l'organisation des services podologiques dans divers hôpitaux

INSCRIPTION : du 1er au 25 juillet ; du 1er au 10 septembre (*fermé le mois d'août*)

(SITUATION D'AVENIR POUR JEUNES GENS)

La Librairie
des Sciences et Techniques Étrangères

Au tout premier rang des libraires spécialisés, nous collaborons au progrès scientifique, technologique, médical et industriel et sommes toujours prêts à vous procurer les publications qui auront retenu votre attention, quel que soit leur pays d'origine

Nouveaux livres

Nous avons en permanence un stock de livres nouveaux publiés en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne et en U.R.S.S., et nous entretenons des relations extrêmement suivies avec environ 8 700 éditeurs et Sociétés Savantes à travers le monde. Cela nous permet de vous assurer la livraison très rapide de tout livre récemment publié et de vous fournir tout renseignement concernant ces ouvrages.

Abonnement aux revues et ouvrages à suite

Quel que soit leur pays d'origine, nous vous assurons un service de premier ordre. De nombreux bibliothécaires d'universités, de l'industrie et des administrations témoignent de notre efficacité et de notre rapidité d'exécution en nous confiant depuis de longues années la charge d'assurer leurs abonnements. Nous sommes particulièrement satisfaits de ce service dans lequel vous pouvez avoir toute confiance.

Publications difficiles à trouver et ouvrages épuisés

Nous possédons un stock de plus d'un million de volumes comprenant des périodiques scientifiques, techniques et médicaux et des livres épuisés en édition courante. Notre dernier catalogue offre plus de 4 000 collections de périodiques disponibles sur simple demande. Notre service spécialisé dans la recherche de ces publications fonctionne efficacement depuis longtemps et collabore à la reconstitution de nombreuses bibliothèques universitaires et industrielles. Ce département a fourni des collections de périodiques et de livres recherchés depuis des années par les bibliothécaires. NOUS AIDONS LES NOUVELLES BIBLIOTHÈQUES DÉSIREUSES DE SE CONSTITUER UN FONDS, EN LES FAISANT BÉNÉFICIER DE CONDITIONS TOUT A FAIT EXCEPTIONNELLES.

24, rue des Écoles — PARIS-V^e^

Tél. ODÉON 30-00

Pour *vos achats de livres,*
l'impression de votre thèse,

ADRESSEZ-VOUS A LA

LIBRAIRIE GENÉRALE
DE
DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON & R. DURAND-AUZIAS

20, rue Soufflot, 20
— PARIS (5e) —

Préparez chez vous, à peu de frais, le diplôme d'État
d'EXPERT COMPTABLE
qui vous assurera une **situation lucrative** et de premier plan
libérale ou **commerciale**
AUCUN DIPLÔME EXIGÉ DES CANDIDATS - AUCUNE LIMITE D'ÂGE
Demandez dès aujourd'hui le guide gratis n° 733
ÉCOLE PRÉPARATOIRE D'ADMINISTRATION
(85e année) **4, rue des Petits-Champs, PARIS**

Le diplôme d'OPTICIEN-LUNETIER est obligatoire pour exercer cette profession
L'ÉCOLE D'OPTIQUE-LUNETTERIE
de LILLE, 14, rue Nicolas-Leblanc — Tél. : 57-38-52
et dont le diplôme est reconnu par l'État, forme des Techniciens après 3 ou 4 ans d'études, suivant niveau
Prépare également au B. T. O. de l'Enseignement Technique
Aucune limite d'âge. Cours mixtes. Externat. Restaurant universitaire
Demander notice et renseignements au Directeur de l'École

ÉCOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE ET DE STOMATOLOGIE DE PARIS

45-47, boulevard Voltaire, PARIS (11e) — Tél. : Roquette 04-52

Directeur : **J.-F. ROBERT**

Cette école, créée en 1927, prépare aux examens pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'Ecole de Chirurgie Dentaire et de Stomatologie de Paris. Un dispensaire dentaire de l'Administration générale de l'Assistance publique y est rattaché.

La rentrée des étudiants est fixée au 15 octobre

LANGUES ET STÉNOS ÉTRANGÈRES

Enseignement par petits groupes, jour et soir et par disques. **Anglais,** espagnol, allemand, italien, russe, portugais, arabe, etc. Gregg shorthand, Pitman, Deutsche Kurzschrift. Adaptations Prévost-Delaunay. Vitesse (aussi par *disques*). Sténo française.

LOCATION DE DISQUES : Assimil, Linguaphone, Gregg (sténo anglaise)

Renseignements : 14 à 20 heures

LINGUA-VOX, 8, rue Léon-Cogniet — PARIS (17e)

Métro : **Courcelles** et **Wagram** — Tél. : **WAG. 10-15**

Société d'Appareillages Techniques

(S. A. T. E. C.)

18, rue du Maréchal-de-Lattre — LILLE

Appareils et équipements complets pour la Recherche Scientifique et l'Enseignement

REMINGTON-CAUMARTIN

ÉCOLE TECHNIQUE DE SECRÉTARIAT

Sténo-Dactylographie — Comptabilité — Secrétariat général
Sténographies Pitman et Gregg — Adaptation en 5 leçons
Anglais - Espagnol - Allemand — Préparation à l'examen des Chambres de Commerce Britannique et Espagnole

PLACEMENT IMMÉDIAT DES ÉLÈVES

11, RUE CAUMARTIN — OPÉRA 64-14

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE CENTRALE
8, rue de Furstenberg, PARIS (6e) — Tél. : DANton 24-24
TYPOGRAPHIE — GRAVURE — OFFSET
DIFFUSION DE TOUS DOCUMENTS — IMPRESSION DE THÈSES
FOURNISSEUR DE TOUTES LES FACULTÉS

STÉNOTYPIE GRANDJEAN
DACTYLOGRAPHIE *Cours mixtes sans limite d'âge* SECRÉTARIAT
COURS DE LA PLAINE MONCEAU
34, rue de Tocqueville, PARIS (17e) — WAG. 58-81 — Métro : Villiers

ANNALES
DE
L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Secrétariat : *à la Sorbonne*

Revue officielle de l'Université, paraissant tous les trois mois et donnant un compte rendu de la vie et de l'activité des organismes constituant l'Université de Paris

PRINCIPALES RUBRIQUES :

ARTICLES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES PAR LES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ. — COMPTES RENDUS DES CÉRÉMONIES OFFICIELLES. — RÉSUMÉS DE THÈSES DE DOCTORAT NOUVELLEMENT SOUTENUES. — RAPPORTS DES DOYENS DES FACULTÉS ET DIRECTEURS D'INSTITUTS. — NOTICES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES DES NOUVEAUX PROFESSEURS. — ARTICLES NÉCROLOGIQUES. — STATISTIQUES. — ETC.

Le numéro : **400** francs

Abonnement : **1 400** francs par an

Chèques postaux : Paris 9. 131-89

(au nom de l'Agent spécial des recettes des Annales de l'Université de Paris)

Devenez INGÉNIEUR RADIO-ÉLECTRONICIEN

PAR CORRESPONDANCE

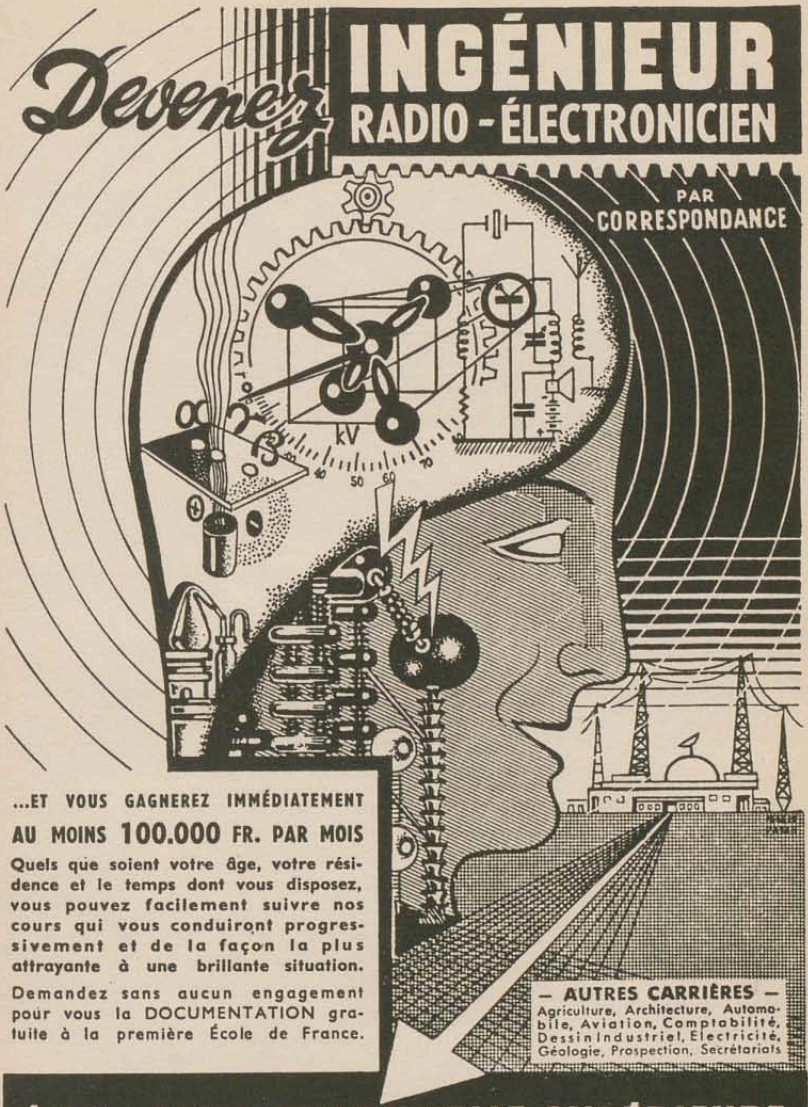

...ET VOUS GAGNEREZ IMMÉDIATEMENT

AU MOINS 100.000 FR. PAR MOIS

Quels que soient votre âge, votre résidence et le temps dont vous disposez, vous pouvez facilement suivre nos cours qui vous conduiront progressivement et de la façon la plus attrayante à une brillante situation.

Demandez sans aucun engagement pour vous la DOCUMENTATION gratuite à la première École de France.

— AUTRES CARRIÈRES —

Agriculture, Architecture, Automobile, Aviation, Comptabilité, Dessin Industriel, Électricité, Géologie, Prospection, Secrétariats

ÉCOLE PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

21, RUE DE CONSTANTINE - PARIS VII^E

NOUS OFFRONS LES MÊMES AVANTAGES A NOS ÉLÈVES BELGES, CANADIENS ET SUISSES

Les librairies des

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

sont les librairies des étudiants

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
49, boulevard Saint-Michel et 7, place de la Sorbonne

Un assortiment incomparable :
Tous les livres d'enseignement supérieur
Une véritable librairie spécialisée pour chaque discipline

LIBRAIRIE INTERNATIONALE
17, rue Soufflot et 2, rue Le Goff

Dans un cadre moderne,
une exposition permanente
des nouveautés
et des grands ouvrages universitaires
du monde entier

2 LIBRAIRIES « JEUNES »
DANS UNE TRADITION UNIVERSITAIRE

ENTRÉE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

1959. — Imp. des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. 25 521 IMPRIMÉ EN FRANCE